LE NOUVEAU

CONSERVATEUR BELGE,

POUR SERVIR DE SUITE A

L'ANCIEN CONSERVATEUR.

TOME II.

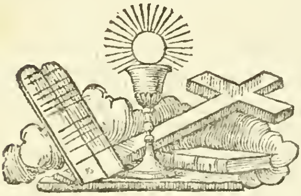
LE NOUVEAU CONSERVATEUR BELGE,

RECUEIL ECCLÉSIASTIQUE ET LITTÉRAIRE,

EXTRAIT DU MÉMORIAL ET DE LA REVUE CATHOLIQUE, DU CORRESPONDANT, DE L'AMI DE LA RELIGION ET DU ROI, ET AUTRES OUVRAGES PÉRIODIQUES.

Quod bonum est, tenete.
1. *Thessal.* 5, 12.

TOME II.



LOUVAIN,
CHEZ VANLINTHOUT ET VANDENZANDE.

1830.

LE NOUVEAU CONSERVATEUR BELGE.

DÉFENSE

DES CONSIDÉRATIONS SUR LA LITURGIE CATHOLIQUE (1).

Au Rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi*,

Monsieur le Rédacteur,

Je vous ai souvent entendu vous plaindre du peu de mesure que certains écrivains mettent dans leurs attaques contre les ennemis de la vérité; j'avais pris de là occasion de vous croire un homme sans fiel et sans malice, qui regarderait comme au dessous de lui de descendre jusqu'à l'injure vis-à-vis de ceux qu'il lui plaît de considérer comme ses adversaires; car je ne pensais pas, je vous assure, soulever votre ire en agitant une question aussi peu personnelle pour vous que celle de la liturgie. J'étais donc bien tranquille de ce côté, lorsqu'on est venu m'apporter deux numéros de votre journal dans lesquels je suis traité, comme on dit, du haut en bas. Les plus grossières injures, les plus dures épithètes me sont prodiguées dans un style que j'ai peine à reconnaître pour celui de la bonne compagnie. Vous sentez bien que ces choses-là laissent une question dans tout son entier et retombent, par le plus court chemin, sur leur auteur. Aussi ne m'en serais-je pas mis en peine le moins du monde, si pour appuyer un peu vos invectives vous ne vous étiez amusé à noircir mes intentions, à falsifier mes paroles, à me prêter des sottises pour avoir le plaisir de les réfuter. De plus, votre zèle gallican vous ayant cette fois placé sur un terrain qui n'est pas le vôtre, il vous est échappé mainte et mainte bévue, que je ne veux pas laisser passer, plus encore pour l'éclaircissement des importantes questions que j'ai soulevées,

(1) Voir ci-dessus, tom. I, p. 181, 367 et 559.

que pour ma justification. Je suis fâché que cette défense nécessaire me force d'anticiper sur ce qui me reste encore à dire sur la liturgie catholique; je le ferai cependant, autant que cela pourra être utile, en réservant toutefois de plus amples détails pour l'instant où je traiterai la question sous le rapport canonique.

Vous commencez, Monsieur, par m'apprendre, car c'est de vous que je le tiens, qu'il existe en France une coalition ultramontaine contre les liturgies particulières, et vous semblez donner à entendre que j'ai l'honneur d'être l'organe de cette faction si dangereuse. Je vous avoue cependant que c'est dans votre journal que je viens de trouver la première nouvelle de l'existence de ce parti, j'ignore donc par moi-même s'il existe réellement, mais ce que je sais bien, c'est que personne ne m'a jamais ni chargé, ni conseillé d'écrire sur cette matière, et qu'en le faisant je n'ai obéi qu'à ma conviction personnelle, dans l'intérêt de ce que j'ai cru l'ordre et la vérité, ne me doutant nullement, encore une fois, que je dusse avoir l'avantage de vous rencontrer sur mon chemin. Vous pouvez donc, sans crainte de m'offenser, déclamer tout à votre aise sur les progrès de cet esprit d'unité qui vous déplaît si fort; seulement je ne puis m'empêcher de vous marquer ma surprise de la manière leste dont vous vous exprimez sur le compte d'un prince de l'Église, qui, après tout, n'a contre lui que le malheur de ne pas penser comme vous, sur certaines questions. Mais, encore une fois, cela ne me regarde pas, je me hâte d'arriver à ce qui m'est personnel.

D'abord je commence par vous dire que mon but est si peu d'inspirer des scrupules aux ecclésiastiques sur la récitation des bréviaires diocésains, que, loin de là, mon projet a toujours été, lorsque je serais arrivé aux questions canoniques sur l'office divin, d'établir formellement qu'on peut, en conscience, en faire usage, dans les diocèses où la pratique est telle. *Mon but*, comme je l'ai dit dans mon premier article, *ne saurait donc être de troubler ceux que le droit ou la coutume obligent, ou autorisent à répudier les livres de l'Eglise de Rome, pour y substituer une liturgie diocésaine. Qu'ils continuent de le faire en paix à l'ombre de l'indulgence du Siége apostolique.* Voilà, certes, qui est assez clair, pour quiconque entend le français. Vous me demandez ensuite *pourquoi faire deux articles contre ces mêmes liturgies?* J'ai déjà répondu à cette question, lorsque j'ai dit que mon but était de dévoiler les dangereux principes qui donnèrent naissance aux nouvelles liturgies, et d'empêcher, autant que possible, certaines personnes de les prendre pour

articles de foi. Aussi, dans mes trois articles sur cette matière, vous ne trouverez, si vous y faites bien attention, que des principes généraux, et pas un mot qui puisse *inspirer des alarmes et des scrupules sur l'usage de ces liturgies*. Si donc il y a quelque part *de l'inconséquence*, *de la prévention et de l'exagération*, ce n'est point à moi que s'adresse ce reproche, pour le moment.

J'avais dit, dans un premier article, que *je défiais tout homme de sens*, *tout théologien de contester mes principes*, *comme tout logicien de se refuser à mes conséquences*. Un résumé de ces principes et de ces conséquences que je donnerai bientôt mettra la chose dans tout son jour. En attendant, vous croyez devoir me prévenir que *comme mes principes et mes conséquences reposent sur des faits faux*, *tout l'édifice que j'ai bâti croule sans de grands efforts*. Mais, dites-moi, Monsieur, ai-je jamais prétendu que mes principes reposassent sur des faits? Qu'est-ce que des principes appuyés sur des faits, par conséquent sur des événemens qui peuvent être ou n'être pas? J'en connais, de pareils principes; mais ce ne sont pas les miens. Indépendamment de tout fait, avant l'examen de l'histoire de la liturgie, il est certain, il est indubitable que l'antiquité, l'universalité, l'autorité et l'onction sont les qualités qui conviennent nécessairement à la liturgie. Que ces choses-là se développent et s'éclaircissent par des faits, j'en demeure d'accord, mais avant tout, de pareils principes sont fondés sur l'essence des choses.

L'anonyme, dites-vous, *fait un éloge magnifique de la liturgie romaine*. C'est vrai, car c'est un éloge du cœur. Mais celui que vous en faites, Monsieur, n'est pas du tout au-dessous du mien. *Le Bréviaire romain*, ce sont vos paroles, *fut le produit lent et successif des temps*, *de l'expérience*, *de la piété et de l'étude de l'Écriture*. Certes, je n'essaierai jamais de dire mieux. Mais comment après être convenu d'une chose que, vraiment, je ne vous demandais pas, comment trouvez-vous le courage de défendre avec tant de chaleur ces nouveaux bréviaires qui ne sont, vous devez l'avouer, ni un *produit lent*, ni un *produit successif des temps et de l'expérience*; ces nouveaux bréviaires, ouvrage de la *piété* de plus d'un janséniste, et dans lesquels la *science de l'Ecriture*, quelquefois suspecte, ne conduit bien souvent qu'à des applications de textes détournés à un faux sens?

Dans la discussion des principes généraux que j'ai mis en avant, vous semblez vous être arrêté à un seul point, la question de l'universalité dans la liturgie. Ainsi vous m'accordez qu'une église qui compte déjà dix-huit siècles, a droit de trou-

ver étrange que l'on ait voulu, au dix-septième; lui apprendre à parler. Mais ce que vous ne me pardonnez pas, c'est d'avoir dit que *l'Eglise tend à réunir tous les hommes dans le même langage.* Cependant, Monsieur, à qui faut-il s'en rapporter à ce sujet? Ne serait-ce point, par hasard, à l'Eglise elle-même? eh! bien, si vous admettez ce principe, comme je veux le croire, vous admettez aussi que l'Eglise s'explique par l'organe de ses Souverains-Pontifes : or voici ce que dit l'un d'entr'eux, Clément VIII, du haut de la Chaire apostolique (1) : « Puis- » que, dans l'Eglise catholique, laquelle a été établie par » N. S. J. C., sous un seul Chef, son Vicaire sur la terre, on » doit toujours garder l'union, et la conformité dans tout ce » qui a rapport à la gloire de Dieu et à l'accomplissement des » fonctions ecclésiastiques; *c'est sur-tout dans l'unique forme* » *des prières contenues au bréviaire romain que cette commu-* » *nion avec Dieu qui est un doit être perpétuellement conser-* » *vée*, afin que dans l'Eglise répandue par tout l'univers les » fidèles de Jésus-Christ invoquent et louent Dieu *par les seuls* » *et mêmes rits de chants et de prières.* » Si cet oracle si imposant ne vous suffisait pas, je suis en mesure de vous fournir cent autres textes des Papes et des conciles, qui répètent tous d'une manière aussi formelle cette vérité qu'il vous plaît de contester.

C'est donc tout-à-fait en pure perte que vous vous êtes mis à faire de l'érudition pour prouver ce que personne ne révoque en doute, savoir la grande variété des liturgies durant les premiers siècles. C'est l'argument que les jansénistes et les protestans opposent à l'Eglise romaine, lorsqu'ils veulent attaquer l'unité de langage qu'elle a si admirablement établie dans toute l'Eglise. Mais que leur répond-on? ce que je vais avoir l'honneur de vous apprendre. C'est que bien des coutumes que l'on pouvait tolérer sans inconvénient dans des siècles où le premier besoin de l'Eglise était la propagation de la foi, cessent de devenir légitimes, du moment où l'Eglise, pleinement dé-

---

Cùm in Ecclesiâ catholicâ, à Christo D. N., sub uno capite, ejus in terris vicario, institutâ, unio et earum rerum quæ ad Dei gloriam, et debitum ecclesiasticarum personarum officium spectant, conformatio semper conservanda sit; tùm præcipuè illa communio uni Deo, unâ et eâdem formulâ, preces adhibendi, quæ romano breviario continetur, perpetuò retinenda est, ut Deus, in Ecclesiâ per universum orbem diffusâ, uno et eodem orandi et psallendi ordine, à Christi fidelibus semper laudetur et invocetur. *Bullarium;* Clemens VIII, Bulla *Cùm in Ecclesiâ.*

veloppée, les improuve. Pourquoi? parce qu'à l'Eglise, et à l'Eglise seule appartient de juger de ce qui est convenable au peuple fidèle. Or, vous devez savoir que le même concile de Trente, qui a jugé avec le SAINT-ESPRIT qu'il fallait tenir de plus en plus à l'usage absolu de la langue latine dans le service divin, a chargé le Pontife romain du soin de donner à l'Eglise un bréviaire et un missel uniformes, et que c'est pour se conformer à cette sollicitude du concile que S. Pie V a publié l'un et l'autre dans la forme que vous savez. Ainsi tout ce que vous dites des liturgies privées, dans les premiers siècles, ne signifie plus rien, dès que l'Eglise a fait connaître ses intentions, et développé sa pensée primitive. Concluons donc que si *c'est une grande susceptibilité que de voir un grave inconvénient dans cette variété*, ce reproche tombe tout droit sur l'Eglise et sur le Saint-Siége; c'est pourquoi, loin de rien faire pour le fuir, je me ferai toujours gloire de l'avoir mérité.

Je n'ai prétendu nulle part, Monsieur, que *le bréviaire romain avait été composé d'un seul jet.* J'ai dit au contraire que le *langage de l'Eglise devait s'enrichir par le cours des siècles*, et si je n'ai pas, dans cet endroit, développé davantage cette pensée, c'est que je compte le faire plus tard, quand ce sujet se présentera sous ma plume. Je n'ai dit nulle part qu'avant la bulle de S. Pie V, il y avait *uniformité absolue dans les liturgies, et conformité complète avec les usages de Rome.* J'ai dit expressément le contraire. Voici mes paroles : *Ce n'est pas qu'on ne rencontrât encore quelques églises particulières, fidèles en tout ou en partie à leurs anciens usages.* J'indique ensuite les causes de cette diversité; vous pouvez les y aller chercher, mais le mieux eût été peut-être d'examiner, avant de m'attaquer, si j'étais vraiment répréhensible.

Ce n'est pas assez, dites-vous, *de se tromper sur la liturgie romaine, l'anonyme se trompe bien plus lourdement encore sur les liturgies de notre Eglise.* En vérité, Monsieur, vous avez un style fort aimable et des expressions tout-à-fait élégantes. Le lecteur a pu juger combien *lourdement* je me suis trompé sur la liturgie romaine, il est sans doute impatient de savoir combien *plus lourdement encore* je me suis trompé sur les liturgies de l'église de France. Je vais le mettre à même d'en juger. Suivant vous, Monsieur, *je suppose que ces liturgies ne sont nées qu'au dix-huitième siècle.* Avant de vous répondre, permettez-moi de vous demander si vous savez de quoi il s'agit, ou si vous avez intention de dénaturer sans cesse mes paroles. J'en appelle à tout homme qui sait lire et qui veut comprendre ce qu'il lit, et je lui demande si je n'ai pas fait, dans les articles

incriminés, une distinction expresse entre les liturgies anciennes et par là même autorisées par la bulle de S. Pie V, et les liturgies factices que j'ai uniquement eues en vue dans cette discussion. Je suis plein de respect, de vénération, d'admiration pour les premières; ce n'est donc point celles-là que je me suis permis d'examiner. C'est au contraire celles qui sont nées de nos jours, et que nos contemporains ont, pour ainsi dire, vues commencer; voilà celles dont j'ai fixé l'origine commune au dix-huitième siècle, et si j'avais besoin de pièces justificatives pour le prouver, votre arsenal m'en fournirait abondamment.

L'anonyme suppose, dites-vous encore, *que ce fut une invention du jansénisme*, *une tentative d'isolement et de séparation*, *une entreprise coupable qui pouvait avoir les résultats les plus funestes*. Mais ne savez-vous pas comme moi que ces liturgies furent rédigées par des prêtres pour la plupart jansénistes, accueillies avec enthousiasme par le parti janséniste, soutenues par les parlemens jansénistes. Vous savez tout cela, car vous l'avez écrit vous-même autrefois; *mais depuis*..... Cette entreprise en de pareilles mains pouvait-elle être autre chose qu'une tentative d'isolement et de séparation? Ses résultats n'étaient-ils pas menaçans? N'avez-vous pas parlé vous-même, dans un certain tome XXVI, des corrections et purgations multipliées qu'on fit successivement subir au bréviaire de Paris! De grâce, un peu plus de mémoire, et nous serons bientôt d'accord.

Mais voici quelque chose de plus curieux encore : *Nos églises n'ont point abandonné la liturgie romaine dans le dernier siècle et n'ont point répudié la Mère des Eglises.* J'écoute comment vous allez le prouver. D'abord, pour me prouver qu'une chose ne s'est pas passée dans le dernier siècle, vous me citez des conciles du cinquième et du sixième, et Musœus qui vivait vers l'an 450, et Sidonius, contemporain de S. Grégoire de Tours. *Il y avait donc une grande variété de rits entre les différentes églises des Gaules.* D'accord; mais passons à Charlemagne, vous avouez qu'il introduisit dans son empire les livres romains. Il est vrai que vous ajoutez que chaque Eglise les accommoda plus ou moins à ses usages. Je l'accorde encore, si vous voulez. Vient ensuite le concile de Trente et la constitution de S. Pie V. Or je vous défie de me montrer en France, trente ans après cette bulle, six églises qui n'eussent pas, n'importe sous quel titre, l'ensemble complet de la liturgie romaine. Les calendriers diocésains n'ont rien à faire ici. Ils sont permis partout où l'on suit le romain. Ainsi donc, au commencement du dix huitième siècle, sur cent trente diocèses, cent vingt-

quatre au moins marchaient d'accord avec l'Eglise romaine, dans tout ce qui concerne le culte divin. Or il est de fait que maintenant, à peine douze diocèses sont restés fidèles à cette belle uniformité; donc j'ai parfaitement pu dire que *ces églises ont abandonné la liturgie romaine, et répudié la Mère des églises.* Je passe à votre second article. Vous y faites l'histoire de la liturgie parisienne. Permettez que je prenne acte de vos aveux. *Pierre de Gondy, évêque de Paris, aurait souhaité introduire le bréviaire romain dans son diocèse; le chapitre s'y opposa : mais dans la révision qui fut faite alors du bréviaire de Paris, on se rapprocha du romain, dont on prit la plupart des leçons, des hymnes, des répons et des psaumes* (1). Or comme le bréviaire romain se compose de leçons, d'hymnes, de répons et de psaumes, si le bréviaire de Paris en adopta *la plupart*, il s'ensuit évidemment que la liturgie de Paris se trouva être à peu près la liturgie romaine. Ce n'est pas tout, votre levée de bouclier m'a donné l'idée de faire des recherches dans les premiers volumes de votre journal, et voici ce que j'ai trouvé dans ce tome XXVI que je citais tout à l'heure : *Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, publia en* 1643, *un bréviaire qui différait très-peu du romain.* Ainsi la liturgie parisienne, qui déjà, sous Pierre de Gondy, prélat qui se démit en 1598, s'était si fort rapprochée du rit romain, subit encore une nouvelle épuration en 1643, en sorte que vous avouez qu'il n'y avait plus alors que *très-peu de différence.* D'après cela, dites-moi, les changemens qu'on a cru devoir lui faire subir, jusqu'à effacer les dernières traces de cette antique ressemblance, n'ont-ils pas nécessairement eu pour but *de répudier la Mère des églises, et de repousser la communion de ses prières.* Laissons à part, si vous voulez, les intentions; mais n'est-ce pas là l'effet que cette innovation a naturellement produit?

En vain me citerez-vous le mandement de M. de Vintimille, mandement dans lequel le prélat dit qu'*il s'est efforcé, autant que possible, d'approcher des anciens usages de l'Eglise romaine* (2). *Sic conati sumus ad morem antiquum romanæ eccle-*

---

(1) Quelle différence y a-t-il entre les psaumes du bréviaire romain et ceux du bréviaire de Paris? Singulière manière de s'exprimer qui montre combien l'auteur est dépaysé! Mais aussi qu'allait-il faire dans cette matière?

(2) Hommage remarquable rendu aux principes que nous défendons! Tant il est vrai que pour se donner un peu d'autorité, toute liturgie a besoin de s'appuyer, de près ou de loin, sur la liturgie romaine.

siæ, quâ licuit accedere. Vous me forcez par là de vous répondre que, si le prélat a réellement écrit ces paroles, il n'a pas parlé suivant la vérité, puisque, de l'aveu de tout le monde, rien ne ressemble moins à la liturgie romaine que la liturgie de M. de Vintimille. En vain me direz-vous encore que dans la préface de son missel M. de Vintimille se félicite d'avoir pu profiter, dans la composition de cet ouvrage, d'un ancien sacramentaire romain qu'on venait de découvrir et de publier à Rome; qu'est-ce que cela fait à la chose? *On peut juger par là*, me dites-vous d'un air triomphant, *si M. de Vintimille avait l'intention de répudier la Mère des églises, et de repousser la communion de ses prières?* Eh! Monsieur, deux mots, s'il vous plaît? Cet ancien sacramentaire était-il en usage à Rome, au moment où M. de Vintimille composait son missel? Vous êtes forcé de répondre que non. Avouez donc que c'est une singulière manière d'être en communion avec l'Eglise romaine, que de repousser les livres dont elle se sert au temps où nous vivons, pour adopter ceux dont elle se servait, il y a mille ans et plus. A ce propos, il vous plaît de dire que je suis *encore plus ridicule qu'injurieux.* Je vous laisse à juger à qui de vous ou de moi doit s'appliquer cette double qualification.

Je viens maintenant au *trait de folie* que vous voulez bien signaler dans mon travail. Vous m'accusez d'avoir dit que par l'innovation liturgique *on avait arraché aux fidèles l'ombre d'unité qui existait encore.* Rien n'est plus traître, Monsieur, que cette manière d'extraire et de mutiler les membres d'une phrase. Vos lecteurs qui n'ont pas lu mes articles n'auront pas manqué de croire que j'accuse les nouveaux liturgistes d'avoir rompu l'unité de la foi dans l'Eglise de France, ou tout au moins brisé le lien de la communion du Saint-Siége; car telle est l'idée que donnent tout naturellement les paroles isolées de la phrase que vous avez extraite. Or, rien n'est plus éloigné de ma pensée. Je n'ai voulu parler, et je n'ai parlé en effet que de l'unité de liturgie qui disparut chez nous, à mesure que les nouveaux bréviaires étendirent leur domination. Ce n'est donc point à moi, Monsieur, que peut s'adresser le reproche de *folie;* ce n'est point à vous non plus; mais sûrement vous ne méritez pas le reproche de franchise.

Mon autre *folie* est d'avoir dit qu'*on s'était soustrait à la communion des prières catholiques.* Là dessus vous vous avisez de me prouver gravement que la diversité des prières ne rompt pas la communion des Saints. Je vous l'accorde, Monsieur; mais lorsque l'uniformité est prescrite et observée dans l'Eglise catholique, cette diversité ne rompt-elle pas la communion des

prières catholiques? Cette expression vous effarouche ; mais savez-vous bien qu'elle n'est pas de moi, mais d'un saint Pape, aussi célèbre par sa doctrine que par sa sagesse. S. Pie V, dans la bulle *Quod à nobis*, passant en revue les abus qui s'étaient glissés dans l'Eglise à propos de l'usage de la liturgie, s'exprime ainsi au sujet des liturgies diocésaines (1). « Une coutume dé-
» testable s'était introduite dans les provinces. Des évêques se
» fabriquaient un bréviaire particulier, et au moyen de leurs
» offices dissemblables, et propres pour ainsi dire à chaque
» diocèse, déchiraient en lambeaux CETTE COMMUNION DE PRIÈ-
» RES ET DE LOUANGES qui doivent être adressées au seul Dieu,
» dans une seule et même forme, et cela jusques dans des
» églises qui, dès le commencement, comme toutes les autres,
» avaient coutume de célébrer l'office divin suivant l'antique
» usage romain. » L'avez-vous entendu? Ai-je dit autre chose? Veuillez bien aussi faire attention qu'outre l'assistance du SAINT-ESPRIT, le Pape, en écrivant ces lignes, était l'organe du concile de Trente qui avait chargé le Saint-Siége de la répression de tous les abus dans la liturgie. Vous voilà donc forcé à étendre sur d'autres que sur moi le reproche de *folie*. Et sur qui, s'il vous plaît? Sur le Pape et l'Eglise. Vous ne vouliez pas sans doute aller aussi loin, j'en suis bien sûr, mais enfin, si vous ne me déchargez promptement de votre accusation, vous voyez sur qui elle va peser. Je vous avoue qu'en pareille compagnie elle me paraîtra fort légère. Puisse-t-elle l'être tout autant à votre conscience.

Enfin vous vous donnez la peine d'examiner quelle autorité l'on peut donner à la constitution de S. Pie V; et c'est ici que vous nous dites des choses ineffables. *Il ne paraît pas que ce Saint-Pontife ait voulu astreindre au bréviaire romain toutes les églises; car sa bulle n'est point adressé à tous les évêques.* L'avez-vous lue, cette bulle? Le meilleur, je pense, est de croire que vous ne l'avez pas lue; mieux eût valu sans doute n'en pas parler; mais enfin, il y a un remède, donnez-vous la peine de consulter le Bullaire, et vous verrez, de vos yeux qu'elle est adressée *à tous les patriarches, archevêques, évêques, abbés et prélats de tout ordre;* vous y verrez qu'elle a été

---

(1) Quin etiam in provincias paulatim irrepserat prava illa consuetudo, ut Episcopi, in Ecclesiis quæ ab initio cum cœteris veteri romano more horas canonicas dicere, ac psallere consuevissent, privatum sibi quisque breviarium conficerent, et illam communionem uni Deo, unâ et eâdem formulâ, preces et laudes adhibendi, dissimillimo inter se, ac penè cujusque episcopatûs proprio officio, discerperent.

affichée aux lieux marqués pour la promulgation des bulles, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. Quant à la question de sa réception en France, je la traiterai plus tard, et j'espère le faire avec succès.

D'ailleurs le Pape dit formellement qu'il excepte les bréviaires qui avaient deux cents ans d'ancienneté. Or plusieurs de nos églises de France étaient dans le cas de l'exception, et avaient des missels et des bréviaires particuliers. Elles ont donc pu légitimement conserver leurs rits, et le Saint-Siége n'a point cherché à les troubler dans la possession de leurs usages. Quels singuliers raisonnemens, Monsieur, vous offrez à vos lecteurs! *Plusieurs de nos églises étaient dans le cas de l'exception*, et je vous défie encore d'en montrer plus de six; donc toutes nos églises ont pu et peuvent encore changer de liturgie à volonté. *Plusieurs de nos églises ont pu légitimement conserver leurs rits;* donc elles ont pu les changer autant qu'elles ont voulu. Car, Monsieur, vous ne devez pas ignorer que malgré le respect apparent pour l'antiquité dont un certain parti aimait à faire parade, les liturgies saintement gallicanes de Lyon, de Vienne, de Sens, etc., ont été honteusement répudiées pour faire place à de nouvelles, inconnues jusqu'alors. Ce que Rome avait respecté comme venant de l'antiquité, a été dévoré par l'esprit d'innovation, et la conspiration qui a presque détruit chez nous l'usage du romain, n'a pas épargné davantage les antiques rits des Gaules.

Après des démonstrations si concluantes, vous avez voulu, sans doute pour compléter la question, résoudre le cas de conscience relatif au mode dont on doit remplir l'obligation de la récitation de l'office divin. Telle est aussi mon intention, en terminant la suite d'articles que je me propose de donner sur l'importante matière de notre discussion. C'est pourquoi je ne veux dire que ce qui est nécessaire pour renverser vos assertions.

C'est à tort, Monsieur, que vous cherchez à vous prévaloir de l'autorité de Bellarmin. Ce savant théologien écrivait pour un pays où toutes les églises qui n'étaient pas obligées au romain, possédaient de droit une liturgie ancienne, obligatoire, au même titre, par la constitution *Quod à nobis*. Un prêtre qui dans ces diocèses réciterait le romain serait en contravention expresse avec l'esprit de la bulle de S. Pie V, de même que, par exemple, M. De Montazet, en introduisant à Lyon une liturgie moderne, désobéissait formellement à cette constitution. Bellarmin n'a donc pu donner une décision sur le cas qui nous occupe, puisque ce cas n'existait pas encore. Quant à saint Charles Borromée, j'ai la même réponse à vous don-

ner. Le rit ambroisien étant expressément approuvé par le Saint-Siége, long-temps même avant S. Pie V, il ne pouvait y avoir aucun motif de lui substituer, en public ou en particulier, la liturgie romaine, et le saint évêque remplissait un de ses premiers devoirs en maintenant l'exécution des décrets des Souverains-Pontifes.

Vous osez, Monsieur, vous prévaloir de l'autorité de Collet, dans son traité de l'Office divin. Permettez encore une fois que je vous demande si vous avez lu tout ce que vous citez. Vous me mettez dans la nécessité continuelle de contester votre droiture ou votre bon sens. J'ai lu Collet, et même plusieurs fois, et j'ai trouvé le contraire de ce que vous lui attribuez. Il est vrai, comme vous le dites fort bien, que ce théologien enseigne qu'*un religieux doit se servir du bréviaire de son ordre; qu'un ecclésiastique n'a pas la liberté de choisir toute sorte de bréviaires à son gré; qu'un bénéficier doit se conformer au bréviaire de son église.* Tout cela est vrai; mais pourquoi, s'il vous plaît, passer sous silence cette autre question : Un ecclésiastique qui n'est pas bénéficier, et vous savez que c'est aujourd'hui la majeure partie des prêtres français, cet ecclésiastique peut-il réciter le bréviaire romain? Vous eussiez trouvé la réponse dans Collet, et vous l'eussiez trouvée affirmative, *même dans deux endroits.* Comme je n'ai pas pour l'instant ce livre entre les mains, je ne vous indique pas les pages; si toutefois vous le désirez, je me charge de vous satisfaire promptement.

J'en viens à l'autorité de Bourdoise et de S. Vincent de Paul, et c'est encore ici que vous me mettez dans la nécessité de signaler de nouvelles méprises. D'abord vous ne nous dites point si tous les ecclésiastiques, auxquels ces deux saints personnages conseillèrent de quitter le bréviaire romain, étaient bénéficiers, ou s'ils ne l'étaient pas; or, pour juger de la force de votre preuve, il est nécessaire de connaître cette particularité. En second lieu, par quel motif S. Vincent de Paul et M. Bourdoise exigeaient-ils l'observation de la liturgie diocésaine? Leur pensée était, suivant vos propres paroles, *que les églises qui étaient en possession d'avoir des bréviaires particuliers pouvaient non-seulement s'en servir, mais qu'elles devaient même préférer le leur à tout autre.* Remarquez bien ces paroles : *Les églises qui étaient en possession.* Ceci se rapproche tout à fait de la manière de voir des Souverains Pontifes. Aussi ajoutez-vous, en parlant de M. Bourdoise : *Il savait ce que les conciles et les Papes ont dit de plus fort sur cette matière, et il s'en servait à propos.* Eh! Monsieur, nous sommes d'ac-

cord jusqu'à présent. La question est aussi claire que possible. Il est incontestable, et je vous accorde de grand cœur que, dans le cas où l'église de Paris ait été en possession d'une liturgie spéciale, durant le temps fixé par les Souverains-Pontifes, ses prêtres ont dû s'y soumettre, sous peine de désobéissance. S. Vincent de Paul et M. Bourdoise ne disent rien qui ne soit très-conforme à ma doctrine; mais par quel singulier tour de force allez-vous conclure de là que S. Vincent de Paul et M. Bourdoise auraient parlé de même lors de l'innovation du dix-huitième siècle? Ils s'appuyaient *sur les autorités de Tolet, de Bellarmin, de Navare, de Bonacina, de Govanti;* mais ces théologiens n'approuvent les liturgies diocésaines qu'autant qu'elles se trouvent dans le cas prévu par la constitution de S. Pie V.

En troisième lieu, le bréviaire de Paris, dont se servaient et S. Vincent de Paul et M. Bourdoise, ne pouvait être que celui de Pierre de Gondy, lequel de votre propre aveu était conforme au bréviaire romain, dans *la plupart des leçons, des hymnes, des répons et des psaumes*. C'était donc, comme dans un grand nombre de diocèses où l'on suivait le romain avant la révolution, un bréviaire diocésain *ad Romani formam expressum*. L'essentiel de la constitution de S. Pie V était observé, et l'on avait l'avantage, nullement contesté à Rome, de pouvoir suivre le calendrier diocésain (1). Je conçois parfaitement, dans ce cas, qu'il fut beaucoup plus convenable de réciter le romain ainsi adapté au diocèse, que de suivre le rit purement romain, sans faire mention des solennités locales. Tel est le sentiment que je soutiendrais dans un diocèse où l'on aurait eu le soin de mettre ainsi d'accord deux choses qui peuvent très-bien marcher ensemble. Mais, encore une fois, la question n'est plus la même. Le bréviaire de M. de Vintimille ressemble beaucoup moins à celui de Pierre de Gondy, que le bréviaire romain ne ressemble au bréviaire ambroisien. C'est donc chose au moins fort singulière que de citer le témoignage de S. Vincent de Paul, mort en 1660, en faveur d'un livre imprimé en 1735. Cela me rappelle naturellement le mot tout récent d'un grand-vicaire fort attaché à nos maximes gallica-

(1) Dans un grand nombre de diocèses de France où l'on suit le rit parisien, on a fait de même. Le titre du bréviaire annonce un bréviaire diocésain, et, à l'exception des offices de dévotion locale, on retrouve d'un bout à l'autre tout l'ensemble du rit parisien. C'est dans ce sens que j'ai avancé que la moitié de la France suit la liturgie de Paris.

nes. Quelqu'un lui objectait que S. Vincent de Paul s'était comporté en ultramontain dans ses controverses contre les jansénistes. — Toujours est-il, répondit le grand-vicaire, qu'il n'a jamais improuvé la déclaration de 1682. Je cite cet anachronisme, parce qu'il est dans le goût de celui qui vous est échappé.

Mais voici bien autre chose. A force de vous répéter à vous-même que S. Vincent de Paul est d'un sentiment contraire au mien, vous vous l'êtes tellement persuadé, que vous ne doutez plus que je ne partage votre conviction, et non content de me faire penser, il vous plaît aussi de me faire parler. *L'écrivain du* Mémorial, dites-vous, *ira-t-il apostropher aussi S. Vincent de Paul? L'accusera-t-il d'avoir par là répudié la Mère des églises, d'avoir repoussé la communion de ses prières, de craindre ses bénédictions? S. Vincent de Paul aurait-il scandalisé les fidèles, en leur arrachant ainsi l'ombre d'unité qui semblait exister encore? Ces pathétiques interpellations ne sont-elles pas bien ridicules, quand elles s'adressent à un homme si pieux, si sage, si dévoué à l'Eglise romaine?* — Oui, Monsieur, fort *ridicules* et fort déplacées, je vous assure. Mais n'est-ce pas à vous qu'elles appartiennent? Ai-je dit un seul mot qui puisse, *directement ou indirectement*, s'appliquer à S. Vincent de Paul? Ai-je manqué dernièrement l'occasion de lui payer le tribut de mes hommages, à l'époque d'une grande solennité consacrée à son illustre mémoire? Non, Monsieur, ce n'est point sur ce ton que je parle de S. Vincent de Paul, et si dans les articles que vous attaquez je suis *faux*, *exagéré et déclamatoire*, au moins ma conscience me répond que je ne suis point impie.

Cette lettre est déjà bien longue, et cependant je suis loin d'avoir relevé tout ce qui mérite de l'être, dans vos deux articles. Je dois néanmoins signaler encore certaines inexactitudes, pour ne pas me servir d'une autre expression, qui pourraient peut-être faire illusion à quelques-uns de vos lecteurs.

Après m'avoir appris que l'église Saint-Pierre de Rome se sert d'un bréviaire différent du bréviaire romain, vous daignez joindre à cette docte leçon une mercuriale de fort bon genre, qui consiste à retourner contre moi mes propres paroles. *L'anonyme*, dites-vous encore, *fera-t-il aussi le procès à l'église Saint-Pierre? Se plaindra-t-il qu'elle ait répudié l'Eglise romaine et se soit soustraite à la communion des prières catholiques? S'affligera-t-il de ce que le Pape tolère un tel scandale sous ses yeux?* A moins d'une distraction tout-à-fait miraculeuse, il y a ici un peu de mauvaise foi, ou beaucoup d'igno-

rance. D'abord mauvaise foi, parce que vous devez savoir que cette dérogation, même suivant les principes que je soutiens, ne peut en aucune manière être un *scandale*, puisqu'elle n'a lieu qu'en vertu de l'approbation, je dis plus de l'injonction des Souverains-Pontifes. Ignorance, parce que si vous vous étiez donné la peine de feuilleter le bréviaire de la basilique de Saint-Pierre, vous eussiez retrouvé la plus grande partie des prières qui composent le bréviaire romain actuel, lequel n'en est que l'abrégé, *breviarium*. Je sais que rien ne vous oblige à des recherches de ce genre, mais cependant quand on veut parler de quelque chose, il est toujours bon d'en prendre une idée. La basilique de Saint-Pierre n'a donc point *répudié la communion des prières catholiques ;* et pas un mot de ce que j'ai dit sur les liturgies françaises n'est applicable à cette vénérable Eglise.

Ce que vous dites de S. Grégoire-le-Grand ne prouve rien par la raison qu'il prouve trop. Ce saint Pontife souffrait la diversité des liturgies, de même que l'Eglise de son temps n'avait point encore prescrit l'unité de langage dans les offices divins. Le Saint-Siége s'étant depuis prononcé sur un point comme sur l'autre, tous les argumens que vous entasseriez pour attaquer l'unité de liturgie, vous les aurez à résoudre contre les partisans de la langue vulgaire. La permission que S. Grégoire donna à S. Augustin, l'apôtre d'Angleterre, de choisir entre les diverses coutumes, paraît plutôt une sorte d'exception qui appuie la doctrine que je défends, qu'une preuve en faveur de la vôtre. En outre, il paraît que nonobstant cette dispense, les églises d'Angleterre dès leur berceau pratiquaient les rits et les cérémonies de l'Eglise romaine. Vous en pouvez trouver les preuves tout au long dans Thomassin, sur *la discipline de l'Eglise.*

Lorsque vous m'objectez la conduite de Rome vis-à-vis des Grecs unis, vous retombez de nouveau dans la même méprise. Encore une fois, il s'agit d'une exception, et vous savez qu'il est reconnu qu'une exception, loin d'ébranler la règle, la confirme. Peut-être trouverez-vous que je vous donne souvent la même réponse; je vous dirai à cela que c'est vous qui m'y forcez en répétant si souvent la même objection. La raison pour laquelle Rome tolère et autorise dans l'Eglise les liturgies antiques, je l'ai déjà dit, c'est *qu'elle n'a rien à craindre de l'antiquité,* bien différente en cela de vos nouveaux liturgistes qui n'ont eu rien de plus pressé que de nous donner du neuf, en toutes choses, parce que, comme je l'ai dit également, *le passé les embarrasserait.*

La règle de S. Chrodegand, évêque de Metz, m'assurez-vous, *prescrit un office pour les clercs ou chanoines de son église.* D'accord, Monsieur; mais si cet office est celui de l'Eglise romaine, que prétendez-vous conclure de là? Or, voici les paroles de Paul diacre, auteur d'une histoire des évêques de Metz. Après avoir rapporté que saint Chrodegand fut envoyé à Rome par le Roi Pépin, pour une mission importante, il nous apprend qu'à son retour il établit le rit romain dans l'église de Metz : « Ipsumque clerum abundanter lege divinâ, *romanâque » imbutum cantilenâ, morem et ordinem romanæ Ecclesiæ* ser- » vare præcepit. » Si vous n'avez pas le loisir de chercher ce texte dans l'original, vous pouvez le trouver dans l'Histoire de France, de Duchesne, tome II, page 204.

Autre distraction. *Valafrid Strabon dit que de son temps la diversité des offices était très-grande*, *même entre les différentes provinces.* Avez-vous lu cet auteur, Monsieur? Je suis bien porté à croire le contraire. Eh bien! moi, je l'ai lu, et voici ce que j'ai trouvé dans son livre *De rebus ecclesiasticis*, chap. xxv, *De horis canonicis*, etc., *Bibliotheca Patrum*, tome xv, pag. 195. Après avoir parlé de la variété des usages que le temps et la différence des mœurs avaient introduits, il ajoute : « Sed privilegio romanæ Sedis observato, et congruentiâ ra- » tionabili dispositionum apud eam factarum persuadente, » factum est ut, *in omnibus penè Latinorum Ecclesiis*, consue- » tudo et magisterium ejusdem Sedis prævaleret; quia non est » alia traditio æquè sequenda, vel in regulâ fidei, vel in ob- » servationum doctrinâ (1). » Cependant Valafrid Strabon vivait sous Louis-le-Débonnaire, par conséquent à une époque assez éloignée de celle où l'Eglise a fait une loi de cette uniformité. Ce qu'il signale ici n'est donc que cette tendance catholique qui, dans tous les temps, et en toutes choses, force toute église à graviter vers Rome.

L'autorité de Sozomène dont vous cherchez à vous prévaloir n'est d'aucun poids; cet historien ayant vécu dans un siècle trop éloigné de ceux où l'Eglise romaine s'est occupée de réunir tous les hommes dans le même langage. Seulement je vous exhorte à consulter cet auteur dans l'endroit même que vous avez cité, probablement sur la foi d'autrui. Vous y ver-

---

(1) Cependant, à cause du privilége du Siége romain, et de la sagesse de ses pratiques, il est arrivé que *dans presque toutes les églises latines*, la coutume et l'autorité de ce même Siége a prévalu; parce qu'en effet il n'existe point de traditions qui doivent autant servir de règle, soit dans les choses de la foi, soit dans l'observance des coutumes.

rez que Sozomène, après avoir reconnu que les différentes églises pratiquent différens rits, ajoute que cette fidélité aux anciens usages peut devenir dangereuse en ce qu'elle rend quelquefois les erreurs héréditaires et indestructibles. Vous savez que c'est là ce que j'ai dit aussi moi-même; convenez que c'est une assez pauvre raison en faveur de liturgies diocésaines non approuvées par l'Eglise.

Pour montrer que les Souverains-Pontifes n'improuvent pas les nouvelles liturgies gallicanes, il vous est venu je ne sais comment la pensée d'invoquer le grand nom de Bénoît XIV. C'est une belle autorité; si vous pouviez la revendiquer, votre cause n'en serait pas plus mauvaise. Par quelle maladresse allez-vous donc citer tout juste ce qui vous condamne? Suivant votre citation, Benoît XIV enseigne que *les évêques ne doivent point changer la liturgie, sans avoir consulté le Saint-Siége.* Or, comme les évêques de France n'ont jamais pris pour cela l'avis du Saint-Siége, si ce texte prouve quelque chose, c'est contre vous. En vain ajoutez-vous que ce grand Pape cite quelquefois avec éloge les rituels de Paris, de Strasbourg, de Toul, de Cahors, de Tulle. Cela ne démontre qu'une chose, votre peu de connaissance dans la liturgie. Un rituel n'est un livre liturgique que par les formules pour l'administration des sacremens, les bénédictions, etc. : le reste, c'est-à-dire ce qui concerne les règles de conduite dans tel ou tel cas, les ordonnances épiscopales, les statuts synodaux, les résolutions de cas de conscience, tout cela forme une partie à part, et une partie entièrement du domaine de l'évêque. Le rituel romain, après les formules sacrées, ne renferme que très-peu de dispositions de ce genre, et dans tous les diocèses où l'on suit le romain, on est forcé d'y suppléer par des ordonnances locales, témoin, par exemple, le rituel de Toulon. Il n'est donc pas étonnant que Benoît XIV rende justice, quand il y a lieu, aux réglemens qu'il a trouvés dans la partie administrative de nos rituels. Il n'y a pas dans tout cela un mot pour autoriser les nouveaux rituels, en tant que liturgies.

Il vous était échappé un anachronisme assez plaisant à propos du bréviaire du cardinal Quignonez. Vous vous êtes rétracté; je n'ai plus rien à dire, sinon qu'un peu moins de précipitation dans la composition de vos articles vous eût peut-être fait éviter quelques-unes des nombreuses bévues dont ils sont parsemés. Mais puisque nous sommes sur le bréviaire de Quignonez, je profite de l'occasion pour vous apprendre quelque chose de nouveau. Croiriez-vous, Monsieur, que ce cardinal, qui obtint pour son bréviaire l'approbation momentanée du

Saint-Siége, ne fut jamais honoré de celle de la Sorbonne? La sacrée faculté, après avoir considéré que dans ce bréviaire l'ordre et le nombre des psaumes étaient dérangés, que les leçons n'étaient plus les mêmes, que de nombreuses omissions et de fréquens changemens le rendaient, pour ainsi dire, nouveau, ajoute : « On a lieu d'être surpris de la hardiesse avec » laquelle l'auteur de ce nouveau bréviaire rejette toutes ces » salutaires institutions établies, pour ainsi dire, dès l'origine » de l'Église et parvenues jusqu'à nos jours. Il a fait preuve de » peu de sagesse, lorsqu'il a osé préférer, sans rougir, sa pro- » pre manière de voir aux antiques ordonnances de nos pères, » aux usages communs et approuvés. Nous devons donc mettre » chacun à même de juger combien est dangereuse cette édi- » tion d'un pareil bréviaire, et combien on doit s'y opposer (1). » Ainsi parlait la Sorbonne en 1535. Elle qualifiait aussi sévèrement que moi, des innovations beaucoup moins considérables que celles dont nous avons été témoins.

Vous me faites, Monsieur, une espèce de crime d'avoir dit que les partisans des nouvelles liturgies s'étaient maladroitement prévalu d'une parole plus brillante que solide de S. Augustin, qui comparait la diversité des coutumes liturgiques à la variété des couleurs de la robe de l'Epouse. Ce que j'ai dit, je le dis encore, et de plus je ne crains pas d'affirmer que S. Augustin lui-même, s'il eût vécu mille ans plus tard, se serait fait gloire de penser à ce sujet comme les Papes et les conciles. Le respect que nous devons à ce grand docteur ne nous permet pas de penser autrement. Quant à la comparaison elle-même, on n'y doit voir qu'une de ces innombrables explications tropologiques de l'Ecriture qu'employaient les Pères de l'Eglise, et qui de l'aveu des théologiens ne présentent une autorité véritable que lorsqu'elles sont consacrées par l'Eglise.

A propos du respect dû aux Saints, savez-vous, Monsieur, que vous les traitez assez lestement. De quel droit refusez-vous au grand Pape Grégoire VII le titre de Saint, lorsque vous l'ac-

---

(1) Quùm autem hæc usque adeò salutaria Ecclesiæ instituta, in ecclesiasticis officiis, à primordio fermè Ecclesiæ ad hæc usque tempora servata fuerint, mirum quonam pacto is qui novum hoc breviarium edidit, hæc omnia rejiciat..... Parùm quoque sapere sobriè visus est hujusmodi scriptor, dùm, suam unius sententiam antiquis patrum decretis, communi et approbato usui minimè erubuit præferre; proindè est quàm periculosa sit nec ferenda hujusmodi breviarii editio cognoscant omnes operæ pretium est ostendere. D'Argentré; *Collectio judiciorum de novis erroribus*, 1733, tom. II, pag. 121.

cordez dans la même page à S. Damase, S. Léon, S. Gélase, S. Grégoire, S. Pie V? Je dois penser charitablement qu'en donnant à ces grands personnages le titre qu'ils méritent, votre désir est de donner une marque de soumission à l'Eglise, et non de faire un acte de l'indépendance de votre jugement; d'après cela, quel peut être votre motif pour ravir un si beau titre à un Pontife que la même Eglise en a cru devoir honorer? Cette singulière conduite peut être celle d'un janséniste, mais on ne saurait la reconnaître pour celle d'un catholique. Que vous a donc fait S. Grégoire VII pour que vous osiez lui refuser insolemment le titre qu'il a mérité, et braver ainsi les décrets de l'Eglise? Est-ce parce qu'il a déposé un Empereur couvert de crimes, en vertu de son autorité pontificale? Dans ce cas, Monsieur, supprimez bien vite le titre de Saint que vous avez eu la témérité ultramontaine de donner à S. Pie V. Quoique vous n'en sachiez rien, quoique nos agiographes gallicans se soient appliqués à l'effacer de la vie de ce grand Pape, il n'en est pas moins vrai qu'il a déposé solennellement Elisabeth, Reine d'Angleterre, par la bulle *Regnans in excelsis*, que vous trouverez au bullaire de ce saint Pontife, sous l'année 1570, en date du 5 des calendes de mars. Je ne résiste pas à l'envie de vous faire connaître le considérant de cette bulle : le voici : « Regnans in excelsis, cui data est omnis in » Cœlo et in terrâ potestas, unam, sanctam, catholicam et » apostolicam Ecclesiam, extra quam nulla est salus, uni soli in » terris videlicet apostolorum principi Petro, Petrique succes- » sori romano Pontifici, in potestatis plenitudine tradidit gu- » bernandam. Hunc unum super omnes gentes et omnia regna » principem constituit, qui evellat, destruat, dissipet, disper- » dat, plantet et ædificet, ut fidelem populum maturæ cari- » tatis nexu constrictum, in unitate spiritûs contineat, salvum- » que et incolumem suo exhibeat Salvatori (1). » Suit l'acte de déposition lancé contre la cruelle ennemie du catholicisme.

---

(1) Celui qui règne dans les Cieux, et qui a reçu toute puissance au Ciel et sur la terre, a confié son Église une, sainte, catholique et apostolique, hors de laquelle il n'y a point de salut, à un seul homme sur la terre, à Pierre, Prince des apotres, et au Pontife romain, successeur de Pierre, afin qu'il la gouverne dans la plénitude de la puissance. C'est lui seul qu'il a établi prince au-dessus de toutes les nations et de tous les royaumes, avec la charge d'arracher, de détruire, de dissiper, de perdre, de planter et d'édifier; avec la mission de contenir dans l'unité de l'esprit le peuple fidèle enchaîné dans les liens d'une mutuelle charité, et de le conduire sain et sauf à son Sauveur.

Dans vos principes, cet acte a dû être au moins un péché mortel, car recourir à la bonne foi pour excuser un Pape, et un Pape comme S. Pie V, c'est chose par trop impertinente. Vous ne voyez nulle part qu'il s'en soit repenti ; tout porte à craindre que ce Pape ne soit mort dans son péché : comment osez-vous lui donner le titre de Saint, ce titre que vous refusez pour la même raison à S. Grégoire VII? Avouez qu'il y a là dedans une singulière inconséquence ; reste à savoir ce qu'en pense, dans le Cieux, Celui qui a couronné ces deux grands Pontifes.

Pendant qu'on imprimait votre premier article, mon troisième a paru, cela vous a mis à même de lui donner un petit coup de votre massue, dans votre numéro du 9 juin. Je suis fâché que vous ne soyez pas entré davantage dans la discussion ; j'aurais été curieux d'apprendre comme quoi la liturgie parisienne, par exemple, a autant ou plus d'autorité que la liturgie romaine. Ces choses là font toujours plaisir à entendre dire. Loin de là, vous vous mettez tout bonnement à critiquer mon titre : *Considérations sur la liturgie catholique*, et vous prétendez que parce que j'ai intitulé ainsi mes articles, je veux dire que la liturgie romaine est la seule à qui l'on puisse donner le nom de *Catholique*. Je vous l'avoue, je n'avais pas encore pensé à cela. Je croyais tout bonnement, et ceux de mes lecteurs que je connais, le comprennent ainsi, que ce titre équivaut à celui-ci : *Considérations sur la liturgie dans l'Eglise catholique*. Un tel sujet me force de parler souvent de la liturgie romaine, et de la signaler comme la première de toutes, mais je n'a pas écrit un mot qui puisse autoriser la grosse sottise qu'il vous plaît de me prêter. Vous pouvez lire tout le contraire en plusieurs endroits de mon travail.

Comme je tiens par-dessus tout à mettre une entière bonne foi, dans la controverse qui s'est élevée entre nous, je reconnais ici avec franchise que, malgré mes recherches, il m'a été impossible d'acquérir la preuve par écrit de mon assertion sur la proscription des nouveaux bréviaires dans l'*Index* romain. Ce fait m'a été attesté plusieurs fois par des hommes trop respectables et trop savans pour que j'ose le contredire, mais je sens qu'il en est autrement pour le public. Je consens donc, jusqu'à plus ample informé, à rétracter cette assertion : la question n'en reste pas moins dans tout son entier. L'Eglise, comme on l'a vu, s'est expliquée sur l'unité de liturgie, d'une manière bien autrement imposante que n'eût pu le faire la congrégation de l'*Index*. D'ailleurs, aux yeux d'un gallican, une semblable condamnation n'eût été qu'un bien léger poids dans la balance, puis-

qu'une de nos précieuses libertés consiste précisément à ne tenir aucun compte des décrets des congrégations romaines.

C'est avec un sentiment pénible, Monsieur, que je me suis vu contraint de vous poursuivre avec tant de rigueur. Si vous êtes équitable, vous conviendrez que je n'ai usé qu'avec modération du droit de représailles que le ton virulent de vos articles me donnait sur vous. J'aurais craint de compromettre la bonté de ma cause, si je me fusse laissé aller à l'invective; et si vous me reprochez d'avoir été un peu vif en quelques endroits, un lecteur désintéressé trouvera peut-être que je n'ai pas dit encore tout ce que je pouvais dire. Apprenez donc une bonne fois, qu'on peut être *un écrivain du Mémorial*, et cependant répondre avec mesure aux injustes attaques de l'*Ami de la Religion et du Roi*. Puissiez-vous prendre enfin la résolution de vivre en paix avec ceux qui, comme vous sans doute, n'ont d'autre désir que celui de servir la cause de l'Eglise! Puissiez-vous bientôt renoncer à cette humeur inquiète et tracassière qui vous porte à contredire, à harceler sans cesse tous ceux qui croient pouvoir faire quelques pas dans une carrière que, par un étrange monopole, vous semblez vouloir exploiter tout seul!

C'est le vœu que je forme bien plus pour vous-même, que pour la vérité, qui n'a besoin ni de vous, ni de moi, pour triompher.

L'auteur des *Considérations sur la Liturgie catholique.*

(*Revue catholique, Juin* 1830.)

SYNODICON BELGICUM,

SIVE ACTA OMNIUM ECCLESIARUM BELGII A CELEBRATO CONCILIO TRIDENTINO AD CONCORDATUM 1801.

La collection que nous annonçons au public avait été commencée, il y a plus de dix ans, par le savant Van de Velde, ancien professeur à l'université de Louvain; mais la mort ne lui avait pas permis de conduire à son terme cette utile entreprise.

Cependant elle ne devait pas rester inachevée, et l'on désirait généralement voir paraître au grand jour ces nombreux monumens de la piété, de la sagesse et de la fermeté des églises belges, si célèbres entre toutes les églises du monde par

leur inaltérable attachement au Saint-Siége, centre de l'unité, et souverain Juge de toute controverse en matière de foi.

Mais, pour continuer et compléter dignement un si important recueil, il fallait un homme aussi savant qu'infatigable, et dont la piété et l'orthodoxie fussent à l'abri de tout soupçon et inspirassent une confiance générale.

Heureusement cet homme s'est rencontré. M. l'abbé De Ram, bibliothécaire de l'archevêché de Malines, cédant au vœu du clergé belge, et encouragé par l'honorable suffrage de M. le prince de Méan, prélat aussi distingué par ses vertus que par ses lumières, consentit à consacrer tous ses soins à cette intéressante collection.

Les divers monumens dont elle se compose sont divisés en cinq sections.

La première comprend tous les conciles provinciaux de l'archevêché de Malines.

La seconde contient les assemblées des évêques dont un grand nombre d'actes extrêmement remarquables étaient inédits jusqu'à ce jour.

La troisième renferme les synodes diocésains.

Les congrégations des archiprêtres, ou doyens ruraux, constituent la quatrième.

Enfin la cinquième se compose de mandemens ou instructions pastorales.

A toutes les qualités qui doivent assurer à ce recueil les suffrages de tous les ecclésiastiques instruits, se joint le mérite typographique.

L'intérêt qu'il présente n'est pas, comme on pourrait le croire, borné aux seules églises de Belgique, car, outre que les persécutions et les combats qu'a eus à soutenir cette noble partie de la catholicité ne sauraient être indifférens aux catholiques français, qui ne sait que tout ce qui s'est passé dans les Pays-Bas est étroitement lié à l'histoire générale de l'Eglise; et plus particulièrement encore à celle de l'église gallicane?

Les églises belge et française ont eu et ont encore à lutter l'une et l'autre contre les erreurs du jansénisme et contre les envahissemens de la puissance temporelle. On leur présente à toutes deux la servitude sous le nom de *libertés* : leur cause est commune. Elles doivent donc s'unir pour combattre l'ennemi commun, et se prêter un mutuel secours.

Or, pour résister aux séductions de l'erreur et aux servitudes qu'on prétend leur imposer, ces deux illustres églises trouveront dans la belle collection que nous devons aux soins de

M. l'abbé De Ram, de grands exemples de courage et des armes victorieuses.

La déclaration du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines sur l'enseignement du séminaire-général de Louvain, et les actes du même prélat relatifs aux erreurs du jansénisme, et aux entreprises de l'Empereur Joseph II sur les droits de l'autorité ecclésiastique, nous ont paru sur-tout dignes de remarque.

Voici en quels termes l'illustre et courageux archevêque y dépeint les jansénistes :

« Une secte inquiète, artificieuse, et d'autant plus dangereuse qu'elle se déguise sous l'apparence de la piété et d'une morale austère, trouble depuis plus d'un siècle l'Eglise catholique de la manière la plus effrayante. Proscrite par des décrets multipliés du Saint-Siége, suivis de l'adhésion et du suffrage de tous les évêques du monde chrétien, et par conséquent de l'Eglise universelle...., cette secte altière et rebelle ne cesse d'agiter tous les ordres de l'Eglise et d'embarrasser même, sans que peut-être on s'en doute, les ressorts de l'administration civile.... En vain voudrait-elle se faire passer pour un *fantôme*, persuader qu'il n'y a plus ni jansénistes ni jansénisme, et faire accroire que ses erreurs n'existent que dans l'imagination de ses adversaires : un pareil artifice n'en impose plus à personne.... Quel est le catholique, qui, sans cesser de l'être, se persuadera que depuis un siècle et demi les Papes et tous les évêques du monde se sont obstinés à combattre *un fantôme ;* que l'Eglise universelle, jouissant dans sa dispersion comme dans son assemblée en concile de l'infaillibilité en matière de doctrine, ait employé et dirigé ce don précieux et divin contre des erreurs imaginaires, contre des hérétiques qui n'existaient pas, et contre une hérésie inventée par ceux même qui la combattaient. Non, une assertion si contraire à la sainteté de l'Epouse de Jésus-Christ est un blasphème qu'aucun catholique ne peut approuver sans apostasier dans sa foi (1). »

On trouve un beau modèle du courage que doivent déployer les évêques en défendant le pouvoir de l'Eglise et de son chef, dans les respectueuses, mais énergiques réclamations du même prélat contre les attentats d'un despotisme anti-catholique.

« La religion, Sire, n'est point l'œuvre des hommes, mais celle de Dieu même. Jésus-Christ qui est descendu du Ciel pour l'établir dans le monde, et qui en est le divin Législateur,

---

(1) Tome II, p. 520, 521.

ne l'a point confiée aux princes de la terre, qui au moment de son établissement étaient ses plus cruels persécuteurs, mais aux apôtres et à leurs successeurs, qu'il a rendus les dépositaires de la foi, en chargeant *sur-tout* et *particulièrement* leur Chef de paître non-seulement ses agneaux, mais ses brebis mêmes, en lui remettant les clefs du royaume des Cieux, et lui donnant un pouvoir *illimité* de lier et de délier, avec promesse que tout ce qui sera ainsi lié ou délié sur la terre, le sera aussi dans le Ciel. L'administration de l'Eglise universelle appartient donc essentiellement aux Pontifes et à l'Eglise elle-même; c'est eux seuls, qui de droit divin en ont le gouvernement et la juridiction; les princes en sont les protecteurs et les défenseurs, mais, enfans de l'Eglise eux-mêmes, ils ne sauraient agir en législateurs sans passer les justes bornes de leur puissance (1). »

Enfin, dans un temps où la puissance temporelle, par les fatales ordonnances du 21 avril et du 16 juin, a porté de si graves atteintes aux droits de l'épiscopat sur l'éducation des jeunes élèves du sanctuaire et sur la surveillance des écoles primaires, on ne verra pas sans intérêt les vrais et solides principes qu'opposait, dans des circonstances à peu près semblables, M. le cardinal de Franckenberg aux coupables entreprises de l'Empereur Joseph II, relatives à l'établissement à Louvain d'une *école de hautes études ecclésiastiques*.

« Jésus-Christ, disait le vénérable prélat, n'a donné sa mission pour tout ce qui concerne la religion qu'à saint Pierre, aux apôtres et à leurs successeurs, et *non pas aux princes de la terre*, et par conséquent il ne peut appartenir à l'autorité souveraine d'ériger, d'organiser et d'administrer une école où soit enseignée la science de la religion, à ceux sur-tout qui se destinent à la cure des âmes et au saint ministère, puisqu'alors une telle école, *faute de mission légitime*, ne dériverait plus de cette *source divine et unique*, d'où doit sortir tout enseignement des vérités de la religion.

» Bien moins encore cette même autorité, pour favoriser cette nouvelle institution, pourrait abolir les écoles de théologie dans les séminaires épiscopaux, institués et administrés en tout temps par l'autorité de l'Eglise, et dont l'usage constant, qui date de la plus haute antiquité, a été renouvelé et confirmé par le sacré concile de Trente : ce qui forme pour le droit des évêques une possession légitime, incontestable et immémoriale.

(1) Tome II, p. 531, 532.

» Le plan du séminaire-général *vise à renverser tous les droits du sacerdoce et de l'épiscopat*, en réduisant tout le ministère des évêques quant à l'enseignement, d'actif qu'il est essentiellement, à une influence *purement passive*, *inopérante et inefficace*, et en faisant des juges de la doctrine de simples surveillans et des délateurs de l'erreur à la puissance séculière, *dont il ne leur est pas permis de reconnaître le tribunal, comme compétent sur ce point.*

« Ce plan confondrait l'ordre hiérarchique établi dans l'Eglise, autorisant les évêques à surveiller la doctrine dans le diocèse de Malines, où le séminaire-général se trouverait, et d'y redresser par eux-mêmes les professeurs qui s'écarteraient de la vérité, tandis qu'un tel droit ne peut appartenir qu'à l'ordinaire *seul*, les autres évêques ne pouvant exercer aucun acte de juridiction hors des limites de leurs diocèses, excepté dans le cas d'un concile canoniquement convoqué. D'un autre côté, en conservant à l'archevêque de Malines son droit, on blesserait la juridiction des autres évêques, qui, obligés d'envoyer leurs étudians en théologie à Louvain hors de leurs diocèses, ne pourraient plus juger par eux-mêmes de la doctrine qu'on leur enseignerait.

» Enfin les évêques ne peuvent concourir à un établissement qui les priverait du droit radical et inséparable de l'épiscopat, d'enseigner la science de la religion dans toute l'étendue de leurs diocèses, et qui détruirait en même temps leurs séminaires, fondés pour la plupart par la générosité de leurs prédécesseurs, pour l'avantage de leurs diocésains, sur lesquels les chapitres de leurs cathédrales, aussi bien que les boursiers qui y étaient entretenus dans leur propre pays, ont des droits incontestables; que les évêques, à leur sacre et en prenant possession de leurs sièges, ont promis de conserver et de soutenir *sous serment.*

» Ce sont là les principaux obstacles (et non pas uniquement le danger de la doctrine) qui empêchent les évêques de concourir à l'établissement du séminaire-général, auquel ils ne pourraient se prêter *sans se laisser enlever le dépôt sacré de la foi* qui leur a été confié, et *le transmettre à la puissance séculière;* sans renoncer par le fait au droit de l'enseignement, qui est inhérent à l'épiscopat, et sans *se rendre coupables* envers leurs églises et leurs successeurs, en ne leur conservant pas des droits et des prérogatives qu'ils ont *juré* de maintenir (1). »

---

(1) Tome II, p. 537, 538.

Les deux volumes publiés par M. l'abbé De Ram, et que nous annonçons aujourd'hui, ne renferment que les actes relatifs à l'archevêché de Malines. Nous engageons vivement le pieux et savant éditeur à continuer ses utiles travaux, car il nous tarde de voir aussi paraître les monumens des autres églises belges qui doivent compléter cette importante collection.

(*La Revue catholique, Juin* 1830.)

NOTICE SUR LE CARDINAL DE LA SOMAGLIA.

Le cardinal Jules-Marie de la Somaglia, évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du sacré Collége, dont nous avons annoncé la mort dans le précédent *Diario*, naquit à Plaisance le 29 juillet 1744, de l'illustre famille Capece Anghillara des comtes de la Somaglia. Il eut pour parrain le cardinal Jules Alberoni, et reçut à cause de cela le nom de Jules, auquel on ajouta ceux de César et de Marie. Envoyé par ses parens au collége Nazaréen, à Rome, il y étudia avec beaucoup d'application et de succès. Etant entré ensuite dans la carrière ecclésiastique, aux études de son état il joignit celles des belles-lettres et du droit public, et par différentes productions lues dans les académies de Rome il donna des preuves de son savoir et de son bon goût. Clément XIV lui donna une place parmi les camériers secrets surnuméraires en 1769, et parmi les prélats de sa maison en 1773; l'année suivante il lui conféra le titre de secrétaire des Indulgences et des S. Reliques. Pie VI le nomma secrétaire de la S. congrégation des Rits en 1784, puis secrétaire de la S. congrégation des évêques et des réguliers en 1787; il lui conféra le titre de patriarche d'Antioche en 1788, et enfin, en 1795, il le créa cardinal de l'ordre des prêtres et le nomma son vicaire-général à Rome. Il eut d'abord le titre de Sainte-Sabine, et ensuite celui de Sainte-Marie *supra Minervam.* Quand en février 1798 une armée étrangère marchait sur Rome, Pie VI l'envoya avec deux autres députés vers le général, pour connaître ses véritables intentions, et pour sauver, s'il était possible, par des négociations la capitale du monde catholique des calamités dont elle était menacée. Arrivé à Narni, le cardinal de la Somaglia comprit qu'il était impossible avec de simples négociations d'arrêter la marche des troupes, mais il découvrit que le général avait l'ordre, ou du moins l'intention de s'assurer de la personne de deux illustres

cardinaux, qui, sur son avis, purent s'éloigner à temps de Rome (1). La révolution qui eut lieu alors à Rome obligea le cardinal de la Somaglia à en sortir avec tous ses collègues. Après la mort de Pie VI, il vint assister au conclave de Venise. Le nouveau Pape, Pie VII, restant encore dans cette dernière ville, lui confia la mission importante de se rendre à Rome, avec les cardinaux Jean-François Albani et Roverella, pour y reprendre le gouvernement qui était alors entre les mains des étrangers (2). A la nouvelle invasion de Rome, en 1809, le cardinal de la Somaglia fut forcé, ainsi que ses collègues, de venir en France; il fut relégué assez long-temps à Mézières, puis à Charleville. De retour à Rome, en 1814, il fut fait évêque suburbicaire de Frascati et archiprêtre de la basilique de Latran. En 1815, Pie VII étant obligé de s'absenter pour trois mois de Rome, y laissa une junte pour gouverner sous la présidence du cardinal de la Somaglia (3), qui sut déployer dans des temps si difficiles une énergie et une habileté dont on conserve encore le souvenir. En 1818, il fut transféré à l'évêché de Porto et de Sainte-Rufine, et nommé vice-chancelier de la Sainte-Eglise, sommiste, et commandeur de Saint-Laurent in *Damaso*. Il cessa alors d'être vicaire de Rome. Enfin en 1820, il fut tranféré à l'évêché d'Ostie et de Velletri, et devint doyen du sacré Collége. Les affaires du séminaire de Velletri se trouvant un peu dérangées, il y introduisit avec le temps une bonne administration. La commune de cette ville (*communità della stessa città*), où le cardinal-doyen exerce une juridiction particulière et dont il est gouverneur, était également obérée. Il arrangea les choses de telle façon, qu'on parvint à payer pour 34,000 écus de dettes, et qu'on put encore en dépenser environ 60,000 à des édifices publics : somme considérable pour une population de 11,500 habitans. Léon XII, à peine élevé au pontificat, le choisit pour secrétaire d'Etat, et dans l'exercice d'un si haut emploi, il s'acquit par son habileté bien des titres à l'estime publique qui seront certainement recueillis par l'histoire. Son grand âge le força de se démettre de cette charge en juin 1828. Il fut nommé en outre par Léon XII bibliothécaire de la Sainte-Eglise, et pour laisser un témoignage du zèle qu'il apportait à ses fonctions, il donna à la bibliothèque du Vatican, entr'autres objets, un intéressant

(1) V. Coppi, *Annales d'Italie*, 1798, §§ 25 et 27.
(2) *Ibid.* 1800, § 47.
(3) *Ibid.* 1815, § 67.

papyrus grec-égyptien du temps de Ptolémée-Philadelphe; il chargea deux savans de l'expliquer, et il fit venir pour cela de Paris, à ses frais, tous les livres qui leur étaient nécessaires. Outre les places dont nous avons fait mention, il fut encore secrétaire de la congrégation du Saint-Office, préfet des congrégations des Rits et du Cérémonial, et membre de six autres congrégations. Il remplit toujours ces diverses et importantes charges avec autant de zèle que d'intelligence, et avec cette gracieuse urbanité qui captive les cœurs sans nuire à la dignité. S. M. le Roi de Sardaigne lui conféra, en 1828, l'ordre de la SS. Annonciade, honneur qui n'est accordé qu'à un petit nombre de ses sujets les plus illustres, et rarement à des étrangers. Majestueux (*maestoso*) dans sa personne, le cardinal a conservé jusqu'à l'âge de 86 ans une parfaite santé. Dans la journée du 30 mars dernier, il fut pris d'une forte fièvre causée par une inflammation des poumons; il vit avec calme approcher sa dernière heure, reçut les sacremens avec une grande piété, et le 2 avril au matin s'endormit paisiblement dans le Seigneur. Ses obsèques ont été célébrées avec les cérémonies ordinaires dans l'église de Saint-Laurent *in Damaso*, d'où le corps a été porté à Sainte-Marie *supra Minervam*, où il avait marqué sa sépulture. » (*Diario di Roma*, 7 avril 1830.)

L'ÉCOLE D'ATHÈNES (1),

Ou Tableau des variations et contradictions de la Philosophie ancienne; par J. B. C. Riambourg.

Nous nous empressons d'appeler l'attention sur cet ouvrage qui a remporté le prix proposé par la société catholique des Bons-Livres. Il est dû à la plume d'un magistrat, que nous sommes heureux de compter au nombre de nos collaborateurs. La sagacité impartiale avec laquelle il a apprécié dans ce recueil les doctrines philosophiques du *Globe*, et celles de l'école d'Edimbourg ont sûrement frappé l'esprit de nos lecteurs. Nous empruntons aujourd'hui à *l'École d'Athènes* un tableau raccourci des variations de la philosophie grecque : avant de rendre un compte détaillé de cet ouvrage remarquable, nous

---

(1) A Paris, à la librairie catholique des Bons-Livres, rue Saint-Thomas d'Enfer, n° 5; et chez Edouard Bricon, libraire, rue du Vieux-Colombier, n° 19.

donnerons peut-être encore un extrait des conclusions qui le terminent. Nous y trouvons résumées nos propres pensées, et c'est une bonne fortune pour nous que de pouvoir les offrir au public, ainsi concentrées par une main habile et exercée.

« Et sur quels points sont-ils de la sorte discordans ses prétendus sages que la raison guide? Serait-ce sur quelques questions oiseuses dont la solution nous importe guère? Non c'est lorsqu'il s'agit d'expliquer la nature des dieux, d'en revenir aux premiers principes, de remonter aux causes premières, de déterminer les vrais biens, les vrais maux, de tracer les devoirs de la vie, qu'ils se divisent entre eux, et parlent chacun un langage différent.

» S'agit-il, par exemple, de remonter aux principes des choses, Thalès dit que c'est l'eau qui produit tout; et il donne à l'élément humide comme principe d'action, et pour diriger ses opérations, une intelligence qu'il ne sépare point du principe matériel, et qu'il semble identifier avec lui. Or cette opinion que s'est faite Thalès, il n'a pas eu le crédit de la faire adopter par Anaximandre, son compatriote et son ami; car celui-ci rapporte tout à une substance matérielle qui n'est ni eau, ni air, ni terre, ni autre chose déterminée, mais un certain infini dans la nature, d'où toutes choses procèdent, où toutes choses retournent; immuable dans son tout, muable dans ses parties, ce qui donne lieu à des mondes innombrables de s'engendrer, pour ensuite disparaître : c'est par suite de ces transmutations que le monde tel que nous le voyons, et les astres notamment qui sont autant de divinités, ont été formés; en sorte que les dieux, suivant Anaximandre, reçoivent l'être, naissent et meurent. Quant aux hommes et aux animaux, il leur donne une singulière origine : formés d'abord d'une liqueur épaisse revêtue d'une écorce épineuse, ils devinrent avec l'âge plus secs; puis l'écorce alors se rompant, la race humaine fut produite. C'est ainsi qu'Anaximandre fait sortir de l'infini, comme d'un principe unique, tout ce qui a été, est et sera.

» Anaximène, disciple de ce dernier, tout en retenant l'idée d'une substance unique et infiniment étendue, par qui toutes choses sont engendrées, dans laquelle toutes choses se résolvent, se la représente d'une autre manière : il prétend que c'est l'air qui est le premier principe. Cet air, à l'en croire, est infini et toujours en mouvement; ce mouvement est par lui communiqué avec la vie à tout ce qui existe; en se raréfiant, en se condensant, il encendre les élémens d'où sor-

tent les êtres composés. Les dieux mêmes sont une de ses productions.

» Tandis que ces choses se débitent de ce côté, j'entends Héraclite qui annonce d'autre part que c'est le feu qui est le principe générateur. Eternel, increéé, ce feu donna naissance à l'air en se condensant; l'air en s'épaississant a formé l'eau; cette eau en devenant plus dense a ensuite produit la terre : le feu, l'eau, l'air et la terre d'abord séparés, puis réunis et combinés, ont donné la forme aux choses que nous voyons, lesquelles après avoir pris la même route en sens inverse, se résoudront toutes en feu éthéré. Ainsi, d'après Héraclite, c'est le feu élémentaire qui est la cause première : il a l'intelligence en partage; il donne la vie; il communique le mouvement : et par son action qui pénètre toute la substance de l'univers, il constitue pour tous les êtres la nécessité invincible.

» Empédocle, formant un amalgame de ces systèmes différens, divinise les quatre élémens si connus. Il dit que les parcelles primitives de ces quatre élémens, qu'il se représente comme indivisibles, matérielles et éternelles, formaient d'abord une sorte de chaos d'où elles se sont dégagées par les efforts de deux principes opposés, l'amour et la discorde. Ces principes agissant constamment l'un contre l'autre, donnent lieu par là tantôt à l'agrégation, et tantôt à la division des parcelles élémentaires, ce qui amène toutes les combinaisons que nous voyons; au reste la suite des transformations ne serait dans le système d'Empédocle soumise qu'à la seule influence des causes mécaniques; l'intelligence n'y aurait aucune part.

» Ce n'est point sur ces principes que Pythagore avait originairement posé les fondemens de l'école d'Italie. Pythagore faisait de l'universalité des êtres un tout auquel il donnait une âme pour l'animer. Ressort actif, principe intelligent, cette âme répandue dans toute la nature a tout formé en suivant certaines proportions harmoniques, au moyen des nombres qui sont les premiers élémens de toutes choses. De cette âme universelle toutes les autres âmes sont sorties; en sorte que les âmes humaines, de même que les âmes des animaux ne sont que des particules de cette substance unique qui pénètre toutes les parties du monde. Unité merveilleuse, elle est à elle-même son principe, sa racine, son carré et son cube : *monade* féconde, elle a produit la *dyade*, ou le multiple : de la *monade* et de la *dyade* les nombres sont sortis; les nombres ont donné naissance aux points; les points aux lignes; les lignes aux surfaces; les surfaces aux solides, c'est-à-dire aux

quatre élémens dont tous les corps se composent. Ainsi du concours de la *monade*, principe actif, cause universelle, et de la *dyade*, principe passif, ou la matière produite par voie d'émanation de la cause première, s'est formée la *tryade* ou le monde, être vivant, intelligent et sphérique.

» Xénophane, enchérissant sur les idées de Pythagore, ne voit qu'un seul être dans la nature, et il n'y admet aucun changement : substance unique, douée d'intelligence, non produite, éternelle, immuable, de figure ronde, qui est Dieu. Ainsi, d'après Xénophane, Dieu et le monde ne seraient qu'un seul être qui n'est susceptible d'aucune modification, d'aucun mouvement. Si on lui objecte que de toutes parts on ne voit que générations et corruptions, changemens de toute nature, modifications de toute espèce, multiplicité, variation, et mouvement; il répond que ces apparences n'ont point de réalité, et il prouve que rien, à vrai dire, ne s'engendre; que rien ne périt; que rien n'est en mouvement.

» Parménide ne reconnaît, comme son maître, qu'un seul être, une substance unique et permanente. De cet être il dit qu'il est, tout et qu'il est un; qu'il subsiste de toute éternité; qu'il est immobile; qu'il est immuable. Ce ne sont donc, suivant lui, que des mots vides de réalité ceux qu'emploie le préjugé humain, en parlant de commencement et de fin, de naissance et de mort, de génération et de corruption. Cependant ce philosophe ne disconvient pas qu'à s'en tenir aux apparences, il semblerait qu'il y a plusieurs êtres; et s'accommodant aux apparences, quand il raisonne sur les choses sensibles, il suppose deux principes, le chaud et le froid, en d'autres termes, le feu et la terre, regardant le feu comme la cause efficiente et la terre comme le principe matériel, il se figure, d'après cela, une sphère de feu et de lumière qui embrasse et pénètre l'univers; c'est cela qu'il appelle Dieu.

» Les sentimens de Zénon d'Elée sur l'unité et sur l'immutabilité de la substance unique ne différaient pas sensiblement d'abord de ceux de Xénophane et de Parménide; mais, à force d'insister sur cette prétendue vérité qu'il n'y a pas dans la nature, aux yeux de la raison, *pluralité*, il a fini par douter de l'existence de l'*unité* elle-même; en sorte qu'il soutient présentement que rien n'existe. Du reste et sur l'impossibilité du mouvement, il déduit avec habileté une suite d'argumens très-subtils, dont aucun de ses adversaires n'ai pu jusqu'ici rompre l'enchaînement.

» Tandis que l'école d'Elée, détachée de celle de Pythagore, se perd dans ses abstractions, voici qu'Anaxagore introduit

dans l'école d'Ionie des nouveautés fort étranges. Non-seulement il admet, en opposition au sentiment qui vient d'être exposé, qu'il y a plusieurs êtres dans la nature, mais en outre, et modifiant l'opinion d'Anaximène son maître, il soutient qu'il y a plusieurs principes. Il distingue donc en premier lieu le principe intelligent du principe matériel, assujettissant tellement le dernier de ces principes aux premiers qu'il va jusqu'à supposer la matière destituée par elle-même de toute tendance au mouvement. Ainsi il conçoit d'abord une matière sans bornes, composée de parties très-petites, éparses et confuses. Cette masse primitive, sans ordre, sans mouvement, sans beauté, renferme les élémens de toutes les espèces de choses, distingués les uns des autres par leur essence propre, et se différenciant par leurs qualités particulières. L'intelligence divine portant son action sur cette masse informe, y mit l'ordre, lui imprima le mouvement; le monde en est résulté. Telle est l'opinion d'Anaxagore, qui repose sur l'idée d'un esprit simple et pur, n'ayant rien de commun avec la matière; d'où naît la distinction de deux principes coéternels, essentiellement différens par leur nature, dont l'un se trouve être naturellement subordonné à l'autre.

» Que cette idée d'une substance immatérielle ait été adoptée par Platon, comme plusieurs se le figurent, c'est ce que je n'entreprendrai point de décider, car Platon là-dessus, comme sur bien d'autres choses, laisse planer le doute et ne découvre pas le fond de sa pensée : ainsi tantôt il dira que Dieu est incorporel; tantôt il énoncera, en parlant du monde, du ciel, des astres, de la terre, que tout cela est Dieu. Ses opinions prises en particulier manquent ordinairement de vraisemblance : rapprochées les unes des autres, il est difficile de les concilier. Cependant il semblerait qu'il reconnaît l'existence de deux principes, si ce n'est pas de trois; car il nous représente un Dieu incorporel et immatériel comme l'artisan, la matière comme étant le sujet sur lequel Dieu a opéré, et l'*idée* comme étant le type primitif sur lequel Dieu s'est réglé. Sur ce type primitif, lorsque Platon s'explique davantage, il nous dit que les *idées* sont les exemplaires et les formes éternelles des choses et constituent leur essence; qu'elles n'ont point été produites; qu'elles existent par elles-mêmes, et que seules elles méritent le nom d'êtres : toujours présentes à la raison de l'auteur de toutes choses; elles composent le monde intelligible, mais elles ne sont point la Divinité même. L'unité est leur caractère, elles en impriment le sceau au multiple quand elles soumettent la matière à des formes pour en tirer les cho-

ses sensibles et constituer le monde extérieur. Ainsi Platon a l'air de ranger les *idées* au nombre des premiers principes des choses ; et de cette sorte, il paraîtrait qu'il en établit nettement trois. Cependant il arrive que Platon, dans d'autres circonstances, semble n'en reconnaître plus que deux ; à savoir, Dieu et la matière, tous deux éternels et tous deux indépendans l'un de l'autre. Alors il se rapproche des idées d'Anaxagore, mais en y mêlant les siennes propres, puisqu'il attribue à la matière (ce que ne fait point Anaxagore) une force qui fait qu'elle se meut d'elle même, un principe d'activité qui lui est propre; on pourrait même dire une âme, malfaisante, agissant sans règle et sans raison, se portant au désordre naturellement : c'est alors que, retombant dans l'hypothèse d'Empédocle, Platon se figure deux principes exerçant leur influence en sens contraires sur toutes les choses de ce monde : d'où se forme le destin. Enfin lorsque Platon imagine de donner au monde une âme, on croirait qu'il va reproduire le sentiment de Pythagore; mais bientôt, quand on l'entend s'expliquer sur la nature de cette âme, à laquelle il donne un commencement, et qu'il tire du sein de la Divinité pour en faire, avec le principe d'activité de la matière, un être composé, chargé d'animer et d'ordonner le monde, de lui donner toute la beauté dont il est susceptible, on s'aperçoit que Platon, comme de coutume, en s'emparant des pensées d'autrui, semble s'attacher à les rendre moins nettes, plus vagues, plus confuses.

» Si l'on peut reprocher à Platon de la tergiversation, le même reproche ne sera point fait à Zénon de Cittie, car l'hésitation et le doute sont à jamais bannis du Portique. Vous êtes donc tenu, Chrysippe, si vous êtes resté fidèle à l'enseignement de votre maître, d'affirmer, avec autant d'assurance que si vous eussiez assisté au débrouillement du chaos, que le monde est un être sage, un grand animal de figure sphérique, qui nage dans le vide : qu'en lui réside une intelligence qui a présidé à sa formation; que la même intelligence, ou âme du monde, que vous confondez avec l'éther, c'est-à-dire la partie la plus subtile de la matière (car vous ne voulez pas d'un Dieu incorporel), anime tout, meut tout, gouverne tout, en suivant l'impulsion nécessaire de sa propre nature, modifiée par la composition des parties grossières de la matière qu'il façonne et qu'il met en action. Vous ajouterez à cela que le soleil, la lune, les étoiles, comme étant des corps ignés ; la terre, la mer, comme ayant pour âme le feu céleste, sont autant de dieux. Que toutes les choses où l'on voit quelque efficacité particulière méritent le nom de Divinité : et que les

grands hommes eux-mêmes dans l'âme desquels étincèle ce feu divin, ont droit à ce titre. Enfin vous direz que ce monde, après certaines periodes, périra pour revenir à l'état de feu primitif, renaîtra ensuite, pour se dissoudre encore; annonçant que, dans cette conflagration générale, non-seulement le monde, mais aussi tous les dieux rentreront dans le sein de la Divinité suprême, c'est-à-dire qu'ils seront absorbés dans l'éther ou feu primitif.

» Mais pendant que vous vous complaisez à développer ces belles choses, Aristote survient, qui traite tout cela de chimères, car il ne supporte pas qu'on dise que le monde a commencé; et quand on lui parle de sa dissolution, il sourit de pitié. Aristote, en effet, croit que le monde a toujours été et sera toujours. Voici donc le système d'Aristote, autant du moins qu'il est possible de le saisir : partant de ce principe, que tout ce qui se meut, est mu par un autre, Aristote arrive à cette conséquence qu'il y a un premier moteur qui n'est point susceptible de mouvement, et qui est l'origine de tout mouvement, non point en agissant par lui-même comme cause efficiente, mais en se présentant comme cause finale aux intelligences inférieures. Ce premier moteur est immatériel; il est en outre éternel, intelligent; c'est une substance indivisible, infinie; c'est Dieu : il réside au plus haut des cieux; au-dessous de lui est le moteur du ciel avec d'autres intelligences immatérielles et éternelles qui président au mouvement des astres; plus bas, et au centre, est la terre, séjour des êtres périssables. Dès-lors trois sortes de substances ou êtres; la substance immobile et incorruptible qui remplit la sphère supérieure et enveloppe l'univers; les substance mobiles et incorruptibles qui s'étendent depuis la sphère supérieure jusqu'à l'orbite de la lune; les substances mobiles et corruptibles, qui descendent depuis l'orbite de la lune jusqu'au centre de la terre.....

» Ne pourrait-on pas croire, d'après cet exposé, qu'Aristote entend réduire à un seul principe, qui est la matière, tous les objets que renferme notre sphère particulière, et qu'il soumet à l'action d'une cause unique l'univers tout entier? Or, il n'en est rien : car Aristote, en premier lieu, s'élève fortement contre ces philosophes qui n'admettent qu'un seul principe pour les êtres corporels; ils en distingue trois : deux contraires, la *forme* et la *privation;* un troisième qui est soumis aux deux autres, la *matière*. D'autre part, et quand il s'agit des causes, Aristote, au lieu d'une, en compte quatre;

à savoir : la *matérielle* dont tout est, la *formelle* par qui tout est ce qu'il est, l'*efficiente* qui produit tout, et la *finale* pour qui tout est. Aristote convient d'ailleurs que la fortune et le hasard sont eux-mêmes causes de beaucoup d'effets; et même il leur donne la plus grande part à tout ce qui se passe dans le monde sublunaire, semblant réserver l'attention de son premier moteur pour ce qui a lieu dans le ciel. Enfin quelquefois le chef de l'école péripatéticienne perd de vue ce premier moteur, et il paraîtrait alors qu'il attribue tout à la nature.....

Nous étonnerons-nous, après cela, que Straton de Lampsaque, sorti de l'école fondée par Aristote, soutienne que tout s'est fait et se maintient par les seules forces de la nature? Non, sans doute; car en concevant la chose ainsi, il ne fait que supprimer un ressort entièrement inutile, qui ne tendait qu'à compliquer la machine. Straton prétend donc que tout s'est formé, se conserve et se meut au moyen de certaines qualités inhérentes à la matière, sans le concours d'aucune intelligence : ainsi, d'après lui, c'est en vertu des lois de la pesanteur, et par l'effet d'une force vitale qui est propre à chaque parcelle élémentaire, que tous les mouvemens s'exécutent, et que tous les êtres sont engendrés, puis détruits. Les principes composans, agissant, dit-il, chacun à leur manière, ont produit des rencontres fortuites, et, par suite de ces rencontres, des combinaisons de toute espèce, dont les unes, se trouvant bien ordonnées, sont restées dans la nature et y ont fondé des espèces; dont les autres, ne renfermant pas les accessoires nécessaires pour conserver leurs espèces, ont péri après avoir eu plus ou moins de durée. Straton pense donc que le monde est purement et simplement l'ouvrage d'une nature aveugle et privée d'intelligence comme de sentiment, aux opérations de laquelle le hasard a présidé.

» Ce système est très-simple, il faut en convenir; il pourrait se faire toutefois que celui d'Epicure eût le mérite de l'être encore davantage. Le monde, s'il faut en croire Epicure, s'est formé de lui-même par la rencontre fortuite des atomes. Eternels, indivisibles, ces atomes sont les premiers principes des choses. Se portant de haut en bas dans le vide, en suivant une ligne droite dont ils s'éloignent quelquefois par un léger mouvement de déclinaison, ils se sont rencontrés, accrochés, ont formé diverses concrétions, d'où sont résultés des mondes en grand nombre, et le nôtre en particulier. Ainsi, au moyen de quelques particules indivisibles, qui n'ont d'autres qualités que celles qui se rapportent à la figure, la grosseur, la pesanteur, Epicure, sans le moindre embarras, sans mettre

en jeu aucune cause intelligente, laissant aller le tout au hasard, arrive à composer, avec le vide et les atomes, l'univers en son entier. Cependant il a l'air de croire qu'il y a des dieux : mais ces dieux, il les relègue dans un petit coin de l'univers : il leur donne la forme humaine avec des corps très-subtils, et il les établit là dans un repos absolu ; libres de soins, dans une ignorance absolue et heureuse de tout ce qui se passe ici-bas.

» Ce n'est point à Epicure, du reste, que l'on doit l'invention des atomes.....

» Démocrite avait dit, avant qu'Epicure en parlât, que tout s'est fait par le hasard des rencontres, sans le concours d'une cause intelligente. Toutefois Démocrite semble vouloir attribuer quelque sentiment à ses atomes : il va même jusqu'à voir quelque chose de divin dans les images qui nous arrivent des objets, ainsi qu'à l'acte de notre entendement par lequel nous percevons ces mêmes objets. Or, il faut avouer que ce sont des dieux assez singuliers que les dieux de Démocrite, qu'il suppose émaner des objets, voltiger de tous côtés à l'aventure, pour périr l'instant d'après. Je crois donc Protagoras, lorsqu'il déclare qu'il ne saurait dire s'il y a des dieux, plus sensé que Démocrite et que bien d'autres ; quant à Diagoras et Théodore qui nient tout nettement qu'il y en ait, ils me paraissent plus francs qu'Epicure..... »

(*Le Correspondant*, *n°* 23, *tome II.*)

DE L'ÉDUCATION DU GENRE HUMAIN PAR LESSING.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

Les écrivains, qui veulent avoir bon marché de la religion catholique, se sont mis, avec elle, fort à leur aise. Ils ont dit : le catholicisme est une religion retrograde ou stationnaire : avec lui les destinées du genre humain n'avancent pas ; elles s'immobilisent. Ces auteurs se font, de ce qui se meut et de ce qui ne se meut pas, une opinion bien extraordinaire.

Ouvrez les deux grands livres : celui de l'humanité, et celui de la nature. L'humanité s'agite dans une sphère de liberté :

---

(1) Voir ci-dessus, tom. I, p. 152 et 503.

dans la nature au contraire, la loi de la nécessité est partout empreinte en caractères immuables; cependant l'ensemble des destinées humaines n'en est pas moins régi par une divine Providence; quelle que soit la nécessité qui semble planer sur la nature entière, dès que vous entrez dans son secret laboratoire, vous y trouvez des affinités qui se recherchent, des antipathies qui se repoussent, des infiniment petits qui ont leurs amours et leurs haines, qui s'unissent ou se dévorent par suite de lois inhérentes à leur nature. Qui nous dira si quelque chose de la liberté ne pénètre pas dans le règne des molécules, de même qu'il est certain que l'instinct de la race animale s'agrandit par suite d'une espèce d'éducation que l'homme lui fait sentir? Il est impossible de tirer une ligne absolue entre les deux empires de la liberté et de la nécessité, entre le mouvement réfléchi et le mouvement irréfléchi.

Si tel est le simple aspect que nous présentent l'humanité et la nature, ces deux livres destinés à notre instruction éternelle, de quel droit certain dogmatisme va-t-il pédantesquement s'asseoir devant eux, en proclamant que l'humanité suit les règles d'une progression *nécessaire*, et que la nature roule constamment dans les limites d'un cercle à jamais achevé? Qui vous a autorisé à soumettre exclusivement l'histoire aux lois du développement *indéfini*, et le monde physique à celle de la fatalité? la fatalité au front d'airain dans le livre de la nature! Quels sont les fondemens sur lesquels portent toutes vos hypothèses? Vous rejetez et avec raison l'histoire anecdotique, qui ne sait que des passions, ne voit que des faits isolés, et réduit tout en poussière. Mais l'histoire systématique, telle que vous l'arrangez, en n'étudiant avec amour aucun détail, en n'approfondissant aucun de ces siècles nombreux dont vous nous retracez la physionomie comme par une espèce de prescience philosophique, cette histoire est toute aussi infructueuse. Ni les atomes de l'une, ni les lignes mathématiques de l'autre, ne sont bien réellement de l'histoire vivante. L'homme est un être si prodigieusement curieux et instructif qu'il vaut bien la peine qu'on lui donne la même attention, que le naturaliste accorde aujourd'hui au moindre animal.

Lessing était un esprit ferme et solide; il avait la science d'un Leibnitz, et la causticité d'un Voltaire, mais il ressemblait plus au premier par l'amour qu'il avait pour la vérité, qu'il ne ressemblait au second par son génie paradoxal. De son temps commençait déjà à surgir la grande question de la philosophie de l'histoire, qu'Aristote, dans son livre *des Politiques*, avait entrevue dans l'antiquité, et que Bacon et Leibnitz

devinèrent dans les temps modernes. Si Lessing n'avait pas éparpillé, comme Bayle, une immense érudition, son esprit dégagé de préjugés eut pu faire faire à cette science un pas de géant : malheureusement il avait été trop distrait par la polémique contemporaine, des entreprises auxquelles son génie semblait l'appeler. Il y a une vue et une vue très-profonde dans le petit écrit dont nous nous occupons, mais ses admirateurs l'ont gâtée en y joignant une idée de perfectibilité *nécessaire*, que Lessing n'y a point du tout mise, du moins explicitement. Lessing parle, comme Bossuet, de l'*éducation* du genre humain : il lui donne un père et un tuteur. Nos rêveurs de perfectibilité parlent de son *émancipation*, et considèrent la *tutelle* comme une espèce d'enfance prolongée. Ils ne nous entretiennent pas de Dieu, Être réel, mais de l'*idée divine*, notion purement abstraite, et qui a tout l'air d'une notion purement *humaine*. Rien de semblable dans Lessing, qui considère Dieu toujours comme père, et qui place l'homme en relation directe avec une divinité tutélaire.

Quand l'on étudie de près le paganisme, on voit qu'il se compose de certaines idées et de certains sentimens, dont l'idolâtre cherche en vain à s'affranchir. Il étudie Dieu exclusivement dans le livre de la nature : la Providence devient à ses yeux, une fatalité et pèse sur les destinées humaines. Le regard de l'homme s'abaisse alors vers la terre; quelque chose de sinistre semble l'accabler et lui interdire la vue des cieux. Il est sans amour, partant sans espérance. Tout ce que l'humanité renferme d'espoir et d'amour est transporté, par son imagination, à une époque future. De toute part le libérateur est annoncé, celui qui ouvrira à l'âme humaine la porte des cieux.

Le Christ paraît, et pour la première fois il n'y a plus d'esclaves. Les rapports des hommes avec la Divinité et entre eux changent complètement. Les puissans de la terre ne sont plus des tyrans révoltés contre les décrets de la Providence, des géans qui bravent la foudre, et menacent de s'introniser dans les cieux; les esclaves, ce sont partout les enfans d'une seule et même Divinité bienfaisante. Dès que le christianisme parut, les peuples virent que ce Libérateur, dans l'attente duquel le genre humain avait poussé un long soupir, était enfin arrivé : on ne s'imagina rien au-delà; mais on s'imagina une perfectibilité indéfinie dans le sein du christianisme même. C'est de cette perfectibilité dont ne veulent plus certains novateurs; ils traitent le christianisme de suranné; comment, disent-ils, une religion qui s'est survécue à elle-même pourrait-elle faire mon-

ter l'homme degré par degré dans l'échelle de la perfectibilité? Mais cette manière de voir ne prouve qu'une seule chose : la profonde ignorance de ceux qui la soutiennent. Ils ne savent pas ce que c'est que le christianisme, et ils ignorent pourquoi il est venu sur la terre.

En effet, le christianisme est l'accomplissement des destinées futures, ou il n'est rien du tout; il est la voie unique de la perfectibilité, ou nous vivons encore sous le joug du paganisme : en d'autres termes, ou le Christ nous a affranchis de la loi de la nécessité, ou nous avons continué à vivre sous cette loi, nous ne sommes pas sortis de l'idolâtrie. L'idolâtrie n'a pas toujours besoin de se tourner du côté de la nature; elle peut se tourner vers l'homme même, et diviniser la raison humaine. Les Chinois ont pour dieux Confucius, Laotseu, Mengtseu et autres savans philosophes : prenons garde que nos dieux ne deviennent Voltaire, Condorcet, Condillac, et je ne sais qui encore, pour ne pas parler des dieux des éclectiques, qui sont aujourd'hui vivans. Les Saint-Simoniens ont été plus loin, et ont récemment *joué* à l'idolâtrie avec Saint-Simon.

Avant l'époque du christianisme, il y avait décadence, et, par suite de cette décadence, esclavage de la nature humaine. Les sectateurs de la perfectibilité sont obligés de nier cette chute de l'homme, pour appuyer sur quelque chose leur théorie du christianisme, qui, dans leur système, ne devrait avoir qu'une existence temporaire. Mais en soutenant cette doctrine, ils contredisent le sentiment de l'antiquité tout entière, sa manière de considérer la fatalité et la mort, sa lutte de l'héroïsme, qui cherche à se soustraire à des chaînes sous lesquelles il est forcé de succomber, comme les dieux de race titanique ont succombé devant les créateurs. Ils contredisent cette attente d'un Libérateur, qui se reproduit sous toutes les formes dans les religions antiques, et qui s'est symbolisée dans les mystères. Il y a plus; ils contredisent le mosaïsme, qui n'a de sens et de vie réelle que par l'indication toujours renouvelée d'un Roi de la vie future.

Non contens d'être en contradiction avec le génie de l'antiquité, génie de fatalité et de sombre fureur, malgré les roses dont l'avait orné le sentiment de la beauté de l'art et de la poésie, qui respirait dans les croyances antiques, ces fauteurs d'un système de perfectibilité *rationnelle* ont méconnu également toutes les bases de l'existence moderne, qui est absolument incompréhensible sans le christianisme. Si celui-ci n'était que quelque chose d'extérieur, s'il n'était donné que dans le temps seulement, d'où lui viendrait cette puissance infinie par la-

quelle il a brisé toutes les chaînes de l'humanité, et rendu l'homme à sa liberté? D'où lui viendrait cette puissance de civilisation progressive, due uniquement à la charité qui l'anime, charité qui n'a de sens qu'en admettant le mystère de l'incarnation, la manifestation du Christ sous forme humaine, opérée pour la délivrance du genre humain? Non, encore une fois, si le christianisme n'est pas la seule religion possible, nous retombons sous le joug du paganisme, et pour cette fois, sous le joug d'un paganisme sans noblesse et sans grandeur. Un égoïsme rétréci, par lequel nous nous divinisons nous-mêmes, remplacera ce culte de la beauté, ce génie de l'art, cette richesse de la poésie, jointes à cette profondeur de symbolisme, à cette conception de la nature, à cette exaltation d'une humanité révoltée contre d'implacables destinées, qui distinguaient les beaux jours de l'antiquité. Il n'y aurait plus d'espérance, car il n'y aurait plus de foi, et nous nous tourmenterions vainement entre le vide de la pensée et l'esprit des affaires; la perfectibilité en dehors du christianisme ne pouvant plus être autre chose que celle des machines à vapeur ou des discours d'académie.

(*Le Correspondant, n° 24, tome II.*)

SUR L'ÉTAT ACTUEL DU CATHOLICISME,

Extrait de l'ouvrage intitulé : l'Ecole d'Athènes, ou Tableau des variations et contradictions de la philosophie ancienne, par M. de Riambourg.

Nous avons donné (1) le résumé des variations de la philosophie grecque; nous extrayons encore de l'ouvrage de M. de Riambourg un morceau également remarquable sur l'état actuel du catholicisme, et sur ces écrivains qui nous répètent sans cesse qu'il est mort.

« Il est des hommes que fatigue la sollicitude maternelle de l'Eglise pour augmenter ses enfans, et bien qu'ils essaient d'autre part de nous persuader que le catholicisme est gisant par terre, ils n'en persistent pas moins à faire entendre des plaintes sur ce qu'ils appellent son prosélytisme ardent.

» Or, il faut opter : car l'inconséquence ici se montre à dé-

(1) Ci-dessus, p. 27.

couvert ; il faut qu'on se résigne à tenir le catholicisme pour existant, ou bien qu'on s'abstienne de signaler avec aigreur son inquiète activité.

» Oui, le catholicisme est plein de vie; et, quoique chaque jour on ait soin de répéter que depuis long-temps il est mort, cette assertion n'est que l'expression d'un coupable désir ; mais elle est démentie par les faits. Ce n'est pas que nous prétendions élever des doutes sur ce qui n'est que trop avéré, à savoir que, dans la société européenne l'esprit de foi et le sentiment religieux se sont considérablement affaiblis ; mais nous voulons constater ce qui n'est pas moins certain d'autre part, c'est que dans la lutte qui s'est établie entre les croyances et l'esprit d'incrédulité, le catholicisme a figuré toujours au premier rang, et que seul il soutient l'effort du combat. On l'a vu, à l'époque du déchaînement de l'impiété, résister courageusement aux puissances de l'enfer conjurées, et retracer aux yeux de l'Europe attentive et surprise, l'héroïsme des premiers temps : plus récemment, et dans la personne de son Chef, respectable vieillard, qui ne s'était fait connaître jusque-là que par sa mansuétude, il a donné l'exemple d'une fermeté inébranlable, lorsque tout pliait sous la main de cet homme qui portait un cœur d'acier. Aujourd'hui le zèle du catholicisme prend une autre direction ; il s'occupe activement et avec fruit à rassembler sous la bannière catholique ceux qui, sentant que le sol est ébranlé, cherchent avec inquiétude un terrain ferme sur lequel ils puissent être en sûreté. On peut dire en effet que jamais, à partir du commencement de la réforme, il ne s'est fait autant de conversions remarquables. L'Allemagne et la Suisse ont offert à la vraie foi des prémices que l'Église peut étaler avec ostentation ; le catholicisme s'est introduit en Russie et dans ce pays que la Providence semble tenir en réserve pour l'accomplissement de quelque grand dessein, il a fait d'illustres prosélytes ; en Angleterre, il marche à grands pas ; aux Etats Unis, il a des succès prodigieux ; enfin, dans la France, dont l'irréligion systématique a fait en quelque sorte sa place d'armes, le catholicisme se maintient noblement, et il cherche plutôt qu'il ne fuit la rencontre de son adversaire ; car on le voit se porter avec empressement partout où le danger se manifeste ; et souvent il suffit qu'un seul prêtre arrive au milieu d'une grande cité, pour qu'en peu de jours la foi se ravive, et que l'impiété soit altérée. Non, le catholicisme n'est point mort : s'il était mort, il ne donnerait pas de signes aussi éclatans de sa puissante énergie ; s'il était mort, l'esprit des impies ne serait pas monté à un degré si haut d'irritation ; s'il était mort, il ne serait pas

traduit journellement au ban de la philosophie, pour avoir à répondre sur l'imputation de prosélytisme, qu'on renouvelle sans cesse contre lui.

» Le prosélytisme, en effet, quelle que soit du reste sa nature, dénote à tout le moins qu'il y a non-seulement un principe de vie, mais encore une surabondance de force dans l'opinion qui cherche à se répandre. Toutes les sectes religieuses, dans leur origine, éprouvent le besoin de faire des prosélytes : mais, par la raison que le prosélytisme des sectaires ne peut puiser autre part que dans le fond de la nature humaine, l'énergie qui le pousse en avant, ce prosélytisme est ordinairement passionné. Aussi voit-on que les hérésies ont presque toujours employé, pour se soutenir et s'étendre, des moyens de ruse et de violence. Ces opinions, du reste, après avoir agité les esprits, causé du désordre, et fait plus ou moins de bruit dans le monde, se sont usées peu à peu, et ont fini par s'éteindre. Il en est qui ont bouleversé la chrétienté, et qui n'ont laissé d'autres traces de leur passage, que celles qu'on trouve dans l'histoire. Voilà comment les passions, quand elles se déguisent sous l'apparence du zèle religieux, procèdent et finissent. Le zèle véritable, celui qui prend sa source dans la charité, suit une autre marche ; il insiste, mais c'est avec douceur ; il presse, mais il se garde bien de violenter ; s'il rencontre des obstacles qui soient invincibles, il se détourne, et cherche ailleurs des cœurs moins rebelles, des esprits moins obstinés ; si les puissances s'élèvent avec fureur contre lui, il ne fléchit pas ; mais, en résistant, il respecte les droits du pouvoir temporel. C'est ainsi que le christianisme s'est avancé à travers dix persécutions successives, sans rien céder, et sans que jamais, pour se mettre à couvert, il ait fait un appel à la révolte : cependant on ne dira pas que les chrétiens étaient alors en petit nombre, on ne prétendra pas que c'étaient des hommes timides. Cette conduite des premiers chrétiens est bien remarquable ; elle contraste singulièrement avec celle des hérétiques, beaucoup plus encore avec la violence des sectateurs de Mahomet. Du reste, elle ne s'est point démentie : qu'on suive, à partir des premiers siècles, ces hommes apostoliques qui ont porté la foi dans toutes les parties du monde connu, et l'on verra qu'ils ont marché dans la voie que Pierre et Paul avaient tracée, tempérant par la douceur évangélique ce que leur zèle pouvait avoir de vif et d'ardent, baignant de leurs sueurs et quelquefois de leur sang, la terre qu'ils étaient venus féconder. C'étaient assurément des conquérans pacifiques ceux qui

ont successivement soumis au joug de l'Evangile les peuplades du Nord quand elles eurent partagé les provinces de l'empire. Aussi, et nonobstant l'antipathie qu'elle témoigne aujourd'hui pour le *papisme*, l'Angleterre a conservé le souvenir de la mission d'Augustin, et se rappelle avec attendrissement ce que fit pour elle, à cette époque, le saint Pontife qui occupait la chaire de saint Pierre. On pourrait en dire autant de plusieurs autres contrées où la prétendue réforme s'est établie; car les préventions que ces peuples nourrissent contre l'Eglise mère, n'empêchent pas que le nom de l'homme apostolique qui avait été par elle envoyé, et qui a porté chez eux les premières semences de la foi, ne soit prononcé toujours avec respect. Le prosélytisme catholique, en se rapprochant des derniers temps, aurait-il par hasard changé de nature? Eh quoi! ce François Xavier dont la vie retrace celle du grand Apôtre des nations, ces disciples de saint Ignace, qui se précipitaient à l'envi dans les pays nouvellement ouverts à leur zèle, et se jetaient au milieu des sauvages, pour en faire d'abord des hommes et ensuite des chrétiens, étaient-ils donc des ennemis de l'humanité? S'il est parfois arrivé que la mission apostolique se soit exercée au milieu du tumulte des armes et des scènes déplorables que l'abus de la force entraîne après soi, le missionnaire en a gémi tout le premier; il s'est interposé, autant qu'il l'a pu, entre le vainqueur et le vaincu; il a pris en main la cause du faible, cherchant à le soustraire aux rigueurs de l'esclavage, et se plaignant avec amertume des vexations qu'on lui faisait endurer. Ces missions du Paraguay, dont la mémoire est récente et ne mourra jamais, avaient-elles un autre but que de rendre les Indiens du continent de l'Amérique à la fois meilleurs et plus heureux? Elles fourniraient, à elles seules, une preuve sans réplique que le prosélytisme catholique a conservé son premier caractère: et que, jusqu'à ces derniers temps, il ne s'est point ralenti. Oui, il se présente encore de ces hommes enflammés de charité, qui donneraient leur sang, leur vie, pour gagner des âmes à Jésus-Christ!

» Tel est le prosélytisme pur: c'est celui que le catholicisme inspire; tout autre serait par lui désavoué. Après dix-huit siècles, il s'offre sous les mêmes traits; de plus, il est aussi vif qu'au commencement. Ce noble sentiment, comme on voit, n'est autre chose que la charité s'appliquant à étendre l'empire de la foi. De même donc que la sœur hospitalière, en se consacrant au soulagement des maladies qui affligent le corps, pratique une des belles fonctions de la charité; de même aussi le missionnaire qui se dévoue à la guérison de l'aveuglement spi-

rituel, exerce un ministère charitable et bien relevé : l'amour divin en est l'âme, le bonheur éternel de l'homme en est la fin. C'est donc, à proprement parler, la charité elle-même, dans une de ses plus belles applications, qu'on voudrait déprécier et rendre odieuse sous le nom de *prosélytisme :* mais quelque nom qu'on lui donne, l'appelât-on *folie* comme au temps des apôtres, *fanatisme* comme il était d'usage à la fin du siècle dernier, le zèle apostolique sera toujours, aux yeux de l'homme religieux, une vertu surnaturelle et divine; et même pour l'impie, un je ne sais quoi de magnanime et d'imposant. Il y a, en effet, dans ce dévouement qui comprend une entière abnégation de soi-même, dans ce sentiment mêlé d'une force invincible et d'une douceur angélique, quelque chose qui force l'admiration et fait impression sur les cœurs les plus endurcis.

» Ainsi l'Eglise catholique, bien loin d'avoir à rougir, doit, au contraire, tenir à honneur de ce qu'on la signale au monde entier par son prosélytisme; car ce prosélytisme, tant qu'il conserve son vrai caractère, ne peut apparaître que comme un don surnaturel, auquel l'Eglise est redevable du succès de la prédication évangélique, comme aussi d'avoir soutenu jusqu'à ce jour son titre d'*universelle* ou de *catholique*, qu'elle a porté dès les premiers temps.

» L'église chrétienne, en effet, était à peine constituée, que déjà on la désignait généralement sous le nom de *catholique ;* les hérétiques eux-mêmes lui donnaient cette dénomination; et ceux qui ont paru dans ces derniers temps n'ont pas pu l'en dépouiller. Ainsi la remarque de saint Augustin trouverait encore sa place aujourd'hui; « l'Eglise est catholique, disait il,
» et elle est appelée catholique, non-seulement par les siens,
» mais encore par ses ennemis; cela est si vrai, que si un étran-
» ger demande à un hérétique où est l'église des catholiques,
» il lui montrera nos églises et non pas ses temples. »

» Cependant il est des gens qui s'efforcent maintenant de faire croire que le titre des *catholiques* est par nous usurpé; ils voudraient persuader que l'Eglise dont Rome est le centre, ne saurait être l'Eglise universelle, attendu que ses principes seraient, suivant eux, incompatibles avec ceux qu'une bonne législation doit consacrer. « La religion catholique, disent-ils,
» convient aux gouvernemens despotiques; mais partout où le
» pouvoir a reçu des limites et n'est point absolu, elle est
» déplacée, ou pour mieux dire, elle est en opposition directe
» avec les institutions du pays. » Tel est le langage de nos jeunes publicistes.

» Or il est quelque peu singulier qu'on se soit aperçu si

tardivement que le catholicisme n'a de sympathie qu'avec le gouvernement absolu : la proposition contraire a souvent été mise en avant, et pouvait être soutenue avec un plus grand avantage. Il est certain que le catholicisme, par cela seul qu'il sait maintenir, sous quelque gouvernement que ce soit, son indépendance religieuse, est peu favorable au développement du despotisme. Qui ne voit par exemple, que, si l'Angleterre fût restée catholique, Henri VIII eût trouvé des obstacles qui l'auraient entravé dans sa marche, et eussent arrêté le cours de ses excès déplorables? Du haut de la chaire catholique, il arrive jusqu'à l'oreille des Rois des vérités fortes et des avertissemens salutaires; les princes de la terre, obligés d'ailleurs de se soumettre, comme les derniers de leurs sujets, à la censure sévère du tribunal de la pénitence, et de se confondre dans la foule des fidèles, quand ils sont admis à la Table sainte, se trouvent dans le cas de se rappeler qu'ils sont hommes; et même de reconnaître qu'aux yeux du Maître souverain, s'il y a quelque différence à faire entre eux et ceux auxquels ils commandent, cette différence est rarement à leur avantage. Ainsi le catholicisme serait plutôt un obstacle à la tyrannie, qu'un moyen d'oppression entre les mains des hommes du pouvoir. Au surplus les faits sont là; et tous les sophismes réunis ne sauraient prévaloir contre eux; une expérience de près deux mille ans a parfaitement démontré que la religion de nos pères s'adapte aisément à tout gouvernement régulier; que les prescriptions de la foi catholique se marient tout aussi bien avec les institutions républicaines qu'avec les institutions monarchiques; qu'elles s'allient tout aussi facilement aux principes de la démocratie qu'à ceux de l'oligarchie; il n'y a que les maximes qui tendraient à constituer un état de choses contre nature qui sont en opposition avec la doctrine catholique. Ainsi la tyrannie qui aurait voulu dominer les consciences, l'anarchie qui aurait voulu anéantir l'autorité, ont toujours trouvé dans le catholicisme un obstacle contre lequel il leur est arrivé plusieurs fois de se briser. C'est là le secret de cette antipathie que l'esprit révolutionnaire manifeste à l'aspect du catholicisme; c'est aussi par là que s'expliquent bien les dissensions auxquelles les prétentions exagérées du pouvoir ont donné lieu : mais, dans un état bien réglé, le catholicisme, loin de porter aucun préjudice aux droits acquis, leur donne une puissante garantie, puisqu'il fait de leur conservation un devoir de conscience. Seulement, et s'il y a dans les institutions quelque vice qui change la nature des rapports sociaux, à la longue, il le détruit entièrement, ou tout au moins il en atténue les effets.

C'est ainsi que l'esclavage s'est aboli peu à peu : que la condition des femmes s'est améliorée ; que les états despotiques se sont convertis en monarchies tempérées ; et que les républiques, jadis en proie aux orages les plus fréquens, ont pris un caractère de stabilité qu'elles n'avaient pas.

» Ainsi la foi catholique est susceptible de se prêter à toutes les formes de gouvernemens ; celui qui voudrait l'exclure comme étant inconciliable avec les principes d'après lesquels il se régit, sans alléguer d'autre cause, décélerait un vice inhérent à sa constitution primitive ; c'est-à-dire un principe de tyrannie incompatible avec la liberté des enfans de Dieu ; ou bien un germe d'anarchie opposé naturellement à tout ce qui tend au maintien de l'ordre.

» La religion catholique ne peut donc, et sous aucun rapport, être confondue avec ces religions que leur principe constitutif réduit à ne pouvoir pas s'étendre au-delà de certains localités ; elle n'est point non plus, comme l'ancienne religion hébraïque, affectée particulièrement à un seul peuple ; elle est universelle par sa nature, et rien ne limite sa sphère d'activité. On l'appelle *romaine*, il est vrai, en même temps qu'on lui donne le titre de *catholique ;* mais ce n'est pas pour indiquer qu'elle doit être circonscrite dans cette partie très-restreinte de l'Italie dont se compose l'état romain, c'est pour faire connaître que son centre est à Rome, et que de là ses ramifications s'étendent jusqu'aux extrémités de la terre habitable. En Europe, des masses imposantes se groupent autour du Père commun des fidèles ; et dans les parties européennes qui se sont soustraites à son autorité spirituelle, il compte encore des enfans par milliers ; en Asie, le catholicisme n'est point une religion inconnue, tant s'en faut ; on voit même, que dans les contrées où les Européens ont de la peine à s'introduire, que, dans le vaste empire de la Chine, par exemple, où le commerce, malgré son activité, n'a pu jusqu'ici se faire jour, le missionnaire catholique a trouvé le moyen de pénétrer ; l'Amérique, dans son immense étendue, est couverte de catholiques ; l'Afrique elle-même, quoiqu'elle soit inaccessible, fournit au catholicisme son tribut. Ainsi des hommes de toutes langues et de toutes nations, soumis à des maîtres différens, entre lesquels, sous le rapport des mœurs, il n'y a souvent rien de commun, dont les uns sont encore dans l'état sauvage, tandis que les autres ont atteint le dernier degré de la civilisation, récitent ensemble le même symbole, sont unis dans la même foi, et marchent dans les voies spirituelles sous la houlette du même pasteur. Qui pourrait méconnaître à ces traits

cette grande association que les apôtres ont eu mission de former? Il s'y sont portés avec ardeur; l'œuvre a été continuée par leurs successeurs; et elle sera poussée jusqu'à ce que le nombre des élus soit rempli : car jusque là l'enseignement catholique ne doit pas souffrir d'interruption, et l'Église de Jésus-Christ ne doit pas cesser de prêcher publiquement. »

(*Le Correspondant*, n° 24, *tome II.*)

DE L'HISTOIRE AU XIX° SIÈCLE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Histoire de la Révolution d'Angleterre, par M. Guizot.

Et nunc, Reges, intelligite; erudimini, qui judicatis terram. Il y a cent soixante ans que Bossuet faisait tonner ces mots au milieu d'une cour, la plus glorieuse peut-être qui ait ébloui le monde. Mais Bossuet lui-même pouvait-il comprendre les prodigieux événemens qui inspiraient ses paroles? Louis XIV était Roi, Charles II dormait en paix sur ce trône *indignement renversé, miraculeusement rétabli.* Qui eut dit alors que la royauté, telle qu'on la comprenait encore en Europe, était chose finie; qu'une puissance était née, impatiente d'entrer en partage avec elle, et déjà menaçant de s'asseoir à sa place (2)? — Vingt ans après, les Stuart avaient cessé de régner.

Depuis, cette puissance nouvelle, que M. Guizot nomme *le public*, a fait de bien autres conquêtes. — Une bien plus vaste secousse a remué la terre; des leçons bien autrement décisives ont été données aux Rois.

Leur ont-elles profité? je ne sais.

L'homme est ainsi fait que, le jour même de la victoire, il oublie déjà les périls de la veille, dussent-ils être les périls de demain. Vienne un revers, au lieu de s'amender, on se dépite; au lieu de se repentir, on récrimine : tout le monde a compromis la bataille aux yeux de ceux qui l'ont perdue. Li-

---

(1) Voyez tome Ier, p. 346 et 352.

(2) Voir sur ce point de vue les développemens de M. de Bonald, (*Mélanges*, t. 2.)

sez des mémoires sur la révolution de France. A les croire tous, elle n'aurait qu'une cause : le dédain de l'étiquette, selon madame Campan ; la réforme des mousquetaires gris, selon d'autres. Ne semble t-il pas à plusieurs que les changemens de ministres ont été à eux seuls toute une révolution, et que si Louis XVI eut gardé dans ses conseils le maréchal de Broglie ou M. de Breteuil, tout aujourd'hui serait pour le mieux dans le meilleur des mondes possible?

Or voici que M. Guizot trouve dans l'histoire un Roi qui n'a presque pas changé de ministre et qui a porté sa tête sur un échafaud. « Quand Charles Ier, dit-il, convoqua pour la première fois le parlement, ni le prince, ni le peuple, n'avaient encore démêlé le principe et mesuré la portée de leurs prétentions; ils se rapprochaient avec le dessein et le désir sincère de s'unir; mais au fond leur désunion était déjà consommée ; car l'un et l'autre pensaient en Souverain. » Ne croit-on pas lire la vie de Louis XVI?

La révolution d'Angleterre n'est qu'un long et tragique développement de cette situation contradictoire, incessamment compliquée par le caractère et l'ascendant de la Reine, par des intrigues de cour et des illusions sans fin. D'un côté, un Roi digne de l'estime des peuples, fort de ses intentions qui lui déguisent ses actes, et sans cesse trompé sur l'étendue de son pouvoir; de l'autre, des masses tranquilles, mais hautement mécontentes, une apathie apparente dans les faits, mais au fond une sourde et active révolution dans les idées, un grand développement d'industrie, *une plénitude de paix, d'abondance et de prospérité telles qu'aucun autre peuple n'en a joui pendant un si long période* (1); mais des abus, des vexations de détail plus odieuses que les coups d'état, parce qu'elles touchent de plus près les peuples et qu'elles sont à la fois plus sensible à chacun et bien plus souvent répétées.

Tout-à-coup, au milieu de cette prospérité, de cette paix, une élection générale est ordonnée, et aussitôt la réaction éclate de partout. Le premier jour est donné à l'étonnement, le second à l'espérance et à la victoire. « Sous l'influence de cette disposition se forma une chambre des communes contraire à la cour, et où prirent place tous les hommes que leur opposition avait rendu populaires, mais composée encore en majorité de citoyens paisibles, se flattant qu'ils réformeraient les abus, sans aliéner le Roi, sans hasarder le repos du pays. Les sectaires et quelques hommes déjà compromis

(1) Clarendon.

» comme chefs de partis nourrissaient seuls des passions plus » sombres ou des pensées plus étendues. »

De funestes mal-entendus firent bientôt dissoudre cette chambre. Une heure après, poursuit l'historien, Edouard Hyde (depuis lord Clarendon), rencontra Saint-John, l'un des meneurs de l'opposition déjà formée en partie. Hyde était triste. Saint-John au contraire, qu'on ne voyait jamais sourire, avait l'air joyeux et les yeux animés. « Qu'est-ce qui vous trouble, dit-il à Hyde? — Ce qui trouble beaucoup d'honnêtes gens, la dissolution du parlement. — Bon, reprit Saint-John! *Ce parlement n'eut jamais fait ce qu'il faut faire.*

Six mois plus tard, *ce qu'il fallait faire* commença; le parlement régicide, avait pris séance,

Alors sur-tout apparaît Cromwell. Son caractère est tout en action dans le récit de M. Guizot : il se dessine largement dans le fond du tableau, en attendant qu'il prenne place sur le premier plan. C'est bien véritablement un homme vivant, un homme que nous avons vu, que nous connaissons, non par les paroles de l'historien, mais par les siennes, et par les faits qui ont, certes, une bien autre portée encore que ces paroles. C'est bien le même Cromwell que nous montre un écrivain anglais, M. Hallam : supérieur à tous ses contemporains en talens militaires, en habileté politique, en fermeté comme en prudence. Les événemens, à mesure qu'ils se déroulent, apportent de cette supériorité quelque nouvelle preuve, et le pouvoir tombe dans ses mains parce qu'elles étaient seules capables de le porter.

En face du conquérant de la révolution, grand déjà, mais incertain encore de ses destinées, et *poussant à la fois sa fortune dans toutes les voies*, Charles Ier arme et s'agite en vain. A cette défaillance de volonté, à cette absence de vues fortes et de résolutions persévérantes, à ces projets pris, quittés, repris, sans suite, sans ténacité, au défaut de concert entre les amis du trône, on se rappelle, malgré soi, les premières années de notre crise sociale : seulement il semble que les royalistes anglais s'épuraient moins que nous. Le malheur constant de Charles, c'est avant tout d'ignorer son temps, de parler et d'agir comme s'il y avait encore superstition pour la royauté, quand elle n'a pas même conservé de culte. A la fermeté de son langage, on est tenté de lui croire plus d'énergie qu'à Louis; mais sa faiblesse éclate à l'instant même dans son indécision, dans ses ruses, dans les variations de ses plans; il sait à peine régner sur ses serviteurs. Devant ses juges pourtant, l'attitude de l'auguste prisonnier est toute royale : quand

Bradshaw l'interroge, ses réponses tiennent de l'inspiration, il atteint vraiment l'idéal de la grandeur. Si l'on s'en tenait à cette dernière scène pour juger deux princes dont la fin a rendu les noms inséparables, il faudrait dire que Charles était plus roi, Louis XVI plus chrétien.

Là s'arrête le récit de M. Guizot. Entraîné par l'immense intérêt des événemens, nous avons cédé au besoin d'en parler un moment avant de juger son livre. De 1628 à 1640, Charles Ier paraît certes avoir résolu un grand problême. Il a rallié à la prérogative l'Hercule de l'opposition, Strafford, et avec lui Dudley-Digger, Noy, Littleton, trois hommes d'une habileté éprouvée, d'une popularité non-équivoque. Douze années durant, il lève des impôts sans parlement. Hampden s'y refuse, mais les juges du royaume condamnent Hampden. Nulle émeute n'accueille cette décision. La cause de la prérogative semble gagnée *à toujours*. Eh bien! au premier trouble qui éclate au-dedans, aux premiers bruits de guerre qui grondent au-dehors, il ne reste plus rien de tout cela. Les juges d'Hampden sont punis, Strafford monte à l'échafaud, le manteau royal est déchiré pièce à pièce. Vainement l'étendard de la monarchie est déployé; vainement le Roi gagne des batailles; vainement la majorité des pairs et les plus éloquentes voix des communes, Hyde, Falkland, Colepeppes, Capel, Digby, Palmer, se pressent autour de lui à Oxford. Rien ne pourra racheter les torts du passé, compenser les fautes du présent, conjurer les malheurs de l'avenir. Dès les premiers mots du drame, on a le cœur serré; on voit que le Roi engagera de plus en plus sa couronne à la défense d'une cause qui au fond n'est pas la sienne, et cette cause on la sent désespérée. Oh! disons-le, la force n'est pas tout dans le gouvernement des peuples, et pour avoir puissance sur les hommes, vouloir même ne suffit pas, il faut d'abord savoir.

Que, si maintenant on passe de l'appréciation des faits à celle de l'historien, la tâche des tard-venus est grande. Comment dire ce qui est partout, et comment trouver mieux? Comment répéter, comment renouveler tant d'éloges? D'autres ont fait toucher au doigt dans cette histoire la fidélité de l'écrivain à nous rendre les hommes tels qu'il les a vus, à conserver aux faits l'ordre et la gradation de leurs développemens, avec la rare alliance de deux mérites qui semblent s'exclure, l'exacte intelligence du publiciste et le vivant pinceau du narrateur. Ceci est vrai sur-tout du second volume, frappant témoignage d'un progrès dans le talent de l'auteur.

D'autres aussi ont montré la supériorité de son récit sur celui de Hume, qui, au lieu d'embrasser la révolution d'une seule vue, l'a envisagée, comme on l'a dit, dans le détail successif des faits, impuissant à la comprendre, parce qu'elle sort de passions religieuses, et n'en portant que des jugemens decousus et incomplets. Cette supériorité est celle de notre temps. Le rationalisme éclectique du dix-neuvième siècle borne moins l'esprit que le scepticisme d'un autre âge. Toutefois ce n'est point assez encore, et, dans M. Guizot lui-même, le point de vue de l'historien se rétrécit, son cœur se resserre en raison directe de l'invasion du rationalisme dans son ouvrage. En concentrant sur l'élément politique de la révolution tous les rayons dont il dispose, il a su l'éclairer d'une nouvelle et éclatante lumière. Mais que d'autres points laissés dans l'ombre! Ne cherchez point dans ce livre de quelle source profonde a jailli ce torrent religieux qui déborde en Ecosse, envahit l'Angleterre, et ne s'en retire qu'après avoir fait crouler un trône. Le *Covenant* passe devant vous comme un ouragan. Vous voyez d'où il vient, où il va. Mais la cause intime qui l'a produit, mais le secret de son implacable et irrésistible puissance, M. Guizot s'en inquiète peu. Cette cause, cette puissance, appelez-les *fanatisme*, si bon vous semble : mais ne demandez pas à l'historien ce qui distingue ce fanatisme de tant d'autres, ce qu'il y avait de propre au calvinisme et au seizième siècle dans cette croisade protestante, comment l'esprit de foi (désormais sans règle et *enfiévré*, comme disait Montaigne, par tous les rêves de l'exaltation individuelle), se déchaîna en utopies apocalyptiques et en insurrections populaires, comment le puritanisme religieux enfanta et nourrit de son lait le puritanisme politique, comment enfin le principe de contradiction né avec la réforme et caché dans ses entrailles, avait armé de dogmes irréconciliables et de haines acharnées, épiscopaux, presbytériens et indépendans, pour se dévorer les uns les autres jusqu'à extinction de toute vie religieuse en Angleterre.

Tous ces débats ne sont qu'en surface dans l'œuvre historique de M. Guizot. Il n'est pas assez croyant pour aller ainsi au fond des choses, et l'arminianisme, comme les autres dogmes qui soulevèrent tant de tempêtes, loin que l'auteur en approfondisse la nature et la portée, se laisse à peine entrevoir dans les premiers livres, et ne se grave point en traits fixes et durables dans la mémoire du lecteur.

Dans ces premiers livres cependant, ce ne sont pas des hommes, ce sont bien des principes qui agissent. Ce qui préoccupe l'écrivain, ce n'est pas l'histoire d'un peuple, mais le déve-

loppement d'une doctrine. On dirait par fois qu'il prend au mot ce paradoxe de M. De Bonald, qu'en pourrait écrire l'histoire sans noms. C'est encore là un défaut de l'école rationaliste; elle efface trop les hommes en faveur des idées, les peuples en faveur de l'humanité. Ouvrez l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, et dites si le caractère national de cette révolution en ressort nettement, si vous voyez ce qui fait qu'elle est anglaise, profondément anglaise. Il y a eu des sectaires et des princes absolus en Allemagne. D'où vient que ces princes et ces sectaires se sont accordés, et que l'Allemagne protestante n'a pas eu sa révolution politique? Voilà ce que M. Guizot aurait mis en relief, s'il n'était avant tout un doctrinaire, qui voit la révolution d'Angleterre à travers la nôtre, bien qu'il ait proclamé ailleurs que les théories ont fait la seconde, et que les faits dominent et ont maîtrisé la première. Qu'il nous soit permis de le redire, dans la pensée de cette école, quelque modifiée qu'elle soit par l'éclectisme, la théologie, le mysticisme, la nationalité, sont choses réelles sans doute, mais secondaires : ce qui importe, c'est le côté rationnel de l'histoire, ce sont les formules et les idées.

Aussi, qu'un grand caractère soit rebelle à la doctrine que M. Guizot met en scène, il ne sait plus nous le faire comprendre. Voyez Strafford. L'historien lui rend assurément plus de justice que des étrangers célèbres, MM. Hallam, Godwin, Lingard. Mais cette grande figure historique n'en est pas moins incomplète dans son tableau des premières années du règne de Charles. Il le nomme en passant dans une revue parlementaire, lui emprunte plus bas une phrase vigoureuse, puis, tout à coup, sans explication, le jette des rangs de l'opposition dans le conseil, donne une page à son administration d'Irlande, n'en parle plus que pour rappeler en les isolant quelques traits hautains, des paroles violentes ou passionnées, puis enfin nous le montre dans son immortel procès, seul pendant dix-huit jours en face de treize accusateurs, forcé de répondre à l'improviste à des faits envenimés avec art, à des questions longuement préméditées, opposant tant d'éloquence aux déclamations de ses ennemis, tant de présence d'esprit, tant de raison à leurs sophismes, une grâce si touchante à leurs grossièretés, une modération si accablante à leurs injures, qu'on se demande si c'est bien le même homme, si cette âme qui nous apparaît si noble et si tendre est bien celle de ce ministre despote, emporté, aveugle même, et qui pourtant va mourir tout à l'heure avec la sérénité d'un martyr.

D'ailleurs, si M. Guizot peint les hommes tels qu'il les a

vus, il ne les voit pas toujours tels qu'ils sont. Une sympathie manifeste le ramène sans cesse au mouvement populaire; encore discourt-il parfois sur les hommes et sur les choses, au lieu de les faire mouvoir sous l'œil du lecteur. M. Guizot a un faible décidé pour le portrait, et vraiment il y excelle; ce n'est point ainsi toutefois qu'on voudrait faire connaissance avec les partis, avec leurs chefs, avec des hommes tels que Pym et Hampden. Le Roi seul et Cromwell font exception; nous l'avons vu. Mais ailleurs aussi il y avait du mouvement et même de la vie. Ne point le taire ne suffit pas, il faut nous rendre le mouvement royaliste, il faut le peindre, ou vous ne dites pas toute la vérité: la réalité historique n'est que partielle.

Quoiqu'on ait dit à la louange de M. Guizot, le côté poétique des caractères le frappe en général fort peu. La prodigieuse activité de la Reine parmi de tels revers lui échappe presque. Il ne dit mot de ces quatre lords, Richmond, Hertforth, Lindesay, Southampton, qui, lorsque Charles est devant ses bourreaux, se rappellent qu'ils ont été ses ministres, confessent lui avoir conseillé tout ce qu'il a fait, et offrent leur tête pour sauver la sienne. Montrose enfin, un de ces hommes, dit le cardinal de Retz, qu'on ne retrouve plus que dans Plutarque, nous est à peine montré par M. Guizot. Ainsi n'a point fait l'auteur de Wawerley, ni M. de Barante dans les entraînans Mémoires de madame de la Rochejacquelein. Tous deux comprennent le dévouement royaliste, et le font comprendre; ils font plus, ils le font aimer.

De semblables pages manquent trop à M. Guizot, et pourtant l'homme qui se dévoue ne doit point passer inaperçu : il est toujours digne de l'histoire, car il fait honneur à l'humanité. Pour nous un profond saisissement nous attire vers tous ces courtisans d'une royauté défaillante ou proscrite, Hyde, Capel, Falkland, soldats dévoués, conseillers sincères qu'on n'a pas vus à White-hall aux jours *d'imprudence et d'erreur*, mais qu'on trouve à Oxford dès qu'il n'y a plus qu'à se faire tuer pour une noble cause (car, si la cause des abus était sans excuse, celle de la royauté était sainte). Ceux-là aussi avaient aimé, avaient défendu la liberté; ils l'aimaient encore : mais ils la voulaient pure du sang de Strafford, dans lequel Hampden lui-même avait mis la main. Ils la voulaient pleine d'ordre et d'harmonie, monarchique pour qu'elle fût chère au Roi, armée de garanties pour qu'elle fût secourable aux peuples, tolérante avant tout et conciliante, dégagée enfin de l'enthousiasme bilieux des indépendans et des passions sèches et haineuses des presbytériens.

Il est amer de le dire : le sang de ces loyaux serviteurs coula en vain. Mais nous eussions aimé vivre avec de tels hommes, assister à leurs périls, rendre leurs noms sacrés à nos générations énervées; car rien ne soutient dans les luttes civiles, *rien ne calme, rien ne fortifie, rien ne cause une foi sainte, inépuisable*, comme de tels exemples, et dans de mauvais jours, nous envierions de pareilles morts.

(*Le Correspondant*, *n°* 26, *tome II.*)

HISTOIRE DES ORDRES MONASTIQUES, ETC.,

Par le P. Hélyot. Nouvelle édition, publiée par M. le baron de Roujoux.

Une des plus utiles entreprises de librairie qu'on ait peut-être conçu depuis long-temps, vient de recevoir un commencement de publication : c'est la réimpression de l'histoire des *Ordres monastiques*, par le P. Hélyot, enrichie de plus de 800 figures, représentant les costumes de ces différens ordres tant religieux que militaires.

Parmi les merveilles qu'a produites le christianisme, il n'est rien qui présente un spectacle à la fois plus sublime et plus touchant que l'institution des ordres monastiques, leur gouvernement intérieur, leurs travaux, leurs accroissemens, l'influence qu'ils ont exercée sur les sociétés chrétiennes, les révolutions diverses que la suite des siècles leur a fait éprouver.

Des chrétiens qui voulaient mener une vie plus parfaite conçurent et exécutèrent d'abord le dessein de se séparer des hommes, afin de rendre plus intime leur société avec Dieu. Ainsi se peuplèrent de solitaires les déserts de l'Orient, et particulièrement ceux de la Thébaïde, quelques-uns de ces saints personnages, et ceux-là mêmes qui étaient le plus avancés dans les perfections de cette vie contemplative, reconnurent bientôt que, parmi leurs imitateurs, il en était un grand nombre dont les forces de corps et d'esprit n'égalaient pas la piété et le zèle, et qui se trouvaient ainsi hors d'état de supporter long-temps cette solitude et ces austérités. Afin de les maintenir dans la résolution qu'ils avaient prise de se séparer du monde, ces patriarches du désert conçurent la pensée d'adoucir ce que cette séparation pouvait avoir de trop rude en réunissant plusieurs de ces solitaires dans une même habitation, où ils se livraient

en commun au travail, à la prière, à toutes les pratiques d'une vie évangélique. Ainsi commencèrent les établissemens des religieux cénobites, qui de l'Egypte se répandirent dans tout le monde chrétien, se multipliant à mesure que de nouveaux peuples étaient conquis au christianisme; et, qui, placés, pour ainsi parler, entre le monde et la solitude, purent se livrer aux œuvres d'une charité plus active envers le prochain, sans perdre aucun des fruits de cette vie contemplative, principal objet de leur vocation. On vit donc, chez ces peuples nouvellement chrétiens et la plupart encore plongés dans la barbarie, les moines se faisant tout-à-coup laboureurs, artisans, mécaniciens, architectes, peintres, sculpteurs, etc., introduire partout où ils formaient un nouvel établissement, les arts utiles et agréables, qui, améliorant la situation des hommes, contribuent si efficacement à adoucir leurs mœurs; et en même temps que ces hommes apostoliques rendaient l'existence de leurs néophytes plus heureuse et moins précaire, on les voyait travailler avec encore plus d'ardeur à développer leur intelligence, ouvrant de toutes parts des écoles, où ils enseignaient à la fois et les lettres profanes, dans lesquelles ils se montrèrent constamment plus habiles qu'aucun de leurs contemporains, et la science de la religion, qui de tout temps compta parmi eux ses plus doctes interprètes. Ainsi l'on peut dire que l'histoire des ordres monastiques est, spécialement pour les peuples de l'Europe moderne, l'histoire même de leur civilisation.

Telle a été, dans l'Eglise, leur importance et leur utilité, qu'il n'est presque pas d'historiens ecclésiastiques et de théologiens qui ne se soient plus ou moins étendus sur leurs origines et leurs fondations : quelques écrivains profanes en ont également fait l'objet de leurs travaux et de leurs recherches; et plusieurs ont entrepris le travail plus considérable d'en écrire l'histoire.

Il était impossible que ceux qui, les premiers conçurent le projet de rassembler les matériaux d'une semblable histoire, immense dans ses détails, souvent obscure dans ses antiquités, et dont les élémens étaient dispersés dans presque tous les écrits qui traitent de matières religieuses, pussent faire autre chose qu'un travail fautif, incomplet, et dont ils devaient léguer la continuation et le perfectionnement aux écrivains laborieux qui voudraient accepter un semblable héritage. C'est en effet ce qui est arrivé à Middendorp, puis à Paul Morigia, auquel succéda Sylvestre Marule; après celui-ci vinrent Paul Crescenze, Annibal Canale, Louis Beurier, Etienne Binet, Dod-

well, Dugdoll, le chevalier Marsham, etc.; enfin le P. Hélyot, qui, rassemblant tous ces trésors d'érudition amassés avant lui, et y ajoutant ce que son zèle, sa patience et son excellent discernement purent lui faire découvrir et vérifier de faits échappés aux investigations de ses devanciers, eut la gloire, après vingt-cinq ans de veilles assidues, de mettre la dernière main à ce grand monument.

Et en effet, pour l'exactitude et l'abondance des faits, pour l'ordre et la clarté dans leur classification, son ouvrage l'emporte sans comparaison sur tout ce qu'ont publié ceux qui l'ont précédé : son style, sans être élégant, a de la douceur, de la naïveté, et ce charme que fait éprouver tout écrivain qui a foi en ce qu'il dit. La lecture de la vie des Saints, qui fait les délices de tant de personnes pieuses, n'a pas plus d'agrément que celle des ordres monastiques, et est sans doute moins féconde en aperçus intéressans pour l'histoire des temps modernes, et particulièrement de ceux qu'on appelle le moyen âge.

Tel est l'ouvrage dont on s'est proposé de donner une nouvelle édition dans le format plus agréable de l'in-8°, les deux éditions qui en ont été publiées à d'assez longs intervalles l'ayant été dans le format in-4°.

Cette publication présentait deux problêmes à résoudre. Il y a du charme, nous venons de le dire, dans la lecture de l'ouvrage du P. Hélyot, et nous en avons trouvé la cause dans la naïveté du style et dans la candeur de l'écrivain. Toutefois on ne peut disconvenir que cette naïveté ne dégénère quelquefois en une trop grande simplicité, que la phrase n'y soit souvent négligée et d'une diffusion qui la rend lourde, commune, embarrassée, enfin qu'il n'y ait dans ce livre beaucoup trop de ces défauts de nos vieux auteurs, qui blessent les oreilles un peu dédaigneuses des lecteurs de nos jours. M. le baron de Roujoux, aidé des conseils de plusieurs ecclésiastiques, s'est chargé de faire disparaître ces défauts d'un aussi excellent livre. L'auteur de la traduction de l'histoire d'Angleterre de Lingard a sans doute dans sa manière d'écrire, tout ce qu'il faut pour y réussir.

Il a fait plus, et c'est, selon nous, une des idées les plus heureuses qu'il fut possible de concevoir et de mettre en œuvre pour établir la supériorité, et par conséquent le succès de cette nouvelle édition : on reprochait au P. Hélyot des digressions quelquefois fatigantes, et qui, jetées trop souvent au milieu de ses récits, en interrompaient la suite, et y répandaient de l'obscurité; plusieurs même pensaient qu'il était convenable de ne pas le réimprimer sans en retrancher ce qu'ils ap-

pelaient des longueurs et des superfluités. M. de Roujoux en a autrement jugé ; un examen attentif lui a fait reconnaître que ces longueurs n'étaient autre chose que les pièces originales, les documens historiques et autres témoignages que l'auteur apporte à l'appui de ses récits, qu'il a seulement ignoré l'heureux artifice, si souvent employé de nos jours, de les rejeter dans des notes (et en effet il n'y a pas une seule note dans tout l'ouvrage), et qu'en faisant pour lui ce travail qui est indiqué presque à chaque page du livre, on y répandrait, comme par enchantement, ce qui y manque quelquefois, la clarté et la rapidité. C'est ce qu'il a fait, dès cette première livraison, et avec beaucoup de succès. Ainsi il n'y aura pas une seule ligne de retranchée dans tout l'ouvrage ; et, grâce à ces notes, le texte y paraîtra abrégé de plus d'un tiers, dont il était comme surchargé. C'est ainsi que la première difficulté a été résolue.

La seconde difficulté consistait dans la reproduction d'un aussi grand nombre de costumes d'ordres monastiques, opération dont le résultat devait être, ou une avance de fonds considérable et périlleuse, si l'on voulait donner de bonnes gravures, ou des images médiocres et même rebutantes à l'œil, si l'on cherchait à ménager la dépense. C'est le célèbre auteur du *Musée des antiques*, M. Bouillon, qui s'est chargé de la résoudre.

Il dessine lui-même, et fait graver à l'eau forte, sous sa direction, les huit cents figures dont se compose cette rare collection. Le plus grand nombre de ces dessins est achevé ; nous les avons vus, et nous ne craignons pas de dire que ce sont autant de petits chefs-d'œuvre de dessin, de goût, de sentiment. C'est la première fois que l'on aura su donner une juste idée de cette variété prodigieuse des costumes monastiques, religieux et militaires, presque tous remarquables par leur noblesse, leur élégance, leur richesse ou leur simplicité ; l'ouvrage du P. Hélyot, monument de la science la plus étendue et la plus profonde, deviendra ainsi un monument précieux des arts du dessin. Voilà bien des raisons pour recommander cet ouvrage à nos lecteurs : c'en est une de plus que la modicité de son prix, qui le met à la portée des fortunes les plus médiocres.

(*Le Correspondant, n° 27, tome II.*)

LES FIANCÉS,

Histoire milanaise du XVIIe siècle, par M. Alex. Manzoni (1); *traduction de M. Rey Dussueil. Deuxième édition.*

Cet article ne rend pas compte d'un livre nouveau : il y a déjà plusieurs années que les *Fiancés* ont paru; mais c'est toujours le moment de parler d'un ouvrage intéressant, que son titre de *roman* a peut-être empêché d'être lu d'un grand nombre de personnes. N'est-ce pas rendre service à ces personnes que de leur prouver qu'elles trouveront dans les *Fiancés* une lecture à la fois agréable et utile, riche en scènes du plus touchant intérêt, et en leçons d'une morale vraiment chrétienne? C'est là une bonne fortune qui ne se rencontre pas assez souvent pour ne pas en faire jouir tous ceux à qui elle peut être offerte. Peut-être aussi, en lisant les *Fiancés*, quelques-uns de nos jeunes écrivains n'apprendront pas sans profit qu'on peut, même dans un roman, intéresser au suprême degré en respectant les lois de la décence et de la religion, ou même en plaçant dans la religion et les mœurs tout le secret de son art.

Ce qui frappe d'abord dans le roman de Manzoni, c'est la manière dont il fait ressortir les circonstances historiques au milieu desquelles il a placé ses personnages, ainsi que les mœurs sociales sous l'influence desquelles leurs diverses caractères se développent. « Sir Walter Scott, dit très-bien le traducteur des » *Fiancés*, passe par l'histoire pour » arriver au roman; c'est par le roman que « M. Manzoni arrive à l'histoire. » En effet, le romancier écossais s'attache à dépeindre une époque historique; son plan arrêté, il y jette une intrigue. L'auteur italien imagine d'abord sa fiction, et fait choix de l'époque la plus favorable à ses développemens. De cette manière différente d'envisager leur sujet, naît, chez ces deux écrivains, un em-

(1) Alexandre Manzoni, petit-fils de Beccaria par sa mère, est l'homme le plus remarquable de l'Italie contemporaine. Gœthe fait profession d'admirer ses tragédies, et le reconnaît comme le plus grand lyrique et le meilleur prosateur de ce pays. Manzoni a été ramené au catholicisme par sa femme, née protestante. On assure qu'il a traduit en italien l'*Essai sur l'indifférence en matière de religion.*

ploi nécessairement différent des qualités qui leur sont communes, et, pour n'en citer qu'un exemple, tous les deux excellent dans le dialogue; mais Walter Scott s'en sert le plus souvent dans la peinture des mœurs et dans ses scènes historiques. M. Manzoni au contraire consacre le récit à l'histoire et réserve toujours le dialogue au roman.

Une discussion approfondie sur ces deux romanciers serait d'autant plus déplacée ici, qu'elle se lie à d'autres questions de haute critique littéraire que ce n'est pas le moment de traiter. Il suffit donc d'avoir signalé le point de vue particulier dans lequel chacun d'eux s'est renfermé, et nous allons suivre M. Manzoni dans le développement des divers caractères qu'il nous présente, dans leurs rapports avec les mœurs sociales de l'époque où il s'est transporté.

Soumis à la domination espagnole, gouvernés par des chefs étrangers qui se reposaient des soins de l'administration sur des magistrats auxquels ils transmettaient, de loin en loin, des ordonnances presque toujours intempestives ou impuissantes, les peuples des états milanais se trouvaient presque sans défense contre la tyrannie arbitraire de seigneurs corrompus, et contre les audacieuses entreprises de brigands qui désolaient la contrée sous le nom de *Bravi*. On conçoit encore que les podestats des divers territoires, les hommes de loi, et, généralement, tous les individus que leurs fonctions rangeaient immédiatement au-dessus du peuple et sous la dépendance des *prépotenti*, étaient merveilleusement disposés à servir d'instrumens subalternes au despotisme seigneurial. Il ne restait à la masse, ainsi asservie, que deux ressources, celle de sa propre force dont elle menaçait de se servir dans le premier moment d'effervescence; et l'appui beaucoup plus sûr du clergé et des corps religieux dont les seigneurs eux-mêmes respectaient le caractère et les vertus, mais dont ils redoutaient l'influence.

L'ordre des Capucins florissait alors dans cette partie de l'Italie. Plusieurs religieux qui en faisaient partie, n'étaient pas toujours restés étrangers au monde. Ils savaient encore, quand leur devoir les y rappelait momentanément, en prendre le langage et les manières. Ils entraient avec la même aisance sous le toit du paysan, et dans le château du *prépotenti*. Partout ils étaient accueillis; ici avec cordialité, là avec des égards commandés par la politique. Les classes inférieures imitaient plus volontiers les vertus de leurs bienfaiteurs, que les vices de ceux qui les opprimaient. En voulant représenter la faible humanité dans une de ces situations où elle se trouve aux prises avec les grandes infortunes de la vie, M. Manzoni n'a donc

point choisi cette époque au hasard; et cette combinaison par laquelle il fait mouvoir le ressort religieux en opposition avec les passions les plus violentes, annonce qu'il a creusé profondément dans la nature humaine. Il prend fantaisie à un homme sacrilège de ravir une jeune fille à sa mère et à son futur époux; tous les moyens humains sont mis en œuvre pour consommer ce projet; il doit réussir. Mais il y a une chose à laquelle l'homme du crime n'a pas songé : la religion s'avance avec ses grands caractères de charité et de justice, et, s'interposant entre lui et sa victime, lui dit : Voilà la limite de ta puissance; tu n'iras pas plus loin!

Dans le voisinage du hameau des deux fiancées, était situé le château d'un de ces *prépotenti*, le seigneur don Rodrigo. De la hauteur de ce repaire, cet homme abominable, promenait un œil avide sur toute la contrée.

Ceux qui n'ont pas encore lu les *Fiancés* liront cet ouvrage, et sauront que don Rodrigo a résolu d'enlever Lucia, *fiancée* de Renzo. Mais intervient le R. P. Cristoforo, Capucin et confesseur de la jeune fille : Homme intrépide, il avait passé toute sa jeunesse dans le monde, maître d'une grande fortune, et plus d'une fois il avait eu l'occasion de réduire au silence les grands seigneurs qui se servaient de leur pouvoir pour molester le pauvre peuple. Maintenant cette âme si hautaine et si fière, était courbée sous le joug de la pénitence et de la mortification; son œil, plein d'audace et de feu, s'était baissé vers la terre. Toutefois, quand il s'agissait de repousser l'injustice, son ancien caractère se réveillait, et alors il se faisait un singulier mélange d'allures militaires et de mœurs religieuses. Une corde autour du corps, couvert du capuchon, la croix sur la poitrine, il se présentait à travers les périls avec des paroles prophétiques de condamnation ou de miséricorde.

Cristoforo se transporte dans le château de don Rodrigo, et tâche d'abord de le ramener à de meilleurs sentimens, en lui inspirant de la compassion pour ses victimes.

« Eh bien! dit D. Rodrigo, puisque vous croyez que je puis faire beaucoup pour cette personne, puisque cette personne vous tient tant au cœur, conseillez-lui de se venir mettre sous ma protection. Il ne lui manquera rien, et personne n'osera l'inquiéter, ou je suis indigne d'être chevalier.

» L'indignation du frère, réprimée à grande peine, éclata à cette réponse. Tous ses beaux projets de prudence et de patience s'évanouirent. Le vieil homme se trouva d'accord avec le nouveau, et dans de telles circonstances, Fra Cristoforo en

valait assurément deux. « Votre protection ! s'écria-t-il, » reculant de deux pas, se posant fièrement sur le pied droit, mettant la main droite sur la hanche, levant la gauche avec l'index tendu vers D. Rodrigo, et lui plantant sur la face deux yeux enflammés ; « votre protection ! il est heureux que vous ayez parlé ainsi, que vous m'ayez fait une telle proposition. Vous avez comblé la mesure, et je ne vous crains plus. — Comment parles-tu, frère ? — Je parle comme on parle à qui est abandonné de Dieu, à qui ne peut plus faire peur. Votre protection ! Je savais bien que cette innocente était sous la protection de Dieu ; mais vous me le faites sentir maintenant avec tant de certitude que je n'ai plus besoin de ménagemens pour vous en parler. Lucia, dis-je ; c'est de Lucia que je parle. Voyez comme je prononce ce nom, la tête haute et les yeux immobiles. — Comment, dans ma maison...! — J'ai pitié de cette maison ; la malédiction de Dieu y plane et s'y appésantit. Pensez-vous que la justice divine reculera devant quatre pierres et quatre brigands armés ? Vous avez cru que Dieu avait fait une créature à son image pour vous donner le plaisir de la tourmenter ! Vous avez cru que Dieu ne saurait pas la défendre ! Vous avez dédaigné ses avertissemens ; vous vous êtes jugé. Le cœur de Pharaon était endurci comme le vôtre, et Dieu a su le briser. Lucia est à l'abri de votre puissance : c'est moi qui vous le dis, moi, pauvre frère. Et quant à vous, écoutez bien ce que je vous prédis : un jour viendra... »

Quand Rodrigo entendit la prédiction tonner sur sa tête, une secrète et mystérieuse épouvante se joignit à sa colère ; il interrompit le frère et le renvoya.

Après cette entrevue, ces deux hommes se trouvent encore une fois en présence l'un de l'autre. Mais quelle différence de situation ! la terrible prédiction du religieux s'était accomplie. Une main divine s'était appesantie sur le coupable ; Rodrigo était attaqué de la peste ; étendu sans connaissance dans une cabane du lazareth de Milan, il touchait à son heure suprême. Un frère Capucin l'assistait dans ces derniers momens ; c'était Cristoforo ; mais il meurt impénitent, et son dernier soupir est recueilli par celui dont les dernières paroles avaient été : *un jour viendra !*

Nous savons déjà que le P. Cristoforo n'avait pas toujours été dans les ordres. Ce n'était même que depuis son entrée au couvent qu'il avait pris le nom que nous lui connaissons : il se nommait Ludovico. Fils d'un honnête marchand que le com-

merce avait enrichi, son humeur impétueuse et la générosité de son caractère l'avaient porté à se constituer le protecteur des opprimés. Un ancien commis de son père ayant nom Cristoforo, père de huit enfans, vivait de ses libéralités et l'accompagnait dans ses expéditions en qualité de majordome. Dans une rencontre qu'il eut avec un gentilhomme qui le provoqua, Ludovico eut la douleur de voir son fidèle écuyer tomber sous le fer de son adversaire. Il ne put retenir sa fureur et il plongea son épée dans le corps de l'agresseur. Blessé lui-même, il fut transporté dans le couvent des Capucins voisin du lieu où s'était livré le combat. On sait que les maisons religieuses étaient dans ce temps un asile inviolable. Cet événement fut pour Ludovico une révélation de sentimens inconnus; il se consacra à la vie du cloître. Il laissa tous ses biens à la veuve et aux enfans de son majordome, et, pour se rappeler éternellement sa faute, il prit le nom de fra Cristoforo. Après sa guérison, ses supérieurs lui ordonnèrent d'aller faire son noviciat au couvent de ***. Mais avant de partir, il obtint la permission d'aller demander pardon au père et à la famille du gentilhomme qu'il avait tué. Ce père que ce meurtre avait irrité, consentit, fixa l'heure, et pour que la réparation fût publique, il appela chez lui ses parens et ses amis. A l'heure indiquée, le religieux se dirigea vers l'hôtel du gentilhomme, satisfait de commencer sa nouvelle carrière par ce grand acte d'humilité.

« L'air et la contenance de Cristoforo dit clairement à tous les assistans qu'il ne s'était pas fait moine, et qu'il ne venait pas subir cette humiliation mû par une crainte humaine; et cela commença à lui concilier tous les esprits. Quand il vit l'offensé, il doubla le pas, se jeta à ses pieds, croisa les mains sur la poitrine, et, relevant sa tête rase, il lui dit : Je suis le meurtrier de votre frère. Dieu sait si je voudrais pouvoir vous le rendre au prix de tout mon sang; mais ne pouvant vous faire que de vaines et tardives excuses, je vous supplie de les accepter pour l'amour de Dieu.... » Quand fra Cristoforo se tut, il s'éleva dans la salle un murmure de compassion et de respect. Ce gentilhomme, se tournant vers le suppliant: Levez-vous, dit-il, d'une voix altérée, je ne le puis nier; mon frère était un homme un peu prompt, un peu vif, mais tout arrive par la volonté de Dieu. Qu'il n'en soit plus question...... Mais, mon père, vous ne devez pas rester dans cette attitude. Et l'ayant pris par le bras, il le releva. Fra Cristoforo, debout, mais la tête inclinée, reprit : « Je puis donc

espérer que vous m'ayez accordé votre pardon! Et si je l'obtiens de vous, de qui n'ai-je pas droit de l'espérer? Oh! si je pouvais entendre de votre bouche ces mots : je vous pardonne! »

— « Pardon! dit le gentilhomme, vous n'en avez pas besoin; mais toutefois, puisque vous le souhaitez, oui, oui, je vous pardonne du fond de mon âme, et tous. — Oui, tous, tous! » crièrent d'une voix unanime les assistans. Le visage du moine s'ouvrit à une joie reconnaissante, sous laquelle perçait une humble et profonde compassion pour le mal que la rémission des hommes ne pouvait réparer. Le gentilhomme, vaincu par cet aspect, ému de l'émotion générale, jeta ses bras autour du cou de Cristoforo, et lui donna et en reçut le baiser de paix.... Mon père, lui dit-il après, acceptez quelques rafraîchissemens; donnez-moi cette preuve d'amitié. Ces sortes de choses ne sont plus faites pour moi, dit Cristoforo, en résistant avec une sorte de cordialité aux politesses du gentilhomme; mais que le ciel me préserve de refuser vos dons! je vais me mettre en voyage. Daignez me faire apporter un pain, afin que je puisse dire que j'ai joui de votre charité, que j'ai mangé de votre pain, et obtenu une marque de votre pardon. » Le gentilhomme, touché jusqu'aux larmes, ordonna que cela se fît ainsi.

Le Capucin sortit et se mit en route. Il mangea avec ravissement un morceau de ce pain au premier endroit où il s'arrêta pour prendre quelque nourriture. Il conserva le reste toute sa vie. Seulement, à sa dernière entrevue, si inopinée, avec Renzo et Lucia au lazareth de Milan, portant déjà la mort dans son sein, après avoir dégagé la jeune fiancée du vœu qu'elle avait fait, il leur donna à tous deux ce pain du pardon, comme le souvenir le plus précieux qu'il pût leur laisser.

Nous pourrions également insister sur une foule de situations non moins intéressantes, non moins admirables par la soudaine intervention de la puissance religieuse, par le contraste de ces grandes figures du sacerdoce chrétien en présence de ces redoutables oppresseurs de l'innocence, de ce monstre sur-tout, tellement séparé de la société des hommes, qu'on ne le désignait que sous le nom de l'inconnu; situations dans lesquelles l'auteur s'élève à toute la hauteur de la morale du christianisme, et descend tour à tour dans les profondeurs les plus secrètes du cœur humain.

Aux grandes afflictions privées viennent se joindre des fléaux terribles qui désolent une immense population, et généralisent, sans l'affaiblir toutefois, l'intérêt jusque là concentré sur deux personnages. Source féconde de beautés littéraires, ces

nouvelles calamités fournissent à l'écrivain le récit animé des faits qui les ont amenées, la peinture vive et énergique des douleurs publiques, de l'exaltation de la multitude, de ses fluctuations, de la mobilité de ses volontés toujours déterminées par les intérêts présens, de ses violences et de ses dévouemens, de ses terreurs et de son enthousiasme, de ses résolutions désespérées et de ses confiances passagères, du despotisme des magistrats et de leurs concessions timides. Et lorsque ces mêmes magistrats sont à leur tour abattus sous le poids des misères publiques, il met sous nos yeux cette effrayante réaction des haines de la populace qui se relève forte de son énergie physique, et, comme si les progrès toujours croissans de la détresse générale, ne suffisaient pas au triomphe de ses vengeances, elle se livre avec une joie féroce, aux plus brutales représailles. Il y a ici, outre une grande connaissance des hommes et des choses, un rare instinct de l'ordre établi de Dieu sur la terre et des desseins de sa providence.

Jamais, du reste, les détails de la vie humaine, les mœurs domestiques, les mœurs de la chaumière, n'ont été représentés sous des couleurs plus vraies et plus gracieuses. Jamais ces conversations toutes de foi et entremêlées d'idées superstitieuses, de préjugés populaires et de saine raison; de propos risibles et de paroles attendrissantes; jamais l'expression craintive d'un premier sentiment qui, pour la première fois, se fait jour dans une jeune âme, n'ont été rendus avec plus de bonheur et de charme. Un art infini préside à tous les développemens de l'action principale. A cet égard, une observation: lorsqu'un drame ou un roman doit avoir une fin tragique, l'auteur ne laisse pas échapper l'occasion de faire entrevoir quelque lueur d'espérance pour rendre le dénouement plus terrible et pour laisser dans l'esprit du lecteur l'impression du désespoir. Mais lorsque l'action se termine d'une manière consolante, l'auteur en agit tout autrement; dès que l'un des pauvres fiancés vient d'échapper à un péril imminent, M. Manzoni ne nous laisse pas long-temps jouir de cette sécurité passagère. Tout-à-coup le nœud se complique, une nouvelle crise se prépare, et, sans nous faire perdre haleine un seul instant, l'auteur nous conduit à travers un perpétuel flux et reflux d'inquiètudes et d'espérances au moment de cette union si ardemment désirée.

Quelquefois la vie des personnages, et, ce qui est plus précieux que la vie, l'honneur d'une jeune fille, ne tiennent qu'à un fil; mais ce fil est entre les mains de Dieu. La religion joue un rôle dans la plupart des romans (nous ne parlons pas de

ceux où elle est indignement outragée), parce que le sentiment religieux vit dans presque tous les hommes. Mais quel est ce rôle? A quoi se réduit-il? A un sentiment confus et vague de la Divinité, dont chacun se rend compte comme il veut, et dont chacun est juge. Avouons-le; cette contemplation de l'homme abandonné à ses propres forces, hélas! à sa propre faiblesse; luttant, seul, sans espoir, contre l'adversité, a je ne sais quoi de pénible qui flétrit et dessèche l'âme. Mais quand la religion parle avec toute l'autorité de ses pontifes, avec la douceur de son caractère; quand elle descend dans la profondeur des cachots, loin de tout secours humain, pour verser à l'âme qui souffre des joies ineffables; quand on assiste à ces scènes mystérieuses où l'âme espère, parce que Dieu est présent; où la vierge du miracle fait à Dieu le don de ce qu'elle a de plus cher sur la terre, et, confiante dans sa prière, s'endort paisiblement sous le verrou du ravisseur; quand tout-à-coup, ce pécheur, vaincu par le remords, tombant aux pieds de sa victime, pleure et prie pour obtenir son pardon; quand la victime pleure et prie pour elle et son persécuteur; quand le prêtre pleure et prie avec l'innocence et le repentir, alors il n'y a pas de paroles pour exprimer tous les sentimens qui se remuent au fond du cœur; ce frémissement d'admiration, ces élans sublimes, ces palpitations ravissantes!

On le voit : cet ouvrage n'est pas, ainsi que tant d'autres du même genre, le fruit d'un caprice ou comme une concession bénévole au goût du siècle. Le génie et la religion sont ici d'intelligence pour donner aux hommes un grand enseignement applicable à toutes les conditions de la vie. De plus, tout l'intérêt du roman s'y joint à une haute leçon historique. En voilà assez pour placer ce livre au premier rang des chefs-d'œuvre dûs au génie romancier. J. O.

(*Le Correspondant*, n° 28, *tome II.*)

PORTRAIT D'O'CONNEL,

Extrait des Scènes populaires en Irlande, par Sheil.

« S'il t'arrive par hasard, ami lecteur, étranger à Dublin, d'aller visiter cette somptueuse capitale, et que, t'oubliant dans quelque partie gaie, tu ne rentres que vers les cinq à six heures du matin, l'hiver; en traversant Merrion-Square du côté du midi, tu ne manqueras pas d'observer que l'un de ces hôtels splendides est habité par une personne dont la manière de vivre diffère évidemment de celle de ses brillans voisins. Le volet du parloir demi-ouvert, et la lumière de l'intérieur, annoncent que le temps de celui qui y demeure est trop précieux pour qu'il ne se lève qu'avec le soleil. Si la curiosité te poussant, tu montes les degrés du perron, et à la faveur de l'obscurité, tentes de reconnaître l'intérieur, tu verras un grand homme, d'un embonpoint respectable, devant un pupitre, et plongé dans un solitaire travail. Sur la muraille qui lui fait face pend un crucifix. Cette circonstance, l'attitude calme de l'individu, et une certaine rotondité monastique dans son col et dans ses épaules, pourront d'abord te faire supposer que ce doit être quelque pieux dignitaire de l'Eglise de Rome, absorbé dans ses dévotions matinales. Mais cette conjecture sera rejetée aussitôt que formée; l'œil n'a pas plus tôt parcouru d'un regard les autres meubles de l'appartement, la bibliothèque chargée de volumes simplement reliés en veau, les in-octavo à couvertures bleues, épars sur la table et sur le plancher, les liasses de manuscrits, de formes oblongues, liés d'un ruban de fil rouge, qu'il devient évident que celui qui médite au milieu de pareils objets est plus occupé de la loi que des prophètes. Sans aucun doute, c'est un homme du barreau; immanquablement il est enrôlé parmi ces braves érudits de cabinet, dont le travail sent la lampe, qui labourent du matin au soir pour regagner par l'assiduité ce qui leur manque en intelligence, et qui tressaillent et sont debout avant que l'oiseau du matin ait sonné la retraite des fantômes. Arrivé à cette conclusion, tu poursuis ta route au logis, bénissant ton étoile, chemin faisant, de n'être pas homme de loi, et plaignant du fond de l'âme le sédentaire souffre-douleur que tu as surpris enseveli dans son ingrat travail.

» Mais si, dans le cours de la même journée, il t'arrivait

d'aller flaner aux Quatre-Cours (1), tu ne seras pas peu surpris de voir l'objet de ta pitié miraculeusement transformé de l'austère reclus du matin, en l'un des plus affairés, des plus importans et des plus joyeux personnages de cette scène mouvante. Là, tu es sûr de le rencontrer rayonnant de santé et de vie, le maintien libre et dégagé, et portant, serré contre sa poitrine, avec une tendresse toute paternelle, un large sac, tellement rempli que son robuste bras peut à peine le soutenir. Une palissade vivante de clients et d'avoués l'entoure, le col tendu, les oreilles et la bouche ouvertes, ils cherchent à attraper à la volée quelque opinion qu'on a chance d'extorquer du conseiller en l'enjôlant, ou s'efforcent d'entendre, ce que les clients savourent le plus (parce qu'à tout événement, cela ne peut jamais tourner en *épices*), ses débordemens de plaisanteries joyeuses et familières; et quand il est monté sur un ton plus sévère et plus haut, ses assurances prophétiques que l'heure de la rédemption d'Irlande est proche : tu juges alors tout d'un coup que c'est un grand avocat populaire que tu as rencontré, et si tu prends la peine de suivre ses mouvemens durant une couple d'heures, à travers les différentes cours, tu ne peux manquer de découvrir les qualités qui lui ont valu ce titre : ses connaissances en droit, ses habitudes d'activité, le caractère ardent qui fait de lui moins l'avocat que le partisan de son client, sa finesse, son abondance de pensées et de langage, sa bonne humeur inaltérable, et, par-dessus tout, sa mobilité. Sur les trois heures, quand les juges lèvent le siége, le voyant se démêler rapidement à travers un dédale d'affaires, dont la préparation et la conduite suffiraient pour user une constitution ordinaire, tu supposeras naturellement que, de toute nécessité, le reste du jour est consacré à la récréation et au repos? Mais en cela encore tu seras dans l'erreur, car si tu te trouvais disposé, en revenant du palais, à te rendre à quelques-uns des *meetings*, qui, presque tous les jours, à propos de quelque chose ou à propos de rien, se tiennent dans notre bonne ville, très-certainement tu y trouveras le conseiller. Là, tu verras devant toi, « esprit qui préside à l'orage et galope dans le tourbillon, » diriger l'ouragan des débats populaires avec une force de poumons, un redoublement d'énergie, comme si, dans l'instant même, il s'élançait, tout frais, aux travaux de la journée! et il reste dans l'assemblée jusqu'à ce que, à force de vigueur ou d'adresse, il ait emporté chaque point dé-

---

(1) Les Quatre-Cours (*Four Courts*), le Palais de justice de Dublin.

battu. Partant de là, si tu le suis à la fin d'un jour si plein, tu auras vraisemblablement à l'accompagner dans un dîner public, d'où, après s'être conduit en digne acteur de la turbulente fête du soir, et avoir lancé une demi-douzaine de discours à la louange de l'Irlande, il se retire à une heure tardive pour réparer le *wear* et le *tear*, le *porté* et l'*usé* du jour, par un court intervalle de sommeil; et le lendemain le retrouvera immanquablement, avant l'aube, à son poste solitaire, recommençant la routine de cette vie sans repos. Maintenant, quiconque a vu une fois cette personne multiple, à large corps, à large esprit, se remuant, agissant, parlant dans les situations que j'ai décrites, peut-être un autre, lui, « l'orgueil de Kerry, la gloire de Munster, » le renommé, l'infatigable Daniel O'Connel! . . . . . .

» Cette vivacité, cette surabondance de vie perce dans toutes les actions, dans tous les mouvemens d'O'Connel; et comme c'est une qualité populaire et nationale, elle le recommande fortement au peuple irlandais. *Mobilitate vigens*, vigoureux de mobilité, il est, corps et âme, dans un état d'insurrection permanente. Voyez le courir les rues, et vous jugerez de suite que c'est un homme qui a fait serment que les injures de sa patrie seraient vengées. Un jury de Dublin, s'il était habilement choisi, le condamnerait à vue comme coupable de haute trahison par construction, tant toute sa tournure et chacun de ses gestes sont imprégnés de ce sentiment national : « l'indépendance de » l'Irlande ou la combustion du monde. » En allant au palais, il porte son parapluie sur l'épaule comme une pique. Il lance un pied factieux devant l'autre, comme si, brisant déjà ses fers, il chassait devant lui la suprématie protestante, tandis que de temps en temps le mouvement d'épaule démocratique de son large buste semble un vigoureux effort pour rejeter au loin l'oppression de sept cents.

» Cette sensibilité nationale profonde est le trait le plus saillant du caractère d'O'Connel : car ce n'est pas seulement dehors et sous les regards populaires que les affaires de l'Irlande semblent peser sur son cœur; le même entrain patriotique le suit dans les détails les plus techniques de ses occupations de barreau. Donnez-lui à soutenir le point de droit le plus sec, le plus abstrait que vous puissiez imaginer, le plus éloigné de la violation des articles de Limerick, ou du rapt du parlement irlandais, et je parie dix contre un qu'il trouvera moyen d'y entremêler quelque épisode patriotique sur ces deux échantillons de la tyrannie bretonne. Le peuple n'est jamais absent de sa pensée; sa vigoureuse réplique est faite au nom d'Irlande,

et il empoche des arrhes de l'air d'un homme qui se dévoue à son pays. . . . .

» On s'adresse plus particulièrement à M. O'Connel dans les cas de jury : c'est là son élément. Après la harpe de sa patrie, un jury irlandais est l'instrument sur lequel il se délecte le plus à jouer ; nul n'en connaît mieux les qualités et la portée. J'ai parlé de sa mobilité ; c'est ici qu'elle se déploie. Sa force, comme avocat, est moins dans la perfection de ses moyens de persuasion, que dans leur nombre et dans son habileté à les choisir et à les adapter aux besoins de chaque cas en particulier. Il a une connaissance complète de la nature humaine et sur-tout de la classe d'hommes qu'il a à manier. Je ne sais personne qui montre une perception plus vive et plus sûre des particularités du peuple irlandais ; et ce n'est pas seulement dans leurs passions qu'il les comprend, quoique d'une adresse inouie à les ménager. Il est capable d'enjôler une douzaine de misérables fragmens de corporation, et de leur persuader qu'en leurs personnes est concentré l'honneur de la patrie. Sa manière d'agir en pareil cas est quelque chose d'admirable. Peu lui importe leur bassesse et leur stupidité, et l'antipathie politique dont on les a saturés contre lui : il cache son dédain, son mépris sous l'apparence d'une confiance illimitée, s'adresse à eux avec la déférence qui serait due aux jurés de l'esprit le plus droit et le plus élevé. Il leur parle des regards de toute l'Europe, de la reconnaissance présente de l'Irlande, et des bénédictions que la postérité leur prépare, avec le plus perfide, le plus imperturbable sang-froid. Bref, à force d'éloges non mérités, il les amène à penser qu'après tout ils pourraient bien avoir une réputation à soutenir, et les berce de l'espérance de la gloire dont un verdict, rendu selon l'évidence, doit faire briller leur nom.

» A cet art de chauffer les passions de ses auditeurs, au point de les rendre *malléables*, M. O'Connel ajoute une puissance d'observations autre, et d'un genre plus élevé : il connaît cette étrange modification de l'humanité, l'âme irlandaise, non-seulement sous ses faces morales, mais dans ses particularités métaphysiques. Jetez-le au milieu de quelques classes d'hommes que ce soit, et vous pourrez croire qu'il a passé avec eux toute sa vie, tant il sait bien accommoder sa façon d'argumenter à leur mode de raisonnement et de pensée. Il connaît la quantité juste de logique serrée qu'ils peuvent supporter ou comprendre. Alors, quand cela peut servir à ses desseins, au lieu de les traîner à sa suite de gré ou de force, par une chaîne de démonstrations suivies, il a l'adresse de leur faire penser que

leurs mouvemens dépendent de leur seule volonté. Il fait à leur capacité le compliment de ne pas rendre les choses trop claires. Familier avec la manière de procéder de leur esprit, il se contente d'y jeter plutôt des semences de raisonnement que de raisonnemens tout faits. Il connaît le sol, et sème des idées avec la certitude qu'ils croîtront où et comme il veut, et produiront les conclusions qu'il attend. Cette méthode a le désavantage, comme éloquence, de rendre le style des discours de jury de M. O'Connel plus lâche et plus irrégulier; mais le client, pour qui seul il travaille, y gagne de toute façon. D'ailleurs, en ne se livrant point à une démonstration rigoureuse sur les points où la vérité est évidemment de son côté, l'avocat a l'avantage de laisser ce qu'il veut dans l'obscurité, et de ne point exciter de soupçons en passant sous silence le côté faible de sa cause.

» Ce n'est pas là l'invariable manière de M. O'Connel; car il n'en a point d'invariable; mais un échantillon de sa dextérité à accommoder des moyens particuliers à une fin particulière, d'où l'on peut inférer la variété de ses talens comme avocat. Il a aussi son accent d'autorité et d'énergie, pour arracher un verdict. Doux et conciliant comme je l'ai dépeint, quand les circonstances l'exigent, lorsqu'il le peut avec sûreté, il n'hésite pas à apprendre aux jurés dont la probité lui est suspecte, l'opinion qu'il en conçoit; et assez fréquemment il les défie, dans les termes le moins équivoques, d'hésiter un instant entre leurs préventions coupables et l'irrésistible, la claire, l'irrévocable justice de la cause . . . .

» Il y a maintenant ving-huit ans qu'O'Connel s'agite, acteur affairé de cette scène mouvante, pendant ce laps de temps, il n'y a pas de caractère public qui ait été exalté avec plus d'enthousiasme, dégradé avec plus de haine que le sien. Qu'y a-t-il d'excessif, le blâme ou la louange? Aucun des deux n'est-il mérité? C'est en plaçant la question à ces points de vue extrêmes que des juges, trop passionnés ou trop intéressés à la solution pour être impartiaux, l'ont débattue : elle sera facile à résoudre pour celui dont rien, en ce qui regarde O'Connel, n'a provoqué une exagération d'admiration ou de haine. Après avoir examiné toute la carrière politique du héros de l'Irlande, un observateur impartial dira que c'est un homme à forte capacité, à sentimens plus forts encore; incessamment occupé, et presque toujours sans préparation, de questions ardues, dans lesquelles le plus sage aurait peine à discerner le point juste entre une soumission servile et une importunité factieuse; partisan par nécessité, toujours fidèle à sa cause, constant dans

son but, quoique souvent incertain dans le choix des moyens pour y parvenir; et qui, dans sa longue course politique, a forcé les esprits les plus lumineux de l'Angleterre à mettre en doute qu'il y eût pour avancer les intérêts de son corps une marche plus modérée que celle qu'il a suivie. En mettant de côté l'aiguillon politique, et ne nous occupant que des provocations personnelles auxquelles il est journellement en butte, je dirai qu'il est impossible qu'il soit autrement que violent. Refuser à O'Connel le titre et le privilége de conseiller, *barrister*, est une injustice criante; elle n'est pas pénible seulement théoriquement, elle le fatigue dans tous les détails pratiques de sa vie judiciaire, et de manière à irriter au dernier point un homme qui a la conscience de sa force et un caractère ambitieux. Il a la mortification de se voir continuellement rappeler que, depuis des années, sa fortune est en échec, tandis qu'il se voit passer sur le corps des hommes entrés dans la carrière en même temps que lui et plus tard, dont aucun ne lui est supérieur, et beaucoup sont au-dessous; foule que la faveur pousse devant lui, et élève à des honneurs et à des émolumens auxquels il lui est défendu d'aspirer.

» Le plus ferme des adversaires des usurpations des papistes doit admettre qu'il y a là de quoi irriter : et pour ma part, loin de juger avec témérité l'esprit que l'injustice entraîne à l'opposition, j'honore bien plutôt l'homme qui lutte jusqu'au bout avec le système qui l'écrase; et si parfois sa résistance prend une forme en apparence coupable, je ne suis pas fâché, pour le salut de la liberté et celui de la nature humaine, de voir une preuve de plus que des lois intolérantes ne peuvent être exécutées sans inconvénient. Mais en général, et pour parler vrai, la vengeance d'O'Connel n'est pas d'un caractère très-redoutable. Il est, après tout, homme de bonne et tendre nature; et lorsque les intérêts généraux de sa patrie ne sont pas lésés, il prend son parti sur les injures qui lui sont purement personnelles avec beaucoup de modération. On doit lui savoir d'autant plus de gré de sa patience à cet égard, qu'elle ne trouve point de retour. Les admirateurs du Roi Guillaume n'ont point de merci pour un homme qui, dans ses boutades séditieuses, a eu l'insolence de dire à l'univers que leur idole n'était qu'un « Aventurier hollandais. » Voyez d'ailleurs ses intolérables succès dans une carrière ou plusieurs bons protestans sont condamnés à mourir de faim, et son hôtel *fashionable* dans Merrion-Square, et, ce qui offusque encore bien davantage tout œil orthodoxe, son brillant et révolutionnaire équipage, sa voiture verte, ses livrées vertes, et ses turbulens cour-

siers papistes galopant d'une façon toute fringante sur un pavé protestant, au grand chagrin et dommage des protestans piétons. Abomination qui, dans les bons vieux jours, aurait été foudroyée par un acte du parlement.

» Ces provocations, et d'autres également publiques, ont exposé le savant légiste à la haine profonde et irrévocable d'une nombreuse classe de sujets irlandais de Sa Majesté protestante, partie haineuse de la race, et ce sentiment se fait jour quotidiennement. La loyale presse de Dublin gémit sous les plus étonnantes imputations contre son caractère et ses projets, fabriquées par les faiseurs de libelles périodiques. M. O'Connel est un de ces points de ralliement auquel on revient sans cesse. Tous s'y acharnent, depuis le ministre caduc, écumant de rage dans son appréhension que ses dîners soient supprimés, jusqu'à l'imberbe écolier politique du collége qui, au lieu d'essayer son génie naissant sur les vertus cardinales, ou l'équité qu'il y avait à tuer César, passe ses heures de loisir classique à la tâche plus louable de démontrer, aux grands applaudissemens des clubs organistes, que « l'avocat O'Connel entretient traî- » treusement une correspondance criminelle avec le capitaine » Rock. » Mais l'avocat qui connaît un peu mieux les lois en matière de haute trahison que ses accusateurs, se moque d'eux et de leurs menaces, de la corde et du bourreau.

Maintenant que toutes tentatives directes contre sa vie ont été abandonnées, O'Connel prend son parti sur le reste avec une patience vraiment chrétienne et un profond dédain. Et quand quelques-uns de ses diffamateurs se repentent *in extremis*, et meurent bons catholiques, comme il est arrivé aux plus bigots d'entre eux. O'Connel, j'en ai toute certitude, non-seulement leur pardonne et libelles et mensonges, mais encore contribue libéralement à faire dire des messes expiatoires pour le salut de leurs âmes. »

(*Le Correspondant*, *n°* 28, *tome II.*)

INSUFFISANCE DE LA PHILOSOPHIE ÉCOSSAISE.

QUATRIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

La nature humaine se présente sous la forme d'un assemblage très-compliqué : c'est un composé d'élémens divers et même hétérogènes, qui semblent n'avoir aucun rapport entre eux; tout cela cependant, en dernière analyse, vient se fondre dans l'individualité et se résoudre dans l'unité. Cette individualité *une* et *mixte* offre un phénomène bien remarquable.

Mais ce qu'il y a de plus inexplicable dans la nature de l'homme, c'est l'opposition des élémens qui la composent; ce sont les contrariétés qui se manifestent dans ce qu'elle a de plus intime : car ce n'est pas seulement le corps et l'esprit qui sont opposés l'un à l'autre; l'âme elle-même est en proie à une guerre intestine, qui n'admet ni paix ni trève, et à la faveur de laquelle le mal ordinairement prévaut.

Enfin, et par une sorte de dérogation à la loi qui régit tous les êtres, l'homme a des fins déterminées, et cependant il en est détourné; la nature lui marque un but; mais ce but, il ne peut pas l'atteindre.

Que s'est-il donc passé lors de la création, ou depuis? Car il est certain que l'homme, tel qu'il est aujourd'hui constitué, n'est plus un être harmonique en lui-même; et ce fait primitif une fois constaté, il importe d'en rechercher la cause.

Les philosophes qui ont pris ce soin n'ont rien pu découvrir : le problème est resté pour eux insoluble; laissons donc à l'écart les hypothèses de tous genres que leur imagination leur a suggérées ; consultons les annales sacrées du peuple chrétien.

Or il résulte de ce que disent nos livres saints que la nature humaine, en sortant des mains du Créateur, était exempte d'imperfection, et offrait une harmonie parfaite.

Ils nous apprennent, en effet, que, sur les degrés de cette échelle immense, le long de laquelle tous les êtres sont distribués, le Créateur avait assigné à l'homme un rang honorable; car il se trouvait immédiatement placé au-dessous des esprits purs, et devait jouir comme eux du privilége d'être en rapport direct avec Dieu : toutefois, et par suite de cette

---

(1) Voir tome I, p. 216, 374 et 497.

infinie variété que le grand ordonnateur des choses a introduite dans les œuvres de la création, les hommes devaient naître successivement les uns des autres, à la différence des anges du ciel qui ont été créés simultanément.

Ainsi le genre humain, dans l'origine, était renfermé dans un seul couple, et même il fut un moment où l'humanité tout entière se trouvait contenue dans Adam. De l'homme Dieu fit sortir Eve d'abord, et les deux sexes furent distincts; puis la loi de la génération ordinaire ayant été constituée, le genre humain s'est multiplié sous l'influence de cette loi, par le rapprochement de l'homme et de la femme.

Pour former le corps d'Adam, Dieu avait employé le limon de la terre; quand il s'est agi de créer l'âme, il a soufflé sur la face de l'homme, et l'âme humaine, esprit pur, a rayonné.

Cette âme immatérielle portait le cachet de son auteur; image et ressemblance de la Divinité, elle devait en retracer les traits principaux, et comme il y a en Dieu trois hypostases, il devait se trouver dans l'homme quelque chose d'analogue.

En effet, il y a dans l'homme quelque chose qui se rapporte à la Majesté du Très-Haut, quelque chose, en outre, qui correspond à la vérité éternelle, quelque chose enfin qui est en relation avec le divin amour. Ainsi les trois hypostases se réfléchissaient dans l'âme humaine, comme dans un miroir fidèle, et si l'homme eût toujours, usant de sa liberté convenablement, dirigé vers le but auquel elles devaient tendre toutes les puissances de son âme, s'il eût continué à rendre à Dieu le triple hommage d'adoration, de croyance et d'amour, dont aucune créature en rapport direct avec le grand Être ne saurait être dispensée, jamais il n'eût éprouvé le remords, il n'eût jamais été malheureux.

Mais l'homme s'est volontairement détourné de son principe, et de concert avec la femme, il a enfreint la loi qui leur était commune; de ce moment il y a eu dans la nature humaine équilibre rompu, germe de corruption introduit, guerre intestine soulevée; misère, affliction et mort s'en sont suivies : les rapports de l'homme avec Dieu ont changé; l'humanité dégradée a perdu ses prérogatives et ses droits.

Car le vice que nos premiers parens ont contracté par leur révolte s'est transmis à tous leurs descendans; et bien que la raison ait peine à concevoir comment cette transmission s'est faite, et continue d'avoir lieu, l'expérience, pleinement d'accord avec la révélation sur ce point, confirme de plus en plus que tous

les hommes naissent enclins au mal et qu'à leur entrée dans le monde ils sont destinés à souffrir.

Ainsi la nature humaine a été corrompue dans sa source; l'homme, jeté loin de sa sphère, a perdu de vue le centre vers lequel il devait graviter : tout en lui et hors de lui offre l'aspect du désordre : la terre est devenue stérile; les animaux ont méconnu leur Roi; le corps s'est soulevé contre l'esprit; le bonheur a fui; enfin les plus nobles puissances de l'âme, déviées de leur route, égarées dans le vague, cherchent inutilement le terme où naturellement elles devaient aboutir.

Ainsi ces trois grandes facultés d'admirer, de connaître et d'aimer, qui devaient être dirigées constamment vers l'Être souverain en qui résident sublimité, sagesse et bonté, se sont détournées de leur fin élevée pour s'incliner vers la terre. Elles se sont repliées sur le *moi*, et se sont abîmées dans la profondeur de l'égoïsme : si parfois elles s'élèvent du fond de ce gouffre, c'est pour se répandre sur des créatures imparfaites, ou se disperser au loin sur les êtres inanimés.

Par suite, le besoin d'aimer a produit la volupté; le besoin de connaître a donné naissance à la vaine curiosité, et le besoin d'admirer s'est fixé particulièrement sur le *moi*. Sensualité, curiosité, orgueil, voilà ce qui donne le mouvement à la vie, et ces grandes passions, qui absorbent toutes les autres, parce que toutes les autres s'y résolvent, bouleversent sans cesse le monde. Ce sont là ces trois concupiscences dont parle saint Jean, qui vicient la nature humaine, et la rendent méconnaissable; ce sont là ces trois racines de péché qu'il faut extirper, et dont saint Augustin, à plusieurs reprises, marque d'un trait le caractère; se sont là ces trois grands fleuves, dont Bossuet, dans son *Traité de la Concupiscence*, trace le cours, et décrit les ravages; fleuves de feu qui embrasent la terre plutôt qu'ils ne l'arrosent, a dit Pascal, rappelant, à ce sujet, les paroles de l'Apôtre, à savoir, que tout ce qui est au monde est concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie, *libido sentiendi*, *libido sciendi*, *libido dominandi*. Malheur donc à ceux qui se laissent entraîner à ce qui peut flatter les sens, et qui ne sont occupés que des moyens de les satisfaire; ils sont emportés bien loin de cette félicité qu'ils se proposaient d'atteindre; le passé est pour eux un sujet de remords, le présent ne leur offre aucune jouissance réelle; la pensée de l'avenir les effraie. Malheur également à ceux qui se consument en recherches inutiles et vaines; leur ardente curiosité se dissipe en mille objets, se repaît de sciences frivoles ; et même en ce qui regarde les sciences

véritables, elle ne sait pas les mettre à profit. Malheur enfin à ceux que possède l'esprit d'orgueil; l'envie les tourmente, l'ambition les dévore; ils troublent le monde, ils se rendent malheureux, et à la fin, dussent-ils parvenir au sommet de la gloire, quelle récompense auront-ils? Une récompense aussi vaine que leurs projets; *vani vanam*.

C'est ainsi que les Augustin, les Pascal, les Bossuet, en commentant le texte de saint Jean, sont entrés dans les profondeurs de la corruption humaine, et ont mis à découvert les racines des dispositions vicieuses que l'homme abandonné de Dieu nourrit dans son sein. Ils ont pénétre bien plus avant que tous les philosophes ensemble, dans le sanctuaire de la science du cœur humain, et cependant ils n'ont pas suivi d'autre école que celle du fils de Zébédée. Où donc avait-il pris ces belles choses, *ce barbare*, dira peut-être quelque philosophe de nos jours, aussi infatué de sa science que l'était le platonicien Amelius dont j'emprunte ici les paroles? Je réponds qu'il les avait puisées à la source même de la vérité; c'est-à-dire, que Jean, pauvre pêcheur de la Judée, fils de Zébédée, pêcheur comme lui, avait appris de son divin Maître que l'homme avait été mis au monde pour aimer Dieu et diriger toutes les puissances de son âme vers cet Être incomparable; pour l'aimer de *tout son esprit*, en l'embrassant comme la vérité pure; *de tout son cœur*, en voyant tout ce qu'il y a d'aimable en lui; *de toute son âme*, en s'élevant à la contemplation de son infinie grandeur; mais que l'antique serpent ayant tenté l'homme par les voies de la curiosité, de l'orgueil, de la sensualité, et l'homme ayant succombé, le mal alors s'est répandu sur la terre par ces trois sources empoisonnées que le péché de nos premiers parens a malheureusement ouvertes; que l'esprit de ténèbres ayant essayé dans des temps plus rapprochés, d'attaquer par les mêmes moyens le nouvel Adam dans le désert, il est resté confondu : qu'enfin le grand sacrifice qui devait opérer la rédemption, ayant été consommé, la nature humaine est rentrée dans ses droits. Jean a donc connu la grandeur primitive de l'homme, sa chute déplorable, la raison des contrariétés qui s'y trouvent, la cause des maladies qui le travaillent, et le remède qui devait y être apporté. Ainsi la science de cet homme était grande et de plus en prêchant la doctrine qu'il enseignait, il pouvait se rendre à lui-même témoignage que tout ce qu'il annonçait était vrai : *et scimus quia verum est testimonium ejus*.

Mais ce n'est pas seulement le disciple bien-aimé qui a été initié à ces grands mystères, tout chrétien a le privilége d'y

être admis. Il n'en est aucun à qui on laisse ignorer ce qu'il importe qu'il sache sur son origine et sur sa fin. Il ne s'étonne pas de se trouver à la fois si grand et si misérable, car il connaît à quoi tient le malaise qu'il éprouve, et comment ce désordre peut être réparé. Il sait que s'il marche dans la voie des commandemens du Seigneur, que s'il lui rend exactement ici bas le culte de foi par lequel l'esprit se soumet à la vérité éternelle, le culte d'amour par lequel le cœur se livre à celui qui est tout aimable, le culte d'adoration par lequel l'âme s'incline devant la toute-puissance divine, il sera mis en possession et pour toujours de la suprême félicité. Alors commencera ce jour qui n'aura pas de soir, dans cette patrie qui n'aura pas d'ennemis. Oui, c'est là, dit saint Augustin, c'est dans la Jérusalem céleste, *que nous nous réposerons et que nous verrons, que nous verrons et que nous aimerons, que nous aimerons et que nous louerons.* Nos penchans se dirigeront avec une incroyable vivacité vers Celui qui, sans le péché, en aurait toujours été l'objet, vers Celui qu'on *verra sans fin, qu'on aimera sans dégoût, qu'on louera sans lassitude.* L'ordre le plus parfait régnera dans la cité sainte; il n'y aura plus de combats à soutenir, plus de misères à supporter : la vertu sera facile, le bonheur l'accompagnera toujours; et ce bel ordre ne sera jamais troublé. *Voilà ce qui sera à la fin, voilà ce qui cera sans fin.*

Telles sont les révélations importantes que reçoit le chrétien sur ses destinées futures : et l'on peut voir, d'après ce court exposé, combien la religion pousse l'homme en avant dans la connaissance de sa propre nature. La science inductive ne le conduira jamais jusque-là; et lors même qu'elle arriverait un jour à se rendre compte des contradictions du cœur humain, et à décrire d'une manière exacte toutes les conséquences de ce phénomène étrange, il lui resterait à en découvrir la cause; or c'est ce qu'elle ne fera pas, disons mieux, c'est ce qu'elle ne peut pas même essayer de faire, d'après les principes qu'elle a posés.

En effet, et d'après ce qu'elle a toujours professé, la philosophie écossaise ne peut pas s'étendre au-delà des faits primitifs; il lui arrivera souvent de rester en arrière; mais elle ne doit jamais les dépasser; son enseignement sous ce rapport laisse donc un grand vide à remplir; toutefois, et comme science préparatoire, elle est susceptible de prendre de l'intérêt; puis en s'associant à une philosophie plus relevée, elle peut acquérir un degré d'importance qu'elle n'atteindra pas sans cela.

Du reste ce n'est point avec l'ontologie, qu'elle a signalée si souvent, et avec juste raison, comme une science hasardeuse qui trébuche à chaque pas, qu'elle peut essayer de s'associer; mais la religion qui offre des garanties incontestables, au moyen des titres qui autorisent sa mission, lui servira de guide dans le labyrinthe de la psychologie; elle la dirigera dans cette voie, puis s'élèvera avec elle quand il s'agira de pénétrer dans les cieux.

Si le secours de la religion est par elle dédaigné, la philosophie écossaise ne sortira point du cercle étroit dans lequel elle s'est elle-même renfermée, et cette science stérile ne répondra point aux besoins de l'humanité. Réduite à ses propres forces, elle cheminera à peine jusqu'au dogme de l'immatérialité de l'âme, et dans tous les cas, elle ne pourra jamais établir, que sous forme d'hypothèse, le principe de son immortalité; ainsi l'origine et la fin de l'homme, la raison des contradictions qui sont le propre de la nature humaine, telle qu'elle est aujourd'hui faite, resteront perpétuellement en dehors du cercle de ses investigations : elle sera d'ailleurs dans l'impuissance d'établir un code de morale complet et basé solidement: enfin elle sera toujours incapable de poser les principes d'un système religieux quelconque.

Il s'agit donc de savoir si M. Jouffroy et M. Damiron, qui voudraient transplanter en France cette philosophie étrangère, laquelle dépérit au lieu même qui l'a vue naître, comprendront la nécessité qu'il y a, pour la ranimer, de souffler sur elle l'esprit de vie.

Or il ne paraît pas qu'ils aient senti jusqu'ici combien cette nécessité est impérieuse, puisqu'au lieu d'appeler au secours de la philosophie écossaise la religion chrétienne et la foi, ils ont imaginé d'insinuer en elle le principe de l'éclectisme. Il est vrai qu'ils ont abandonné depuis ce projet inexécutable, mais ils sont toujours fort éloignés de concevoir que la philosophie écossaise, pour marcher avec quelque assurance et fournir une noble carrière, ait besoin de la religion. Pleins de cette idée que les écossais, en adoptant l'usage exclusif de la méthode d'induction ont enfin trouvé ce *criterium* véritable à la poursuite duquel la philosophie s'est épuisée jusqu'ici vainement, ils essaient de soumettre à l'épreuve de cette méthode les hypothèses qui ont été faites sur la nature de l'homme; et tous les jours ils désapprennent quelque chose. Ainsi leur marche, au lieu d'être progressive est au contraire rétrograde. Il est certain, par exemple, que M. Jouffroy est beaucoup moins avancé que ne l'était Reid, puisqu'il tient pour insolubles des questions vitales que le fondateur de l'école écossaise s'était

permis de décider. Dirons-nous que M. Jouffroy est blamable en cela? Non, car il nous paraît que pour résoudre ces grands problèmes, Reid n'avait point assez de données : mais on peut reprocher à M. Jouffroy comme à M. Damiron de s'aveugler sur l'insuffisance de la science qu'ils veulent constituer, et de se méprendre l'un et l'autre sur la vraie nature de l'esprit philosophique. Inquiet et toujours agité, l'esprit philosophique ne peut pas demeurer stationnaire ; il faut qu'il marche, et de nos jours il se précipite : quel est l'homme qui pourra l'arrêter? Quel est l'insensé qui se flattera de le faire reculer? M. Cousin a mieux apprécié l'état des choses : il a vu que le sensualisme était épuisé, que le spiritualisme avait été poussé jusqu'à sa dernière conséquence ; il s'est jeté dans l'éclectisme : c'était là, en effet, que l'esprit humain tendait! entraîné par sa fougue M. Cousin dès lors a montré qu'il jugeait avec discernement ce qui pouvait convenir à son siècle. Il aura la gloire d'avoir accéléré le mouvement qui pousse le philosophisme à son terme, c'est-à-dire, au scepticisme. Lorsque tout est vrai, il n'y a plus rien de vrai : lorsque tout est bien, il n'y a plus rien de bien. Ainsi l'éclectisme n'est qu'une derrière illusion. Mais ce n'est point ici le lieu d'entrer dans l'examen de ce système, ayant l'intention de traiter sous peu la matière au fond. Quand à *l'insuffisance de la philosophie écossaise*, il nous paraît qu'elle est démontrée. R..... g.

(*Le Correspondant*, n° 30, *tome II.*)

DE NOTRE AVENIR RELIGIEUX.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Du Mysticisme et du Méthodisme en Allemagne et en Angleterre. Du Protestantisme français. De son avenir.

Nous avons vu dans un précédent article ce qu'est devenu le protestantisme en Angleterre et en Allemagne, comment il y a abouti d'une part à un indifférentisme complet, masqué d'un respect extérieur, d'autre part, à une doctrine philosophique toute négative. Toutes ces sectes si fanatiques, si entichées de leurs dogmes sont venues se perdre dans le déisme comme les

(1) Voir tome I, p. 226 et 463.

fleuves dans la mer. Mais, à mesure que l'esprit critique allait décimant chaque jour les vérités du christianisme, il y avait des hommes qu'effrayait sa tendance destructive, et une lutte s'établit contre lui dans le sein de la réforme. Dès le commencement du dernier siècle, une sorte de révolte fut organisée contre le principe d'examen : on se rattacha avec force au principe de foi : on s'efforça, si non de remonter le courant, au moins de jeter l'ancre où l'on était, et de sauver du naufrage ce qui restait de dogmes chrétiens. Pendant que la dialectique des théologiens philosophes menait la réforme si grand train, des hommes pieux qui comprenaient qu'une religion est autre chose qu'une opinion, et qu'on n'est pas chrétien comme on est platonicien, s'efforçaient de réveiller dans les âmes le sentiment religieux, d'y ranimer la foi et l'amour. Tels furent en Allemagne les fondateurs des sectes mystiques, des piétistes, des hernhutes, etc.; tels les premiers méthodistes en Angleterre. Ce n'étaient pas en général de grands logiciens : leur inconséquence sautait même aux yeux; mais c'était une noble inconséquence. Il y a dans le cœur humain un besoin profond de religion auquel les plus beaux argumens du monde ne peuvent faire prendre le change : ils s'adressèrent à ce besoin intime. Leurs convictions étaient fortes et ardentes; elles allaient souvent jusqu'au fanatisme ; mais le fanatisme même est un signe de force et de vie : ils parlaient plus au cœur qu'à l'esprit, ils lui donnaient ces émotions dont il est si avide, et dont l'esprit raisonneur avait tari sa source : cela suffit pour leur donner des prosélytes.

Il n'est pas de notre sujet de faire ici l'histoire de ces diverses sectes : nous ne les considérons que sous un seul point de vue, comme réactions du sentiment religieux, et nous cherchons plutôt à nous rendre compte de ce qu'elles ont de commun qu'à déterminer leurs caractères particuliers. On peut les désigner sous la dénomination générique de mysticisme et de méthodisme. Quoique les protestans rationalistes, en les combattant, se servent indifféremment de ces deux mots, il y a cependant une distinction à faire. Ainsi le mysticisme appartient plus spécialement à l'Allemagne, le méthodisme à l'Angleterre. Rien de plus exalté et de plus rêveur que les imaginations allemandes. Le génie des sectes modernes y a été généralement tendre et contemplatif; la religion y est devenue une pure affaire de cœur : on n'a plus aspiré qu'à l'union intime de l'âme avec Dieu, à l'intuition immédiate, à une sorte de *vision béatifique* anticipée : de là l'illuminisme, le swédenborgisme et leur *merveilleux ;* de là aussi cette religiosité un

peu vague dont se sont teintes la poésie et même la philosophie allemandes, cette sentimentalité, cet amour d'émotions qui a souvent fait tourner les yeux avec regret vers les pompes touchantes du culte catholique. Il y a dans la tendance religieuse des Allemands quelque chose qui ressemble au quiétisme : le méthodisme anglais au contraire se rapproche beaucoup du jansénisme. D'abord c'est la même manière de considérer les dogmes de la grâce et de la prédestination, le même penchant à anéantir la liberté humaine. Un autre point de ressemblance, c'est le rigorisme, la sévérité outrée et minutieuse de la morale : contradiction bizarre qui, après avoir fait en quelque sorte de la volonté de l'homme un agent passif, l'esclave irresponsable d'une fatalité invincible, lui impose les règles les plus strictes, et lui demande un compte aussi rigoureux de ses moindres faiblesses que si tout en elle dépendait d'elle. La justification par la foi seule, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut, tel est le dogme capital du méthodisme : la multiplication de ces œuvres à l'infini, telle est sa morale. Il y a, comme on le voit, dans les sectes anglaises quelque chose de moins vague, de moins doux que dans les sectes allemandes : leur caractère général est au contraire positif et déterminé : le génie national les a marquées de son empreinte. Le mouvement méthodiste a été grand en Angleterre et on aurait tort de croire que ce pays est resté ce qu'il était au temps de Hume et de Gibbon : il y a eu une sorte de *restauration* pour le calvinisme et le puritanisme. Ce n'est pas que les méthodistes ne soient en minorité, mais leur nombre est grand et leur action s'est fait sentir hors de leurs congrégations particulières et jusque dans l'église anglicane. Ils ont montré dès leur naissance beaucoup d'activité et d'esprit de prosélytisme ; c'est leur esprit qui a donné naissance à cette foule d'associations religieuses qui couvrent la surface de l'Angleterre, sociétés bibliques, sociétés des missions, soit pour les idolâtres, soit pour les chrétiens du continent, sociétés pour répandre des traités religieux, etc., etc., etc. Ce zèle, il est vrai, n'a pas été aussi productif qu'il veut le faire croire, et s'il faut s'en rapporter aux protestans non-méthodistes, il y a eu dans tout cela plus d'éclat et de bruit que de grands résultats.

Résumons-nous en quelques mots sur l'état des deux pays dont nous avons entretenu nos lecteurs. Pour la grande majorité, le christianisme est à peu près anéanti : là où il n'y a pas incrédulité raisonnée, il y a au moins indifférence pratique ; dans un petit nombre d'hommes, le sentiment religieux s'est réveillé ; on s'y efforce de retenir le christianisme, mais ces

efforts louables sont médiocrement efficaces. Arrivons à la France, où nous retrouverons le protestantisme avec ses deux formes rationaliste et mystique. Le protestantisme français a produit au seizième siècle de grands hommes et de grands événemens. Détruit, comme puissance politique, par le cardinal de Richelieu, il a brillé encore au dix-septième siècle, par les théologiens et les controversistes célèbres sortis de son sein : les plus grandes lumières de la réforme étaient alors en France, et Bossuet y trouva des adversaires capables de lui disputer quelques instans la victoire. L'église réformée de nos jours n'a pas fait beaucoup parler d'elle, soit parce que la révocation de l'édit de Nantes a interrompu les traditions, et enlevé les moyens d'instruction, soit plutôt à cause de l'abandon général des questions théologiques. Mais il est certain que le protestantisme chez nous est plus sage que partout ailleurs. On s'observe en présence de l'ennemi ; ce n'est pas au milieu des catholiques qu'on se laisse aller aux extravagances et aux exagérations, et qu'on pousse à toutes leurs conséquences ses principes ou ses sentimens. Néanmoins, c'est peut-être dans les écrits des protestans de France qu'on peut le mieux juger le protestantisme en général. Il y a dans l'esprit français une justesse et une netteté particulière. Plus précis que l'esprit allemand, plus étendu que l'esprit anglais, il sait généraliser les questions sans se perdre dans le vague et les circonscrire sans les rétrécir. C'est un avantage immense pour faire marcher les discussions. Comme leurs corréligionnaires étrangers, nos compatriotes sont divisés en rationalistes et mystiques, en philosophes qui détruisent la Bible par l'exégèse, la révélation par le raisonnement, et mènent le christianisme, quoi qu'ils en disent, à un pur naturalisme, et en *dévots* qui cherchent à réchauffer le sentiment religieux en dépit de la logique, se rattachent aux anciens formulaires calvinistes, pour avoir *foi* à quelque chose, et repoussent ces systèmes trop conséquens où le cœur se trouve entièrement à sec.

J'insiste à dessein sur cette division, parce qu'elle me semble constituer un véritable schisme dans le protestantisme. Les deux partis se proscrivent là où ils peuvent, comme on l'a vu récemment à Genève et à Lausanne : là où ils ne le peuvent pas, ils se livrent une guerre de plume fort vive ; nulle part ils ne se traitent fraternellement. Au commencement de ce siècle, un théologien allemand, effrayé des progrès du *néo-protestantisme*, proposait de faire une séparation entre les anciens et les nouveaux chrétiens : cette séparation existe de fait au-

jourd'hui. La *Revue protestante*, organe de la doctrine rationaliste en France, l'établit fort clairement dans son numéro de janvier 1830, lorsqu'elle divise ses corréligionnaires en rétrogrades et progressifs, hommes de l'*ancien régime* et du *nouveau régime*. Le méthodisme, autant qu'on en peut juger, ne lui semble guère supérieur au catholicisme : il n'est pas plus en harmonie avec ce qu'on appelle les besoins de l'époque. « Il est étroit, *sectaire*, *pénétré d'horreur pour tout progrès dogmatique; il conserve même quelque bonne volonté d'intolérance.* M. Vincent, pasteur à Nîmes, et auteur d'un ouvrage assez remarquable intitulé : *Vues sur le protestantisme en France*, quoiqu'il aille moins loin en rationalisme que la *Revue*, n'est pas plus favorable au méthodisme. Il observe avec beaucoup de raison que la réforme ne fut d'abord *que le catholicisme changé de place*, et qu'on en peut dire autant de ceux qui veulent remettre en vigueur le calvinisme primitif. Leur tendance lui paraît *grosse de tempêtes et destructive des progrès et de la liberté de tous.* Quand donc les hommes de cette école nous montrent le protestantisme marchant à la conquête du monde, il est évident qu'ils entendent parler d'une marche en sens inverse du mouvement mystique et méthodiste. Voyez avec quelle complaisance ils nous entretiennent du peu de succès qu'ont obtenu les institutions religieuses fondées de nos jours par l'*esprit ancien;* ce sont des *sociétés de parti* qui ne peuvent avoir aucune action. *Propagatrices d'une théologie qui finit, elles n'ont rien en elles, à part leurs intentions, qui fasse à nos intelligences un appel qui puisse être entendu.* Comment, en effet, des gens qui croient encore, entre autres choses, à l'existence du diable, à la damnation éternelle, au péché originel, à la Trinité, etc., peuvent-ils espérer d'être écoutés dans notre siècle (1)? Il faut convenir que les protestans *progressifs* ont beau jeu contre ceux qui veulent maintenir une *orthodoxie* calviniste : leur inconséquence est si claire, si palpable, elle saute tellement aux yeux! Dès que la liberté d'examen est posée en principe, il est absurde de vouloir lui poser des limites. Car « les valentiniens ont le même droit que Valentin, les » marcionites le même droit que Marcion de modifier la foi à » leur gré (2). »

Qu'il y ait incompatibilité radicale entre le protestantisme des méthodistes et celui des rationalistes, c'est ce dont on ne peut douter quand on lit la controverse des deux partis. Il y a

(1) Voyez la *Revue protestante* de janvier 1830.
(2) Tertullien.

deux ans, la *Revue protestante* essaya de poser les bases de ce qu'elle appelait la grande unité protestante; mais le méthodisme refusa tout net son adhésion à ces vues conciliatrices : aussi la *Revue* assure-t-elle que l'esprit *ancien déteste cordialement l'esprit nouveau.* Nous citerons un passage de la critique que fit de son plan de réunion un recueil méthodiste, les *Archives du christianisme.* On pourra juger de quelle nature sont les divergences qu'il s'agissait de fondre ensemble : « Voyons un » peu, dit ce journal, quelle est cette unité et cette confor- » mité. Vous, vous dites que l'homme naît bon; moi, je dis » qu'il naît mauvais : nous voilà d'accord. Vous, vous dites que » le Rédempteur est une créature et même un homme; moi, » je dis qu'il est le Créateur et Dieu. Eh bien, est-ce que cela » ne revient pas tout-à-fait au même? Ne vous avais-je pas dit » que nous étions dans la plus parfaite, la plus profonde uni- » té?... » Et ailleurs : « Si le Christ est Dieu, c'est une impiété » de ne pas l'adorer; s'il est une créature, c'est une idolâtrie » de le faire...... D'après le système d'unité qu'on a mis en » avant, il sera facile de prouver notre unité avec la religion » du grand Turc, etc., etc.... »

Voilà donc deux doctrines opposées : l'une fondée sur la *foi* et même sur l'autorité, ayant une théologie dogmatique que ses partisans regardent comme le fond même du christianisme, et qu'ils défendent contre tout changement, contre toute modification; l'autre, fondée sur l'indépendance absolue de la raison, repoussant tous les dogmes *indémontrables*, soumettant la *vieille théologie à l'inévitable loi du progrès*, ou plutôt la rejetant avec mépris comme une forme surannée, une *enveloppe* obscure et incompréhensible de la vérité. Laquelle de ces deux doctrines est le vrai protestantisme, celui auquel l'empire du monde est promis? Il faut bien que l'une des deux absorbe l'autre : car il est évident que les progrès du mysticisme n'auraient lieu qu'aux dépens du rationalisme, et que ce dernier ne prévaudrait qu'en faisant disparaître l'autre. Avant de prétendre à des conquêtes extérieures, il faut que cette querelle intestine soit vidée. Lequel triomphera donc de l'*esprit ancien* ou de l'*esprit nouveau?* Le premier a pour point d'appui ce besoin de foi et d'amour, ou, comme dit *la Revue*, *de conviction sentimentale*, si vif et si énergique dans l'âme humaine, et qui s'attache partout où il peut : il doit gagner à lui les imaginations ardentes, les âmes tendres, les femmes, tous ceux à qui il faut une religion du cœur : mais le rationalisme, a de son côté la logique et la science; en lui est le véritable esprit du protestantisme; il ne fait que s'abandonner à sa pente, continuer le mouve-

ment donné ; enfin il est plus en harmonie avec le siècle et ses *lumières*. Ce sont là de terribles avantages de position. Aussi sommes-nous de l'avis de *la Revue* sur l'avenir du méthodisme : nous le croyons impuissant à produire aucun effet durable, du moins en France, et nous ne sommes pas surpris, malgré tout le mouvement qu'il s'est donné, que ses institutions n'aient eu que d'assez minces résultats. A considérer les choses sous un certain point de vue, nous le regrettons ; car nous nous sentons plus de sympathie pour les méthodistes que pour leurs adversaires. Il y a parmi eux de grandes vertus, et il en est beaucoup auxquels nous dirions volontiers ce que Bacon disait aux Jésuites : *Cum talis sis, utinam noster esses*. Dans ce parti il y a au moins sentiment religieux et sentiment chrétien, choses que la tendance rationaliste doit effacer tous les jours davantage. Or c'est ce rationalisme, cet esprit *nouveau* qui domine dans l'église réformée de France, si nous en croyons M. Vincent, et nous sommes portés à le croire. Comme il n'a rien de gênant, qu'il s'accommode facilement avec les doctrines philosophiques du dernier siècle et avec l'indifférentisme, il doit plaire à tous ceux qui aiment leurs aises, et ce doit être la grande majorité dans l'église protestante comme partout ailleurs. Mais qu'est-ce que la religion rationnelle, quelle est sa valeur, quelle est son influence possible sur l'avenir de ce pays?

Le rationalisme a la prétention d'être une forme du christianisme comme une autre ; mais c'est, à notre avis, une prétention bien mal fondée. Ce système n'est qu'un équivalent du déisme, ou, si on l'aime mieux, du mahométisme, qui regarde aussi Jésus-Christ comme un grand et saint législateur. Pour sa divinité, on pense bien qu'il n'en peut plus être question. L'idée même de révélation surnaturelle semble oiseuse à *la Revue protestante*. Voici comment elle l'envisage : « Que l'on » dise que Dieu a produit le christianisme par l'intervention » générale et constante de sa providence, ou qu'il l'a produit » par une intervention spéciale et exceptionnelle ; ces deux as- » sertions nous paraissent revenir absolument au même. » Et ailleurs, « C'est parce que nous voyons dans le christianisme » le plus magnifique système de vertu et d'immortalité qui ait » paru sur la terre, que nous en reconnaissons la divinité (1). » Rousseau a dit aussi, sans que cela tirât à conséquence : « La » mort de Socrate est celle d'un homme, la mort de Jésus est » celle d'un Dieu. » L'Évangile est divin pour les rationalistes, comme Homère est divin, parce que tout ce qui est beau, tout

(1) *Revue Protestante*.

ce qui est vrai vient de Dieu en dernière analyse. Dieu s'est révélé dans la Bible, comme il s'est révélé dans le Phédon; parce que partout où on avance une belle proposition, où on pose un beau précepte, il y a révélation. J'avoue que je ne puis découvrir quelle nuance sépare du déisme pur un pareil christianisme. Tous les principes que vous mettez en avant, les déistes vous les accorderont; et s'il y a contestation entre eux et vous pour le terme de *divin*, ce sera pour le coup une pure dispute de mots.

Mais, voulez-vous connaître ce qui fait le fond même du rationalisme : on va vous l'expliquer. Il y a, nous dit-on, deux manières d'être protestant : la première est de repousser certains dogmes de l'Eglise romaine, pour mettre les siens à la place : la seconde de *ne plus vouloir la tyrannie spirituelle de Rome, ni de personne* (1), ou, en d'autres termes, de repousser toute espèce de dogmes positifs. C'est en effet la l'essence du nouveau protestantisme, il se réduit à un seul principe : la liberté de croyance et d'examen; « sous l'Evangile », ajoute-t-il, ce qui serait déjà une contradiction, si, grâce à l'*exégèse*, l'Evangile n'était pas devenu aussi flexible, aussi variable, ou, si l'on veut, aussi perfectible que tout le reste. Le symbole est donc très-simple, et peut se formuler de la manière suivante : vous croirez ce que vous voudrez.

Vous croyez peut-être qu'avec ces symboles il n'y a plus de société possible, plus de communion, plus d'église protestante; mais vous êtes dans l'erreur : « la liberté des sectes produit » une unité profonde qui se dérobe à l'œil du sectaire », et voici comment : « partout où la voix du peuple retentit et ré» clame, partout où le joug de l'autorité est rompu par l'exa» men, partout, dans ces endroits et à ces époques, il y a intro» duction de réforme et commencement de protestantisme (2). » Aussi ne s'inquiète-t-on pas des *restes de vie* que le catholicisme a retrouvés dans ces derniers jours : on dit aux *Romains*, comme Tertullien le disait aux païens : *Nous sommes partout hors dans vos églises* (3). Ce sont là de faciles conquêtes, mais sont-elles bien glorieuses. Sans doute qu'il y a partout des hommes qui brisent le joug de l'autorité et proclament l'indépendance de leur raison : ainsi font l'athée et le déiste, le matérialiste et le panthéiste; si pour être dans le protestantisme, il suffit de n'être pas catholique, sans doute qu'il y a beaucoup de pro-

(1) *Vues sur le Protestantisme*, tom. 1, pag. 20.
(2) *Revue protestante.*
(3) *Vues sur le Protestantisme*, tom. 1, pag. 22.

testans, mais ce n'est pas là-dessus qu'il faut calculer ses forces. Pour être quelque chose dans les destinées de la société, il faut avoir une croyance positive, et vous le reconnaissez vous-mêmes. Il ne suffit pas « d'être une négation, il faut avant tout » être une religion, c'est-à-dire, posséder les moyens de du- » rer, et d'édifier les hommes par la propagation d'une doc- » trine bienfaisante et chrétienne..... Voilà le problème diffi- » cile, *hic opus*, *hic labor est* (1). » Oui, sans doute, voilà la difficulté; si vous vous contentez de fraterniser avec tous ceux qui proclament la souveraineté de la raison, ne parlez plus de vos agrandissemens, ni de vos conquêtes : car ce ne sont pas les philosophes qui viennent à vous, c'est vous qui allez aux philosophes.

Vous êtes forcé d'avouer que le protestantisme, en tant que liberté d'examen, n'est « qu'une forme de l'intelligence, une » loi pour arriver à la science, » une méthode enfin; mais vous ajoutez que c'est encore une religion et une « religion » vivante et pure : c'est une source intarissable de religiosité, » puisqu'il est fondé sur l'Evangile. » Ce sont là des affirmations bien vagues. Si nous vous demandons des faits, vous nous citez l'Angleterre et son reveil religieux; vous nous présentez d'un air triomphant cette contrée protestante où règnent « la » piété la plus éclairée et la plus douce, la religion la plus » profonde et la plus vivante. » Mais, admettons que l'Angleterre soit redevenue l'*île des saints*, à qui doit-elle la restauration de la vie religieuse chez elle? N'est-ce pas au méthodisme, à l'*esprit ancien?* N'est-elle pas en proie au dogmatisme, à l'intolérance, à l'esprit sectaire, à tout ce que vous réprouvez, à tout ce que vous travaillez à détruire? Voulez-vous donc propager cette forme de la liberté religieuse (celle des sectes indépendantes), « où le zèle se porte avec bien plus d'ardeur » sur les dogmes distinctifs de la secte que sur le christianisme » lui-même, où il y est toujours accompagné d'un esprit d'ex- » clusion qui dégénère facilement en fanatisme, etc. (2). »

Mais vous vous récriez quand on vous traite d'ariens, de sociniens; *vous repoussez avec horreur l'opprobre d'être sectaires.* Vous voulez pourtant « satisfaire le besoin de religion inhérent à l'homme. » Mais sous quelle forme? « Je n'en sais rien, ni » personne, dit M. Vincent. » « Le protestantisme est une in- » stitution progressive, dit de son côté *la Revue*... Tout a été » changé par les idées. Il faut que la théologie subisse, à son

---

(1) *Revue protestante.*
(2) *Vues sur le protestantisme.*

» tour, l'inévitable loi du progrès, il faut qu'elle la subisse
» ou qu'elle meure. Le progrès, c'est même DIEU, qui ouvre
» aux peuples une carrière perfectible, et qui a voulu que les
» vérités révélées eussent sans cesse la tendance de s'unir et
» de se confondre avec les plus hautes vérités de la raison. »

Voilà donc à quoi le protestantisme réduit sa partie positive, le *progrès*. Il y aura une religion, mais elle n'est pas née : un culte; mais l'avenir le produira. Le voilà donc rentré dans la catégorie de ces sectateurs de la *grande inconnue*, de ces chercheurs de la pierre philosophale, des saint-simoniens, des éclectiques, des disciples de M. Cousin; car eux aussi prennent volontiers l'Evangile pour point de départ, et le regardent comme le plus grand *pas* qu'ait fait jusqu'ici le genre humain.

En se confondant avec ce système, le protestantisme s'annule, s'anéantit; il perd tout caractère : aussi ne sommes-nous pas de ceux qui craignent que la France devienne protestante. Peut-être tel ou tel gouvernement pourrait-il vouloir essayer d'un schisme, et nous examinerons ailleurs cette hypothèse; mais que ferait-il, dans l'intérêt de sa politique, de doctrines comme celles que nous venons d'analyser? Quant aux individus, vous aurez beau classer dans vos rangs tout ce qui n'est pas catholique, vous aurez beau appeler vos frères les indifférens; les sceptiques, les matérialistes, ils n'accepteront pas ce nom. Ceux qui se détacheront de nous, n'iront pas se joindre à vous : ils ne feront pas abjuration en votre faveur. Que leur donneriez-vous donc qu'ils n'aient déjà? Le principe de la liberté d'examen appartient à tout le monde : ils ne verront pas pourquoi le protestantisme veut en faire sa propriété, s'en attribuer le monopole : ils resteront déistes ou voltairiens. Mais savez-vous ce que fera votre religion *rationnelle*? Elle détruira parmi vous les nouvelles sectes, comme elle a détruit les anciennes; elle laissera dans le vide toutes les âmes religieuses, ou plutôt elle les poussera de force dans le catholicisme. Quand le mysticisme, le méthodisme auront de nouveau succombé, quand vos argumens auront dissous leurs églises, il se fera dans le monde une grande division : ceux qui veulent une religion seront d'un côté, ceux qui n'en veulent pas seront de l'autre. Or une seule Eglise sera debout, l'Eglise catholique, que vos pères n'ont pas entamée, et que vous n'entamerez pas. Elle ouvrira ses bras à tous ceux à qui il faut un Dieu vivant, et non pas une sèche abstraction, à tous ceux qui veulent croire, prier et adorer, et ils s'y précipiteront en foule, et il n'y aura plus pour tous les cœurs religieux qu'*un Dieu*, qu'*une foi*, qu'*un baptême*. Ainsi se consommera cette grande réunion

des chrétiens, tant de fois projetée, mais qui restait impossible tant que les églises protestantes conservaient un reste de vie, et dont les ravages du rationalisme hâteront le moment.

A.

(*Le Correspondant*, n° 31, *tome II.*)

DE L'ÉTAT RELIGIEUX ET MORAL DE LA GRÈCE.

PREMIER ARTICLE.

Nous avons extrait l'article suivant d'un article plus étendu inséré dans le premier numéro de la *Revue trimestrielle orientale* de Londres. Les détails curieux qu'il renferme sur la Grèce, envisagée sous le point de vue religieux et moral, seront sans doute parcourus avec intérêt par nos lecteurs. Dans le désir que nous avions de leur offrir ici tout ce qui rapporte à l'état présent de ce malheureux pays, nous avons cru devoir omettre les considérations générales de l'auteur sur l'histoire passée de l'Eglise grecque. Naturellement ces considérations ne pouvaient offrir le même attrait, et d'ailleurs nous devions les omettre avec d'autant plus de raison, qu'elles sont très-fortement imprégnées de l'esprit anglican sous l'influence duquel l'article a été écrit. Notre tâche s'est trouvée encore assez difficile pour débarrasser de l'alliage qui s'y rencontre, la partie véritablement neuve que l'on va lire. Nous ne pouvons cependant nous flatter d'avoir réussi complètement à cet égard; il eût fallu trop dénaturer les idées de l'auteur; mais il suffira que nos lecteurs en soient prévenus, pour qu'ils soient moins choqués de quelques propositions mal sonnantes, dans la bouche d'un écrivain qui n'est pas catholique.

« La lutte soutenue contre la puissance ottomane pendant les neuf dernières années, a développé d'une manière extraordinaire les talens, l'énergie et la faiblesse des Grecs. Aujourd'hui que cette lutte est enfin terminée, et que l'indépendance de ce peuple est désormais assurée, nous pouvons détourner nos regards des malheurs de la guerre pour les reporter vers l'avenir qui se prépare, et contempler le magnifique spectacle d'une nation qui, se dégageant du chaos de l'ignorance et de la barbarie, se hâte de venir occuper sa place dans le grand système de la civilisation.

» Que la révolution sociale des Grecs s'accomplisse maintenant

quand elle pourra, toujours est-il qu'elle doit sortir de la réforme de leur constitution religieuse. En Grèce plus que partout ailleurs cette constitution a servi à former le caractère national tel qu'il existe de nos jours; et cela parce que, depuis la conquête ottomane, la seule institution, dont le peuple de ce pays ait pu véritablement se glorifier comme lui étant propre, c'est son église. Affranchie, plus que tout le reste, de l'intervention des Turcs, cette église s'est toujours élevée comme une barrière entre lui et ses oppresseurs : aussi, malgré qu'elle soit corrompue, malgré qu'elle ait été souvent façonnée en instrument de tyrannie, les Grecs sont toujours demeurés attachés à elle avec une constance dont on trouverait à peine un autre exemple dans les annales de l'histoire.

» La grande majorité des chrétiens d'Orient fait partie de l'église grecque : car, outre ceux de la Valachie, de la Moldavie, de la Servie et les Grecs proprement dits, il y en a des milliers qui, sous ce dernier nom, professent une même foi dans toute l'étendue de la Bulgarie, de la Romélie, de l'Albanie et de l'Asie-Mineure. On en rencontre aussi de mêlés, mais en petit nombre, avec les hérétiques de la Syrie, de l'Egypte et de l'Assyrie. Ces derniers sont divisés par les théologiens grecs en quatre classes, les Arméniens, les Cophtes, les Maronites et les Nestoriens. On accuse les Arméniens et les Cophtes de partager les erreurs des Monophysites : mais quoique ce reproche soit vrai des uns et des autres, il s'applique plus particulièrement aux seconds. Les Maronites habitent la Syrie, et surtout le mont Liban, où ils professent la religion catholique romaine. On ignore cependant jusqu'à quel point ils retiennent dans toute leur pureté les dogmes de cette Eglise; on sait seulement d'une manière positive qu'ils reconnaissent la suprématie du Pape, et qu'ils adoptent les formes de son gouvernement. On trouve dans la Chaldée, la Mésopotamie et la Perse, quelques restes de Nestoriens. Ces derniers ont toujours été considérés comme la portion la plus estimable des chrétiens d'Orient. On observe, au reste, fort peu de différence entre ces diverses branches schismatiques et la religion grecque d'où elles dérivent. Quant aux articles de croyance qui séparent les Grecs eux-mêmes de l'Eglise de Rome, on peut les réduire facilement à quelques points importans. Ainsi ils nient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, et ils le font procéder du premier seulement. Ils n'admettent point la suprématie et l'infaillibilité du Pape, la doctrine du purgatoire et des indulgences. Dans le baptême ils pratiquent trois

immersions, et rejètent la confession auriculaire comme divine. Tout en croyant à la transsubstantiation ou plutôt à la consubstantiation, ils refusent de l'adorer sous les espèces. Ils souffrent les tableaux des Saints dans leurs églises, mais ils en bannissent les statues et les bas-reliefs. Ils permettent le mariage, une seule fois aux membres du clergé séculier, et deux fois aux laïques. Enfin leur calendrier diffère essentiellement, de celui de Rome, et dans le nombre de leurs fêtes, et dans celui de leurs Saints. Outre le carême catholique, ils ont un second jeûne depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Pierre, un troisième depuis le 3 jusqu'au 15 août, en l'honneur de l'Assomption, et un quatrième durant les quarante jours qui précèdent la Noël. Dans les monastères on en ajoute un cinquième pendant les quatorze premiers jours de septembre, en commémoraison de l'exaltation de la sainte Croix. Durant ces divers jeûnes, à l'exception de celui qui précède la Noël, l'abstinence la plus sévère est prescrite et généralement observée; mais en revanche, dans les jours nombreux de l'année où l'on fête solennellement le patronage de quelque Saint, les Grecs ne manquent pas de se dédommager de leurs mortifications par l'intempérance la plus opposée. Les prêtres, qui imposent le premier de ces excès, prennent très-peu de soin de réprimer le second.

Les revenus de l'église grecque proviennent de deux sources principales; des fonds versés par chaque prélat à l'époque où il est élu, et des contributions annuelles établies pour le soutien de son établissement. Mais ces revenus ont si souvent et si considérablement varié depuis la conquête turque, qu'il serait impossible aujourd'hui d'en faire une estimation approximative. Dans ces derniers temps, ils ont aussi été entravés par beaucoup d'embarras et de difficultés de la part des Turcs qui, tour-à-tour empruntant et faisant des dépôts dans le trésor du synode, ont fini, selon leur coutume en pareille occurrence, par séquestrer le tout. Le revenu du patriarche est fondé actuellement sur la nomination aux honneurs ecclésiastiques, sur les biens des moines et des étrangers dont il hérite naturellement, et sur les honoraires attachés à ses fonctions, pour recevoir les testamens, et tenir les registres de l'état civil. C'est parce que ce sont là des sources précaires de revenu que ce dernier varie beaucoup toutes les années. Cependant malgré sa modicité, il a toujours permis au patriarche de tenir son rang d'une manière honorable. Les émolumens des archevêques, des métropolitains et des autres prélats reposent en partie sur les allocations faites par chaque diocèse, et en partie sur les offres volontaires qui leur sont

adressées par les fidèles. Dans ces derniers temps il a fallu recourir à des contributions levées sur les monastères, et à des droits exorbitans dont on avait grevé l'administration des sacremens et les cérémonies de la religion. Quant au bas clergé, il ne peut compter que sur les dons éventuels qui lui sont faits dans l'année, et sur les présens qu'il reçoit ordinairement aux époques de fêtes et de jeûnes.

Le gouvernement de l'église grecque est confié à un synode de prélats composé des quatre patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, ainsi que des évêques et archevêques de plusieurs diocèses dont l'élection est soumise à des formalités requises, quoique ce ne soit au fond qu'une affaire d'intrigue et de simonie. Le patriarche de Constantinople, après avoir été nommé officiellement par le même corps, reçoit son investiture et sa commission des mains du sultan, avec le titre de *patriki-roum* ou de patriarche des Romains, et celui de *despote* et de *très-saint.* Comme évêque de la capitale, il exerce une juridiction civile sur les rayahs grecs; et comme président d'un tribbunal institué à cet effet, il peut condamner un criminel à l'amende, à la prison, et même à la peine capitale. En sa qualité de chef de l'Eglise, il possède le choix nominal, et même la direction ecclésiastique des trois autres patriarches; mais, comme le *bérath* du sultan est toujours nécessaire pour confirmer la nomination, l'influence du patriarche à cet égard est à peu près illusoire. Immédiatement après lui, se range le patriarche d'Alexandrie, mais la préséance de ce dernier se fonde plutôt sur son ancienneté que sur son pouvoir réel. Sa pauvreté est telle qu'il ne peut guère se soutenir que par la munificence de ses collègues, ou la charité des hérétiques d'Egypte. La juridiction ou l'influence du patriarche d'Antioche est également reduite à fort peu de chose, et de plus il est obligé de diviser son autorité avec les chefs des Maronites et des Monophysites de son diocèse. Le patriarche de Jérusalem ne jouit guère d'un pouvoir plus étendu, quoiqu'il soit en possession d'un titre plus respecté. Ainsi la place et les prérogatives de tous les quatre sont soumises à bien des chances, ce qu'il faut attribuer, soit aux intrigues de la capitale, soit à l'avarice du divan, qui est toujours tenté par l'appât d'une somme de 20 ou 30,000 dollars, exigée à l'élévation de chacun d'eux. Aussi les dépositions se sont quelquefois succédées d'une manière si rapide, que l'on a vu jusqu'à vingt-quatre patriarches, savoir quatorze à Constantinople, quatre à Alexandrie, et six à Jérusalem, payer à un même sultan l'hommage de leur investiture.

Les archevêques et les prélats d'un rang inférieur sont élus aussi par le synode avec des formalités voulues. Ils jouissent dans leurs arrondissemens respectifs, d'un pouvoir civil et d'une juridiction qu'ils ont conservée depuis le moyen âge. Outre qu'ils sont exempts des impôts et des lois somptuaires établis par la Porte, ils partagent encore une foule de prérogatives. L'une des principales est de ne ressortir d'aucun autre tribunal que de celui du sultan ou d'une cour de pairs.

(*Le Correspondant, n° 32, tome II.*)

LETTRE

A M. le rédacteur du Correspondant, *au sujet d'un passage de la préface, mise par M. Cousin en tête du Manuel de l'Histoire de la philosophie de Tennemann.*

Monsieur le Rédacteur,

Quoiqu'appartenant à cette université attaquée par vous avec tant d'ardeur, bien que je trouve, soit dit en passant, ces attaques un peu vagues, et que l'on puisse, à mon avis, désirer quelques développemens plus positifs sur le mode d'exercice de cette liberté que vous réclamez, cependant, lecteur assidu de votre journal, depuis long-temps j'avais à cœur, de vous témoigner combien je sympathise avec vous quant à l'ensemble de vos doctrines : depuis long-temps, poussant, jusqu'à la témérité peut-être, le zèle pour la cause que vous défendez, je voulais solliciter l'honneur d'être admis à coopérer à votre œuvre.

Votre journal aspire à un rôle bien difficile, bien décrié de nos jours, celui de médiateur au milieu de toutes les folies, de toutes les fureurs des partis. Félicitons ici l'*Association pour la défense de la religion catholique* sous les auspices de laquelle vous combattez ; elle s'honore par ce noble patronage qu'elle accorde à cette modération pleine de force; elle montre cette intelligence des temps qui peut seule faire triompher la religion en lui rendant sa popularité perdue.

Avec la restauration avait paru cette école justement fameuse, qu'il a plu d'appeler *théocratique ;* fière de montrer sur sa bannière les noms des De Maistre, des De Bonald, des La Mennais. A côté de cette école, mal comprise en philosophie; et en politique, signe de contradiction aux yeux d'un siècle inquiet et turbulent, nous avons aimé à voir s'élever, dans le *Correspondant*, une nouvelle espérance pour la religion et la monarchie, un nouvel organe d'une même vérité.

Ami de la discussion calme et consciencieuse; ouvert et affable à ceux même qu'il combat ; ne croyant pas qu'il y ait lieu de rougir en leur présence pour dire : *Je suis chrétien ;* cherchant à comprendre ses adversaires; heureux de leur applaudir quand il le peut, sans jamais les flatter ; ingénieux à distinguer dans le riche héritage de ses prédécesseurs les principes dont l'application peut se modifier selon l'exigeance des temps, des principes éternels et immuables que ceux-ci ont si éloquemment proclamés ; tel nous a paru se développer le *Correspondant*, depuis le commencement de son existence, avec un succès toujours croissant : ayant déjà fait beaucoup, puisqu'il a commencé, puisqu'il a ouvert la carrière où se presseront bientôt tous les défenseurs de la religion et de la monarchie : toutefois, particulièrement cher à la bonne cause par les espérances qu'il fait concevoir.

Pour le présent, en effet, sachez ne pas vous faire illusion. Si tous les amis de la religion se plaisent à encourager vos efforts, cependant, il n'est que trop vrai, votre existence est à peine soupçonnée par ceux que vous combattez, loin d'avoir été prise encore au sérieux. Aux yeux de ces superbes adversaires, l'école que vous continuez est morte tout entière : M. Cousin, dans sa préface au *Manuel de l'histoire de la philosophie de Tennemann*, vient de pousser la générosité jusqu'à l'inhumer de ses propres mains, et à coup sûr, sans se douter que qui que ce soit au monde ait songé à se constituer héritier. Voici comment il s'exprime :

« Quel est le fondement de l'altière polémique de la théocratie » contre la philosophie ? Tout le monde le sait aujourd'hui ; un » paralogisme. C'est avec la raison qu'ils attaquent la raison, invoquant ainsi l'autorité même qu'ils combattent, et qu'ils entreprennent de convaincre d'impuissance ? Un peu de rigueur » et de conséquence a conduit l'école théocratique à réprouver non » plus tel ou tel système philosophique, mais l'esprit commun de » tous les systèmes, c'est-à-dire la philosophie elle-même. Plus de » rigueur et de conséquence encore la pousserait au scepticisme » absolu, ou la ramènerait à la philosophie. Mais aujourd'hui l'appel à la foi aveugle par la raison même est convaincu de n'être » qu'un paralogisme pusillanime, et cette seule vérité rendue manifeste protège la philosophie, et arrêtera les déserteurs (1). »

Avant de faire aucune réflexion sur ce passage, observons que M. Cousin, quelques lignes plus bas, s'irrite d'avoir été malcompris, d'avoir été refuté sans rigueur, sans conscience. Il est vrai : un homme s'est élevé parmi nous, qui sans avoir encore beau-

(1) Voyez la préface du *Manuel de l'histoire de la philosophie*, traduit de l'allemand de Tennemann, par Victor Cousin ; à Paris, chez Sautelet et compagnie, rue de Richelieu, n° 14.

coup vécu, a déjà cependant consacré de longues années à rendre en France à l'enseignement philosophique son importance et sa dignité. Qu'il ait erré oui ou non, je ne préjuge rien encore. Mais, j'en rougis pour notre pays, quelle résistance sérieuse et honorable a-t-on opposée au prétendu danger de ses doctrines ? Quelques bouffons sont montés sur des tréteaux pour débiter aux oisifs, en guise de réfutation, les lieux communs d'un matérialisme usé (1); plates et ignobles critiques, au mauvais goût desquelles on ne saurait comparer que la faiblesse et l'inexprimable langueur de celles qui ont été officiellement lancées par l'université (2).

Mais M. Cousin, si votre longanimité philosophique est près de vous abandonner à la vue d'une telle injustice, si vous vous plaignez d'avoir été calomnié, pourquoi vous exposer à vous voir renvoyer à votre tour l'épithète de calomniateur? ou plutôt, comment un écrivain, d'ailleurs si consciencieux, réserve-t-il à la religion et à ses défenseurs d'aussi incroyables légèretés?

La philosophie peut être considérée sous deux points de vue : ou comme méthode, lorsqu'elle constate les principes des connaissances humaines, les conditions de la certitude, les procédés de notre esprit dans l'investigation ou l'exposition de la vérité; ou comme science positive, lorsqu'elle aspire à systématiser l'ensemble des causes et des effets dans l'univers.

Or, à considérer la philosophie comme méthode, seul point de vue sous lequel il nous convienne de l'envisager ici, nous nous faisons fort de prouver que le point de départ, pour M. Cousin et pour l'abbé de La Mennais, est tout-à-fait commun, et que ce n'est qu'après que chacun d'eux a suivi assez long-temps une ligne parallèle qu'ils commencent à se séparer, et à se repousser comme les contraires. S'il en est ainsi, comment se fait-il qu'il n'ait pas été donné à M. Cousin de pénétrer la pensée de l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, jusqu'au point du moins où cette pensée est tout-à-fait la sienne?

L'abbé de La Mennais veut être apologiste de la religion : quel procédé assigne-t-il à l'esprit humain pour arriver à revêtir le christianisme du caractère de la certitude? Il constate d'abord un fait; c'est que le genre humain vit de foi : c'est-à-dire que la nécessité d'acquiescer à mille et mille vérités dans l'ordre intellectuel, physique et moral, sans examen préalable, et sur le témoignage de la *raison générale* ou du *sens commun*, est aussi positive pour l'homme, être intelligent, que la nécessité de respirer pour l'homme, être sensible et organisé. Ainsi donc, soit que l'abbé

(1) Voyez l'*Examen critique* de M. Marast.
(2) Voyez les *Réflexions* de M. Valette sur l'enseignement de la philosophie à la faculté des lettres.

de La Mennais considère le *sens commun* dans l'ordre intellectuel et moral, comme transmettant d'âge en âge un ensemble de vérités traditionnelles, fondées sur la révélation primitive; soit que, dans les sciences et les spéculations purement humaines, il considère le sens commun comme l'ensemble des témoignages ayant autorité sur la matière donnée, l'acquiescement de notre *sens privé* au *sens commun* lui paraît être avec raison la loi primitive et générale des intelligences.

Que les philosophes, avec leur puissance de réflexion dont ils sont si fiers, s'irritent, oui ou non, de ce fait; toujours est-il que la philosophie ne constitue, dans l'espèce humaine, qu'une aristocratie très-restreinte.

Le genre humain vit de foi, disons-nous; voilà le fait : maintenant peut-on convertir le *fait* en *droit?* En d'autres termes, la foi aux croyances générales peut-elle être regardée comme un principe légitime de certitude? Nul doute : car, si tant est qu'il existe une vérité que l'homme est tenu de connaître et de pratiquer, il faut bien que le moyen qui est échu au simple et à l'ignorant dans l'ordre de la Providence, lui soit suffisant pour parvenir à cette vérité. Le nier serait un outrage à la Providence, et le renversement de l'ordre intellectuel et moral.

On peut objecter que la foi à l'autorité induit souvent l'homme en erreur; car enfin les symboles des différens peuples ne sont pas les mêmes; et les contraires ne peuvent être vrais à la fois.

Oui; la foi à une autorité plus ou moins restreinte, plus ou moins locale, peut induire en erreur, mais à l'autorité universelle, jamais. Les symboles des peuples, leurs mythes, leurs théogonies, leurs cosmogonies varient sans doute; mais ils ont bien des points communs. Or la règle est facile, nous a dit Aristote, ainsi que tant d'autres avant et après lui : *Prenez ce qui est commun, et vous aurez ce qui est vrai;* et en général, à mesure que l'autorité qui vous attestera quelque chose s'étendra davantage, soyez certain que vous serez plus près de la vérité; et aussitôt, constatant l'unité, la perpétuité, l'universalité des croyances chrétiennes, au milieu des erreurs et des superstitions locales, l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence* nous fait entrer à pleines voiles dans le catholicisme, légitimant, sans pétition de principe, la foi du chrétien de nos jours par l'Eglise, la foi à l'Eglise par le sens commun, par les croyances générales dont l'Eglise n'est que dépositaire et interprète.

A la rigueur, l'abbé de La Mennais aurait pu borner là son apologie, et personne ne l'aurait attaquée, personne n'aurait pensé à lui reprocher de fonder son apologie sur l'anéantissement de la raison humaine. Oui : mais la philosophie aurait toujours conservé ses fran-

chises, le droit de se constituer une puissance indépendante et en dehors de la religion, libre conséquemment de l'insulter encore quand bon lui aurait semblé, ou de lui jeter dédaigneusement qu'elle est faite pour le peuple. L'abbé de La Mennais n'était pas homme à vouloir échapper à la critique par une telle concession : cette raison, qui se trouvait sur ses côtés, avec sa morgue et ses prétentions hautaines, l'offusquait considérablement. Ne pouvant donc résister à son impatience, il lui porte, en passant, la plus rude atteinte qu'elle ait jamais reçue depuis Blaise Pascal; voyez le fameux treizième chapitre.

Aussitôt clameur générale; et voilà M. Cousin lui-même qui vient faire chorus avec tous les badauds de la science! « O paralogisme! fonder la foi sur l'anéantissement de la raison! attaquer la raison avec la raison! soyez donc sceptique. »

Un écrivain peut se tromper sans doute : mais il est de telles absurdités qu'on ne saurait les prêter à un écrivain tel que l'abbé de La Mennais, sans s'exposer à se voir renvoyer rudement son propre bien. Quoi! l'abbé de La Mennais aurait sérieusement renouvelé la mauvaise plaisanterie de ses sceptiques qui prétendaient *prouver* qu'il n'y a *rien de certain*? Oui, s'il avait avancé que la raison nous trompe *invinciblement* et *toujours*. Mais évidemment qu'a-t-il voulu dire autre chose si non que la raison isolée de l'homme est *faillible*, obligée de chercher un *guide*, un *appui*; que la *raison générale de fait* et *de droit* était ce guide nécessaire, et le *sens général* le criterium du *sens privé*? Alors, je le demande, où est le paralogisme?

M. Cousin insiste : toujours est-il vrai que l'abbé de La Mennais impose à la raison une autorité qui lui est supérieure. « Or » de deux choses l'une, ou ma pensée ne comprend pas cette » autorité, et alors cette autorité est pour elle comme si elle n'existait » pas; ou elle la comprend, elle s'en fait une idée, et l'accepte » à ce titre, et alors c'est elle-même qu'elle prend pour mesure, » pour règle, pour autorité dernière (1). »

Si cet argument vaut quelque chose contre l'abbé de La Mennais, il n'a pas moins de force contre M. Cousin, qui se trouve lui-même sous le poids de sa propre objection, et va être sommé tout-à-l'heure, d'y répondre pour son compte.

Constatant les élémens de notre intelligence, quel est l'élément fondamental que M. Cousin reconnaît antérieurement même à la réflexion? cet élément, c'est la foi. « Les masses qui seules exis» tent vivent dans la même foi, dont les formes seules varient : » elles n'ont pas le secret de leurs croyances ..... la vérité n'est

(1) *Première leçon de* 1828, pag. 29.

» pas la science : la vérité est pour tous ; la science est pour
» peu (1). »

Comprenons bien tout le sens de ces paroles : cette *foi de laquelle vivent les masses* suffit pour les conduire à la vérité, à toutes les vérités qu'il importe de connaître. « Car non-seulement
» aucune époque de l'humanité, mais pas même un seul individu,
» le premier pas plus que le dernier, n'a été déshérité de la vé-
» rité ..... (2) un pâtre, le dernier des pâtres, en sait autant que
» Leibnitz sur lui-même, sur le monde et sur Dieu (3). »

Ce premier élément de la foi étant bien constaté, l'élément qui suit immédiatement, selon M. Cousin, est la réflexion, l'exercice de la raison.

Or quelle est la raison à laquelle M. Cousin en appelle pour créer la science ? est-ce à la raison individuelle, à la raison, en tant qu'elle s'isole, se renferme dans un système exclusif ? Non, à-coup-sûr ; pour celle-là M. Cousin, malgré sa vaste complaisance pour toutes les opinions, ne laisse pas d'avoir aussi des paroles amères. En preuve de ce que j'avance, voyez dans la préface de Tennemann, dont-il est ici question, de quelle manière il s'exprime sur le rationalisme, le sensualisme, et la philosophie du sentiment, en tant que systèmes exclusifs ; comment il nous les montre *atteints et convaincus de contenir d'intolérables erreurs, attérés par la polémique accablante qui a passé sur eux, criblés, percés à jour* (4).

« C'est, j'en conviens, reprend-il bientôt, une ressource un peu
» désespérée ; mais pour moi je n'en vois pas d'autre ; il serait
» bizarre qu'il n'y eut plus que le sens commun qui pût faire
» quelque effet sur l'imagination des hommes ; mais il est certain
» que tout autre prestige paraît bien usé » .... (5) ; et dans une de ses leçons : « Vous avez vu que nous en appelons sans cesse
» à l'autorité des croyances générales qui constituent le sens com-
» mun du genre humain : *il faut partir du sens commun, il*
» *faut revenir au sens commun* (6). »

Maintenant que répondrait M. Cousin à quelque partisan effréné de l'individualisme, qui viendrait lui dire : « Que me fait *ce*
» *sens commun* devant lequel vous voulez faire plier ma raison
» comme devant une *autorité supérieure ;* de deux choses l'une.....
» (*Voyez l'argument ci-dessus.*) Votre sens commun n'est donc en
» dernière analyse rien autre chose que ma raison individuelle : ma

---

(1) Fragmens, préface, pag. XLIV.
(2) Deuxième leçon de 1828, pag. 16.
(3) Deuxième leçon, pag. 17.
(4) Préface du Manuel, pag. IX.
(5) Préface du Manuel, p. XII.
(6) Treizième leçon de 1828, p. 29.

» raison individuelle est donc la *lumière des lumières*, *l'autorité* » *des autorités.* »

Quant à nous, cet argument nous semble également puéril soit qu'on le produise contre M. Cousin, soit que M. Cousin le produise contre l'auteur de l'*Essai.* Quoi! parce que *la raison générale*, *le sens commun*, est en rapport avec *la raison inviduelle* qui le perçoit et l'accepte, c'est un paralogisme de dire que le *sens commun* soit distinct de la *raison inviduelle*, et le *sens commun* est la même chose que cette *raison individuelle.* M. Cousin dira donc aussi que la *lumière* est la même chose que l'*œil* qui est frappé par elle; que l'*instrument* est la même chose que la *main* qui l'emploie, et le *moyen* la même chose que l'*agent.* Ainsi donc (qu'on me permette cette supposition), si Dieu apparaissait à M. Cousin, souverain législateur de l'éclectisme, et lui faisait entendre les oracles de la vérité trois fois sainte, ce témoignage n'aurait pas pour lui plus de valeur que celui de sa raison individuelle, parce que ce serait avec ses yeux qu'il aurait vu, avec ses oreilles qu'il aurait entendu, avec son intelligence qu'il aurait perçu!

Laissant de côté cette ridicule logomachie, félicitons-nous de voir M. de La Mennais et M. Cousin, l'un après la plus violente sortie contre la raison humaine, l'autre après les hymnes les plus magnifiques en son honneur, aboutissant à une appréciation exactement la même de la réflexion relativement à la foi, et après s'être tous deux posés dans le christianisme, préludant à la création de la science philosophique.

En effet, nous dira M. de La Mennais, et sans craindre d'emprunter les propres paroles de M. Cousin : « Si le sens commun » est le point de départ et la fin nécessaire de toute philosophie, » *ce n'est pas le procédé* de la philosophie, et la science est loin » d'être achevée, quand les croyances communes sont constatées (1); » et pour ne pas se borner aux paroles, pour montrer que, s'il a un peu rudoyé la raison humaine, il est prêt à lui faire réparation, et lui rend véritablement dans le fond tout l'honneur qu'elle mérite, voilà l'abbé de La Mennais qui, au fond de la solitude, ne travaille à rien de moins qu'à une métaphysique d'après laquelle on pourra voir si la méthode de l'auteur tend à éteindre les facultés, et à comprimer l'essor du génie.

Ce sera, sans doute, un grand spectacle de voir cet illustre écrivain, parti du sein de l'orthodoxie chrétienne, s'élancer dans les régions de la pensée pour aller contempler, à une hauteur où l'esprit humain n'atteignit peut-être jamais, non-seulement les lois les plus générales du monde physique et intellectuel, mais même les saints mystères de notre divine religion. En effet, que sont, après tout, ces

(1) Treizième leçon de 1828, p. 16.

mystères, sinon des lois d'un ordre plus relevé, des rapports évidemment *naturels*, dont les deux termes seuls nous sont connus, sans que nous puissions saisir la chaîne par laquelle ces termes sont unis? Combien ne serons-nous pas ravis en voyant cet astre lumineux poursuivre une carrière aussi majestueuse que hardie, dans les champs de l'infini, sans cesser de graviter jamais vers le centre commun de la foi; et si toutefois il arrivait qu'il fût entraîné à quelque aberration dans sa course, si le génie de l'écrivain pouvait devenir dangereux à la foi du chrétien, combien ne serions-nous pas édifiés en voyant ce génie altier, docile à la voix du Chef de l'Eglise, s'humiliant devant le trône de Saint-Pierre, se frappant la poitrine, et courbant son front dans la poussière, comme le dernier des enfans de l'Eglise.

Courage donc, grands et sublimes esprits! hâtez-vous de consommer votre œuvre; rendez au Créateur l'hommage qui lui est dû par le noble usage de vos facultés; expliquez-nous les choses du ciel et de la terre; pénétrez au sein de l'Etre des êtres; abîmez-vous dans son immensité; allez lui ravir la penseé qui l'anima au jour de la création....; et, après que vous vous serez épuisés en ces vastes et brillantes conceptions, après que vos puissans systèmes auront été quelque temps le sujet des discours des hommes, dépossédés de la domination des intelligences, ils iront prendre place à côté des rêves de Platon ou des rêves du Portique : non pas, à-coup-sûr, pour être ensevelis dans un injurieux oubli : consignés en effet en leur lieu et place au vaste répertoire des opinions humaines, ne leur sera-t-il pas encore donné quelquefois de charmer le désœuvrement de la pensée, monumens impérissables de la grandeur et de la faiblesse de notre raison!

Telles, et peut-être plus amères encore, doivent être les réflexions de l'illustre auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, au milieu même des profondes méditations métaphysiques qui l'absorbent en ce moment. Hélas! il n'est que trop vrai! cette science prétendue positive de la philosophie, qu'est-elle autre chose qu'une aspiration de l'âme à un but auquel il ne lui est pas encore donné d'atteindre? et le supplice de notre humanité est de tendre invinciblement à ce but, semblable à cet infortuné de la fable, condamné à rouler sans cesse vers le haut d'une colline l'énorme rocher sous le poids duquel sans cesse il retombait vaincu.

Mais telles ne sont pas à coup sûr les réflexions du chef présomptueux de l'éclectisme moderne, quoique cependant sa philosophie soit bien autrement aventureuse que celle de l'auteur de l'*Essai*, parti du christianisme et toujours renfermé dans le christianisme. C'est pardessus tout en la philosophie que M. Cousin fait acte de foi. La religion est pour lui un fait qu'il accepte, mais un fait qui désormais appartient à l'histoire. La *religion renferme*,

à ce qu'il croit, *toute vérité sous ses symboles sacrés;* mais la pensée peut-elle s'arrêter à des symboles? Il s'agit maintenant de faire passer la religion du demi-jour du symbole à la lumière pure de l'idée; il s'agit de faire *prendre à l'espèce humaine la robe virile*, de lui *faire voir clair à une multitude de choses où jadis des ténèbres respectables étaient devant elle* (1); il s'agit enfin de faire succéder à l'ère religieuse la grande ère de la raison.... Oui, sans doute, MM. les sectaires; mais il s'agirait aussi de savoir si le Chef de l'Eglise est aussi disposé à vous céder son trône, que vous êtes disposés à l'envahir : la foudre dort, mais n'est pas éteinte au Vatican.

La portée de l'éclectisme moderne est, comme on voit, effrayante en spéculation....... Elle l'est également dans ses applications politiques. Où peut tendre cette apothéose de la raison humaine? On sait où en sont les illuminés de l'Allemagne... Après tout, ne soyons pas trop prompts à nous alarmer : l'éclectisme n'est pas aussi inquiétant qu'il peut le paraître au premier abord. La conscience et la probité philosophique de ses partisans doivent nous rassurer contre la hauteur et la témérité de leurs prétentions : M. Cousin nous l'a dit en leur nom et au nom de la philosophie. Il aime la religion d'un attachement filial; « il est heureux de voir les masses du peuple, c'est-à-dire à peu près le genre humain tout entier dans les bras du christianisme; *il se contente de lui tendre doucement la main, et de l'aider à l'élever un peu plus haut encore* (2). » Soyons tranquilles encore une fois : il y a loin d'ici à ce que la religion de l'éclectisme soit promulguée, qu'elle ait son culte et ses pontifes. Qu'arrivera-t-il en attendant? Que ceux qui étaient déjà chrétiens remercieront M. Cousin des nouveaux argumens qu'il a fournis à leur croyance, et que beaucoup de fervens disciples qui s'étaient aventurés à sa suite sur les voies de l'éclectisme, las de tant d'égaremens, reviendront, dociles enfans de la religion, se replacer sous son aile protectrice. Eh! mon Dieu! *tout chemin mène à Rome*, a-t-on dit depuis long-temps, et tel y aboutira par les circuits de l'éclectisme, qui n'y serait jamais parvenu par la ligne droite de l'*Essai sur l'Indifférence*.

Je me hâte, M. le Rédacteur, de mettre fin à cette lettre déjà beaucoup trop longue, me proposant, au reste, si vous croyez que ma collaboration puisse vous être de quelque utilité, de reprendre dans une série d'articles ces importantes discussions.

H. G., agrégé de l'université.

(*Le Correspondant*, *n°* 33, *tome II.*)

---

(1) Première leçon de 1828, p. 23.
(2) Deuxième leçon, p. 40.

ROME.

LA FÊTE DE L'ÉPIPHANIE ET L'ACADÉMIE DE LA PROPAGANDE.

Une des institutions curieuses de Rome moderne est la congrégation de *Propagandâ Fide*, fondée par Grégoire XV (1622) et Urbain VIII (1627), pour répandre la religion chrétienne et pour éteindre les hérésies. Le jour où cette congrégation se montre dans toute sa splendeur, et dans ce qui la caractérise spécialement, est la fête de l'Epiphanie. Nous allons donner une courte description de cette fête, telle qu'elle est solennisée dans l'église de la Propagande, et d'après le récit d'un voyageur qui y a assisté.

Les fondateurs de la Propagande ont, avec beaucoup de raison, choisi l'Epiphanie pour la fête principale de l'église de cette congrégation. Une étoile heureuse avait conduit les sages de l'Orient sous l'humble toit de Bethléem, où ils adorèrent le Sauveur nouveau-né, entre les bras de sa sainte Mère. L'Ecriture-sainte se borne à nous apprendre qu'ils s'en retournèrent; mais il est certain qu'ils devinrent dans leur pays les premiers apôtres de l'avénement du Seigneur. Le jour consacré à la mémoire de ceux par qui le Sauveur des hommes a été dès sa naissance annoncé, manifesté aux Gentils, est donc évidemment celui qui convenait le mieux pour la fête d'une institution qui est destinée à perpétuer cette manifestation de Jésus-Christ au milieu des infidèles, et à pourvoir à ce qu'il y ait toujours des apôtres prêts à marcher sur les traces de ceux à qui il a été dit : *Allez, enseignez toutes les nations.* Tout ce qu'on voit dans l'église de la Propagande le jour de l'Epiphanie rappelle ce grand objet qui embrasse le monde entier. Qui ne serait frappé de l'accomplissement de cette parole prophétique : *Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les nations ; et l'on sacrifie en tout lieu, et une oblation pure est offerte à mon nom* (1), en voyant ce jour là, dans l'église de la Propagande, des prêtres appartenant aux nations les plus éloignées, offrir, dans les langues les plus diverses, cette *oblation pure*, le saint Sacrifice de la messe? L'église de la Propagande est assez petite, il n'y a en tout que cinq autels, mais elle est ce jour-là plus intéressante qu'aucune autre. Pendant qu'à un autel on dit la messe en syriaque, on la dit à un autre en chaldéen, au troisième en kopte, au quatrième en arménien,

(1) Malach. 1, 11.

au cinquième en grec, et c'est ainsi que les prêtres et les langues se succèdent pendant toute la matinée. Les costumes et les rits sont aussi différens les uns des autres que les langues. Les étrangers ne manquent jamais de visiter cette église le jour de l'Epiphanie; ils ne se lassent pas de regarder, jusqu'à midi où les messes finissent, et les célébrans attirent tour-à-tour toute leur attention.

Je n'entrerai pas dans des détails sur les divers rits, costumes, etc. : il faut voir de telles choses pour s'en former une idée exacte. Les habits sacerdotaux des prêtres d'Orient sont riches et magnifiques, et la longue barbe qu'ils portent ajoute, en quelque sorte, au respect qu'inspire leur ministère. La messe du patriarche de Syrie est sur-tout remarquable. J'ai vu en même temps plusieurs évêques et patriarches d'Orient dire la messe dans leurs langues et leurs rits respectifs. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est un Abyssinien, qui dit la messe en kopte : une grande chasuble en argent couvre tout son corps, en sorte qu'on ne voit que son visage et ses mains qui, noirs comme le charbon, contrastent singulièrement avec la couleur de ses habits pontificaux.

La veille de la fête, un évêque officie à vêpres, les élèves de l'institution, très-nombreux en ce moment, forment le chœur et psalmodient; il y en a quelques-uns qui chantent fort bien, car ils ont fait de grands progrès dans le chant grégorien sous la direction de M. Lorenzo Berti. Les offices du jour de la fête se terminent aussi par les vêpres et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Le dimanche de l'octave, a lieu l'assemblée de l'Académie. Une salle assez vaste est décorée à cet effet; les élèves de l'institution occupent une suite de banquettes placées en amphithéâtre, au milieu est une table à laquelle s'assied celui qui doit prononcer le prologue dont je vais parler. En face sont les fauteuils des cardinaux de la SS. congrégation *de Propagandâ Fide;* dernière eux se placent les patriarches, archevêques, évêques et autres prélats; le reste de la salle, occupée par le public, ne suffit point, vu la grande affluence des curieux.

L'Académie se tenant à l'occasion de l'Epiphanie, on n'y récite que des poèmes relatifs au sujet de la fête; mais ce qui lui donne tant d'intérêt, c'est la multitude et la variété des langues qu'on y parle, la Propagande réunissant dans son sein des élèves de presque tous les peuples de la terre, et les auteurs récitant leurs poèmes, pour la plupart, dans leur langue maternelle. Un court prologue en prose latine ouvre la séance; c'est ordinairement une dissertation sur les mages, leur voyage, leur patrie, ou quelque autre sujet analogue à la circonstance. Vient ensuite une églogue en latin; un trilogie entre trois bergers, puis les autres poèmes, en hébreu, en chaldéen (langue écrite et langue vulgaire), en grec (ancien et mo-

derne), en syriaque, en arabe, en persan, en arménien (langue écrite et langue vulgaire, comme pour l'arabe), en illyrien, en éthiopien, en géorgien, en albanais, dans les langues des Bulgares, des Valaques, des Serviens, des Kurdes, enfin en turc, en anglais, en écossais, en flamand, en polonais, etc.

Les applaudissemens universels qu'on accorde chaque année aux orateurs prouvent le vif intérêt que cet exercice inspire à tous ceux qui y assistent.

(*La Revue catholique, Juillet* 1830.)

PHILOSOPHIE INDIENNE.

SECOND ARTICLE (1).

Système *sanc'hya.*

(Continuation.)

Nous avons dit, en finissant l'article précédent, que les *principes des choses* sont, suivant le système *sanc'hya*, au nombre de vingt-cinq.

1. La *nature* (Pracriti, la racine ou l'origine plastique de toutes choses, l'être principal, la cause universelle, matérielle, identifiée par les cosmogonies des *Puranas* (dans plusieurs desquels la philosophie *sanch'ya* est suivie) avec *Maya* ou l'illusion, et, par les mythologistes, avec *Brahmi*, le pouvoir ou l'énergie de *Brahma*. C'est la matière éternelle, indéterminée, indivisible parce qu'elle est privée de parties. On peut la conclure seulement de ses effets, parce qu'elle est productive, et non production.

2. L'*intelligence* (*Budd'hi* et *Mahat* ou le grand être) la première production de la nature, incréée, féconde, et qui est elle-même productive des autres principes. Elle est identifiée par le *sanc'hya* mythologique avec la triade indienne des dieux. Dans un passage remarquable, cité par un des auteurs de l'école *sanc'hya*, il est dit d'abord que *le grand* principe est produit « par la nature modifiée, » et ensuite que « le *grand* être devient distinctement connu comme formant trois dieux, par l'influence des trois qualités de bonté, d'impureté et d'obscurité, étant une personne et trois dieux. Pris collectivement, il est la Divinité; mais pris distributivement, il appartient aux êtres individuels. »

---

(1) Voir tome Ier, p. 167.

3. La *conscience* (Ahancara), ou plus proprement l'*égoite*, car tel est le sens littéral de cette expression. Sa fonction particulière et distinctive est la conviction de soi-même, la croyance que la perception et la méditation concernent le *moi*, que les objets sensibles se rapportent au *moi ;* en un mot que *je suis.* Elle procède du principe intellectuel, et produit ceux qui suivent.

4 — 8. *Cinq particules*, ou *atômes* (Tanmatra), perceptibles pour les êtres d'un ordre supérieur, mais insaisissables par les sens grossiers du genre humain. Ils dérivent du principe *conscience*, et produisent à leur tour les cinq élémens grossiers, la terre, l'eau, le feu, l'air et l'espace.

9 — 19. *Onze organes* de la sensation et de l'action, qui sont aussi produits par la conscience. Dix sont externes, cinq de la sensation, et cinq de l'action. L'onzième est interne ; double organe de la sensation et de l'action, et en rapport avec tous les autres, il se nomme *Manas* ou l'esprit. Ces onze organes forment, avec les deux principes l'intelligence et la conscience, les treize instrumens de la connaissance. Les trois internes et les dix externes sont comparés à trois gardiens et à dix portes. Un sens externe perçoit, le sens interne examine, la conscience fait l'application à soi-même, l'intelligence résout, et un organe extérieur exécute.

20 — 24. *Cinq élémens* produits par les particules ou élémens primitifs. 1° Le fluide éthéré, qui occupe l'espace. Il est sensible pour l'ouïe, parce qu'il est le véhicule du son, et il dérive de l'élément sonore ou atôme éthéré. 2° L'air, qui est sensible pour l'ouï et pour le tact ; il dérive de l'élément *tangible* ou atôme aérien. 3° Le feu, qui est sensible non-seulement pour l'ouïe et le tact, mais encore pour la vue, par le moyen de la couleur ; il dérive de l'élément colorant ou atôme igné. 4° L'eau, qui, revêtu des propriétés précédentes, a de plus celle de saveur, et par conséquent est sensible pour l'ouïe, le tact, la vue et le goût ; elle dérive de l'élément savoureux ou atôme aqueux. 5° La terre, qui réunit à toutes les autres propriétés celle d'odeur ; elle dérive de l'élément odorant ou atôme terrestre.

25. L'*ame* (*Purusha*, *Pumas*, ou *Atman*), qui n'est ni produite ni productive. Elle est multiple, individuelle, sensitive, éternelle, inaltérable, immatérielle.

L'école *sanc'hya* théiste reconnaît les mêmes principes ; toutefois elle comprend sous le nom de *Purusha*, non-seulement l'âme individuelle, mais aussi Dieu, le gouverneur du monde.

Les philosophes indiens comparent sommairement ces vingt-cinq principes de cette manière : « La nature, racine de tout, » n'est pas produite. Les sept principes suivans, l'intelligence, » etc., sont produits et productifs. Seize autres sont produits » (sans être productifs). L'âme n'est ni produite, ni produc- » tive. » M. Colebrooke remarque que ce passage offre une ressemblance frappante avec celui qui se trouve au commencement du traité d'Erigène, sur la *division de la nature*, et dans lequel ce philosophe distingue quatre espèces de choses : « Ce qui crée et n'est pas créé, ce qui est créé et créant, ce » qui est créé et ne crée pas, ce qui n'est ni créant ni créé (1). »

De l'union de l'âme et de la nature, résulte la création, qui consiste dans le développement de l'intelligence et des autres principes. Mais le *sanc'hya* distingue trois sortes de création, la création subtile ou élémentaire et personnelle, la création corporelle et la création intellectuelle.

De la création subtile ou élémentaire.

Le désir de l'âme est la jouissance ou la délivrance. Pour l'un ou l'autre objet, elle est revêtue en premier lieu d'une personne subtile, pour la formation de laquelle le développement des principes ne s'étend pas au-delà des élémens primitifs. Cette personne est donc un composé de l'intelligence, de la conscience, de l'esprit, ainsi que des autres organes ou instrumens de la vie, joints aux cinq espèces de particules ou atômes élémentaires. Cette forme subtile est quelque chose de primitif, produit par la nature originelle, lorsque les principes commencent à se développer. Elle est illimitée, échappant par sa subtilité à toute entrave et à toute barrière, et c'est pour cela qu'on dit qu'elle surpasse le vent en vitesse. Elle est incapable de jouissance, jusqu'à ce qu'elle soit revêtue d'un corps grossier, et cependant elle est affectée de sentimens plus durables que ce corps propagé par la génération et sujet à la mort, elle passe dans des corps successifs, qu'elle prend comme un comédien change de déguisemens, pour représenter divers caractères. Plusieurs philosophes indiens imaginent en outre une forme corporelle, intermédiaire entre l'un et l'autre, et composé des cinq élémens, mais déliés et raffinés. Elle est le véhicule de la forme subtile. Quoi qu'il en soit, l'idée d'un atôme animé semble être un compromis entre la notion d'une

(1) *Scoti Erigenæ de div. nat.* lib. 5.

âme immatérielle, et la difficulté qui arrête notre intelligence, lorsqu'elle cherche à saisir la notion d'existence individuelle, détachée de toute matière.

Création corporelle.

La création corporelle est composée des âmes revêtues d'un corps grossier formé par les cinq élémens qui dérivent des atômes primitifs. Elle comprend huit ordres d'êtres supérieurs, et cinq d'êtres inférieurs, lesquels, avec l'homme qui fait un ordre à part, constituent quatorze classes d'êtres divisées en trois mondes.

Les huit ordres supérieurs renferment les dieux et les demi-dieux, les démons ou mauvais esprits.

Les ordres inférieurs sont : les quadrupèdes, divisés en deux sections, les oiseaux, les reptiles, poissons et insectes, les végétaux, et les substances inorganiques.

En haut est le séjour de la bonté, peuplé par les êtres des ordres supérieurs. La vertu y prévaut, et par conséquent le bonheur, imparfait en tant qu'il est transitoire. En bas est le séjour des ténèbres ou de l'illusion, dans lequel résident les êtres des ordres inférieurs; la stupidité y prévaut. Entre les deux est le monde humain, où prédomine l'impureté ou passion, accompagnée de continuelles misères.

Dans tous ces mondes, l'âme sentante éprouve les attaques de la décadence et de la mort, jusqu'à ce qu'elle soit définitivement délivrée de son union avec la personne.

Création intellectuelle.

Outre la création grossière ou corporelle, et la création subtile et personnelle, qui appartiennent toutes deux au monde matériel, le *sanc'hya* distingue une création intellectuelle, composée des affections de l'intelligence, de ses sentimens ou facultés, qui se divisent en quatre classes, selon qu'elles obstruent, paralysent, contentent, ou perfectionnent l'entendement. Elles s'élèvent au nombre de cinquante.

Sous le nom d'obstructions de l'intellect, on range l'erreur ou obscurité, la vanité ou illusion, la passion ou extrême illusion, l'envie ou la haine qui a reçu le nom de nuage sombre, enfin la crainte appelée ténèbres profondes. L'erreur confond la nature irrationnelle, l'intelligence, la conscience, ou quelqu'un des cinq atômes élémentaires avec l'âme, et s'imagine que la délivrance consiste dans l'absorption en quelqu'un de ces huit principes féconds. La vanité ou illusion suppose

dans quelqu'un de ces huit modes un pouvoir transcendant pour opérer la délivrance du mal. C'est ainsi que les êtres supérieurs, *Indra*, et le reste des dieux, qui possèdent un pouvoir transcendant en tout genre, se le représentent comme perpétuel, et se croient immortels eux-mêmes. La passion concerne les objets des sens. L'envie ou la haine se rapporte à la fois aux objets des sens, et aux différens genres de pouvoir transcendant. La crainte est relative aussi à tous ces divers objets, dont on redoute la perte.

La seconde classe comprend les défauts qui paralysent l'intelligence. Ce sont les vices ou altérations organiques. Les philosophes indiens les distribuent en un grand nombre de subdivisions.

Le consentement ou acquiescement, qui forme la troisième classe, est ou interne ou externe. Sous le premier rapport il comprend diverses croyances insuffisantes pour opérer la délivrance, et sous le second, il est relatif à l'abstinence des plaisirs, déterminée par des motifs purement temporels.

La perfection de l'intellect, qui est la quatrième classe, consiste dans l'exemption du mal, et dans les moyens qui y conduisent, savoir le raisonnement, l'instruction orale, l'étude, l'entretien amical, la pureté interne et externe, ou, suivant une autre interprétation, la libéralité.

Ces quatre classes renferment tout ce que le *sanc'hya* désigne sous le nom de création intellectuelle. Mais pour comprendre sa doctrine sur la création considérée dans sa totalité, il est nécessaire aussi de connaître la partie de ce système qui traite des trois qualités ou propriétés générales de la nature, lesquelles jouent un grand rôle, non-seulement dans le *sanc'hya*, mais encore dans les autres systèmes de philosophie indienne.

Propriétés générales de la nature.

La nature, ou le premier principe des choses, est modifiée par trois qualités. La première et la plus élevée est la bonté. Elle soulage, éclaire; elle est suivie du plaisir et du bonheur. La vertu prédomine en elle. Elle prévaut dans le feu, voilà pourquoi la flamme monte, pourquoi l'étincelle vole en haut. Lorsque cette qualité abonde chez l'homme, comme chez les êtres d'un ordre supérieur, elle est la cause de la vertu.

La seconde et moyenne qualité est l'impureté ou passion. Elle est active, pressante et variable, suivie du mal et de la misère. Elle prédomine dans l'air : c'est pourquoi le vent se meut transversalement. Dans les êtres vivans elle est la cause du vice.

La troisième et la plus basse qualité est l'obscurité. Elle est pesante et obstructive, suivie de la douleur, de la stupidité et de l'illusion. Elle prédomine dans la terre et dans l'eau : c'est pourquoi elles tendent à descendre et tombent. Dans les êtres vivans elle est la cause de l'imbécilité.

Ces trois qualités ne sont pas de simples accidens de la nature, mais elles appartiennent à son essence, et entrent dans sa composition. « Nous parlons des qualités de la nature, comme » on parle des arbres d'une forêt, » dit le *sanc'hya*. Dans les *Vedas* elles sont présentées comme des modifications successives l'une de l'autre. « Tout était ténèbres, mais les ténèbres » ayant reçu l'ordre de changer, prirent la teinte de la passion ; » et celle-ci, en vertu d'un nouvel ordre, prit la forme de » la bonté. » Elles concourent à un but par l'union des contraires, comme une lampe qui est composée d'huile, de mèche et de flamme, substances opposées et ennemies.

En résumé, les vingt-cinq principes énumérés ci-dessus, et combinés avec les trois qualités générales de la nature, constituent la triple création personnelle, corporelle et intellectuelle.

(*La Revue catholique, Juillet* 1830.)

LITURGIE.

Au Rédacteur de l'*Ami de la Religion et du Roi* (1).

J'avais cru, Monsieur, notre querelle terminée, et je m'imaginais avoir droit de penser que les nombreuses raisons par lesquelles j'ai, grâce à la bonté de ma cause, répondu à tout ce que vous aviez avancé de faux et de hasardé, vous avaient enfin forcé de réfléchir sur l'attaque injuste et gratuite qu'il vous avait plu de diriger contre moi. Or voici que, tout de nouveau, vous voulez recommencer la guerre. Mais dans cette autre campagne, ce n'est plus cette jactance, cette science profonde de vos numéros 1650 et 1652 ; c'est maintenant de la prudence, de la modération, de l'indulgence même. Enfin, dans la discussion d'une matière aussi importante que celle de la liturgie catholique, il ne s'agit plus désormais entre nous que de savoir lequel des deux a dit des injures à l'autre.

Tout cela serait fort commode, si vous aviez affaire à quel-

---

(1) Voir ci-dessus, p. 1.

qu'un de ces pamphlétaires dont la plume au service du premier venu n'est dirigée par aucune conviction ; mais vous vous êtes attaqué à un prêtre, à un prêtre catholique qui ne saurait écrire autrement que dans l'intérêt de la vérité. De même que dans cette importante matière, ce n'est point ma personne que j'avais cherché à faire valoir, de même ce n'est point moi que j'ai voulu défendre. Permis à vous, Monsieur, de m'appeler *un jeune* et même *un très-jeune ecclésiastique :* vous ne me ferez point rougir d'avoir eu raison à mon âge. Il est tout simple qu'un prêtre, et même *un jeune prêtre* qui s'est occupé long-temps et avec goût d'une matière sur laquelle tout l'esprit possible n'apprendra jamais rien, se trouve, dans cette même matière, au-dessus de M. Picot, qui, malgré son âge et sa bonne volonté, n'a pourtant pas la science infuse.

Appelez-moi donc tant qu'il vous plaira *un jeune ecclésiastique :* je doute que cette révélation vous fasse beaucoup d'honneur. Pour un homme comme vous qui cite les Pères de l'Eglise et Brun-Desmarettes, les bulles des Papes et l'abbé Grandcolas, il doit être fâcheux de se voir reprocher, avec preuves, plus de trente faussetés, altérations, bévues, traits d'ignorance et de mauvaise foi, dans l'espace de douze pages de votre estimable journal, et cela par un homme que vous seriez tenté de renvoyer, dans son séminaire, étudier la théologie; voire même la liturgie catholique. Il est vrai que cette mesure serait à peu près inutile, car le *jeune ecclésiastique* en question, bien que sorti du séminaire, depuis un nombre d'années assez considérable, n'a pas pour cela discontinué de les étudier l'une et l'autre. Il croit que la vie du prêtre doit être une vie d'études et d'études ecclésiastiques. Un païen a bien dit : *Vitam impendere vero.* Ainsi désormais, croyez-moi, laissez-le tranquille dans son obscurité, et ne vous occupez plus de lui, excepté quand il s'occupera de vous. D'après le sujet qu'il traite dans ce moment, vous devez voir tout de suite que cela n'arrivera pas de long-temps.

Ne me reprochez pas, Monsieur, d'avoir écrit *vingt-trois pages* pour ma défense. D'abord je ne savais pas que vous dussiez me faire l'honneur de lire ma réponse, puisque d'après la manière dont vous les aviez cités, à peine aviez-vous lu mes articles. Ensuite, vous savez mieux que personne qu'il est quelquefois impossible de répondre autrement qu'en plusieurs pages aux faussetés historiques qu'on a pu accumuler dans une seule phrase. Vous vous étonnez de ma *fécondité ;* c'est à vous qu'il en faut rapporter toute la gloire.

J'admire comment vous osez dire à vos lecteurs que ma réponse *nécessite de votre part une courte réplique*. Ils ne doutent nullement de votre talent analytique, et ils se seront représenté tout-à-coup l'*Ami de la Religion* levant sa massue et abattant d'un seul coup les cent têtes de l'hydre. Mais rien de tout cela; pour *répliquer* aux argumens que l'on a entassés contre vous, vous vous bornez à certaines formules banales de persifflage et de récrimination, sans oser aborder un seul instant le sujet qui faisait le fond de ma défense. Ah! Monsieur Picot, vous êtes bien modeste; croiriez-vous donc avoir été battu?

Vous avez, dites-vous, *relu vos articles, et vous y avez vainement cherché le ton de l'injure*. Il est des gens qui ont le talent de trouver chez les autres ce qui n'y fut jamais, et celui de ne pas trouver chez eux ce que tout le monde y découvre. Je ne m'amuserai certainement pas à compter combien d'aimables épithètes vous avez oubliées dans le recensement que vous voulez bien faire de celles que vous m'avez prodiguées si généreusement. Seulement je suis convaincu que si, aujourd'hui, vous ne vous vantez pas de m'avoir traité de *fou*, c'est que ma *folie* s'étant trouvée conforme à celle de l'Eglise et du Saint-Siége, vous avez cessé de considérer cette qualification comme m'étant exclusivement personnelle.

Vous êtes vraiment un homme de ressources, Monsieur; jusqu'ici, n'en ayant pas fait l'expérience, je ne soupçonnais pas toute la flexibilité de votre esprit. Vous m'étonnez, et c'est à n'y pas tenir. Ainsi, par exemple, je mens lorsque je m'avise de vous reprocher d'avoir traité d'une manière assez leste un *prince de l'Eglise*; car vous n'en avez pas parlé. En effet votre satyre ne désignait qu'*un haut dignitaire dans l'Eglise*. N'êtes-vous pas après cela pleinement disculpé? J'avais eu le malheur de dire que la diversité des nouvelles liturgies avait *soustrait* beaucoup d'églises de France *à la communion des prières catholiques*; or ce n'est point du tout cela. Le Pape dit seulement que cette innovation *déchire en lambeaux cette* même *communion*. Assurément ceci vaut bien mieux. Il ne faut pas être plus difficile que le Pape.

A ce propos, vous me faites la grâce de reconnaître que j'ai été plus fondé relativement à l'extension de la bulle *Quod a nobis*. C'est fort généreux à vous de l'avouer. Mais pendant que nous y sommes, dites-moi un peu ce que vous pensez des nombreuses rectifications que vous m'avez permis de faire sur vos deux articles. Sont-elles de votre goût? Qu'en pensent vos faiseurs? S'ils désirent d'autres détails, j'en ai à leur service.

Le ton avec lequel j'ai répondu à votre attaque vous a semblé sévère. Vous oubliez sans doute que dans ce moment je me défendais contre un injuste agresseur. En vain me reprocherez-vous d'avoir parlé avec supériorité ; il est vrai que je traitais une matière qui m'est assez familière, et que dans notre discussion la raison était de mon côté. C'est là, Monsieur, la vraie supériorité ; je n'en réclame pas d'autre. Je connais trop bien le respect que doit toujours avoir un *jeune* prêtre pour un laïque qui lui lance de grosses épithètes.

Mais je voudrais cependant que ce laïque ne parlât point sans cesse de ce qu'il ignore. Je ne nie point, je reconnais même les services qu'il a rendus, mais encore une fois qu'allait-il faire dans un pareil sujet? De quel front ose-t-il soutenir que l'innovation gallicane se réduit *à quelques changemens* dans la liturgie romaine. Assurément, ce n'est ni le temps, ni le lieu d'entrer dans le détail ; mais quelle ignorance incroyable! comme il est facile de la confondre! J'en appelle pour cela à tout homme qui sait lire et comparer. Bien plus, Monsieur, si vous désirez faire avec moi cette petite opération qui ne sera pas indifférente au progrès déjà si rapide de vos connaissances liturgiques, je suis tout-à-fait à vos ordres.

J'étais, je l'avoue, un peu sorti de mon sujet, lorsque je vous demandai raison de la manière peu respectueuse dont vous traitiez S. Grégoire VII ; mais cependant j'ai pensé que dans une question qui touche, de plus près que l'on ne pense, à l'autorité des Souverains-Pontifes, il n'était pas tout-à-fait superflu de relever une des innombrables licences que se permettent contre eux certains écrivains. Comment vous disculpez-vous du reproche que j'ai cru devoir vous faire? Assez tristement; car enfin de ce que vous avez en plusieurs endroits rendu justice aux vertus et aux services de S. Grégoire VII, il ne s'ensuit pas le moins du monde que vous ayez le droit de lui refuser le titre de saint, par lequel l'Eglise a constaté juridiquement ses mérites. Cette licence *est commune*, dites-vous, *chez les orateurs et les historiens*. — D'accord ; mais auquel de ces deux titres, je vous prie, pouvez-vous la revendiquer pour vos deux articles, assez peu oratoires et dans lesquels l'histoire est travestie à faire peur? *Dans le même passage*, ajoutez-vous encore, *je ne donnais point ce titre à Grégoire III, qui est cependant reconnu Saint.* — Vous voilà donc réduit à excuser une liberté par une autre. Vous irez loin ; mais puisque vous aimez la rétorsion, permettez que j'en fasse une aussi. Dans le même passage vous donniez le titre de Saint à S. Damase, à S. Léon, à S. Gélase, à S. Grégoire-le-Grand à S. Pie V ;

donc vous ne deviez pas le refuser à S. Grégoire VII. Ensuite; sachez bien que votre familiarité vis-à-vis de Grégoire III ne saurait être invoquée à l'appui de votre liberté envers Grégoire VII. Le premier de ces Pontifes, il est vrai, est honoré d'un culte local, à Rome, et en quelques endroits, comme plusieurs autres Papes du même nom; mais son culte plutôt concédé que décrété, diffère essentiellement de celui de S. Grégoire VII rendu obligatoire pour tout l'univers catholique par le décret de Benoît XIII *Urbis et orbis*. Ce serait en vain, Monsieur, que vous voudriez justifier votre conduite. Il n'est jamais permis, même à l'égard des Saints, d'avoir deux poids et deux mesures.

J'aurais encore bien des choses à vous dire; je les garde pour la prochaine fois qu'il vous prendra fantaisie de parler de moi. Je ne veux pourtant pas finir sans relever une platitude par laquelle vous avez cru devoir terminer votre article. L'*auteur*, dites-vous, *ne se rétracte point sur le singulier jugement qu'il a porté d'un passage de S. Augustin. C'est bien pis que Gros-Jean qui remontre à son curé*. Comme il est évident que, soit impuissance, soit mauvaise volonté, vous êtes résolu de ne pas comprendre que les explications de l'Ecriture dans le sens spirituel, données par les Pères, n'ont d'autorité véritable que par l'assentiment de l'Eglise, je ne perdrai plus le temps à vous le répéter; je vous dirai seulement : oui, M. Picot, je suis, je l'avoue *Gros-Jean* vis-à-vis de S. Augustin, et je m'en fais gloire; mais S. Augustin aussi-bien que moi dut être et fut en effet *Gros-Jean* devant l'Eglise. On n'est saint qu'à cette condition. Un homme qui ne croyait à l'Ecriture que sur l'autorité de l'Eglise, n'eût jamais voulu soutenir une interprétation devenue plus tard contraire à la pratique et aux décrets de cette même Eglise.

Mais encore une fois en voilà assez, et plus qu'il ne fallait pour répondre aux pauvretés dont votre diatribe est remplie d'un bout à l'autre. Cette controverse inopinée s'est prolongée au-delà de ce que j'attendais. Votre ton d'assurance l'avait rendue nécessaire. Vivons maintenant en paix, et si quelquefois encore une malencontreuse tentation vous porte à vous jeter sur mes brisées, rappelez-vous que vous-même m'avez qualifié de *rude joûteur*. J'ai trop à cœur de mériter la continuation de cette élégante qualification qui convient si bien à mon *âge*, pour vous faire le moindre quartier. Je vais donc attendre, dans le silence, ce qu'il vous plaira de choisir, la guerre, ou la paix.

L'auteur des *Considérations sur la liturgie catholique*.

(*La Revue catholique, Juillet* 1830.)

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Nous apprenons avec peine, par le dernier cahier de l'*Amico d'Italia*, de Turin, que cet estimable recueil cesse de paraître. Nous le regrettons d'autant plus, que la mauvaise santé de M. le marquis d'Azeglio, fondateur et directeur de cet écrit périodique, est l'unique cause qui en arrête la publication. Cet homme, si justement respecté, qui consacrait depuis long-temps ses talens et ses connaissances au service de l'Eglise, annonce à ses lecteurs la fin de ses honorables travaux, dans un avertissement où respirent la piété la plus touchante et le zèle le plus pur. « Ce volume doit terminer ou au moins » suspendre indéfiniment l'*Amico d'Italia*. Après plusieurs se» cousses, ma santé en a enfin éprouvé une si violente, que » je me suis trouvé presque en face des portes de l'éternité. » Cet aspect terrible à tous les pécheurs, et à moi sur-tout par » conséquent, loin de me détourner de cette œuvre, m'exci» terait au contraire à continuer une entreprise éminemment » catholique, si une impossibilité physique ne s'y opposait. » Incapable, peut-être pour bien long-temps, de lire attenti» vement une seule page, j'abandonne à regret une œuvre qui » ne cesse pas toutefois d'être nécessaire. » M. le marquis d'Azeglio forme ensuite des vœux pour que d'autres poursuivent son entreprise, et il termine en recommandant aux lecteurs de l'*Amico d'Italia*, les écrits périodiques qui lui paraissent concourir au but qu'il s'était lui-même proposé. « Je me plais à » rappeler les *Mémoires de Modène* que nous avons loués plus » d'une fois, et où l'on remarque à chaque page une grande » érudition et une admirable pureté de doctrine. La *Gazette* » *de Lyon*, ressuscitée vers la fin de 1829, est dictée par un » très-bon esprit. Le *Mémorial* et la *Revue catholique* forment » un seul ouvrage périodique qui paraît tous les quinze jours, » sous ces deux titres alternativement, toujours dans le même » esprit que l'ancien *Mémorial*. Les innombrables opinions reli» gieuses où se confondent, entraînés dans l'abîme, tous les es» prits qui ne sont pas entièrement catholiques, y sont décri» tes avec une grande vérité ; et je me hasarderai, quoique » simple laïque, à en conseiller la lecture aux ecclésiastiques. » Ils y trouveront sans grande dépense, des instructions très» importantes, même sur la direction de leurs études : non » pas qu'ils doivent faire une théologie nouvelle, car la vérité » et la nouveauté se repoussent en théologie : mais ses armes » doivent se tourner contre l'ennemi présent ; et plus d'une

» fois des prélats et des ecclésiastiques distingués par leur sa-
» voir et leur piété m'en ont fait l'observation. D'ailleurs, dans
» le grand mouvement qui remue la science profane, et au
» milieu des emportemens du siècle, le défenseur de la vérité
» doit se pourvoir de quelques accessoires qui auparavant n'é-
» taient pas nécessaires. »

— Il a paru à Stuttgard, en 1828, un ouvrage dont le titre seul fait frémir. Le voici : « LE SECRÉTAIRE DE LÉGATION, ou *les* » *cabales des partisans secrets du catholicisme et des Jésuites* » *en Allemagne*. Histoire très-curieuse d'une conversion *souve-* » *raine* en 1825, où le retour du duc et de la duchesse d'An- » halt-Koethen à l'Eglise catholique, la conspiration de la » Russie, etc., sont *prédits* par un Jésuite; tirée des papiers » du secrétaire de légation R., empoisonné à Paris, et de tra- » ditions orales et écrites; avec des notes sur les menées reli- » gieuses et politiques des catholiques et des Jésuites en Alle- » magne, en France et en Russie; sur leur correspondance » secrète entre eux-mêmes, avec le Saint-Siége et les nonces du » Pape, touchant la ruine du protestantisme et le retour à » l'Eglise catholique de plusieurs Souverains et ministres : sur » le projet d'une réunion des églises romaine et grecque; sur » des passages importans et des preuves de leur correspondance » secrète; sur les dangers qui menacent le protestantisme, et » les calomnies, invectives et persécutions auxquelles il est en » butte de la part des catholiques et des Jésuites; sur l'histoire » de la Compagnie de JÉSUS, avec les documens et notes im- » portantes, etc., publié par le Dr Eichmann. Stuttgard, frères » Franck, 1828. »

— STATISTIQUE RELIGIEUSE DES ÉTATS DE LA PRUSSE. La *Gazette ecclésiastique universelle de Darmstadt* contient dans les numéros 43 et 44 de cette année, une statistique religieuse de la Prusse. Nous lui empruntons, d'après la *Nouvelle Revue germanique*, le tableau suivant, dressé à la fin de 1828 :

Provinces.	Habitans.	Protestans.	Catholiques.	Mennonites.	Juifs.
Prusse orientale .	1,216,154	1,057,895	153,579	995	3,685.
Prusse occident. .	792.207	387,218	376,342	12,924	15,723.
Pologne pruss....	1,064,506	309,495	687,421		67,590.
Brandenbourg....	1,539,592	1,508,471	20,535	245	10,341.
Poméranie.......	876,842	864,588	7,545		4,709.
Silésie..........	2.396,551	1,284,446	1,091,132	3	20,970.
Saxe prussienne..	1,409,388	1,316,100	89,681		3,607.
Westphalie......	1,228,548	504,611	711,833	173	11.931.
Prusse rhénane...	2,202,322	499,840	1,678,745	1,315	22,422.
TOTAUX.....	12,726,110	7,732,664	4,816,813	15,655	160,978.

— Le Collége de la Reine, à Oxford, célèbre chaque année, le jour de Noël, la *fête du sanglier* (of the boar's head). La tradition fait remonter l'origine de cette fête à une aventure assez singulière qu'un journal anglais raconte de la manière suivante. Un étudiant, se promenant dans la forêt voisine de Statover, et lisant Aristote, fut tout-à-coup attaqué par un sanglier. L'animal furieux s'élança sur lui la gueule béante, mais l'étudiant, sans perdre la tête, eut l'heureuse idée de se faire une arme de son livre, et d'enfoncer le volume dans la gorge de son ennemi, en criant Græcum est ! et étouffant ainsi le sauvage (*the savage*) avec le sage.

— On écrit de la Bavière rhénane que le synode général protestant s'est à la vérité réuni déjà en septembre dernier à Kaiserslautern, mais que les résultats sont encore inconnus; et qu'ils ne pourront être publiés qu'après que le Roi aura rendu ses décisions. (*Hesperus.*)

— *Suède.* M. de Sylvander, président de la cour de justice, fut envoyé l'hiver dernier dans les provinces du nord par suite des scandales occasionnés dans cette partie du royaume par une nouvelle secte religieuse, qui se répand de plus en plus et qui s'est étendue aussi en Norwège. Ces sectaires, qu'on appelle *læsare* (les lecteurs), ont tenu, pendant le séjour de M. de Sylvander, une assemblée où l'on a vu plusieurs personnes, de l'un et de l'autre sexe, des enfans et des adultes, exécuter, tout nus, les danses les plus obscènes. Interpelés sur le scandale qu'ils donnent, ils répondent que telle est leur religion, et qu'ils ne font qu'obéir à ses commandemens. Ils se vantent d'être avec Dieu dans une union plus intime que tous les autres mortels, et s'ils se montrent tout nus, c'est que, disent-ils, l'usage de s'habiller ne tire son origine que de la chute de nos premiers parens.

— La *Gazette évangélique* de Berlin donne les détails suivans sur une thèse théologique soutenue à Strasbourg par un M. Redslob. Cet aspirant au grade de docteur en théologie choqua, à ce qu'il paraît, le rationalisme de la faculté de Strasbourg. *Tua dissertatio,* s'écria, le Dr Haffner, doyen de la faculté, *sordet veterem doctrinam;* et il ajouta, que si l'aveuglement des juifs a consisté en ce qu'ils n'ont vu Jésus-Christ nulle part, l'aveuglement de l'argumentateur consiste en ce qu'il veut le voir partout. Le candidat avait dit : Voici le dogme de la foi chrétienne; notre Seigneur Jésus-Christ m'a racheté, par sa pas-

sion et sa mort expiatoire, de la damnation éternelle que j'ai méritée par ma corruption. Le D Haffner répliqua que, dans les textes cités, l'apôtre S. Paul parle des juifs et des païens, et que ce sont eux qu'il déclare pécheurs, et non pas les chrétiens que ces textes ne regardent point. M. Redslob reprit que par les juifs et les païens S. Paul entend en général tous les hommes, et que chacun en sondant son cœur y trouvera les germes de tous les péchés. Sur quoi M. Haffner lui dit : J'en suis fâché pour vous. M. Redslob cita S. Jean (ch. x, v. 30) pour prouver l'unité du Père et du Fils; M. Haffner cita, de son côté, le (ch. xvii, v. 22, 23), pour montrer qu'il s'agissait d'une conformité de sentiment, et non pas d'une unité d'être ou de substance. — *M. Redslob.* On doit s'attacher aux livres symboliques, jusqu'à ce qu'on en ait fait d'autres. — *M. Haffner.* La théologie a fait, depuis la réformation, des progrès tellement rapides, que nous avons dépassé les livres symboliques il y a déjà fort long-temps. — *M. Redslob.* Cependant les réformateurs ont exprimé dans ces livres le vrai sens de l'Ecriture-Sainte. — *M. Haffner. Pessimum sensum!*

Arrêtons-nous ici, quoique l'article de la *Gazette évangélique* renferme encore d'autres détails curieux sur la suite de la discussion. Il nous suffit d'avoir recueilli de la bouche du doyen de la faculté théologique de Strasbourg, d'un des principaux dignitaires de la France protestante, cette déclaration remarquable, que les réformateurs ont trouvé dans l'Ecriture-Sainte et ont exprimé dans les livres symboliques *pessimum sensum.* Le principal de ces livres symboliques, où l'on trouve ce *pessimus sensus*, est la *Confession d'Augsbourg*, dont les protestans viennent de célébrer le JUBILÉ.

— Le même numéro de la *Gazette évangélique* de Berlin se récrie contre un candidat de Laudau, « qui, dit-elle, a osé adresser au consistoire évangélique de Munich un sermon dédié à son amante, à qui il assure qu'en le composant il a été rempli de son esprit, c'est-à-dire, de l'esprit de sa maîtresse. Autrefois on croyait que le SAINT-ESPRIT seul devait inspirer les prédicateurs. »

— *Lettres inventées par un Indien Iroquois.* Les Indiens Iroquois publient depuis quelque temps un journal, écrit partie en anglais, et partie dans leur idiôme particulier. M. Knapp, dans ses lectures sur la littérature américaine, nous apprend comment les Iroquois sont parvenus à avoir des caractères alpha-

bétiques. Il paraît qu'ils doivent cette découverte à un de leurs compatriotes qui, nonobstant le désavantage de sa position, s'est signalé comme un des génies les plus extraordinaires. M. Knapp a donné l'histoire de cette invention presque littéralement telle qu'il l'a recueillie de la bouche de l'inventeur lui-même, qui s'appelle *See-Tuah-Jah*, et qui était alors (en 1828), âgé d'environ 65 ans.

On avait trouvé à la suite d'une expédition, vers la fin de la guerre, une lettre sur la personne d'un prisonnier, qui en fit aux Indiens une lecture inexacte. En délibérant sur cet incident, ils agitèrent la question de savoir si le pouvoir mystérieux de la *feuille parlante* était un don que le Grand-Esprit avait accordé à l'homme blanc, ou bien une invention de l'homme blanc lui-même? Presque tous se prononcèrent en faveur de la première conjecture, mais *See-Tuah-Jah* persista à soutenir que l'homme blanc pouvait avoir inventé ce qui leur paraissait si étonnant. Depuis lors, il réfléchissait fréquemment sur ce sujet; mais il ne commença à s'en occuper sérieusement et constamment qu'après qu'une tumeur au genou l'eut confiné dans sa cabane et l'eut estropié pour la vie. Cette solitude ramena sa pensée vers le pouvoir mystérieux de parler par des lettres dont il ne trouva pas seulement le nom dans sa langue maternelle. Il apprit par les cris des bêtes féroces, par l'art de l'oiseau moqueur (1), par les voix de ses enfans et de ses compagnons, que les sons font passer les sensations et les passions d'une âme dans l'autre. Cela lui donna l'idée de se mettre à étudier tous les sons de la langue iroquoise. N'entendant pas lui même très-distinctement, il appela à son secours les oreilles plus justes et plus délicates de sa femme et de ses enfans.

Quand il pensa avoir distingué tous les sons différens de sa langue, il essaya de les communiquer à d'autres ou de les graver dans sa mémoire, au moyen de signes peints (*pictorial signs*), par des images d'oiseaux et d'autres bêtes. Il abandonna bientôt cette méthode, comme difficile ou impossible, et essaya ensuite des signes arbitraires, qui n'avaient aucun rapport apparent avec les sons qu'il voulait exprimer. Les signes furent d'abord en très-grand nombre, et quand il se crut près d'avoir rempli sa tâche, son alphabet se composa d'environ

(1) *The mocquing bird*, le polyglotte, oiseau à quarante langues, dont le chant surpasse en agrément celui des autres oiseaux. On le trouve au Mexique et en Virginie.

200 caractères. Avec le secours de sa fille, qui paraissait entrer dans l'esprit de ses travaux, il réussit à les réduira à 86, nombre qu'il emploie à présent. Il chercha ensuite à donner à ses caractères une forme plus gracieuse, et il y réussit, quoiqu'il ne connût pas encore l'usage de la plume ; il tailla ses lettres sur l'écorce d'un arbre, avec un couteau ou un clou. Il reçut vers cette époque des plumes et du papier par un agent indien ou quelque marchand de sa nation. Quant à l'encre, il la tira de l'écorce de quelques arbres, dont il connaissait les qualités colorantes, et après avoir vu une plume taillée, il sut bientôt en tailler d'autres. Maintenant il s'agissait de faire connaître sa découverte. Il appela chez lui quelques-uns des hommes les plus distingués de sa nation, et s'attacha à leur démontrer que sans assistance surnaturelle il avait réussi à faire une découverte utile. Sa fille, son seul élève, étant sortie de la cabane, il les pria de dire un mot ou d'exprimer un sentiment, et l'ayant mis sur le papier, il rappela sa fille pour le lui faire lire ; puis le père étant parti à son tour, il lut ce que sa fille avait écrit pendant son absence. Les Indiens étaient stupéfaits, mais ne paraissaient pas encore entièrement satisfaits et convaincus. *See-Tuah-Jah* proposa à la tribu de choisir un certain nombre de jeunes gens, qu'on lui confierait pour les initier dans ce mystère. On finit par accepter cette proposition. Les Indiens observèrent ces jeunes gens avec inquiétude pendant plusieurs mois, et quand ensuite ils demandèrent eux-mêmes à être examinés, tout le monde montra le plus haut degré d'intérêt et de curiosité. On sépara les jeunes gens de leur maître, et les uns des autres, et on les garda à vue chacun en particulier. Ceux qui n'étaient pas initiés dictèrent ce que le maître et les élèves devaient s'écrire réciproquement. L'épreuve réussit à merveille, et eut pour résultat une conviction complète et générale. Les Indiens ordonnèrent ensuite un grand banquet, et donnèrent à *See-Tuah-Jah* la place d'honneur, et ils en firent successivement leur maître d'école, leur professeur, leur philosophe et un de leurs chefs.

Le gouvernement des Etat-Unis a fait fondre des caractères pour l'alphabet inventé par *See-Tuah-Jah* ; le journal dont nous avons déjà parlé, qui a été publié par suite de cette découverte, se distingue par un ton décent et plein de bon sens. Comme il est imprimé en anglais et en iroquois, il y a aujourd'hui beaucoup de ces Indiens qui savent lire l'une et l'autre langue.

See-Tuah-Jah a aussi fait des découvertes en arithmétique, et a montré en même temps beaucoup de talent pour la pein-

ture. Le chef suprême des Iroquois a assuré à M. Knapp que cet homme se distinguait par sa loyauté et sa sobriété.

(*Dublin-Evening-Post*).

— On voit sur les églises de Moscou le croissant surmonté d'une croix. Le Dr King explique ainsi ce fait singulier. Les Tartares ayant été maîtres de la Russie pendant près de deux siècles, changèrent les églises chrétiennes en mosquées, et y placèrent le croissant, ce symbole du mahométisme. Quand par la suite le grand-duc Swan Basilowitz eut chassé les Tartares de la Russie, il rendit les églises à leur destination primitive, et planta la croix au-dessus du croissant, en signe de sa victoire et de celle du christianisme.

— *Le prédicateur impoli.* « A en croire la tradition, dit Walter-Scott dans l'*Histoire d'Ecosse* qu'il vient de publier, des contestations s'élevèrent plus d'une fois entre *la chaire et le trône* dans l'assemblée même des fidèles. On rapporte qu'un jeune prédicateur s'appesantissant, en présence de Jacques, sur un sujet très-offensant pour le Roi, celui-ci perdant patience, s'écria : Homme, je te dis, parle raison (*speak sense*), ou descends de la chaire. A cette interpellation, quelque *raisonnable* qu'elle paraisse, le prédicateur répliqua bravement : Et moi, je te dis, homme, je ne veux ni parler raison ni descendre de la chaire. »

— Voici un fait aussi extraordinaire que touchant qui vient d'arriver en Hongrie. Un employé des domaines fut saisi, par suite d'une maladie, du spasme ou trismus des mâchoires (*von Kinnbackenkrampf*), et sa mort devint imminente malgré les remèdes qu'on avait tentés. Sa femme et ses enfans, agenouillés au chevet de son lit, imploraient la miséricorde du Ciel. Le plus jeune des enfans s'était glissé inaperçu hors de la chambre, et était descendu dans la cour. Quelques instans après, une servante se précipite dans l'appartement : Frédéric, s'écrie-t-elle, est tombé dans le puits, pour l'amour du Ciel que faut-il faire? On eût dit que la foudre était tombée au milieu de cette famille désolée. Oubliant un instant le père mourant pour ne penser qu'à l'enfant peut-être déjà mort, la mère et les autres enfans descendent précipitamment pour appeler du secours. Un domestique descend dans le puits et parvient à sauver la vie de l'enfant. Cette crainte étant ainsi dissipée, l'autre douleur reprend tout son empire, et tous s'empressent de remonter auprès du malade. Quel miracle!

ils le trouvent assis dans son lit et hors de danger ; la commotion violente que son système nerveux avait reçue de cette frayeur subite l'avait guéri de son terrible spasme. L'enfant sauvé se jette entre les bras du père sauvé. La mère et les autres enfans, dans un ravissement indicible, se prosternent pour rendre grâces à cette merveilleuse Providence qui les a sauvés en même temps de deux périls, et qui s'est servi de l'un pour chasser l'autre.

— On écrit de Genève en date du 9 avril : « A peine les Mômiers, ou méthodistes rangés sous les étendards de Malan et d'Empeytaz, se sont-ils un peu appaisés, que nous avons vu éclore une secte nouvelle, et des plus étranges. Les sectaires se transportent le soir dans les cimetières pour y passer la nuit, afin de communiquer avec les âmes des défunts. La police fit arrêter dernièrement plusieurs personnes, puisqu'une loi défend ces excursions nocturnes, afin de prévenir la spoliation des tombeaux. Cependant, comme notre code n'a pas prévu le cas d'une communication avec les esprits, on a rendu à la liberté les personnes arrêtées qui se rendent maintenant en bandes nombreuses à ces rendez-vous des vivans et des morts. »

— « Le 1er juin, M. l'évêque de Ratisbonne et un commissaire du Roi de Bavière ont assisté à l'ouverture du couvent de Metten, que l'on vient de rendre à l'ordre de Saint-Benoît. Les autorités s'étaient réunies à cet effet au clergé des environs et aux Bénédictins appelés à former le nouveau monastère. Le commissaire du Roi, M. Milzer, a prononcé un discours, où il a rappelé la résolution prise par le Roi Louis de rétablir l'ordre de Saint-Benoît dans le royaume. Le nom de cet ordre, a-t-il dit, figure honorablement dans les annales de la civilisation de l'Allemagne ; la culture du sol et celle de l'esprit lui sont également redevables. Le couvent des Bénédictins de Metten, fondé il y a mille ans par Charlemagne, et détruit il y a 27 ans, est destiné à être la pépinière de l'ordre ; M. de Pronath, qui en était propriétaire, s'est empressé de le rendre gratuitement à sa destination. Parmi les Bénédictins encore existans, les pères Neubauer, curé de Saint-Pierre à Straubin, et Reeth, curé d'Oberwenkling, se sont offerts pour rétablir l'ordre, et grâce aux bienfaits du Roi, ce rétablissement était déjà consommé le 1er avril. Le père Neubauer sera prieur. » — (*L'Ami de la Religion et du Roi.*)

(*La Revue catholique*, *Juillet* 1830.)

LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES D'IRLANDE.

Les évêques d'Irlande ont coutume de se réunir tous les ans à Dublin, au mois de février, pour délibérer sur les affaires de leurs églises et sur les mesures à prendre dans l'intérêt général de la religion et dans celui de leurs troupeaux. Dans leur réunion de cette année, ils ont arrêté une lettre pastorale relative à la situation de l'Irlande. Cette pastorale est un monument de leur sagesse autant que de leur zèle et de leur charité. Elle est la meilleure réfutation des ennemis de l'émancipation en Angleterre, qui criaient que cette grande mesure ne ramènerait point le clergé irlandais, et qu'il n'userait de son influence sur les laïcs que pour entretenir parmi eux l'esprit de fanatisme, d'exagération et de discorde. Cette même pastorale répond aussi victorieusement aux politiques qui, chez nous et ailleurs, trouvent mauvais que le clergé intervienne le moindrement dans les affaires de l'Etat, et qu'il se mêle de donner des conseils sur les objets temporels et sur les rapports des sujets avec l'autorité. Des évêques qui ne se servent de leur influence que pour prêcher la paix, la concorde et la soumission à l'autorité, honorent leur ministère en même temps qu'ils contribuent au bien de l'Etat et au repos général de la société. La pastorale suivante doit avoir d'autant plus de poids, que c'est un acte du corps épiscopal d'Irlande; elle est signée de 27 évêques, à la tête desquels sont le primat catholique, M. Patrice Curtis, archevêque d'Armagh, et M. Daniël Murray, archevêque de Dublin. Nous donnons cette pièce, traduite sur l'original anglais; la traduction qui en a paru dans un autre journal est pleine de fautes, et est même inintelligibles en quelques endroits :

« Les archevêques et évêques soussignés au clergé et au peuple de l'Eglise catholique en Irlande, salut et bénédiction.

» Frères bien-aimés en Jésus-Christ.

» Réunis à Dublin, pour délibérer, selon notre coutume, sur nos propres devoirs et sur les intérêts sacrés confiés à notre sollicitude, nous sommes poussés par la charité de Dieu et par l'amour que nous vous portons à vous adresser cette courte instruction.

» Et d'abord nous rendons grâces à Dieu et à notre Seigneur Jésus-Christ de ce que non seulement vous continuez à travail-

ler ensemble et d'un même esprit dans la foi de l'Evangile, mais aussi de ce que cet Evangile croit et fructifie parmi nous, en sorte que vos progrès sont manifestés à tous, et qu'on parle de votre foi dans le monde entier. Souvenez-vous toutefois que celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais que c'est Dieu qui donne l'accroissement (I Cor. III, 7), comme aussi « que celui qui persévère jusqu'à la fin sera sauvé. » (Matth. x, 22.)

» En vérité, chèrs frères, cette époque doit être pour vous et pour nous un temps de joie, non-seulement à cause de vos progrès dans la vertu, mais aussi parce que l'état de notre divine religion a été dernièrement un peu amélioré, et que vos droits civils ont été considérablement étendus. Depuis la dernière fois que nous vous avions adressé une lettre pastorale, une grande mesure, une mesure bienfaisante et conciliatrice a été adoptée en votre faveur par la législature.

» Encore l'année dernière, on vit ce pays agité d'un bout à l'autre. Les passions prévalaient sur les lois; des hommes nés pour s'entr'aimer étaient opposés les uns aux autres dans une lutte presque sanglante; les intérêts publics étaient négligés ou oubliés; les liens de la parenté étaient rompus; l'action du gouvernement était affaiblie, celle des lois même paralysée, et la religion, qui a coutume de calmer les passions et d'affermir la paix publique, était hors d'état de remplir librement cette grande tâche. Ce fut alors que Celui par qui les Rois gouvernent, et par qui les législateurs décrètent la justice, se leva et dit à la mer : Calme toi; et aux aquilons : Ne soufflez plus! Notre grâcieux et bien-aimé Souverain, marchant sur les traces de son auguste père (dont nous chérissons toujours la mémoire,) prit pitié de l'état de l'Irlande, et résolut de lui accorder l'inestimable bienfait de la paix religieuse. Ce grand bienfait dut répandre d'autant plus de joie parmi nous, que, parmi les conseillers de Sa Majesté, brillait alors le plus distingué des enfans de l'Irlande, un héros législateur, un homme choisi par le Tout-Puissant pour briser la verge qui avait châtié l'Europe, suscité par la Providence pour affermir les trônes, pour rétablir les autels, pour diriger les conseils de l'Angleterre dans la crise la plus difficile, et pour étancher le sang, et guérir les plaies du pays qui l'a vu naître. Un parlement éclairé et sage a achevé ce que le Souverain et ses conseillers avaient commencé, et déjà les effets de leur sagesse et de leur justice sont manifestes, et sont justement appréciés par tous les gens de bien. La tempête qui était sur le point d'engloutir cette contrée est appaisée, et l'ordre social, avec la paix et la justice à

sa suite, est prêt à établir son empire dans cette contrée si long-temps divisée.

» Or le Roi, que la loi de Dieu nous oblige d'honorer, nos chers frères, ne mérite-t-il pas maintenant tout le respect, toute la soumission, et tout l'attachement que vous pourrez lui témoigner? Ses ministres ne méritent-ils pas de vous une confiance proportionnée au zèle et aux soins qu'ils ont déployé en votre faveur? Et ce législateur qui vous a relevés de votre abaissement, et vous a accordé sans réserve tous les priviléges que vous aviez désirés, n'a-t-il pas des titres à votre respect et à votre amour? Nous espérons avec confiance que vos sentimens à cet égard sont en harmonie avec les nôtres, et qu'un attachement inébranlable à la constitution et aux lois de votre patrie, ainsi qu'à la personne et au gouvernement de notre très-gracieux Souverain, éclatera dans toute votre conduite.

Efforcez-vous donc de toute manière de seconder le but que la législature a eu en adoptant cette loi bienfaisante, savoir, la pacification et l'amélioration de l'Irlande. Que les discordes religieuses cessent, qu'on ne parle plus de querelles de partis et de dissensions civiles, que des sermens téméraires, injustes, et illégaux n'aient plus lieu parmi vous, et si les artisans des discordes et de la sédition voulaient troubler votre repos, cherchez une sauve-garde contre eux dans la protection que la loi vous offre.

» Soyez sobres et veillez en sorte que personne ne puisse dire du mal de vous. Bannissez vos ressentimens plutôt que de provoquer un adversaire, tellement que rien ne manque de votre part pour avancer la paix et la bonne volonté parmi toutes les classes du peuple irlandais.

» Quant à nos vénérables frères, les membres du clergé de tout grade, nous leur proposons l'exemple que nous donnons nous-mêmes. Ils le suivront dans leurs actions et s'y attacheront comme à une règle de conduite. Nous avons uni nos efforts avec les laïcs, pour reconquérir nos droits légitimes, et pour les obtenir sans compromettre la liberté de notre église. Nos efforts réunis ont été couronnés de succès, parce que nous avions pour nous la raison, la justice, la religion et la voix de l'humanité. Nous nous réjouissons du résultat, nonobstant certaines restrictions injurieuses pour nous-mêmes, et non-seulement pour nous, mais aussi pour ces ordres religieux que l'Eglise, depuis les temps apostoliques, a nourris dans son sein avec tant d'affection. Ces restrictions qui, nous le pensons, n'étaient pas un sacrifice réclamé par une saine politique, mais seulement par les préventions injustes qui prévalent encore

dans l'esprit des gens de bien, n'ont pu nous empêcher de nous réjouir de l'avantage accordé à notre patrie. Nous nous félicitons de ce résultat, et à cause de l'intérêt public, et parce que nous n'avons plus à remplir un devoir que la nécessité seule pouvait allier à notre ministère, un devoir que les circonstances des temps qui sont passés nous avaient imposé, mais dont nous nous sommes déchargés avec plaisir, espérant que nous ni nos successeurs n'auront jamais à le remplir de nouveau. Voilà les sentimens que l'esprit de notre état nous inspire!, qui n'ont jamais cessé de nous animer, et que notre clergé, toujours obéissant à notre voix, suivra et chérira comme nous, afin que, selon le précepte de l'Apôtre, tous disent la même chose, et qu'il n'y ait point de divisions parmi nous.

» Au reste, chers frères, prêtres et laïcs, nous vous conjurons d'être constans dans la foi; conservez cette foi sans diminution, ni souillure; car elle est un don parfait qui vient d'en haut; et qui surpasse tout ce que le monde ou ses maîtres peuvent nous donner. Ne vous laissez pas affaiblir par l'adversité, ni entraîner par la séduction. Préservez du danger les enfans de votre affection, que notre Père céleste a confiés à votre sollicitude. Qu'un fanatisme aussi funeste à l'Eglise qu'à l'Etat ne trouve pas d'accès dans vos familles et ne se mêle point à l'éducation de vos enfans. Espérez avec nous que, sur ce sujet de l'éducation, nos instances, fondées qu'elles sont sur la justice et l'intérêt général, seront accueillies favorablement d'un gouvernement et d'une législature qui n'ont d'autre but que d'augmenter le bien de tous et de consolider la paix publique.

» Frères bien-aimés, nous vous saluons, et puisse la paix de Dieu, qui surpasse tout entendement, garder vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ!

Dublin, 9 février 1830. (*Suivent les signatures.*)

On pouvait rapporter à cette pastorale une autre lettre adressée peu auparavant par M. Doyle, évêque de Kildare, aux habitans d'une portion de son diocèse. Cette dernière lettre est trop étendue pour trouver place ici, mais elle mérite d'être connue, au moins par extrait et elle est une nouvelle preuve de l'esprit de modération, de sagesse et de concorde qui anime les évêques d'Irlande. Voici l'objet de cette lettre. M. Doyle, qui avait visité une partie de son diocèse au mois d'août de l'année dernière, s'était efforcé d'y calmer les esprits; il n'apprit pas sans peine qu'il existait en plusieurs paroisses, tant de son diocèse que de celui d'Ossory, une association secrète composée d'ouvriers et de cultivateurs, qui se réunissaient la nuit et troublaient la tran-

quillité publique. Ce désordre avait lieu dans le doyenné de Maryborough, comté de la Reine. C'est donc aux habitans de ce canton que le prélat adresse sa lettre. Il leur parle d'abord des associations en général, de la leur en particulier, des conséquences de leur conduite; et enfin de ce qu'ils avaient à faire. Ces sortes d'associations sont illégales et dangereuses; elles sont une occasion de vices et de désordres. Elles ne peuvent être justifiées aujourd'hui par le besoin de résister à l'oppression, puisque le gouvernement et le parlement ont adopté de concert des mesures favorables à la paix du pays. Le prélat répond ensuite aux objections qu'on pourrait faire, et montre aux coupables tout ce qu'ils auraient à craindre de la rigueur des lois, s'ils persévéraient dans leur entreprise. Il finit par les exhortations les plus pressantes de rentrer dans l'ordre, de renoncer aux sociétés secrètes et de vivre paisiblement.

Enfin nous dirons deux mots d'une lettre de M. O'Connel aux protestans d'Irlande, sous la date du 1er janvier dernier. M. O'Connel se plaint qu'ils ne fassent rien pour se réconcilier avec les catholiques; tandis que ceux-ci montrent une extrême envie d'étouffer tous les germes de division. Ils ont dissous leur association, ils n'ont plus d'assemblée générale, ils n'attaquent plus les *Orangemen* et les *Brunswickers;* leurs discours, leurs journaux sont dans un esprit de conciliation. Pourquoi les protestans n'imitent-ils pas cet exemple?

(*L'Ami de la Religion et du Roi*, n° 1664.)

LETTRE
DE M. O'CONNEL AUX PROTESTANS D'IRLANDE (1).

Merrion-square, ce 1 *Janvier* 1830.

Can piety the discord heal,
Or staunds the death-fiend's enmity;
Can christian love, can patriot zeal,
Can love of *blessed charity?*

Compatriotes, nous commençons une ère nouvelle : la conscience est libre; les sujets du Roi, à quelque église qu'ils appartiennent, sont égaux devant la loi, et tout chrétien,

(1) Nous donnons la lettre telle qu'elle est dans l'original, seulement comme elle est fort longue, nous avons cru devoir supprimer quelques répétitions et des détails qui ne sont pas d'un intérêt général.

quelle que soit sa croyance, peut offrir à Dieu, publiquement et librement, le culte qui lui paraît le meilleur, sans qu'il en puisse résulter pour lui des peines, des amendes, des privations.

Voilà donc l'empire britannique parvenu, pour la première fois, à un état de choses qui l'honore, et dont il peut être fier. Les croyances religieuses ne constituent plus pour personne ni privilége, ni incapacité légale. On a établi sur un plan vaste, et d'une main sûre, les bases de la charité chrétienne, et puisse sur ces fondemens s'élever un édifice qui atteindra le plus haut point de félicité nationale.

En vain, la loi fait-elle de tous les citoyens sans distinction une seule masse de sujets, si nous sommes assez pervers et assez faibles pour résister à l'esprit pacifique de la loi, et si les discussions anti-chrétiennes continuent là où l'on ne devrait plus trouver qu'une indulgence réciproque et une charité universelle.

L'état présent de l'Irlande exige que tous ses habitans réunissent leurs efforts. Il n'y a pas sur la surface du globe un pays pour lequel la nature se soit montrée meilleure. Le soleil en été ne brûle et ne dessèche jamais nos campagnes, et elles souffrent rarement d'un hiver trop rigoureux. Notre climat est doux et agréable ; notre sol est des plus fertiles et des plus productifs. Aucune situation géographique ne saurait être plus favorable pour le commerce ; nos rivières pourraient mettre en mouvement les machines d'un vaste empire ; nos ports magnifiques pourraient abriter toutes les flottes du monde ; notre peuple est laborieux, industrieux, plein d'intelligence.

Et cependant la pauvreté et la misère nous entourent. Nos villes se dépeuplent et tombent en ruine. La noblesse, presque sans exception, a quitté le pays ; les propriétaires des classes moyennes (*the gentry*) ne résident pas dans leurs terres, ou éprouvent une grande gêne ; le commerce a presque totalement abandonné nos rivages ; nos manufactures sont en petit nombre et en décadence : nos artisans meurent de faim ; nos ouvriers sont sans emploi. Dira-t-on que mon tableau est trop chargé ? Hélas ! une triste réalité qu'on rencontre, sinon partout, du moins dans la plus grande partie de l'Irlande, confirme mes paroles, et va au-delà de tout ce qu'on peut dire de plus triste sur notre situation.

Il est inutile de se demander comment l'Irlande est tombée si bas. Cette recherche pourrait avoir de graves inconvéniens ; elle pourrait provoquer des récriminations et ranimer l'esprit de parti. Ramenons donc nos regards du passé vers le présent

et l'avenir, et cherchons les moyens d'améliorer la situation de notre commune patrie, de mettre en action ses forces cachées, et de faire valoir de nouveau les ressources prodigieuses qu'elle peut trouver dans son climat, son sol, sa position géographique et sa population.

Quant à moi, j'avoue franchement qu'il me semble qu'il n'y a qu'un gouvernement indigène qui puisse remédier à tous les maux, et pourvoir à tous les besoins de l'Irlande; et nous ne pouvons plus nous en rapporter, pour la conduite de nos affaires à des étrangers qui ne peuvent y prendre le même intérêt que des Irlandais, et qui, en outre, ont leurs affaires, qui sont plus que suffisantes pour réclamer tout leur temps et toute leur attention.

Je ne veux pas insister sur ce point, du moins pour le moment : mais je soutiens qu'une amélioration solide et permanente ne sera possible que lorsque tous les Irlandais combineront leurs efforts pour un même but.

Aussi long-temps que nous resterons divisés, il nous sera impossible de délibérer avec calme sur les intérêts de la nation, et impossible de trouver des capitaux pour faire revivre notre commerce et nos manufactures.

Nos divisions nous affaiblissent de telle sorte que notre voix ne parvient pas à se faire entendre dans le parlement; et ainsi elles protégent et augmentent les abus dans les lois, le désordre dans l'administration locale, et l'arbitraire dans les taxes, tandis que notre union nous offrirait des moyens constitutionnels qui ne seraient pas sans effet.

Notre premier besoin est donc de faire taire toutes les discussions. Notre patrie ne peut retrouver sa prospérité; si nous n'oublions toutes nos querelles pour nous occuper uniquement des intérêts de l'Irlande.

Protestans de l'Irlande, pourquoi sommes-nous divisés, et à qui est la faute, si nous continuons de l'être?

Aucun sentiment hostile me dicte cette question. Je vous l'adresse seulement pour vous supplier de vous l'adresser à vous-mêmes.

La faute doit être à quelqu'un. Voilà du moins ce qui me paraît clair, et je vais maintenant vous présenter des faits qui devraient vous convaincre, vous, mes compatriotes protestans, qu'on ne peut guère accuser les catholiques d'avoir fomenté la désunion, qu'il faut reconnaître, au contraire, que leur conduite depuis l'émancipation, a été toute bienveillante, toute conciliante, enfin vraiment exemplaire.

Je voudrais qu'il y eût encore rivalité entre nous; mais sur

un seul point; je voudrais que nous travaillassions à nous surpasser réciproquement dans tout ce qui peut attester, d'un côté nos sentimens fraternels et notre sincère oubli du passé, et de l'autre notre zèle pour la liberté et le bonheur de notre patrie.

Afin d'exciter cette émulation généreuse et patriotique, je vais vous soumettre la conduite des catholiques depuis l'émancipation, et j'ose dire que, plus on examinera les faits que j'avancerai, et plus on les trouvera conformes à la vérité.

1° Les catholiques de l'Irlande ne se sont permis, depuis l'émancipation, absolument rien qui eût la moindre tendance à troubler l'harmonie nationale, à fomenter ou créer des dissentions.

2° Notre association générale a été dissoute, et nous avons même été assez bons pour la dissoudre avant que l'émancipation n'eût été accordée. On ne l'a point rétablie, et on ne lui en a point substitué d'autre.

3° Nos assemblées générales et particulières ont entièrement cessé; nous nous sommes fondus de bon cœur dans la masse de la nation, et n'avons plus rien fait qui annonçât une existence politique à part.

4° Les journaux, écrits soutenus par des catholiques, ceux même qui, pendant que nous avions à combattre pour l'émancipation, avaient déversé sur leurs adversaires le blâme et le ridicule avec le plus de violence, ont depuis lors complètement changé de ton et d'esprit, imitant ou même devançant leurs souscripteurs, par un langage plein de conciliation et de charité. Peut-être serait-il difficile de trouver un autre exemple d'un changement aussi louable et aussi complet dans la direction de la presse publique, que celui donné par tous les journaux, qui avaient combattu pour l'émancipation, qu'ils aient eu pour rédacteurs des catholiques ou des protestans.

5° Les catholiques se sont abstenus, depuis cette époque, de mettre de l'aigreur dans la discussion des points de controverse, et cela malgré les plus insolentes provocations. Les sociétés bibliques, les sociétés des traités religieux, les sociétés des missions pour l'intérieur du royaume et pour les pays étrangers, même l'association hibernienne de Londres, continuent à tenir leurs assemblées comme par le passé; l'ordre du jour de tous les jours est de dénaturer et d'attaquer la religion catholique, et nos prêtres, aussi-bien que nos laïcs, y sont sans relâche maltraités et insultés en mille manières. Les catholiques gardent leur sang-froid et ne repliquent point. Ils supportent ces insultes par amour de la paix. Nous savons que les

controverses religieuses ne peuvent plus porter atteinte à nos droits politiques, et nous pensons que notre religion est trop bonne pour que le zèle aveugle de quelques individus intéressés ou égarés puisse en ternir l'éclat le moins du monde.

7° Nous avons renoncé à nos attaques contre l'église établie. Le clergé protestant s'était déclaré, en quelque sorte, notre ennemi personnel, et nous l'avons traité en conséquence; mais l'émancipation a fait disparaître la cause de cette animosité, il n'y a plus rien de violent dans notre opposition.

8° Nous n'avons pris aucune part à la guerre commencée par lord Mountcashel, et un fanatique de Cork nommé Cummins. Ils n'ont été ni approuvés ni assistés par les catholiques. Je ne veux pas dire que les catholiques ne sentent point que les revenus de l'église établie sont une charge trop pesante pour le pays, et qu'ils sont repartis d'une manière injuste. Mais l'émancipation nous a si bien réconciliés qu'il n'y a plus la moindre rancune dans notre opposition.

9° Nous sourions maintenant avec bonhomie en voyant les signes et emblêmes de parti, qui autrefois avaient excité notre ressentiment.

10° Il est maintenant tout à fait indifférent qu'un homme soit orangiste ou non. Si vous exceptez quelques points isolés d'Ulster, l'orangisme n'est plus qu'un signe de mauvais goût, ou un prétexte pour se griser de vin chaud après souper, comme dans les folles orgies de la niaise maçonnerie.

11° Les catholiques d'Irlande ont lieu d'être contens, ils ont obtenu le seul avantage politique que, comme toute société religieuse, ils desiraient; savoir, l'égalité des droits. Ils n'ont plus de maîtres dans leur patrie. Gloire soit à Dieu dans le plus haut des cieux et paix sur la terre à tous les hommes de bonne volonté.

12° Croyez-moi, mes compatriotes protestans, que tels ont été les véritables sentimens des Irlandais catholiques, toutes les fois qu'ils n'étaient pas désespérés par une oppression immédiate ou une injustice sensible. Ils ne font aujourd'hui qu'imiter l'esprit charitable qui anima la conduite de leurs ancêtres en deux circonstances mémorables.

13° Les catholiques d'Irlande ont montré, pendant des siècles de dégradation et de persécution, avec quelle fidélité ils peuvent s'attacher à ce qu'ils croient juste, et combien ils sont inébranlables dans la profession de leur foi. Le cours de cette persécution a été interrompu deux fois; deux fois pendant de courts intervalles sous les règnes de Marie et de Jacques II, ils ont eu le pouvoir et la domination. La sage et bonne Pro-

vidence voulait ainsi montrer que les catholiques d'Irlande pouvaient être aussi indulgens et charitables envers d'autres, même envers leurs tyrans et persécuteurs qu'ils avaient été fermes et inflexibles dans la persécution.

14° Sous le règne de Jacques II, les cinq sixièmes au moins du parlement irlandais étaient catholiques, cependant ils ne proposèrent jamais une loi tendant à entraver directement ou indirectement la libre profession et l'exercice de la religion protestante.

15° Quant au règne de la Reine Marie, qu'on se rappelle d'abord que vers la fin de celui de son père Henry VIII et durant tout le règne de son frère, Edouard VI, les catholiques d'Irlande avaient enduré la persécution la plus cruelle, la plus barbare et la plus sanglante, souffrant tout ce qu'une aristocratie dégradée et une soldatesque licencieuse, fanatique et avide de pillage, pouvaient faire souffrir.

16° Les catholiques d'Irlande reprirent le dessus à l'avénement de Marie. Ils réunissaient dans leurs mains le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif; mais ils n'ont jamais puni un de leurs persécuteurs, ni persécuté un protestant, ni fait des lois pénales; on ne peut leur reprocher un acte de vengeance, d'égoïsme ou de bigoterie; et non contens de s'abstenir de ces actes violens, leur charité chrétienne ouvrit un asyle aux protestans persécutés d'Angleterre; ils ont accueilli un grand nombre de familles réformées de ce pays que les repressailles dont on y usait envers eux avaient obligées de s'expatrier.

17° Il ne sera pas inutile d'ajouter à ces faits qui répandent un jour si éclatant sur la charité des catholiques d'Irlande, un exemple infiniment moins important, mais où nous retrouvons le même esprit, je veux parler de notre conduite lorsque le Roi vint en Irlande. Durant les négociations qui eurent lieu dans cette circonstance, nous fûmes publiquement insultés par le parti dominant, mais nous pardonnâmes tout, et remplimes nos engagemens avec fidélité et avec le desir sincère de vivre en paix.

18° Quand enfin la victoire a couronné nos efforts persévérans, nous nous sommes abstenus dans notre triomphe de tout ce qui pouvait paraître une insulte ou une provocation : nous avons modéré l'expression de notre joie pour n'avoir pas l'air de vouloir nous réjouir d'une défaite de nos compatriotes, notre pieuse réjouissance n'a eu rien d'offensif ou d'injurieux pour nos anciens adversaires.

Protestans d'Irlande, tels sont les sentimens et telle a été la conduite des catholiques, placés maintenant avec vous sur le

pied d'une parfaite égalité, ils désirent et ils méritent votre amitié.

Oui, nous *désirons* votre amitié, car, je le dis à regret, personne n'a rien fait pour nous inspirer la conduite toute conciliante que nous avons tenue. Le gouvernement n'a concouru en rien à adoucir les dispositions des Irlandais catholiques. Il n'a changé en rien son système exclusif. Tout ce que nous lui devons se réduit celle du gouvernement irlandais. Le contraste fera ressortir davantage la vertu des catholiques, et mettre le monde à même de se former une idée exacte de la petitesse et de l'incapacité de ceux qui dirigent nos affaires.

Le gouvernement n'a fait jouir jusqu'à présent aucun catholique des bienfaits de l'émancipation. L'exclusion de fait, en tant qu'elle dépend du gouvernement, a été aussi rigoureuse qu'avait été l'exclusion légale.

Les protestans qui avaient soutenu l'émancipation continuent d'être repoussés, comme si le code pénal était encore en vigueur, et comme si c'était une souillure perpétuelle d'avoir favorisé les droits civils des papistes.

Un libelle où l'on soutient que la loi doit être entendue d'une manière envers les orangistes et d'une autre envers les papistes, a été reproduit et cité avec éloge par des journaux auxquels le gouvernement accorde et continue d'accorder des secours pécuniaires.

On laisse l'administration et on continue de la placer entre les mains de ceux qui se sont montrés les plus hostiles pour la cause des catholiques. Cela peut être légal, mais n'est certes rien moins que conciliant.

On espérait qu'après l'émancipation le gouvernement s'occuperait d'améliorer la situation intérieure de l'Irlande. Hélas! a-t-on seulement daigné parler de ces graves intérêts ? Où voyons-nous des symptômes de changement? et s'il n'y en a pas, il est clair que le gouvernement ne peut réclamer aucune part dans l'esprit conciliant que nous manifestons.

Pendant que Geel fut l'orgueil et la gloire de l'orangisme il convint qu'il n'était pas juste que des catholiques ne pussent être avocats du Roi. L'injustice légale est abolie, mais l'injustice pratique continue toujours. Cela n'est pas fait pour adoucir les esprits des catholiques.

Je voudrais pouvoir m'arrêter ici, mais je dois à la vérité de dire qu'à part même la conduite du gouvernement, nos compatriotes protestans en général n'ont pas répondu aux dispositions bienveillantes et charitables que les catholiques leur ont montrées. Je me borne à citer un petit nombre de faits.

Quelques nobles et beaucoup d'autres propriétaires du Nord ont annoncé leur résolution de persévérer dans le système orangiste. Les assemblées et processions orangistes continuent dans beaucoup d'endroits du Nord et portent toujours le même caractère de malveillance et de provocation. Les *Brunswick-clubs* se sont formés en associations pour coloniser les pauvres, mais notez que ces associations sont exclusivement protestantes. La charité revêt donc les couleurs de secte et de parti, et au lieu de s'en servir pour rapprocher les esprits, on en abuse pour alimenter les haines. Quel bruit n'a-t-on pas fait quand un membre de l'association catholique fit dans les temps une proposition portant un caractère exclusif? La proposition fut rejetée par une très-grande majorité, mais l'association n'en fut pas moins insultée et maltraitée par les mêmes personnes qui forment aujourd'hui des colonies exclusivement protestantes. N'y a-t-il pas en cela de l'inconséquence et de l'injustice, et sur-tout beaucoup de bigoterie? Mais ce qui tend plus que tout cela à rallumer la guerre, c'est la presse orangiste, elle est aussi et même plus virulente que jamais; déchirement impitoyable des personnes, mépris de la vérité, amertume des invectives, enfin elle est telle aujourd'hui qu'il y a un an. Le clergé de l'église] établie, au lieu d'imiter l'exemple chrétien que lui donnent les catholiques, soutient cette polémique orangiste, et cela est d'autant plus impardonnable de la part de ce clergé que le caractère de ceux dont la plume alimente cette presse haineuse est moins estimable. Beaucoup d'entre eux sont des incrédules, des gens qui se disent protestans parce qu'ils y trouvent leur profit, et qui, s'ils ont un reste de religion, sont catholiques au fond de leurs cœurs timides; tout le monde les connaît en outre pour des hommes profondément immoraux et perdus de débauche. Comment des protestans irlandais peuvent-ils se faire les soutiens et accepter les services d'êtres aussi méprisables?

J'en ai dit assez pour rendre évident que les protestans n'ont pas jusqu'à présent imité la conduite généreuse des catholiques.

Mais je ne m'arrête pas ici. Protestans de l'Irlande, je vous tends de nouveau la main de l'amitié, je vous ouvre un cœur qui désire battre à l'unisson au moins avec les vôtres. Je vous en conjure, laissez-là les préjugés et cultivez la bienveillance. Renoncez à cette animosité qui annonce l'esprit de secte, et attachez-vous à la charité qui est l'esprit du christianisme.

Protestans d'Irlande, vous n'êtes pas des étrangers dans ce pays si beau et si verdoyant. Venons au secours de notre com-

mune patrie. Tâchons de rendre aux Irlandais un nom, et à l'Irlande une nation grande, glorieuse et libre !

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus sincères votre obéissant serviteur. DANIEL O'CONNELL.

(*Le Correspondant*, *nos* 8 *et* 10, *tome II.*)

VITALITÉ DE LA RELIGION CATHOLIQUE.

M. de Voltaire, écrivait quelqu'un, *je vous envoie un soufflet*, *tenez-vous pour offensé.* — *M. le comte*, répondit le poète, *je vous donne un coup d'épée*, *tenez-vous pour mort.* Cette plaisanterie, en vérité, ne ressemble pas mal à certains cris de victoire contre la foi catholique : beaucoup la disent morte pour se dispenser de la combattre.

Elle vit cependant; elle s'étend, elle acquiert sans cesse, mais, chose étrange, j'ai presque dit honteuse dans un siècle de publicité comme le nôtre, ces conquêtes sont presque ignorées des catholiques eux-mêmes : les fidèles d'Angleterre, d'Allemagne et de Russie sont plus inconnus aux fidèles de France qu'à leurs adversaires, et telle page du *Globe* témoigne d'une plus sérieuse attention au mouvement religieux des esprits dans ces contrées, que tels cahiers de l'*Ami de la Religion et du Roi.*

Plus d'une fois déjà nous avons protesté contre cet oubli des travaux et des succès de nos frères. Il est temps de généraliser ces observations, et d'établir par des faits que, dans tous les pays où les masses ont abandonné le catholicisme, les sommitées du moins lui appartiennent ou lui reviennent de toutes parts.

En Angleterre, par exemple, depuis le règne d'Élisabeth, pas un seul homme important ne s'est détaché de la foi romaine. Il n'est pas prouvé qu'elle ne puisse revendiquer Shakespeare; mais, ce qui est certain, c'est que Dryden et Pope, les deux princes de la littérature anglaise de leur temps, l'ont professée, et que Burke et Johnson, l'un si éloquent, l'autre si homme d'esprit, l'ont honorée plus qu'il ne convient à des protestans. Ce qui est certain encore, c'est que, malgré l'interdit politique lancé contre les fidèles, l'Eglise catholique a, jusqu'à nos jours, compté dans ses rangs le premier duc et le premier comte du royaume-uni : lord Howard, duc de Nor-

folk, dont les pères ont été les Montmorency de l'Angleterre, et lord Talbot, comte de Shrewsbury, descendant direct de l'*Achille anglais*, et lui-même un des hommes les plus remarquables de notre temps et de son pays (1). La Grande-Bretagne n'a pas aujourd'hui d'orateurs aussi puissans en paroles que les chefs de l'Association catholique d'Irlande, MM. O'Connel et Shiel. Le premier de ses historiens vivans est un de nos prêtres (2), comme, de nos jours encore, au commencement de ce siècle, son plus grand physicien était un catholique (3). Ainsi nulle illustration jusqu'ici n'a manqué à notre Eglise de l'autre côté du détroit, ni celle du rang, ni celle de la science, ni celle de l'éloquence ou de la poésie. Aucun nom, historique déjà, ou destiné à l'être, ne s'est séparé de nous. Rien de ce qui décore une cause quelconque aux yeux des hommes n'a été étranger à la nôtre.

L'Allemagne aussi a dignement payé sa dette. Sans rappeler des abjurations dont nos pères ont été témoins, celle de Winckelmann en 1754, celles du baron de Starck, en 1766, et de Hamann vers 1787, nos yeux ont vu mourir dans la foi romaine Zoega, Stolberg, Werner, Adam Muller, Frédéric de Schlegel, laissant dans la même voie des hommes dignes d'être nommés après eux, M. le baron d'Eckstein, les professeurs Gœrres, Schlosser et Freudenfeld, l'héritier du nom de Mosheim, l'illustre petit-fils du grand Haller et le neveu de Washington (4).

De pareils néophytes, on le voit, ne sont pas vulgaires. Mais que savons-nous de plus que leurs noms? Et, parmi nos lecteurs, en est-il beaucoup pour lesquels ces noms éveillent une idée, rappellent une physionomie distincte, une individualité caractérisée? Nous sera-t-il permis de recueillir quelques-uns des souvenirs que ces illustres convertis nous ont légués, et d'en tirer quelques inductions sur la vitalité d'une religion qui a su attirer à elle de si hautes intelligences dans un siècle d'indifférence et de scepticisme?

Ce fut certes une mémorable époque que celle où une croisade intellectuelle fut prêchée en Allemagne contre la propa-

---

(1) Voyez la *Revue de Paris*, t. 7, extrait du *New Monthly Magazine*.

(2) Le docteur Lingard.

(3) Sir Richard Kirwan.

(4) M. Washington était né aux États-Unis. Il est mort en Grèce, où il servait la cause nationale, après avoir fait abjuration du protestantisme entre les mains de M. Tharin, ancien archevêque de Strasbourg.

gande encyclopédiste, qui régnait avec Frédéric II sur l'académie de Berlin. Le plus grand lyrique des temps modernes, Klopstock, le philosophe Jacobi, Mœser, le Montesquieu d'outre-Rhin; Lavater, cette âme de feu, et Jean de Muller, l'immortel historien de la Suisse, d'autres célébrités inférieures à celles-ci, mais point méprisables, s'associèrent en foule à cette réaction. Le vertueux Furstemberg, qui gouvernait le diocèse de Munster, s'empara d'un tel mouvement, et sa ville épiscopale devint le centre d'une sorte d'académie catholique. Une femme supérieure, l'ancienne ambassadrice de Russie à la cour de France, la princesse GALITZIN-SCHMETTAU, fut l'âme de cette réunion de néophytes. Liée avec tout ce que l'Europe offrait alors d'esprits distingués, écrivain elle-même et long-temps incrédule, une fois revenue à la foi, elle embrassa la foi romaine, et y ramena son fils, aujourd'hui missionnaire dans les Etats-Unis d'Amérique. On vit briller dans sa société de convertis les frères Droste, dont l'un fit remarquer sa résistance à Bonaparte dans le prétendu concile de 1811; le maître chéri de Herder HAMANN, le génie le plus original, dit M. d'Eckstein, que l'Allemagne ait jamais produit, et le comte Frédéric de STOLBERG. Lavater s'unit à leurs efforts jusqu'à se faire accuser publiquement de jésuitisme; mais ni lui, ni Jean de Muller, ni le poète Claudius, bien qu'à moitié catholiques, ne firent abjuration, et ne rentrèrent dans l'Eglise.

La vie de Frédéric de STOLBERG est une belle vie. Issu d'une maison long-temps souveraine et qui se fait remonter à Alfred-le-Grand et à Charlemagne, poète érudit, philosophe, historien, homme d'état, revêtu de hautes fonctions diplomatiques, on ne peut citer une illustration qui n'ait été sienne. Père de quinze enfans, adoré de sa famille et de ses vassaux, son intérieur nous le montre comme un patriarche des temps primitifs, sous l'auréole d'une des plus belles gloires littéraires de ce siècle. Mêlé à tous les débats politiques et religieux de l'époque, il changea de croyance, et ne perdit qu'un seul ami. Quand il abjura toutefois, le soulèvement fut grand : il ne tint pas au protestantisme et au déisme conjurés qu'il ne fût mis en quelque sorte au ban de l'empire. Le duc de Saxe-Weymar lui dit publiquement : *Je n'aime pas les gens qui changent de religion. — Ni moi non plus, Monseigneur*, répondit Stolberg, *car, si mes pères n'en avaient pas changé il y a trois cents ans, je n'aurai pas eu la peine de le faire moi-même.* Mais il y avait tant de saint François de Sales et de Fénélon dans cette âme bienveillante et pure, un tel parfum de candeur et de loyauté respirait dans ses mœurs, que bientôt justice lui fut

rendue. Lavater, Claudius, Herder lui-même ne le méconnurent jamais. Klopstock lui pardonna, Jacobi lui rendit son ancienne amitié. Enfin, après avoir eu la consolation de réunir tous ses enfans (un seul excepté) dans les croyances qui lui étaient chères, le traducteur inspiré d'Homère et de Platon, le biographe de saint Vincent de Paul, l'auteur du *Traité de l'Amour de Dieu* et de ce livre monumental, l'*Histoire de la Religion de Jésus*-Christ (1), fut appelé à un monde meilleur dans sa soixante-dixième année, n'ayant voulu sur sa tombe d'autre inscription que celle-ci : « Frédéric-Léopold de Stol-» berg, né le 7 novembre 1750, mort le 1er décembre 1819. » — *Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils* » *unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais* » *ait la vie éternelle !* »

C'était en 1800 que Stolberg avait embrassé publiquement le catholicisme à Munster, après avoir résigné tous ses emplois. En 1802, Frédéric de Schlegel et sa femme, fille du célèbre israélite Mendelsohn, suivirent cet exemple à Cologne, au retour d'un voyage qu'ils avaient fait en France. Cette conversion fut d'autant plus remarquée que le père du néophyte, pasteur célèbre, et ses deux oncles, écrivains distingués, avaient montré plus d'attachement aux doctrines protestantes. Madame de Schlegel trouvait dans sa famille des souvenirs non moins puissans à combattre. Mendelsohn, l'homme sans contredit le plus remarquable qui ait honoré la communion juive dans les temps modernes, était fort attaché à cette communion, et la fille d'un tel père ne pouvait abandonner sa religion que par un élan de sa conviction propre ; le génie de son mari n'eut point suffi à entraîner une intelligence aussi cultivée que la sienne (2).

De ce moment, les conversions abondèrent en Allemagne. Le duc Adolphe de Meklembourg-Schwerin (3), le prince Frédéric

---

(1) *L'Association pour la défense de la religion catholique* est sur le point de publier le cinquième volume de cette histoire, qui contient la vie du Sauveur. Le savant M. Drach fait espérer une traduction complète des 15 volumes dont se compose ce magnifique ouvrage.

(2) Madame de Schlegel est auteur de plusieurs ouvrages justement estimés.

(3) Les *Mémoires de la religion* de Modène, cahiers 47 et 48, donnent les détails suivans sur la conversion de la sœur de ce prince : « Une princesse protestante vient de donner un grand exemple de foi et de courage ; c'est la princesse Charlotte-Frédérique, fille du grand-duc régnant de Mecklembourg-Schwerin, et première femme du prince royal de Danemarck. Elle est née le 4 décembre 1784, et était sœur du

de Hesse-Darmstadt, le duc de Saxe-Gotha, le comte d'Ingenheim, frère du Roi de Prusse, le duc d'Anhalt-Cœthen, son

---

prince Adolphe-Frédéric, dont la conversion fut aussi éclatante, et qui mourut à Magdebourg, à l'âge de 37 ans; voyez notre n° 867, tome XXXIV. Elle avait toujours eu de l'inclination pour la religion catholique, et le témoignait dans sa jeunesse à son maître luthérien. Elle était fort attachée au prince Adolphe, et ressentit vivement sa perte. Ils s'écrivaient souvent, et on peut croire qu'ils se fortifiaient mutuellement. La princesse Charlotte eut à souffrir des peines cruelles. Mariée au prince royal de Danemarck, mère d'un fils, elle fut séparée de son époux au bout de quelques années. Reléguée à Altona, puis dans le Jutland, sa seule consolation dans sa disgrâce fut d'implorer le secours de Dieu, pour accomplir le dessein qu'elle avait formé depuis long-temps. La Providence lui en fournit les moyens, en la conduisant dans les États de l'Empereur d'Autriche, en Italie. Elle se fixa à Vicence, et y fut éprouvée par de douloureuses infirmités. Elle voulut visiter le pélerinage de Notre-Dame du Mont-Berice, pour y implorer l'assistance de la Mère du Sauveur. Elle s'adressa ensuite à l'évêque, M. Peruzzi, et lui fit part de sa résolution de renoncer au luthéranisme. Le sage et pieux prélat la loua de ce généreux dessein, et l'exhorta à s'instruire et à s'appliquer aux bonnes œuvres. La princesse reçut ces avis comme venant du Ciel. Elle fut instruite par le Père Chioda, Théatin, qui gouverne l'église de Saint-Gaëtan. Elle eut à soutenir de grands combats. Ses affections de fille, d'épouse et de mère, les suites qu'aurait sa démarche, le mécontentement de deux cours, les réflexions qu'on lui suggéra, les menaces même qu'on lui fit, tout cela était pour elle autant de pénibles assauts; mais elle s'éleva au-dessus de toute considération humaine, et se jeta dans les bras de la Providence. Elle commença par défendre sévèrement dans sa maison que personne y parlât mal de la religion catholique. Le rigoureux hiver que nous avons eu cette année lui donna lieu de montrer son bon cœur et sa piété. Elle répandit beaucoup de largesses dans le sein des pauvres, accompagnant ses bonnes œuvres de ferventes prières. Enfin ses vœux furent couronnés, et son abjuration eut lieu le 27 février dernier, dans la chapelle épiscopale. Sa fermeté à répondre aux demandes du vénérable prélat, son émotion et ses larmes touchèrent tous les assistans, et M. Peruzzi fut obligé de se faire violence pour achever la cérémonie. Le 3 mars, la princesse reçut les sacremens de Pénitence, de Confirmation et d'Eucharistie; elle eut pour marraine à la confirmation Mme Pasqualigo, femme du commissaire impérial. Ses sentimens à la réception de chaque sacrement se manifestèrent de la manière la plus touchante. Depuis, on la vit assister à tous les offices de la Semaine-sainte. Elle voulut s'inscrire dans la confrérie du Saint-Sacrement de sa paroisse, et elle suivit la procession des quarante heures. Elle supporte avec résignation les suites de sa démarche, et sa joie semble augmenter avec les contradictions, les pertes et les privations. Nul doute que Dieu ne la récompense de ces sacrifices. La voix de sa conscience, celle de l'Église, celle de son frère, le prince Adolphe, lui donneront cette paix que le monde ne peut ni procurer, ni ravir. » (*Note tirée de l'Ami de la Religion et du Roi, n° 1657.*)

beau-frère, deux Hardenberg, deux Gagern, le comte de Senft-Pilsach, ambassadeur de Saxe en France, Adam Muller, conseiller de cour à Weymar, le poète Werner, M. Woltz, prédicateur de la cour à Carlsruhe, M. Bekendorf, directeur de l'instruction publique en Prusse, une foule d'autres hommes de lettres, professeurs, ministres de culte, rentrèrent pêle-mêle dans la véritable Eglise. Schelling lui-même, la plus forte tête philosophique de l'Allemagne, parut ébranlé, et les journaux publièrent faussement son abjuration. Dans le même temps, M. d'Eckstein, et, avant lui, Muller le peintre, un ami de Gœthe, et l'un des plus mâles talens poétiques de l'Allemagne, se convertissaient à Rome, où ZOEGA, le plus illustre des antiquaires du Nord, depuis Winckelmann, mourait, catholique depuis longues années, le 10 février 1809.

Oh! qui nous donnera la biographie de ces hommes si diversement célèbres? Qui nous fera vivre avec ce ZOEGA, qu'une destinée brillante et les bénédictions d'un père appelaient dans le Danemarck, sa patrie, et qui sacrifia tout cela avec une telle pureté de motifs que le cardinal Borgia, son protecteur et son ami, ignora sa conversion pendant quinze années; avec ce WERNER, la plus haute renommée dramatique de l'Allemagne depuis Schiller, le plus lyrique de tous les poètes qui ont écrit pour le théâtre, malgré les incroyables contrastes de sa vie privée, qui se précipita dans le catholicisme aux jours de la captivité de Pie VII, non par un caprice d'imagination, comme on l'a dit, mais, comme Stolberg, à la suite de conférences régulières avec un prêtre, et après de sérieuses études théologiques; avec ce GŒRRES, qui, suivant le témoignage de Frédéric de Schlegel, seul a pu, en s'élançant du libéralisme, prendre rang parmi les grands écrivains nationaux et les beaux caractères dont s'honorera toujours l'Allemagne, et dont l'apparition lui paraît *une compensation plus que suffisante pour ce nombre énorme d'écrivains politiques destinés à l'oubli*; avec ADAM MULLER, le disciple, mais non le copiste de M. de Bonald, qui a tenté d'asseoir l'économie politique sur une base religieuse, et qui est mort, en apprenant la perte que l'Europe venait de faire dans Frédéric de Schlegel (1); enfin avec SCHLEGEL lui-même, un des plus grands philologues de ce siècle et de tous les siècles, critique éminent, poète original, littérateur profond, philosophe d'un ordre supérieur (2), qui, non content de savoir

(1) Adam Muller était de Berlin. Gœrres est professeur à l'université de Munich.

(2) On se rappelle l'engagement pris par l'*Association pour la défense*

presque toutes les langues de l'Europe, a, le premier de ce côté de l'Océan, déchiffré la langue et l'antique civilisation de l'Inde, et jeté dans ses leçons sur l'histoire moderne et sur l'histoire de la littérature de tous les peuples plus de vues neuves et faisant époque que l'école rationaliste tout entière n'en a découvert depuis un siècle!

Voilà les hommes qu'il a été donné à l'Eglise romaine de rallier à sa bannière! Voilà les âmes qu'elle a enfantées à la foi au milieu des clameurs qui proclamaient ses lumières éteintes, sa fécondité épuisée! Qu'on nous dise si, parmi ceux qui reniaient le paganisme à son déclin, il en est un grand nombre qui se soient voués tout à coup à sa défense, au mépris de leurs opinions premières et sans aucun intérêt humain. C'est, au contraire, une marque visible et permanente de la protection de Dieu sur son Eglise qu'au moment où tout appui extérieur lui manque, l'élite des intelligences lui rend hommage. Ainsi, après les rires du XVIII siècle, les seuls poètes en France qui pussent espérer dans la postérité, Ducis, Delille, Fontanes, s'unirent, dans une même pensée religieuse, avec La Harpe, avec Portalis, avec MM. de Châteaubriand, de Bonald, de Lally Tollendal, Bergasse. Ainsi plus tard se sont levés du milieu de nous M. l'abbé de La Mennais et M. de Maistre; ainsi M. de La Martine. Chose d'ailleurs bien remarquable! « Parmi les catholiques, a dit l'auteur de l'*Essai sur l'indif-*
» *férence*, on ne citerait pas un seul homme de génie qui ait
» incliné vers la réforme, au lieu qu'un grand nombre de su-
» périorités protestantes ont montré un extrême penchant pour
» la religion catholique : Grotius en Hollande, Albert de Hal-
» ler, Lavater et Jean de Muller en Suisse, Johnson, Burke
» et W. Jones en Angleterre, Leibnitz sur-tout, en Allemagne,
» n'étaient guère protestans que de nom. » On a pu voir si cette tendance au catholicisme s'est affaiblie depuis, si cette gravitation des esprits vers l'unité s'est arrêtée. Non, il faut qu'on le sache, non la religion de Jésus-Christ n'a pas *fait son temps;* non, la foi qui vit en nous n'est point une flamme expirante. Au contraire, l'Angleterre est en marche vers cette foi sainte; les Etats-Unis nous sont ouverts; l'immobile Russie commence à sentir la même influence (1) : Israël même s'é-

---

de la religion catholique de faire traduire en français la *Philosophie de la vie,* une des plus importantes productions de cet homme universel.

(1) Beaucoup de femmes russes de la plus haute distinction sont publiquement catholiques, et leurs maris le sont en secret. Nous citerons seulement la comtesse Rostopchin, si vantée dans les *Dix années d'exil*

branle (1), et la vérité des promesses qui nous ont été faites éclate de partout. « Il est visible, à une foule de signes, que » cette réunion en une seule et même croyance, désirée si » long-temps, et si vainement cherchée, se prépare, et que » l'époque n'en est pas éloignée des temps où nous vivons. Elle » ne saurait, il est vrai, se trouver sur la voie commune de » l'intervention humaine, ni être amenée par des concessions » diplomatiques. Ce ne peut être l'œuvre des hommes : c'est » celle de Dieu qui saura bien trouver ses instrumens, et qui » remplira de la force du Saint-Esprit ceux qu'il aura élus (2). »

(*Le Correspondant*, *n*° 34, *tome II.*)

LE CODE CIVIL

Commenté dans ses rapports avec la théologie morale, où explication du Code civil tant pour le for intérieur que pour le for extérieur, par l'abbé Th. Gousset (3).

DEUXIÈME ÉDITION.

La loi oblige la conscience ou elle n'est rien ; la conscience est dirigée par la loi divine, ou la conscience n'est plus rien elle-même. La loi divine est interprétée par l'Eglise qui dirige par son Chef la conscience des peuples, comme elle dirige par ses évêques la conscience des provinces particulières, comme elle dirige par ses prêtres la conscience du chrétien. Son action pénètre partout, parce que rien ne peut être vivifié que par elle. Il est donc nécessaire que le prêtre qui doit résoudre les doutes des fidèles et leur expliquer dans le tribunal de la pénitence les règles de leur conduite, connaisse les lois de son pays dans leurs rapports avec la loi religieuse à laquelle elles doivent être conformes sous peine d'être injustes : autrement il s'expose au danger de se mettre sans motif en opposition avec ces lois

de madame de Staël, sans entendre rien affirmer sur la conversion de son mari (l'ancien gouverneur de Moscow).

(1) MM. Dentz et Drach, l'un fils et l'autre gendre du grand rabbin de France, ont quitté le judaïsme pour l'Évangile.

(2) *Histoire de la littérature*, par Frédéric de Schlegel. *Conclusion.*

(3) Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Un fort volume in-8°. A la librairie catholique de Belin-Mandar, rue St.-André-des-Arts, n° 55. Prix : 10 fr.

toujours respectables quand elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu, ou de tromper, par une fausse condescendance, la conscience du fidèle qui le consulte. D'un autre côté, on ne peut exiger du prêtre dont la vie est partagée par une multitude d'occupations diverses, et qui l'appellent de la prière aux fonctions du ministère et de celles-ci à l'étude, on ne peut exiger de lui qu'il recherche la connaissance de notre législation dans ces compilations volumineuses, qui ne conviennent qu'aux hommes chargés par état d'interpréter les lois ou de les appliquer. Cette étude serait pour lui aussi pénible qu'infructueuse, et pour une chose utile qu'il pourrait rencontrer, il serait forcé de perdre beaucoup de temps à des choses qui seraient pour lui sans résultat. D'ailleurs la plupart des commentateurs n'ont cherché qu'à expliquer le texte de la loi, sans la considérer dans le rapport qu'elle doit avoir avec la loi morale, ou bien cet objet n'était pour eux que secondaire et accidentel. Aussi depuis long-temps les ecclésiastiques formaient des vœux pour la publication d'un ouvrage où le Code civil fût commenté dans ses rapports avec la théologie morale et la discipline de l'Eglise. C'est ce désir que M. Gousset a voulu satisfaire, et nous croyons que personne ne pouvait mieux que lui remplir ce but. Versé depuis long-temps dans l'étude de la théologie, doué de cette patience qui fortifie l'esprit dans les recherches que cette étude exige, et de cet esprit de discernement et de prudence qui en garantit le succès, il a rendu un véritable service au clergé en lui épargnant un travail fatigant et inutile. Egalement éloigné et de cette sévérité minutieuse qui, en multipliant les obligations, rend plus difficile l'exercice du saint ministère, et de cette molle facilité qui le rend plus dangereux, connu déjà par des travaux antérieurs relatifs à la théologie (1), ainsi que par la pureté de ses principes, M. Gousset, l'un des plus dignes prêtres d'un clergé qui s'est toujours distingué par sa piété et sa doctrine, offre toutes les garanties que l'on peut désirer, et son nom est la plus sûre recommandation de son ouvrage.

Quoique cet écrit s'adresse spécialement aux ecclésiastiques, néanmoins, à le considérer sous le rapport des matières qui en font le principal objet, il ne sera pas sans intérêt pour le jurisconsulte et le magistrat qui reconnaissent les droits de l'Eglise et les règles de la morale évangélique. Ce commentaire

(1) M. Gousset a donné une édition des *Conférences d'Angers*, et du *Rituel de Toulon* avec des notes. Ses travaux, sous ce rapport, ont également mérité les succès qu'ils ont obtenus.

peut aussi être lu avec fruit par des personnes qui n'ont fait aucune étude de la théologie ou du droit. C'est une explication littérale des articles du code qui demandent des éclaircissemens, accompagnée d'observations concernant la morale et la discipline. Les termes techniques sont employés rarement, et on en donne toujours la signification. Pour faire concevoir le véritable sens d'un article, M. Gousset s'applique à bien déterminer l'esprit de la loi, tantôt en rapprochant l'article en question de ceux auxquels il se rapporte, tantôt en indiquant les motifs qui paraissent avoir guidé le législateur, tantôt enfin en rapportant les axiomes de droit universellement reçus.

Insistant sur-tout sur les points où le droit civil se trouve en contact avec le droit canon ou avec la morale, il fait remarquer les endroits où l'on doit distinguer entre le domaine de la conscience et le domaine des tribunaux, entre l'obligation naturelle et l'obligation purement civile. Quant à ce qui regarde la jurisprudence, M. Gousset avertit qu'il a eu soin de ne rien avancer qui ne reposât sur l'autorité des jurisconsultes les plus recommandables, et qu'il s'est fait un devoir de les suivre scrupuleusement en tout. Les ouvrages de MM. Toullier, Delvincourt et Rogron sont ceux dont il a le plus profité. L'idée que nous venons de donner de cet ouvrage, dont nous annonçons la seconde édition, suffit pour expliquer l'empressement avec lequel la première avait déjà été accueillie, non-seulement par le clergé, mais aussi par les jurisconsultes chrétiens. Car il y a, comme le remarque M. Toullier, une alliance réelle et nécessaire entre le droit civil, la morale et la religion. C'est de leur accord que dépendent la bonté des institutions d'un état, la paix de la société et le bonheur de chacun de ses membres en particulier.
E. Y.

(*Le Correspondant*, n° 34, *tome II.*)

DE LA PHILOSOPHIE

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

PREMIER ARTICLE.

Le spectacle des opinions humaines et des vicissitudes de la pensée, quoiqu'on puisse nous dire pour nous le faire considérer comme le développement naturel et légitime de notre activité intellectuelle, a vraiment quelque chose d'un peu humiliant pour notre orgueil.

Triste destinée de cette raison dont nous sommes si fiers! Toujours inquiète et agitée, dans ce mouvement et pour ainsi dire dans ces oscillations perpétuelles, on la voit passer en un instant de l'erreur en-deçà de la vérité à l'erreur au-delà, gravitant sans cesse vers l'invariable milieu, sans pouvoir s'y fixer jamais.

Au commencement de ce siècle, le matérialisme régnait encore dans nos écoles et dans nos académies : sciences, législation, politique, il avait tout pénétré. Nous aurons lieu, dans le cours de cette discussion, d'apprécier son influence sur la société qu'il tenait asservie.

Vingt ans à peine écoulés, nous commencions à nous réjouir du retour au spiritualisme, à ces hautes doctrines, alliés naturels de la foi chrétienne; et voilà que nous avons la douleur de voir le but dépassé, incertains si nous ne devons pas plus gémir aujourd'hui des écarts de la pensée, que naguère de sa dégradation.

Un bien autre adversaire se trouve en effet aujourd'hui en présence de la religion, et vient lui disputer la possession des intelligences : je veux dire un rationalisme sans frein, présumant beaucoup trop des forces de la raison humaine, n'en sachant pas calculer la juste portée, plein dans l'avenir des plus chimériques projets, et dans l'indiscrétion de ses espérances n'acceptant le présent que comme une transition nécessaire à cet avenir qu'il regarde déjà comme sa conquête.

Essentiellement intolérante et jalouse, la philosophie du dix-huitième siècle avait tracé le cercle le plus étroit autour de l'esprit humain. Rompant violemment avec l'histoire, avec le passé tout entier, elle ne pouvait assez le calomnier, dans l'impuissance de l'anéantir.

Tout accepter, tout comprendre, tel est au contraire le mot de ralliement de l'éclectisme, dans les voies larges où nous le voyons s'avancer aujourd'hui. Faire le procès au passé, nous dira-t-il comme on l'a fait au dix-huitième siècle, y songe-t-on? Ce serait faire le procès à une partie de l'humanité : même inconséquence serait à se montrer détracteur du présent.

Charmés d'abord de ce langage, si nouveau pour nous dans la bouche de la philosophie, après l'avoir écoutée avec attention, nous ne pouvons nous défendre d'un sentiment de défiance et d'une légitime inquiétude; et plus est flatteuse cette voix, qui vient, comme aux premiers jours, offrir à notre orgueil originel les *fruits de l'arbre de la science du bien et du mal*, plus nous devons nous tenir en garde contre sa puissante séduction.

Efforçons-nous, pendant qu'il en est temps encore, de retenir les esprits sur cette pente rapide où l'éclectisme voudrait les placer.

En théorie, dégager la vérité et les principes qui se trouvent compromis au milieu de l'exagération des systèmes, pour les ramener à l'unité d'une même doctrine. En pratique, combattre de chimériques et dangereuses illusions dans l'avenir; défendre le présent, apprendre à en jouir, sinon avec sécurité, du moins avec reconnaissance, tel sera le résultat important que nous tâcherons de donner à cette discussion.

Obligés de rappeler du passé ce qui est nécessaire pour comprendre les doctrines du jour, nous voyons d'abord le matérialisme se retirant peu à peu, et déjà pour nous dans le lointain : avant de prendre tout-à-fait congé de lui, il sera bon de définir l'esprit philosophique qui l'a caractérisé; ce sera là pour nous comme le point de départ qui nous permettra de juger quel espace nous avons parcouru.

Avant d'arriver jusqu'à nos jours, deux écoles viennent se placer entre le matérialisme qui s'éteint, et le spiritualisme qui reparaît, c'est-à-dire l'école écossaise, et le néo-condillacisme de M. Laromiguière. Il faut montrer comment ces deux écoles ont été la transition nécessaire du matérialisme au spiritualisme; comment elles ont commencé à dépouiller l'esprit philosophique du XVIIIe siècle, pour revêtir celui qui doit appartenir à la science moderne.

Au moment où nous allons continuer notre marche nous rencontrons comme une pierre d'achoppement, comme une anomalie dans l'histoire, l'empirisme médical, qui veut se remettre en scène comme puissance philosophique : force sera bien pour nous de nous arrêter quelques instans pour lui demander quels sont ses titres, et s'il en a de nouveaux à produire, un peu plus valables que ceux que l'on a déjà récusés tant de fois.

Cette digression terminée, la discussion se trouvera enfin concentrée entre les deux écoles spiritualistes qui sont en présence de nos jours : l'école éclectique et l'école dite théocratique.

L'éclectisme! nous dit M. Cousin, je n'ignore pas que ce nom seul soulève toutes les doctrines exclusives; mais faut-il s'étonner qu'une opinion un peu nouvelle rencontre une si vive résistance?

Distinguons ici dans l'éclectisme les différens points de vue sous lesquels il peut être considéré.

L'éclectisme n'est-il qu'un procédé, qu'une méthode de l'es-

prit dans l'investigation de la vérité? Sous ce point de vue, nous ne concevons pas quelle est cette persécution que l'éclectisme peut redouter à titre de méthode nouvelle. L'éclectisme est certainement aussi ancien que la philosophie; et je ne sache pas de doctrine si exclusive qui ne soit forcée d'être plus ou moins éclectique, en ce sens qu'elle cherchera toujours plus ou moins à profiter de l'expérience du passé dans la sphère de ses idées.

A ce compte, vive l'éclectisme! et quant à M. Cousin personnellement nous aimons à reconnaître en lui un éclectique vraiment digne de ce nom. Pour quiconque, en effet, a subi comme nous l'enseignement philosophique de l'empire (on sait sur quelles grandes proportions il était alors taillé), et qui s'est vu proposer strictement le cours de son professeur comme la somme totale de toutes les vérités philosophiques; pour celui-là, dis-je, c'est un spectacle curieux et qui fait plaisir de voir M. Cousin avec son enseignement large et généreux, se présenter à nous, toutes ses éditions à la main, et nous dire d'abord : Lisez Platon, je vous en offre une traduction, fruit de bien des veilles : lisez aussi Descartes, en voici une édition complète : je vous prépare aussi un Malebranche...., ou plutôt ne vous bornez pas à une seule école, mais familiarisez-vous avec toutes. En attendant mieux voici une édition du *Manuel de la Philosophie de Tennemann :* s'il est un peu sec quelquefois, s'il ne domine pas toujours les systèmes avec assez de force et d'impartialité, c'est du moins un catalogue bien complet, de tous les ouvrages, de toutes les sources où peut puiser un amateur de la philosophie et de l'antiquité.

Grâces soient rendues à M. Cousin de se charger ainsi de notre éducation philosophique! nous en avions grand besoin, et tout en le combattant, nous aimerons plus d'une fois à reconnaître que c'est lui qui nous aura mis aux mains les armes que nous emploierons pour l'attaquer.

Loin donc de nous soulever contre l'éclectisme considéré sous ce point de vue, nous nous efforcerons, au contraire, d'en donner pour notre compte un véritable exemple; non pas, à coup sûr, de cet éclectisme vague et indécis, variant à l'infini les formes de sa vaste et indulgente admiration pour l'erreur comme pour la vérité, du moment où cette erreur suppose le développement de quelque vigueur intellectuelle; mais de cet éclectisme qui revendiquant d'abord toutes les saines idées comme son bien propre, patient, lorsqu'il le faut, à le dégager de tout alliage, tolérant d'ailleurs à l'égard de

toute opinion livrée au flux et reflux de la pensée humaine, se montre ensuite envers l'erreur, sous quelques auspices qu'elle se produise, intolérant comme la vérité dont il prend en main la cause; et à l'égard de certaines hérésies qui, dans la doctrine nouvelle, se présentent sous la forme d'un rationalisme légitime, immobile comme la foi chrétienne.

Maintenant l'éclectisme, outre qu'il est une méthode, n'aspire-t-il pas aussi à être un système philosophique? Si, sous ce rapport, il n'est pas encore arrivé à son plein développement, à ses dernières conséquences, ne peut-on pas déjà les entrevoir? n'est-on pas fondé, comme nous le disions tout à l'heure, à concevoir de légitimes inquiétudes? Par quel prestige l'éclectisme, qui a toujours à la bouche les mots de *foi*, de *sens commun*, de *croyances générales*, parvient-il, comme nous le ferons voir, à faire triompher toute la licence de la raison sur la base même qui consacre nos croyances religieuses? Quel est donc le dernier mot de cette tolérance philosophique, de cette prétention qu'il affecte de voir les choses humaines sous le même point de vue que la Providence, et de les juger avec le calme de l'éternelle justice; de ce haut optimisme historique qui nous montre la vérité et l'erreur comme purement relatives et jamais absolues; de ces apologies sonores de la victoire suivant lesquelles le présent a toujours raison; enfin de ce développement dramatique de l'humanité dont chaque acte doit être représenté à son tour?

Le danger attaché à de pareilles doctrines s'augmente encore, comme nous le disions tout à l'heure, de toute la séduction dont nous voyons ce système entouré par l'alliance d'un beau talent et d'un beau caractère, par une conviction puissante, par une entraînante ardeur, par la magie d'un style qui joint la précision du langage métaphysique à la richesse de la poésie, en un mot par toute la domination de la parole.

Au reste, quelque vive que notre position puisse paraître à M. Cousin, nous espérons qu'elle lui paraîtra aussi toujours consciencieuse.

M. Cousin est un homme entièrement dévoué à la science, et comme tel ayant droit, je ne dis pas à l'indulgence (il est assez fort pour n'en n'avoir pas besoin), du moins à une justice toujours bienveillante, j'oserai même dire à la reconnaissance; il inspire à la jeunesse le goût des fortes et sérieuses études : c'est beaucoup au milieu du demi-savoir que le XVIIIe siècle avait mis à la mode. N'est-ce donc rien aussi que cette puissance de parole par laquelle il a été donné à cet éloquent professeur de faire déserter en masse à la jeunesse nos tristes

écoles de matérialisme, et si non de l'élever à une compréhension pleine d'un spiritualisme trop nouveau pour elle, du moins de la captiver à une certaine harmonie pour laquelle ces âmes tombées se souvenaient d'avoir été créées.

Après avoir fait ainsi la part de l'éclectisme, nous saurons faire de même celle de la doctrine contraire, je veux dire de l'école théologique. Bizarre destinée de cette école que ce soit au milieu des ministres de cette religion dont elle a donné une si haute et si magnifique apologie, qu'elle ait soulevé la plus ardente opposition..... Nous oserons demander compte de ces amers ressentimens contre le génie, et de ces intentions persécutrices qui ne nous semblent devoir être réservées qu'à l'erreur..... il y a véritablement plus de force d'esprit à reconnaître, à proclamer ces belles supériorités intellectuelles, qu'à s'irriter de cet esprit de domination qui les caractérise. A la faiblesse commune, sans doute, conviennent les voies timides de persuasion, les précautions modestes dans l'exposition de la vérité; mais au génie laissez son allure libre et native; laissez-le poursuivre sa mission à la manière dont-elle lui a été marquée par la Providence, et tracer dans les régions de la pensée son inflexible géométrie, jaloux comme il l'est d'entrer en vainqueur dans les intelligences subjuguées.

Seulement que notre admiration pour ses œuvres ne nous fasse pas oublier qu'A LA RELIGION SEULE NOUS DEVONS UNE FOI SANS PARTAGE.

Le génie est pour l'humanité comme un de ces phares placés au milieu de l'étendue des mers, et projetant sur les flots une immense clarté. A cette lueur, le navigateur évite les écueils, se dirige au milieu des dangers et des naufrages, libre toutefois ou d'aborder au fanal qui l'éclaire, ou de s'arrêter en deçà, ou de passer outre, et de continuer à sillonner les flots d'une course indépendante.

Il nous faudra bien du courage sans doute, dans l'exercice de cette justice distributive, qui osera rendre à chacun ce qui lui est dû, qui souvent pourra estimer les personnes tout en combattant les doctrines. Système de médiation, qui n'est pas à coup sûr le rôle de la faiblesse s'entremettant entre les deux partis pour demander grâce des deux côtés : notre médiation, en effet, ne laissera pas de comporter une vive antipathie de certaines prétentions exagérées dans les doctrines du jour : mais système de modération et d'impartialité, qui est l'âme du journal dont nous sommes fiers d'être l'organe, qui nous est aussi cher que la vérité que nous défendons, et qui est

quelque chose de cette charité dont la religion nous fait à tous un devoir. H. G., agrégé de l'université.

(*Le Correspondant*, nº 35, *tome II.*)

DE L'ÉTAT RELIGIEUX ET MORAL DE LA GRÈCE.

SECOND ARTICLE (1).

« Le caractère général des membres du bas clergé dans toute la Grèce est l'ignorance et la pauvreté. La seule connaissance qui leur soit nécessaire pour remplir leurs fonctions, est celle de quelques mots de l'ancienne langue que l'on rencontre dans la liturgie; et la seule chose que l'on exige pour leur conférer les ordres est une légère redevance pour l'évêque de leur diocèse. On leur permet de se marier, et même de se livrer au commerce et aux autres occupations mondaines. Ils ne peuvent jamais espérer de s'élever au-dessus de l'humble sphère des proto-papas, depuis que toutes les hautes dignités religieuses sont réservées pour les membres des ordres monastiques. Ces corps puissans, qui existent dans l'église d'Orient depuis les temps les plus reculés, ont exercé l'influence la plus notable sur le caractère national des Grecs. La sainteté ayant toujours été considérée comme étroitement unie au célibat, les moines ont acquis de bonne heure un ascendant extraordinaire, sous le règne des Empereurs théologiens qui occupaient le trône de Bysance (2); et comme ce sentiment est commun à presque tous les Orientaux, les Ottomans, depuis l'époque de la conquête, ont toujours professé le plus grand respect pour les demeures saintes des caloyers. Même dans le cours de la révolution actuelle, il est bien connu que les troupes musulmanes ont épargné, comme sacré, un monastère du mont Hélicon, où ils avaient auparavant coutume de trouver un asyle.

» Les couvens des moines sont incontestablement de tous les édifices de la Grèce les plus beaux et les plus somptueux. Ils sont toujours placés sur des lieux élevés et au centre des pays

(1) Voir ci-dessus, p. 88.

(2) Le célibat est une des conditions exigées pour être élevé à la prélature. C'est aussi pour cela que les moines sont préférés aux membres du clergé séculier, qui généralement sont engagés dans les liens du mariage.

les plus productifs. Après la ruine de Constantinople, ils servirent de dépôt à toutes les sciences qui avaient survécu à la chute de cette capitale, et c'est de là que sont sortis, dans les temps modernes, la plupart des évêques et des patriarches de l'église grecque. Les moines qui les habitent sont tous de l'ordre de Saint-Basile, et sont divisés en deux classes, les *caloyers* ou prêtres, et les frères lais. Les occupations des premiers sont entièrement spirituelles. Chaque jour dans le carême, ils récitent le psautier tout entier, en disant une seule fois le *Gloria Patri*, et en faisant toujours trois *métaries* après la lecture de quatre psaumes, et quatre *métaries* après la lecture de dix psaumes. Une métarie consiste à se prosterner et à baiser la terre trois fois, ce qui doit être renouvelé jusqu'à trois cents fois dans l'espace de vingt-quatre heures. Les deux premières heures de la nuit et les deux heures après minuit sont consacrées à cette occupation; matines commence à quatre heures du matin, et dure jusqu'après le lever du soleil. La célébration de cette fastidieuse liturgie est suivie de la lecture de la vie des Saints ou des Pères du désert; on récite ensuite neuf hymnes, six en l'honneur de la Sainte-Vierge, et trois en l'honneur du saint tutélaire du lieu ou du jour. Néanmoins, durant les intervalles qui séparent les jeûnes nombreux de l'Eglise; les devoirs des caloyers admettent beaucoup de relâche, et nous sommes même portés à croire que, dans le sein des monsatères, les fêtes ne sont célébrées ni avec froideur ni avec indifférence.

» Les soins domestiques du couvent et les autres occupations mondaines sont confiés aux frères lais, qui gardent les troupeaux, cultivent du blé, de la vigne et des oliviers, font les récoltes, et en vendent les produits pour soulager les besoins de leurs frères spirituels, et épargner à ces derniers, autant que possible, le contact de tout ce qui les rapprocherait de la terre.

» Le principal revenu des moines reposait sur la possession de quelques immeubles attachés par fondation à leurs établissemens, et sur les legs et contributions provenant de la partie la plus riche de leurs compatriotes. Ces établissemens étaient néanmoins si peu à leur aise que le gouvernement turc ne pouvait lever un tribut de plus de 1000 dollars par mois ou de 2500 livres sterling par an sur les vingt monastères du mont Athos qui passaient ordinairement pour être si riches. Le résultat naturel de cette pauvreté, loin d'encourager la pureté de l'ordre, ne servait qu'à le corrompre; et c'est à cette cause, en grande partie, que l'on doit attribuer les fraudes et les dé-

ceptions qui, dans les pays de plaine, étaient pour les moines une source d'avantages extraordinaires. Si bien que, d'après quelques-uns de leurs historiens, le produit de la vente et de l'exposition de leurs reliques de saints et des restes de la vraie croix a surpassé, en maintes circonstances, le tribut qu'ils payaient aux Turcs. L'ascendant qu'ils étaient arrivés à obtenir sur le peuple était tel que rien ne pouvait être fait sans leur participation. Il n'y avait pas de crime si énorme qui ne pût être effacé par l'absolution. Aussi les brigands ne manquaient point de suspendre en *ex voto* une partie de leurs dépouilles dans la chapelle des couvens, et lorsque les pirates mettaient à la voile pour leurs sanglantes expéditions, ils partaient toujours accompagnés des bénédictions des caloyers.

» Un autre caractère peu honorable des corps religieux en Grèce était leur opposition ouverte au clergé séculier. Ce dernier, par différentes causes, et sur-tout par sa renonciation au célibat, s'était tout-à-fait identifié avec le peuple. Le cercle étroit où les papas grecs resserraient leur ambition, leur apprenait à rechercher le bonheur au milieu de ceux dont ils étaient les pasteurs. Ils étaient devenus ainsi les compagnons, les amis et les conseillers des fidèles. Il serait difficile de se figurer par combien de liens religieux et domestiques ils étaient unis à leurs concitoyens. Les moines, au contraire, placés hors de la sphère de tous les soins d'ici-bas, peu soucieux de tout ce qui ne regardait pas l'intérêt de leurs couvens ou de leur avancement dans les dignités ecclésiastiques, n'avaient rien de commun avec le reste de la nation que le sol sur lequel ils vivaient. L'esprit de ces deux classes était, par conséquent tout-à-fait opposé; et tandis que, par leurs fonctions et leurs moyens d'existence, les papas avaient si peu de part à l'influence et aux richesses des moines, ceux ci, dans leurs courses mendiantes, ne manquaient jamais d'empiéter sur le domaine des premiers. Naturellement ils étaient soutenus par les évêques. Aussi, dans certaines localités ils avaient réussi à supplanter les papas, et même dans quelques unes ils avaient été jusqu'à les faire chasser par des soldats turcs.

» Le clergé séculier était loin cependant de mériter, en général, les éloges que nous venons de lui donner; la conduite de ses membres n'était irréprochable et pleine de gravité que dans les cantons reculés et livrés à l'agriculture. Mais dans les villes et sur les côtes, ils étaient plongés dans le même degré de corruption que les moines : là, les uns comme les autres, étaient les protecteurs du vice et les soutiens de la superstition.

» Le lecteur, d'après ce rapide aperçu, se formera facile-

ment une idée des effets politiques et moraux du clergé sur le caractère des Grecs modernes. On aurait pu espérer de voir le sacerdoce exercer, par son influence et son pouvoir civil, des effets avantageux sur un peuple aussi à plaindre; mais les Turcs qui savaient à quoi s'en tenir, manquaient rarement de traverser les efforts et l'intervention des prélats. Le patriarche n'était entre les mains du divan qu'une sorte de mannequin paré dont il amusait la vanité de la nation; et les évêques, dans leurs juridictions respectives, loin de s'interposer entre les oppresseurs et leurs victimes, n'étaient souvent que les agens corrompus de la tyrannie. Eux seuls composaient toute l'aristocratie du pays, à moins qu'on en excepte les ordres anoblis des phanariotes dans la capitale. Aussi l'influence de leur exemple partant de si haut ne manquait pas de faire une profonde impression sur le peuple. Quel que fut le caractère du prélat, son caractère sacré l'entourait de la plus grande vénération. La masse du peuple grec, endoctrinée par les traditions et les impostures des caloyers, était la dupe de ces derniers, et se montrait superstitieuse au plus haut degré. C'est même une particularité frappante, que ce caractère de fanatisme religieux si commun parmi les communions réformées de l'Orient, soit presque inconnu parmi celles de la partie occidentale de l'Europe.

» Quant à la condition morale des chrétiens de la Valachie, elle est telle que leur dégradation politique nous conduirait à le supposer. Dans leur capitale, la corruption des mœurs est, dit-on, universelle; et l'insignifiance ou plutôt l'absence d'une classe moyenne rend la chose très-croyable. Si, d'un autre côté, comme on nous l'assure, de grands criminels se rencontrent rarement parmi eux, cela est dû, selon toute apparence, au défaut d'énergie produit par l'habitude d'un esclavage qui détruit jusqu'au courage nécessaire pour commettre le crime. Mais comme il serait absurde d'attribuer entièrement l'abrutissement moral de ce peuple aux vices de son système religieux, il serait également erroné de nier l'union de ces vices avec cet abrutissement. Quelque pure qu'ait pu être sa croyance à l'origine, il était impossible qu'il endurât si long-temps le despotisme qui l'accable, sans que son caractère ne se détériorât beaucoup, et sans que ce caractère, par une réaction inévitable, ne fît rejaillir ses souillures sur la religion. Cet effet pouvait se manifester sans toucher peut-être à l'orthodoxie de la foi et à sa partie spéculative (car ces choses, malgré leur importance intrinsèque, ne sont que faiblement et indirectement influencées par la condition morale de ceux qui les professent);

mais, d'un autre côté, une religion qui avait ainsi souffert les atteintes de la dégradation du peuple ne pouvait manquer d'ouvrir de nouvelles voies de corruption, et de verser un nouveau poison dans les blessures qui originairement lui avaient inoculé le mal à elle-même. Ainsi donc, puisqu'à mesure que nous sommes descendus, jusqu'au dernier degré de la dégradation présente, nous avons vu la morale et la religion exercer l'une sur l'autre une funeste influence, nous sommes autorisés à penser qu'une amélioration durable dans la première, ne peut avoir lieu sans être précédée ou suivie d'une réforme pratique dans la seconde.

» Au reste, une religion qui substitue les cérémonies extérieures aux dispositions du cœur, et soumet la rémission des péchés à un tarif d'argent à la place des prières, ne pouvait manquer de produire chez les Grecs les plus pernicieux effets. Dans les classes inférieures, si l'on en excepte les agriculteurs qui possèdent du moins des vertus passives, le vice se modifie continuellement par des particularités de caractère ou des accidens de situation; mais dans les classes plus élevées parmi les habitans des grandes villes, les marins et les commerçans, l'on peut faire à chaque instant l'application des reproches journellement adressés au caractère national. C'est à ces derniers sur-tout que l'on doit attribuer les crimes prémédités qui ont souillé la révolution grecque. Jamais les excès de la piraterie n'auraient étendu leurs ravages avec autant d'audace, sans la connaissance et l'appui de plusieurs des hommes qui étaient à la tête de la république. Aussi n'est-ce point un secret dans le Levant que beaucoup d'entre eux ont continué à profiter de la licence qui semblait pour un temps permise à chacun, et que, pour eux, les dépouilles de leurs protecteurs et de leurs alliés sont encore un sujet de joie. La vérité de cette accusation est suffisamment prouvée par la facilité avec laquelle la piraterie a été supprimée par les Grecs eux-mêmes, dès que l'intérêt de leur gouvernement leur en a fait une loi. »

(*Le Correspondant*, n° 35, *tome II.*)

LAVATER JÉSUITE.

Un de nos correspondans nous adresse un hymne du célèbre Lavater, auteur des *Essais Physiognomoniques*, et premier pasteur du temple protestant de Saint-Pierre à Zurich. Cet hymne nous a paru curieux, et, ce qui ne l'est guère moins, c'est que nous en devons la connaissance au comte de Mirabeau (l'orateur de l'assemblée constituante). La traduction suivante est de lui; nous la transcrivons fidèlement, imprimant en italiques les phrases qu'il a lui-même marquées de ce genre de caractères. La pièce originale porte pour titre : *Empfindungen eines Protestanten in einer Katholischen Kirche.* Mirabeau en a donné le texte, en regard de sa traduction, dans son pamphlet sur la réforme politique des juifs, Londres 1787. Ecoutons maintenant le pasteur de Zurich; et peut-être ne s'étonnera-t-on plus qu'il ait été traité de Jésuite au-delà du Rhin. Calvin, certes, l'aurait fait brûler.

Sentimens d'un protestant dans une Eglise catholique.

Celui-là ne te connaît pas, ô Jésus-Christ! qui déshonore même ton ombre! J'honore toute chose où je trouve l'intention de t'honorer. Fussent des fables, des impostures, qui servent à me vexer et à m'affliger, *je les aimerai à cause de toi, je les aimerai pourvu que j'y trouve la moindre chose qui me fasse souvenir de toi!*

Que vois-je donc ici? qu'entends-je en ces lieux? rien sous ces voûtes majestueuses et profondes, rien ne me parle-t-il de toi? cette croix, cette image dorée de mon Dieu, n'est-elle pas faite pour t'honorer? l'encensoir qu'on agite autour du prêtre, le *Gloria* chanté en chœurs, la lueur paisible de la lampe perpétuelle, ces cierges, tout enfin se fait pour toi!

Pourquoi élève-t-on l'hostie, si ce n'est pour te louer, ô Jésus-Christ, mort pour l'amour de nous? *c'est* PARCE QU'ELLE N'EST PLUS, *et* QUE TU ES ELLE *que l'Eglise croyante plie le genou.* C'est en ton honneur, Jésus-Christ, de toi seul, que *cette troupe d'enfans instruits de bonne heure fait le signe de la croix*, que leurs lèvres et leurs langues chantent tes louanges, et que cette troupe se frappe par trois fois la poitrine de ses petites mains.

C'est pour l'amour de toi, ô Jésus-Christ, que l'on baise la

place qui porta ton sang adoré; pour toi l'enfant de chœur sonne la cloche, pour toi le sacristain fait ce qu'il fait. *Les richesses rassemblées des pays lointains, la magnificence des chasubles, l'oripeau dont on orne ta mère et les fausses perles qu'elle a au cou, tout cela se rapporte à toi seul.*

Pourquoi les murailles et le maître-autel de marbre sont-ils tapissés de verdure, le jour du Saint-Sacrement? à qui fait-on un chemin de fleurs? pour qui ces bannières brodées en or? quand les *Ave Maria* retentissent, n'est-ce pas pour toi? les matines, les vêpres, primes et nones ne te sont-elles pas consacrées?

Ces cloches dans mille clochers, achetées de l'or de villes entières, *ces cloches baptisées solennellement afin d'écarter le tonnerre*, *ne portent-elles pas ton image fondue dans le même moule?* n'est-ce pas pour toi que retentit le son religieux des cloches qui nous appellent ou au travail, ou à la prière.

C'est sous ta protection, ô Jésus-Christ! que se met tout homme qui aime la solitude, celui qui croit en toi, et qui aime la chasteté et la pauvreté. *Sans toi les ordres de saint Benoît et de saint Bernard n'auraient point été fondés! de toi la clôture et le cloître, la tonsure, le bréviaire et le chapelet rendent témoignage, et pour qui, pour qui, est le silence du docteur, si ce n'est pour ta gloire?*

O volupté, Jésus-Christ! pour ton disciple, même là où la simplicité manque et fuit, *de voir les marques de ton doigt, là où l'œil du monde ne les voit pas?* ô joie ineffable des âmes qui te sont dévouées de voir dans toutes les grottes sur chaque rocher, *à chaque crucifix planté sur les collines et sur les grands chemins, de voir* ton sceau (quelque usé que soit le sceau) et celui de ton amour.

Qui ne se réjouira pas des honneurs dont tu es le but et l'âme? qui ne versera pas des larmes en entendant dire: « sois loué Jésus-Christ! » *ô l'hypocrite, qui connaît le nom de Jésus-Christ et ne répond pas avec joie: amen; qui, la charité fraternelle dans les yeux, ne dit pas avec un ravissement intérieur: Jésus soit béni dans l'éternité! dans l'éternité!*

(*Le Correspondant*, n° 35, *tome II.*)

DE LA PHILOSOPHIE

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Considérations générales sur le XVIIIe siècle.

Une époque ne s'explique et ne se connaît jamais entièrement par elle-même : pour la bien comprendre, on est toujours obligé d'interroger celle qui a précédé. Nous voulons étudier la philosophie au XIX siècle : pour le faire avec quelque fruit, nous sommes obligés de remonter au XVIIIe, et de nous y arrêter quelque temps.

Il est pénible, au reste, d'avoir à parler du XVIIIe siècle; il s'y rattache en effet tant d'intérêts contraires, encore en présence aujourd'hui : ce siècle peut être considéré sous tant de points de vue divers qui font concevoir d'un côté le culte que lui ont voué ses admirateurs, comme aussi de l'autre, les exagérations des regrets, et de la douleur : ce sujet enfin, pour parler le langage de Montaigne, est si *ondoyant* et si *divers*, que le juge calme et impartial, dégagé de toute passion et de tout intérêt sachant reconnaître le bien tout en signalant le mal, se trouve dans une position doublement fausse. Le moindre essai d'apologie, paraissant aux uns, de notre part, une défection et une apostasie, languira d'un autre côté devant l'enthousiasme des partisans de cette époque; et, si nous blâmons, si nous flétrissons quelque chose, ce blâme, en scandalisant les idées nouvelles, ne satisfera certainement pas aux ressentimens implacables des vaincus.

Après tout, à quoi bon ces regrets obstinés du passé, qui, sans rappeler des temps qui ne sont plus, nous isolent dans le présent, et peuvent compromettre l'avenir?

Oui, sans doute, le XVIIIe siècle est bien coupable; mais c'est par cette raison même qu'il devient inutile de charger sa mémoire des crimes imaginaires. Bornons-nous à le comprendre, et n'oublions pas que, si le délit semble avoir dépassé les limites du mal, la justice a aussi dépassé les limites connues du châtiment.

---

(1) Voir ci-dessus, p. 142.

Un des plus vifs griefs allégués contre la philosophie du XVIIIe siècle n'est pas seulement d'avoir enfanté par ses doctrines toutes les horreurs de notre révolution, c'est de les avoir froidement calculées, de les avoir voulues de gaîté de cœur.

Franchement, de telles intentions supposées à la philosophie du XVIIIe siècle nous semblent peu fondées en raison; nous dirons même qu'elles sont au-dessus de la perversité humaine, et que c'est véritablement faire aux philosophes de cette époque les honneurs d'un stoïcisme dans le crime, qui dépasse de beaucoup les proportions de notre nature.

Qu'on nous montre, ce qui est exact, la même liaison entre la philosophie du XVIII siècle et la révolution française, qu'entre la cause et l'effet; qu'on nous représente Robespierre et Marat comme chargés de tirer les dernières conséquences du *Contrat social :* oui, sans doute; mais de ce que ces désastres ont été la conséquence nécessaire de la philosophie du siècle précédent, s'ensuit-il que cette philosophie ait voulu, qu'elle ait seulement prévu ces désastres?

L'auteur de la *Littérature au XVIIIe siècle* a dit, en parlant de Voltaire : « Lui-même, dans un de ses romans, nous a » donné une juste idée de sa philosophie; Babouc, chargé » d'examiner les mœurs et les institutions de Persépolis, se » moque de tous les ridicules, attaque tout avec une liberté » frondeuse; mais, lorsqu'ensuite il songe que de son juge» ment définitif peut résulter la ruine de Persépolis, il trouve » à tout des avantages qu'il n'avait pas aperçus : Tel fut Vol» taire (1). »

Tel eût été aussi le XVIIIe siècle s'il eût pu prévoir les conséquences de ses doctrines; mais, destiné à être instrument de la peine et victime tout à la fois, il ne devait rien prévoir, car il aurait reculé : or, il fallait que l'esprit humain poursuivit sa marche, que la justice eût son cours : il fallait que tout fût consommé.

On sourit en voyant Montesquieu, cette âme profondément douce et pure, toutefois pleine de poésie et d'exaltation, toute judicieuse qu'elle était, s'échauffant, dans le calme du cabinet, sur le caractère de Sylla, mettre dans la bouche de son héros ces solennelles et terribles paroles :

« Les dieux, qui ont donné à la plupart des hommes une » lâche ambition, ont attaché à la liberté presque autant de » malheurs qu'à la servitude : mais quelque doive être le prix » de cette noble liberté, il faut bien le payer aux dieux. »

---

(1) *De la Littérature française au XVIIIe siècle*, p. 75.

« La mer engloutit des vaisseaux ; elle submerge des pays » entiers ; elle est pourtant utile aux humains.

» La postérité jugera ce que Rome n'a pas encore osé examiner : elle trouvera peut-être que je n'ai pas versé assez » de sang ; et que tous les partisans de Marius n'ont pas été » proscrits. »

On admire ce caractère idéal de force et de grandeur, et ce sublime de férocité, comme on admire les héros de Corneille. Mais, à coup sûr, aucun philosophe du dix-huitième siècle n'a pu dire, pour le triomphe des idées nouvelles et de la liberté civile et religieuse, il faut que cent mille têtes tombent sous la hache des bourreaux ; il faut que, pendant dix années, la France soit baignée dans son sang ; il faut qu'elle aille répandre dans les camps et dans les horreurs des guerres civiles celui qu'elle n'aura pas versé sur les échafauds, il faut qu'épuisée de sang et de larmes, elle expie par dix années du plus rude esclavage, les désordres de dix années d'anarchie...., et sur-tout aucun des instrumens actifs de la révolution, aucun des éloquens orateurs, des savans illustres qu'elle a moissonnés sans pitié, n'a jamais pu dire : Il faut que je fasse nombre parmi les victimes.

N'oublions pas qu'au milieu même de notre révolution, lorsque la destruction était la plus active, lorsque tout s'écroulait de toute part, le trône, les autels, les institutions, les lois, on n'a jamais eu l'intention de détruire ; on voulait toujours *reconstruire*, toujours *sauver*, toujours *diriger*. En preuve de ce que nous avançons, il suffit de se rappeler les noms de *Constituante*, de *Comité de salut public*, de *Directoire* : éternelle et sanglante épigramme que ces trop fameuses assemblées ont elles-mêmes attachée à leur souvenir ?

La seconde accusation contre la philosophie du dix-huitième siècle consiste à lui imputer à elle seule ses doctrines, en l'isolant du passé ; et pour rendre l'accusation spécieuse, voici à quelle ruse d'exposition on a recours.

Il est bien évident, nous dit-on, que c'est du dix-huitième siècle et de ses faux docteurs *que nous vient tout le mal* : remontez en effet au dix-septième siècle : quel spectacle noble et imposant !.. l'alliance de toutes les gloires sous l'influence tutélaire du trône et de la religion ! et aussitôt nouvelles imprécations contre la philosophie du dix-huitième siècle : le souvenir de tout le mal dont on la suppose l'auteur, s'aggravant encore des regrets de tout le bien qu'elle a détruit.

J'en conviens, le siècle de Louis XIV précédant le dix-

huitième siècle, s'offrant à nous avec sa philosophie noble et recueillie, faisant entendre cet imposant concert d'hommages rendus par le génie à la majesté du prince comme à la sainteté de la religion, ce siècle, dis-je, a dû être naturellement la source de beaucoup de raisonnemens injustes et passionnés sur celui qui l'a suivi, parce qu'il limite en apparence, et semble rendre superflue toute recherche ultérieure sur les causes de cette grande catastrophe qui vient d'ébranler notre société jusque dans ses derniers fondemens.

Toutefois il est incontestable que le seizième siècle a précédé le dix-septième; or le seizième siècle a été en Europe le siècle libre-penseur par excellence. En faisant la revue de ses écrivains, on est étonné de l'audace et de la témérité de la pensée qui se manifeste déjà, ou sous la forme du doute, ou sous le voile de l'allégorie. Où trouver un censeur plus malin et plus caustique de tous les préjugés, un plus impassible douteur que Montaigne : si ce n'est ce Bayle qui, sous le règne de Louis XIV, alla parmi les réfugiés protestans continuer, dans le silence, l'œuvre du seizième siècle pour les philosophes du dix-huitième? Où l'esprit novateur en éducation, en morale, en politique, en législation, se montre-t-il avec plus d'incontinence que sous les bouffonneries pleines de sens de Rabelais, et les grotesques figures de son livre?

Nous voyons donc déjà le XVIIIe siècle dans le XVIe, vague et indécis il est vrai, mais cependant impossible à méconnaître. Il n'en diffère qu'en ce point, qu'au XVIe siècle la littérature n'est pas encore une puissance dans l'état, qu'elle n'est qu'un art et un amusement pour les oisifs, duquel l'autorité ne soupçonne pas encore tout le sérieux; que la littérature, d'ailleurs, enhardie sur tout autre point, n'a pu dépouiller encore le respect d'habitude pour l'autorité : ainsi dans l'ordre politique, même au commencement du XVIIe siècle, les désordres et l'insubordination turbulente de la Fronde venaient encore expirer aux pieds du trône,

Arrivés à ce point, la question s'éclaircit singulièrement : les rapports du XVIIIe siècle et du XVIe sont reconnus : la révolution politique de ces derniers temps n'est plus évidemment que le contre-coup de la révolution religieuse qui l'a précédée : le XVIIe siècle n'est plus à nos yeux qu'un point d'arrêt où l'esprit humain déjà plein d'une force turbulente, mais obligé de se reposer des agitations du siècle précédent, frappé peut-être aussi d'un saisissement involontaire à l'aspect d'un Souverain digne de ce nom, s'incline avec respect devant le génie de Louis-le-Grand, semble un instant revenir sur lui-même, ou se

méprendre sur la route qu'il était déjà condamné à suivre dans les vues de la Providence : heureuse erreur à laquelle nous devons le plus beau siècle de notre histoire!

Continuerons-nous maintenant de remonter indéfiniment des effets aux causes? de nous demander quelles ont été les causes premières de la réforme, et de cette révolution à la fois religieuse et politique qui, dans l'espace de trois siècles, a ébranlé toute l'Europe?...... nous n'avons ici ni le temps ni le courage d'exhumer les torts de la royauté ou du sacerdoce, s'ils ont pu faillir quelquefois. Assez d'autres d'ailleurs nous ont dispensé de ce soin par la fidélité malveillante avec laquelle ils s'en sont acquittés : détournant donc les yeux de la scène de l'histoire, nous aimons mieux en finissant établir quelques principes d'une facile application.

Or, je le demande, que pourrions-nous répondre à quelqu'un de nos modernes doctrinaires, qui las de nos continuelles accusations contre cette révolution dont nous nous plaignons d'avoir été les victimes, dédaignant d'entrer dans une discussion injurieuse des faits, se contenterait de nous adresser cette courte et sententieuse harangue :

« Selon la loi invariable de la Providence dans le gouvernement de ce monde, de même que tout délit entraîne après lui son châtiment, tout châtiment suppose nécessairement un délit.

» Il y a plus, tout oubli des principes, toute divagation de l'esprit humain n'existe qu'à la condition d'une corruption antérieure dans le pouvoir, d'une déviation des anciennes voies : soit que le pouvoir ait été frappé d'impéritie, soit qu'il ait cherché à mettre opposition au développement nécessaire de la raison humaine, la comprimant au lieu de la diriger.

» Or, ces grandes crises dites révolutions, dans lesquelles on voit succéder aux abus du pouvoir, l'anarchie qui emporte ou guérit, ne sont autre chose que le développement régulier d'un châtiment toujours imputable dans sa cause première au pouvoir qui en est aussi la première victime.

» Aussi est-il plus sage de profiter du passé que de le maudire : ce sont de ces cruelles épreuves endurées pendant la tourmente de l'anarchie que se compose l'expérience et la vertu des nations.

» Ajoutons que s'irriter contre le passé, c'est s'irriter contre le châtiment : c'est s'irriter contre la main qui châtie ; c'est méconnaître sa faute : c'est méconnaître la justice divine : c'est la provoquer de nouveau. »

Ces vérités sont sévères sans doute : toutefois souhaitons au pouvoir le courage de les entendre, aux amis du pouvoir le courage de les proclamer.

Il y a peu de mérite dans l'accomplissement d'un tel devoir, lorsqu'au pouvoir qui précipitait la chose publique, a succédé enfin comme de nos jours un pouvoir réparateur. En effet, en condamnant le passé, c'est faire un éloge indirect du présent..... mais c'est lorsque le pouvoir s'oublie et se méconnaît lui-même qu'il faudrait faire retentir à ses oreilles les rudes enseignemens de l'histoire : c'est alors qu'il faudrait lui rappeler, que c'est lui qui produit les mérites et les démérites des peuples confiés à sa garde : responsabilité solennelle et terrible qui fait tout à la fois la grandeur et les périls de la souveraineté sur la terre.

Au reste, si nous sommes obligés de reconnaître que le XVIII[e] siècle a été le fléau dont Dieu s'est servi pour nous châtier, à ce titre, je crois, on ne saurait nous forcer d'aimer et de bénir sa mémoire.

J'ai cru, en outre, devoir établir, au commencement de cet article, que les doctrines développées par le XVIII[e] siècle ne lui sont pas imputables à lui seul : toutefois, son crime, pour avoir eu quelque chose d'*originel*, n'en est pas moins un crime; et, en le définissant pour ce qu'il est, je ne prétends diminuer en rien l'horreur qu'il doit inspirer : on pourra s'en convaincre dans notre prochain article, où, tâchant de donner une idée générale de l'esprit philosophique de cette époque, nous n'omettrons, à coup sûr, aucun des chefs particuliers d'accusation qui pèsent sur sa mémoire. H. G.

(*Le Correspondant*, n° 37, *tome II.*)

IDÉE DES MŒURS

De la Corse, et de l'influence que la Religion y exerce.

Nous empruntons à la *Revue de Paris* un récit qui donnera à nos lecteurs une idée des mœurs de la Corse et de l'influence que la religion et le clergé exercent encore sur l'âme fière et vindicative de ses habitans. Quoique l'historien (si c'est une histoire) n'ait pas compris toute la sublimité de la scène qu'il raconte, et en ait affaibli l'effet par des plaisanteries qui ne sont pas de très-bon goût, il a su cependant lui donner un grand effet dramatique.

. . . .

« Il pouvait être huit heures du matin quand nous entrâmes dans les bureaux de la préfecture à Ajaccio. Une réunion assez nombreuse y était déjà assemblée : nous en jugeâmes ainsi par le nombre d'escopettes qui garnissaient l'antichambre, et qu'une consigne sévère avait chassées du salon. J'en comptai bien une vingtaine, dont la plus pacifique avait au moins expédié son gendarme. Nous entrâmes enfin pour nous trouver en face d'une vingtaine de paysans corses à bonnets pointus, la giberne à la ceinture, le pistolet sur la cuisse gauche, et le poignard dans la poche du gilet. Embarrassé de deviner sur ces figures de Corses, qui ne vous livrent rien, l'affaire qui les amenait, j'examinai leur contenance. Ils étaient séparés en deux groupes qui, tout en échangeant ensemble quelques paroles un peu vives, semblaient mettre un grand soin à ne pas se mêler. Le personnage principal d'un de ces groupes me frappa : c'était une de ces figures comme on n'en voit plus qu'à la montagne, un de ces Corses des vieux temps, rude comme son sayon de peau de chèvre, et presque tanné comme elle par la pluie et le soleil; Corse du reste envers et contre tout, et continuant aux Français la haine que ses ancêtres avaient voué aux Génois. Il portait une longue barbe rude et noire, qui formait un contraste frappant avec quelques mèches de cheveux gris aplatis par la *borreta pintuta*. Sa figure, sombre et dure, où la chair semblait être fondue pour ne laisser voir qu'un amalgame durci d'os et de nerfs tendus jusqu'à se rompre, n'exprimait qu'une sorte de résignation soupçonneuse. De temps en temps, quand son œil s'arrêtait sur l'autre groupe, un éclair sortait encore de cet œil éteint, et sa main droite, avec un mouvement convulsif, semblait chercher quelque chose dans son sein; mais ce mouvement presque machinal était sans doute un reste d'ancienne habitude, et personne ne semblait y faire attention que moi.

» Entre les deux groupes un autre personnage me frappa bientôt : c'était un prêtre italien, missionnaire ambulant, dont les tournées apostoliques n'avaient pu altérer le séraphique embonpoint. Ce digne homme, dont chacun au reste reconnaissait l'utile influence et la charité toute chrétienne, venait de parcourir l'intérieur de l'île. On ne pouvait compter, disait-on, le nombre des familles qu'il avait réconciliées, de *vendette* qu'il avait éteintes, de trèves qu'il avait fait conclure; jamais missionnaires chrétiens, au milieu des sauvages tribus de l'Amérique, n'avaient opéré autant de merveilles. Aussi, en contemplant ce front serein, cette face rebondie, si bien faite pour prêcher la paix, dont elle était la plus vivante image, je devinai sur-le-champ ce qui l'avait amené. D'ailleurs une sorte d'autel improvisé qu'il avait devant lui, com-

posé d'une table et d'un tapis vert surmonté de la Bible, et d'un crucifix, aurait suffi pour me l'expliquer. Ces deux groupes, c'étaient deux familles ennemies qu'il allait rapprocher comme deux races féodales du moyen âge, qu'au milieu de leurs donjons crénelés et de leurs haines héréditaires la voix d'un nouveau saint Bernard invitait à la paix. Ainsi tout s'expliquait, et l'air de fatigue officieuse du père, et la sueur qu'il essuyait de son front luisant, et les regards embarrassées et déjà moins haineux que se jetaient les deux groupes, réunis pour la première fois autre part que sur un champ de bataille, et l'autel improvisé qui venait au secours de l'éloquence du digne père et de ses poumons épuisés. Mais la préfecture! une salle des séances du conseil-général pour y prêcher trève de Dieu! Une scène du moyen-âge au dix-neuvième siècle dans ce prosaïque séjour de la bureaucratie! Quel autre pays que la Corse pouvait offrir de pareils contrastes, et ce mélange si piquant des vieilles mœurs dans toute leur rudesse, s'arrangeant tant bien que mal avec les formes processives de notre législation moderne?

» Ces réflexions, faites à la hâte, furent interrompues par le prêtre, qui reprit la parole. Autant que j'en pus juger par le silence et l'attention des auditeurs, le discours, qui avait dû être des plus pathétiques, touchait à sa péroraison, morceau qu'un orateur italien affectionne toujours de prédilection, et qu'il pare de tous les ornemens que la rhétorique et une imagination malheureusement féconde peuvent lui fournir.

« Mes frères, dit le prédicateur en promenant sur eux un re-
» gard scrutateur, il n'est aucun de vous, je pense, qui ne se
» vante au moins d'avoir tué son homme, n'est-ce pas? » Dans quelque sens que la question fût posée, la réponse écrite dans tous les yeux, quoique muette, fut unanime. Tous les regards se levèrent spontanément vers lui : j'en excepte ceux d'un jeune garçon de quatorze à quinze ans; qui détourna les siens avec une sorte de honte; mais l'éclair qui brilla dans les yeux du prédicateur fit bientôt baisser tous les autres : « Les entends-tu, mon Dieu, s'é-
» crie-t-il en s'adressant au crucifix, comme s'il dédaignait de
» parler plus long-temps à ses auditeurs; entends-tu, mon Dieu,
» toi qui es mort pour eux sur la croix, toi qui leur donne tous
» les jours ton sang à boire et ta chair à manger; il n'y a pas
» un d'eux qui ne se vanterait, s'il l'osait, de t'avoir fait mourir
» dans la personne d'un de ses frères; pas un, si ce n'est peut-
» être, ce jeune garçon, tout honteux sans doute de s'entendre
» donner en face un pareil éloge, qui n'ait fait couler sous son
» stylet plus de sang qu'il n'en est sorti de tes plaies sacrées et
» sous le fer de la lance qui perça ta céleste poitrine. Les voyez-

» vous, dit-il en se retournant brusquement vers ses auditeurs, » les voyez-vous, ces plaies adorables que je baise, que je baigne » de mes larmes (et de grosses larmes tombaient en effet sur ses » joues), êtes-vous dignes de les baiser, de les adorer comme » moi, vous juifs, vous assassins, vous, bourreaux du Christ, » vous qui le remèneriez au Calvaire, la croix sur le dos, s'il re- » venait encore sur la terre? » et il jeta un coup d'œil sur son auditoire silencieux. Mais cette fois la scène avait changé; leurs regards s'étaient baissés vers la terre; des larmes roulaient sincères dans ces yeux qui brillaient tout à l'heure d'une haine farouche; leurs poings contractés frappaient contre leur poitrine par un mouvement presque machinal; tout le monde était ému, jusqu'aux Français spectateurs de cette scène bizarre; car toute émotion vraie, quelque éloignée qu'elle soit de nos habitudes, est toujours contagieuse. Je jugeais le discours terminé; mais un prédicateur italien qui connaît la cire molle qu'il a à manier ne tient pas ses auditeurs quittes pour si peu de chose. Je supprimerai la fin de ce discours, à la fois pathétique et bizarre, composé de dialogues entre l'auditoire, le prédicateur et le crucifix, qui n'y jouait pas le rôle le moins saillant; qu'il suffise de savoir que dans ce curieux échantillon d'une prédication populaire tous les genres se trouvaient réunis; que les apostrophes les plus imprévues, quelquefois les plus bouffonnes, la faconde d'un rhéteur de couvent, la verve ampoulée et *imagginoza* d'une éloquence méridionale, s'y mêlaient au langage de l'âme le plus vrai et le plus senti, aux saillies les plus touchantes, parfois aux élans brusques et incorrects d'une éloquence toute familière. A part le ridicule, qu'un Français ne sait pas mettre hors de cause, et l'étrangeté de la première impression, je déclare n'avoir entendu rien de plus touchant que quelques-unes des paroles que ce pauvre prêtre prêtait à ce crucifix qu'il pressait dans ses bras comme l'Enfant-Dieu dans sa crèche, ou qu'il faisait tonner sur sa croix de bois, comme au jour du dernier jugement; personne, pas même les employés, ne songeaient plus à sourire. Quant aux Corses, c'est sur leurs figures si mobiles, si expressives, c'est dans leurs yeux que j'aimais à écouter le prédicateur; je suivais la trace de toutes ses paroles dans l'impression qu'elles produisaient; je voyais se détendre peu à peu ces muscles contractés par la haine, s'adoucir ces physionomies farouches, s'humecter ces yeux enflammés tout à l'heure; la main quittait machinalement le manche du stylet qu'elle avait caressé, et retombait indécise, comme hésitant à aller chercher celle d'un ennemi, l'œil essayait un regard de conciliation; les deux groupes, entraînés par une émotion commune, s'étaient rapprochés peu à peu; le prédicateur, observant du coin de l'œil l'effet

de son éloquence, saisit enfin un moment favorable : il étendit son crucifix entre les deux groupes comme une bannière sacrée qui les rapprochait au lieu de les désunir ; deux mains, deux mains ennemies se rencontrèrent sur cet emblème de paix, et reculèrent instinctivement comme effrayées de se toucher. C'étaient celles du vieillard dont nous avons parlé, et d'un jeune homme à l'œil brillant, au teint plus frais, au front plus ouvert qu'on ne le rencontre communément en Corse ; son regard, empreint d'une contrition profonde, se tournait vers le vieillard avec une expression suppliante mêlée d'une espèce de honte ; des larmes brillaient dans ses yeux ; et ses genoux, inclinés involontairement devant le vieillard peut-être autant que devant le crucifix, semblaient implorer un pardon plutôt qu'une réconciliation. Il y avait du sang entre ces deux mains-là ; chacun pouvait le deviner en voyant le vieillard, évidemment ému, se détourner du crucifix, sur lequel le prêtre retenait sa main, et éviter le regard suppliant du jeune homme. Le prédicateur, penché vers lui, murmurait à son oreille quelques paroles de pardon et de paix. Quelles qu'elles fussent, elles étaient éloquentes, elles étaient inspirées ; on n'en pouvait douter en voyant sur le front chauve du vieillard le combat qui se passait dans son âme : il ne pleurait pas, mais de grosses gouttes de sueur coulaient le long de ses tempes ; on entendait le bruit de sa respiration entrecoupée ; c'était le seul qui troublât le silence religieux qui régnait dans la salle. Le prêtre lui-même avait cessé de prêcher pour laisser entendre une voix plus éloquente que la sienne, celle de la nature, qui parlait au cœur du vieillard : « Gnecco, dit-il enfin au jeune homme avec un violent effort, Gnecco, la balle qui est partie du buisson où tu étais caché m'a tué un fils, un fils l'héritier de mon nom, le plus brave, le plus hardi qui ait jamais poursuivi gendarme dans la plaine ou muffolo sur la montagne..... non, ne me dis rien, tu n'étais pas seul dans le buisson : je ne veux rien savoir, j'aime mieux croire que ce n'était pas toi : tu aimes ma fille, n'est-ce pas? car l'amour n'a rien à faire avec les *vendette ;* Gnecco, veux-tu épouser ma fille, et me tenir lieu du fils que tu..... non, que j'ai perdu? le veux tu? et je te pardonne à ce prix. » Et comme Gnecco, trop ému pour répondre, se jetait dans les bras du vieillard, celui-ci, le repoussant doucement de la main comme s'il n'était pas encore résigné à sentir dans ses bras un ennemi : « Aussi-bien, ajouta-t-il d'une voix plus ferme, cela fatigue à la longue de haïr ; voilà vingt-huit ans bientôt que le premier coup de fusil a été tiré par cette main ; il était bien juste qu'elle en fût punie ; mais ce n'est pas le vieux tronc qui a été abattu, ce sont les jeunes rameaux, quatre fils.... » Il s'arrêta, et rejetant en arrière une mèche de

cheveux gris qui retombait sur ses yeux, je le vis essuyer à la dérobée une larme qu'il voulait cacher : les muscles de fer de son visage se détendirent. Honteux de sa faiblesse, il cacha sa figure dans ses mains, et l'on entendait à travers ses doigts le bruit de sa respiration qui s'échappait péniblement de sa poitrine et semblait vouloir la briser : mais ce fut l'affaire d'un instant : il releva sa tête grise; ses yeux étaient secs, il avait, suivant l'énergique expression du pays, il avait avalé ses larmes : « Père, dit-il d'une voix brusque, père; signons la trève, signons la vite, car un quart d'heure plus tard peut-être je ne la signerais plus, et laissez là ce crucifix. J'ai besoin de le regarder pour me rappeler que j'étais chrétien avant d'être père; le ciel me pardonne si c'est un blasphème. Mais pour ne pas venger la mort d'un fils, il faut être Dieu comme celui-là, et non pas un misérable pécheur de chair et d'os comme moi. »

Il se tut aussitôt. Le prêtre, sans perdre de temps, apporta l'acte; il était rédigé en bonne forme, et portait à peu près ce qui suit : « Par devant le secrétaire-général, le curé de la pa-
» roisse et le père ***, prêtre italien, les deux familles *** et ***,
» après une guerre d'extermination qui avait duré vingt-huit ans,
» et emporté vingt-deux des membres de l'une et de l'autre fa-
» mille, faisaient trève et paix perpétuelle, au nom de Dieu, de
» la vierge Marie et de son divin Fils, et promettaient de vivre
» désormais, ainsi qu'il convient entre chrétiens, en bonne et du-
» rable intelligence; faute de quoi, chacune des deux parties con-
» tractantes s'engageait à passer un dédit de 12,000 francs si la
» trève était rompue par aucun d'eux en particulier ou par con-
» sentement unanime; en foi de quoi ils avaient signé, et priaient
» Dieu et les saints anges de leur être favorables, et de veiller à
» l'exécution du présent contrat. Ajaccio, le septembre 182*. »

Toutes les parties contractantes, celles mêmes qui ne savaient pas écrire, se faisant guider la main par le prêtre apposèrent leur signature : une seule y manquait encore, c'était celle du jeune garçon, que j'entendais dans un coin disputer vivement, quoique à demi-voix, avec ses parens, qui l'entouraient. Son teint, naturellement pâle, comme celui des enfans dans les pays chauds, s'était animé du feu de la colère; et ses regards haineux restaient fixement attachés sur le vieillard. « Non, disait-il en élevant la voix malgré les efforts qu'on faisait pour le faire taire, en dressant en l'air son petit point fermé, non, vous avez beau dire, je ne vendrai pas ainsi le sang de mon père. Tous les curés du monde auraient beau prêcher contre la *vendetta*, le sang veut du sang; je le sais bien, moi : j'ai sucé ça avec le lait de ma mère. — Mais, Tommasino, songe donc, interrompit un de ses parens.... — Son-

ger, *corpo di Christo!* Oui, j'y songe encore, au jour où on le rapporta devant moi, tout saignant d'un coup de fusil que ce vieux démon de Recco lui tira derrière une haie, et où on vous l'étendit tout de son long sur une table. Les femmes criaient et s'arrachaient les cheveux; mais moi je ne pleurais pas, ni ma mère non plus, la forte et digne femme! On déshabilla le mort; son sang ne coulait pas, il était rentré en-dedans, il l'avait étouffé; et moi, en voyant tout cela, il me semblait que j'étouffais aussi. Alors ma mère prit sa chemise sanglante, et me la mit sur le dos. « Tommasino, me dit-elle, tu es bien petit encore; mais tu te rappelleras toute ta vie, n'est-ce pas, la promesse que tu vas me faire? » Je ne répondis rien; mais il me semblait que ces mots venaient de me grandir de dix ans. Tommasino n'était plus un enfant; c'était un homme : il allait venger son père! — Tommasino, répéta sévèrement le prêtre, *è questo parlar da cristiano?* — Laissez-moi achever, mon père; vous me gronderez après, dit l'enfant avec une obstination exaltée encore par l'importance qu'on attachait à sa décision. « Tommasino, me dit ma mère, vois-tu bien cette chemise tachée de sang; elle a été sur le dos d'un brave homme, et ce brave homme c'était ton père. — Oui dà! répondis-je, ma mère; et que faut-il faire pour qu'on ne dise pas que la chemise de Tommasino a passé sur le dos d'un lâche, et que ce lâche c'était son fils. — Ecoute, m'a-t-elle dit, le vieux Recco a une chemise aussi; mais il n'y a pas de trou à celle-là : il faut lui en percer un; m'entends-tu, Tommasino? — Oui, ma mère. — Il n'y a pas de sang sur cette chemise-là; il faut la teindre comme la tienne; entends-tu, Tommasino? — Vrai comme il y a un Dieu, je le ferai, ma mère! » Malheureux, s'écria le prêtre indigné, as-tu pu prendre ainsi le nom de Dieu à témoin d'un pareil serment!

Enfin le vieux Recco s'approcha du jeune garçon, lui prit la main, que l'autre essaya en vain de retirer, et s'inclinant vers lui avec une humilité toute chrétienne : « Tommasino, lui dit-il, j'ai pardonné à ce jeune homme, qui m'a peut-être tué mon fils; ne peux-tu me pardonner à ton tour? Tu seras père un jour, Tommasino, et tu sauras que le fils de notre germe nous est plus cher que le père qui nous a engendré du sien. J'ai pardonné pourtant! Seras-tu plus inflexible que moi? » Il s'arrêta en fixant sur l'enfant un regard suppliant, et en inclinant sa haute taille, au point qu'il avait presque l'air d'être à genoux devant lui. Tout le monde était ému; l'enfant lui-même l'était plus qu'il n'eût voulu le paraître. Sentant qu'il allait céder, il détourna les yeux, et voulut s'éloigner : mais sa main rencontra celle du prêtre : elle tenait une plume toute prête; l'acte était là, au pied du crucifix; une main

s'offrait pour guider la sienne. Tommasino, honteux, indécis, ému et irrité de l'être, promena autour de lui un regard incertain. Tous les yeux semblaient l'implorer comme ceux de Recco. Il céda avec un mouvement de dépit, et laissa prendre sa main, plutôt qu'il ne la tendit. *Viva Maria!* s'écria le digne prêtre, en s'en emparant pour la guider, et en lui faisant tracer sur le papier une croix irrégulière : car les deux mains tremblaient d'émotions sans doute bien contraires. Soulevant l'acte d'un air de triomphe, il le montra aux assistans; et la trève de Dieu fut conclue!...... Nous n'en avons pas entendu parler depuis; mais le dédit nous porte à croire qu'elle a été observée.

(*Le Correspondant, n° 37, tome II.*)

MÉMOIRES AUTHENTIQUES DE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE (1).

La révolution avait brisé tous les obstacles et poursuivait sa marche : Mirabeau était mort avec la conviction de son impuissance; les théoriciens de la constituante avaient disparu devant les hommes d'action de la commune. Péthion avait recueilli le dangereux héritage de Bailly assassiné. Vint un parti, à la parole haute, au cœur droit et à l'esprit faux : envisageant la régénération de tout l'ordre social comme une œuvre dramatique et littéraire, chacun représenta son personnage, drapé dans la toge romaine. Mais pendant qu'ils jouaient leur rôle, et qu'ils s'efforçaient d'imprimer aux événemens une physionomie antique, ceux-ci suivaient leur cours naturel, et bientôt les Gracques de la Gironde montèrent sur la charrette en place du char triomphal qu'ils avaient rêvé. Restait Danton avec ses septembriseurs; le fer de la guillotine tomba bientôt sur cette terrible tête : la mort est ingrate, elle n'épargna pas le pourvoyeur des bourreaux. Danton est emporté sans résistance dans une journée. Ce n'est pas encore là l'homme de la révolution; elle porte dans son sein plus de pensée de destruction que Danton même n'en nourrit dans son cœur.

Cependant elle s'arrête enfin, elle devient toute docile à la voix d'un homme, elle le suit avec complaisance, et presque avec respect. Robespierre lui parle en maître, et elle obéit;

(1) Moreau Rosier, éditeur rue Montmartre; n° 68, 1830.

elle se laisse discipliner et conduire par sa main. Il se l'inféode, et se montre à la France et à l'Europe comme l'héritier de toute sa puissance et de toute sa force; las du joug des comités, il les brise, il met sous ses pieds ses redoutables collègues, et ne paraît plus au milieu d'eux que rarement et comme un Roi dans sa cour. On dirait que son ignoble front s'est tout-à-coup revêtu à leurs yeux d'un diadème dont la vue les fait pâlir. Il s'entoure d'une sorte de garde populaire, et cet homme à l'âme froide, aux formes empesées et à la figure basse et blafarde, inspire à la multitude un fanatisme et une ivresse inexplicable. Le médiocre avocat d'Arras, l'obscur lauréat de province, dont les longues harangues provoquaient à l'assemblée constituante des murmures d'impatience et d'ennui, devient, sans qu'on se soit encore expliqué le secret de cet ascendant, le modérateur de la révolution, le Roi de la terreur. Entouré de quelques hommes dévoués jusqu'au délire, il attire à lui tout le gouvernement. La convention sanctionne, presque sans discussion, toutes les mesures qu'il propose; la commune, les comités, les sections, les sociétés populaires, tout fléchit devant lui. S'il demande des têtes on les lui donne; si l'on hésite, il les prend. Il réussit à organiser le régime révolutionnaire d'une manière plus systématique et plus centrale; il conçoit même le plan d'une vaste réorganisation sociale fondée sur des principes à lui; il veut créer une religion pour sa société, et proclame un culte dont il est à la fois l'inventeur et le prêtre, il oblige la tourbe impure de ses collègues à chanter des hymnes à l'Etre suprême, et à le suivre, de loin et dans une attitude respectueuse, vers l'autel où il monte vêtu de blanc, des palmes à la main et le front rayonnant d'orgueil.

Il y a dans cette domination exercée par un homme sur des événemens dont l'impulsion semblait partir du fond des enfers, quelque chose qui appelle des méditations sérieuses. Robespierre s'était emparé de la révolution; armé du levier de la terreur, il aurait long-temps dominé la France. Le mouvement du 9 thermidor ne prouva rien contre l'ascendant de cet homme. Ce ne fut pas là un mouvement semblable à un revirement que nous signalions plus haut, et qui, en donnant à la révolution une force progressive, faisait monter à l'échafaud les acteurs qui s'étaient montrés un instant sur la scène, pour les remplacer par des hommes, destinés comme eux, à ne s'y montrer qu'un jour. Le 9 thermidor fait un guet-apens et non pas une révolution. Si Robespierre avait pu faire usage de ses forces, il eût écrasé vingt fois les hommes qui,

dans cette fameuse journée, ne firent preuve de courage que pour sauver leur tête proscrite par Robespierre dictateur. Les heureux résultats de ce mouvement furent loin de concorder avec les affreuses espérances de ceux qui l'avaient provoqué. On sait que le 9 thermidor fut l'œuvre de la partie la plus hideuse de la convention, et qu'il tendait à prévenir cette organisation du gouvernement révolutionnaire, dont Robespierre essayait de jeter les bases au profit de sa puissance, et qui, malgré son horrible caractère, était déjà une sorte de réaction. Pour ne laisser à la postérité aucun doute sur ce point, le député même qui le premier lança le décret d'arrestation contre Robespierre, le montagnard Louchet proposa, immédiatement après, de maintenir *la terreur à l'ordre du jour*. Non, l'humanité ne doit rien aux Vadier, aux Vauland, aux Fréron, aux Tallien, aux Billaud-Varenne et aux Collot-d'Herbois. Les massacreurs de l'Abbaye, les mitrailleurs de Lyon et de Bordeaux, les tigres rugissans de la montagne, n'ont point songé à abattre des échafauds que leurs mains avaient élevés. Qu'on lise les détails de cette journée, et les accusations de *modérantisme* portées contre Robespierre par des êtres aussi atroces que lui, et l'on verra qu'il n'y eut dans cette lutte de deux ans aucune pensée de clémence, aucun ressouvenir de la nature, aucune inspiration d'humanité.

Si le 9 thermidor sauva la France, c'est que la révolution, privée de son chef, fut contrainte de reculer. Robespierre mort, elle était vaincue, comme l'empire l'eût été, si Bonaparte avait péri à Moscou. Quand des événemens se sont fait hommes, ils suivent les vicissitudes de nos destinées : alors un coup de poignard ou une fluxion de poitrine terminent d'ordinaire ces grandes crises, qui, quelques années plus tôt, auraient résisté à tous les efforts. On dirait qu'il y a dans la marche de l'esprit humain quelque chose de fatal et d'irrésistible. Il faut qu'il suive son cours dans le mal comme dans le bien. N'espérez pas combattre avec succès une pensée qui s'élance dans le monde pleine de jeunesse et de confiance ; attendez qu'elle se soit épuisée dans ses combinaisons diverses : bientôt la force lui manquera, et elle sera contrainte, pour trouver un point d'appui, d'élire domicile dans un homme et de se vouer à lui. Frappez alors, le moment est venu : ainsi succomba la révolution avec Robespierre, quoique le crime n'eût rien perdu puisque Collot-d'Herbois et Billaud-Varenne vivaient encore.

Mais qu'était-ce donc que cet homme qui sut dompter cette puissance qui menaçait le monde du règne du chaos et de la

mort? quelles éminentes qualités distinguaient celui qui réussit là où Mirabeau avait échoué et au profit duquel s'opérèrent ces prodigieux changemens et la chute de tant et de si hautes fortunes? question ardue et sur laquelle on est loin d'être d'accord. Suivant les uns, Robespierre, homme d'une ambition subalterne, était l'agent secret de Coblentz, le pensionnaire de l'Angleterre; il réalisait des capitaux pour passer à l'étranger, et y mener une vie voluptueuse et tranquille : absurde supposition, que rien n'autorise et qu'ont sérieusement accueillie MM. Dulaure et de Montgaillard. D'autres écrivains, plus judicieux, n'ont pas osé émettre un jugement précis sur le député d'Arras. MM. Miguet et Thiers semblent le regarder comme froidement sanguinaire, dépourvu de toute capacité politique et de toute vue arrêtée; comme si sa conduite dans les circonstances les plus difficiles n'indiquait pas une grande suite dans les idées; comme si ses discours surtout ne portèrent pas la même empreinte depuis son entrée aux affaires jusqu'à sa chute!

Enfin, M. Charles Nodier s'est attaché (1) à réhabiliter la mémoire de cet homme, dont le procès, au dire de Cambacérès, *a été jugé*, *mais non plaidé*. On a pu prendre pour un jeu d'esprit la tâche qu'il s'est imposée à cet égard; il a vu dans Robespierre un républicain sincère, doué de talens médiocres peut-être, mais que la puissance de s'identifier avec la passion qui l'agitait sourdement, malgré le calme apparent de sa face immobile, rendait par moment grand et imposant comme elle. Il s'est plu à recueillir quelques traits épars d'éloquence, et à en composer un ensemble qui donnerait l'idée la moins exacte du genre habituel de talent de cet homme; car Robespierre n'était rien moins qu'un orateur, et une véritable inspiration n'échauffa jamais son âme glacée. On dirait que M. Nodier n'a vu Robespierre qu'à travers les pompes de la fête religieuse de la Raison : il a concentré sur cette première impression de jeunesse toute la pensée de la révolution. Il y avait en effet quelque chose de solennel et de terrible dans cette proclamation de Dieu et de l'immortalité faite au milieu des restes décimés d'une grande nation, par un homme qui, en prononçant ces deux mots, semble dicter lui-même l'arrêt de sa réprobation éternelle.

Ce ne sera pas dans l'ingénieux et bizarre article de la *Revue de Paris*, que nous trouverons une appréciation histori-

(1) *Revue de Paris*, 1829.

que de Robespierre. Il reste donc encore à s'expliquer comment il parvint à se rendre maître de la révolution et à enchaîner le monstre.

Pour se rendre compte de ce phénomène, il faudrait envisager à la fois et le caractère de l'homme, manifesté par ses écrits, et celui des événemens auxquels il se trouva mêlé. La révolution sortit tout entière d'un principe poussé de déduction en déduction à des conséquences absurdes et atroces. Le dogme de la souveraineté populaire et celui de l'égalité absolue des êtres conduisaient inévitablement à la désorganisation sociale, et ouvraient un libre cours aux fureurs anarchiques et aux débordemens de cet esprit nouveau qui vit au fond de toute l'humanité, et que contient à peine le double frein des croyances et des institutions sociales. Le propre d'une révolution de principes, telle que la nôtre, est d'aller jusqu'au bout, et de ne pas reculer tant qu'il reste un syllogisme à faire. S'il est des âmes indécises et timides, que les déductions effraient, et qui n'osent les accepter, la révolution chemine sans eux et les laisse. Ainsi il arriva aux membres de la constituante, qui, avec Mounier, voulaient aller jusqu'au gouvernement anglais, avec M. de La Fayette, jusqu'à la constitution de 1791, ni plus ni moins; aux girondins, qui acceptaient la république, moins le sang qu'il fallait de toute nécessité verser alors pour l'établir. Or, la force de Robespierre a consisté, suivant nous, à avoir été jusqu'au bout sans hésitation et sans réserve; son horrible génie consiste à avoir dès l'abord deviné toutes les conséquences, bien plus à les avoir toutes énoncées de la manière la plus formelle. Une lecture attentive des discours de ce personnage et des œuvres publiées par lui avant son élection par le balliage d'Arras, suffit pour faire voir que, si Robespierre ne fut pas le plus éloquent orateur de cette époque, il fut au moins le plus impitoyable et le plus habile des logiciens. Dès le commencement de 1789, et même avant l'ouverture des Etats-Généraux, on voit percer dans ses écrits et discours académiques, dans ses plaidoiries contre les lettres de cachet et sur diverses autres matières politiques une rigueur remarquable de raisonnement. Du reste, aucun talent ne les distingue, aucune chaleur ne les anime; c'est ainsi qu'écrirait un mort s'il pouvait communiquer sa pensée aux hommes. Rien d'original dans la manière, rien de nouveau sur-tout pour le fond des idées : ce sont les paradoxes de Rousseau, les idées empruntées par les encyclopédistes à Hobbes, à Locke et à l'abbé Raynal, présentées dans un style lent et quelquefois déclamatoire, malgré sa monotonie. Il y a toute-

fois dans les déductions qu'il tire de ses principes, dans la hardiesse froide et sans jactance, quelque chose qui fait deviner jusqu'où le parleur peut aller. Il ne s'échauffe pas, comme Danton, à la vue du sang et à l'odeur du carnage : toujours calme, toujours austère, la mort se trouve naturellement au bout de sa pensée, et ce n'est pour lui qu'une conséquence forcée de prémisses rigoureuses. Robespierre est prodigieux sous ce rapport. Il est évident que, dès les premières séances de l'assemblée, il avait pénétré toute la portée du mouvement, tandis que ses collègues s'y abandonnaient sans aucune prévision de l'avenir. Qu'on lise ses discours sur le *veto*, sur le droit de pétition, la permanence des sections, la garde nationale, les fonctions des ministres du culte, etc., son opinion sur l'organisation des jurés, et sa réfutation du système proposé par Duport; qu'on parcoure la compilation que vient de publier le libraire Moreau-Rosier, sous le titre passablement ridicule de *Mémoires authentiques de Robespierre*, et l'on s'étonnera moins peut-être qu'il soit devenu l'homme principe de la révolution. S'il était peu goûté à l'assemblée constituante, si ses motions, déjà toutes républicaines, étaient accueillies avec défaveur, si Mirabeau, en l'écrasant de quelques paroles de dédain, le faisait rentrer dans son obscurité, l'avocat envieux et pénétrant se vengeait déjà par la certitude des satisfactions terribles qu'un prochain avenir réservait à sa haine. Obligé souvent de quitter la tribune faute d'auditoire, lui aussi dut se dire, avec plus de confiance que l'abbé de Bernis au cardinal de Fleury : *j'attendrai*. En 89, la révolution n'était pas à la hauteur de Robespierre; en 93, elle avait grandi : voilà tout.

Marat seul aurait pu peut-être le disputer à Robespierre pour l'inflexibilité du cœur et la pénétration révolutionnaire. Pour opérer le grand œuvre, il demandait dit-on, quatre cent mille têtes de plus que ce dernier. Un homme aussi osé eût pu devenir un dangereux rival pour le proconsul. Mais Robespierre, outre sa pénétration d'esprit et cette divination du mal, qui fit sa force, avait à un bien autre degré que Marat les qualités qui font le chef de parti, l'heureux usurpateur. Il en imposait par son austérité et la gravité apparente de sa vie : condition aussi nécessaire pour dominer la multitude que pour se bien poser dans une assemblée.

S'il est dans la nature des choses que les révolutions s'opèrent toujours au profit des hommes qui en comprennent le mieux toutes les conséquences, on ne s'étonnera donc plus que Robespierre, obscur tribun en 1789, se soit trouvé au

niveau des événemens en 1793, et qu'il ait été porté à la tête des affaires, lui qui ne broncha jamais dans la route du crime.

Telle est l'opinion que nos lecteurs se formeraient peut-être, comme nous, de la vie politique de cet homme si diversement jugé, s'ils lisaient la compilation que nous avons sous les yeux. Ces deux volumes offrent quelque intérêt, en ce qu'ils présentent la collection des discours de Robespierre; c'est tout ce qu'il y a de lui dans ses prétendus mémoires. Du reste, le fabricateur n'a pas été heureux cette fois; il a eu soin d'avertir en quelque sorte à chaque page le public de sa malheureuse ruse et de son plat mensonge. Ajoutons que, comme personne ne peut y être trompé, personne aussi n'a droit de se fâcher. K.

(*Le Correspondant*, n° 38, *tome II.*)

LES MARTYRS DU MAINE (1).

PREMIER ARTICLE.

Le héros chrétien est simple, sans enflure, sans jactance; sa simplicité est la simplicité de l'Evangile. L'enthousiasme s'est transformé chez lui en une habitude d'âme calme, mais toujours ardente, toujours élevée. Tel est le fruit d'une doctrine, qui embrasse tout l'homme et possède le secret d'ordonner jusqu'à ses sentimens les plus intimes. C'est en quelque sorte autant à l'harmonie divine qu'elle établit dans l'individu qu'au lien universel par lequel elle unit tous les hommes, qu'elle doit le nom de *catholique*.

Une persécution s'élève-t-elle dans l'Eglise de Dieu? C'est le moment où les fidèles vont se montrer à la face du monde tels qu'ils sont, où l'amour de Jésus-Christ va éclater avec toutes ses merveilles. Les courages se préparent, la foi se ranime, la ferveur redouble, tout ce qu'il y a de noble, de sacré, de sublime dans une religion, toute divine, vient se peindre avec feu dans l'âme du chrétien; et alors renouvelé, pour ainsi dire, dans tout son être, il conçoit qu'il est doux mille fois de mourir pour son Dieu, pour sa foi, pour le bonheur d'ê-

---

(1) Au Mans, chez Belon, libraire, et à Paris, chez Adrien Leclère, quai des Augustins, n° 35.

tre éternellement chrétien. Il conçoit cette belle inspiration du père de notre tragédie :

> Si mourir pour son prince est un illustre sort,
> Quand on meurt pour son Dieu, quelle sera la mort ?

Quel sera le trépas pour l'âme héroïque qui, par l'espérance invincible de la vie, a vaincu le tourment de la mort! Quelle sera la mort du frère et du cohéritier de Jésus-Christ ressuscité! Dans ces circonstances, il me semble voir le pasteur céleste, faire le tour de la bergerie, fortifier le bercail, et s'assurer avec une tendre sollicitude que ses brebis qu'il aime l'aiment d'un égal amour. Enfin le moment du sacrifice est arrivé, les persécuteurs sévissent, les victimes de leur furie sacrilége tombent, le sang coule.... Un sang si pur et si généreux aura-t-il coulé comme un sang vulgaire? Ces grandes âmes, prêtes à s'envoler vers l'immortelle patrie, dont elles goûtent déjà les prémices et les ravissantes inspirations, ne laisseront-elles aucune trace du feu qui les embrase? Oh! combien d'actions à jamais mémorables! Oh! combien de belles paroles, où respirent un calme, une douceur, une patience, une force plus qu'humaine! Les bourreaux eux-mêmes sont attendris, et quelquefois l'on prendrait pour un Dieu celui que les chaînes accablent.

Ces paroles, ces actions, voilà l'héritage que les saints confesseurs, que les martyrs des premiers siècles léguaient à leurs frères. Héritage précieux, qui leur révélait cette grande vérité que si toute doctrine peut avoir ses martyrs, le christianisme seul produit des martyrs pleins de douceur et d'amour pour leurs persécuteurs; et la douceur dans le courage n'est-elle pas le plus haut symbole de la force?

La tempête passée, les chrétiens s'entretenaient des combats, rendus par les athlètes de la foi : c'était Ignace paraissant dans l'amphithéâtre des maîtres du monde, et dévoré par les lions; c'était Polycarpe, que la flamme consumait, en n'obéissant, pour ainsi dire qu'à l'ardeur du saint martyr; c'était Irénée et ses ouailles chéries, que le fer de l'impie réunissait dans un même et bienheureux trépas. Combien ils se glorifiaient d'être les frères de tels frères; et que la fierté d'une telle parenté était noble et légitime! Ils lisaient et relisaient sans cesse les monumens où revivaient les derniers élans de ces âmes héroïques. Enfans, vieillards, les jeunes gens, les jeunes filles, les hommes, les femmes, tous écoutaient avec ravissement le récit des combats du ciel contre l'enfer, les

terreurs de la persécution, et la victoire des persécutés, qui avaient vaincu, parce qu'ils avaient su mourir. Comme alors les cœurs étaient émus! la foi et l'enthousiasme semblaient se confondre et devenir le plus fort, le plus sublime des sentimens; que de douces larmes coulaient des yeux! chacun s'interrogeant, se répondait à lui-même: Si des bourreaux voulaient me ravir la foi, je renoncerais à la vie plutôt que de renoncer à mon Dieu. Ainsi le sang des martyrs était une semence divinement féconde, qui engendrait de nouveaux chrétiens, et sa vertu toute merveilleuse ranimait la terre qu'il avait baignée.

Ainsi nos ancêtres croissaient et se fortifiaient dans la foi. Les épreuves de leur religion la leur rendaient et plus chère et plus vénérable. Et nous chrétiens venus dans ces derniers temps, nous faudra-t-il remonter vers le passé, et lui demander des exemples et des dévouemens? Il n'en sera pas ainsi; notre siècle, si fécond en crimes, le fut également en vertus, et Dieu n'a pas voulu que notre âge eût quelque chose à envier aux âges qui l'ont précédé. Quarante années se sont à peine écoulées depuis que la religion de Jésus-Christ fut en butte à l'un de ces assauts furieux, qui semblaient être un effort désespéré du génie du mal. La mort des disciples de Jésus-Christ fut résolue, les supplices préparés de toutes parts; la France n'offrit plus que la lugubre et sanglante image d'un vaste supplice; pour les chrétiens, il n'y avait qu'un crime, c'était d'être chrétiens; pour les chrétiens aussi il n'y avait qu'un choix, mourir ou ne plus croire. Le même choix avait été proposé à nos pères dans la foi, et mourir avait été le cri de leur âme. Leurs enfans n'ont pas dégénéré. Quelle multitude de héros surgit tout à coup! quels prodiges de fidélité, d'inaltérable patience, d'intrépidité, d'invincible amour! Qui redira les sacrifices, les actions sublimes, dont la moindre, dans tout autre temps qu'un temps d'anarchie et de chaos infernal, eût allumé l'enthousiasme d'un peuple tout entier, et fixé les regards de l'avenir? Des voix pieuses et éloquentes ont célébré, il est vrai, la foi et les derniers instans de plusieurs saintes victimes, elles ont arraché à l'ingrat oubli le nom de ces intrépides chrétiens. Mais notre cœur nous dit qu'il manque quelque chose à cette gloire à la fois nationale et catholique. Quoi! la France aura produit tant de chrétiens morts pour la cause du ciel, elle aura été sanctifiée dans toutes ses parties par le sang des martyrs, ses enfans, et les noms de ceux qui veillent et prient aujourd'hui pour son salut, demeureront ensevelis sans retour dans l'abîme des temps! et chaque province, chaque ville, chaque citoyen ne mettra

pas sa fierté à rappeler le souvenir des héros que notre patrie a portés dans son sein, à conserver pour la postérité les exemples d'une vertu sortie pure et sans tache de la plus terrible des épreuves. Cette pensée était trop juste, trop belle, trop aimable, pour qu'elle demeurât stérile dans un cœur français et chrétien : aussi la voyons-nous heureusement réalisée par M. Théodore Perrin, qui s'avance dans la voie ouverte à ces saintes investigations, en offrant au monde chrétien les *martyrs du Maine*. On aime à voir un tel exemple donné par une province limitrophe des lieux où la tourmente révolutionnaire s'est déchaînée avec la plus impitoyable furie. L'ouvrage de M. Perrin respire cette onction et cette simplicité, qui laissent à la vérite tout son éclat en lui laissant son charme et toute son ineffable naïveté. Quel intérêt profond! Que ces pages sont éloquentes! Que les entrailles du chrétien sont vivement attendries! L'œil du critique pourrait apercevoir quelque négligence dans le style; mais cette négligence ne mésied pas, relevée par ce que l'héroïsme a de plus entraînant. Nous ne croyons pouvoir donner une plus juste idée de cette touchante histoire qu'en soumettant au lecteur plusieurs de ces traits que le cœur a jugés soudain, et loués par son irrésistible émotion. Nous citerons d'abord la mort d'un vénérable pontife, M. De Hercé, évêque de Dôl.

« Au berceau de la révolution on se hâta de déclarer une guerre à mort aux fidèles serviteurs de l'autel et du trône : M. l'évêque de Dôl, chassé de son palais, de son siége, de la ville épiscopale, se vit contraint de se retirer chez un de ses frères, où il vivait au milieu d'une famille chérie et qui savait si bien l'apprécier; mais instruit dans cette solitude que conformément à une nouvelle loi plus de six-cents prêtres soit de son diocèse, soit de ceux qui l'environnent, avaient été forcés de se rendre à Laval et de s'y constituer prisonniers, il écrivit aux magistrats de cette ville, et ne dissimula point à ses parens la résolution qu'il avait prise de se rendre incessamment au même lieu : ils le conjurèrent en vain d'abandonner ses projets, et de ne pas exposer ainsi ses jours à la rage des assassins : à Dieu ne plaise, leur répondit-il aussitôt, que je laisse échapper une si belle occasion de confesser le nom de Jésus-Christ, je dois l'exemple aux prêtres, et je serai trop heureux de me voir à leur tête dans la captivité. Il part le jour même avec l'abbé De Hercé, son frère, vicaire-général, et se rend prisonnier à Laval. Que n'eut pas à souffrir le saint évêque? Lorsque le commissaire l'appelait simplement Hercé,

le prélat répondait modestement j'y suis. « Il disait au tyran magistrat j'y suis, tu peux appeler les bourreaux, je ne les fuis ni eux ni toi, je continue à rejeter le serment du parjure et de l'apostasie. J'y suis encore prêt à subir tes outrages et ceux de tous les tiens, à mourir pour ma foi, pour mon Dieu, je te l'ai dit hier; j'y suis aujourd'hui de nouveau, et demain je viendrai te le redire encore. » Le moment de l'appel était celui des Jacobins et les intrus désignaient à leurs brigands pour les huées et pour les outrages. L'évêque de Dôl en était le principal objet. La croix épiscopale les faisait frémir comme l'enfer, une mégère forcénée s'élança un jour sur lui pour la lui arracher, ce fut la seule fois que ses prêtres repoussèrent la violence. »

Le vertueux pontife après une dure captivité, dont il ne nous est pas possible de rapporter ici les précieux détails, passa à Londres ! là il adressa à son troupeau une lettre pastorale, où son âme ardente et charitable est peinte tout entière. Bientôt il résolut de retourner en France : laissons parler notre pieux historien :

« Déterminé à accompagner les régimens, qui effectuèrent une descente dans la presqu'île de Quibéron, la veille de son départ d'Angleterre, l'évêque de Dôl annonçait à tous les ecclésiastiques, qui voulaient l'accompagner qu'il fallait se préparer au martyre. Cependant les commencemens de l'expédition donnèrent des espérances, mais qui furent bientôt démenties. La célérité et l'ardeur des généraux républicains, nous racontent les mémoires du temps, resserrèrent les émigrés dans cette presqu'île, où ils se virent forcés le 20 juillet 1795. Le comte de Sombreuil se rendit avec sept ou huit cents gentilshommes. Il paraît certain qu'il y eut une capitulation écrite, ou du moins une promesse verbale de les épargner. Le nombre total des prisonniers était de quatre mille. Ils furent enfermés dans l'église d'Auray. La justice, l'honneur, la politique prescrivaient également de ne pas souiller la victoire, c'était l'avis des généraux : mais de barbares députés pressèrent l'exécution des lois atroces qu'ils avaient rendues. Au moment de la défaite des troupes fidèles, on était venu avertir l'évêque et son frère du péril imminent, qui menaçait leurs jours, et leur offrir la facilité de le jeter dans un canot et de se réfugier sur une frégate anglaise, qui n'était pas loin de la côte. « Mais laisserons-nous, dit le pontife à l'abbé, laisserons-nous sans consolation, sans secours spirituels ces malheureux blessés,

nos concitoyens, nos compagnons d'infortune, nous pouvons leur être plus que jamais utiles. Ah! mon frère, ne les abandonnons pas, et sacrifions, s'il le faut, la vie de nos corps pour celle de leurs âmes. » Ils s'embarquèrent alors et retournèrent vers l'hôpital des émigrés, qui déjà se trouvait au pouvoir des républicains. Les deux frères furent bientôt arrêtés eux-mêmes avec d'autres ecclésiastiques, chargés de fers, conduits à Vannes, jugés et condamnés à être fusillés, non par la commission militaire d'Auray, qui refusa de se prêter à ce lâche et monstrueux homicide, mais par une autre plus docile aux ordres d'un infâme député. »

« En marchant à la mort, le vénérable apôtre de Dôl dit au peuple éploré, qui l'environnait : mes bons enfans, nous n'étions pas venus pour vous conquérir, mais bien pour vous convertir. Il se rend au supplice entre le jeune et brave Sombreuil, Joseph de Broglie et de la Landelle. On les fusilla le 30 juillet 1795 sur une promenade publique de Vannes nommée la Garenne et depuis appelée la plaine des martyrs. Arrivé au lieu de l'exécution, le Saint-Pontife se fait découvrir la tête, et à la vue de ce front auguste et si serein, le peuple versa des larmes et frémit d'un religieux respect (1). »

Quelle mort que celle qui a été précédée par un sacrifice de tous les momens, et qui vient mettre un terme aux efforts de l'amour infatigable? la mort pour le chrétien n'est l'effet ni du désespoir ni d'un enthousiasme dédaigneux, elle est le terme de ses espérances et le complément de sa foi. Les pasteurs marchaient vers la véritable patrie à la tête de leurs troupeaux, et ceux-ci les suivaient dociles et se précipitant sur leurs traces, dont la lumière les guidait. Femmes, enfans, les simples, les ignorans, en un mot tout ce que le siècle dédaigne, avait des paroles pour confesser la foi, de la pénétration pour discerner l'astuce et la ruse, du courage pour dire à la vie un adieu joyeux et irrévocable. Quel triomphe plus extraordinaire? c'était l'œuvre de la foi, et après de tels faits, que l'on espère encore l'emporter sur la foi! à l'exemple du pontife de Dôl, nous ajouterons celui de simples paysans.

Nous verrons dans un second article comment la vertu de Jésus-Christ les rendait capables d'affronter et de confondre leurs persécuteurs.

(*Le Correspondant*, n° 40, *tome II.*)

---

(1) *Voy. Martyrs du Maine*, *p.* 149.

ESQUISSES SUR L'ESPAGNE,

De V. A. Hubert, traduit de l'allemand par Louis Levrault (1).

De toutes les contrées de l'Europe l'Espagne est celle qui laisse dans l'âme du voyageur les impressions les plus vives et les plus profondes. Dans le Nord, on peut souvent se croire en France ; la Hollande rappelle l'Angleterre ; le véritable caractère de l'Italie, ses mœurs et son esprit national sont à peine soupçonnés de l'étranger, qui peut rarement pénétrer dans les intérieurs italiens : sa marche est tracée par un itinéraire, sorte de feuille de route à l'usage des *touristes* anglais ; et il ne s'en écarte pas plus qu'un balancier de la ligne qu'il doit parcourir. Les monumens, les églises et les ruines, le Vésuve et Portici, le Pausilippe et Pompeï, voilà plus qu'il n'en faut pour orner l'album d'une femme, et fournir, pendant toute une saison, à la conversation fashionable.

Ce n'est pas ainsi qu'on voyage en Espagne. Il faut renoncer au gîte *confortable*, à la table bien fournie et à la molle berline, pour se mêler à la bande joyeuse des *muletiers ;* descendre, au bruit des sonnettes de leurs mules, au fond des précipices, arriver à la *posada*, y manger des œufs durs, et coucher assez souvent à la belle étoile, sur son manteau. Dans ce pays, point d'itinéraire tracé d'avance, point de pélerinages et d'admirations obligées : on marche à l'aventure, poussé par son caprice par le désir de voir sous toutes ses formes cette nature si originale, et par l'espoir de faire chaque jour une découverte de plus dans les mœurs qui varient de province à province. Vous prend-il fantaisie d'errer dans la montagne de Ronda, dans les défilés des Alpujarras ? vous vous mettez sous l'escorte d'un muletier, guide fidèle, comme ils le sont presque tous en Espagne ; il vous conduit, à travers d'impraticables défilés, dans les villages bâtis sur le sommet des montagnes, comme des nids d'oiseaux de proie : il sera facile au voyageur de lier connaissance avec l'énergique population qui les habite, et y jouit d'une liberté assez peu compatible avec l'organisation d'une société plus régulièrement constituée. S'il se montre froid et railleur, s'il ne peut se déprendre de ses habitudes de civilisation compassée, pour entrer tout de cœur

(1) A Paris, chez Levrault, libraire, rue de la Harpe, n° 81.

dans le monde nouveau qui s'ouvre devant lui, on le laisse; et un regard de mépris a bientôt vengé l'Espagnol de dédains qu'il ne peut comprendre. Car c'est le propre du génie national de ne douter jamais ni de sa patrie, ni de ses mœurs, ni de sa gloire. Mais si l'étranger s'abandonne sans réserve au charme de cette existence libre et forte, s'il aime la grave conversation des vieillards et des gens d'église, les vigoureux exercices des jeunes gens, les danses expressives et les regards plus expressifs encore des jeunes filles, s'il ne se montre pas trop scrupuleux sur la légalité en fait de vaillance, et qu'il applaudisse sans trop de façon au récit d'un combat avec les douaniers ou avec la milice, alors on l'initie aux secrets de cette vie toute d'aventures et de dangers; chacun lui conte ses prouesses, et son enfance passée au milieu des montagnes à conduire de province en province les innombrables troupeaux de mérinos, et sa jeunesse qui vit la guerre sainte contre les Français, et les occupations de son âge mûr, qui ne se bornent pas à la paisible culture de la vigne et des oliviers. On gardera pendant quelque temps un prudent silence sur les courses nocturnes à la côte; mais, si l'hôte considère, en souriant, les longues carabines pendues à la cheminée, et les sabres à la poignée desquels s'attachent de longs rosaires, on finira par lui confesser que les temps sont durs, que l'Espagne est bien tombée, que le gouvernement est livré aux francs-maçons, ennemis secrets de la Religion et du Roi, et qu'il faut bien que le pauvre peuple se ménage quelques ressources.

Rien de plus ouvert que le caractère de ce peuple, quand on se laisse aller à l'attrait naturel qu'il inspire malgré ses défauts et sa rudesse. L'Espagnol vous sait gré de votre confiance, des efforts que vous faites pour vivre comme lui, et il vous estime à raison de votre aptitude à comprendre et à partager ses plaisirs. On a déjà remarqué que les Espagnols étaient assez peu sociables à l'étranger, tandis que chez eux ils sont les plus hospitaliers des hommes. C'est que, hors de la péninsule, leur amour-propre est à chaque instant froissé par une civilisation dont ils ignorent les raffinemens, tandis que sur leur sol même ils se croient trop grands et trop sûrs d'eux-mêmes pour redouter les dédains du voyageur. Le dernier des mendians se regarde comme protégé par la gloire des héros et des poètes de sa patrie. Ces illustres renommées ne sont pas le patrimoine exclusif de la classe éclairée; et si parmi nous, les noms des Bayard, des Turenne et des Racine ne sortent guère de l'enceinte des salons, en Espagne les noms du Cid Campeador, de Ponce de Léon, et même celui des poètes qui les ont chantés,

sont journellement répétés dans les plus humbles réunions populaires. De là la bienveillance de ce peuple envers ses hôtes étrangers; de là aussi l'air de protection un peu hautaine avec lequel il la dispense. Cette confiance en sa patrie, cette foi antique et sacrée ajoute encore, à notre avis, au charme de ces mœurs pleines d'abandon.

Cette facilité à pénétrer dans toutes les classes de la société en Espagne, à saisir sur le fait cette nature trop confiante et trop fière pour se cacher, paraît avoir beaucoup frappé l'ingénieux auteur des *Esquisses sur l'Espagne*. M. Louis Levrault, auquel nous devons la traduction de cet intéressant ouvrage, a consigné la même observation dans une introduction pleine de vues ingénieuses, et qui rend avec vérité les impressions de l'étranger qui foule pour la première fois cette terre si pittoresque et si poétique. Nous aussi, nous avons visité ces belles contrées par un beau printemps et à cette époque de la vie où l'on n'a encore rien vu, et où l'âme est affamée de voir. Nous avons reconnu toutes ces figures si bien dessinées, et sur-tout si chaudement coloriées, que M. V. A. Huber fait passer tour à tour sous les yeux de ses lecteurs. Sa *Dolorita* est vive et piquante, mais sans coquetterie, comme toutes les jeunes Andalouses. Sa jeune âme est vouée à un sentiment naïf et passionné à la fois, qui, loin de lui rien ôter de sa dignité de jeune fille, l'élève au-dessus de son sexe et d'elle-même. C'est le propre de l'amour en Espagne d'être une affaire sérieuse, un engagement que le frivole désir des succès du monde ne trouble point. La morale y est quelquefois outragée sans doute, quoique plus rarement que ne l'ont prétendu certains observateurs superficiels, pour lesquels l'abandon caractéristique des mœurs espagnoles exclut toute idée d'innocence; mais on tombe rarement de la faiblesse dans le vice : il y a assez de ressorts dans ces âmes pour se relever du fond de l'abîme, et une corruption froide ne les enlève pas pour toujours à la vertu et à l'honneur.

A côté de cette gracieuse figure de *Dolorita*, M. Huber a heureusement jeté dans son livre les caractères les plus pittoresques et les plus essentiellement espagnols : quelle vérité dans cette *Fernanda*, patriote à la manière de madame Rolland, et dont l'âme brûlante concentre tout ce qu'il y avait de faux et de généreux à la fois dans les rêves d'un brillant avenir qui enfantèrent la révolution d'Espagne! Le brigand Pedro, le volontaire Christoval, l'ambitieux *Mendizabal* portant son esprit de calcul et ses maximes philosophiques dans le sein

d'une junte de la foi ; le brillant milicien *Sioxjas;* le septembriseur Ruggieri, l'audacieux maire de Cordoue, sont des types qu'il est impossible de n'avoir pas rencontrés en traversant l'Espagne. Je n'aime point voyager avec le fashionable M. Brown, sous l'escorte du *Corsario* de Malaga à Grenade. Mais je crois pouvoir le déclarer ressemblant, d'après son analogie avec son camarade le fameux Polynario, qui m'a conduit de Cordoue à Séville. Avoir les marques de respect que prodiguaient mes compagnons de voyage à un petit homme taillé comme le gladiateur, et dont la physionomie expressive et le regard doux et ferme rappelaient la pureté du type andalou, je devinai que nous étions sous la protection d'un homme important dans le pays. Polynario prenait plaisir à me voir exprimer avec vivacité l'admiration que m'inspirait cette riche végétation, cet air balsamique, les ruines pittoresques penchées sur le front des coteaux, et ces points romains, souvent terminés par des arches gothiques. Il me crut digne de voir Séville, et d'admirer la huitième merveille au monde, comme dit le proverbe espagnol. J'acceptai par courtoisie un cigarre de la Havane, et je le consumai jusqu'au bout, malgré ma répugnance visible, qui arrachait à mon guide les éclats de la plus franche gaîté. Cette condescendance l'ayant mis de bonne humeur, la conversation s'engagea, et l'on peut juger quelle bonne fortune c'était pour un jeune homme de parler face à face à un brigand à la Byron. J'étais aussi curieux d'engager l'entretien que le bon curé des environs de Saint-Malo qui écrivit à Duguay-Trouin pour lui demander la permission de se présenter chez lui, attendu que, ne connaissant de héros que par les *Vies* de Plutarque, il avait grande envie d'en voir un en nature. Polynario, en échange de quelques détails sur la France, me mit au courant de sa redoutable vie. Né d'un père contrebandier, et qui fut pendu sous le règne de Charles III, il avait embrassé la profession de sa famille, et quelquefois fait pis encore ; repris deux fois de justice, et mis en chapelle pour être pendu, il parvint à s'échapper par des miracles de force et d'adresse. Enfin Dieu et Notre-Dame del Pilar, pour laquelle il avait toujours eu une dévotion particulière, touchèrent son cœur. Il réfléchit, me dit-il, que la vie était courte, et qu'un coup d'escopette ou un bout de corde pouvait l'envoyer là haut sans qu'il eût fait pénitence. Il s'adressa à un moine dont il obtint, ajouta-t-il, la rémission de ses fautes plus facilement qu'il ne l'avait espéré ; rentré depuis dans la bonne voie, il fut grâcié je ne sais trop comment ; et s'étant voué à protéger les voyageurs, il devint la terreur des hommes dont il avait partagé

les crimes. Nous sortions de la petite ville d'Ecija, si redoutée des étrangers, pour nous diriger sur Carmona, dont les vieilles tours se montraient sous le ciel pur d'Andalousie, comme de noirs fantômes, à travers le voile d'une nuit transparente. Au moment où nos mules entraient dans un profond défilé, nous découvrîmes une croix, à l'aspect de laquelle mon guide tira son énorme *sombrero*, et récita de longues prières. Il m'apprit que ce lieu avait été témoin du meurtre de plusieurs voyageurs, au nombre desquels était un chanoine de Jaën, ajouta-t-il en se signant, qui avaient eu l'imprudence de résister à la bande du fameux Henriquez. Ils avaient été mis à mort sans qu'on leur eût donné le temps de se confesser. Aux détails qu'il me donna sur un événement dont le souvenir réveillait visiblement chez mon guide les impressions les plus vives, je me hasardai à lui demander s'il en avait été lui-même témoin : cette imprudente question n'obtint pas de réponse précise, et, à mon grand regret, la conversation s'arrêta tout à coup, après quelques réflexions pieuses sur la miséricorde de Dieu et de l'Eglise. Mais ce n'est pas seulement parmi ses brigands ou ses *matadores*, que l'Espagne fournit au peintre de charmans tableaux de genre. Tout est pittoresque dans les habitudes comme dans le costume du pays; tout est en saillie dans ses mœurs. Il y a dans la bonne compagnie quelque chose d'aussi *primitif* et d'aussi naïf que dans ces classes vouées, en quelque sorte, à la poésie par état et profession. L'impitoyable niveau européen a respecté le sol de l'Andalousie : si à Madrid, la société affecte les mœurs de Paris et de Londres, si dans les salons de la duchesse de B. la conversation roule sur le fond de lieux communs qui l'alimentent dans toute l'Europe ; à Cordoue, à Séville, à Grenade, à Cadix même, malgré le caractère cosmopolite de cette ville, vous échappez à cet insignifiant partage. Une communication immédiate et bientôt intime s'établit entre l'étranger et les hôtes bienveillans qui, sur la moindre recommandation, s'empressent de l'accueillir et de le déclarer membre de la famille, en quelque sorte, par cette formule solennelle : *Esta casa es vuestra.*

Ces mots prononcés, il a droit d'entrer à la maison à toute heure, d'y prendre place à table, d'y faire la sieste, et d'arriver à la *tertullia* du soir, dans son costume du matin. Ainsi s'écoule la vie en Espagne, sans cérémonie, et avec une uniformité qui ne convient pas aux sens émoussés de l'homme du monde, mais laisse à chacun toute sa liberté de pensée et d'action. La conversation participe de ce double caractère : elle est monotone; car peu d'objets renouvellent l'attention et les

idées ; mais elle est toujours vive, toujours animée comme les femmes d'Andalousie, sans instruction, sans fonds, sans coquetterie, et dont l'âme est si forte, l'esprit si ingénieux, le cœur si passionné, et l'instinct si prompt, qu'elles devinent toutes les idées, celles-là même qui semblent le plus éloignées de la sphère dans laquelle est circonscrite leur existence.

Dans aucune contrée de l'Europe les mœurs des diverses classes de la société n'ont plus de similitude entr'elles, et ne sont empreintes d'un caractère plus véritablement national. Tout est en commun en Espagne, foi religieuse, esprit public, traditions nationales et plaisirs populaires. Si la liberté n'existe pas par les lois, elle règne par les mœurs à un point dont il serait difficile de trouver ailleurs un exemple. Que l'Anglais vante l'*habeas corpus*, on lui répondra par la presse des matelots et la honteuse abjection des domestiques et des prolétaires dans la Grande-Bretagne. Dans la péninsule, rien de semblable : le domestique est membre de la famille ; il y passe sa vie ; ses enfans y sont élevés comme il le fut lui-même ; et, si cet ordre de choses a de grands abus, le principe n'en est pas moins élevé, moins respectable. Quant à l'homme du peuple, il serait difficile de dire en quoi la partie morale de sa vie diffère de celle du grand d'Espagne, qui a conservé les vieilles traditions nationales. Il peut lui parler à toute heure et avec toute liberté. Le matin, il le rencontre à l'église ; vers trois heures, sur la place publique, où toutes les classes de la société se réunissent pour parler des affaires publiques et privées. Le soir, l'homme du peuple, enveloppé de son manteau brun, se promène comme le seigneur Castillan à Madrid, au Pardo ; à Séville, au pied de la tour de l'Or ; à Grenade, dans les cours de l'Alhambra, à l'heure où l'on entend gémir les ombres des derniers Abencerrages (1), beaux lieux dont le moindre marchand du Zacatin (2) connaît toutes les traditions aussi-bien que le meilleur antiquaire. L'homme du peuple retrouve le grand d'Espagne au seul spectacle national du pays ; dans la lice des taureaux. Il n'est point privé des jouissances que donnent les beaux-arts, et dont il a le sentiment à un degré peu commun. En Espagne, les arts sont encore catholiques, la seule bonne musique que l'on y entende retentit pour tous sous les voûtes sonores des cathédrales gothiques ou à travers les forêts de colonnes des mosquées arabes. Cet art n'y est pas devenu la propriété exclusive d'un petit nombre d'*amateurs* ;

(1) Voyez cette tradition dans les *Esquisses* de M. Huber.

(2) Quartier marchand de Grenade.

il n'est pas sorti de la vie réelle pour circonscrire ses grands effets sur l'espace étroit d'un théâtre. La main des peintres nationaux a couvert de chefs-d'œuvre les murs des temples. Le chœur des Capucins de Séville est un des plus beaux musées de l'Europe. Les chants sacrés et la promenade sous un ciel pur, la gloire du passé au milieu des afflictions du présent, voilà les élémens de la vie commune en Espagne. La civilisation espagnole est donc essentiellement populaire, parce qu'elle fut primitivement catholique et qu'elle a été faite par l'Église. Aujourd'hui sans doute bien des ombres obscurcissent ce tableau grandiose : la foi quitte les classes élevées, et avec elle se perd cette généreuse indépendance, cette noble simplicité, cet esprit de patronage chrétien, et cette horreur pour les intrigues des camaristes de bas lieu : sentimens élevés qui, jusqu'à Philippe II, firent de l'Espagne la nation la plus catholique, la plus libre et la plus fière de l'Europe. Cette civilisation indigène résiste encore dans les provinces; elle combat à la fois l'esprit aride et corrupteur du 18e siècle, et les caprices d'un pouvoir sans règle et sans lumière.

C'est de l'alliance du vieux génie espagnol avec les idées de liberté et de développement intellectuel dans le sens des doctrines catholiques que sortira l'avenir de l'Espagne. C'est là seulement ce qui pourra calmer les masses populaires que tourmente aujourd'hui une inquiète et coupable jalousie contre les classes supérieures, sentiment qui a donné naissance au parti des *aggraviados*, et qui augmente à mesure que s'altère l'esprit de patronage et d'égalité chrétienne chez la noblesse et les parvenus.

Cette matière est trop grave pour que nous ne cherchions pas l'occasion d'y revenir plus tard. Nous terminons cette fois en renvoyant à l'excellent ouvrage de M. Huber, dont nous sommes loin toutefois d'accepter les opinions politiques.

K.

(*Le Correspondant*, *n°* 41, *tome II.*)

DE LA PHILOSOPHIE

A la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe.

TROISIÈME ARTICLE (1).

Pour résumer l'article précédent, le malheur ou plutôt le châtiment de la révolution française ne peut-être imputé au XVIIIe siècle plutôt qu'au XVIIe, au XVIIe plutôt qu'au XVIe, au XVIe plutôt qu'à ceux qui l'ont précédé : il ne peut être attribué qu'aux imperfections ou aux abus de notre ancienne civilisation : abus qui, le mal croissant toujours, et s'ajoutant toujours à lui-même, ont produit le dénouement dont nous venons d'être témoins.

Or le XVIIIe siècle était marqué dans les vues de la Providence, comme le dernier travail des trois siècles qui nous avaient précédés ; et cette époque étant celle où la société ancienne devait disparaître pour faire place à la société nouvelle, il est évident que le caractère de la philosophie du XVIIIe siècle était donné d'avance comme les destinées de la société d'alors, dont la philosophie ne pouvait être que l'expression.

Appelé à partager les destinées d'une société dévouée à la destruction, l'esprit philosophique du XVIIIe siècle a donc été ce qu'il devait être, l'*esprit de destruction.*

Si nous voulons en effet l'analyser sévèrement, quelle triste identité, quelle unité effroyable entre sa nature et sa vocation.

Véritable Protée, la philosophie du XVIIIe siècle savait prendre toutes les formes, se plier à toutes les habitudes, à toutes les exigences diverses des esprits, pour arriver à son but. Avec les esprits positifs, positive elle-même, systématique, claire et méthodique en apparence ; avec les âmes ardentes, ardente elle-même, exaltée, pleine d'une fougueuse et entraînante éloquence; avec les esprits superficiels, légers ou corrompus, et c'était le plus grand nombre, légère, vive et enjouée, faisant de la corruption la théorie de l'élégance, mêlant la philosophie au libertinage des sens, le libertinage de l'esprit à la philosophie ; véritable épicurisme du cœur et de la raison.

---

(1) Voir ci-dessus, p. 142 et 155.

Sous quelque forme que cette philosophie se produisit, toujours amie du mensonge, du sophisme, ou au moins du paradoxe : mélange incroyable de tous les dons du talent et du génie, et de l'abus de tous ces dons.

Maintenant, en présence de cette philosophie, supposez un instant ce qui existait véritablement dans les masses, l'extinction de toute croyance positive, le dégoût de toute autorité, l'indifférence ou le mépris des choses saintes, un malaise indéfinissable, un vague désir de nouveauté plus fort encore que les vagues terreurs de l'avenir, l'absence de dignité sur le trône, la corruption dans le sanctuaire; et vous aurez alors les élémens de cette puissance terrible nommée *Révolution française*, qui, rapide comme le souffle de la colère divine, renversa en un instant une civilisation forte de douze siècles de durée.

Mais, nous dira-t-on peut-être, vous venez d'absoudre le XVIIIe siècle d'avoir voulu les désastres de notre révolution, tout en avouant qu'il les a préparés. Vous l'avez absous ensuite d'être l'auteur de ces doctrines, disant qu'il n'a fait que les développer. Vous ajoutez maintenant que le caractère de cette philosophie était donné, nécessaire : alors, après cette absolution générale, pour être conséquent, il ne vous reste plus qu'à en donner une, en particulier, à chacun des philosophes de cette époque, à Voltaire, à Rousseau, à Diderot, etc.

Telle est, répondrons-nous, la haute prérogative de la Toute-Puissance, de faire sortir le bien du mal; de telle sorte que le mal soit nécessaire pour l'enfantement du bien. Mais il ne faut pas être le mal d'où Dieu fait sortir le bien.

Oui, encore une fois, dirons-nous, il y a de l'injustice à imputer au XVIIIe en particulier les doctrines qu'il a développées.

Non, dirons-nous ensuite, nous n'absolvons personnellement ni Voltaire, ni Rousseau, ni Diderot, ni aucun des sophistes de cette époque. Ce n'est point notre faute, encore une fois, s'il est aussi des *crimes originels* en politique; ainsi donc, toute *donnée*, toute *nécessaire* qu'était la philosophie du XVIIIe siècle; et quoi qu'on puisse alléguer sur les intentions pures, sur les mœurs honnêtes et douces, et même sur les vertus privées de quelques-uns de ses écrivains, la philosophie du XVIIIe siècle n'en est pas moins odieuse à nos yeux; ce n'en est pas moins pour nous un besoin comme un devoir de la flétrir et de la stigmatiser. Quant à celui qui peut l'aimer, quant à celui qui se sent attiré vers ces funestes productions, monu-

mens, hélas! trop durables du crime de leurs auteurs, en vérité, je plains cet homme; *Dieu ne l'aime pas* (1).

Aussi ne pouvons-nous nous empêcher de trouver tout à fait étrange le ton de légèreté et d'indifférence, avec lequel certains écrivains nous parlent des philosophes du XVIIIe siècle, réservant le sarcasme à la vertueuse indignation, excitée par une telle prostitution de tous les dons du génie.

C'est ainsi que l'auteur de la *Littérature française pendant le XVIIIe siècle*, pour justifier cette époque de sa philosophie, vient nous dire agréablement qu'il ne faut pas du tout la prendre au sérieux; qu'après tout, on ne fut jamais moins philosophe qu'au XVIIIe siècle, s'efforçant ainsi de faire prendre le change à l'esprit du lecteur, en ôtant adroitement en gloire à la littérature dont il trace le tableau, ce qu'il voudrait lui faire recouvrer en estime publique.

« Au XVIIIe siècle, dit-il, ce ne sont plus des hommes sérieux, érudits, nourris de réflexions et d'études, cherchant un point de vue général, procédant avec méthode, s'efforçant de former un système dont toutes les parties soient bien coordonnées : ce sont des écrivains vivans au milieu d'une société frivole, animés de son esprit, organe de ses opinions, jugeant de tout avec facilité, conformément à des impressions rapides et momentanées, s'enquérant par des questions qui avaient été autrefois débattues; dédaigneux du passé et de l'érudition; enclins à un doute léger qui n'était point l'indécision philosophique, mais bien plutôt un parti pris d'avance de ne rien croire. Enfin le nom de philosophe ne fut jamais accordé à meilleur marché. Lorsqu'un reproche aux auteurs de cette époque, d'avoir soutenu un système et des principes destructeurs, on les calomnie sous un rapport, sous un autre on leur donne un éloge qu'ils n'ont pas mérité. On peut combattre avec indignation Hobbe ou Spinosa. Ils ont un but direct, une intention marquée : ils se présentent avec des armes dans la carrière : ils offrent prise, on sait à qui l'on a affaire. Mais la philosophie du XVIIIe siècle ne pourra jamais former une doctrine textuelle. On ne pourra jamais être reçu à citer un écrivain, pour prouver que cette philosophie avait un projet certain, des principes reconnus. Tous ces littérateurs n'avaient aucun accord entre eux.... La philosophie du XVIIIe siècle est donc un esprit universel de la nation qui se retrouve dans les

(1) Parole de M. de Maistre, en parlant des admirateurs de Voltaire.

écrivains : c'est un témoignage écrit de la tendance des opinions des contemporains (1). »

On ne peut être admis à justifier la philosophie du XVIII[e] siècle, en nous parlant de *l'esprit universel de la nation, de la tendance des opinions des contemporains*, pas plus qu'un avocat ne pourrait l'être à justifier un accusé par les mauvais exemples dont celui-ci fut entouré, par ses habitudes vicieuses, par l'influence d'une éducation perverse. Qui ne voit d'ailleurs ici l'action et la réaction du siècle sur les écrivains, des écrivains sur le siècle, ils avaient reçu la corruption, ils la lui ont rendue au centuple. Or, si la corruption qu'ils ont reçue leur est elle-même imputable, puisqu'ils ne l'ont pas repoussée, n'y a-t-il pas de l'impudeur à les absoudre de la corruption qu'ils lui ont rendue jusqu'à l'extinction, jusqu'à la mort?

On ne saurait non plus justifier la philosophie du XVIII[e] siècle par la considération de son *esprit frivole, de son doute léger, de son dédain du passé et de l'érudition.* On peut combattre Spinosa avec indignation, nous dit-on : en vérité il faudrait avoir une merveilleuse facilité d'indignation pour aller en dépenser contre Spinosa, et employer contre lui d'autres armes que celles qu'il présente lui-même pour le combat, je veux dire la froide et sévère logique : et il nous semble au contraire qu'il est très-difficile à qui voudrait combattre Voltaire ou quelqu'autre sophiste de cette époque, de ne pas glisser du ton calme de la critique dans le langage passionné de la mauvaise humeur et de l'indignation.

Quelle que soit la direction de la philosophie, lorsqu'elle paraît accompagnée des études profondes, des méditations sérieuses, et avec le caractère grave de la science, elle se place naturellement dans une sphère où l'œil du vulgaire ne peut l'atteindre ni la pénétrer. A ces conditions qu'un philosophe se trompe, son erreur est beaucoup moins dangereuse, parce qu'elle est individuelle; ou du moins qu'elle n'a de cours que dans le monde savant, pour qui le doute est toujours à côté de l'affirmation. Certes, avant le XVIII[e] siècle la philosophie n'avait pas manqué de défenseurs hardis et téméraires : sans rappeler le Hollandais Spinosa, dont il était tout-à-l'heure question, en France nous voyons Rabelais, Montaigne, Bayle; en Angleterre Hobbes, et plus tard Mandeville, Collins, Tyndals, Tolands. Mais selon l'observation judicieuse de M. Ancil-

(1) *De la littérature française pendant le XVIII[e] siècle*, pag. 141 et suivans.

lon sur ces derniers écrivains. « La profondeur de leurs recherches, la gravité de leur ton, le sérieux de leur style et » de leur manière, rendaient les ouvrages moins pernicieux; » ils montaient sur le ton de la réflexion et de la pensée, » plusieurs d'entre eux respiraient l'amour de la vérité et l'inspiraient, par là même ils portaient leur correctif avec » eux, et leur publication provoqua des traités solides et de » savans écrits qui leur servirent de contrepoids et de contre» poison. »

De même en France, Montaigne, avec son doute apathique; Rabelais, avec le sens caché de ses bouffonneries; Bayle, avec son érudition et ses énormes in-folio, ne pouvaient avoir aucune action sur le commun des esprits.

Le tort personnel du XVIIIe siècle fut donc, dans son empressement à fouiller ces vieux arsenaux du doute et de l'incrédulité, pour en tirer ces armes mortelles, ces traits déchirans, acérés par la cruelle malice : ce fut de traduire tous ces argumens contre tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, en langue vulgaire à l'usage du bel esprit, de la corruption du cœur, de toutes les passions populaires sous toutes les formes possibles, depuis celle du dictionnaire jusqu'à celle du roman.

Enfin l'auteur de la *Littérature au XVIIIe siècle* nous semble se tromper évidemment, lorsqu'il vient nous dire qu'il est impossible de constater une unité quelconque dans les doctrines de cette époque. Nous avons, je crois, assez ouvertement protesté tout à l'heure que la philosophie n'était point à nos yeux *une vaste conjuration entreprise en commun par tous les écrivains pour renverser l'ordre établi*, pas plus que nous ne la regardons *comme un noble concert pour le bonheur de l'espèce humaine*. Nous l'avons seulement considérée, avec l'auteur auquel nous répondons, comme l'*expression de la société :* sur ce point nous tombons d'accord avec lui.

Maintenant ce dont il doit tomber d'accord avec nous c'est que les philosophes du XVIIIe siècle volontairement ou involontairement, se sont invariablement trompés; or, dans ce concert d'erreurs, quelle autre unité peut exister, quelle autre peut-on chercher raisonnablement si ce n'est l'esprit de destruction; et cette unité là, je le demande, ne s'élève-t-elle pas de toutes parts des doctrines du XVIIIe siècle, revêtue d'une assez funeste évidence?

Ainsi donc, s'il est vrai qu'on ne puisse pas trouver au XVIIIe siècle un ensemble de doctrines positives, il est incontestable que d'un autre côté on y trouve unité de méthode. Si ce ne sont pas partout les mêmes opinions en philosophie,

c'est partout la même manière de philosopher, quoiqu'avec des habitudes d'esprit bien diverses et des tons bien différens. Or c'est seulement dans l'unité de la méthode qu'existe l'unité philosophique d'une époque, et c'est sous ce point de vue que nous tâcherons de caractériser le XVIIIe siècle dans notre prochain numéro. H. G.

(*Le Correspondant, n° 42, tome II.*)

LES MARTYRS DU MAINE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

C'est dans tous les rangs que la foi trouve des confesseurs et des héros. L'ouvrage de M. Perrin en est une preuve consolante. Nous continuons de faire des citations; elles concilieront plus de suffrages à ce livre que tous nos éloges.

L'abbé d'Orgueil fut arrêté par les républicains dans une ferme du Petit-Muillé, département de la Mayenne. La maison qui lui avait servi d'asyle fut mise au pillage, les bestiaux du laboureur furent enlevés, et lui-même traîné dans les prisons de Laval avec les prêtres qu'il avait cachés. On chargea pareillement de fers sa sœur et sa fille, femmes admirables, dignes des premiers siècles de l'Église. Ces braves gens s'estimaient heureux, ils se félicitaient de souffrir pour Jésus-Christ, et l'aspect même de la mort ne put altérer la sérénité de leur visage.

Cités devant le tribunal, on leur fit subir un interrogatoire qui révéla toute la force de leur foi, toute la grandeur de leur âme. Chacun des trois voulut s'attribuer l'honneur d'avoir caché le ministre de Dieu; et, quand on demanda le serment au vieux laboureur : « Point de serment, s'écria-t-il, menez-moi à la *guilloche.* » Ce sont ses propres expressions, qu'il faut rendre avec leur énergie. On dit ensuite aux trois parens : « Pourquoi avez-» vous caché ce calotin? — Si c'était encore à faire, nous le » ferions », répondirent-ils tous ensemble. Comme le prêtre se montrait attendri sur leur sort, et paraissait plongé dans la plus vive affliction, en les voyant enveloppés dans sa condamnation pour lui avoir donné un asyle : « Pourquoi vous affligez-vous, » Monsieur, lui dirent ses généreux compagnons? Si vous saviez » comme nous sommes joyeux de vous suivre sur l'échafaud! oh!

---

(1) Voir ci-dessus, p. 173.

» quelle obligation nous vous avons de nous avoir procuré la cou-
» ronne du martyre ? »

Du tribunal les victimes furent conduites au lieu de supplice. Le bon homme paraissait se confesser au prêtre, qui s'inclinait pour l'entendre. Les femmes marchaient du pas le plus ferme, et avec le même courage qu'elles avaient fait briller au tribunal. Le vieillard, Louis Chadaigne, âgé de soixante-deux ans, monta le premier à l'échafaud. Après lui, fut immolée sa fille, Louise, âgée de trente ans. La vierge chrétienne tenait les yeux élevés vers le ciel pendant qu'on l'attachait sur la planche rougie du sang de son père, et on l'entendit distinctement prononcer ces tendres paroles : « Jésus, ayez pitié de moi ! ô Jésus ! pardonnez-moi ! Jésus, mon » amour ! Jésus ! » Le couteau lui arrêta le doux nom de Jésus sur les lèvres.

La tante de cette pieuse fille, Jeanne Chadaigne, veuve de Joseph Boulay, laboureur, âgée de cinquante-quatre ans, entonna, au pied de l'échafaud, d'une voix claire et sonore, ce cantique à la très-sainte Vierge : Je mets ma confiance, Vierge, en votre secours ; et, lorsqu'elle en fut à ces mots : Et quand ma dernière heure viendra fixer mon sort, elle dit : « Voici la dernière heure » qui va fixer mon sort, obtenez que je meure de la plus sainte » mort. » Des républicains prononcés qui assistaient à ce touchant spectacle furent profondément émus, et plusieurs ont avoué depuis qu'ils avaient senti des larmes d'attendrissement couler de leurs yeux.

Le vertueux ecclésiastique qui les avait si puissamment aidés à mourir, encouragé lui-même par leur héroïque constance, se présenta sur le théâtre de la mort avec une majestueuse fermeté. L'on eût dit qu'il voyait déjà le ciel entr'ouvert ; se tournant vers le peuple, il cria : Vive la religion ! vive le roi ! et reçut ainsi le coup fatal.

Quelle admirable naïveté ! il me semble que la foi pure et simple de nos aïeux vient se réfléchir tout entière dans la confession de ces chrétiens de notre temps. Oui, tel est le privilége de la foi en Jésus-Christ gravée par une main divine dans le cœur du chrétien ; c'est là qu'elle réside, qu'elle s'alimente d'une nourriture céleste ; c'est de là qu'elle s'exhale en hymne d'amour, et qu'elle s'élève comme un doux parfum vers son auteur. Qui dira la puissance de ce nom de Jésus, qui vient expirer sur une lèvre mourante ? Et que ce cantique entonné en l'honneur de Marie est plein de vie et d'immortalité ! La foi fait place à l'amour, et l'amour a pénétré ce voile transparent qui sépare le temps de l'éternité.

Que l'on nous permette de citer encore un de ces beaux dévouemens : c'est une tendre mère, une mère chrétienne, qui renouvelle

le courage à jamais mémorable de Salomonis, la mère des anciens Machabées.

Une mère chrétienne fut condamnée le 3 pluviose (22 janvier), avec ses quatre filles, et exécutée sur-le-champ à Laval. Marie-Thérèse de Lort, née à Saint-Domingue, avait épousé un habitant de Nantes, M. Hay, qui voulut combattre pour le Roi sous les drapeaux vendéens. Sa famille fut prise dans les environs de Laval, et jetée dans les prisons de cette ville. L'échafaud était le prix de la vertu. Madame Hay y fut conduite avec mesdemoiselles Sophie, Eléonore, Emilie et Cécile, ses filles. Ce n'étaient pas des femmes qui marchaient à la mort; c'étaient des anges qui allaient s'envoler vers le ciel. Jamais les jeunes victimes n'avaient été plus belles : on lisait quelque chose de surnaturel dans l'expression de leur visage; un doux sourire paraissait les animer; une modeste rougeur colorait leur front; une mise noble et décente ajoutait à la grâce de leur maintien. Leur mère n'était pas moins remarquable par son admirable sécurité, par ses manières aimables, par son air de contentement et de grandeur. Elle semblait conduire ses filles au triomphe; de temps en temps elle leur parlait par ses regards, et des signes de sa tête, elle leur exprimait sa joie de les voir dignes d'elle-même, dignes de leur père; elle leur montrait le ciel comme la récompense prochaine de leurs souffrances passagers. Au pied de l'échafaud, les cinq héroïnes se mirent à genoux; elles prièrent un instant, puis, nouvelle Machabée, la mère dit à ses enfans : « O mes filles, il est temps; montons au » ciel. » La première s'élance avec l'agileté d'un athlète qui craint qu'un autre, plus heureux, ne le devance au but; la seconde la suit avec le même zèle; la troisième s'empresse également de partager leur martyre et leur gloire. Mais la dernière ne peut soutenir sans douleur un si triste spectacle; elle frémit à chaque coup qui lui enlève une sœur; elle n'a plus la force de retenir ses larmes; elle pleure enfin. « Eh quoi! ma fille, vous pleurez, lui dit » sa mère, vous pleurez la félicité de votre sœur; elles sont maintenant au ciel; réjouissez-vous d'aller les y rejoindre; je vous » suivrai à mon tour dans cette heureuse patrie. C'est là, ma » fille, c'est là que vous reverrez votre père. » Elle dit; bientôt sa fille a disparu; bientôt la mère elle-même nage dans le sang de ses enfans, et se réunit à elles dans l'éternel séjour. En mourant, elle n'éprouva qu'un regret; celui de laisser un fils entre les mains des impies. Emile Hay dut sa vie à son âge de quatorze ans, et cependant on avait condamné sa sœur Cecile qui, nous a-t-on assuré, en avait tout au plus quinze.

La grâce, la délicatesse, qui animent tous les détails de ce ré-

cit, l'intérêt attaché à chaque personnage de ce drame déchirant nous présentent le sublime dans sa plus haute expression.

Nous croirions avoir tout dit, et laissé dans l'âme de nos lecteurs les plus douces et les plus nobles émotions, s'il nous était permis de passer sous silence le dévouement de la sœur Monique, étonnante par une simplicité qui déjoue toutes les ruses par une patience, qui désarme toutes les haines par une constance et une fermeté qui la rendent digne de recevoir la palme du martyre.

La sœur Monique, appelée dans le monde Marie Lhuillier, était née dans la paroisse d'Arquenay, département de la Mayenne. Au milieu des hommes, aussi-bien que dans le cloître, on la citait comme un modèle de ferveur et de piété. Partout elle répandait la bonne odeur de Jésus-Christ. Après avoir passé un mois dans les fers avec les autres religieuses de la communauté, elle fut tout-à-coup arrachée à sa sainte famille, le 9 juin 1793, pour comparaître devant les révolutionnaires de Laval, et répondre à des torts supposés. Arrivée à Laval, elle fut jetée dans les prisons. Un citoyen de cette ville, sollicité de prendre en main la défense de l'humble vierge, voulut avant toutes choses conférer avec elle. Il lui promit de la sauver, si elle prêtait ce fameux serment d'adhésion aux statuts schismatiques de la constitution dite civile du clergé. « Je ne le puis, répond modestement la » servante des pauvres. — Mais tu périras, s'écrie l'homme de » lois. — Il n'importe, mon sort est dans les mains de mes ju» ges; mais ils n'ont de pouvoir sur moi que ce que Dieu leur en » donnera. » Cet homme frappé de la sagesse de ses réponses et plein d'admiration pour sa fermeté, se retira et rencontra dans la rue les personnes qui l'avaient intéressé en faveur de l'accusée. « Ce n'est pas une femme, leur dit-il, c'est un ange. Il est mal» heureux pour moi de ne pouvoir la sauver, elle ne veut pas » faire le serment : je ne la puis tirer d'affaire. »

Le 25 juin elle fut enfin conduite devant ses juges. Un soldat, présent à son interrogatoire, en a rapporté les détails suivans que d'autres témoins oculaires ont confirmés. Il nous semble digne de figurer à côté de ceux des premiers fidèles.

« C'est donc toi, lui dit un de ses juges, qui te laisses fana» tiser par les prêtres! ce sera ta perte et celle de toute ta mai» son. Il faut que tu sois un bien mauvais sujet, puisque personne » ne veut prendre ta défense, ce qui ne se refuse jamais. »

La vierge fidèle répondit : « Il faut espérer que si je n'ai pas » de défenseurs sur la terre, j'en aurai dans le ciel. »

Cette noble réponse fut accueillie par de grands éclats de rire.

Le juge reprit : « Cela fait pitié; on voit bien qu'elle s'est

» laissé tromper; mais enfin tant pis pour elle : il faut faire no-
» tre devoir. Tiens, lui dit-il, tu excites notre compassion, il te
» reste encore un moyen de te sauver; veux-tu le saisir? le voici :
» fais le serment d'être fidèle aux lois de la république. »

Sœur Monique. « Je ne connais point d'autres lois que celles
» de Dieu; c'est le seul serment que je ferai, et j'y serai fidèle
» jusqu'à la mort, moyennant sa grâce. »

Le juge. « Ce moment n'en sera pas loin. Vous avez donc tou-
» tes juré d'être rebelles aux lois et de ne point faire le serment? »

Sœur Monique. « Non, mais chacun doit reconnaître ses de-
» voirs et suivre sa conscience. »

Le juge. « Eh bien, on va commencer par te guillotiner, et
» toutes celles qui seraient assez folles pour suivre ton exemple. »

Sœur Monique. « Tant mieux pour elles et pour moi. Si nous
» avons le bonheur de mourir pour confesser notre foi; plutôt
» aurons-nous celui de voir Dieu. »

Après quelques sorties sur le fanatisme, on continua l'interrogatoire.

Le juge. « Allons, il faut te décider à faire le serment, si tu
» veux sauver ta vie. »

Sœur Monique. « Je ne la sauverai pas à ces conditions, car
jamais je ne le ferai. »

Le juge. « Nous te donnons encore une heure : fais bien tes
» réflexions. Une fois l'arrêt prononcé, il sera exécuté. »

Sœur Monique. « Quand il vous plaira : mes réflexions sont
» toutes faites : j'aimerais mieux mille fois mourir que de faire ce
» maudit serment qui perdra tant d'âmes. »

Le juge. « Mais les ci-devant religieuses de l'hôpital de Laval
» l'ont bien fait. »

Sœur Monique. « Je m'en tiens à mes lumières. »

Le juge. « Crois tu que nous ne reconnaissions pas un Être su-
» prême; nous l'adorons aussi-bien que toi, et le serment n'em-
» pêche pas de le servir comme on veut. Crois-nous, fais en l'ex-
» périence; tu vois bien que nous voulons t'éclairer et te sauver. »

Sœur Monique. « Tous les moyens que vous me proposez ne sont
» que pour me tromper; mais, grâces à Dieu, vous n'y réussirez
» pas; je ne veux pas me perdre pour toute une éternité : il y en a
» bien assez qui regretteront un jour s'être laissé gagner par vos
» sollicitations; mais leurs regrets ne les sauveront ni vous non plus. »

Le juge. « Vous voyez qu'au lieu de profiter de notre indul-
» gence, elle n'en devient que plus hardie. Au lieu de faire un
» bien, nous ferons un mal de la laisser vivre plus long-temps.
» C'est une fille dangereuse, elle en perdrait d'autres par son
» exemple. Vu toutes ces accusations, nous la condamnons à
» être guillotinée. »

A ces mots, la sœur Monique ne peut contenir sa joie, elle se jeta à genoux; les mains jointes; et les yeux élevés vers le ciel, elle s'écrie : « O mon Dieu! que vous me faites de grâce de me » mettre au nombre de vos martyrs, moi qui suis une si grande pé- » cheresse! »

On la conduit au lieu du supplice. Là, elle demande et obtient la permission de distribuer ses vêtemens aux pauvres. Ensuite elle se prosterna par trois fois devant la guillotine, comme si elle eût vu la vraie croix. Au pied de l'échelle, on lui demande encore si elle veut faire le serment : « Non, non, je n'en ferai aucun. » Un soldat lui offre son bras pour monter à l'échafaud : « Je monterai bien seule, » lui dit-elle d'une voix assurée. Le bourreau se présente pour lui couper les cheveux : « Je vous en ai épargné la peine... lui fait-elle observer. Sur l'échafaud, on lui propose de nouveau de prêter le serment schismatique. Sa réponse est toujours la même. Alors elle lève les yeux vers le ciel, comme au tribunal, et s'écrie : « Mon Dieu! faut-il mourir d'une mort si douce, moi qui vous » ai tant offensé, et vous qui avez tant souffert pour moi!!! »

Enfin elle était sur le point de consommer son sacrifice, les deux mains liées derrière le dos, couchée sur la planche fatale, lorsqu'elle s'entend apostropher : « Malheureuse, lui crie-t-on, quelle fureur te » porte sous les coups de la mort? Tu vis encore, dis une parole » et tu es sauvée. » A ces mots, elle rappelle le peu de forces qui lui restent, et dit en poussant un profond soupir : « O Dieu! » préférer une vie périssable et passagère à une vie glorieuse et » immortelle! non, non, plutôt mourir! »

« Elle s'incline sous l'homicide couteau; sa tête tombe, et la pieuse héroïne a conquis la couronne immortelle, après cinquante ans de vertus et de combats. »

Nous n'ajouterons pas ici de réflexions : Les larmes, les hautes pensées, les émotions consolantes et salutaires, telles sont les fruits que produit le livre de H. Perrin. Dès-lors il est inutile de demander quel est ou quel n'est pas son mérite; l'ouvrage est jugé, et bien jugé (1).

---

(1) Il y a quelques mois, l'*Association pour la défense de la Religion catholique* adressa une circulaire aux fidèles ainsi qu'aux autorités ecclésiastiques, qui réclamait le concours de tous pour rechercher et lui faire parvenir les documens qui attestent le dévouement des saints martyrs immolés aux différentes époques de la révolution. Aujourd'hui elle recommande de nouveau à la sollicitude générale une œuvre, dont le succès doit être d'une si puissante édification dans l'Église. Déjà beaucoup de documens nous sont parvenus.

(*Le Correspondant*, n° 42, *tome II.*)

LE PROCÈS DE GALILÉE,

(d'après le *Staatsmann*).

L'hypothèse ingénieuse sur l'harmonie des phénomènes du ciel, qu'on appelle communément le système de Copernic, si on la considère en elle-même, est une des plus admirables productions de l'esprit humain, et, nous pouvons dire avec orgueil, de l'esprit allemand, formé et grandi à l'école de Rome. Ce système est infiniment utile à l'astronomie, en facilitant, rendant sensibles et simplifiant ces calculs par lesquels elle remplit sa tâche, qui est de déterminer d'après les phénomènes célestes la succession des temps et la position respective des lieux. Cette découverte, comme toutes celles des sciences européennes, avait pour point de départ la chaire de toutes les chaires, et les défenseurs du système en question, jusqu'à l'époque de Galilée, n'ont été par personne plus honorés et protégés que par les Papes; car, en général, aucune des sciences hypothétiques n'est plus encouragée par le Vatican que l'astronomie. Les premiers inventeurs et défenseurs du système étaient des Allemands, mais qui durent la meilleure partie de leur science aux secours qu'ils recevaient de Rome.

Un jeune Allemand, *Nicolo de Cusa*, né à *Coblentz* en 1401, et disciple du célèbre astronome de Padoue, *Pianio Pelacane*, proposa, cinquante ans avant la naissance de Copernic, dans son livre *de Doctâ ignorantiâ*, cette hypothèse, que la terre se meut et que le soleil est immobile; et il se sert déjà de l'exemple d'un vaisseau qui paraît immobile à ceux qui s'y trouvent, pendant que le rivage paraît s'enfuir, pour répondre aux objections tirées de l'impression contraire à son système que les sens reçoivent. Il dédia son livre au cardinal *Giuliano Cesarini*, sous lequel il avait étudié à Padoue le droit canonique, et qu'il rencontra de nouveau en 1448, au concile de Bâle. Il y assista comme archidiacre de Liége, et lui présenta une dissertation sur la nécessité de réformer le calendrier. Le Pape Nicolas V, nonobstant cette opinion sur le mouvement de la terre, éleva Cusa en 1448 à la dignité de cardinal, et le nomma évêque de Brixen. Ce Pape, ainsi que ses successeurs, Calixte III et Pie II, l'employèrent pour les affaires et les légations les plus importantes. Il mourut en 1464, et le marquis *Rolando Pallavicino* publia en 1502 ses œuvres

en Italie, et les dédia au cardinal d'Amboise; pas une plainte ne s'éleva contre sa doctrine, parce qu'elle s'était renfermée dans les limites d'une science hypothétique, et que, sans vouloir réformer la vie humaine, elle se contentait de servir les astronomes.

Copernic lui-même eut encore davantage à se réjouir de la faveur et de la protection tant du Pape que de la cour de Rome. Après avoir terminé ses études à Bologne, sous le grand astronome *Domenico Maria Novare* de Ferrare, il visita Rome, à l'âge de 28 ans, et y fut traité avec distinction. Quelques années plus tard, quand le concile de Latran s'occupa de la réforme du calendrier, Copernic fut un de ceux que l'on consulta. Dès-lors il se livra dans la solitude à la composition de son ouvrage immortel *de Revolutionibus orbium cœlestium*, où la doctrine du mouvement de la terre est opposée pour la première fois, d'une manière systématique, au système encore seul dominant de Ptolomée. L'histoire de sa vie nous offre assez de traces de l'humilité et de la timidité qu'il apporta dans l'enseignement public de si grandes innovations. Quoiqu'il eût la conviction d'être soumis à l'Eglise, et qu'il n'eût proposé son système que comme une hypothèse, il paraissait cependant sentir à quels abus sa doctrine pourrait conduire, si on s'avisait de la confondre avec la vérité positive. Mais qui l'a encouragé et protégé? Un cardinal, un évêque et un Pape.

Le cardinal Nicolo, né la même année que Copernic, et, depuis 1492, religieux de l'ordre de saint Dominique, fut celui qui provoqua la publication de son célèbre ouvrage. Dans une lettre qu'il adressa à Copernic, en date du 1er novembre 1536, il lui dit qu'ayant appris la profondeur de sa science, il s'est fait exposer son système, et il le prie de lui envoyer son livre pour le publier. Copernic lui-même nous apprend, dans sa préface, les instances que fit auprès de lui et dans le même but son ami *Tidemann Gisius*, évêque de Culm.

Enfin le Pape Paul III, lui-même savant du premier ordre et versé plus que la généralité de ses contemporains dans les sciences philosophiques ou hypothétiques, permit à Copernic de lui dédier son livre et l'accepta avec reconnaissance.

Copernic mourut en 1543, peu après la publication de son ouvrage; mais ce n'est que quatre-vingts ans après sa mort que l'on commença à abuser de sa doctrine, ce qui amena la nécessité de renfermer dans de justes limites cette liberté d'enseignement qu'aucun autre tribunal littéraire ne respecte autant que celui de Rome. Car, d'après l'importante observation du comte de Maistre, la majesté de l'Eglise romaine se mani-

feste en ce qu'elle seule sait garantir le pur métal de la religion, du dissolvant de la philosophie ou de la science des hypothèses, tandis que celle-ci ronge et dissout tôt ou tard toutes les autres doctrines et formes religieuses. Comme l'Eglise sait ainsi, dans toutes les circonstances, protéger le *palladium* de l'humanité et faire respecter à l'homme des limites qu'il ne doit pas vouloir franchir, elle peut aussi accorder aux sciences humaines, dans l'étendue de ces limites, une protection plus fixe et un jeu plus libre que d'autres religions, en apparence moins gênantes, mais qui sur tous les points de leur territoire ont continuellement à se défendre contre les envahissemens de la curiosité et la présomption des raisons individuelles.

Le célèbre *Celio Calcagnini* prit, sous les yeux de Paul III, la défense du système de Copernic. L'Orientaliste J. A. Widmannstedt l'avait expliqué dans les jardins du Vatican, en présence du Pape Clément III, qui le récompensa avec magnificence. Encore en 1616, lorsque le Saint-Office se vit pour la première fois dans la nécessité de s'occuper de revoir le livre de Copernic, on appela son disciple Kepler à la première chaire d'astronomie du monde chrétien, celle de Bologne.

Comment donc concilier cette tolérance, ou plutôt ce zèle et cette bienveillance pour Copernic lui-même, avec la sévérité qu'on montra par la suite pour son système enseigné par *Galilée*, *Viviani* et leurs successeurs?

Avant de nous occuper de cette question et du sort de Galilée, nous devons donner une idée un peu plus exacte de la différence qui existe entre la science *hypothétique* et la science *thétique* de la nature, puisque c'est à l'occasion du procès de Galilée que l'inquisition romaine a établi pour la première fois et de la manière la plus précise cette distinction scientifique de toutes la plus importante (1). La congrégation du Saint-Office à Rome, déjà en 1620, quatre ans après qu'on eut élevé les premières plaintes contre Galilée, fit connaître publiquement les passages du livre *de Mundi Revolutionibus* qui, mal interprétés, pouvaient être dangereux, et elle permit d'enseigner le système *comme hypothèse*, *mais non pas comme thèse*. C'est avec cette restriction qu'il a été enseigné, pendant le cours des deux derniers siècles, non-seulement dans l'université

---

(1) On remarquera que M. de La Mennais, dans son *Sommaire d'un système des connaissances humaines*, établit, comme base de toute doctrine philosophique, une distinction qui repose sur le même principe, savoir : l'Ordre de Foi et l'Ordre de Conception. (*N. du R.*)

de Paris, mais dans tout le monde chrétien, ayant joui à Rome, jusqu'à nos jours, de la même faveur que toutes les autres conceptions semblables de l'esprit humain, tandis qu'elles ne s'arrogent pas le droit d'envahir le territoire de la vérité thétique et positive.

En contemplant la nature, on se propose toujours l'un ou l'autre de ces deux objets : ou l'on examine quels sont *ses rapports avec l'homme*, avec sa vie terrestre, et avec sa destination éternelle, telle qu'elle lui a été manifestée par une suite de révélations divines; ou bien, on cherche cè que les choses sont *en elles-mêmes*, indépendamment de l'idée que l'homme peut s'en former, et lorsqu'on se place en dehors de ce point de vue qui est une nécessité pour tout habitant de la terre. Cette dernière espèce de contemplation est nécessairement *hypothétique*, puisqu'elle suppose qu'il est possible à l'homme, pour ainsi dire, de sortir de lui-même, d'être homme à la fois et de ne pas l'être. Cette hypothèse peut être tolérée comme un jeu de l'esprit, on peut l'encourager en tant qu'elle est employée comme un simple moyen dans la spéculation; mais les résultats auxquels on arrive de cette manière, quelque brillans qu'ils soient, ne doivent jamais exercer une influence directe sur la vie pratique, ni ébranler ce qui a servi de base à celle-ci depuis les premiers jours du genre humain.

La terre est immobile relativement à l'homme et à tout ce qui le concerne, en sorte que pour la voir en mouvement, on doit par la pensée gagner un lieu et un point de vue en dehors de la terre. On usurpe cette place en dehors de la terre qu'Archimède avait désirée, mais dont il vit bien, plus sage en cela que les physiciens acatholiques des deux derniers siècles, l'incompatibilité avec la condition de l'homme sur la terre. Le système de Copernic demeurera donc toujours ce qu'il a toujours été aux yeux du sens commun et au jugement de l'Eglise, une hypothèse, un échafaudage infiniment utile pour les opérations de l'astronomie mathématique, mais dont on ne doit pas abuser pour renverser l'édifice même, cette antique maison paternelle que la divine Providence a fondée pour nous, ni pour mettre la confusion dans ce qu'il y a de positif en la science et la vie humaine, comme la philosophie acatholique l'a fait constamment, depuis *Galilée* et *Viviani* jusqu'à *Engel* et *Lichtenberg*, jusqu'à dire, selon l'expression de ce dernier, qu'avec Copernic un nouveau ciel et une nouvelle terre ont commencé, et que son système est la *mère de la vérité*. Rome non-seulement a eu raison de condamner ces

prétentions comme hérétiques, mais le sens commun les rejette comme absurdes.

L'homme, à son entrée dans la vie, reçoit de la Providence une place dans la maison (la famille), dans l'Etat et dans l'Eglise; celle-ci est la base de deux autres, et est fondée elle-même sur un rocher qui reste immobile. La science doit se proposer la conservation, et non la destruction de l'édifice moral que Dieu nous a préparé, et l'homme ne doit pas faire dériver les lois de la vie de la nature extérieure, mais celle-ci doit se régler sur l'édifice moral qu'il habite, comme un échafaudage sur le plan et les dimensions du bâtiment qu'on veut faire.

Nous pouvons maintenant nous former une idée exacte de l'erreur de Galilée. Il fut un des premiers laïques qui, sans une connaissance solide des fondemens sacrés et ecclésiastiques sur lesquels repose la grande maison paternelle de la chrétienté, ont usurpé le ministère des vérités religieuses. Ebloui de l'éclat temporel de l'Italie d'alors, aussi-bien que de celui de son talent philosophique presque incomparable, il aurait voulu que le monde réel, tel que le sens commun et la révélation nous le montrent, se conformât au monde philosophique qu'il croyait avoir découvert, et que les paroles de l'Ecriture-Sainte s'accommodassent à des lois de la nature auxquelles à peine un siècle auparavant personne ne songeait encore, et que même depuis qu'elles étaient signalées par quelques physiciens, personne que lui seul n'avait encore proclamées d'une manière si absolue et d'un ton si tranchant. Il aurait voulu changer le centre de toutes les pensées et de toutes les affaires humaines, que les sens, l'expérience, la science et sur-tout la révélation avaient placé, d'un commun accord et pendant tant de siècles, sur la terre considérée comme immobile.

Il aurait peut-être reculé avec effroi devant les conséquences de sa présomption et de l'opiniâtreté qu'il mit à confondre une hypothèse avec la vérité positive, s'il les avait pu prévoir; mais nous qui vivons deux siècles après lui, nous en avons vu assez pour apprécier la sagesse et la justice de la condamnation que Rome prononça contre lui. Où l'erreur de Galilée n'est-elle pas devenue une arme entre les mains des ennemis du christianisme? Le scepticisme de nos classes soi-disant éclairées ne vient-il pas de ce doute qu'ils nourrissent en secret : Comment il serait possible que Dieu eût voulu accorder une sollicitude si spéciale, et une rédemption d'un prix si extraordinaire, aux habitans d'un grain de sable imperceptible dans

l'infinité de l'espace? Le ciel et l'enfer n'ont-ils pas été changés en une promenade des mondes, et l'abus de ce système n'a-t-il pas fait que la contemplation des cieux qui annoncent la gloire de l'Eternel est devenue pour beaucoup d'esprits le principe d'un panthéisme matérialiste, au lieu de les élever vers le Dieu qui n'est pas loin de chacun de nous? En vérité, le procès de Galilée, qui a étouffé, du moins dans l'intérieur de l'Eglise, ce germe d'égarement spirituel, suffirait seul pour démontrer l'empire de la vérité, et que celui qui garde Israël ne dort et ne sommeille point.

Dans l'exposition qui va suivre des faits relatifs à ce procès, nous nous attacherons, exclusion faite de toutes les sources romaines, aux détails que nous donnent *Viviani*, le disciple enthousiaste de Galilée, et son admirateur *Tiraboschi*. Ce dernier a puisé son apologie admirable de la conduite de Rome à l'égard de Galilée principalement dans les dépêches de l'envoyé du grand-duc *Nicolini*, et il s'est fait un devoir d'écarter les documens qui nous viennent des Papes. On n'aura donc aucun motif pour révoquer en doute l'authenticité de notre exposition.

Galileo Galilei, à l'âge de vingt-six ans professeur à Padoue (1589), énonça dès ce moment des paradoxes sur Aristote, qui décelèrent la tournure extraordinaire et la pénétration de son esprit, mais aussi une certaine roideur et un orgueil, d'où l'on peut inférer que la révolution intellectuelle du nord de l'Europe avait réagi sur lui, aussi-bien que sur son célèbre compatriote Fra Paolo Sarpi; car la guerre des hypothèses contre les vérités éternelles non-seulement avait commencé depuis long-temps, mais les premières avaient réussi à envahir plusieurs des plus belles provinces de l'Europe. C'est l'assurance que Galilée montra dans toutes les situations, son ton décisif et tranchant, bien plutôt que la jalousie excitée par la grandeur de ses talens, qui le rendit de bonne heure pour les ecclésiastiques les plus respectables l'objet d'une espèce de défiance. Toutefois aucune plainte ne se fit entendre. Il continua jusqu'en 1615 d'entretenir les relations les plus amicales avec plusieurs Jésuites qui favorisèrent ses découvertes; il en appela même au jugement des Jésuites, quand les premières poursuites furent dirigées contre lui.

C'est lorsque les théories de Galilée commencèrent à se répandre jusque dans les dernières classes et à occuper vivement les esprits du peuple, que les directeurs spirituels de ce peuple durent concevoir de l'inquiétude. Ce n'est pas dans le haut clergé, mais dans le bas clergé, en contact immédiat avec les

classes populaires, qu'on doit chercher l'origine des plaintes portées contre Galilée. A cet égard nous allons citer, quoique nous n'approuvions pas de pareils jeux de mots dans la chaire chrétienne, le sermon de ce moine de Florence qui prit pour texte de son discours contre la nouvelle doctrine les paroles de saint Luc : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* C'est par suite de cette attention excitée parmi le peuple et ses guides spirituels, que les théories de Galilée se trouvèrent en présence des textes de l'Ecriture qui leur sont défavorables. Il s'agissait donc pour lui de désavouer les partisans qu'il avait trouvés dans le peuple, en rétractant tout ce qui pouvait être contraire à l'enseignement de l'Ecriture-Sainte, ou bien d'introduire hardiment les hypothèses philosophiques dans le domaine de la vérité religieuse, à peu près comme Luther avait fait afficher, à titre de thèses, aux portes d'une église, des hypothèses qui pouvaient être fort bonnes comme sujet de discussion dans les écoles.

Galilée s'était rendu à Rome pour la première fois en 1611. On y discuta la découverte qu'il avait faite des satellites de Jupiter ; *C. Clavio* et deux autres Jésuites se joignirent à lui pour le défendre contre son adversaire *Francesco Sizi*. Le cardinal Bellarmin lui-même s'intéressa pour lui. Il rapporta à Florence un grand nom, et un voyage si glorieux augmenta visiblement sa suffisance ainsi que celle de ses partisans. Il commença dès-lors à s'exprimer avec plus de chaleur et moins de retenue sur le système de Copernic et les conséquences qu'il fallait en tirer. Ses partisans, mais aussi ses adversaires se multiplièrent. Les plaintes sérieuses qu'à son sujet on avait adressées à Rome, les conseils du grand-duc, peut-être aussi une citation formelle, le déterminèrent en 1615 à faire son second voyage à Rome pour y défendre sa cause. Il déploya à la fois beaucoup de véhémence et un talent admirable dans l'apologie qu'il fit de ses vues sur le système de Copernic. Mais qu'il ne sût pas respecter les limites d'où l'hypothèse ne doit pas vouloir sortir, qu'il prétendît à une accommodation de l'Ecriture-Sainte aux principes de la nouvelle doctrine, voilà ce qui résulte non-seulement de la décision du Saint-Office, mais aussi des plaintes que le ministre de Florence à Rome (1) adressa à sa cour relativement à la conduite de Galilée, et qui

---

(1) Febroni, dans ses *Lettres d'hommes célèbres*, cite le rapport que Guicciardini fit au grand-duc, en date du 4 mai 1616, et dans lequel il se plaint du caractère passionné et opiniâtre de Galilée. Celui-ci reçut en mai de la même année l'ordre de retourner à Florence.

firent encourir à celui-ci la disgrâce du grand-duc, lequel avait tant espéré de ce voyage pour la justification de son philosophe.

Galilée, pendant son second séjour à Rome, était à peu près dans la position de ces ambassadeurs qui, élevés dans les idées du monde et n'ayant encore négocié qu'avec des princes temporels, viennent remplir une mission à Rome sans rien comprendre à ces principes éternels dont le Saint-Siége ne pourra jamais s'écarter. Copernic et plusieurs grands astronomes avaient été ecclésiastiques et théologiens, Galilée ne l'était pas, voilà pourquoi il ne sut pas apprécier les objections qu'on lui fit, tandis que sa connaissance profonde des mathématiques le rassurait de plus en plus sur la certitude absolue de son panthéisme astronomique. Plusieurs cardinaux, ceux même du Saint-Office, par égard pour son talent, firent tout pour le ramener. Si son esprit fier avait pu se soumettre à déclarer que son enseignement était purement philosophique, et qu'il n'entendait pas attaquer la vérité religieuse, il n'aurait pas été condamné. Mais une lettre qu'il adressa à cette époque à son disciple *Benedetto Castelli*, et une autre adressée à la grande-duchesse de Toscane rendent indubitable, que dès-lors il soutenait d'une manière absolue que dans tout ce qui n'appartient pas directement au dogme, on ne doit pas s'attacher au sens littéral de l'Écriture-Sainte. Le système de Copernic était connu, mais jusqu'alors isolé des questions religieuses, et Rome, sur-tout, si peu après la naissance du protestantisme, ne pouvait souffrir qu'on subordonnât à une hypothèse l'interprétation de l'Écriture-Sainte, qui, telle qu'elle a toujours été interprétée par l'Église, est la base de la foi et de la vie des chrétiens.

Voilà ce qui motiva la déclaration du Saint-Office sur le livre de Copernic, donnée pendant le séjour de Galilée à Rome, en mars 1616, laquelle est le principal sujet des reproches adressés à Rome par les auteurs anti-catholiques qui parlent de cette affaire. Le bon *Tiraboschi*, qui désirait autant de sauver Galilée que l'Église, fait observer ici qu'en mettant la chose au pis, ce n'est pas le Pape qui a donné la déclaration, mais la congrégation de l'Inquisition que personne ne prétend être infaillible.

Le Saint-Office condamna deux propositions :

1° Comme HÉRÉTIQUE : *Que le soleil occupe le centre du monde et qu'il n'a aucun mouvement local*, proposition que personne aujourd'hui n'aura plus envie de soutenir, après les nombreuses observations qu'on a faites sur la précession des

équinoxes, et après ce que Herschel nous a appris sur les étoiles fixes.

2° Comme ERRONÉE PAR RAPPORT A LA FOI : *Que la terre n'est pas le centre du monde et qu'elle a un mouvement quotidien.* Il ne sera pas nécessaire de prouver que la terre est le centre de tout ce que l'homme a appelé depuis six mille ans, de tout ce qu'il peut appeler le monde, et que ce fut une témérité condamnable de vouloir substituer à cette expression une autre expression diamétralement opposée, qui pourrait peu à peu bouleverser et *excentriser* toutes les idées des hommes, et finir, comme l'expérience l'a prouvé, par les plonger dans les abîmes du scepticisme. Et quant au mouvement diurne de la terre, quelque certain qu'il nous paraisse, il est évident aussi qu'aucune exégèse ne réussira jamais à l'introduire dans l'Écriture-Sainte, pour en faire une vérité théologique et chrétienne.

Si la déclaration du Saint-Office qualifie en outre les deux propositions de *absurdæ et falsæ in philosophiâ,* on conviendra que tel était l'avis de la philosophie dominante au commencement du dix-septième siècle. Le Saint-Office se borne à cet égard à constater un fait, son but n'est pas d'entraver la liberté de la spéculation, en prononçant un jugement philosophique.

Bellarmin pria Galilée, au nom du Pape, de la manière la plus affectueuse, et le commissaire du Saint-Office lui signifia expressément, et sous peine d'emprisonnement, de ne plus enseigner les propositions condamnées. On retrancha en même temps du livre de Copernic tous les passages où il était dit que l'Écriture-Sainte était d'accord avec son système.

Voilà comment se termina le second voyage de Galilée à Rome. L'autorité ecclésiastique s'était contentée de prendre les mesures les plus indispensables, et Galilée continua d'être traité avec les plus grands égards.

Il s'agit maintenant de savoir comment il a obéi à l'injonction positive d'une autorité qu'il n'avait jamais osé révoquer en doute.

Ici nous recueillons de la bouche même de son admirateur, le conciliant Tiraboschi, cet aveu : *Non puo a questo luogo dissimularsi che il Galileo comminciô allóra a non operare con buona fede.*

Après son second retour à Rome, il prépare en secret l'attaque principale contre ses adversaires, en commençant le fameux *Dialogue sur le système du monde*, qu'il ne termina qu'en 1630. En attendant, il avait deux fois écrit au secrétaire-d'état Vinta sans lui dire un mot de l'injonction qu'il avait reçue à Rome,

ne parlant que des livres dans lesquels on avait supprimé les expressions qui pouvaient choquer. Il garde le même silence dans ses écrits, jusqu'à ce qu'on l'eût accusé d'avoir contrevenu à l'injonction qu'on lui avait faite, et il se borne à dire, pour son excuse, qu'on lui avait bien interdit de défendre son opinion, mais non pas d'en faire une simple exposition, comme il avait fait dans son dialogue. Aussi Tiraboschi avoue lui-même que cette conduite prouve que Galilée avait pris le parti de ne pas obéir.

Galilée se rendit en 1630 à Rome pour soumettre son dialogue qu'il venait de terminer au Maître du sacré palais (*Magister S. Palatii*). Celui-ci prévenu, selon toute probabilité, en faveur de l'ouvrage, et encore par ce que Galilée lui dit de vive voix, feuilleta le livre et l'approuva de confiance. L'auteur, de retour à Florence, y mit la dernière main et voulut le faire imprimer à Rome même pour humilier davantage ses adversaires. La peste l'en empêcha, mais il reçut du Maître du sacré-palais la permission de le publier à Florence, après l'avoir fait revoir une seconde fois par un consulteur dans cette ville, et c'est ainsi qu'il parut effectivement en 1636, muni d'autorisations subreptices. Nous laissons les admirateurs aveugles de Galilée prononcer eux-mêmes sur la moralité de son escamotage, et nous nous contentons d'exposer le fait.

La publication légale du livre avait été obtenue *moyennant un discours préliminaire tout-à-fait trompeur*, et qu'aucun adversaire de Copernic n'aurait pu rédiger en des termes plus forts. Qui pouvait présumer, après une telle introduction, que le livre contenait une apologie passionnée des doctrines défendues, et qu'on y persifflait les adversaires de ces doctrines dans la personne d'un certain *Simplicio*, dans lequel les contemporains ont cru reconnaître une caricature du grand Pape Urbain VIII. Jamais la patience et la douceur d'un juge n'ont paru sous un plus beau jour que dans le procès, devenu inévitable, qu'on fit alors à cet homme égaré, qui répondait par le mensonge, l'hypocrisie et la dérision à cette délicatesse et à cette distinction avec lesquelles on l'avait traité.

Il fut cité à Rome en 1638, et on lui permit de loger chez le ministre résident du grand-duc jusqu'au commencement des débats, et alors il fallut qu'il se constituât prisonnier conformément aux lois. Sa prison fut l'habitation commode du fiscal du Saint-Office, et il n'y resta que pendant quinze jours, après lesquels on lui permit de retourner chez l'ambassadeur. On lui intima sa sentence le 22 juin; elle portait qu'il devait être emprisonné pendant un temps qu'on laissa à la détermi-

nation du Saint-Office, et on l'obligea à rétracter et à condamner ses erreurs en s'engageant par serment à ne plus les enseigner. Immédiatement après, aussitôt qu'il eut abjuré sa doctrine, le Pape commua la détention en une relégation dans les jardins *Trinità del Monte* qui appartenait au grand-duc, et déjà en juillet il reçut la permission de choisir son séjour à Sienne, dans le palais de l'archevêque qui était son ami et qui lui fit l'accueil le plus aimable. A la fin de l'année, il fut autorisé à se retirer dans sa campagne (*villa*) à Ascetry, et y devint aveugle à l'âge de soixante-quatorze ans, mais y passa le reste de ses jours, quoique fidèle à la promesse qu'il avait faite, dans ses études et occupations ordinaires, avec Viviani et ses autres amis. Il mourut en 1642.

Par cette exposition courte, mais consciencieuse, nous croyons avoir prouvé que Rome dans le procès de Galilée est demeurée fidèle à sa maxime constante : *In necessariis unitas*, *in dubiis libertas*, *in omnibus charitas.*

L'auteur de cet article a soulevé une question extrêmement importante, celle des rapports qui existent entre les découvertes de l'astronomie moderne et la religion chrétienne. Nous nous proposons d'y revenir. Γε.

(*Le Mémorial catholique*, *Juin* 1830.)

PLAN

D'UN NOUVEAU PROJET POUR SECOURIR LES CLASSES PAUVRES.

Troisième et dernier article (1).

Colonies agricoles hollandaises.

Nous avons appelé, dans le premier article, l'attention des hommes charitables sur les avantages que présente le travail agricole, comme moyen de secours et d'instruction pour les pauvres.

---

(1) Voir ci-dessus, tome I, page 286 et 435. — Ce 3me article du *Mémorial catholique* nous paraît contenir quelques passages peu exacts. Un article de Mr Alexandre Rodenbach sur la mendicité pourra servir à les rectifier.

« Pour remédier à la mendicité, dit-il dans le *Catholique des Pays-Bas*, *n*o 191, on a inventé les maisons de dépôt et les colonies agricoles ; mais espère-t-on atteindre par là le but que l'on a dû se proposer ? A la vérité ces établissemens couvrent le mal, mais ce mal n'en

Nous avons montré, dans le second, quel parti les protestans anglais ont su tirer de l'esprit de communauté et de coopération

---

subsiste pas moins ; on rencontre peu de mendians dans les rues, mais les malheureux que l'on a dérobés aux regards reçoivent-ils plus de secours ? Il est sans doute permis d'en douter, puisque le 175e de la population des Pays-Bas reçoit plus ou moins de secours, et que nous pouvons ainsi porter à 1,200,000 le nombre des personnes qui se trouvent dans le besoin. Mettons que 7 à 800,000 de ces malheureux soient entretenus par les divers établissemens de bienfaisance, en comprenant dans ce nombre les 8300 individus qui peuplent nos colonies agricoles, il en restera 4 à 500,000 obligés de mourir de détresse, s'ils ne se font voleurs. Est-il juste d'ailleurs d'arrêter les pauvres, parce qu'ils sollicitent de la charité publique des moyens de subsistance qu'ils ne peuvent se procurer ; et parce que les secours sont insuffisans, a-t-on le droit d'aggraver leurs maux par la prison et de les priver du seul bien qu'ils possèdent, de leur liberté ? A-t-on celui de les rendre doublement malheureux et par les ennuis de la prison et par l'impossibilité dans laquelle on les place de communiquer avec leurs parens et leurs amis ? Où trouve-t-on écrit que nos pauvres doivent être traités comme les nègres de la Neërlande, et qu'il faille oublier envers eux ces sentimens qu'exprimaient si bien le grand Fréderic dont l'humanité n'est cependant pas passée en proverbe. « Le dernier des mendians, disait ce prince, est un homme comme le roi. » Quelles sont pour l'ordinaire les suites de ces mesures inhumaines ? Plusieurs de ces malheureux dont la conduite était irréprochable deviennent vagabonds ; ils feignent d'exercer l'un ou l'autre métier et se servent de ce prétexte pour exercer leurs filouteries ; la pitié publique leur offrait une ressource, aujourd'hui qu'on les en prive, ils se voient dans la cruelle nécessité de pourvoir à leurs besoins en recourant à des moyens illicites.

Je suis loin sans doute de vouloir une liberté illimitée pour les mendians de profession, mais je ne puis croire non plus que cette profession seule puisse faire priver un homme de sa liberté, quand du reste il ne fait tort à personne. Qui sont d'ailleurs ceux qui profitent des dépôts de mendicité ? On l'a déjà dit, ce sont les riches : il est si dur pour des personnes sensibles et compâtissantes d'avoir continuellement sous les yeux la vue hideuse des haillons ; on se hâte de les enlever de leur présence, dût la misère rester la même.

Jusqu'à présent toutes les lois sur la mendicité n'ont eu d'autre effet que de voiler un désordre social. Voulez-vous y porter un remède véritable ? Etablissez à la campagne non des espèces de prisons pour y enfermer ceux dont la vue vous incommode, mais des maisons de charité où les mendians soient employés à des travaux sédentaires, et reçoivent, pour prix de leur travail, un salaire honnête et la jouissance de leur liberté. Que chaque commune ait un asyle semblable administré par les membres des bureaux de bienfaisance, et vous atteindrez le but que vous n'obtiendrez jamais par vos lazarets, véritables repaires que les vices moraux ne déparent pas moins que les maux physiques.

On considère de nos jours la mendicité comme un vice ; c'est montrer plus d'inhumanité que de lumières. Des vieillards, des infirmes

mutuelle qu'ils tiennent, sans le savoir peut-être des anciennes traditions catholiques qui ont fleuri dans ce pays; nous avons indi-

---

expient entre quatre murailles le crime étrange d'avoir sollicité un cents ou une croute de pain, et ces hommes, qui n'ont d'autre crime à se reprocher que celui d'avoir eu faim, subissent dans quelques provinces le même châtiment que l'on fait endurer aux voleurs et aux assassins. A qui doit-on comparer les êtres inhumains capables de sévir ainsi contre l'indigence?

On aura peut-être peine à croire à ce que nous rapportons, mais que l'on interroge ceux de ces malheureux qui ont été incarcérés dans les ateliers de travail et qu'un délit commis ensuite a fait enfermer dans les maisons de correction de Gand, de Vilvorde ou de Saint-Bernard; tous vous répondront qu'ils préféraient deux années de séjour dans un de ces derniers établissemens à six mois dans les ateliers de travail. Naguère encore il est arrivé que deux de ces malheureux ont dérobé un objet de peu de valeur dans le seul but d'être condamnés à la prison et d'échapper ainsi aux prétendus ateliers de travail.

Certes de pareilles iniquités font naître de tristes réflexions et le philosophe qui voudra écrire un jour l'histoire de la barbarie des peuples civilisés pourra recueillir chez nous d'amples matériaux. »

Le *Catholique des Pays-Bas*, dans son n° 197, publia les réflexions suivantes sur l'article de Mr Alexandre Rodenbach : « Il suffit qu'un homme paraisse ému, pour nous émouvoir et nous attendrir pour lui: *homo sum, humani a me nihil alienum puto.* Tels sont les sentimens que l'humanité inspire à l'homme de bien. Il n'est donc pas étonnant que M. R*** s'attriste sur le sort de quelques mendians qu'il croit dignes de pitié, parce qu'ils paraissent malheureux.

Avant d'entrer dans l'examen de l'article, je dois faire observer à l'estimable écrivain que dans cette matière il importe d'écarter les hypothèses, de se mettre en garde contre l'influence d'une trop grande philanthropie, toujours honorable sans doute, mais qui, dans des questions de cette nature, doit être mise en concordance avec les principes d'ordre public, du maintien de la sûreté individuelle et de la tranquillité générale.

M. R*** demande s'il est juste d'arrêter les pauvres, parce qu'ils sollicitent de la charité publique des moyens de subsistance qu'ils ne peuvent se procurer? Si je prouve qu'il est partout pourvu aux besoins réels du véritable pauvre, alors il me sera permis de répondre affirmativement à la question, et de dire que, dans l'état actuel de la civilisation, la mendicité doit être sévèrement défendue. On ne saurait concevoir de rapprochemens entre les hommes, en quelque petit nombre que ce soit, sans voir s'établir à l'instant entre eux des rapports, d'où naissent des droits et des devoirs réciproques. Si chacun d'eux a droit à ce qui est nécessaire à son existence, chacun d'eux doit respecter le même droit dans les autres; d'où il résulte un échange de bienfaits et de services entre la société venant au secours du pauvre, et le pauvre laborieux se rendant utile à la société par son travail. De là la conséquence que tout pauvre valide doit travailler pour sa subsistance.

Ce principe, je le pense, est incontestable; pour le rendre applicable,

qué ensuite quels résultats on pouvait obtenir en généralisant cette coopération. Il nous reste à parler des colonies hollandaises, et à

---

divisons les pauvres en trois classes. Cette division a déjà été faite, elle est basée sur l'expérience la plus consommée. Je répéterai donc en partie ce qui a été dit, et ce que j'ai dit moi-même dans une autre occasion.

1° Ceux à qui manquent le moyen de travailler;

2° Ceux à qui manque la volonté de travailler;

3° Ceux à qui le travail manque momentanément.

La première classe est ordinairement composée d'individus que l'on rencontre dans les deux extrémités de la vie, les enfans et les vieillards. On peut mettre aussi dans cette classe ceux atteints de maladies, de vice d'organisation ou de la perte accidentelle de quelque membre. Ceux-là sont réellement pauvres : les établissemens charitables ont été ouverts pour eux. Cette classe est naturellement nombreuse, et malheureusement elle n'est susceptible d'aucune réduction; les maux et les infirmités qui accablent ces individus sont l'ouvrage même de la nature. Les hommes ne naissent égaux ni en taille, ni en force, ni en industrie, ni en talens; le hasard et les événemens mettent encore entre eux des différences. Ces inégalités premières entraînent nécessairement celles que l'on rencontre dans la société sous tant de rapports; c'est là l'origine de la véritable pauvreté.

C'est dans la deuxième classe qu'on voit cette lèpre de la société, ces mendians insolens qui deviennent voleurs chaque fois que l'occasion se présente avec quelque espoir de succès. L'expérience démontre que cette classe n'est composée que de paresseux qui mettent à contribution la charité publique, et qui dévorent le pain que la religion et l'humanité destinent au soulagement du véritable pauvre. Rien ne leur manque que la volonté de travailler. Ils fuient le travail plus que la misère. C'est pour les individus de cette classe que l'administration doit prendre des mesures efficaces pour rendre au travail et à l'industrie des bras paralysés par la paresse. Dans un autre article, je discuterai cette importante question.

La troisième classe est la plus malheureuse et la plus à plaindre; elle est composée d'honnêtes ouvriers qui sont momentanément sans travail, et par conséquent sans ressources, soit par la stagnation de quelques usines ou fabriques, soit par des maladies, soit par une de ces nombreuses causes qui fatiguent si souvent la triste existence du bas peuple.

Quant à la première et à la dernière classe de nos pauvres, je le dis avec connaissance de causes, et il est consolant de pouvoir affirmer que partout l'humanité souffrante a été constamment consolée et que les besoins réels ont été satisfaits.

Les hospices et les bureaux de bienfaisance sont généralement administrés avec zèle et charité. L'économie si nécessaire dans toute administration, et bien notamment dans celle des pauvres, est partout introduite. On est convaincu qu'elle est la base de la confiance et la source des dons volontaires, sans lesquels aucun établissement charitable ne saurait subsister.

Quelques communes possèdent des filles de charité vouées au service

examiner ce que cet excellent moyen de secours peut devenir par les soins et l'intervention directe de la religion que nous avons le bonheur de professer.

Il est peu de nos lecteurs qui ne sachent que les protestans hollandais sont parvenus à rendre fertile une grande étendue de bruyères, condamnées depuis un temps immémorial à une stérilité presqu'absolu, en y plaçant des indigens, des orphelins et des mendians.

En peu d'années, grâces au zèle des fondateurs de cette œuvre admirable, 30,000 pauvres, de tout âge, ont créé des villages et de belles cultures sur des plaines naguère désertes, et ils commencent en plusieurs colonies à pouvoir payer une rente à l'administration, et à passer à l'état de colons libres et indépendans.

Nous n'entrerons dans aucun détail; tous les journaux ont souvent entretenu leurs lecteurs des rapports qui ont été publiés par l'administration des Pays-Bas sur cette importante entreprise, et nous y renvoyons ceux qui ne la connaîtraient encore qu'imparfaitement.

On a déjà fait bien des vœux pour naturaliser une telle institution en France, où le besoin s'en fait sentir de jour en jour davantage, et rien de solide et de grand n'a répondu à l'attente des gens de bien. Où faut-il en chercher la cause? Rien de plus facile à trouver.

Nous n'ignorons pas que dans un pays protestant, on rencontre isolement des hommes, vraiment animés de l'amour du bien, qui le pratiquent de bonne foi, s'y dévouent avec un désintéressement réel, et y consacrent leur vie; mais dans un état catholique, chercher de tels hommes hors du sein de cette religion, c'est la plus étrange folie que l'on puisse imaginer. Les hommes de ce caractère se trouvent dans le clergé et dans le sein du petit nombre d'institutions religieuses qui se sont relevées après notre révolution, et point ailleurs. Les philanthropes modernes n'ont que des velléités de bien. Mais nous les invitons à nous montrer quelle est la durée, la fixité de leurs œuvres, et sur-tout s'ils ont

---

des pauvres malades; ces corporations, par tout où elles existent, opèrent le plus grand bien, et les secours que les malades en reçoivent sont incalculables. Il serait à désirer pour le bien de l'humanité, que le gouvernement protégeât et encourageât ces institutions bienfaisantes qui concourent si puissamment à alléger les misères humaines.

On voit donc par cet exposé que l'administration a pourvu au soulagement de toutes les espèces d'infortunes; dès-lors un mendiant doit être considéré comme un vagabond ou un fainéant indigne de pitié; donc la défense de la mendicité doit être maintenue. »

(*Note du Nouveau Conservateur Belge.*)

remarqué un désintéressement absolu dans les agens qui les ont dirigées ou administrées.

A qui persuadera-t-on que nous puissions trouver en France hors du clergé et de sa sphère d'action, des frères qui se consacrent à l'éducation des pauvres, des sœurs d'école et de charité, ou des laïques pieux occupés des mêmes soins et que le monde poursuit de ses mépris, des hommes assez probes enfin pour qu'on puisse leur confier, sans danger, des sommes considérables, assez habiles pour pouvoir administrer des établissemens importans, assez généreux pour y employer leurs forces et leur temps sans autre espoir que des récompenses de l'ordre spirituel, assez humbles pour être toujours prêts à obéir à une autorité régulatrice, assez vertueux pour mettre leur bonheur à vivre pauvres avec des pauvres, à soigner des malades, des vieillards et des enfans, sans autre profit que la certitude d'être vêtus et nourris à peu près comme ceux qu'ils sont appelés à conduire. Et telles sont cependant les qualités indispensables à ceux qui doivent gouverner des pauvres.

Les hommes qui les approchent et les servent pour de l'argent leur sont odieux. C'est un fait que tous les administrateurs des pauvres ont pu remarquer : les malheureux exigent l'abnégation la plus absolue de la part de ceux qui les gouvernent. Voyez combien il faudrait d'inspecteurs et de gérans pour remplacer dans un hôpital une pauvre sœur de saint Vincent de Paul.

C'est donc à la haine que portent aux institutions de la religion les hommes du siècle, et tant de ministres et d'administrateurs, que nous devons attribuer le malheur d'être encore privés, en France, du bienfait des colonies agricoles.

Examinons ce que deviendrait chez nous l'œuvre si intéressante des colonies agricoles, sans nous écarter beaucoup du plan adopté par la Hollande, mais en usant, sans hésitation et sans crainte, des ressources que nous offre cette religion toujours bienfaisante, alors même qu'elle est plus méconnue et plus calomniée. Et d'abord, nous sommes dispensés de chercher ces hommes rares et précieux que possèdent les établissemens protestans sans avoir la certitude de pouvoir un jour les remplacer.

En plaçant les colonies, si petites ou si considérables qu'elles soient, sous la direction immédiate, soit de communautés existantes dans le pays, soit d'un ou de plusieurs ecclésiastiques, les évêques et les supérieurs de ces instituts surveilleront chaque établissement, de telle sorte que si les sujets chargés de le diriger ne sont pas éminemment propres à leur emploi par une cause quelconque, ils seront facilement et promptement remplacés.

Voilà le premier service que rend ici le catholicisme, et ce qui donne à ses établissemens la plus solide garantie d'ordre et de durée.

La société de bienfaisance hollandaise a recueilli par des emprunts et des souscriptions environ 9 millions de francs. Avec cette somme elle a acquis des terres, et construit un grand nombre de bâtimens pour loger des administrateurs et des familles, des magasins, des écoles, des chapelles et des dépôts capables de contenir des milliers de mendians.

Nous n'avons pas besoin, pour commencer, de réunir d'aussi importantes ressources. La religion, avec les fondations qu'elle possède, peut encore nous économiser, pendant les premières années sur-tout, la presque tôtalité d'une pareille dépense.

Le clergé forme l'administration gratuite la plus sûre et la plus capable de réaliser presqu'immédiatement ce bienfait. A l'aide d'un peu de bonne volonté de la part de MM. les curés et desservans des paroisses des campagnes, et des associations de charité des villes qui possèdent autour de leur enceinte quelques terres ou des jardins cultivés, on peut préparer le plus vaste système de colonies agricoles, et surpasser même la Hollande dans le développement dont il est susceptible. D'un autre côté, nous avons appris que de grands propriétaires de la province du Berry, de la Bretagne et des landes de Bordeaux, se disposent à en fonder sur leurs terres; mais la première condition de succès manque encore. Il faut des agens secondaires pour l'exécution.

Nous venons de dire que jamais nous ne verrions s'étendre en France, comme dans tous les Etats catholiques, cet excellent mode de secours pour les classes pauvres, sans l'intervention du clergé. C'est donc à lui que nous nous adressons pour assurer avec peu de peine et de dépenses, l'avenir d'une œuvre aussi intéressante.

Notre recueil passe entre les mains d'un grand nombre de curés de nos campagnes. Il en est beaucoup parmi eux qui ont adopté un ou deux jeunes garçons, auxquels ils enseignent les élémens du français et du latin, qu'ils préparent de loin pour le sanctuaire, dans le cas où la vocation se manifesterait; ces jeunes élèves rendent des services à l'église paroissiale, et sont pour divers objets presque constamment à la disposition des prêtres zélés qui les ont recueillis.

Il y a peu de choses à changer à ce genre de bonnes œuvres; seulement il faut que leurs patrons se pénètrent fortement de la pensée que c'est compromettre la bonne conduite à venir de leurs élèves, que de leur faire échanger l'habitude du travail corporel contre l'étude. Qu'ils prennent la résolution de ne plus séparer ces deux élémens du bonheur de ces enfans, toutes les conséquences naîtront d'elles-mêmes.

Ils feront choix d'une des méthodes nouvelles d'enseignement, dont le succès dépend tout entier de la bonne volonté de l'élève,

qui n'exigent de celui-ci que l'exercice de la mémoire et de la réflexion, et de la part du maître qu'un peu de surveillance pour la distribution des leçons.

En donnant à leurs élèves une demi-heure, soir et matin, pour la récitation des leçons, tout le reste de la journée sera consacré au travail corporel, premièrement à celui de la terre, puis aux professions diverses qu'exercent leurs parens.

Ils feront en sorte que les élèves ne considèrent l'étude que comme un délassement, et ils récompenseront leurs progrès dans le travail corporel plus encore que dans l'étude.

En employant la méthode dont nous parlons, un seul petit livre suffit; dès-lors l'élève pouvant l'emporter aux champs, il l'apprend par cœur, il le lit et le répète dans les momens de repos; il compare ce qu'il voit pour la première fois avec ce qu'il a déjà appris, et en revenant près de ses maîtres, il leur communique toutes ses réflexions.

Sans entrer ici dans l'examen ou la critique de cette méthode, sans décider si elle est bonne et utile pour tous les élèves et dans tous les cas, il est évident qu'elle convient parfaitement à l'objet que nous avons en vue, et qu'avec son secours nous parviendrons aisément au but que nous nous proposons d'atteindre.

Ce but est positif; il nous faut préparer une pépinière de sujets initiés à tous les travaux de la culture des terres et des professions qui s'y rapportent; qui aient reçu d'ailleurs une excellente éducation chrétienne, et qui aient acquis par l'étude les élémens de la science.

Pendant que MM. les curés, qui saisiront les avantages d'un tel mode, éléveront chacun de son côté un ou deux sujets sous leurs yeux, comme ils les placeront pour le travail corporel, soit auprès des parens mêmes de ces jeunes élèves, soit auprès des laboureurs, bergers, jardiniers, maréchaux, charpentiers, maçons, etc., de la contrée, qui offriront les meilleures garanties sous le rapport de la religion et des mœurs, la grande société coopérative des colonies agricoles et autres œuvres charitables s'organisera. MM. les curés se mettront en rapport avec elle, ils la préviendront qu'ils ont un ou deux jeunes élèves de tel âge, en état d'exercer telle profession, ayant fait déjà un temps déterminé d'apprentissage, sachant lire, écrire, et les élémens des langues; et sur ces données, lorsque, dans une province, les préparatifs d'une fondation complète seront terminés, l'association de l'œuvre saura où puiser les premiers sujets plus ou moins formés, mais indispensablement nécessaires pour mettre une colonie en train, avec un espoir raisonnable de succès.

Tels sont les préliminaires qui nous paraissent les plus simples,

les moins dispendieux et les plus sûrs. Lors même que l'œuvre générale ne s'accomplirait pas, les soins de MM. les curés ne seront pas perdus, leurs protégés, formés au travail manuel et initiés aux premiers élemens du latin, auront la double ressource d'embrasser un état qui assure leur subsistance, ou de suivre la carrière ecclésiastique, et dans ce dernier cas, les prêtres qui auront exercé jusqu'à vingt ans des travaux utiles deviendront, sans aucun doute, les fondateurs d'une multitude d'établissemens éminemment propres à secourir les pauvres, par un travail que dirige la science et que sanctifie la religion.

(*Le Mémorial catholique*, *Juin* 1830.)

DES DOCTRINES DU MÉMORIAL

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

Dans les graves circonstances où nous nous trouvons, le *Mémorial* s'adresse avec confiance aux catholiques français, sûr que son langage sera compris, que les principes qu'il a professés les rallieront à la cause de l'ordre et de la liberté. D'autres journaux, qui prétendaient aussi défendre la religion, mais qui ne faisaient au fond que travailler à sa ruine, en l'alliant aux doctrines du despotisme ministériel, ne sauraient reparaître aujourd'hui sans changer de langage, sans dissimuler leurs déplorables opinions. Pour nous, nous n'avons rien à changer, rien à dissimuler, rien à taire. Ce qui est arrivé, c'est ce que nous avons constamment annoncé; les doctrines de liberté que nous proclamons en ce jour, nous les soutenons depuis long-temps; nous n'avons pas à chercher une route nouvelle, nous n'avons qu'à parcourir celle que nous avons suivie.

Imbu des serviles doctrines du gallicanisme, le parti qui prétendait défendre la royauté s'était mis en opposition avec cet énergique besoin de liberté qui est l'âme des nations chrétiennes. Ces doctrines révoltaient notre foi et notre conscience : nous nous sommes séparés de bonne heure des hommes qui les professaient.

Ignorant et l'état de leur siècle, et les besoins de l'esprit humain, et la puissance de la vérité, ils aspiraient à comprimer la liberté de discussion. La force demandait qu'on lui confiât la police de l'intelligence. Cette usurpation monstrueuse

ne pouvait que traîner à sa suite le renversement de la société. Aussi nous avons, à toutes les époques, protesté contre la censure, et presqu'à la veille des fatales ordonnances qui furent le dernier acte d'une administration insensée, nous répétions encore que l'indépendance de la presse était la sauvegarde la plus puissante contre tous les excès de l'arbitraire, non moins redoutables pour la religion que pour les intérêts matériels des particuliers.

Quelques hommes religieux, mais aveuglés, semblaient identifier la cause de l'Eglise avec celle de telle ou telle corporation religieuse. Nous les avons nettement séparées, et ceux qui nous blâmaient alors, qui attribuaient notre langage à quelque vanité blessée, doivent comprendre maintenant les motifs qui nous guidaient.

Nous avons sollicité la séparation de l'Eglise et de l'Etat, condition nécessaire de la liberté de l'Eglise.

Nous avons réclamé en un mot l'alliance active de toutes les libertés religieuses, politiques, administratives, exhortant les catholiques français à suivre le noble et salutaire exemple que leur donnait la Belgique.

A Dieu ne plaise qu'en rappelant, en ce moment, les principes que nous avons professés, et dont la nécessité sera bientôt clairement reconnue par ceux même qui les avaient rejetés jusqu'ici, nous soyons mus par un misérable intérêt d'amour-propre; mais nous avons dû les rappeler, pour qu'on comprît bien notre position, et pour fermer la bouche à quiconque nous accuserait de faire varier notre langage avec les événemens.

Ce que nous avons fait, nous continuerons de le faire; nous défendrons, avec la même persévérance, le catholicisme et la liberté. Le reste passe et tombe, mais ces deux choses sont immortelles; car la liberté, qui n'est que le règne de la justice, est de droit divin, et se confond originairement avec la religion elle-même.

Nous demanderons tout ce qui peut assurer la liberté de l'Eglise, la liberté de conscience, la liberté d'éducation et d'enseignement, la liberté de la presse, ainsi que toutes les franchises d'où dépend, pour chaque particulier, la pleine jouissance de ses droits.

Le caractère de notre recueil ne nous permettant pas d'entrer dans les détails de la politique, nous combattrons l'anarchie et la servitude dans la sphère de l'intelligence. C'est là qu'il faut remonter, pour les attaquer dans la source. Du reste, ce qui vient de se passer doit démontrer aux plus aveugles qu'un sentiment de liberté, généralement répandu, repousse invin-

ciblement tout pouvoir arbitraire ; ce qui se passe prouve également qu'on a horreur de l'anarchie, et que partout l'on sent le besoin d'un pouvoir conservateur. L'ordre et la liberté, voilà le vœu commun, et tous les dissentimens d'opinion doivent se confondre dans l'unité de cette grande cause.

(*Le Mémorial catholique*, *Juillet* 1830.)

LA FEMME CHRÉTIENNE

DANS LA MAISON PAÏENNE AVANT LE TEMPS DE CONSTANTIN-LE-GRAND :

Par le Dr Fréderic Munter, évêque de Seeland (1).

L'auteur de la brochure que nous annonçons est mort à Copenhague le 9 avril 1830. L'église de Danemarck perd en lui son primat, le protestantisme un de ses théologiens les plus distingués, et la république des lettres un de ses membres les plus actifs. M. Munter laisse de nombreux écrits, dont la plupart sont relatifs à des recherches sur les antiquités religieuses, tant de l'Eglise que du paganisme. La *Gazette ecclésiastique* de Darmstadt lui a consacré un article nécrologique. Voici ce que dit entr'autres, l'auteur de cet article pour justifier M. Munter du reproche d'orgueil spirituel et de principes hiérarchiques que quelques personnes lui ont adressé. « Si l'on entend par hiérarque protestant, un chef du clergé qui se trouverait méprisable à lui-même s'il souffrait qu'on traitât avec mépris ses subordonnés ; qui acquiscerait à toute autre chose plutôt qu'à des envahissemens des droits et des propriétés de l'Eglise, et à l'oubli du respect dû aux ministres de la religion ; qui, toutes les fois que l'occasion se présente, soutient l'Eglise comme une institution, et le clergé comme un état, importans et indispensables pour tout peuple qui ne veut pas retomber dans la barbarie : on doit accepter le reproche de sentimens hiérarchiques pour le savant évêque de Seeland, et il serait seulement à désirer que l'église protestante eût beaucoup de ces hiérarques. »

M. Munter, pour en venir à celui de ses écrits qui nous a paru le plus propre à intéresser des lecteurs catholiques, s'était proposé de rassembler en un seul tableau les notions éparses dans le Nouveau-Testament et dans les ouvrages ap-

---

(1) *Die Christin im heidnischen Hause*, etc., Copenhague, 1828.

partenant aux premiers siècles de l'Eglise, sur la position et le sort des femmes chrétiennes qui, soit comme épouses, soit comme filles, soit comme esclaves, vivaient dans les maisons païennes.

L'auteur débute, dans son premier chapitre, par quelques réflexions sur le sort des femmes juives dans l'empire romain. Le nombre des religions ou plutôt des cultes étrangers qui de l'Egypte et de la Syrie s'introduisaient à Rome, alla toujours croissant depuis le règne de Tibère. Isis était la divinité favorite des dames romaines. Nous savons par Ovide qu'elles fréquentaient aussi en grand nombre les synagogues, ne fût-ce que par un motif de curiosité, pour voir les cérémonies juives. Des femmes juives, qui sous divers prétextes, sur-tout comme s'occupant de commerce, furent admises dans les gynécées, avaient l'occasion de causer avec les dames, entre autres choses de leurs mœurs et croyances religieuses; et le besoin d'une foi meilleure qui se fit sentir de plus en plus à mesure que le paganisme tombait dans le mépris, était très-propre à faire germer et à mûrir ces bonnes semences. Josèphe emploie le mot θεοσεϐής (adorant, honorant Dieu) en parlant de ces femmes romaines et grecques qui étaient secrètement attachées au judaïsme, et l'épouse de Néron même, *Poppæa*, fut de ce nombre, si nous en croyons cet historien. Plusieurs païens avaient épousé des femmes juives. Timothée était le fils d'un païen, mais sa mère était juive. Félix, procureur de la Palestine, était marié avec Drusille, fille d'Agrippa. La sœur de Drusille, la célèbre Bérénice, mariée en secondes noces avec Polémon II, Roi de Pont, puis de la Cilicie, fut plus tard, par suite de la passion qu'elle avait inspirée à Titus, sur le point de partager le trône impérial. On prétend que la grande Reine de l'Orient, Zénobie, a professé aussi la religion du vrai Dieu. Le Nouveau-Testament appelle ces prosélytes σεϐομένας γυναῖκας, et des épitaphes latines les désignent par ces mots : *Religionis judaicæ metuentes* (1). De telles femmes n'avaient qu'un pas à faire pour arriver jusqu'au christianisme. On trouve des exemples de leur conversion Act. XVI, 14, XVII, 4.

Il arriva souvent dans les premiers temps du christianisme que la femme se fit chrétienne, pendant que son mari conti-

(1) Voici une de ces épitaphes :

AURELIUS SOTER ET AURELIUS STEPHANUS AUR. SOTERIÆ MATRI PIENTISS. RELIGIONI JUDAICÆ METUENTI.

nuait de professer le paganisme. Tout le monde sait que S. Paul eut déjà à s'occuper de cette situation nouvelle et à tracer aux épouses chrétiennes la ligne de conduite qu'elles devaient tenir. *Si une fidèle est mariée à un infidèle*, dit l'Apôtre, *et que celui-ci veuille bien demeurer avec elle, qu'elle ne quitte point son mari....... Dieu nous a appelés à un état de paix.* Qui sait si la femme chrétienne ne réussira pas à ramener son mari, en lui offrant journellement le spectacle des vertus que la religion inspire (1)? En pesant bien les paroles que l'Apôtre ajoute : *Autrement*, c'est-à-dire dans le cas de la dissolution du mariage, vos enfans ne seraient pas purs, au lieu que maintenant ils sont saints, on est tenté de penser que les femmes chrétiennes, en continuant de vivre avec leurs maris païens, obtenaient leur consentement pour élever leurs enfans dans la religion chrétienne. Toujours est-il qu'elles avaient des chances de les convertir, par l'ascendant naturel qu'elles exerçaient sur eux comme mères, chances qui disparaissaient lorsque le mariage étant dissous, les enfans suivaient leurs pères.

Mais quelles occasions, se demande ensuite notre auteur (chap. IV), les dames grecques et romaines avaient-elles de connaître le christianisme? Nous avons déjà dit que celles qui avaient embrassé le judaïsme, et même d'autres par curiosité, allaient dans les synagogues, et que là elles pouvaient, surtout dans les premiers temps, rencontrer quelquefois les prédicateurs de l'Evangile. De plus, comme des femmes juives, dont beaucoup étaient marchandes de modes, etc. étaient admises dans les gynécées, même en Orient où il est plus difficile pour les femmes de communiquer avec l'extérieur, et que parmi ces juives quelques-unes étaient devenues chrétiennes, comme par exemple Lydie, marchande de pourpre à Thyatire, on conçoit sans peine que les dames païennes trouvassent fréquemment dans l'intérieur même de leurs maisons l'occasion de s'instruire du christianisme dans la conversation avec des personnes de leur sexe. Souvent aussi c'étaient les esclaves qui répandaient cette connaissance dans les maisons païennes. L'Evangile qui offre tant de consolations à ceux qui souffrent et qui proclame l'égalité de tous devant le Père commun des hommes, fit beaucoup de prosélytes parmi cette

---

(1) Castitas, modestia, obedientia, cura rei familiaris, aliæque virtutes commendabant maritis non ipsorum uxores tantùm, sed et philosophiam verè divinam in quâ erant institutæ. Dicebant, quod dicebat Libanius : *Proh. quales feminas habent christiani!*

Grotius, ad I Corinth. VII, 16.

classe malheureuse; et on comprend combien, même à part les motifs religieux, il dut leur importer de faire des prosélytes dans la famille de leurs maîtres (1). Celse dépeint ce zèle des esclaves, comme on doit s'y attendre, en ennemi du christianisme; il les représente comme de lâches séducteurs, qui n'osent pas ouvrir la bouche lorsque le maître est là, mais qui deviennent éloquens dès qu'ils sont seuls avec les femmes et les enfans, et qui prétendent qu'eux seuls peuvent indiquer aux autres le chemin de la vertu et du bonheur. Ce qu'on voit sur une gemme antique, un âne revêtu d'une toge, prêchant devant deux figures de femmes qui écoutent attentivement, paraît être une satyre de ces esclaves qui s'occupaient à convertir les épouses et les filles de leurs maîtres. On sait que les païens reprochaient aux chrétiens, entre autres choses absurdes, qu'ils adoraient une idole avec une tête d'âne, et qu'on les appelait pour cette raison *Asinarii*.

L'Église n'approuvait pas les femmes chrétiennes qui se mariaient avec des païens. Déjà saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, engage les veuves qui voulaient se marier en secondes noces, à se marier du moins selon le Seigneur, c'est-à-dire avec un chrétien. S. Cyprien et Tertullien s'appuyent de ce texte pour prouver que les chrétiens ne doivent se marier qu'avec des chrétiens. Ce dernier déclare ceux qui se marient avec des païens coupables de fornication (*stupri*) et veut qu'ils soient excommuniés, parce qu'ils s'exposent au danger de commettre le crime d'idolâtrie. Le concile d'Elvire, en 305, déclare que le grand nombre de jeunes personnes qui restent sans maris ne saurait excuser ceux qui marient des vierges chrétiennes avec des idolâtres. Toutefois il y eut souvent de ces mariages, ainsi que, probablement par les mêmes raisons, il y a encore aujourd'hui des mariages mixtes. Les femmes chrétiennes qui les contractaient ne furent pas exclues de l'Église, mais celle-ci désavouait et ne bénissait pas leur union avec des païens. C'étaient des mariages purement civils. Si d'un côté on ne pouvait se présenter devant l'évêque ou le prêtre, la fiancée chrétienne fut dispensée en revanche de toutes les cérémonies religieuses qui s'observaient dans les fiançailles et noces des païens, comme les auspices, l'invocation de *Juno pronuba*, l'hymne qu'on chantait à *Hymen* en

---

(1) Ainsi nous savons, par exemple, que la nourrice de Caracalla était chrétienne, et il est probable qu'elle exerça une influence favorable au christianisme, sinon sur son nourrisson, du moins sur d'autres personnes avec qui sa position la mettait en contact.

introduisant la nouvelle épouse dans la maison de son mari, etc.

Ces maisons durent ensuite offrir à la nouvelle mère de famille, si elle abhorrait le paganisme comme il convenait à une bonne chrétienne, mille et mille sujets d'embarras et de scandale. Allait elle dans sa cuisine, elle y rencontrait le foyer consacré aux lares, les images de ces dieux domestiques, la lampe sacrée. Il était du devoir de la mère de famille d'offrir aux lares de l'encens et des libations, comment la femme chrétienne aurait-elle pu s'en acquitter? A table, nouveaux embarras. Les repas étaient accompagnés de libations aux dieux, des danses pantomimiques qui avaient souvent une signification religieuse, on se couronnait de roses et d'autres fleurs, et beaucoup de chrétiens regardaient encore cet usage comme relatif au paganisme et ne convenant qu'à des païens. Bien plus, il y avait plusieurs réunions où les dames païennes allaient sans scrupule, mais où les femmes chrétiennes ne pouvaient accompagner leurs maris. Tels étaient les spectacles, que les pères de l'Église, sur-tout S. Cyprien et Tertullien condamnent avec tant de sévérité, comme aussi les *odées* qu'on peut comparer à nos concerts, où l'on déclamait souvent des poésies tout-à-fait païennes, où l'on chantait quelquefois des chansons qui durent alarmer la pudeur, et où l'on entendait une musique propre à enflammer les passions. Enfin une femme chrétienne, à moins de fouler aux pieds les préceptes de sa religion, devait observer une grande modestie dans sa parure, et s'interdire encore à cet égard bien des choses que les dames païennes pouvaient se permettre. Qu'on compare, par exemple, les cheveux tressés avec tant d'art et d'élégance sur les têtes de femmes des statues et médailles romaines et grecques, avec les exhortations de S. Pierre, de S. Paul, de Clément d'Alexandrie contre la frisure des cheveux, sur la nécessité de se couvrir la tête d'un voile, contre l'usage de porter des cheveux étrangers, et ce seul article fera sentir qu'une femme chrétienne, docile à la voix de l'Église, ne pouvait dans ces temps-là être tout-à-fait à la mode ni rivaliser sur cet objet avec les autres dames.

Les plaintes amères de S. Cyprien et de Tertullien nous prouvent assez que de milliers de femmes chrétiennes, surtout dans les classes opulentes, tenaient fort peu de compte des maximes de l'Église et se permettaient tous les plaisirs, comme elles se conformaient à tous les usages du monde. Il est probable aussi que les chrétiennes qui s'étaient déjà montrées rebelles aux avertissemens de l'Église, en contractant

des mariages avec des païens, n'étaient pas les dernières à se laisser entraîner par le torrent du siècle. Mais nous avons ici en vue plutôt celles qui dans les maisons païennes demeuraient fidèles aux principes du christianisme, ce qui doit s'entendre sur-tout de celles qui ne s'étaient converties que depuis leur mariage. On conçoit que l'horreur que tous les usages païens inspiraient à ces femmes fidèles et leur exacte observation des préceptes et conseils de l'Église durent souvent déplaire et être insupportables à leurs maris. Le mari donne un repas, et sa femme ne veut pas y assister; il veut la conduire au spectacle, et elle ne veut pas y aller; il désire qu'elle se pare comme les autres dames de son rang, et elle ne veut pas y consentir : comment ne se serait-il pas emporté contre elle et contre la religion qui lui donnait tous ces scrupules! On peut citer ici ces paroles de Tertullien : « Le mari veut aller au bain, la femme veut observer la station (le temps de l'abstinence). Le mari donne un repas, la femme jeûne; et il n'y a jamais tant à faire dans la maison, que lorsque la femme veut aller à l'église. »

Ceci nous conduit à parler d'autres inconvéniens qui résultaient du mariage avec un païen pour la femme chrétienne qui voulait remplir ses devoirs religieux. Les offices de l'Église commençaient souvent avant le jour. Les païens à la vérité étaient accoutumés à voir leurs femmes s'absenter pendant la nuit pour assister aux mystères de la *magna mater*, d'Isis et d'autres divinités. Mais quelqu'éclairé que fût un mari, quelqu'intime que fût la conviction de la chasteté et de la pureté de sa femme et de l'innocence de ces réunions religieuses où elle assistait, il ne pouvait rester indifférent en entendant les bruits mensongers qu'on répandait sur les débauches auxquelles les chrétiens se livraient dans leurs assemblées nocturnes et pendant les agapes ou repas fraternels qui les accompagnaient, d'autant moins que ces bruits n'étaient pas accrédités parmi la populace exclusivement, mais encore dans les classes éclairées. Il est donc tout naturel que beaucoup de maris crussent devoir dans l'intérêt de la réputation de leurs épouses les empêcher de se rendre à ces réunions, et que si par tout hasard le zèle religieux de celles-ci les détermina à y aller nonobstant cette défense, la paix domestique dut en être troublée.

Tertullien nous rappelle encore d'autres pratiques des femmes chrétiennes qui pouvaient choquer un mari païen. « Qui voudrait permettre à sa femme de parcourir les villages, d'entrer chez des étrangers, même dans les chaumières, pour visiter les frères (sans doute les malades et les pauvres)? Qui

voudrait souffrir qu'elle apporte de l'eau pour leur laver les pieds, qu'elle leur donne à boire et à manger, qu'elle exerce envers eux l'hospitalité dans une maison étrangère? Et en des temps de persécution, qui voudrait consentir que sa femme visite en secret les prisons afin de baiser les chaînes des martyrs ? »

Le mécontentement et la haine que la piété chrétienne de leurs épouses faisait naître dans l'âme de beaucoup de maris alla quelquefois si loin, qu'ils répudiaient leurs femmes. On a même des exemples, que des païens fanatiques accusaient eux-mêmes leurs épouses et les livraient au supplice. Cependant les exemples de mariages plus heureux ne manquent pas non plus. L'excellent caractère et la chasteté des femmes chrétiennes, à qui les païens même rendaient justice, n'avaient qu'à être appréciés par leurs maris, pour que le bonheur domestique fût assuré de part et d'autre. Cela n'est pas seulement probable en soi, mais est confirmé encore par quelques particularités que nous trouvons dans l'histoire ecclésiastique, quoiqu'elle ne parle que rarement et indirectement de la vie domestique des chrétiens.

La *fille* d'un païen et d'une chrétienne suivait presque toujours la religion et partageait par conséquent le sort de sa mère. Elle aussi dut avoir souvent des difficultés avec son père, et avec ses frères, lorsque ceux-ci étaient païens. Le vœu d'une chasteté perpétuelle, fréquent parmi les vierges chrétiennes, offensait des pères qui s'étaient déjà choisi un gendre. Ainsi nous voyons Victoria d'*Abitina*, ville près de Carthage, se résoudre à ce vœu, parce qu'on voulait la marier avec un païen. Le christianisme de leurs filles faisait le désespoir des pères païens, sur-tout dans les temps de persécution; nous en voyons un exemple dans les efforts touchans que fit le père de Perpétue pour obtenir qu'elle sauvât sa vie en sacrifiant aux dieux.

Parmi les chrétiennes qui vivaient dans les maisons païennes, on doit enfin compter les femmes esclaves. On sait que les lois ne protégeaient pas les esclaves, puisqu'on les regardait plutôt comme des choses que comme des personnes. Les maîtres à la vérité n'avaient pas le droit de leur ôter la vie, mais ils pouvaient les vendre et les maltraiter de toute manière. On conçoit que des esclaves chrétiens souffraient encore plus que les autres esclaves, s'ils avaient le malheur d'appartenir à des maîtres ou maîtresses qui n'aimaient pas le christianisme, et quelquefois même le détestaient. Les femmes esclaves en particulier avaient tout à craindre de leurs maîtres et des fils de

leurs maîtres, lorsque ceux-ci avaient échoué dans leurs tentatives de les séduire. C'est ainsi que le maître de sainte Potamienne d'Alexandrie, irrité par la résistance qu'elle lui avait opposée, passant de l'amour à la haine, la dénonça comme chrétienne au proconsul Aquila, par qui elle fut condamnée à un supplice cruel. Les esclaves païens se mettaient quelquefois à l'abri des persécutions et des mauvais traitemens qu'ils essuyaient de leurs maîtres, en se réfugiant dans les temples des dieux et en embrassant le pied de leurs autels; mais il est évident que les chrétiens ne pouvaient avoir recours à ce moyen de salut. Ils s'échappaient donc à tout hasard, mais souvent ils furent repris. Tel fut, par exemple, le sort d'une esclave chrétienne, nommée *Sabine*, qui s'était enfuie de chez sa maîtresse païenne qui voulait la contraindre à l'apostasie.

Nous terminons ici cette courte analyse du travail de M. Munter, et nous pensons qu'en marchant sur ses traces et en mettant à profit ses recherches, on pourrait faire un petit ouvrage intéressant pour les personnes du sexe, sur-tout si on rapprochait ce que les chrétiennes des premiers siècles ont souffert dans les maisons païennes, de ce que beaucoup de pieuses femmes catholiques souffrent encore de nos jours, placées qu'elles sont dans des maisons *païennes*, sinon de droit, du moins *de fait*, et dépendantes alors des pères, frères, maris, maîtres qui, ou ne professent pas leur foi, ou, ce qui est pire, ont pris en haine la religion même qu'ils sont censés professer.

Γε.

(*Le Mémorial catholique, Juillet* 1830.)

CONSIDÉRATIONS SUR LA LITURGIE CATHOLIQUE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Non moins incommunicable que l'autorité, l'onction est le caractère distinctif des prières de l'Eglise catholique. Cette qualité si touchante peut être sentie; elle ne saurait être définie. C'est l'expression ravissante d'une confiance filiale à laquelle se réunit le chaste abandon de l'Epouse; c'est l'œuvre de l'esprit d'amour qui prie, en l'Eglise, *par d'ineffables gémissemens* (2). Aussi, hors

---

(1) Voir ci-dessus, t. I, p. 181, 267, 559, et t. II, p. 1 et 108.
(2) Rom. VIII, 26.

de l'Eglise ces célestes accens jamais ne furent entendus. Soutenue par l'ascendant de quelque malheureux génie, exhaussée sur les débris toujours imposans du catholicisme, l'hérésie put quelquefois préparer le triomphe de cette vérité qu'il ne lui est pas donné d'embrasser tout entière. On l'a vue, plusieurs fois, venger, avec éloquence, les dogmes qu'elle avait cru devoir conserver, mais jamais, malgré ses plus grands efforts, ne fut ouverte pour elle cette source d'émotions sublimes à laquelle ont puisé les plus simples auteurs ascétiques de l'Eglise romaine. Généralement, ce que nous appelons l'onction est bien loin de ces livres écrits sous les ombres de l'erreur; on sent même de ce côté une impuissance véritable. Ne nous en étonnons pas; cette précieuse qualité est le résultat de l'ordre et de la paix. C'est le retentissement d'une âme dont toutes les facultés sont tenues en accord par l'obéissance. Or quelle autre que l'Eglise avec sa puissante autorité établit jamais ce repos admirable, cette paix surhumaine au sein de laquelle commence le magnifique concert de l'âme à la gloire de son auteur? Il suit de là que plus on s'écarte, ou plus on se rapproche du principe catholique, plus l'onction s'éloigne, ou reparaît, en raison directe de la soumission ou de la révolte. L'esprit individuel, si mesquin, si tracassier, trouble, agite, désenchante, à mesure qu'il est plus libre. L'union de l'âme avec la vérité ne se fait plus si bien; ce n'est plus *la tranquillité de l'ordre.* Voilà pourquoi les paroles qui sortent du sanctuaire sont si belles, si calmes, si augustes; tandis que celles qui viennent du cabinet sont maniérées, pénibles, et n'offrent d'onction que celle qu'elles ont cru imiter, comme s'il était donné à l'homme de parodier les secrets de Dieu et de ses élus.

Appliquons ces principes au sujet important qui nous occupe. D'après le jugement universel des prêtres pieux et éclairés qui font usage du rit romain, on trouve dans cette liturgie une onction cachée qui délecte la piété et qu'on chercherait vainement dans les liturgies improvisées de nos jours. Il s'agit ici d'un fait sur lequel je ne crains pas d'appeler en témoignage tous ceux qui, de cœur et d'esprit, sont en état de faire cette comparaison. Peu importe donc le jugement superficiel et hasardé de ceux qui ne connaissant d'une manière pratique que les modernes liturgies, voudraient dire leur avis sur les livres romains qu'ils auraient simplement feuilletés, ou même examinés d'une manière critique. Une telle appréciation ne se fait point à vue de pays. Il faut plus que l'attention de l'esprit pour prononcer en pareille matière.

Cet aveu si remarquable est sorti plus d'une fois de la bouche des partisans même des nouveaux bréviaires. Souvent je les ai entendus reconnaître hautement cette qualité incontestable de la li-

turgie romaine, et s'il était nécessaire d'en produire des preuves par écrit, je pourrais citer d'abord le mot très-curieux du savant auteur des bréviaires de Rouen, de Carcassonne, de Cahors et du Mans : « Ceux qui ont composé le bréviaire romain, dit l'abbé » Robinet, ont mieux connu qu'on ne fait de nos jours le goût » de la prière et les paroles qui y conviennent (1). » Il ne s'agit donc ici que d'un fait, remarquable à la vérité, mais sur lequel on rencontre peu de contestations.

Mais à quelles causes doit-on attribuer ce caractère de l'onction, caractère inhérent d'une manière toute particulière à la liturgie romaine? La première, la plus solide de toutes, celle que l'on peut proposer avec plus de confiance, c'est la sainteté même de l'Eglise. Ce caractère essentiel de la vraie Eglise, qui rejaillit sur tout ce qu'elle dit comme sur tout ce qu'elle fait, comment ne se trouverait-il pas profondément empreint dans ses prières? Comment ne répandrait-elle pas sur elles cette onction dont elle seule possède la source véritable? Elle qui ne s'élève à Dieu, son auteur et son époux, que par les degrés de la prière, eût-elle donc oublié les leçons que daigna lui donner autrefois celui qui seul peut enseigner à prier? L'Eglise est divine, elle est sainte; donc ses prières sont saintes; donc elles doivent être pleines de l'onction de l'Esprit-Saint. Contester cette qualité première aux antiques et universelles formules de la liturgie romaine, c'est porter atteinte, pour ainsi dire, à la sainteté de l'Eglise; c'est soutenir que celle-là ne sait point prier, qui cependant ne vit ici-bas que de prière, et ne peut adoucir que par la prière les rigueurs de son exil.

Les paroles de la liturgie romaine, outre qu'elles sont l'expression des vœux de l'Eglise qui est sainte, sont aussi les paroles des Saints. Ces textes choisis dans l'Ecriture pour édifier la piété ont été recueillis par des Saints accoutumés à y trouver la nourriture de leurs âmes. Ces paroles mystérieuses qu'ils nous ont données de leur propre fonds respirent encore la foi et la candeur des siècles passés. Ces hymnes antiques, ouvrage des saints docteurs, nous indiquent la source de leur génie, en nous découvrant leur cœur. Ces oraisons si pleines de nos besoins et de nos espérances, de nos misères et de notre grandeur, nous révèlent tout ce qui se passait dans ces grandes âmes, quand elles s'unissaient à Dieu par la prière. Tout, en un mot, est l'ouvrage des Saints; tout porte l'empreinte de leurs vertus. Entouré des souvenirs de la sainteté; placé au milieu de tant de saintes traditions, le prêtre prie, ou plutôt il ne fait que continuer la prière des Saints. Deuxième rai-

(1) Lettre d'un ecclésiastique à un curé sur le plan d'un nouveau bréviaire.

son qui explique parfaitement l'onction qui règne dans la liturgie de l'Eglise romaine.

Un autre motif qui ne contribue pas moins à donner à ces saintes prières quelque chose de touchant, c'est leur universalité. En récitant ces augustes paroles, on pense qu'elles sont, dans ce moment même, répétées dans tout l'univers. Voix du passé, elles seront aussi la voix de l'avenir, tant que ce monde, qui n'est fait que pour l'Eglise, demeurera debout. Escortées du respect de tous les âges, elles se montrent à nous environnées de toutes ces choses catholiques si bien en harmonie avec notre foi et avec les sentimens de la prière chrétienne. Et ne semble-t-il pas aussi que Dieu, dans sa sagesse, a attaché aux prières souvent répétées des grâces et une puissance particulières? N'a-t-il pas montré par des prodiges sans nombre combien il agréait ces formules populaires, dédaignées souvent par les esprits superbes, mais si chères à la simplicité des âmes pieuses? Quoi d'étonnant qu'il ait environné d'une onction divine les prières que son oreille écoute avec complaisance, depuis tant de siècles qu'elles sortent de la bouche inspiré de son Eglise?

Jusqu'à présent, mon but n'a point été de prouver, mais bien plutôt d'expliquer cette qualité de l'onction qu'on remarque dans la liturgie romaine. Je voulais seulement prendre acte de ce fait, non moins incontestable que l'antiquité, l'universalité et l'autorité de cette même liturgie. Maintenant, suivant notre usage, venons à la comparaison, et considérons sous le même point de vue les liturgies modernes des églises de France.

N'étant point l'ouvrage de l'Eglise catholique, mais plutôt ne devant leur existence qu'à une infraction de ses décrets; composées bien plus souvent par des hommes de parti que par des Saints; n'ayant point été sanctifiées par l'usage des siècles, et n'étant quelquefois que le dialecte d'un diocèse isolé, ces liturgies ne sauraient avoir, et n'ont point en effet l'onction de la liturgie romaine.

Je l'avoue, car il faut être juste, grâce à la grandeur du sujet et à la richesse des Ecritures, certaines parties de plusieurs des nouveaux offices sont ce que l'on est convenu d'appeler *bien faites*. Mais quel si grand mérite y trouvez-vous? L'Eglise connaissait tout cela; seulement elle n'avait jamais songé à le faire entrer dans ses chants. Durant tant de siècles, elle avait cru présenter à la piété de ses enfans un aliment suffisant dans les paroles de ces offices que vous dédaignez? Vos améliorations valaient-elles la peine de renverser son ouvrage? J'en conviens, vous avez rassemblé de beaux textes à certains jours; on n'en est quelquefois que plus surpris d'entendre retentir au milieu de ces oracles du Seigneur la voix du moine de Saint-Victor, et les accens ambigus de Cof-

fin ; vous nous avez donné de temps en temps de belles applications. Nous en profitons puisqu'elles sont rares, mais c'était une liturgie que nous attendions.

Hors de là, que trouvons-nous dans les nouveaux bréviaires ? Une compilation de textes décousus, étonnés souvent de se trouver ensemble ; des offices hérissés de phrases coupées, auxquelles à grand'peine l'esprit s'efforce d'attacher un sens qui pour être celui du rédacteur n'est pas toujours celui du Saint-Esprit. Tout ici respire la gêne, la fatigue, l'anxiété. Trop souvent on s'aperçoit qu'un pareil travail n'a pu s'accomplir, à coups de concordance, que par des gens qui ayant créé un système n'ont pas voulu en avoir le démenti. Traduisez ces textes disparates, donnez-les au peuple, en français, et voyez le parti qu'en tirera sa piété.

Partout un esprit de contradiction s'est appliqué à effacer, à remplacer les paroles de la liturgie romaine. Souvent des textes même employés dans cette liturgie ont disparu pour faire place à d'autres, beaucoup moins adaptés, mais plus propres à entrer dans le plan de tel ou tel auteur. Par quel miracle, je vous le demande, trouverait-on encore de l'onction dans le résultat d'une œuvre pareillement systématique ? Comment croire que la main de l'homme aura tracé aux inspirations de l'Esprit-Saint un ordre factice auquel il aura dû se plier catégoriquement ? Non, non, ce n'est pas en vain qu'il est écrit que *l'Esprit souffle où il veut* (1). C'est à lui de commander ; il n'obéit point à la parole de l'homme.

Parlerai-je de ces offices dogmatiques, rédigés en forme de thèse théologique, où les argumens se chantent sur différens tons, de manière qu'aucun ne manque à la distraction du lecteur ? En récitant de semblables offices, heureux celui qui peut prier encore ! Qu'il est à craindre que les uns, peu jaloux d'un genre de beautés déjà trop loin d'eux, ne se laissent aller à la sécheresse toute faite qu'ils y trouvent, ou que les autres, transformant en étude l'exercice de la prière, n'y portent que l'attention qui dissipe et non celle qui recueille l'âme ! Combien de fois aussi en repassant les chefs-d'œuvre de nos hymnographes modernes n'arrivera-t-il pas au lecteur de se surprendre tout à coup sous les traits d'un critique analysant le mérite d'un poète, jugeant et prononçant comme à l'Académie, sans songer pour l'instant à celui qui non content du sacrifice des *lèvres*, veut être prié *en esprit et en vérité* ?

Pour relever ce qu'on appelle le mérite des nouveaux offices,

---

(1) Joan. III, 8.

on a beaucoup vanté l'étrange idée de leurs compositeurs qui se sont condamnés à fabriquer tous leurs répons avec des textes tirés l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau-Testament. Il est vrai qu'ils sont parvenus à nous en donner quelques-uns d'admirables; le Romain en offrait les premiers modèles. L'esprit de système qui rétrécit tout à sa mesure s'empara d'un fait pour en faire une règle générale. On voulut constamment nous donner des répons de cette espèce. Assez souvent l'Ecriture parut s'y prêter, mais souvent aussi ces répons ne présentèrent à la piété que l'inconvenant amalgame de deux phrases dont la ressemblance, toute dans les mots, n'existait d'aucune manière dans l'original; outrage véritable à l'Esprit-Saint.

J'ai quelquefois entendu dire qu'il était avantageux de trouver dans son office les plus beaux argumens de la religion, d'y sentir cette force démonstrative qui tient en haleine et empêche d'oublier ce qu'on sait. Mais encore une fois, soit faiblesse humaine, soit volonté coupable, qu'arrive-t-il? On étudie et l'on ne prie pas. Ces grands amateurs de l'étude qui la veulent trouver partout, souvent n'étudient qu'en récitant leur bréviaire. Cette nouvelle méthode produit pour eux deux résultats. Elle occupe leur esprit et les dispense de prier. Etrange abus! Comme si toute étude dans la prière n'était pas criminelle, sinon cette étude du cœur qui se fait *sans bruit de paroles* et qui forma autrefois les Augustin, les Bernard, les Thomas d'Aquin!

Mais, disent les autres, quoi de plus utile et de plus convenable en même temps que de chercher dans la récitation d'un bréviaire *bien fait* la matière des instructions que nous devons faire à nos peuples? En effet, cela arrive de temps en temps. Tout en priant Dieu, on arrête son plan, on le divise, on prépare déjà les morceaux d'effet, peu s'en faut qu'on ne débite déjà son discours. Enfin, après une prière laborieuse, on sort de son bréviaire, content de soi-même, et travaillé d'un chef-d'œuvre que l'on n'eût jamais conçu sans le bonheur que l'on a de suivre son rit diocésain. Mais, dites-moi, hommes si habiles, sans doute vous avez lu que les Saints préparaient leurs discours dans la prière, et vous voulez en faire autant. Rien de mieux; mais savez-vous comment ils faisaient? D'abord, dans toutes leurs actions, ils avaient pour principe de se livrer exclusivement à celle du moment présent. *Age quod agis;* cette règle d'un ancien sage était aussi la leur. Ils se préparaient, il est vrai, par la prière au ministère de la parole, mais pour cela, ils ne se fatiguaient point, ils ne s'agitaient point, ils ne parlaient point; ils écoutaient, et mieux ils avaient écouté, mieux ils parlaient. Voilà l'unique manière de préparer un discours, tout en remplissant le devoir de la prière, et soyez sûrs

que, sans dissiper autant votre esprit, la liturgie romaine vous serait d'un aussi grand secours que vos savans bréviaires.

Tel est donc le caractère incontestable des nouvelles liturgies la sécheresse et la stérilité, au milieu des plus grandes richesses. Mais j'aurais à peine ébauché ce qu'on peut dire sur cette importante matière, si je ne signalais pas certaines entreprises des nouveaux liturgistes, tendantes à détruire, à effacer pour jamais certaines choses qui, dans la liturgie de l'Eglise romaine, étaient principalement chères à la piété.

Il serait trop long, et même fastidieux d'énumérer ici tant de répons, d'antiennes, d'introïts, et autres prières touchantes, sacrifiées avec rigueur, et le plus souvent remplacées par des textes péniblement amenés et aussi difficiles à convertir en prières qu'à revêtir d'un plain-chant supportable. Mais une partie essentielle de la liturgie catholique, et en même temps de la piété chrétienne, sur laquelle la malveillance des jansénistes (1) s'est permis le plus d'attentats, c'est le culte de la Sainte-Vierge. On ne saurait élever la voix trop haut sur les scandaleuses libertés qu'ils se sont permises en cette matière, libertés d'autant plus dangereuses, qu'elles ont passé, pour ainsi dire, inaperçues. Sans parler de ces vénérables prières, venues de la plus belle antiquité, et dans lesquelles l'Eglise témoignait, dans son auguste langage, sa haute confiance en la Mère de Dieu, prières ignominieusement retranchées des bréviaires et des missels nouveaux (2), cette secte odieuse est allée jusqu'à détourner, anéantir même des fêtes, de temps immémorial, consacrées à Marie. Par elle, l'octave de Noël, destinée à honorer d'une manière particulière la maternité de Marie (3), a vu périr jusqu'aux dernières traces de cette coutume héritée des temps antiques. La fête de la Purification célébrée dans l'Eglise romaine au nombre des solennités de Marie a cessé d'en faire partie ; un mystère, important sans doute, mais que l'Eglise mère et maîtresse n'avait point jusqu'alors honoré d'un culte particulier, a tout d'un coup partagé l'attention des fidèles, et Marie n'a plus été que l'ob-

---

(1) Car enfin il faut bien, de temps en temps, les appeler par leur nom. Quand l'histoire ne serait pas là, nous pourrions les reconnaître à leurs fruits

(2) Les répons *Sancta et immaculata*, *Beata es*, *Felix es*, etc. ; les antiennes *Sub tuum præsidium*, *Sancta Maria*, *succurre miseris*, *Beata viscera*, etc.; les versets *Dignare me*, *Gaude et lætare*, *Ora pro nobis*, *sancta Dei genitrix*, etc., et tant d'autres formules antiques et vénérables, ne se lisent plus dans les nouveaux offices. Quelques-unes ont été seulement conservées pour les *saluts*.

(3) Voyez le Bréviaire romain ; Durand, *Rationale*, lib. III, cap. 15 ; le Micrologue, cap. XXXIX, etc.

jet secondaire d'une solennité que nos pères lui avaient vouée tout entière (1). La fête de la Visitation, instituée depuis plusieurs siècles en l'honneur de Marie, a obtenu grâce, il est vrai, devant les nouveaux réformateurs, mais encore ont-ils trouvé le moyen d'appliquer leur système de la manière la plus affligeante pour la piété dans la collecte tout moderne qui contient le mystère du jour. A peine la Sainte-Vierge y est-elle nommée par occasion ; S. Jean-Baptiste en fait l'objet principal (2). Mais voici quelque chose de bien plus grave.

Dans son éternelle reconnaissance, l'Eglise tout entière, dès les premiers siècles, avait consacré à la mémoire du grand mystère de l'Incarnation le 25 décembre, jour même où l'on pense que le *Verbe divin descendit de sa royale demeure pour habiter au milieu de nous* (3). Voulant ensuite laisser un monument éclatant de sa profonde gratitude envers l'auguste Créature qui eut tant de part à cet ineffable mystère et prononça ce nouveau *fiat* (4) non moins solennel et non moins efficace que celui qui appela sur cet univers une lumière matérielle, les deux églises, sans distinction d'orientale ni d'occidentale, se réunirent pour offrir à Marie une solennité particulière dont elles crurent devoir fixer l'époque neuf mois avant le jour de la naissance du Sauveur. Les Latins appelèrent cette fête l'*Annonciation de la Sainte-Vierge* (5), les Grecs la connurent sous le nom d'*Annonciation de la Mère de Dieu* (6). Cherchez maintenant cette solennité dans les nouvelles liturgies. Depuis un siècle, ce jour n'est plus la fête de Marie. Que l'église grecque et l'Eglise romaine célèbrent encore si elles veulent l'*Annonciation de la Sainte-Vierge*, plus de cinquante églises de France ne connaissent que l'*Annonciation de l'Incarnation de*

(1) Dans les nouvelles liturgies, on célèbre le 2 février *la Présentation de N. S. et la Purification de la Sainte-Vierge.* Autant ces divers changemens seraient légitimes s'ils étaient avoués par l'Église, autant ils sont inconvenans et téméraires lorsqu'ils ne sont conçus et exécutés que par une église particulière.

(2) Voici cette oraison : *Adesto Ecclesiæ tuæ, misericors Deus, et filios adoptionis in ejus sinu purifica, qui, Mariæ clausus utero, Joannem in sinu Elisabeth sanctificasti.* Si cette fête était consacrée au Précurseur exclusivement, cette collecte ne serait-elle pas parfaite ?

(3) Sap. XVIII, 15. Joan. I.

(4) Luc. II.

(5) *Annuntiatio B. Mariæ virginis*, dans les missel, bréviaire et calendrier romains.

(6) *Dei matris annuntiatio ;* dies annuntiationis dominæ nostræ Dei genitricis. Novellâ Emman. Comneni apud Balsamonem ; Chronicon Alexandrinum, 351 olympiad.

Notre-Seigneur, ou encore, l'*Annonciation et l'Incarnation de Notre-Seigneur* (1). Ainsi, grâce au pouvoir absolu des évêques de France sur la liturgie, est tombé, du moins parmi nous, un des plus beaux témoignages de la foi de l'Eglise et de sa profonde vénération pour la Mère de Dieu; témoignage trop éclatant pour ne pas offusquer les regards de l'hérésie (2); témoignage que se sont laissé enlever, sans y penser, les fidèles de France, et qui eût peut-être entièrement péri, si la liturgie romaine et les nombreuses églises qui la suivent ne l'eussent conservé. Les fabricateurs de nouvelles liturgies n'ont pas toujours été conduits par des intentions aussi suspectes, dans les divers retranchemens et changemens qu'ils se sont permis. Le désir d'abréger de *trop longs offices* a souvent été la cause des mutilations qu'on leur reproche. Il eût été bien étonnant que l'esprit d'onction eût survécu à de pareilles entreprises. Mieux vaut sans doute prier peu que prier mal, mais aussi quand on est si pressé de finir, je doute que le Saint-Esprit favorise beaucoup ces sortes de prières. Aussi les retranchemens sont-ils souvent tombés sur des endroits que regrettera toujours la piété, et, soit intention préméditée ce que je ne saurais affirmer sérieusement, soit qu'on ait presque constamment joué de malheur, une foule de prières touchantes ont été sacrifiées à l'esprit de système et de simplification. Voici un fait tout récent et trop remarquable pour être passé sous silence; il me dispensera de citer d'autres preuves qui d'ailleurs sont si faciles à recueillir, qu'il suffit de les avoir indiqués d'une manière générale.

Tout le monde connaît le psaume 135, *Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in seculum misericordia ejus.* « Ce » psaume, dit S. Augustin, contient les louanges de Dieu, et tous » ses versets sont terminés de la même manière. Car, quoiqu'il » renferme beaucoup de choses en l'honneur de Dieu, c'est prin- » cipalement *sa miséricorde* qui en fait le sujet. C'est pourquoi » celui par qui l'Esprit-Saint a composé ce psaume n'a pas voulu » qu'aucun de ses versets finit autrement qu'en célébrant la divine » miséricorde (3). » « Le Psalmiste, dit S. Jean Chrysostôme,

---

(1) Voyez la liturgie de Paris, et les liturgies modernes des différens diocèses. Deux seulement ont intitulé cette fête : *Annuntiatio Incarnationis D. N. J. C. Beatæ Mariæ virgini.*

(2) La haine des hérétiques contre cette fête est ancienne. En 1674, Hospinien, *De Festis*, pag. 69, disputait déjà à Marie cette solennité.

(3) Psalmus iste laudem continet Dei, et eodem modo in omnibus suis versibus terminatur. Proindè, quamvis hic in laudem Dei multa dicantur, maximè tamen ejus misericordia commendatur, sine cujus commendatione apertissimâ nullum versum claudi voluit, per quem Spiritus sanctus condidit psalmum *S. Aug. enarratio in psalm.* 135, *tom.* IV, *col.* 1508, *edit. Bened.*

» après avoir parlé des bienfaits du Seigneur envers les hommes, » célèbre aussi la grandeur de sa miséricorde, et voulant en signaler avec plus d'éclat encore toute l'étendue, il invite tous » les hommes à la célébrer, leur disant : *confessez le Seigneur*, » c'est-à-dire : rendez-lui grâces, louez-le, *parce que sa miséri-* » *corde est éternelle* (1).

Ce psaume qui, suivant S. Jérôme, « a pour but de chanter » *les miséricordes du Seigneur* répandues sur le genre humain, » dans ses diverses nécessités » (2), Théodoret nous apprend que « si le Psalmiste en a terminé tous les versets par la louange de » cette divine *miséricorde*, il l'a fait pour nous rappeler que la » bonté de Dieu et non le besoin qu'il en avait l'a porté à opé- » rer toutes ces merveilles (3). » « Ce psaume, dit aussi Cassio- » dore, célèbre divers sujets, mais ses accords se réunissent tou- » jours sur un même ton. On peut, je pense, comme je l'ai » remarqué à propos du psaume 117 dans lequel quatre versets » ont la même terminaison, on peut nommer *unifines* tous ceux » de ce cantique. Tout ce qu'il renferme se rapporte à la *misé-* » *ricorde* de Dieu, sans laquelle nous ne pourrions exister ; c'est » donc avec raison que l'on y répète si souvent cette *miséricorde* » dont les largesses envers nous sont si abondantes (4).

---

(1) Postquàm locutus est de Dei in homines beneficiis, de ejus quoque misericordiæ magnitudine disserit, non eam metiens, nec id fieri potest ; sed per infinitum volens ostendere ejus magnitudinem invitat omnes ad glorificationem dicens : *Confitemini Domino*, hoc est, gratias agite, laudate ipsum, quoniam in seculum misericordia ejus. Le saint docteur expliquant ensuite chaque verset, montre la convenance et l'à-propos de cette répétition : Ideò hoc significans (propheta) in unoquoque versu subjungit : *quoniam in seculum misericordia ejus*..... Quamobrem cùm hæc sciret propheta unicuique versui subjungit : *in seculum misericordia ejus*...... Vides quomodò in unoquoque versu jàm subjungit illud : *in seculum*, etc...... Quæ quidem ille admirans assiduè subjungit illud : *Quoniam*, etc. *S. Chrys. expos. in psalm.* 135, *tom.* v, *pag.* 396 *et seq. edit. Bened.*

(2) Iste psalmus Domini *misericordias* in diversis necessitatibus humano generi præstitas pendit. *S. Hieron. breviarium in psalter. psalm.* 135, *tom.* II, *pag.* 478, *edit. Bened.*

(3) Meritò autem psalmographus omnibus dictis æternam misericordiam conjunxit, quoniam non ob propriam necessitatem, sed ob solam benignitatem benignus omnia condidit. *Theodoret. interp. in psalm.* 135, *tom.* I, *pag.* 938, *edit. Sirmond.*

(4) Diversas res inchoat (ille psalmus), sed in unam convenientiam vociferationis exultat ; cujus versus *unifines* non improbè dicimus vocitandos, sicut in centesimo decimo septimo psalmo jàm diximus, ubi quatuor versus simili sententiâ terminantur. Quidquid enim dicitur ad misericordiam Dei refertur, sine quâ subsistere nullatenùs prævalemus.

C'est ainsi que si on voulait l'interroger tout entière, la tradition des Pères a sans cesse considéré ce psaume, avec ses répétitions, comme l'ouvrage de l'Esprit Saint. Jusqu'à présent les auteurs des nouvelles liturgies n'avaient point songé à refaire l'Ecriture-Sainte; ils professaient même pour son intégrité un respect qui sans être trop pur dans son principe, les garantissait au moins de certains excès. Quel a donc dû être l'étonnement du clergé du diocèse de V...., lorsque tout-à-coup on lui a fait présent d'un nouveau bréviaire, dans lequel cet antique respect a disparu, et dans lequel, entr'autres choses, le psaume dont nous parlons a été tronqué avec une hardiesse qu'on n'oserait qualifier? Dans ce bréviaire (1) on ne trouve plus le psaume 135 tel qu'il est dans l'Ecriture. La main de l'homme en a mutilé et refondu toutes les parties. On s'est permis de retrancher partout, excepté en deux endroits, le touchant refrain qui célèbre les miséricordes du Seigneur, et de vingt-sept versets que jusqu'à présent on avait chantés dans toute l'Église, il n'en reste plus que quinze dans le nouveau bréviaire de V.... Quels ont pu être les motifs d'une semblable entreprise? Quels qu'ils soient, ils ne sauraient être légitimes.

En effet, l'altération est trop grave pour être d'aucune manière excusée. Ce psaume ainsi mutilé n'est plus lui-même. Les Pères l'ont cité, l'ont commenté sous la forme même qu'on a cru pouvoir faire disparaître. C'est sous cette forme que l'Eglise l'a reçu de la synagogue. Tel il retentissait sous les portiques de Salomon; tel jusqu'à présent il a été chanté dans les temples des chrétiens. C'est donc tout à fait à tort qu'on a écrit le mot *psalterium* en tête de la collection de psaumes où se trouve celui-ci corrigé de main d'homme. L'Eglise comme la synagogue ne donne ce nom qu'au livre qui les contient tous, et tel que l'Esprit-Saint les a inspirés.

Dira-t-on que le psaume est conservé dans son intégrité, et qu'on n'en a retranché qu'un refrain. Mais si ce refrain est Ecriture-Sainte, de quel droit ose-t-on y toucher? Or il en est ainsi; l'an-

---

Meritò ergò sæpiùs ipsa repetitur quæ omnia in nobis indulgentissimis muneribus operatur. *Cassiodor. expos. in psalm.* 135, *tom.* II, *p.* 461, *edit. Bened.*

(1) Ce bréviaire présente plusieurs particularités fort remarquables. Seul entre tous les autres, il s'est débarrassé des *suffrages de la Sainte-Vierge;* aux jours de férie on y fait mémoire de tous les Saints, et parmi eux la Sainte-Vierge trouve sa place, dans l'oraison *A cunctis;* encore n'est-elle pour rien dans l'antienne. Il faut avouer qu'on n'avait point encore été aussi loin. On trouve aussi dans ce bréviaire des doubles mineures à trois leçons, et autres raretés semblables, et au travers de tout cela un esprit aussi catholique qu'on peut le désirer dans un ouvrage par lui-même en contravention aux principes catholiques.

tiquité et la pratique universelle en font foi. Qu'on montre une bible approuvée où l'on ait ainsi osé imprimer le psaume 135 sans y ajouter à chaque verset l'hymne de la miséricorde. Au reste, quand il s'agit de l'intégrité de l'Ecriture, notre premier devoir, comme catholiques, est de nous en rapporter à la décision si formelle du concile de Trente, session IV, décret *de canonicis Scripturis.* Or le saint concile, après avoir énuméré les divers livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament, porte, avec l'assistance du Saint-Esprit, la décision dogmatique suivante : « Si quis autem » libros ipsos *integros cum omnibus suis partibus, prout in Ec-* » *clesiâ catholicâ legi consueverunt*, et in veteri vulgatâ latinâ » editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperit, ana- » thema sit (1). » D'après cela, il est évident que ce psaume *ayant constamment été lu dans l'Eglise catholique avec les parties* qu'on a retranchées dans le bréviaire de V..... ces *parties* même doivent être considérées comme Ecriture-Sainte. Cela une fois admis, et il faut l'admettre, quelle est cette nouvelle liberté qui vient tout-à-coup de surgir au milieu de nous, et en vertu de laquelle un évêque diocésain aura sur l'Ecriture-Sainte un droit que, nous ultramontains, n'oserions attribuer au Souverain-Pontife? Ce principe reconnu, où s'arrêteront les conséquences? Reste ensuite à savoir comment un évêque peut imposer l'obligation de réciter un psaume ainsi contrefait, et jusqu'à quel point le clergé peut se prêter à une semblable entreprise.

Assurément le motif d'une pareille mutilation n'a point été de faire quelque chose de contraire au respect dû à l'Ecriture. Une pareille imputation est bien loin de ma pensée. S'il est permis de juger les faits publics, il ne saurait l'être de chercher au fond des cœurs des intentions qui n'y sont point. Il vaut mieux croire que dans cette circonstance, on a voulu élaguer du psaume 135 une répétition qui semblait inutile et fastidieuse. Il est vrai que cette explication n'est pas trop satisfaisante, mais j'en voudrais de tout mon cœur connaître une autre. S'il en était ainsi, je ne me chargerai pas de plaider moi-même la cause de ces redites *fastidieuses* qui abondent dans les Ecritures ; mais voici un saint évêque des Gaules qui paraît avoir écrit tout exprès pour nous, et qui montrera beaucoup mieux que moi quelle idée nous devons avoir de ces répétitions.

« Les paroles des prophètes ne sont point de paroles inutiles ;

---

(1) Si quelqu'un ne reçoit pas pour sacrés et canoniques tous ces livres, *dans leur entier, avec toutes leurs parties, comme ils ont coutume d'être lus dans l'Église catholique* et tels qu'ils sont dans l'ancienne édition latine nommée Vulgate, qu'il soit anathème.

» il n'y a rien de vain ni de superflu dans les livres de l'Esprit.
» En effet, si on a droit d'attendre des sages que leurs paroles
» s'accordent avec leur gravité et leur doctrine, que leurs discours
» ne soient point vagues et produits par le hasard, mais pleins de
» raison, utiles aux auditeurs et analogues à l'autorité de celui qui
» parle; combien plus devons-nous penser de la même manière
» quand il s'agit des oracles célestes, et croire que tout ce qu'ils
» renferment est élevé, divin, raisonnable et parfait. Mais la plu-
» part du temps, toujours même, il arrive, par notre faute, que
» par l'égarement de nos sens et de nos esprits nous négligeons ce
» que nous entendons lire à l'église. Le peu de soins que nous
» mettons à écouter avilit à notre égard la dignité des paroles cé-
» lestes. Quand au moment de la lecture, notre esprit raisonne,
» s'occupe de choses ou coupables, ou vaines, nos oreilles de-
» viennent sourdes, et notre esprit sans vigueur. Si quelquefois
» par hasard, nos oreilles sont frappées de ce qu'on lit devant
» nous, l'âme, accablée sous le poids des soins du siècle, ne sent
» rien, et n'attribue qu'une autorité bien légère à des choses qu'elle
» n'entend point. Or *tout ce que renferment les livres prophé-*
» *tiques* a pour but le salut et l'instruction de l'homme, et a été
» écrit à cause de nous.... Il y a un grand nombre de psaumes,
» et les uns et les autres sont diversement composés. Tous, il est
» vrai, renferment une seule et même doctrine; mais c'est par di-
» verses méthodes qu'ils atteignent le but de notre instruction. Ce-
» lui-ci offre divers motifs pour établir une seule même chose; il
» est destiné à nous faire comprendre que la raison de tout, le
» principe de toutes choses, du ciel, de la terre, des hommes, de
» tout le reste, est la bonté et la miséricorde de Dieu. C'est pour
» cela qu'il y est dit : Louez le Seigneur parce qu'il est bon,
» parce que sa miséricorde est éternelle (1). » Après ce préambule

---

(1) Non est otiosus propheticus sermo neque et inanibus ac superfluis causis spiritalis loquela est. Si enim in viris prudentibus expectari id maximè solet, ut ea quæ loquuntur, gravitate eorum doctrinâque digna sint, omnisque sermo non sit fortuitus et vagus, sed ex rationabilibus causis profectus, et expectationi audientium utilis, et auctoritati congruus disserentium : quantò magis id in cœlestibus eloquiis opinandum est, ut quidquid in his est, excelsum, divinum, rationabile, et perfectum esse existimetur. Sed plerumque, immò semper, vitio nostro accidit, ut quæ legi in eâ audimus, auribus atque animis nostris longè ab his peregrinantibus negligamus : ut per audiendi incuriam, vilescat apud nos dictorem cœlestium dignitas. Cùm in lectionis tempore rationes supputamus, iras concipimus, injurias cogitemus, luxus recolimus; tunc ad hæc occupatis nobis surdæ aures sunt, et hebes mens est, et si quid fortè in aures nostras eorum quæ leguntur inciderit, virtutem

dans lequel le saint docteur avait intention de répondre au reproche de monotonie que quelques-uns faisaient déjà à ce psaume, il en explique les diverses parties, et fait remarquer avec quelle convenance le Psalmiste a joint à tous les versets une mention expresse des miséricordes du Seigneur. Mais c'est assez sur une question fâcheuse à laquelle j'aurais voulu pouvoir m'arrêter moins longtemps.

En terminant cet examen du quatrième caractère de la liturgie catholique, j'éprouve le besoin de protester encore une fois de la pureté de mes intentions. La nouveauté du sujet, la conviction avec laquelle j'ai écrit, l'indispensable nécessité de signaler des abus, tout cela m'a mis dans le cas de déplaire à certaines personnes. J'en ai été affligé; tel n'était point mon but. Je voulais seulement montrer dans son véritable jour une question presque inconnue. J'espérais obtenir en défendant le pouvoir du Souverain-Pontife, la même indulgence que l'on accorde tous les jours à ceux qui soutiennent, dans l'intérêt des évêques de France, une proposition qualifiée d'*audacieuse* par Benoît XIV, et grièvement contraire à des bulles solennelles acceptées dans nos conciles provinciaux. Il me reste encore bien des choses à dire; je les dirai avec la même simplicité, et si l'on m'attaque je me défendrai, comme je viens de le faire, par l'autorité des monumens et de la tradition. C'en serait donc fait de la théologie, s'il n'était permis de soutenir, sur certaines matières, que le parti qui plaît à l'autorité du pays où l'on se trouve. Est-ce donc être trop exigeant que de solliciter pour la vérité la même liberté qu'on accorde aux opinions?

---

tamen dictorum obrutus seculi curis animus non sentit, et quorum intelligentiam non consequitur levem existimabit auctoritatem. Omnia autem, quæ in libris propheticis sunt, maximum humanæ et salutis et doctrinæ profectum in se habent, nostrique causâ universa scripta sunt..... Plures etiam psalmi sunt, et singulis multa et varia congesta sunt. Et quanquam omnes unam atque eamdem in se doctrinæ formam complectantur, diversis tamen institutis in eamdem nos scientiæ viam dirigunt.... In hoc autem psalmo, quia singulis ejusdem rei argumenta diversa sunt, id continetur, ut causam universitatis hujus, id est, cur cœlum, cur terra, cur homines, cur cætera sint, ex bonitate ac misericordiâ Dei profectam intelligamus per id quod dicitur : *Confitemini Domino*, etc. S. Hilarius tract. in psalm. 135, pag. 486, edit. Bened.

(*Le Mémorial catholique*, *Juillet* 1830.)

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— En annonçant que le gouvernement français avait refusé un asyle à MM. De Potter, Bartels, et leurs coaccusés, bannis de leur patrie par un arrêt dont l'injustice a révolté tous les honnêtes gens, le *Catholique des Pays-Bas* fait les réflexions suivantes :

« L'humble déférence de M. de Polignac envers M. Van Maanen » n'a rien qui nous étonne.

» Libéraux français! comprenez-vous enfin l'opposition belge? » direz-vous encore qu'elle n'arbore les couleurs de la liberté » que pour endormir les soupçons et marcher en paix à la » conquête de l'absolutisme? direz-vous encore que le progrès » de la civilisation est l'unique tendance de notre gouvernement?

» Catholiques français! apprécierez-vous enfin votre parti du » trône et de l'autel? Deux de nos bannis souffrent plus spé- » cialement pour la cause religieuse; votre ministre ultra- » royaliste a-t-il fait quelque distinction en leur faveur? Il n'est » pas un numéro des feuilles stipendiées par nos ministres » qui ne vomisse le sarcasme et le blasphême sur tout ce que » nos pratiques ont de plus respecté, nos mystères de plus » redoutable, nos croyances de plus intime; tant de cynisme » a-t-il empêché vos hommes du trône et de l'autel de qua- » lifier notre gouvernement de gouvernement modèle (1)? » N'est-ce pas ce même parti qui fit constamment, et con- » tracterait encore alliance avec le torysme britannique contre » les populations catholiques du royaume uni, tandis que nos » frères persécutés trouvèrent de la sympathie dans les rangs » du parti libéral, dont les dernières préventions se dissipe- » ront aussitôt que les Français, fidèles au culte héréditaire, » auront eu le bon esprit de répudier le servilisme gallican?

—M. Thomas Stewart dont nous avons annoncé l'abjuration dans la *Revue catholique* d'avril, à Montréal en Sicile, est le quatrième fils de feu sir George Stewart de Grandtully en

---

(1) « Il est juste de dire que le *Drapeau Blanc* et le *Messager des* » *Chambres* sont les seuls journaux de Paris qui aient osés prôner nos » *néfastes;* encore commencent-ils à rougir du rôle auquel ils se sont » prêtés. »

Perthshire, et neveu du très-honorable sir William Drammond. Il avait étudié la théologie à Oxford dans l'intention de se faire ministre anglican.

— *Irlande*. On a vu par un article sur le *Synode d'Ulster*, inséré dans l'un des numéros précédens de la *Revue catholique*, que les ministres de cette église presbytérienne d'Irlande se sont séparés par suite d'un schisme doctrinal. La séparation se fit amicalement, mais ensuite il s'est agi de savoir ce que deviendraient les fidèles, à quelle partie de leur clergé divisé ils adhéreraient, et laquelle des deux fractions conserverait les chapelles où le culte s'était célébré avant le schisme. Ici durent commencer les intrigues, les hostilités, les persécutions, dans lesquelles le parti soi-disant orthodoxe paraît s'être distingué, et dont la congrégation de *Grey abbey* a sur-tout été le théâtre. M. Watson, qui avait depuis long temps officié dans la chapelle presbytérienne de cet endroit, et qui est un des ministres remontrans qui se sont séparés du synode d'Ulster, ayant continué ses fonctions comme à l'ordinaire, a été arraché de sa chapelle, et arrêté comme perturbateur. Le principe que les orthodoxes font valoir est sur-tout curieux. Ils prétendent que les chapelles (*meeting-houses*) ayant été bâties par leurs pères qui avaient les mêmes croyances qu'eux, elles appartiennent de droit à ceux qui sont restés fidèles à l'ancienne foi, quand même ces orthodoxes ne seraient dans chaque paroisse qu'au nombre de deux ou trois. Si ce principe, que des protestans mettent ici en avant, avait été suivi à l'époque de la réforme, toutes les cathédrales protestantes d'Angleterre seraient encore aujourd'hui des églises catholiques.

— On lit ce passage remarquable dans la *Gazette évangélique* de Berlin, n° du 3 février 1830 : « La Saxe ayant depuis un siècle des Souverains et une cour catholiques, on peut trouver de peu de conséquence ce qui s'est fait dans ce pays dans l'intérêt de la propagation du catholicisme. Mais si on considère ensuite qu'avant cette époque Dresde ne comptait qu'environ 150 catholiques, et que cette ville en compte maintenant de huit à neuf mille, et cela malgré le soin que l'*excellente* constitution met à restreindre les moyens que les Rois pourraient employer pour favoriser leur culte, on ne peut que concevoir de l'inquiétude sur les progrès que l'Église romaine peut faire dans des pays où la constitution et la tolérance des Souverains lui opposent moins d'obstacles. La Saxe a depuis 1819 son vicaire apostolique, depuis 1827 son consistoire catholique, et

elle aura bientôt aussi une faculté de théologie catholique. *Avancez, même à petit pas, mais ne perdez jamais de vue votre but* : voilà la maxime de cette Église, que personne ne comprend mieux que nos tolérantistes libéraux, et nos iconoclastes qui ne croient plus rien. »

— On lit dans un article de la *Gazette ecclésiastique* de Darmstadt, sur le Koran : Mahomet se prononce souvent et énergiquement contre le dogme chrétien de la Trinité, il était *unitaire et unitaire aussi pur que* Jésus *lui-même*. Nous pourrions, ajoute-t-elle, citer plusieurs autres exemples qui prouvent que la religion de Mahomet n'était pas si irrationnelle qu'on le pense communément, et que son fondateur surpassait en *rationalité* plusieurs *partis et théologiens chrétiens* de nos jours. » On voit que le *rationalisme*, qui s'accommode de tout, excepté des dogmes révélés, ne recule devant aucune extravagance.

— « Pendant les mois de juin et de juillet, il y a eu à Francfort-sur-le-Mein près de quarante suicides, ce qui fait un sur mille habitans. Les uns attribuent cette funeste manie à l'influence du mauvais temps ; d'autres, avec plus de raison, en voient la cause dans la fureur du jeu de la bourse. »

(*Revue germanique*, août 1829.)

On lit dans l'*Extractor* : « C'est à Berlin que la progression croissante des suicides a été le plus remarquable, en effet, on y a compté

De 1758 à 1775	1 suicide sur	1800 morts.
1787 à 1797	1	900.
1798 à 1810	1	600.
1810 à 1822	1	100.

Le Dr Casper, auquel les sciences statistiques sont si redevables, rapporte à ce sujet un fait curieux, mais bien extraordinaire ; c'est l'existence d'un club de suicides en Prusse. Ce club était composé de six individus qui non-seulement avouaient leur intention de se détruire, mais cherchaient encore à faire des prosélytes. On doit bien croire qu'ils n'en trouvèrent pas beaucoup ; mais à la fin tous les six firent preuve de sincérité ; le dernier se brûla la cervelle en 1817. On dit aussi qu'il existait dernièrement à Paris un club de ce genre composé de douze membres, dont un devait être choisi chaque année pour mettre fin à sa vie. Le même auteur attribue à l'ivrognerie la

grande augmentation du nombre des suicides à Berlin. Une cause très-fréquente, et qui mérite bien de fixer l'attention des législateurs, c'est *l'imitation*, dont les manigraphes rapportent de nombreux exemples. Dans un régiment anglais qui était à Malte, les suicides se multiplièrent tout-à-coup d'une manière effrayante. Le commandant, après avoir essayé en vain tous les moyens ordinaires, résolut de refuser la sépulture chrétienne au premier qui se suiciderait. L'occasion ne tarda pas à s'offrir. En présence de tout le régiment sous les armes, le corps d'un suicidé fut traîné nu sur une claie, et jeté dans une fosse avec les marques du plus profond mépris. L'esprit d'imitation cessa aussitôt (1). »

Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'ici l'*esprit d'imitation* n'est pas sans avoir été précédé de quelque *esprit d'irréligion;* mais il est remarquable que des Anglais, voulant arrêter la contagion du suicide, n'aient rien imaginé de mieux que *de refuser la sépulture aux corps des suicidés*, *de les traîner nus sur une claie*, *et de les jeter dans une fosse avec les marques du plus profond mépris*. Voilà donc des moyens, jusqu'ici tant ridiculisés et tant reprochés à l'Église catholique, mis de nouveau en usage par les protestans même, malgré tous les préjugés du siècle, uniquement parce que la nécessité les y force, en quelque sorte, et par des motifs purement humains. Ce retour à des idées *gothiques* n'est-il pas un peu singulier? Admirons d'abord comment Dieu se sert des ennemis de son Église pour justifier des mesures contre lesquelles on déclame encore tous les jours.

— *Bible d'Ulphilas.* « Le plus ancien monument qui nous soit parvenu de la langue allemande, c'est la traduction de la Bible en mœsogothique, faite, vers la fin du quatrième siècle, par Ulphilas, évêque des Visigoths. Avant 1817, on ne connaissait de cette version que les quatre Évangiles, remplis encore de beaucoup de lacunes, et quelques fragmens de l'Épître de S. Paul aux Romains. Ces restes précieux de l'ancien idiôme allemand avaient été publiés, en dernier lieu, par le prédicateur Zahn, qui en donna, en 1805, une édition excellente, dont le texte est conforme au fameux *Codex argenteus*, conservé à la bibliothèque d'Upsal en Suède; il y ajouta une introduction historique et critique, une traduction interlinéaire latine, une grammaire mœsogothique, et un glossaire fait par

(1) *Revue Britannique*, mars 1830.

le savant Fulda. C'est sur-tout par ce travail important sur Ulphilas que M. Zahn a rendu cette ancienne traduction plus accessible et plus commune en Allemagne.

» Le célèbre bibliothécaire du Vatican, M. Angelo Mai, découvrit, il y a une douzaine d'années, quelques autres fragmens importans de la traduction d'Ulphilas. Cette découverte, qui ajouta un nouveau titre à la renommée littéraire de ce savant Italien, fut annoncée par lui dès 1817, sous ce titre : *Avis concernant une nouvelle découverte d'Ulphilas dans la bibliothèque ambroisienne à Milan*, imprimé sur une seule feuille, et reproduit par plusieurs journaux. Deux ans après, M. Mai, conjointement avec le comte Castiglioni, publia à Milan une partie du manuscrit sous ce titre : *Ulphilæ partium ineditarum in ambrosianis palimpsestis ab Angelo Majo repertarum specimen conjunctis, curis ejusdem Maji et Caroli Octavii Castillonæi editum;* Milan, 1819, in 4°. Cette publication contient des fragmens des livres d'Esdras, de Néhémias et de quelques-unes des Épîtres; un morceau détaché d'une homélie gothique, et un fragment d'un calendrier dans la même langue (1).

» Une seconde publication, encore plus riche que la première, vient de paraître dans la même ville et sous le même format, sous ce titre : *Ulphilæ gothica versio Epistolæ divi Pauli ad Corinthios secundæ quam ex Ambrosianæ bibliothecæ palimpsestis depromptam, cum interpretatione, adnotationibus, glossario, edidit Carolus Octavius Castillonæus.* Depuis que M. Mai a quitté Milan pour occuper la place de bibliothécaire du Vatican à Rome (où il doit encore avoir découvert quelques fragmens écrits en langue gothique et inconnus jusqu'ici), il abandonna le soin de publier l'édition des fragmens d'Ulphilas à M. de Castiglioni. Cette découverte est un événement dont on ne trouve point d'exemple dans l'histoire des autres langues. « Nous considérons et nous recueillons, dit le célèbre Jacques Grimm (dans les *Annonces* de Goettingue, année 1829, p. 1290,) le cœur plein d'un tendre respect, les armes et les meubles que l'on tire des collines qui couvrent les cendres de nos pères; mais un sentiment beaucoup plus vif élève notre âme, lorsque nous nous occupons à étudier les mots et les formes de la langue dont nos ancêtres se sont servis, documens précieux de leur vie intérieure, et non d'une coutume extérieure et périssable. » Il n'hésite pas à ajouter que cet ancien idiôme est beaucoup

---

(1) « Un rapport très-détaillé et fort instructif en a été donné par Jacques Grimm dans les *Annonces savantes* de Goettingue, 1820. p. 393. »

plus riche et a des formes beaucoup plus grâcieuses que la langue allemande de nos jours. »

(*Nouvelle Revue Germanique*, février 1830.)

— Deux jeunes Nègres étudient à présent la théologie à l'université de Salamanque, pour se préparer à convertir leur tribu à la religion chrétienne.

— On nous écrit de Strasbourg : « Le n° 1660 de l'*Ami de la Religion* (7 juillet) contient une notice sur Brendel, évêque constitutionnel de Strasbourg, à certains détails de laquelle le rédacteur aurait pu ajouter une réflexion importante. « Brendel, dit-il, accepta l'évêché du Bas-Rhin, malgré les représentations et les prières des directeurs du séminaire, et fut sacré à Paris le 13 mars 1791. Il avait compté gagner des séminaristes et ses disciples, mais il ne put en séduire aucun, pas même son propre neveu. Il fut donc obligé de les renvoyer, et on les remplaça, comme on put, par de jeunes Allemands. Il en fut de même du clergé, où il ne trouva pas 30 prêtres qui voulussent prêter le serment, et encore c'étaient presque tous des gens déjà mal notés. Il appela pour occuper les cures des prêtres allemands que l'appât de la liberté attirait en France. Mais, malgré ses efforts, un grand nombre de cures restèrent vacantes, et les prêtres fidèles y exercèrent le ministère jusqu'au moment de la déportation générale. L'administration passagère de Brendel fut empoisonnée de tant de mortifications, qu'il fallut toute l'obstination d'un schismatique pour persévérer dans ce parti ; les protestans et les ennemis de la religion étaient ses seuls appuis. Méprisé de ses anciens confrères, abandonné de ses anciens disciples et de ses anciens pénitens, entouré de ce qu'il y avait de moins estimable dans le clergé, hué souvent par la populace, il vit la cathédrale transformée en temple de la raison, et plusieurs de ses prêtres abjurer. » Tous ces faits sont exacts, mais l'*Ami de la Religion* ignore peut-être pourquoi les prêtres de ce diocèse ont résisté aux menaces des jacobins, et n'ont été séduits ni par les suggestions d'un évêque schismatiques, ni par les écrits qu'on avait répandus pour défendre la constitution civile. Qu'il en apprenne de nous la véritable cause : c'est qu'à cette époque déjà, comme aujourd'hui, le clergé de notre diocèse était fortement attaché aux doctrines romaines, que l'*Ami de la Religion* se permet de combattre, et qui sont cependant le plus puissant préservatif contre l'hérésie et le schisme. Ne craint-il donc pas, ce journal de la

DÉFECTION religieuse, que ses lecteurs, *qui ont croyance en lui*, ne soient moins constans dans la foi, si une seconde persécution s'élevait, que ne l'a été pendant la révolution le clergé du diocèse de Strasbourg? »

— Le Roi de Prusse adressa le 24 mars 1829 un ordre de cabinet aux ministres d'état baron de Altenstein et comte de Bernstorf, par lequel S. M. permet de publier un bref du Saint-Père relativement à la solennisation des fêtes catholiques dans les provinces occidentales de la monarchie. Le Roi s'exprime ainsi dans son ordre de cabinet : « J'accorde cette permission en vertu de mon droit *exclusif* de régler la célébration des fêtes chrétiennes quant à l'Etat (*die Feier christlicher Feste in Beziehung auf den Staat zu ordnen*). »

— On lit dans la *Gazette ecclésiastique* de Darmstadt : « La proposition faite en Saxe de chauffer les églises est fort bonne, et les églises pourraient y avoir autant de droit que les théâtres. Mais *Virtus post nummos*, et *Ecclesia post spectacula*. Où prendre l'argent? Le demandera-t-on aux fidèles? Mais il y en a tant aujourd'hui qui loin de vouloir dépenser quelque chose pour le culte, s'imaginent plutôt qu'on devrait les payer eux-mêmes, puisqu'ils se donnent la peine d'aller à l'église. Mieux voudrait-il abréger les offices, du moins pendant l'hiver. Qu'on chante moins, qu'on lise moins, qu'on fasse des sermons plus courts, et qu'on ne fasse pas de musique du tout. »
Un autre rédacteur de la *Gazette ecclésiatique* avait déjà proposé de célébrer la Nativité de N. S. dans une saison moins rigoureuse, ou d'ajourner du moins la communion s'il faisait trop froid.

— Un étudiant du parti piétiste à Berlin a assassiné, il y a quelques mois, une fille publique; il s'écria après lui avoir porté le coup, qui heureusement n'est pas mortel : « Dieu m'a appelé pour cela, je l'ai fait pour mon Sauveur JÉSUS-CHRIST. »

— On écrit de Munich : « L'archevêque de Bamberg considérant 1° qu'il est nécessaire que le clergé continue toujours ses études et ne pense jamais qu'il ne reste plus rien à faire pour sa culture intellectuelle; 2° que la plupart des vicaires (*kaplaene*) n'ont pas les moyens de se procurer les ouvrages dont ils ont besoin, a fait lithographier le catalogue de sa bi-

bliothèque particulière, qui est très-considérable, et qu'il augmente toujours des ouvrages nouveaux qui paraissent; il a ensuite envoyé un exemplaire de ce catalogue à tous les doyens de son diocèse, afin que chaque curé ou vicaire puisse choisir les livres qu'il désire de connaître et dont il a besoin pour ses études. »

— Les Saint-Simoniens ont publié, et affiché dans tout Paris la proclamation suivante :

« Français !

» Enfans privilégiés de l'humanité, vous marchez glorieusement à sa tête !

» ILS ont voulu vous imposer le joug du passé, à vous qui l'aviez déjà une fois si noblement brisé; et vous venez de le briser encore, gloire à vous!

» Gloire à vous qui, les premiers, avez dit aux prêtres chrétiens, aux chefs de la féodalité, qu'ils n'étaient plus faits pour guider vos pas. Vous étiez plus FORTS que vos nobles et toute cette troupe d'OISIFS qui vivaient de vos sueurs, parce que vous TRAVAILLIEZ; vous étiez plus *moraux* et plus *instruits* que vos prêtres, car ils IGNORAIENT vos travaux et les méprisaient; montrez leur que si vous les avez repoussés, c'est parce que vous ne savez, vous ne voulez obéir qu'à celui qui vous aime, qui vous éclaire et qui vous aide, et non à ceux qui vous exploitent et se nourrissent de vos larmes : dites-leur qu'au milieu de vous il n'y a plus de rangs, d'honneurs et de richesses pour l'*oisiveté*, mais seulement pour le *travail;* ils comprendront alors votre révolte contre eux; car ils verront chérir, vénérer, élever les hommes qui se dévouent pour votre progrès.

« Nous avons partagé vos craintes, vos espérances, et nous nous glorifions de votre triomphe, car c'était pour le *progrès* que vous craigniez, que vous espériez, et c'est pour le *progrès* que vous triomphez. Nous sympathisons avec vous, car c'est dans vos rangs que nous avons pris l'habitude des sentimens généreux, et c'est par des efforts semblables aux vôtres que, long temps avant la plupart d'entre vous, nous avons appris à nous dévouer à l'humanité; écoutez-nous donc!

» Gloire à vous, enfans de l'*avenir,* vous avez vaincu le *passé !*

» Assurez votre triomphe; rendez désormais impossible une lutte qui vous menace encore, et qui aurait encore ses victimes et ses bourreaux, si une *pensée nouvelle*, que l'humanité

cherche depuis un siècle, ne venait pas donner à votre union une force capable de faire disparaître à jamais ces fantômes d'un passé que vous ne voulez plus.

» Sachez pourquoi les *prêtres* et la *féodalité*, malgré les coups mortels que vous leur avez portés dans les jours de notre glorieuse révolution, ont pu surgir, ardens à reconquérir une puissance qui ne leur appartient plus; c'est qu'il leur restait encore un lien d'*ordre*, d'*union*, et qu'il n'en existe aucun entre vous; c'est qu'ils conservaient un souffle de vie, tandis que vous ne vivez pas encore; car, avec un héroïque dévouement, vous ignoriez l'*ordre*, l'*union*, qu'il doit enfanter, car vous avez eu tant à combattre, à détruire, que vous n'avez pas pu songer encore à unir, à édifier.

» La *féodalité* sera morte à jamais, lorsque TOUS les PRIVILÉGES DE LA NAISSANCE, SANS EXCEPTION, SERONT DÉTRUITS, ET QUE CHACUN SERA PLACÉ SUIVANT SA CAPACITÉ, ET RÉCOMPENSÉ SUIVANT SES OEUVRES;

» Et lorsque cette nouvelle parole RELIGIEUSE, enseignée à tous, réalisera SUR LA TERRE le RÈGNE DE DIEU, le RÈGNE DE LA PAIX et DE LA LIBERTÉ que les chrétiens avaient placé seulement DANS LE CIEL, l'Église catholique aura perdu toute sa puissance, elle aura cessé d'être.

BAZARD ENFANTIN,
Chefs de la doctrine de Saint-Simon. »

Paris, 30 juillet 1830.

Nous remarquerons seulement, avant d'engager une discussion avec les disciples de Saint-Simon, que *le christianisme de Bossuet*, ainsi que l'a très-bien dit le savant P. Ventura, *n'est rien moins que le christianisme.* Voici donc comment il faut lire le dernier paragraphe de cette proclamation : « Et lorsque la nouvelle parole religieuse (*le catholicisme*), enseignée à tous, réalisera sur la terre le règne de Dieu, le règne de la paix et de la liberté que *quelques* chrétiens avaient seulement placé dans le Ciel, *le système gallican* aura perdu toute sa puissance, *il* aura cessé d'être. »

(*Le Mémorial catholique, Juin et Juillet* 1830.)

Nous apprenons qu'on se propose de publier très-prochainement un nouveau journal quotidien, destiné à défendre toutes les libertés publiques, en prenant la religion pour base. On a bien voulu nous donner communication du prospectus, qui recevra bientôt la plus grande publicité. Nous nous empressons de le faire connaître à nos lecteurs, qui applaudiront, avec nous, à cette entreprise, à laquelle nous croyons pouvoir promettre un prompt et immense succès. Partout on en sent la nécessité, partout on l'attend, on la réclame. Tous les catholiques ne doivent rien négliger pour la soutenir. Les noms des principaux rédacteurs nous présentent toutes les garanties désirables. La lecture du prospectus, sera, du reste, plus propre que tout ce que nous pourrions dire, à faire prendre à tous les catholiques éclairés, qui connaissent les besoins de l'époque, la détermination de concourir, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à la propagation d'un journal qui doit exercer la plus salutaire influence.

L'AVENIR,

JOURNAL POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE (1).

Dieu et la liberté.

La majorité des Français veut sa religion et sa liberté. Nul ordre stable ne serait possible, si elles étaient considérées comme ennemies. Car les deux principales forces morales qui existent dans la société, ne sauraient se trouver dans un état de lutte, sans qu'il en résultât une cause permanente de divisions et de bouleversemens. De leur union naturelle, nécessaire, dépend donc le salut de l'avenir.

Mais pour atteindre ce but, il reste beaucoup de préjugés à vaincre, de passions à calmer. D'une part, des hommes sincèrement religieux ne sont pas encore entrés ou n'entrent qu'avec

(1) Prix de l'abonnement : 20 fr. pour trois mois, 40 fr. pour six mois, 80 fr. pour un an. Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé, *franc de port*, à l'Administrateur, rue Jacob, n° 20. On s'abonne au bureau du journal, rue Jacob, n° 20 ; dans les départemens et à l'étranger, chez les directeurs des postes. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé, *franc de port*, au Rédacteur en chef, rue Jacob, n° 20.

peine dans les doctrines de liberté. D'une autre part, des amis ardens de la liberté n'envisagent qu'avec une sombre défiance la religion que professent vingt-cinq millions de Français. Cet état de choses est l'indice d'un désordre profond, dont l'origine remonte à une époque antérieure.

Le despotisme qui sous Louis XIV fut définitivement constitué dans l'Etat, s'étendit aussi sur l'Eglise. Une théologie servile, détruisant l'ancienne notion du pouvoir et de l'obéissance, présenta la volonté du prince comme la source de tous les droits. Elle plaça l'arbitraire sous l'égide sacrée de la religion, et n'offrit aux peuples d'autre ressource contre les plus monstrueux abus de la force qu'une résignation éternelle. Ces principes une fois posés, leurs conséquences, se développant graduellement, s'organisèrent en un vaste système de servitude, en même temps que les sentimens d'honneur, de légitime indépendance, s'affaiblissaient rapidement sous l'empire de semblables doctrines; et voilà comment les hommes qui confondaient avec le catholicisme une théologie bâtarde qui l'altérait, furent conduits, par cette illusion fatale, à former, au nom même de la religion, un parti antipathique à toutes les idées de progrès et de liberté.

Il en résulta aussi que tous ceux qui ne pouvaient supporter un pouvoir arbitraire, et chez lesquels prévalait ce besoin indestructible de liberté qui est propre aux nations chrétiennes, se détachèrent du catholicisme, qui ne leur semblait être que l'allié du pouvoir despotique. De là des préventions, des haines terribles, dont nous voyons encore les effets.

Telle fut, parmi nous, la cause première de ce divorce apparent du catholicisme et de la liberté. Le moment est venu de travailler avec succès à rétablir dans les esprits leur union, troublée passagèrement par de funestes préjugés.

Tous les vrais partisans de la liberté doivent comprendre aujourd'hui qu'ils ne sauraient compromettre sa cause plus dangereusement qu'en lui aliénant l'affection des populations catholiques. Qu'ils écoutent les conseils que leur adresse, à ce sujet, le chef des libéraux belges. « Il y a en France, dit M. De » Potter, un parti catholique, tout comme dans les Pays-Bas, » parti immense et qui comprend beaucoup de vrais amis de » la patrie et de la liberté. Ce parti veut la liberté pour lui- » même, et toute la liberté à laquelle il a droit, c'est-à-dire, » avant tout, la liberté entière, absolue, d'opinions, de doc- » trine, de conscience et de culte; il voudra la même liberté » pour tous, dès qu'on lui aura permis de croire que cette li- » berté est compatible avec la sienne; il en sera le plus ardent

» champion, dès qu'il aura compris qu'elle est une condition » essentielle, *sine quâ non*, de sa propre liberté. C'est ce que » les philosophes ou libéraux français n'ont pu sentir jusqu'à » ce moment, et toute alliance entre eux et les catholiques a » été impossible. Les libéraux ont vu dans les catholiques les » soutiens naturels du pouvoir, tandis que les catholiques ne » faisaient que chercher dans le pouvoir un appui dont ils » croyaient avoir besoin pour échapper à la domination de la » philosophie sous le nom de libéralisme. L'opposition s'est » crue nécessitée à rejeter le catholicisme, et le catholicisme » a été obligé de laisser flétrir sa cause entre les mains de » l'autorité. Qu'on ne s'y trompe pas néanmoins : la faction » des priviléges aurait disparu depuis long-temps du sol de la » France, si elle n'avait été soutenue par les hommes reli- » gieux, qui seront toujours nécessairement nombreux, parce » qu'un sentiment inné au cœur humain les recrute sans cesse, » et naturellement forts, parce qu'ils ne demandent que ce qui » est juste. Ces hommes se voyant menacés par la philosophie » dans leur liberté la plus chère, se sont mêlés aux serviles » amis du pouvoir, et le libéralisme, en partie par sa faute, » a eu de vrais, de redoutables ennemis à combattre. Rien ce- » pendant n'eût été plus facile que de s'entendre avec eux. Il » n'eût fallu pour cela que reconnaître franchement et loyale- » ment, des deux parts, des droits communs; promettre de se » défendre mutuellement contre le pouvoir en toutes rencon- » tres, réclamer énergiquement et constamment toutes les li- » bertés civiles, la liberté de la pensée, la liberté de la pa- » role, la liberté de la presse, la liberté de l'enseignement, la » liberté d'association, sans privilége pour personne, sans res- » triction préalable, sans disposition préventive d'aucune sorte, » sans intervention aucune du gouvernement, chargé unique- » ment de réprimer les délits, non d'empêcher le libre usage » des facultés humaines : cette reconnaissance, cette promesse, » ces réclamations, émises par le dévot comme par l'incré- » dule, par le prêtre comme par le philosophe, auraient bien- » tôt rapproché des citoyens faits pour marcher ensemble à la » conquête des véritables droits de l'homme, et le génie du » mal eût été terrassé à jamais (1). »

La vérité de ces observations sera d'autant mieux comprise aujourd'hui, qu'il s'est déjà opéré un changement salutaire

---

(1) Voyez les écrits de M. De Potter sur l'*Union des Belges*, Bruxelles, 1829.

dans le libéralisme français. Il existe deux libéralismes parmi nous, l'ancien et le nouveau. Héritier des doctrines destructives de la philosophie du 18e siècle, et en particulier de sa haine contre le christianisme, le libéralisme ancien ne respire qu'intolérance et oppression. Mais le jeune libéralisme, qui grandit et qui finira par étouffer l'autre, se borne, en ce qui concerne la religion, à réclamer la séparation de l'Eglise et de l'Etat, séparation nécessaire pour la liberté de l'Eglise, et que tous les catholiques éclairés désirent également. Parmi les hommes appartenant au libéralisme nouveau, beaucoup sont véritablement chrétiens; beaucoup d'autres, dont les croyances sont flottantes, ne sont pas du moins ennemis du catholicisme: les préventions qu'ils conservent à son égard proviennent bien plus des fautes commises par quelques membres du clergé que d'une aversion systématique pour le catholicisme lui-même. Mais tous sont ennemis de la persécution. Le langage que leurs principaux organes ont tenu au milieu des troubles d'où nous sortons en fait foi. Au fond, ils doivent sentir que le catholicisme les protège contre les excès de leur propre parti. Si cette grande puissance morale, qui enchaîne tant de passions, qui prévient journellement tant de crimes, qui inspire à la population pauvre des villes et des campagnes un esprit d'ordre et de paix, cessait tout-à-coup, l'anarchie, qui presse de toutes parts les chefs du nouveau libéralisme, ne tarderait pas à les briser, et bouleverserait la société jusque dans ses derniers fondemens.

D'un autre côté, tous les amis de la religion doivent comprendre aussi qu'elle n'a besoin que d'une seule chose, la liberté. Sa force est dans la conscience des peuples, et non dans l'appui des gouvernemens. Elle ne redoute, de la part de ceux-ci, que leur dangereuse protection : car le bras qui s'étend pour la défendre s'efforce presque toujours de l'asservir. Qu'a-t-elle à craindre d'une législation qui consacrerait toutes les libertés publiques? Toute intervention de la force, dans la grande lutte intellectuelle qui agite le monde, tournerait nécessairement contre le catholicisme, soit qu'elle tendît, comme cela arriverait souvent, à étouffer la voix de ses défenseurs, soit qu'appelant la contrainte au secours de la foi, elle soulevât contre lui les plus nobles sentimens du cœur humain, qu'irrite, sur-tout en matière de religion, tout ce qui ressemble à la violence. Un clergé vertueux n'a rien à craindre non plus de la publicité. Si quelques intrigans se couvrent d'un caractère saint, si des scandales contristent la piété, le premier devoir des catholiques est de ne pas laisser à d'autres le soin d'élever entre

les coupables et le sanctuaire profané la barrière du mépris public. Quant aux discussions de doctrine, l'éternelle vérité les appelle. Sans doute on a dû gémir, à certains égards, sur les ravages de la presse. Mais qu'on ne s'y trompe pas; beaucoup de ceux qui les déplorent y ont contribué. Car d'abord, à raison même de leurs préjugés contre elle, ils ont négligé de s'emparer, comme ils l'auraient dû, de cette arme puissante, pour arrêter les progrès du mal; et, en second lieu, plusieurs écrivains, qui prétendaient défendre la religion, ayant lié sa cause, comme nous l'avons dit, à celle du pouvoir arbitraire, et s'étant mis ainsi en opposition avec les sentimens et les besoins généraux, n'ont pu exercer sur les masses aucune influence. Est-il donc si difficile de concevoir que, dans un état de choses où le pouvoir varie continuellement, toutes les opinions, tous les partis doivent se réunir pour protéger la complète indépendance de la presse, premier moyen de défense contre tous les genres d'oppression? Détruisez-la aujourd'hui dans votre intérêt; demain, en vertu des principes que vous aurez établis, on la détruirait dans l'intérêt opposé : sa liberté seule est l'intérêt universel. Non moins nécessaire, la destruction du monopole de l'éducation ne sera généralement que le triomphe de l'éducation religieuse, en même temps que la coopération à la loi fournira à la population catholique, qui forme la majorité de la nation, les moyens de conquérir la pleine jouissance de tous ses droits.

Mais il faut pour cela que les catholiques entrent, en gens de cœur et de résolution, dans la liberté : à cette condition, ils y seront invincibles. Si de funestes conseils cherchaient à égarer le nouveau gouvernement, si l'on voulait imposer des doctrines, opprimer les consciences, malheur à ceux qui le tenteraient! ils trouveraient une résistance insurmontable, et qui les renverserait, comme les autres gouvernemens ont été renversés. La liberté doit être pour tous, et entière pour chacun, et, comme il est possible que quelques hommes songent à l'attaquer, et qu'ils s'autorisent des fautes commises, ainsi que nous l'avons remarqué tout-à-l'heure par quelques membres du clergé frappés d'un déplorable aveuglement, on doit de bonne heure s'apprêter à la défendre.

D'après ce qui vient d'être dit, il est facile de concevoir la pensée qui présidera à la rédaction du nouveau journal que nous annonçons. Sa position, entièrement neuve, ne ressemble à celle d'aucun des journaux quotidiens établis jusqu'à ce jour. Car ils correspondent à la division que nous avons indiquée, les uns cherchant à fonder la liberté sans lui donner la religion

pour base, les autres heureusement en petit nombre, compromettant la cause de la religion, qu'ils associent soit à des intérêts qui lui sont étrangers, soit à un mysticisme politique également servile et idiot. Nous en avons la ferme conviction : ni l'un ni l'autre de ces deux partis ne saurait se maintenir tel qu'il est. Les doctrines de despotisme, dans lesquelles tant de royalistes s'étaient réfugiés, meurent d'impuissance. Le libéralisme, après avoir épuisé toutes les combinaisons matérielles pour constituer un ordre quelconque, se trouvera conduit, à force d'instabilité et d'agitations, à reconnaître que les vrais fondemens de la société sont ailleurs. A mesure que le temps décomposera ces deux partis, il s'en formera un troisième, ou plutôt ce parti, qui existe déjà, marche à la conquête de l'avenir. Répondant à tous les grands besoins de l'humanité, il sait qu'en travaillant au perfectionnement matériel du corps social, on ne doit pas oublier que ce corps ne peut subsister sans une âme, sans un principe de vie supérieur, qui ne saurait se trouver que dans des croyances immuables comme la foi et la conscience du genre humain.

Il existe, dans les différentes fractions de la société actuelle, un nombre beaucoup plus grand qu'on ne le pense communément d'esprits sérieux et élevés, dont la raison, les sentimens sont dans un état de malaise et d'anxiété. Ils souffrent des passions de leur propre parti, ils souffrent des grandes vérités qui lui manquent, et cherchent, avec une inquiétude mêlée d'espérance, ce parti complètement social, où l'ordre, la liberté, tous les biens auxquels ils aspirent, se trouveront purifiés du mal qui les corrompt. La tendance de l'esprit humain, qui gravite vers la foi, en même temps qu'un sentiment universel repousse le joug de l'homme ou le pouvoir arbitraire, prépare, aux yeux des observateurs attentifs, une grande réunion de tous ceux qui veulent les deux seules choses qui ne sauraient périr, la religion et la liberté; et voilà pourquoi, en élevant le drapeau sous lequel nous les invitons à se rallier, nous y avons inscrit le nom d'*Avenir*, de cet avenir qui leur appartient. Que les ruines du passé, que les secousses du présent ne découragent pas nos efforts. Portons nos regards et plus haut et plus loin. L'anarchie intellectuelle et morale, en descendant dans les régions inférieures de la société, y entretiendra durant un temps plus ou moins long une discorde effrayante; mais dans la région supérieure, là où se forment les doctrines qui, à la longue, deviennent les opinions de la foule, les préjugés se dissipent, les esprits se rapprochent en s'éclairant : comme, en un jour d'orage, tandis que des nuées menaçantes

s'entrechoquent à la surface de la terre ébranlée, on découvre au-delà, dans les hauteurs de l'atmosphère, des signes lointains de sérénité.

Ce Journal, comme tous les autres, aura une partie consacrée aux nouvelles de l'Extérieur, et une autre à la discussion des affaires de France. Il donnera les nouvelles de *Paris* et des *Départemens*, contiendra le compte rendu de la session des *Chambres*, s'occupera des *Élections*, etc., etc.

Toutes les productions *scientifiques* importantes y seront examinées. On y traitera de Législation, d'Histoire, de Philosophie, d'Économie politique, de Statistique, de Commerce et d'Industrie, de Science militaire, de Sciences physiologiques, de Géologie, d'Hygiène publique, etc., etc.

La Littérature, les Beaux-Arts, les Théâtres trouveront également une place dans ce Journal.

Le prospectus de l'*Avenir*, que nous nous sommes empressés d'insérer dans la *Revue*, renferme plusieurs réflexions que nous nous proposions de faire dans cette livraison, relativement aux circonstances actuelles. C'est pour cela que nous nous bornerons à y joindre l'observation suivante. Quelqu'opinion que l'on ait eue sur l'ancien gouvernement, ce gouvernement étant complètement détruit, il est clair que trente millions d'hommes ne sauraient subsister dans un état d'anarchie. Tous ceux qui ont des intérêts communs à défendre doivent donc réunir leurs forces, tout en se soumettant à une force plus grande, pour faire respecter leurs droits, c'est-à-dire, leurs libertés, et si cette force protège effectivement vos libertés, vos droits, non-seulement vous pouvez vous y soumettre, mais le devoir imposé à tous de se conserver vous oblige à la soutenir comme unique moyen d'ordre, ou à concourir, autant que vous le pouvez, au maintien de cet ordre. Ces principes très-simples nous semblent propres à prévenir dans le clergé les dissidences d'opinion, qui y introduiraient, non sans de graves dangers, une espèce d'anarchie. Le meilleur moyen de l'empêcher serait que les évêques s'adressassent au Saint-Siége, pour en obtenir une règle uniforme de conduite, et nul doute que la réponse de Rome, conforme aux vrais besoins de la société, ne produisît les effets les plus salutaires.

(*La Revue catholique, Août* 1830.)

ALLEMAGNE.

OPINIONS DES PROTESTANS SUR LA CONFESSION D'AUGSBOURG.

On sait que les protestans ont célébré le 25 juin de cette année l'anniversaire de la confession d'Augsbourg, présentée le 24 juin 1530 à l'Empereur Charles-Quint. Une infinité d'écrits ont été publiés à cette occasion, et les réflexions que plusieurs auteurs protestans font sur l'objet de cette solennité sont précieuses à recueillir.

« De quoi nous réjouissons-nous? se demande M. K. H. Scheidler, professeur de philosophie à Iéna. Nous ne célébrons pas l'anniversaire d'une grande victoire, car on ne peut dire que la présentation de la confession d'Augsbourg ait conduit à des résultats importans. Nous ne pouvons nous réjouir non plus de l'issue des négociations, ni en général de ce qu'a fait la diète d'Augsbourg; Luther lui-même n'en était pas très-édifié; et les guerres de religion qui l'ont suivie prouvent assez que le but primitif et principal (la pacification) ne fut pas atteint. La présentation de la confession ne peut être solennisée non plus en l'honneur d'un courage extraordinaire de la part des protestans, car plusieurs princes puissans s'étaient alors déjà rangés de leur côté, et ce qu'un parti déjà si fort a fait ne pouvait pas être comparé à l'héroïsme de Luther qui d'abord avait paru tout seul. Si enfin nous considérons la confession d'Augsbourg comme un livre symbolique, elle a fait beaucoup de mal; elle a introduit une nouvelle espèce de papisme, elle a achevé le schisme déplorable de l'église luthérienne et de l'église réformée, et elle a renfermé la dogmatique dans des limites si étroites, que l'activité intellectuelle en a été paralysée, et qu'elle a ramené les esprits entièrement à l'ancienne méthode scolastique. » L'auteur conclut de tout cela, que la meilleure manière de célébrer l'anniversaire de la confession d'Augsbourg, serait de lui ôter toute autorité, ou de délivrer les intelligences du joug des livres symboliques. »

Un autre auteur protestant, que les *Nouvelles annales théologiques* qui se publient à Zurich nous font connaître, s'exprime dans le même sens.

« Il y eut encore dans le 18e siècle des théologiens luthériens qui attribuaient à la confession d'Augsbourg une autorité semblable à celle de l'Ecriture-sainte. Deylias, par exemple,

disait encore en 1730 : Theologos in Aug. conf. conscribendâ occupatos munivit Deus *singulari suâ providentiâ*, ut, licet errare potuerint, *tamen non erraverint.* Nam quicumque Dei causam agunt, eo tempore, quo maximè est necessarium, illos munit Deus singulari suâ providentiâ, ut, licet errare possint, tamen non errent. *Atqui* A. C. auctores in eâ conscribendâ egerunt Dei causam, eo tempore, quo maximè erat necessarium. Ergo A. C. auctores, qui erant theologi, in eâdem conscribendâ munivit Deus singulari suâ providentiâ, ut, licet errare potuerint, tamen non erraverint. Voilà, s'écrie le rédacteur des *Annales théologiques* de Zurich, l'infaillibilité du papisme toute pure, et sans doute il faut l'admettre, pour être conséquent, dès qu'on veut des livres symboliques qui soient obligatoires pour la foi et l'enseignement. »

Le même publiciste trouve que c'est plutôt le parti catholique qui a à se réjouir de la présentation de la confession d'Augsbourg. « Ce fut une concession que les luthériens étaient réduits à faire à l'Empereur, et qui fut plus utile au parti adverse qu'aux protestans, car elle ne gagna personne à la réforme, et les protestans mirent ainsi eux-mêmes des entraves à l'exercice du libre examen. En obtempérant à la demande de l'Empereur qui les avait sommés de lui rendre compte de leur croyance, ils reconnurent en quelque sorte son autorité en matière de religion, et ils ne surent plus l'éluder qu'en appelant à une autorité supérieure, mais *aussi purement humaine* (1), celle d'un concile. C'était s'écarter terriblement du principe fondamental de la réforme! L'astucieux Empereur avait ainsi remporté une victoire importante sur la réforme, il l'avait obligée de s'arrêter à moitié chemin, et elle eut plus de peine à se répandre en Allemagne, que lorsqu'on ne savait pas encore précisément combien la nouvelle doctrine s'éloignait de celle de l'ancienne Eglise. Cette confession divisa ensuite les protestans entre eux-mêmes. Enfin le libre examen de l'Ecriture n'était plus qu'un vain mot, lorsqu'on regarda comme obligatoire pour la foi le sens que les auteurs de la confession d'Augsbourgs et des autres livres symboliques avaient trouvé dans l'Ecriture-sainte ; de la même manière que les catholiques, avec une bien plus grande apparence de justice et beaucoup plus d'accord avec leur système, regardent comme obligatoires les interprétations des Pères de l'Eglise, des conciles et des Papes.

(1) Sans doute qu'il est absurde d'en appeler à un concile, si on regarde les conciles, quels qu'ils soient, comme des autorités purement humaines.

» Espérons, c'est ainsi que notre publiciste protestant termine son article, espérons que dans cent ans d'ici on se réjouira de l'abolition de la confession d'Augsbourg et de tous les autres livres symboliques, qui sont comme un mur de séparation entre l'Écriture et la raison, et qui ont arrêté pendant si long-temps le progrès de la culture religieuse et morale! »

Les protestans sont donc divisés sur tout. Ce qui fait le jubilé des uns, est un sujet de lamentation pour les autres; les uns se réjouissent du jour où l'on a fait la confession d'Augsbourg, et les autres voudraient saluer le jour où elle n'existera plus.

Les défenseurs des livres symboliques protestans et les gallicans se ressemblent sous deux points de vue.

Les uns veulent rendre obligatoires des confessions de foi, et les autres les quatre articles, sans que les uns ni les autres puissent justifier par un motif raisonnable le respect et la soumission qu'ils exigent.

Les uns professant le catholicisme, et les autres le protestantisme, s'accordent en ceci que ni les uns ni les autres ne veulent admettre toutes les conséquences du principe qu'ils ont établi.

(*La Revue catholique, Août* 1830.)

DU PAUPÉRISME EN ANGLETERRE

ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER DANS LE ROYAUME-UNI (1).

En entretenant nos lecteurs d'un nouveau projet pour secourir les classes indigentes, nous avons fait ressortir tous les avantages qui résultent du travail agricole comme moyen d'instruction et de soulagement. L'esprit de communauté et de coopération parmi les protestans anglais a aussi occupé notre attention, et il nous a été facile de prouver qu'on obtiendrait infiniment plus de succès, si la religion catholique s'emparait de ce mode d'association et lui donnait ce caractère d'unité et de perpétuité qui distingue toutes ses œuvres. Au moment même où nous écrivions ces lignes, le *Quarterly Review* publiait des réflexions sur les causes du paupérisme en Angleterre, et sur les moyens à prendre pour arrêter ce fléau qui

---

(1) D'après le *Quarterly Review*, n° de mai 1830.

n'a cessé d'affliger la Grande-Bretagne depuis que les communautés religieuses y ont été abolies. Cette grande plaie de l'Angleterre y est mise entièrement à découvert, et nous avons vu avec plaisir que les protestans sont forcés, après tant de détours et d'essais infructueux, de revenir au principe catholique du travail agricole.

Convaincu que nous ne saurions employer un langage plus énergique, nous nous hâtons de les laisser parler eux-mêmes.

« Dans tous les pays la grande majorité des habitans se compose des classes laborieuses, de ceux qui gagnent le pain de chaque jour à la sueur de leur front, et dont la condition bonne ou mauvaise, heureuse ou malheureuse, doit être placée au premier rang dans l'estimation qu'on fait de la position sociale du pays. La première question qui se présente, en traitant le sujet sous ce point de vue important, est celle-ci : Quelle est à cet égard, aujourd'hui, la situation de la Grande-Bretagne. C'est en vain que nous sommes, sous d'autres rapports, un objet d'admiration et de respect, en vain que nos mille vaisseaux parcourent la vaste étendue de l'océan, en vain que nous sommes placés à la tête de la civilisation, de la science, de la littérature et des arts, enfin que notre opulence et les produits de notre industrie surpassent tout ce que l'imagination la plus active inventa jamais de plus merveilleux, si cette opulence est si mal répartie, que la masse de notre population ne recueille qu'une très-petite part du fruit de ses labeurs; si elle est condamnée à lutter sans espoir contre une indigence éternelle, ou si elle n'échappe à la famine qu'en arrachant quelques oboles à une charité dédaigneuse et avare : alors notre condition est plus misérable qu'heureuse, nous avons plus de sujet de gémir que de triompher.

» Nous ne pensons pas qu'il y ait des hommes assez insensés pour nier que telle ne soit en ce moment la position réelle de l'Angleterre; mais s'il s'en trouvait, les faits accouraient en foule à l'appui de notre assertion, et les troubles des districts manufacturiers en 1825 et 1827, la crise de l'hiver dernier, les rapports des commissions du parlement sur l'émigration, l'état de l'Irlande et la taxe des pauvres, et enfin l'accroissement effrayant des crimes, sont là comme autant de témoins irrécusables qui crient contre la misère des classes laborieuses.

» La première chose qui frappe l'attention, en considérant cet affligeant tableau, est la surabondance de la main-d'œuvre dans tous les pays et dans toutes les branches d'industrie. Il serait difficile en effet qu'il en fût autrement, car il existe d'abord une énorme différence entre la situation respective des trois

royaumes. En Angleterre et en Écosse, depuis long-temps la loi a mis les pauvres sans emploi à la charge des propriétaires fonciers, et de cette manière le trop grand accroissement de la population est au moins contenu dans de certaines limites. Mais en Irlande la loi n'existe pas, la taxe des pauvres y est inconnue, et dès-lors il est évident qu'il en résulte les plus grands maux pour les deux pays. Le pauvre Irlandais, las de lutter contre la famine qui le poursuit dans sa malheureuse patrie (1), va chercher de l'occupation en Angleterre, mais aussi il vend son travail à vil prix et ruine par conséquent les ouvriers anglais. Il en est de même pour les fermiers. Le cultivateur anglais est obligé de vendre ses produits plus cher que l'Irlandais, parce qu'il faut qu'il paie ses ouvriers, son loyer, et la taxe des pauvres. L'Irlandais, au contraire, n'a point de taxe à payer, et il a tout le reste à meilleur marché, en sorte qu'il fait des profits là où l'Anglais est réduit à aller en prison. Que si quelqu'un doute de la vérité de ce que j'avance, qu'il consulte ceux qui fréquentent les marchés de Londres, de Bristol, de Liverpool, etc.; et s'il ne les entend pas se plaindre unanimement de cette concurrence redoutable, je passe volontiers condamnation. »

Ce tableau n'est nullement exagéré, et le rédacteur du *Quarterly Review* s'en prévaut avec avantage pour démontrer qu'il est indispensable d'établir en Irlande la taxe des pauvres. En effet, si comme dans le royaume-uni, il n'y a pas d'autre moyen de soulager les classes indigentes, il est évident que la taxe vaut encore mieux que rien du tout; mais il est bon de voir jusqu'à quel point cette taxe est un bienfait, et si elle ne devient pas plutôt pour le pauvre un moyen de corruption et de dégradation. Pour le prouver nous n'aurons encore besoin que de citer :

« Les abus qui résultent de la mauvaise administration de la

(1) On lit dans le numéro de juillet du *Dublin-Evening-Mail :* « La condition de la classe ouvrière et des pauvres en général en Irlande est vraiment effrayante. Les nouvelles données par les journaux sont de la nature la plus triste. La famine dévore cette population, qui n'a guère d'autre nourriture que du cresson de fontaine. Aussi résulte-t-il presque partout des émeutes, dans lesquelles la populace pille les magasins de grains, les moulins et tous les lieux où elle peut trouver des alimens. Déjà plusieurs personnes ont péri dans les tentatives qu'on a faites pour rétablir l'ordre. Une pauvre femme, dit encore le *Kilkenny-Journal,* mère de quatre enfans, est morte de faim dans notre ville jadis si heureuse. Ces exemples de famine ne sont pas rares aujourd'hui en Irlande! »

taxe des pauvres sont énormes. La condition des pauvres laboureurs dans la plupart des paroisses du midi et de l'ouest de l'Angleterre est déplorable; chaque ouvrier est, bien entendu, inscrit sur le registre des pauvres (1), et il en résulte que tout esprit d'indépendance, tout désir de se soutenir par ses propres efforts s'éteint de plus en plus dans son cœur. Dans les paroisses dont nous parlons la taxe est regardée comme le patrimoine du laboureur anglais, et il attend d'elle seule les moyens de faire vivre sa famille et lui-même, au lieu de chercher à pourvoir à ses besoins par le salaire de son travail. Mais qu'on ne s'imagine pas que cette dégradation à la fois physique et morale des classes agricoles est la conséquence rigoureuse d'une loi en faveur des pauvres; on peut démontrer le contraire par l'exemple de l'Écosse et du nord de l'Angleterre où la loi existe sans être accompagnée de ces abus (2), lesquels proviennent d'une erreur fatale qui s'est glissée depuis quelques années dans l'administration pratique de la taxe des pauvres, erreur dont il serait difficile d'exagérer les conséquences funestes. Nous voulons parler d'un usage qui, pour être très commun, n'en est pas moins illégal, et qui consiste à faire de la taxe des pauvres un salaire, ou, en d'autres termes, à pourvoir à l'entretien des familles de laboureurs, continuant eux-mêmes de travailler pour les fermiers. Au premier abord, rien ne paraît plus

(1) En Angleterre on tient dans chaque paroisse un registre sur lequel sont inscrits les noms de tous les pauvres appartenant à la paroisse, afin de pouvoir les faire jouir du produit de la taxe.

(2) Nous ne partageons pas ici l'opinion du rédacteur anglais; en effet, si les abus dont il parle ne se voient pas dans le nord de l'Angleterre, on ne peut attribuer cela qu'au grand nombre de manufactures qui existent dans les provinces septentrionales. Les classes laborieuses refluent dans ces établissemens, parce qu'elles y trouvent plus à gagner qu'en cultivant la terre. Mais encore est-il que leur misère et leur abrutissement sont portés au plus haut degré, et que le manufacturier anglais est en général un être corrompu. D'ailleurs, il finit même dans le nord de l'Angleterre par se jeter aussi sur la taxe des pauvres, sur-tout lorsque sa famille est nombreuse. En supposant, au contraire, qu'il n'y ait pas de taxe et que le laboureur ne doive son existence qu'au fruit de son travail, avec la certitude de trouver des secours contre les malheurs imprévus, comme la chose se passait avant que les communautés religieuses fussent abolies, il acquerra à la fois un esprit d'indépendance, parce qu'il devra tout à son propre travail, et de soumission envers ses maîtres, parce qu'il sait qu'ils l'aideront à supporter les accidens ordinaires de la vie; enfin il ne songerait pas à employer des moyens contraires à la morale pour empêcher la trop grande multiplication de sa famille, ce qui arrive tous les jours en Angleterre.

conforme au véritable esprit de la loi et de l'humanité, que d'employer les fonds de la paroisse à aider l'ouvrier dont les modiques gages ne suffisent pas à l'entretien de sa trop nombreuse famille. Cependant il en résulte de grands abus du côté du fermier et de l'ouvrier en même temps. Le premier se trouve, par cette coutume, dispensé d'augmenter les gages de son subordonné, et il ne manque pas de faire tous ses efforts pour attirer à lui le don fait sur le produit de la taxe. L usage une fois introduit, tous ceux qui ont des familles nombreuses s'attendent à recevoir et reçoivent en effet des secours de la paroisse, outre leurs gages qui seraient loin de leur suffire. Voilà donc où tend véritablement ce système, et la glace une fois rompue, comment s'arrêter? On sera obligé de déterminer arbitrairement le nombre d'enfans au-dessus duquel il sera dit que l'ouvrier ne pourra plus les faire vivre.

» On se plaint dans toute l'étendue de l'Angleterre de l'accroissement prodigieux de la population, et peut on cependant s'en étonner avec un système pareil à celui qui est en vigueur sur-tout dans le midi de l'Angleterre? Il y a autant de tarifs différens, pour le salaire d'un ouvrier, qu'il y a de familles plus ou moins nombreuses.

» Tel ouvrier qui a une femme et sept enfans ne gagne que ce qu'il faut pour les empêcher de mourir de faim, et tel autre, dont la famille est plus petite, se trouve dans une position non moins malheureuse, parce qu'au lieu de recevoir un salaire égal à celui de son compagnon, il est moins payé que lui, précisément à cause que sa famille est moins nombreuse; et enfin l'homme non marié, toujours par la même raison, au lieu d'être dans l'aisance, est plongé dans la misère.

» La première conséquence de ce système est que les classes laborieuses sont bien plutôt portées à contracter des unions prématurées, puisque chaque nouveau-né assure à son père un salaire plus élevé qu'auparavant; et ainsi la cupidité des fermiers et des propriétaires se trouve bientôt trompée dans son attente, car la population finit par s'accroître avec tant de rapidité, que l'entretien des bouches inutiles, joint aux maux qu'engendrent la misère et le crime, leur enlèvent tout le gain qu'ils ont pu faire précédemment. Quels termes trouverons-nous pour flétrir cet usage barbare, qui prive le malheureux laboureur du juste prix de son travail.

» Quel infâme système que celui qui l'empêche d'améliorer sa condition par une conduite sage, prudente et vertueuse! qui réduit uniformément le pauvre à un état de servitude éternelle, peu différent de l'esclavage, puisque la famine remplace

le fouet; et avec une seule différence, *en faveur de l'esclave*, dont le maître se trouve intéressé à le bien nourrir pour entretenir ses forces, tandis que le travail du serf anglais est si vil, qu'il doit sa vie même à la loi qui lui défend de mourir de faim. Mais aussi l'anéantissement de toute morale, de toute énergie, de tout bonheur dans la classe ouvrière, ne tardera pas à enfanter la ruine des coupables fauteurs d'une si exécrable coutume. Les rapports faits aux chambres prouvent jusqu'à l'évidence que dans les comtés où cet abus de la taxe des pauvres existe, la population, la taxe elle-même, et *le crime*, ont plus que doublé depuis quelques années. Pour donner une idée de l'énorme disproportion avec laquelle est répartie la taxe dans les différentes provinces de l'Angleterre, nous apprendrons à nos lecteurs que dans le Cumberland elle se monte seulement à 4 fr. 20 c. par tête, dans le Sussex à 25 fr., et enfin dans quelques districts, où l'abus est plus commun, elle va jusqu'à 37 et 40 fr. par tête.

» Ah! qu'une honte éternelle devienne le partage de ceux qui font de la charité un métier d'extorsion, qui cachent la rapine et la fraude sous le manteau de la loi, qui organisent un système pour réduire les classes laborieuses en servitude, sous prétexte de les secourir et de les employer! Honte à ceux qui renversent le principe fondamental de toute société, savoir qu'un père doit fournir la subsistance à ses enfans jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes, qui sapent les bases de toute morale, de tout christianisme, pour le pauvre et pour le riche, en flattant la cupidité de l'un et la paresse de l'autre!»

Auprès de ce tableau hideux de la dépravation et de la misère qui accablent les classes pauvres de la Grande-Bretagne, plaçons-en un autre d'un genre plus consolant et non moins instructif; il nous prouvera qu'il y avait encore une grande part de bonheur pour le peuple dans les siècles de l'ignorance et de la superstition *monastiques*. Cet exemple est tiré du 15.me siècle: Fortescue, un des plus grands jurisconsultes de l'Angleterre, y exerça pendant vingt ans la charge de grand-juge, et fut élevé à la dignité de lord chancelier par Henri VI. Exilé en France pendant les guerres entre les deux maisons rivales d Yorck et de Lancastre, ce fut de ce pays qu'il écrivit au jeune prince Edouard une série de lettres pour lui expliquer les lois de la Grande-Bretagne. Il lui fait connaître le contraste frappant qui existait alors entre la position du peuple français et celle du peuple anglais. Voici ce qu'il dit en parlant du dernier :

» Tout Anglais est libre de disposer à sa volonté des produits

» de sa ferme, et personne ne peut lui contester le droit de » profiter de toutes les améliorations qu'il effectuera sur ses » terres par son industrie. Si on l'insulte, si on l'opprime, il » est sûr de trouver dans la loi une puissante protection contre » l'agresseur. Aussi l'or, l'argent et toutes les commodités de » la vie abondent dans le pays. Ceux qui l'habitent ne boivent » jamais de l'eau que par pénitence. Rien ne leur manque ni » du côté de la nourriture, ni du logement, ni des vêtemens. » Chacun a tout ce qu'il lui faut dans sa condition pour lui » rendre la vie douce et aisée. »

Nous n'avons pu nous abstenir de citer une peinture si naïve et si agréable de la vie du peuple anglais au 15me siècle, afin qu'on juge mieux de l'étendue du mal qu'a produit la prétendue réforme. Plus tard, nous suivrons les rédacteurs du *Quarterley Review* dans les remèdes qu'ils proposent pour faire cesser les abus énormes que nous avons signalés.

(*La Revue catholique*, *Août* 1830.)

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— *Gazette de France.* On connaît l'absolutisme monarchique et constitutionnel de la *Gazette de France;* on sait comment les rédacteurs de ce journal, constamment occupés à flatter et à tromper le pouvoir, à repaître d'illusions un parti insatiable de places et d'argent, ont, sans honte comme sans remords, tout sacrifié à de misérables intérêts. La *Gazette* n'a pas quitté sa ligne politique; c'est une dernière consolation pour les royalistes incorrigibles dont elle est l'organe, et nous n'avons garde de leur envier un pareil dédommagement. Mais conçoit-on que ces hommes, pour qui la religion n'était qu'un moyen de police, osent encore se couvrir d'un masque hypocrite, vis-à-vis du gouvernement et du clergé, afin de compromettre la religion catholique dans l'esprit du premier, en la confondant avec une cause perdue, et afin sur-tout d'entraîner le second dans la voie du schisme, en cherchant à lui en imposer sur les véritables intérêts de l'Eglise? La chambre des députés, dans la séance du 7 août, a fait d'importantes modifications à la charte. Quelles qu'aient été ses intentions, elle n'en a pas moins répondu aux vœux de tous les catholiques éclairés en supprimant l'article 6. Une religion d'Etat est aujourd'hui aussi

impossible en France qu'une monarchie absolue. Or la *Gazette de France*, malgré tout le mal qui est résulté du système de la charte de 1814, malgré l'évidence des faits, la force des principes, proteste contre une suppression si nécessaire, et fait de beaux thêmes pour soutenir que l'Etat a besoin d'une religion. Nous ne discuterons pas avec un journal dont la mauvaise foi est connue. Il n'y a rien à dire à des publicistes qui, parce qu'une société ne peut pas exister sans religion, veulent que l'Etat s'immisce dans le gouvernement de l'Eglise, à des publicistes dont l'ignorance de la situation morale et politique de la France est telle, qu'ils ne reculent pas devant l'idée d'allier, d'une manière *absolue*, le principe d'une religion d'Etat avec la reconnaissance *légale* de tous les cultes, qui est une des bases de la Loi fondamentale. Il n'est pas un homme de bon sens, catholique ou libéral, qui ne comprenne ce besoin de la société, je veux dire d'une liberté religieuse complète, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; et un admirable instinct de conservation oblige nos adversaires même à en convenir. Du reste, toute polémique serait inutile avec des écrivains, aussi aveugles que passionnés, qui briseraient *la croix* pour conserver *la fleur de lys*.

— L'*Ami de la Religion*. Depuis la nouvelle révolution l'*Ami de la Religion et du Roi* a cru devoir modifier son titre; il ne s'appelle plus que l'*Ami de la Religion*. Nous augurions presque de ce changement, quoique les circonstances seules en soient la cause, que M. Picot reviendrait à des sentimens plus catholiques, et donnerait le premier exemple d'un retour sincère aux doctrines romaines. Nous pensions que des royalistes, *amis de la religion*, ouvriraient enfin les yeux sur les suites déplorables du système qu'ils ont défendu avec une si opiniâtre persévérance, quoique les avertissemens ne leur aient jamais manqué. Mais non, il n'en est pas ainsi; c'est en vain que nous voulions espérer que certaines consciences seraient ébranlées, des pressentimens que nous repoussions se sont trouvés justes et se vérifient malgré nos désirs d'union et de paix. L'*Ami de la Religion*, sans être aussi absolu que la *Gazette de France*, ne peut pas renoncer *entièrement* au système d'une religion d'Etat. Voici les réflexions qu'il fait à ce sujet dans son numéro du 10 août :

« Au milieu de toutes les discussions graves accumulées dans cette séance (de la chambre des députés du 7 août), il est pourtant quelques points sur lesquels on peut féliciter la cham-

bre du parti qu'elle a pris. Quelques journaux la poussaient à dépouiller la magistrature actuelle de son inamovibilité ; d'autres voulaient *qu'on ne parlât plus de la religion catholique dans la charte* et qu'on supprimât le traitement du clergé. La chambre s'est heureusement défié de tous ses projets enfantés par des têtes extravagantes ; aussi les feuilles libérales lui en font un reproche et l'accusent de faiblesse. Puisse-t-elle mériter souvent de semblables reproches ! Puisse-t-elle ne jamais se laisser influencer par des calculs mesquins ou par des déclamations haineuses, *et ne pas isoler entièrement la religion de l'Etat !* L'Etat et la société ont encore plus besoin de la religion que la religion n'a besoin d'eux. »

L'*Ami de la Religion* confond deux choses essentiellement distinctes, le principe d'une religion d'Etat et le traitement dont le clergé a joui jusqu'à présent. Une religion d'Etat, il n'en faut ni peu ni beaucoup ; et si on isole la religion de l'Etat, on ne voit pas comment on pourrait *ne pas l'isoler entièrement.* C'est précisément parce que la religion est nécessaire à la société, que l'Etat ne doit s'en mêler d'aucune façon ; car sans la liberté de l'Eglise, et sans la liberté d'enseignement qui en est la conséquence, il n'y a point de religion, point de salut possible pour la société. On ne sort de cet abîme qu'en ayant recours à l'établissement d'une église nationale. Assurément ce n'est pas là le vœu de M. Picot. Ce système d'ailleurs est aussi usé que le système gallican ; leur principe commun, incompatible avec la liberté de conscience, n'a plus aucun appui nulle part. Quant au traitement du clergé, comme il lui a été accordé, d'après le concordat de 1801, en indemnité de ses biens spoliés, il lui est dû et nous pourrions le réclamer légitimement ; c'est une propriété comme toutes les autres. Mais à Dieu ne plaise que nous fassions dépendre de ce fait la question de la liberté de l'Eglise, de la liberté religieuse, qui a certes une importance infiniment plus grave ! Plutôt tout sacrifier, plutôt la mort que de perdre la foi, en asservissant nos consciences. Le juif, le musulman, le luthérien, le calviniste, le déiste, l'athée, seront libres, et nous voudrions être les esclaves du pouvoir ! « Je consens à reconnaître César, dit M. de la Mennais, pourvu qu'il n'exige rien de contraire aux droits de celui dont il exerce l'autorité : « Car du reste je suis » libre ; je n'ai d'autre maître que le Dieu tout-puissant, éter- » nel, qui est aussi le maître de César (1). » Nous engageons

(1) Tertul. Apolog. *Progrès de la révolution*, etc., pag. 40.

l'*Ami de la Religion*, une fois pour toutes, à ne se plus se servir de ces expressions ou douteuses ou équivoques qui lui sont si familières. Le temps est passé où, en s'appuyant sur des pouvoirs dont la faiblesse n'était pas aperçue de tout le monde, il y avait moyen d'abuser le clergé et de trahir les intérêts de la religion.

— On lit dans le *Courrier français*, n° du 14 août, un article de M. De Pradt sur la restauration, où, malgré quelques opinions fausses, on ne peut s'empêcher d'admirer la justesse d'un grand nombre d'observations. On verra facilement dans les citations suivantes, extraites de cet article, ce qui ne s'accorde pas avec nos principes.

« Ce qu'a gâté la restauration?

» Tout ce qu'elle a touché.

» La religion. Elle en a fait un instrument politique; elle lui a fait perdre son caractère spirituel et moral, pour lui donner celui d'une agence mondaine, usant en fraude du pouvoir religieux en faveur du pouvoir humain; elle en a fait le support du despotisme? elle la mise en opposition directe avec les libertés et les droits de l'humanité, pour leur substituer ceux de la royauté; elle a rejeté la religion opérant sur l'intérieur de l'homme par la sanction morale, pour ne s'attacher qu'à l'action extérieure. La restauration a créé l'hypocrisie; elle en a fait une loi pour tous les agens du pouvoir, et un masque pour quiconque a eu besoin de lui; elle a sans cesse mêlé le spirituel avec le temporel; elle a placé la religion dans les missionnaires, les ignorantins, et finalement dans les jésuites; elle a dégradé le clergé en le poussant à une exagération de bigotisme, d'intolérance, d'inimitié ouverte et déclarée contre l'esprit humain et ses progrès, contre toute espèce de libertés publiques. La restauration s'était appuyée sur le clergé, et dans son égarement, elle ne voyait pas que la contradiction dans laquelle elle le plaçait avec l'esprit de la nation, sapait l'appui qu'elle voulait se donner. La restauration s'est ainsi rendue une conspiration permanente contre le catholicisme; elle a complété l'ouvrage commencé sous Napoléon, par la servilité du langage dont le clergé usa à son égard; il s'est exposé au plus fâcheux des reproches pour un corps pareil, celui d'avoir manqué de bonne foi, en tenant aux Bourbons le même langage qu'il avait tenu à Napoléon, et en anathématisant celui-ci après l'avoir préconisé. La restauration a fait ainsi une plaie profonde à la religion en entamant beaucoup la considéraion de ses ministres.

» La royauté. Rien ne peut lui nuire davantage que son instabilité. Dans le cours de 16 ans de restauration, deux fois le trône a été renversé : c'est lui faire perdre une partie de sa force morale. La restauration s'est appliquée à recréer la monarchie de *prestige*, la monarchie sentimentale, la monarchie de famille, la monarchie des personnes, et non pas des choses; elle a voulu une théocratie, elle a fait de la royauté le principe de la société, au lieu de la faire partir de la société même : avec elle tout droit de la royauté a été déclaré *sacré;* il n'y avait que ceux du peuple qui ne le fussent pas : elle a voulu une royauté à plus forte dose que la France ne pouvait la supporter; celle-ci l'a rejetée, l'a vomie, comme fit l'Angleterre à l'égard de ces Stuarts restaurés, dont la conduite a été le *fac simile* de celle des Bourbons restaurés......

» Le ministère. La restauration a consommé soixante-six ministres; elle a débuté par Blacas et Ferrand, et a abouti à Polignac. Elle a donné les Villèle, les Corbière, les Peyronnet et bien d'autres. Les Stuarts n'eurent qu'un ministère de *la cabale*, les Bourbons *restaurés* en ont eu trois. Ils ont fait le tour de force de choisir pour ministres confortateurs du trône les Polignac, les Labourdonnaye, les Bourmont, les Peyronnet. Le nom de Polignac, odieux à la nation dès avant la révolution, devait être évité à tout prix, ils ont eu soin de le placer à la tête des affaires : ils ont donné pour guide principal à la France l'homme qui, mêlé à une bande d'assassins, était venu assaillir à main armée le chef du gouvernement français, alors si cher et si nécessaire à la France; ils ont donné pour chef au militaire français, dont l'état est l'honneur et la fidélité au drapeau, le déserteur de Waterloo : ils ont placé sous ses ordres une armée française. Jamais il n'y eut une insulte pareille et aussi profondément calculée contre l'honneur de l'armée. La restauration, dans ses ministres, n'a cherché que des courtisans, des hommes de l'œil de bœuf, des fauteurs des idées de Coblentz, et malheureusement elle y a trop réussi......

» L'administration. Il y a cinq ans, M. Royer-Collard exprimait des plaintes douloureuses sur l'état d'abjection dans lequel on avait plongé les fonctionnaires. Le mal n'a fait que s'aggraver : les choses étaient venues au point que tout fonctionnaire arrivait à son poste sous la prévention la plus fâcheuse, et était réduit à vivre dans un état continuel d'apologie. Les élections étaient la grande épreuve de ces hommes; on a vu comment ils s'en sont tirés.

» La nation elle-même. Le travail habituel de la restauration a été de briser le ressort moral; de corrompre, d'user des par-

ties basses du cœur humain. Voilà ce qu'elle a recherché, et ce en quoi elle a trop réussi à compléter l'ouvrage commencé par Napoléon. Du moins, celui-ci élevait d'un côté, s'il rabaissait de l'autre; mais la restauration, étrangère à toute grandeur, a compté les deux règnes les plus funestes de la monarchie, parce que ce sont ceux dans lesquels on a le plus corrompu. »

— Le *Catholique des Pays-Bas* du 13 août contient, sur la dernière révolution, des réflexions d'une justesse remarquable, que nous croyons utile de reproduire dans la *Revue catholique :*

« Ceux qui, pour juger des grands événemens, se bornent à ne regarder que les hommes, auront trouvé mauvais peut-être que notre correspondant de Paris, M. St. L., n'ait pas plus ménagé certains personnages; nous respectons trop le sentiment de la pitié profonde qui naît à la vue d'une auguste infortune, pour ne pas relever ce qu'un tel jugement a d'inexact et de hasardé. Ce n'est pas de ce que les derniers événemens ont de déplorable en soi qu'il s'agit dans cette correspondance, mais bien des fautes qui les ont préparés. Qu'on plaigne les malheurs d'une famille, que le souvenir de ses malheurs passés rend plus intéressante encore, il n'est rien là que de juste, rien que tout le monde ne partage; mais si le malheur a droit à nos égards, souvenons-nous que la cause de la religion et de la société est plus importante encore, et sur-tout qu'une stérile pitié ne nous empêche pas de reconnaître la véritable cause des derniers événemens et de profiter pour notre part des grandes et terribles leçons que Dieu se plaît à donner aux dépositaires du pouvoir. En observant la marche du gouvernement français, depuis la restauration, il était aisé de prévoir où cette marche devait aboutir; des écrivains n'ont cessé de l'annoncer à qui voulait l'entendre. Quand on met toute sa sagesse à ne se déclarer pour rien; à composer tantôt avec le bien, tantôt avec le mal, suivant que l'un ou l'autre élève plus fortement la voix; quand on se sépare de tous les véritables intérêts d'une nation, c'est-à-dire, de tout ce qui est : alors, quand vient le moment du danger, l'on se trouve seul. Et ce danger même pouvait-on l'éviter? non plus que d'empêcher ceux qui ne se contentent pas d'une séparation purement passive, de réclamer impérieusement leurs droits. Un parti cependant soutenait le pouvoir, celui qui a le plus contribué à le pousser à sa perte, en le flattant par l'idée d'une fausse indépendance et

en l'armant contre ses plus fidèles défenseurs. Aussi voyez comment il se montre au jour du danger, comment il soutient celui qui le comblait de faveurs! C'est qu'en effet ce parti, qui a l'art de se grossir par ses intrigues, est dans le fond très-faible et presque nul en France. Qu'est-ce qui défend aujourd'hui le gallicanisme, écrivait naguère M. de La Mennais? « Des en-
» nemis de l'Eglise, des sectaires retranchés de sa communion,
» de cauteleux adulateurs du pouvoir qui le poussent à sa perte,
» pour attirer sur eux, en le flattant, ses regards et ses fa-
» veurs; un petit nombre de vieillards, respectables sans doute,
» mais qui ne vivent que de quelques souvenirs d'école : tout
» le reste, qu'est-ce que c'est ? et y a-t-il des paroles pour
» peindre cette ignominie et cette bassesse, ce dégoûtant mé-
» lange de bêtise et de morgue, de niaiserie stupide et de
» sotte confiance, de petites passions, de petites ambitions,
» de petites intrigues et d'*impuissance absolue d'esprit?* »

— Un article que les professeurs de Strasbourg ont fait insérer dans la *Gazette ecclésiastique* de Darmstadt, en réponse à celui de la *Gazette évangélique* de Berlin dont nous avons donné des extraits dans la dernière *Revue catholique*, contient ce qui suit :

« Les relations importantes qui se sont établies entre la faculté théologique-protestante de Strasbourg et les églises protestantes de l'intérieur et du midi de la France ont augmenté notre travail. La plupart des étudians qui nous arrivent de ces provinces, sont tout-à-fait dépourvus de la préparation nécessaire pour les études académiques; quelques-uns aussi sont disposés à compenser par un langage dévot l'instruction qui leur manque. Il faut donc que nous ayons grand soin de les pousser, de les diriger, et sur-tout de les mettre en rapport avec la littérature théologique de l'Allemagne protestante. Déjà plusieurs ont mis à profit nos leçons, et une éducation scientifique de ces ministres futurs, fondée sur des bases plus larges, ne pourra qu'être une grande bénédiction pour notre église opprimée depuis si long-temps et déchirée par le méthodisme. »

— *Varsovie.* « La population catholique du royaume de Pologne, qui était en 1828 de 3,471,282 ames, était distribuée en 1717 paroisses et 309 succursales ou chapelles, desservies par 2369 prêtres, sans compter le haut clergé. Il y avait 15 séminaires avec 370 élèves, 156 couvens d'hommes, renfer-

mant 1783 religieux, et 29 couvens de femmes comprenant 354 religieuses. Les revenus annuels du culte catholique s'élevaient à la somme de 1,600,000 florins, produit des domaines appartenant aux congrégations antérieurement supprimées. Les revenus des curés ne sont pas encore connus, puisque les retardataires ont demandé une prolongation du terme fixé pour la conversion des dîmes. Le ministre des cultes et le ministre des finances s'occupent de cette affaire, et vont la terminer concurremment par une mesure générale. 325 églises sont rétablies, 12 nouvelles ont été bâties par les communes, et on travaille à la restauration de 101 autres. L'église de Saint-Stanislas à Rome, que la piété des Rois de Pologne y éleva il y a 250 ans, a été secourue par l'Empereur Alexandre. L'église *della Madonna del Pascolo* à Rome, également de fondation polonaise, s'est conservée dans un état prospère, grâce à la protection du ministre des cultes. La Pologne comptait en 1828, 41 communes protestantes avec 38 ministres, 7 chapelles et un couvent grecs; 2 communes des philippones; 2 communes mennonites; 2 mosquées avec 2 imans, et 26 inspections de synagogues juives. Tous ces partis religieux se réjouissent de la protection du gouvernement et quelques-uns en ont reçu des secours. (*Gazette ecclésiastique de Darmstadt.*)

— Un député, M. Ernest Emile Hoffmann, a fait le 15 juin la proposition suivante à la seconde chambre des états du grand-duché de Hesse.

« Que le gouvernement soit prié de faire les démarches nécessaires pour obtenir l'abolition du célibat, et si la demande n'était pas accordée dans un temps déterminé, d'abandonner à la conscience de chaque curé de se marier avec le consentement de la majorité de ses paroissiens; enfin de protéger les prêtres qui se marieraient contre tous ceux qui voudraient les inquiéter. »

Cette proposition nous rappelle l'attaque dirigée il y a quelque temps contre le célibat dans le grand-duché de Bade, et en même temps notre promesse de traduire le discours d'un député protestant, qui était rapporteur de la commission à laquelle on avait renvoyé la pétition pour l'abolition du célibat. Nous remplirons cette promesse en donnant ici un fragment de ce discours :

« Il est très-vrai que le célibat n'est pas un dogme de l'E-

glise catholique, mais c'est un point de la discipline lié intimement au système hiérarchique qui est de tous le plus conséquent. On ne pourrait l'abolir en ce moment, à moins de vouloir ébranler l'Eglise dans ses fondemens.

» Si quelqu'un pouvait abolir le célibat, ce serait le Chef visible de la hiérarchie catholique, et vous concevez que nos propositions ne sauraient faire adopter au Souverain-Pontife des maximes opposées à celles qu'il a suivies jusqu'à présent. Des états catholiques bien plus grands ont tenté la même chose et ont échoué; la révolution française, qui a renversé tant et de si grandes institutions, a dû finir par avouer qu'elle ne pouvait rien contre la loi du célibat, et le consul Buonaparte a dû faire un concordat avec le Pape où cette loi est maintenue. Notre assemblée se compose de catholiques et de protestans, et ceux-ci certes ne s'arrogeront pas le droit de se mêler de ce qui regarde l'Eglise et la foi des catholiques,

» Et quand même la chambre serait entièrement composée de catholiques, elle dépasserait ses pouvoirs en prenant une décision sur le sujet qui nous occupe. 63 catholiques ne peuvent prononcer sur ce qui intéresse toute la population catholique du grand-duché. Sept cent mille âmes ont le droit de manifester là dessus leur conviction intime, et je suis persuadé qu'il n'y aurait pas la centième partie de ces 700,000 âmes, quel que soit le degré de civilisation où nous soyons parvenus, qui voulût adopter ce qu'une chambre même toute catholique pourrait s'aviser de décider contre le célibat. »

— Nous avons trouvé dans un ouvrage tout récemment publié par un ecclésiastique américain de l'église anglicane le passage suivant qui mérite d'être médité dans le moment actuel.

« Mme Hanrah Moore s'étonnait que notre gouvernement ne prît pas des mesures pour salarier le clergé. Je répondis qu'il valait mieux laisser les choses dans l'état où elles sont. Toute intervention (*interference*) du gouvernement serait impraticable et nullement à désirer. Le gouvernement ruinerait par sa protection la cause même qu'il voudrait soutenir. — Mais d'où votre clergé tire-t-il ses moyens de subsistance? — De l'argent qu'on donne pour avoir des bancs fermés à l'église (*by the pew-rents*) et des taxes et contributions volontaires. Cette dépendance des fidèles est un motif de plus pour le clergé de faire son devoir. — Mais cette dépendance ne le rend-elle pas servile et infidèle dans sa prédication? — Tout le contraire. Je crois que notre clergé, pris en général, est sous ce rapport

plus irréprochable que le vôtre. La fidélité dans l'exercice de leur ministère est pour nos ecclésiastiques non-seulement la voie tracée par le devoir, mais le moyen le plus sûr pour se rendre populaires et pour augmenter leur influence. — Cela, dit la dame, fait beaucoup d'honneur au peuple américain. »

(*La Revue catholique*, *Août* 1830.)

DE LA NOUVELLE RÉVOLUTION FRANÇAISE RELATIVEMENT AU CLERGÉ.

Les incroyables événemens qui viennent de se passer sous nos yeux ont très-peu changé la position du clergé; mais il doit plus que jamais éviter les imprudences où quelques-uns de ses membres sont précédemment tombés. Certes, leur intention était pure; mais ils ont méconnu les intérêts de notre sainte Religion : plusieurs ont accepté un rôle politique qui a gravement compromis leur caractère sacré : ils se sont trop faits les hommes du pouvoir ; c'était accepter une solidarité quelquefois fâcheuse : le prêtre, en tant que prêtre, n'a pas toujours assez abdiqué les opinions politiques de l'homme : or, aux yeux d'une partie du vulgaire, le prêtre, c'est la religion; et plusieurs, s'imaginant que le catholicisme et la cause des Bourbons ne font qu'un, vouent à celui-là toute l'antipathie qu'ils ont pour celle-ci.

Que le passé nous serve de leçon pour l'avenir.

Il y a entre la révolution d'Angleterre et la nôtre cette différence essentielle, que la première portait sur le principe religieux : il était le nerf même du mouvement : les déplacemens du gouvernement n'en furent qu'une épisode ou une conséquence. C'est au contraire, la question politique qui fait la révolution française : la religion n'y est intéressée que d'une manière indirecte, et doit nécessairement survivre. Ceux qui voudraient la mettre au service d'un parti, tendraient à lui faire jouer le rôle des Stuart. Le clergé comprend qu'il n'en doit pas, qu'il n'en peut pas être ainsi. Il sent que le moment est plus que jamais venu de s'isoler d'une société politique dont l'anarchie et le despotisme peuvent devenir alternativement les principes fondamentaux. Lier sa fortune à une cause qui peut mourir, et s'associer aux vicissitudes du pouvoir, serait une faute dont il aurait à se repentir pour nous et pour lui.

La foi, dépôt sacré, doit être mise à l'abri des tempêtes politiques pour qu'un jour les peuples fatigués puissent la retrouver intacte, et y puiser encore la vie sociale qu'ils auront vainement cherchée où elle n'est pas. Un trône peut tomber, mais la croix est trop profondément enracinée en France pour qu'un soufle de parti puisse la renverser : au milieu des ruines qui s'entassent, elle doit rester debout, comme le seul drapeau qui ne peut jamais changer.

Ainsi, en se refusant à l'influence des nouveaux pouvoirs, que le clergé n'essaie d'agir ni sur eux ni contre eux ; qu'il évite le contact des factions, et qu'il se garde d'engager notre cause dans les difficultés qui vont surgir de toute part. Moins il se mêlera à toutes ces luttes malheureuses, plus il gagnera en considération, et plus il lui restera de temps pour aimer les hommes, les ramener à Dieu, et soulager leurs souffrances. Ce n'est pas tout, qu'il retienne aussi d'une main ferme le sceptre des lumières, qui semblait vouloir lui échapper : qu'il augmente les ressources de sa science, comme celles de sa charité, qu'il veille à l'amélioration des études cléricales, qu'il élargisse le cercle de ses connaissances, et réforme les mauvaises méthodes d'enseignemens. Par elles, il se recrute de jeunes gens qui, d'ailleurs pleins de vertus et de sentimens généreux, ne sont pas toujours à même d'être une autorité suffisante pour l'intelligence du siècle. Je m'arrête ; tous ces conseils et bien d'autres lui ont été souvent donnés avec amertume et sous forme de reproche, par des hommes qui se sont faits ses ennemis ; il n'est pas étonnant qu'il se soit senti de l'éloignement pour ce qui venait d'eux : mais nous le supplions de nous écouter, nous, ses amis, nous qui désirons ardemment le bonheur de notre pays par le règne du Christ. Que dis-je? la prière est ici inutile ; ne sait-il pas déjà, et mieux que nous, tout ce qu'il peut et doit faire? Il puisera ses inspirations dans la conscience de sa position, et traversant les événemens avec dignité, il marchera, plein d'ardeur, à la conquête de l'avenir.

Quant à la liberté, nos prêtres doivent la réclamer avec persévérance, et en user avec courage. Remarquons ici que des garanties d'ordre leur sont nécessaires, et leur sont dues : sans sécurité point de liberté : ce sont deux faits correlatifs ; parce qu'ils doivent être libres, ils doivent être à l'abri de l'insulte et de la violence. Tout pouvoir qui n'assure pas à chacun l'usage de son droit manque à la condition de son existence ; il expose l'Etat aux chances d'une guerre civile, car l'absence d'une force publique, qui protège, oblige cha-

que intérêt à s'armer et à se protéger lui-même. S'il y a lutte dans les idées, comme en cette époque critique, il a mission de régulariser le combat, et pour ainsi dire de forcer tous les partis à se tenir dans les limites du droit des gens : c'est là son devoir. Quiconque veillant aux intérêts matériels de tous, saura garantir la liberté et conserver l'ordre, peut compter sur l'appui, ou du moins sur la neutralité des catholiques.

Mais, d'un autre côté, il faut prendre garde d'attaquer leur indépendance, comme ce pourrait être l'intention de quelques-uns. Le clergé ne peut se laisser faire, car il n'ignore pas qu'il serait perdu s'il devenait servile. La Religion catholique a cessé d'être la religion de l'Etat, qu'elle en profite pour ne plus être à l'Etat. Il y a plus long-temps qu'on ne pense qu'elle désirait cet affranchissement, c'est un moyen de ne plus servir d'instrument au pouvoir. Dès-lors on pourra venir demander, mais on ne commandera pas nos prêtres pour bénir les actes du pouvoir ; ils ne seront plus obligés de marcher selon la victoire : leur *Te Deum* sera libre et leurs prières ne seront pas le patrimoine du vainqueur : vainqueurs et vaincus sont égaux dans nos temples.

De même qu'il n'y aura plus de mandemens politiques, il n'y aura plus d'enterremens forcés et l'inspection du conseil d'Etat serait désormais une inconséquence tyrannique : voilà ce dont il faut bien se pénétrer. Les tracasseries et la persécution ne sont pas de ce siècle. D'ailleurs l'élément religieux est autrement fort et susceptible que l'élément politique ; tel surmonte le second qui échoue sur le premier : c'est un écueil qui a vu bien des naufrages. Si les principes politiques se composent et se décomposent au cours des événemens, la foi ne subit pas leur influence : partout où elle vit, elle est une et invariable, et les faits ne peuvent rien contre elle. Mais parmi les hommes qui se sont mis à la tête de la révolution, il en est de trop habiles pour ne pas nous ménager, ils savent que la France possède encore de nombreuses populations catholiques et que l'issue d'un combat serait peut-être un démembrement. Pour le repos et la prospérité du pays, nous espérons qu'ils prêteront l'oreille aux conseils impérieux de leur intérêt personnel.

Cependant la chambre des députés a déjà retenti et peut retentir encore de paroles fécondes en discordes : il faut être en garde. On a parlé d'un schisme ; c'était demander la proscription du catholicisme. Cette voix a soulevé de nombreux murmures, mais quelques hommes à vue courte et à passions étroites ne pouvant réaliser leur désir d'une manière ouverte

essaieront peut-être d'y arriver sourdement et sous un masque de gallicanisme. Nous protestons, dès à présent, que les catholiques résisteront avec le courage invincible de la foi, parce qu'ils savent qu'ils cessent d'être catholiques en devenant schismatiques : le clergé n'abandonnera pas la chaire de Saint-Pierre, et si l'on pouvait la frapper, il tomberait en la tenant embrassée. En fait, le schisme est donc impossible. Mais d'ailleurs, à quel titre voudrait-on nous l'imposer? Serait-ce au nom du respect pour la liberté des cultes, dont on a tant parlé? Aurions-nous des législateurs en matière de religion, et la chambre des députés serait-elle un concile? Déclarer qu'il n'y a point de religion de l'Etat, c'est tout ce qu'elle a pu faire. Dès-lors elle reconnaît elle-même qu'elle n'a pas mission pour régler les rapports du fidèle au prêtre, ou des membres du clergé entre eux : elle ne peut rien sur la constitution de l'Eglise, car la liberté des cultes a proclamé l'Eglise indépendante de fait comme elle l'a toujours été de droit. Toute tentative pour administrer, façonner ou asservir le catholicisme, est un attentat criminel à la nouvelle Charte plus encore qu'à l'ancienne : à moins qu'on ne prétende que notre religion est mise hors la loi, parce qu'en vertu de la loi elle cesse d'être la religion de l'Etat. Que diraient les protestans, par exemple, au cas où l'on voudrait leur imposer l'autorité du Saint-Siége, ou bien les empêcher de communiquer directement avec leurs ministres? Et nous, voudrait-on nous enlever la direction de notre conscience et de nos pratiques religieuses? Cette prétention ne serait qu'un ridicule pitoyable si elle ne partait d'un principe d'intolérance qui pourrait un jour devenir funeste.

Il a été question de ne plus rétribuer nos prêtres, peut-être l'expérience du passé leur ferait-elle accepter cette mesure sans trop de répugnance : en effet ne serait-ce pas les soustraire aux caprices d'un ministre et à de bien misérables menaces? Ne serait-ce pas rendre leur indépendance plus éclatante et plus assurée. Ils vivraient des droits du culte et recevraient directement des fidèles les rétributions qu'on paie en impôts et dont le gouvernement ne fait après tout que régler la perception et la distribution. Mais si l'avis contraire continue à prévaloir, si la nouvelle révolution paie les dettes de sa mère, si elle continue à solder des revenus dont un attentat inouï à la propriété avait dépouillé le clergé, celui-ci recevra ce qui lui est dû, sans accepter le joug qu'on voudrait peut-être lui imposer en échange.

Nous le répétons en terminant, la religion est à jamais af-

franchie de l'Etat; ce point est capital : liberté lui est assurée : ce que naguère nous demandions pour tous, il faut espérer que maintenant on n'osera pas nous l'ôter par exception. Que le gouvernement ne s'arroge donc aucun droit sur notre constitution religieuse; qu'il ne gêne en rien l'action de la hiérarchie ecclésiastique; qu'il agisse selon son incompétence reconnue : puisqu'il ne s'affiche plus catholique, il s'ôte tout prétexte pour asservir le catholicisme. Liberté réelle de culte, de discipline et d'enseignement, tel est le cri de la France chrétienne. N.

(*Le Correspondant*, n° 44, *tome II.*)

DE LA LIBERTÉ QU'IL NOUS FAUT.

Il nous faut prendre position; nous sommes obligés de nous orienter dans l'avenir. Voyons donc quels engagemens nous avons à remplir vis-à-vis l'Etat, l'Eglise et l'instruction publique.

Nous acceptons le gouvernement comme un fait; et il peut compter sur notre soumission, s'il satisfait aux deux grandes conditions pour lesquelles nous nous tourmentons depuis nombre d'années, si l'*ordre* et la *liberté* sont conciliés, balancés et maintenus dans leurs sphères respectives. Nous les réclamons, non pas comme de vains mots, mais comme des choses réelles.

Quant à la liberté, nous la voulons *positive*; nous demandons cette liberté qui respecte les droits d'autrui. Nous ne voulons pas de celle des démagogues, liberté qui écrase les dissidens sous le poids de majorités violentes, qui proscrit et égorge ceux qui lui déplaisent. Si nous consultons certains passages du *Courrier Français* et la *Tribune des départemens* tout entière, non-seulement l'église de France; mais encore un grand nombre de familles, auraient à gémir dans les fers de l'esclavage. Le *National* seul d'entre les journaux de la révolution s'est approché, par une idée de justice et de raison générales, de cette liberté réelle, dont nous serons les soutiens les plus ardens.

Nous repoussons cette prétendue liberté *légale*, dont le joug nous serait imposé par une certaine partie du barreau, liberté dont la *Gazette des tribunaux* est l'organe, que le *Constitutionnel* proclame, et qui consiste à opprimer les con-

sciences catholiques, en plaçant l'Eglise sous la dépendance de l'Etat, suivant des maximes de servilité, auxquelles on a donné le nom de gallicanes. Non-seulement nous protestons contre la liberté dont voudraient nous gratifier MM. Darmaing, Isambert, etc. Mais nous n'en voulons pas sous la forme même sous laquelle il plairait à M. Dupin, l'avocat, de nous la faire goûter. Le *Globe* seul parmi les journaux qui nous furent opposés a exprimé quelque chose qui ressemblait à nos opinions, sous le point de vue de la liberté religieuse. Le *National* en politique, le *Globe* en religion ont été, comparativement parlant, plus larges, plus généreux, de meilleure foi que les autres feuilles qui se vantent d'agir et de penser révolutionnairement. Nous ferons plus d'un appel à leur bonne foi, dans les luttes à venir, et nous les rendrons, en quelque sorte, responsables de la sincérité de leurs paroles, pour qu'ils soutiennent jusqu'au bout la cause dans laquelle ils se sont engagés.

La liberté, suivant nous, c'est l'indépendance absolue de la vie religieuse et l'indépendance relative de la vie civile, qui n'est soumise qu'aux lois, comme l'autre n'est soumise qu'à la conscience, et pour les catholiques croyans, aux canons de l'Eglise. Nous voulons la liberté du quaker, mais nous voulons aussi celle du jésuite; nous voulons celle du juif, du capucin, du philosophe, de quiconque n'offense pas les lois de la morale. C'est assez dire que nous repoussons ces articles organiques dont la tyrannie a grevé le concordat, et dont MM. Salverte, Marchal nous menacent. La nomination aux évêchés ne peut plus appartenir au prince, dans la position d'indépendance absolue où l'Eglise est placée vis-à-vis l'Etat. Nous réclamons à cet égard ce qui a eu lieu récemment en Angleterre, lors de l'émancipation des catholiques. Le concordat tombe *ipso facto*, et la société religieuse se constitue avec cette liberté vraiment chrétienne qui existait dans l'Eglise avant Constantin et que Grégoire VII s'était forcé de lui reconquérir au moyen âge.

Liberté *positive*, ordre *libéral*, voilà notre devise. Pas de démagogie, pas d'entraves au nom d'une légalité oppressive, mais justice, mais équité universelles. Il n'y a plus de religion de l'Etat, il n'existe plus de gallicanisme, ni d'appels comme d'abus, ni de religion interprétée par les tribunaux. Des prêtres coupables dans l'ordre civil, appartiennent au jugement de l'ordre civil; des prêtres coupables dans l'ordre religieux, appartiennent au jugement de l'ordre religieux.

Nos garanties de la véritable liberté religieuse n'existent

encore nulle part : nous les réclamerons afin que la liberté des cultes soit une réalité, que ce ne soit pas une hypocrisie.

La religion n'est plus privilégiée ; elle ne doit pas l'être ; elle se protège suffisamment elle-même. Elle a la liberté de sa constitution religieuse, la liberté de ses institutions enseignantes et ascétiques ; une loi qui voudrait entraver dans l'indépendance de ses développemens, serait nulle en elle-même. Que l'Etat ne reconnaisse aucune de ses corporations, qu'elles n'aient, comme telles, aucun effet civil, mais que leur existence soit garantie par la même protection, qui garantit celle des maisons de banque et de toutes espèces d'associations industrielles.

En ce qui concerne l'enseignement, ce que nous réclamons est simple. Nous demandons que l'Eglise institue ses écoles, comme l'Etat institue les siennes, comme les communes et les départemens peuvent instituer les leurs si bon leur semble.

Si nous étions membres d'un corps politique, nous nous élèverions avec force contre la proscription que l'on veut faire subir à la totalité ou à une certaine portion de la chambre des pairs. Mais enfin cette institution n'est pas ce qui préoccupe le plus vivement nos pensées ; que le banc des évêques soit retiré ou conservé, peu nous importe : là n'est pas la force de la religion. Certains mandemens avaient fait une invasion dans la politique ; nous les avons blâmés sous ce rapport ; mais enfin quelles que soient les erreurs de quelques-uns de nos prélats, la violence seule pourrait les éloigner de leur siége, et nous protestons contre toute espèce de violences comme contre autant d'infamies.

(*Le Correspondant*, n° 44, *tome II.*)

SUR LE CARACTÈRE DE LA RÉVOLUTION ACTUELLE (EN FRANCE).

Les opinions et les actions des hommes ont des conséquences inévitables ; il n'y a pas de hasard dans les événemens. Ceux qui ont cru que Louis XVI arrêterait la révolution par un vaste déploiement de forces militaires, comme ceux qui croient que Charles X aurait perpétué la forme de son gouvernement, si les ordonnances du 25 juillet n'avaient pas paru sont dans une égale erreur. La moralité à tirer de nos actions est dans cette fatalité attachée aux œuvres humaines ; telle est l'instruc-

tion que nous lègue la Providence. Il existe une filiation entre les opinions comme entre les actions ; mais ce n'est pas seulement dans cette conséquence des choses que se manifeste la Providence ; elle se révèle encore dans les grands génies, qui semblent momentanément en suspendre la marche. Les uns, comme Charlemagne, savent fixer l'avenir, et le purifier des désordres que le développement naturel des événemens y aurait déposés. Les autres, égoïstes isolés, sans compréhension des choses futures, voient, comme Napoléon, périr leurs œuvres, malgré la grandeur de leur caractère. Malheureusement pour les Bourbons, la Providence n'a envoyé à leur appui aucune haute intelligence : ils sont tombés par l'incapacité de leurs ministres, en même temps qu'ils ont cédé au mouvement de l'époque.

Qu'était la révolution française? Un triomphe mal accompli des classes moyennes de la société sur les hautes classes, y compris le clergé. Les classes moyennes n'étaient pas suffisamment formées au commencement de la révolution, c'est pourquoi elles ont été promptement débordées. Le commerce, l'industrie, n'y étaient pas encore en première ligne : le barreau occupait tout. Les petites professions de médecin, notaire, huissier, les hommes de lettres, tout cela tenait plus ou moins la place de la banque et de l'industrie; la puissance d'argent n'était pas suffisamment organisée. Nul crédit public, nulle économie politique; en revanche, des républicains, des Catons, des Scipions, des Brutus, des Démosthène, des Trasybule, ou qui se croyaient tels. De là ce réchauffement d'idées antiques, de démocratie souveraine, bizarement travesti à la moderne, suivant des lectures mal dirigées. Tout cela dégénéra promptement en gouvernement des classes inférieures, en révolution, de carrefours et de places publiques. La classe moyenne, noyée sous la république, fut outrepassée sous l'empire, qui n'était qu'une continuation un peu fastueuse de la république : c'était César, le dieu des cohortes, succédant aux Gracques, les tribuns du peuple.

Les finances avaient prospéré sous l'ancien régime; depuis Colbert, la puissance d'argent, si considérable déjà dans les villes républicaines du moyen âge, avait pris un très grand développement. Sous l'empire, les fabriques eurent leur tour; la France s'agrandit dans l'industrie, comme elle s'était agrandie dans son commerce au temps de Louis XIV; les classes moyennes se relevèrent insensiblement de la déchéance que leur avaient fait subir les classes inférieures et l'armée impériale. A la restauration, elles se trouvèrent plus avancées que sous l'ancien

régime, au début de cette révolution qui n'avait pas su s'arrêter à point nommé. Le retour des Bourbons ramena, par la paix et la sécurité qui en résultaient, ce libre développement du commerce et de l'industrie, et par suite cette importance politique du ci-devant tiers-état dont il n'aurait pu jouir sous aucune constitution populaire ou impériale. Le crédit public devint le levier de l'État, ce qu'il n'avait été à aucune époque précédente. Mais en même temps parurent toutes les causes d'excitation au désordre qui avaient précédemment amené la grande catastrophe révolutionnaire.

Les hautes classes avaient succombé sous la révolution, parce qu'elles n'avaient plus qu'un pouvoir fictif et qu'elles ne rendaient plus de services publics; elles n'étaient plus membres actifs de la nation et végétaient passivement dans les faveurs de la cour, où elles retenaient quelques lambeaux de priviléges. Cette oisiveté engendra la corruption, et par suite l'incapacité pour les affaires. A la restauration, elles étaient plus faibles encore que sous l'ancien régime; elles ne donnaient ni lustre ni appui à la couronne, mais elles cherchaient à se réorganiser sous la protection du trône. Rencontrant une barrière insurmontable dans la force des choses, elles vécurent de faveur, et se perdirent par la faveur.

A la chambre de 1815, on les eut dit imbues de quelque esprit de torysme parlementaire; elles semblaient vouloir instituer un gouvernement de chambres aristocratiquement composées. Ce n'était qu'une velléité d'indépendance; elle fut promptement amortie et remplacée par des vanités de cour ou par le désir des places. L'issue de cette lutte était facile à prévoir : les classes intermédiaires étaient toutes puissantes par l'or et par le peuple, tandis que les hautes classes se palissadaient derrière les places du gouvernement et, en désespoir de cause, derrière la censure; cette position n'était pas tenable. Personne n'en doutait en Europe, ni sur les trônes des Souverains, ni dans les hautes positions sociales. En France, les esprits étaient trop entraînés dans le mouvement des passions pour ne pas être aveuglés. Cependant le nombre de ceux qui obtenaient une vue claire et nette de notre avenir allait toujours en augmentant.

Les premières tentatives de révolte avaient dû échouer; c'était du bonapartisme qui avait des racines dans le peuple, mais non pas dans la classe intermédiaire. Puis vinrent, en 1820, les insurrections d'étudians, où régnait encore beaucoup plus l'esprit républicain du barreau, que l'esprit positif du commerce et de l'industrie. Le royalisme avait encore quelque force,

parce qu'il garantissait encore quelque repos. Mais quand il se fut définitivement constitué dans les places et les fonctions publiques, son isolement éclata au grand jour; l'esprit public était entièrement envahi par le constitutionalisme de la classe moyenne. Le barreau n'avait plus qu'une influence secondaire : l'industrie occupa le premier rang. Une presse périodique, à laquelle était intéressée, pour la majeure partie, la classe industrielle, propriétaire des actions des journaux, servit de levier à cette classe pour remuer les esprits, tandis qu'elle remuait les bras à sa volonté, en fermant ou en ouvrant ses ateliers; car elle était aux aguets des mesures qu'allait prendre le gouvernement, soit pour se subordonner à son influence, soit pour l'écraser à main armée. Depuis long-temps les choses avaient été poussées, à cet égard, à l'extrême. Tout flottait entre les coups-d'état et les refus de budget, entre le déploiement de l'armée royale et le déploiement d'une population d'ouvriers, qui tirait en majeure partie sa subsistance de la classe industrielle.

Le peuple, a-t-on dit depuis long-temps, a donné sa démission. Oui et non; il n'y a plus assez d'ignorance pour organiser un brutal jacobinisme; il n'y a plus assez d'indépendance pour créer un peuple de Spartiates, soldats démocrates, vivant de pain et d'eau, se battant sur la frontière et délibérant sur la place publique. Ni les Grecs ni les Romains ne sont plus de mise. Mais il existe dans le peuple des souvenirs de la destruction de la Bastille; il en existe en plus grand nombre encore de la gloire des aigles impériales : ces sentimens confondus le rendirent généralement hostile à la dynastie dans la capitale; il voyait dans les Bourbons des vainqueurs et se considérait comme vaincu; de là le désir qui l'animait d'une sanglante revanche; de là cet élan qu'il a manifesté contre la cause royale, élan qui ne peut pas uniquement s'expliquer par les griefs de la classe industrielle.

Durant ces derniers jours, aussi long-temps que le peuple est resté armé, la classe moyenne a tremblé. Elle redoutait le barreau, avec ses souvenirs de républicanisme légal, puisé dans les codes romains, nonobstant leur empreinte de tyrannie impériale. Elle redoutait le petit nombre de journalistes républicains, qui ne se trouvait pas sous la dépendance des riches industriels. Tel est le secret de la grande hâte qu'elle a mise à se constituer, à nommer un lieutenant-général du royaume, puis un Roi nouveau, à amender enfin la Charte sans en refaire une nouvelle. Il fallait mettre le peuple en dehors du nouvel ordre de choses, pour que l'industrie ne pérît pas une

seconde fois sous les flots ameutés du jacobinisme. Tel est le caractère de cette seconde révolution, plus positive et moins théorique que la première, révolution de Chaussée-d'Antin, qui a détrôné le faubourg Saint-Germain, révolution bourgeoise, mais non pas populaire.

Cet ordre de choses peut avoir sa durée; mais il subira aussi sa fatalité. Le peuple proprement dit ne sait que faire de la souveraineté que lui offrent quelques avocats et quelques journalistes, provisoirement vaincus. Un certain nombre d'hommes dont l'incapacité a perdu les Bourbons peut désirer l'anarchie, dans l'espoir d'une guerre civile et d'une guerre étrangère, qui ramèneraient, à ce qu'ils imaginent, un régime déchu. Les organes du commerce et de l'industrie ont glissé cette conviction dans le peuple, ce qui leur a servi à étouffer des manifestations trop exaltées du républicanisme. Mais tout cela n'est que momentané. Le nouveau régime sera lentement travaillé par cet esprit de souveraineté populaire, de même que le régime qui vient de s'éclipser a été ébranlé, durant tout le temps de son existence, par l'opinion de la classe moyenne.

Le plus grand danger dont puisse être menacée la classe qui aujourd'hui triomphe, lui viendra de l'esprit militaire, et de son alliance possible avec l'esprit républicain. La classe moyenne n'aime pas les guerres étrangères, elle doit redouter l'élan qui porte les républicains à envahir la Belgique et les bords du Rhin au nom de la gloire nationale. Plus il y aura de guerres, plus il y aura de chances de despotisme républicain ou de despotisme militaire, moins il y aura libre développement de la puissance industrielle. On attaquera le nouveau gouvernement comme on a attaqué l'ancien, à cause de son manque de force dans les relations européennes. Heureusement la conquête de l'Afrique s'est présentée; les Bourbons avaient voulu l'exploiter, le nouveau régime l'exploitera avec plus de force encore. L'Europe et même l'Angleterre ne diront rien à cette conquête; toutes les puissances sont intéressées à ouvrir un vaste débouché à l'activité française, pour qu'elle ne recommence pas de nouveaux et dangereux ravages.

La politique des vainqueurs doit être, s'ils sont sages, de ne pas abuser de leur triomphe, de ne pas écraser le reste des hautes classes, d'assurer l'indépendance de la religion, afin de ne pas augmenter, par la persécution, les forces de la classe populaire. Elle doit fonder cette aristocratie naturelle dont elle a tant parlé, aristocratie bourgeoise, dans laquelle elle attirera autant de vieux noms que possible. Il lui faut une double clientelle, celle du peuple de la capitale et celle qui peut encore

être à la disposition de l'aristocratie des campagnes. Enfin le gouvernement doit se créer une raison d'Etat, posséder au-dedans et au-dehors une politique capable de faire face aux événemens. Les vainqueurs auront-ils la capacité nécessaire pour s'assurer les fruits de leur triomphe? C'est là une question que l'avenir seul pourra résoudre.

Ce n'est donc pas la souveraineté du peuple ni le droit divin qui sont aujourd'hui en cause, il ne s'agit pas de théories ou d'abstractions, pas de ces discussions constituantes, si témérairement soulevées, il y a peu de mois, par les journaux royalistes, si violemment relevées par les feuilles révolutionnaires; il s'agit de choses positives, du gouvernement de la classe moyenne. La noblesse et le clergé sont politiquement hors de cause; leur influence gouvernementale est annulée; l'une avait irrité les amours-propres, l'autre avait plusieurs fois méconnu ses propres intérêts; l'une ne pourra se relever qu'en entrant dans les cadres de l'aristocratie nouvelle, l'autre ne pourra acquérir de la considération qu'en se renfermant dans l'Eglise et en y maintenant son indépendance, avec un esprit de charité universelle. Les anciennes feuilles ministérielles et les hommes de l'ancien ministérialisme qui ne s'orienteront pas dans cette nouvelle donnée des affaires, et qui continueront le train d'une polémique fastidieuse, sans largeur de vues, sont destinées à périr promptement et à entraîner dans leur nullité le parti qui commettrait la faute de s'y rattacher. Que notre devise soit à jamais : indépendance dans l'ordre religieux, et soumission libre et raisonnée dans l'ordre politique. O. O.

(*Le Correspondant, n° 45, tome II.*)

DU MINISTÈRE (FRANÇAIS).

Le Roi des Français, si l'on en juge par ses antécédens politiques et militaires, si l'on observe sur-tout le caractère de sa popularité, semble appartenir à cette classe d'hommes, parmi lesquels M. de Lafayette tient le premier rang. Ce qui domine dans l'idée de souveraineté telle qu'il paraît se l'être faite, c'est l'économie : pas de cour, pas de vénérie, un Roi *à bon marché*, comme disaient les Lafayettistes. Disposition qui convient parfaitement à la classe moyenne, riche par l'industrie, mais peu disposée à se ruiner dans la pompe des fêtes. Quant à la politique, Louis-Philippe I[er] paraît imbu des idées américaines. M. de Lafayette, en l'embrassant, a

dit de lui qu'il était *la meilleure des républiques ;* c'est donc presqu'un Roi républicain, un président des États-Unis.

Mais dans un pays comme la France, l'opinion personnelle du Monarque ne saurait plus être en première ligne, tant que la classe moyenne aura la prépondérance dans notre forme de monarchie représentative. De même que Guillaume IV, Roi actuel de la Grande-Bretagne, ne compte que faiblement pour sa manière de voir démocratique dans un empire où l'aristocratie domine, de même Philippe d'Orléans, avec ses penchans exclusivement populaires, est obligé d'écouter les intérêts de la classe d'hommes à laquelle appartient aujourd'hui l'empire. Pendant un moment l'extrême gauche avait espéré se l'approprier pour des plans de régénération sociale. Par le canal de M. de Lafayette, les Labbey de Pompières, les Salverte, les Marchal, les Duris-Dufresne voulaient pénétrer jusqu'à lui ; on voulait l'arracher au contact des centres, décriés comme preneurs de places ; on voulait l'enlever à la banque, à l'industrie, au parti doctrinaire. L'extrême gauche a échoué : tous les intérêts industriels se sont ligués avec les capacités administratives ; le Roi des Français a été isolé des hommes vers lesquels l'entraînait son penchant naturel. M. de Lafayette a cédé, dans sa modestie, à des lumières qu'il reconnaissait supérieures aux siennes ; il a contracté des engagemens de salon, qui ont enchaîné sa vieille force républicaine. M. Dupont de l'Eure lui-même a écouté, au nom du bien public, des considérations qui n'étaient pas en harmonie avec sa manière de voir : la classe moyenne a triomphé de la classe républicaine, par suite de l'amollissement de M. de Lafayette et des principes d'ordre auxquels M. Dupont s'est soumis, malgré son penchant par un gouvernement exclusivement populaire, né et développé sur la place publique.

A considérer le personnel des ministres, on ne saurait refuser à la plus grande partie de leurs membres une capacité très-distinguée : cela suffit-il pour leur assurer la faveur du Souverain? c'est une autre question. La plupart des princes mettent rarement leurs affections privées en harmonie avec leur politique. Louis-Philippe Ier se laissera-t-il entraîner par le penchant de son cœur, qui semble le porter vers les doctrines de M. de Lafayette ? demeurera-t-il accessible à l'extrême gauche très-peu industrielle, mais très démocratique, très-populaire ? S'il n'en est pas ainsi, sa politique le maintiendra-t-elle dans la ligne de son ministère, où domine le whiggisme français et non pas le radicalisme de nos patriotes ? Sera-t-il enfin l'adversaire secret ou deviendra-t-il l'appui public de son ministère ? C'est ce que nous verrons bientôt.

Il a devant lui un grand exemple. Pendant long-temps Charles X souffrait M. de Villèle, sans lui ouvrir son cœur ; plus tard il agis-

sait lui-même contre son propre ministère, quand il le renversa dans la personne de M. de Martignac. Alors la suprême direction du conseil fut confiée à un autre ministre, qui avait les affections du Roi, mais qui n'était pas selon ce que devait être sa politique. Si M. de Mortemart avait été nommé en temps opportun, Charles X serait encore sur le trône. Charles X a été précipité pour n'avoir pas été un Roi politique; Louis-Philippe Ier fera-t-il pour l'extrême gauche ce que son infortuné parent a fait pour quelques membres de l'extrême droite? Ou consultera-t-il la sagesse des Louis XVIII, des Georges IV? saura-t-il se ployer sous l'autorité d'une raison d'état?

Telles sont les premières et graves difficultés que le ministère présent aura à surmonter; il essaiera d'abord de faire la conquête du Monarque quant à sa politique, de lui imprimer le sceau des opinions de son cabinet. Il est évident qu'il faut au parti un Roi d'une prodigieuse fermeté; rien ne s'use vite comme la popularité; M. de Lafayette l'avait éprouvé dans les commencemens de la révolution. Un Roi esclave de la popularité devient bien vite le jouet du peuple; si Louis-Philippe croit s'affermir en cédant toujours, c'en est fait de son ministère; c'en sera bientôt fait de tous les ministères qu'il lui plaira de choisir. Il n'aura plus de politique, il n'aura que des sentimens. Bientôt il n'aura plus même de sentimens à faire prévaloir, il deviendra le jouet du premier caprice populaire.

Sûr du Souverain, le ministère sera encore obligé de s'assurer de tous ses membres. M. Dupont de l'Eure semble avoir toutes les qualités requises, pour devenir dans un temps donné, un centre d'opposition au sein du ministère même. C'est un homme ferme, aux principes inflexibles, mais ce n'est pas un homme fin. Ses collègues plus habiles le circonviendront d'abord, ils feront sonner le mot de bien public, à ses oreilles. Mais la nature en lui l'emportera probablement tôt ou tard; il n'est pas aussi facile à subjuguer que M. de Lafayette; sa tête est pleine d'idées républicaines, empruntées au barreau français; c'est un absolutiste à sa manière. Il voudra pousser, dans la magistrature, les hommes les plus énergiques. L'opinion des Dupin, des Madier de Montjau n'est point son goût: il voudra épurer la magistrature dans le sens de son système. Les anciens ministériels que les feuilles de la révolution appellent des congréganistes sont, pour la plupart, des hommes très faciles à intimider, ce ne sont pas (à peu d'exceptions près) les héros d'une opinion extrême: un certain nombre donnera sa démission, d'autres ploieront, M. Dupont se rendra maître de la magistrature. Nous aurons, peut être, un barreau violemment réactionnaire contre tout ce que l'on voudra désigner sous les titres de jésuite et de congréganiste: désignation qui d'un petit nombre

d'individus ira s'étendre sur un plus grand nombre : les tribunaux se rallieront à la cause démocratique, et avec l'impulsion que leur donnera sans doute M. Dupont, ils pourraient très-bien déborder le ministère.

Que celui-ci ne se trompe donc pas : il renferme tout ce que les rangs du haut libéralisme, dans le sens prononcé de l'opinion doctrinaire, possède de plus éclairé; par cela même il est nécessairement impopulaire. Il ne parle pas aux passions du moment : aux yeux de la masse des journalistes, du barreau, des militaires et bientôt aux yeux de la classe inférieure, qui ne le comprend ni ne le connaît, nulle flamme sacrée n'embrâse son âme; la logique seule s'est placée au fond de son cœur, et la logique est chose bien glaciale pour répondre aux vives exigeances du moment. Deux hommes fort distingués, M. le duc de Broglie et M. Guizot ont des vues d'aristocratie constitutionnelle qui ne cadrent en aucune façon avec les opinions du jour. Il n'y a plus entre eux et le peuple d'hommes de cour qui puissent arrêter les coups qui leur seront portés. Persévèreront-ils dans leurs doctrines? Leur tache sera bien pénible; car ils brillent plutôt par le raisonnement et ils se distinguent plutôt par la finesse de leurs aperçus, qu'ils ne se font remarquer par une éloquence impérative, capable de réduire les passions au silence, et de plaire par là à ces mêmes passions qu'ils subjuguent.

Mais si ces Messieurs cèdent, (et cela n'est pas probable, car il y va de leur honneur) les sifflets contemporains en feront justice, et on les remplacera aussitôt par des hommes dont l'opinion n'aura pas varié. M. Guizot doit peut-être à sa qualité de protestant de n'avoir pas été accueilli par le parti révolutionnaire avec trop de murmures : mais M. Guizot s'est engagé dans une route de tolérance religieuse, étrangère au barreau ainsi qu'aux passions populaires. On nous fait espérer que les vues de M. de Broglie sont très-favorables à l'indépendance absolue de l'Eglise, comme fondée sur le principe de la liberté des cultes : si dans le moment présent il sait résister à ceux qui voudront l'engager dans une politique persécutrice et tracassière, il fera preuve de caractère : ce serait pour tous un avantage. Car alors notre clergé apprendrait bien plus vîte que liberté vaut mieux que protection; il s'apercevrait que les faveurs de cour font trop souvent oublier les influences populaires, où réside essentiellement la force de la religion. En tout cas, MM. Guizot et de Broglie auront, de tous les ministres, la plus rude tâche à soutenir, s'ils demeurent fidèles à leurs principes.

On a comparé les doctrinaires aux girondins : ils peuvent en avoir la méthode compassée, la froideur systématique, ils n'en

ont pas les théories républicaines. Ce qu'ils voudraient, c'est faire sortir du fond de la démocratie une aristocratie naturelle, composée de grandes ou d'honorables existences : il faudrait effectivement *aristocratiser* la démocratie pour consolider le triomphe de la classe moyenne, mais ce qu'ils rêvent est chose prodigieusement difficile, à fonder sur le sable de nos opinions mouvantes. Ces Messieurs étaient les adversaires d'une aristocratie de cour, les soutiens d'une monarchie parlementaire, mais ils n'étaient pas animés d'une haine aveugle contre l'ancienne noblesse, dont ils consentiraient à conserver l'existence sous formes constitutionnelles.

Quant à M. Molé, on le dit homme d'administration dur, mais entendu : on ne peut connaître encore bien sa portée politique. Chez lui, l'ancien élève de M. de Bonald a entièrement disparu; c'est, dit-on, aux doctrinaires qu'il emprunte aujourd'hui ses théories politiques : quoique son nom ait souvent figuré dans les affaires, ce n'en sera pas moins un homme tout nouveau.

Le général Sébastiani est, ainsi que M. Casimir Perrier, de ce petit nombre d'hommes qui faisaient défection dans la gauche pour se rapprocher du centre gauche : ils aspiraient à l'honneur d'être les ministres de l'opinion libérale mitigée, et ont eu l'ambition d'administrer sous Charles X : cela seul déjà les rend impopulaires; on ne pardonne jamais à ses amis; quel homme de la droite a sincèrement pardonné à MM. de Châteaubriand ou Hyde de Neuville? Ni M. Casimir Perrier ni M. Sébastiani n'ont l'esprit doctrinaire : ce sont des tribuns, en prenant ce mot dans sa meilleure acception. M. Casimir Perrier, habile et souvent éloquent antagoniste de M. de Villèle, est demeuré muet depuis la retraite de ce ministre; le général Sébastiani, dont l'esprit a peut-être moins de solidité, et que sa facilité égare, est apte à se faire entendre sur tout, sans avancer beaucoup les questions qu'il traite. On le dit très-impératif, ayant plutôt le génie soldatesque que la langue souple et dorée d'un flatteur de la multitude. C'est une contrépreuve du général Foy, moins l'âme chaleureuse de celui que la gauche appelle avec orgueil un grand citoyen. La position de ces deux messieurs est difficile sous un autre point de vue que celle des deux chefs du parti doctrinaire. Celle de M. Molé sera battue en brèche par les souvenirs du ministère Richelieu; mais on pourrait croire tous ces hommes en état de supporter le fardeau que leur impose leur position nouvelle, si l'on ne considérait que les lumières de leur esprit. Au reste, nous ne les croyons ni suffisamment larges dans leurs vues, ni suffisamment libres de tout engagement de salon et de cotterie.

Le général Gérard est une spécialité illustrée dans les armes, qui, à ce que l'on assure, ne marquera pas dans la politique. Il

sera respecté par les républicains, ainsi que par les démocrates orléanistes ; mais s'il veut administrer avec quelque justice et quelque modération, peut-être lui reprochera-t-on de ne pas agir assez révolutionnairement, de se laisser circonvenir. Il est fort possible que M. Gérard n'aime pas les soldats raisonneurs : les hommes qui se battent doivent mieux lui plaire que les représentans du peuple, qui veulent diriger les opérations des armées. Enfin le baron Louis est une autre spécialité, très-entendue dans sa partie : mais il passe pour s'inquiéter peu d'influer sur la politique générale. Il ne saurait jamais avoir de prétentions à une grande popularité ; mais on ne l'attaquera jamais très-violemment, car il ne sera pas l'homme déterminant dans les grandes délibérations.

Parmi les annexes du ministère, j'ai déjà cité M. Casimir Perrier. La popularité de M. Lafitte n'est peut-être pas aussi chancelante que celle de M. Perrier, mais elle l'est d'une autre manière. Si les riches ont des sycophantes, ils ont aussi des envieux. M. Lafitte a défendu le trois pour cent ; plus l'opposition grandira, plus on le lui reprochera. Il a des idées de stabilité, elles ne sont pas de mise pour les démocrates qui détestent l'oligarchie de l'or après avoir détesté l'aristocratie de la naissance. Que M. Lafitte se ressouvienne des voix impétueuses qui s'élevèrent dans sa propre demeure lors des élections de 1828. M. Sébastiani et lui reçurent alors une rude leçon sur le véritable sens de l'opinion démocratique. Enfin les leçons n'ont pas été épargnées à M. Dupin, l'avocat ; il déteste les jésuites, mais il se vante d'aller à la messe, il a attaqué les anciens ministres, mais il a soutenu l'inamovibilité de la magistrature ; enfin au barreau, dans les lettres, parmi les journalistes, les envieux lui naissent en foule. C'est un grand talent, mais il s'y mêle peut-être trop de petites préoccupations personnelles pour qu'il puisse se maintenir au milieu de l'ouragan, où tout le monde aura beaucoup de peine à garder l'équilique. D'ailleurs les associations populaires sont là ; les jeunes gens crient ; ils veulent le gouvernement et M. Marchais ne laisse pas chômer la société *Aide toi, le Ciel t'aidera.*

(*Le Correspondant, n° 47, tome II.*)

DE L'HISTOIRE AU XIXe SIÈCLE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Histoire romaine de M. B. G. Nieburh.

Toute l'histoire est à refaire. Telle est au moins la prétention, je n'ose dire la mission de notre âge. Et ne croyez pas que les narrateurs anciens aient trouvé grâce devant cette critique audacieuse. Hérodote et Velly, Tite-Live et David Hume ont été pesés dans la même balance, et ils ont été trouvés légers. C'est à la lettre que nous croyons aujourd'hui que ces hommes bien inégalement célèbres savaient moins que nous l'histoire de leur pays. Nulle admiration consacrée par le temps, nulle superstition littéraire n'a effrayé les censeurs qui ont porté cet arrêt.

Mais aussi, hâtons-nous de le dire, en Allemagne sur-tout, d'immenses études ont été entreprises pour justifier de pareils dédains. On a fouillé à des profondeurs véritablement inconnues. Les religions, les mœurs, les idiômes, et jusqu'à la physiognomonie des peuples, ont été comparés avec une rigueur d'analyse et une précision de détails jusqu'à nous sans exemple. On n'a point seulement aspiré à démolir : on a voulu reconstruire tout l'édifice du passé; on a restitué des peuples effacés de la terre depuis des milliers d'années, comme on restitue un monument d'après les débris épars qui témoignent de son antique existence.

Cette gloire est grande, et parmi les hommes de notre temps nul n'y a plus de droits que M. Nieburh. Son *Histoire romaine* est une de ces œuvres de prodige dont madame de Staël a dit qu'elles sont comme une prophétie du passé.

Comment l'apparition d'un tel livre ne nous aurait-elle pas enlevé à nous-mêmes, et changé la direction de nos études? Oui, sans doute, en commençant cette revue des travaux contemporains sur l'histoire, nous comptions nous enfermer en France avec MM. Thierry, Sismondi, Guizot. L'unité cer-

(1) Voyez tome Ier, p. 346 — 352, et tome II, p. 46.

tes y eût gagné, et l'intérêt n'y eût point perdu. Mais nous n'aurions point évité le tort si grave, quand il s'agit d'une histoire doctrinale, de juger des ouvrages incomplets, et de porter une sentence définitive sur ce qui n'existait point encore. En effet, M. de Sismondi n'en est qu'à Charles VI, M. Guizot qu'à Philippe-le-Bel. M. Thierry annonce des changemens pour la troisième édition de sa *Conquête d'Angleterre*, la seule qu'il reconnaîtra désormais. Force nous est donc d'attendre qu'ils aient mis fin l'un ou l'autre à leur œuvre, heureux de trouver sur nos pas une production monumentale qui puisse occuper long-temps notre pensée et nos regards. Que, si l'*Histoire romaine* de M. Nieburh est elle-même inachevée du moins ne trahit-elle aucune prétention au dogmatisme : la nation qu'il peint n'est point là posant devant lui pour la plus grande gloire d'une théorie ou le triomphe d'une idée; il nous montre le colosse romain, tel qu'il s'est offert à lui, pièce à pièce, et, pour juger son travail, il n'est pas besoin de l'embrasser d'une seule vue; avant d'avoir sous les yeux le couronnement de l'édifice, on peut en mesurer tout le génie.

Je ne sais s'il est resté dans la mémoire des hommes un plus grand nom que Rome et une plus grande énigme que les commencemens de son histoire. Je ne parle pas seulement de ses Rois, mais du premier âge de la république, et à beaucoup d'égards des temps qui ont suivi. Nous indignerons sûrement plus d'un lecteur, si nous disons qu'on ne sait pas même le nom de la ville éternelle. *Roma* toutefois n'est point un nom latin; ce n'est pas M. Nieburh qui nous l'apprend, c'est Macrobe (1). Que sera-ce, si nous avons ignoré jusqu'ici le sens des mots les plus usuels de la constitution romaine, si les noms de patrons et de cliens, de *gentes*, de curies, de centuries, de *patres* et de patriciens, de *populus* et de *plebs*, étaient dans notre bouche une série de contresens, une méprise et une confusion perpétuelles? Depuis Machiavel jusqu'aux Girondins et par-delà, nul gouvernement n'a plus exercé pourtant la raison des publicistes. Mais nul n'a été moins compris dans son essence, moins appronfondi dans ces origines. Le livre même de la *Grandeur et de la Décadence des Romains*, ce livre dont, pour ma part, j'étais si fier, c'est le roman d'un homme de génie, mais enfin ce n'est souvent qu'un roman; le mot n'est pas trop dur. Ce temple bâti par

(1) *Romani ipsius urbis nomen latinum ignotum esse voluerunt.* (SATURNAL. III, 9.)

Montesquieu à la gloire du plus grand peuple du monde, M. Nieburh n'y laisse pas pierre sur pierre (1).

Pourquoi s'en étonner?

Machiavel et Montesquieu avaient lu Tite-Live. Qui le nie? Mais ils ne l'avaient pas lu en critiques. Ils ne l'avaient pas confronté ligne par ligne avec Denys d'Halicarnasse et Polybe. Ils n'avaient point épelé les pages à demi effacées, qui nous restent de Varron, et celles qui, à travers le double extrait de Festus et de Paul Diacre, conservent de trop rares fragmens du meilleur grammairien du siècle d'Auguste, Verrius Flaccus. Ils n'ont pas pris le soin de découper dans Cicéron ou dans Pline les lignes éparses où sont consignés les témoignages de l'historien Cincius, ce savant prisonnier d'Annibal, ou de Caton le Censeur, l'homme le plus instruit des antiquités italiques au siècle des Scipions. Ils n'ont point interrogé tour à tour les jurisconsultes, les poètes, les philosophes (Virgile et son scholiaste Servius, Ovide et le Digeste, Strabon et Aristote), appelés tous à déposer chacun dans sa langue, et selon son génie propre, de ce qu'ils savaient sur Rome antique et l'Italie primitive. Sur-tout ils n'avaient point, pour éclairer ces documens divers, la vive lumière qui a jailli pour nous de trois publications récentes, Jean le Lydien, Gaïus et la *République* de Cicéron (2) : sources abondantes dont la découverte semble à M. Nieburh un appel de la Providence, une marque éclatante de la vocation de l'époque à la restauration de l'Histoire romaine.

Sans doute la certitude n'est pas toujours fidèle à ceux qui la poursuivent parmi ces lueurs affaiblies par vingt siècles. Mais leurs recherches ne sont point des conjectures arbitraires. Si, par exemple (nous citerons de préférence des résul-

---

(1) La rigueur de ce jugement est évidemment restreinte aux points que M. Nieburh a traités. Montesquieu n'a connu que superficiellement les divers élémens constitutifs de la nationalité romaine : mais le côté extérieur de son histoire, les développemens de Rome conquérante, et le jeu des partis dans son sein lui ont inspiré des pages qui ne passeront point.

(2) Jean Laurentius, dit le Lydien, premier archiviste du palais impérial sous Justinien, a laissé plusieurs écrits fort curieux, entre autres : *De Magistr. Reip. Rom. libri* III, publié en 1812, par M. Hase, et le traité : *De Ostentis*, dont l'édition est encore plus récente. — Les élémens du droit romain (*Institutiones*) par Gaius, jurisconsulte du temps d'Antonin, ont été découverts à Vérone, par M. Nieburh, en 1816. — La *République* de Cicéron l'a été par M. Mai, bibliothécaire du Vatican, en 1822.

tats déjà connus), un Français, Beaufort (1), et, après lui M. Nieburh, nous faisaient lire nettement dans Tacite que Rome se rendit à Porsena, si la capitulation, conservée jusqu'à Pline l'ancien, portait que la république serait désarmée, si nous trouvions ensuite dans Denys que les insignes de la royauté furent envoyés par le sénat au chef étrurien, si Tite Live lui-même nous parlait d'ôtages livrés par les Romains et de restitution de territoire, si d'autres indications non moins graves viennent confirmer ces indications, vainement Tite-Live emboucherât-il la trompette épique pour nous faire accroire que Porsena eut peur des Romains et se hâta de leur offrir la paix. La domination des Etrusques dans Rome demeurera historiquement démontrée. Et quand, plus tard, nous retrouvons la ville-reine au pouvoir d'un autre vainqueur, si Diodore de Sicile atteste que la fière cité fut rachetée au poids de l'or par ses citoyens, si les Gaulois, au témoignage de Polybe, ne consentirent à ce traité que pour courir défendre leur pays contre les Vénètes, si tout annonce qu'ils se retirèrent paisiblement, et si Diodore ne marque leur défaite par Camille qu'après trois guerres postérieures à la levée du siége, après trois victoires du dictateur sur les Volsques, les Eques, les Etrusques, comment ne pas rejeter encore la brillante amplification de Tite-Live, écrivain plus récent et moins désintéressé (2)? Ce n'en est pas moins un admirable narrateur que Tite-Live. C'est, sans contredit, de tous les historiens celui dont l'imagination sympathise le mieux avec l'âge poétique de sa nation, celui dont le cœur bat le plus aux souvenirs glorieux de la patrie romaine; mais c'est aussi le plus partial et presque le moins investigateur de tous. Pour l'éloquence pas de meilleur modèle; pour les faits peu de guides sont plus suspects.

Au reste, la gloire de M. Nieburh n'est pas seulement de savoir choisir ses autorités, discuter et corriger des textes, contrôler les historiens l'un par l'autre. C'en est assez, à mon sens, pour donner crédit à ses paroles, pour établir la légitimité de ses travaux : ce serait peu pour les rendre célèbres. Pense-t-on qu'il eût été remarqué en Allemagne pour avoir op-

---

(1) *La Républ. romaine* par de BEAUFORT (La Haye, 1766, 2 vol. in-4°), est trop peu lue en France.

(2) On ne peut trop s'étonner que M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*) ait ici littéralement traduit Tite-Live, sans égard au silence de Polybe qu'il n'a pas nommé en cet endroit.

posé Polybe ou la *République* de Cicéron aux *Décades*, pour avoir cru le *Père de la Patrie*, le consulaire vieilli au milieu des affaires et des discordes civiles, mieux informé que Tite-Live sur l'histoire politique de Rome et sur la législation de Servius? Non, certes; et ce qui a fait à Nieburh un nom européen, c'est d'abord l'immensité de la tâche qu'il s'est faite, c'est aussi l'extrême nouveauté, c'est l'importance enfin des résultats.

Transportez-vous par un soir d'été à l'*Ave Maria*, dans la campagne de Rome, sous ce ciel dont la lumière semble faite pour les monumens qu'elle éclaire. Parcourez des yeux ce vaste espace semé de palais et de débris, ces temples amoncelés, bâtis avec des ruines et sur des ruines; cherchez la prison d'Ancus creusée dans le mont Capitolin, le grand cloaque du Valabrum, le *circus maximus* du premier Tarquin, restauré par Jules César, agrandi par Trajan et Constantin, aujourd'hui couvert de greniers à foin et de remises; puis essayez de rétablir par la pensée Rome primitive, la Rome des Rois avec son *pomarium* et ses constructions cyclopéennes, la Rome de Brutus avec ses citoyens déjà transfigurés aux yeux de leurs fils par les chants nationaux bien avant Tite-Live et Plutarque; essayez de nous faire vivre avec eux, ou plutôt de les ressusciter pour nous, dans toute la réalité de la vie historique, de nous rendre les monumens de cet âge successivement détruits ou remplacés par le temps, par les Empereurs, par les Goths, les Vandales, les Hérules et les Lombards, et enfin par Rome chrétienne. Eh bien! voilà ce qu'a tenté M. Nieburh. Il a fouillé sans relâche dans ces décombres; il ne s'est point lassé de confronter des débris; il n'a pas désespéré de relever de sa poussière l'édifice presque entier de l'antiquité romaine, dépouillée, il est vrai, de la fausse auréole dont elle nous éblouissait au collége, mais toujours belle, mais vraiment grande, et qu'on me passe cet apparent pléonasme, vraiment antique désormais.

Les résultats ne se feront point attendre. Dans un prochain article, nous résumerons ceux qui nous ont le plus frappé dans ce travail d'Hercule. Ce qui nous presse aujourd'hui, c'est de rendre hommage à la haute intelligence qui n'a point reculé devant une pareille tâche et qui a su l'accomplir; qui, dédaignant d'user son érudition à ajouter, comme Bayle et Beaufort, des doutes à des doutes, a rétabli le caractère de ces âges reculés que la suffisance du XVIIIe siècle et le sage Fergusson lui-même avaient presque condamnés à l'oubli. Ce sera le triomphe de M. Nieburh de n'avoir point fait seulement comme ses devanciers œuvre de scepticisme ou de critique, mais d'a-

voir élevé un monument où les autres avaient détruit. C'est en cela qu'il a fait époque : voilà pourquoi la science de l'histoire de Rome datera, comme on l'a dit, de l'apparition de son livre.

Maintenant nous voudrions faire connaître *l'homme même*, suivant le mot de Buffon, dans l'auteur de cette histoire. Nous n'avons pas en France l'idée de ce qu'est un érudit allemand. L'enthousiasme dans la philologie, un feu capable de soulever des montagnes, et tous ensemble une patience insatiable de faits et de détails, une verve de poète et un cœur d'homme sous la robe du professeur, tel est le type de l'homme de lettres au-delà du Rhin. Il n'y a rien là qui rappelle ce je ne sais quoi d'oiseux et de parasite que Paris décore de ce nom. Voyez M. Nieburh, il ne doute pas, on le sent, que les lettres n'aient sur cette terre une mission providentielle. Il les honore religieusement, comme un sacerdoce. Scaliger lui est sacré à l'égal de César et de Scipion, et la grande salle de l'université de Leyde est le lieu du monde qui lui impose le plus, après le capitole. Aussi quel ton noble et viril, quelle vivifiante chaleur dans ces dissertations étendues qu'il a eu tort peut-être de publier sous le titre d'*Histoire!* L'ami de Savigny, l'homme privé, l'homme du foyer domestique, se laisse par fois apercevoir, mais avec quelle simplicité pleine d'élévation, et combien supérieure à l'emphase de Diderot, parlant de ses amis! On est confondu de tout ce qu'il sait. L'antiquité grecque et le moyen âge entier, Athènes et Cologne, Souli, Gênes, Ditmarses, Florence, tout lui est présent à la fois. Les *seggj* et les *tocchj* de Naples ducale lui expliquent les six centuries de chevaliers de Tarquin Priscus; l'Irlande d'O'Connell, la *plebs* insurgée sur le mont Aventin : en Etrurie, il se souvient du Mexique. Ajoutez une vivacité d'imagination et une vigueur de pensée souvent peu inférieure aux bons chapitres de l'*Esprit des lois*, une sève intérieure qui, même sous la sèche écorce d'une traduction, ressemble par fois à l'éloquence, la sagacité poussée jusqu'au point où elle devient création, des élans d'âme qui s'échappent par intervalles, et nous montrent dans le jurisconsulte-historien l'homme qui s'est levé en 1813 avec son pays pour la délivrance de l'Allemagne; et vous n'aurez qu'été juste envers un des hommes les plus complets qu'il ait été donné à l'humanité de produire depuis le XVI[e] siècle.

Ceux-là toutefois seraient trompés qui chercheraient dans M. Nieburh une lecture agréable, une instruction de facile accès. Cette œuvre, qui témoigne de tant de facultés éminentes, ce livre si riche d'aperçus supérieurs, a tous les défauts de

l'exposition allemande. C'est un livre mal fait, ou plutôt c'est moins un livre qu'une série de *discussions qui ne peuvent être lues que par le savant dans le silence du cabinet* (1). Il y a plus, dans chacune de ces dissertations qui ne tiennent guères l'une à l'autre que par ce grand nom de Rome qui les domine toutes, les matériaux abondent, mais dans un pêle-mêle intolérable; les preuves sont rassemblées, mais le lien manque partout au faisceau. Rien n'est plus antipathique à l'esprit français, qui veut en quelque sorte que chaque alinéa ait son unité spéciale, son intention précise et sa conclusion visible. Ainsi nous a faits Descartes, car de lui date cette rigueur d'enchaînement imposée chez nous à tous les ouvrages de l'esprit. N'oublions pas pourtant que M. Nieburh n'a point écrit pour la France. Nos voisins d'outre-Rhin sont moins exigeans que nous. Les en blâmerai-je? Non; car, ainsi que l'a dit quelque part madame de Staël, peu importe l'obscurité de l'oracle, peu importe celle du ciel même, si, quand le nuage se déchire, il nous montre un Dieu. F.

(*Le Correspondant*, n° 49, *tome II.*)

DE L'EUROPE PAR RAPPORT A LA FRANCE.

L'Europe s'était développée durant le moyen âge, suivant le cours naturel des choses; mais un seul état, l'Angleterre, a persévéré dans la ligne que traçaient aux nations modernes leurs élémens constitutifs; tous les autres, même la Suède, s'en sont écartés. Ce qui a fait dévier, en quelque sorte, les destinées européennes, ce sont des idées empruntées à contre sens à la civilisation grecque et romaine. Ces idées, quoique incompatibles avec les mœurs des peuples européens, s'étaient perpétuées dans les écoles des jurisconsultes et des philosophes; et dans les temps modernes, toute l'éducation de la jeunesse en fut empreinte.

Les écoles du moyen âge, que tenaient les philosophes de cette époque, propagèrent les idées grecques ou plutôt athéniennes, puisées dans les écrits de Platon et d'Aristote, idées toutes démocratiques, fondées sur le principe de la souveraineté du grand nombre, et où tout dérivait d'un contrat social; l'Eglise, durant tout le cours du moyen âge, a plus ou moins

(1) C'est l'aveu que fait en propres mots M. Nieburh, t. 1, p. 384 de la traduction française.

favorisé cette manière de voir. Cependant, ce système menaça Rome d'un entier bouleversement au temps d'Arnault de Bresse, dont les entreprises furent renouvelées plus tard par Cola Rienzi.

A l'opposé des philosophes et de l'Église, les jurisconsultes de la même époque puisèrent dans les codes romains la théorie d'un despotisme pratique, à l'usage des souverains. Ils réalisèrent le gouvernement de César, ils invoquèrent la monarchie absolue. La *loi* devint, à leurs yeux, ce que la *philosophie* était aux yeux des autres : on le considéra, de part et d'autre deux idées également abstraites, comme les suprêmes régulératrices de l'état; on ne tint aucun compte des faits existans, des mœurs réelles. Deux idées absolues, l'une démocratique, l'autre despotique, envahirent la société européenne, en dépit de tous ses antécédens.

Ce qui n'avait été qu'une tendance au moyen âge, devint une réalité dans les temps modernes, et domina toutes les opinions dominantes, sans pouvoir cependant s'incorporer aux habitudes. Nous n'aurons jamais ni l'*agora* des Athéniens, ni l'organisation prétorienne de l'empire romain, du moins nous ne les aurons pas sous formes permanentes; si nos opinions les accueillent, nos mœurs les repoussent; l'esprit bourgeois peut être comprimé quelque temps, mais il doit triompher tôt ou tard de l'esprit jacobin et bonapartiste. Ce qui est assez remarquable, c'est que les rôles ont été intervertis dans les temps modernes. Les jurisconsultes, jadis fauteurs du despotisme sous formes légales, transportèrent cet esprit de légalité tyrannique dans la démocratie, et ils l'ont adoptée sous cette forme. Le clergé, de son côté, privé par la réforme religieuse du seizième siècle, de son influence démocratique, s'abrita trop souvent sous la monarchie absolue. Il faut aujourd'hui qu'il quitte une position désespérée, pour reconquérir la popularité.

A la chute de la tyrannie napoléonienne, des efforts furent tentés pour arracher l'Europe à ce double absolutisme que nous avons signalé. On vit paraître dans ce but au congrès de Vienne des hommes influens dans les armes, dans les lettres, dans les affaires, distingués par leurs études, par leur position sociale. Le fameux baron de Stein marchait à la tête de ces hommes; les amis de M. de Stadion étaient ses acolytes. Ils voulurent rétablir l'ancien droit public des nations allemandes. Ils voulaient qu'on suivît la filière historique, qu'on se rattachât à l'antique nationalité, dans tous les pays où elle n'avait pas été effacée, comme en France, et que l'on fît des améliorations conformes aux besoins du siècle, mais en partant de cette base. Les souverains firent la sourde oreille. Le système

de M. de Stadion, déraciné en Autriche, fut remplacé par le système de M. de Metternich; le système du baron de Stein, déraciné en Prusse, fut remplacé par le système du prince de Hardenberg. M. de Metternich voulait ce que l'on a appelé le *statu quo*, c'est-à-dire la monarchie absolue, telle qu'elle existait en Autriche au moment de la chute de Napoléon; le clergé catholique s'y inféoda. M. de Hardenberg prétendait *innover* au profit de la monarchie absolue; on allait reprendre l'œuvre du code prussien, continuer les réformes de Frédéric II, imiter Joseph II; le clergé protestant prit fait et cause pour ces maximes. Une routine ministérielle présidait à ces deux théories, qui, partant du même principe, semblaient dévier dans leur route, pour mieux se rapprocher dans le but, au moyen de quelques détours habilement pratiqués. Ainsi fut perdue à jamais la vieille cause de l'Europe historique, enterrée au congrès de Vienne, et remplacée par une Europe diplomatique, imbue des principes d'une politique *de convenances*.

C'était une politique d'après laquelle les peuples avaient été partagés, arbitrairement, au gré des souverains. Elle s'était consolidée, au temps de Louis XIV, avec l'assistance de ce prince, bien que contrairement à ses prétentions, sous le titre imposteur de l'équilibre européen, *statu quo* dérangé par Frédéric II, Joseph II, bouleversé par la révolution et la tyrannie napoléonienne. Le congrès de Vienne, profitant de tous les antécédens, les accepta tels quels, Venise, Gênes, la majeure partie des états secondaires furent sacrifiés; la Pologne resta déchirée, la Belgique fut donnée à l'ancien stathouder de Hollande; c'était une combinaison de la violence napoléonienne avec le système de l'équilibre des puissances; le tout fut placé sous la sauve-garde du *statu quo*, de l'immobilité habilement calculée par M. de Metternich dans les intérêts de la monarchie autrichienne; en tout cela il n'avait songé qu'à sortir des agitations du présent pour se procurer du repos sa vie durant. *Après moi l'on s'en tirera comme l'on pourra*, telle était sa maxime : maxime fausse, et qui n'a pas abouti au but qu'il s'était proposé.

La politique austro-prussienne essaya de se partager le midi et le nord de l'Europe, l'une appelant à son secours un catholicisme politique, esclave des trônes, l'autre un protestantisme servile, également esclave des trônes. La Prusse propagea ses idées d'améliorations protestantes, sous forme despotique, jusqu'au sein de la Russie; l'Autriche, avec son *statu quo* catholique, influa sur la France royaliste et son clergé gallican, enchaîna le Pape à Rome, et agit par ses conseils en Espagne et

en Portugal. Il est vrai que l'Empereur Alexandre aussi prétendait avoir sa politique, et s'imaginait triompher dans les conseils des Hardenberg et des Metternich.

L'idée de la Sainte-Alliance était une idée entièrement creuse; née à Paris, dans une conciliabule mystique, où l'Empereur Alexandre parut comme élève de madame de Krudener, et auquel M. Bergasse prit part, avec des idées fénéloniennes, modifiées par son semi-illuminisme. L'intention était bienveillante; la pensée n'était ni forte ni approfondie. Les deux habiles hommes d'état, qui dominaient dans les conseils de l'Autriche et de la Prusse, voyant que cette idée flattait singulièrement l'autocrate de toutes les Russies, parce qu'il s'en croyait l'auteur, la lui abandonnèrent, eurent l'air de se ranger sous sa direction, et dominèrent ses conseils sous ce masque de soumission. Evidemment, le cabinet de l'Empereur Alexandre avait été entièrement envahi par une influence austro-prussienne; mais l'Empereur Nicolas s'est vu forcé de la modifier dans l'intérêt de la guerre turque, alors M. de Metternich a été sacrifié au sentiment national des Russes; cependant la pensée de M. Hardenberg s'est perpétuée dans le cabinet de Saint-Pétersbourg, long-temps après la mort de cet homme d'état, qui, du sein de sa tombe, est encore l'âme de la politique prussienne, parce que le Roi y tient fortement en opposition sur ce point, avec une politique de piétisme, que d'autres voudraient faire prévaloir à Berlin.

Une terrible maladie se déclara bientôt dans le corps social. On n'avait pas su conjurer la démocratie, par l'élément historique et le développement des intérêts de la bourgeoisie; toutes les têtes jeunes et inexpérimentées s'y jetèrent dans le nord, tous les vieux routiniers de révolution et d'empire s'y jetèrent dans le midi de l'Europe. En Allemagne, les chefs de file furent des professeurs de philosophie; en Italie, dans la France et en Espagne, ce furent des avocats. La presse libérale devint un organe provocateur des troubles de la démocratie. En Russie, où il n'y a pas place pour la démocratie, les oisifs de la jeune noblesse, des employés du gouvernement et quelques hommes de lettres, dont le nombre est très-restreint dans cet empire, contrefirent le reste de l'Europe par esprit d'imitation, sans prévoir les résultats. Dans la Pologne fermentait un levain d'indépendance nationale. Ce fut le temps du carbonarisme, qui eut sa dernière explosion à l'avénement de l'Empereur Nicolas.

La conquête de Naples étouffa le carbonarisme italien en le rendant ridicule; celle de l'Espagne fit avorter le système des

communeros espagnols, et rendit aux Bourbons deux trônes, sur lesquels, pour leur malheur, ils n'ont pas su se consolider; la Prusse se chargea, par la commission de Mayence, des conspirations des étudians de l'Allemagne, et l'Empereur Nicolas en personne mit fin à la révolte moscovite. Le foyer de cet esprit insurrectionnel était en France. La France était devenue le cœur de l'Europe démocratique, comme l'Allemagne avait été récemment le cœur de l'Europe diplomatique.

C'était un de ces points décisifs dans la vie des nations, où il aurait été encore possible aux cabinets de se rendre maîtres de leurs destinées. La complète imprévoyance du congrès de Vienne pouvait se réparer; mais il eût fallu abandonner le *statu quo*, penser et agir. Au lieu de cela, on le renforce, on le rend plus mauvais encore par une triple barrière de censure, de police et de gendarmes; on emploie des moyens négatifs, tout-à-fait hors de saison à une époque de communications continuelles entre les hommes; on laisse l'aigreur au fond des cœurs, on ne donne aucune direction aux imaginations malades; M. de Metternich, si habile homme d'état, se recrute par la bêtise. Il se cramponne au *statu quo*, comme s'il devait durer éternellement; la guerre de Turquie lui ouvre à peine les yeux; cependant l'on sent que les destinées de l'Europe grandissent, que l'avenir échappe aux mesquines combinaisons du carbonarisme, qu'au lieu de conspirations on va avoir des révoltes. Tous les yeux se fixent sur la France. Charles X, en se mettant dans une voie sans issue, et M. de Polignac, par son incapacité, hâtent le dénouement : tout l'édifice si péniblement élaboré par M. de Metternich est renversé. Il croyait, en fidèle serviteur de la maison d'Autriche, passer une vieillesse tranquille : mais il s'était fait illusion.

Qu'y avait-il à faire après l'ère du carbonarisme vaincu? Il fallait extirper la démocratie, avec ces idées de souveraineté absolue, en donnant des institutions positives à la bourgeoisie, en l'élevant graduellement dans l'échelle politique; il fallait des chambres sagement combinées contre le mouvement de la place publique; là où les chambres n'étaient pas dans les antécédens, il fallait des états provinciaux et des états généraux, de fait et non pas seulement de nom; il fallait franchement renoncer à la monarchie absolue et à toutes ses réticences. Le despotisme militaire a du moins pour lui les classes inférieures du peuple auxquelles il inspire l'orgueil de la conquête; la monarchie absolue n'a plus pour elle que les courtisans.

Respect des droits anciens, respect des droits nouveaux, sû-

reté pour tous; compression ferme de la tyrannie légale des avocats démocrates et des utopies des constitutionnels-philosophes, qu'il fallait combattre, non par la censure et la police, mais par des institutions et par la liberté politique, dont les gouvernemens se seraient faits les chefs; indépendance entière de l'Église et sa séparation absolue de l'État; un clergé éloigné des faveurs de la cour et concentré dans la sphère de ses devoirs, mais exerçant en toute liberté son rôle de médiateur et de conciliateur; voilà ce qui était principalement réclamé : on voulait avec cela des mesures d'économie sévère qui portassent sur-tout sur la cour et les courtisans : la légitimité se serait sauvée par là et aurait sauvé les peuples : mais ces besoins n'ont pas été compris.

La Charte française était le point central autour duquel pivotait l'opinion publique de l'Europe, en tant qu'on y voyait un obstacle à la tendance des gouvernemens. Je n'examine pas la valeur de cette Charte, je constate un fait. En Belgique avait eu lieu l'alliance du sacerdoce et du libéralisme; la noblesse elle-même y était devenue libérale, comme en Espagne et en Italie; ces mouvemens de la Belgique fixaient l'attention du nord, comme la France fixait celle du midi de l'Europe. M. de Polignac, chez nous, voulut surmonter la Charte, non pour la détruire, mais pour l'arracher aux libéraux; on sait comment il a su s'y prendre, comment le clergé a été compromis par ses mandemens politiques. En Belgique, M. Van Maanen voulut briser l'alliance entre les catholiques et les libéraux, et séparer la noblesse de cette alliance; il l'essaya au moyen de la philosophie du dernier siècle, en la renforçant de protestantisme, de gallicanisme, de josephisme : aujourd'hui l'on paie à M. Van Maanen la monnaie de sa mauvaise foi. L'Italie est ébranlée, l'Allemagne est électrisée par le mouvement démocratique. Dans ce dernier pays, le repos est garanti par l'esprit bourgeois de ses habitans, si une guerre européenne n'y amène pas les armes françaises; en Italie les difficultés grandiront de plus en plus et deviendront, à la fin, insurmontables.

Certes, l'Europe veut laisser la France en repos : elle y a un trop grand intérêt; mais qui peut se dire maître des événemens? Le Roi des Pays-Bas, aura-t-il le bon esprit de séparer la Hollande et la Belgique en deux constitutions différentes, à budgets séparés; concèdera-t-il à la Belgique sa liberté catholique, comme il laisse à la Hollande sa liberté protestante? Ou bien invoquera-t-il pour garantir son existence la Prusse et l'Angleterre? Il est homme à prendre ce dernier parti, car il n'aime pas le catholicisme, et il est imbu des idées d'uniformité de

l'administration moderne; il a de plus les intérêts de la Hollande à consulter, et celle-ci demande instamment que la Belgique paie ses dettes. La Prusse pourrait s'abstenir de toute intervention; mais cela n'est pas probable. Le Roi de Prusse n'aime pas la cause du catholicisme : le mélange de catholicisme et de libéralisme lui déplaît infiniment; si Guillaume résiste, les Belges de leur côté pourraient invoquer la France; alors revient pour la Prusse la terrible question des limites du Rhin; l'Angleterre voit en frémissant la France envahir de nouveau l'équilibre européen, et jeter bas l'un des plateaux de la balance. Là est une terrible difficulté : Guillaume de Nassau peut tout sauver, Guillaume de Nassau peut tout perdre.

Qu'on le sache bien; si la Prusse, auxiliaire du Roi des Pays-Bas, envahit la Belgique, et que les Belges invoquent la France, ni le Roi actuel ni son ministère ne sont en état de résister à l'opinion démocratique, renforcée encore par l'ancienne opinion bonapartiste, qui se nourrit de projets de conquêtes. La classe moyenne sera débordée comme dans la révolution et sous l'empire; il ne s'agira plus de chambres, il s'agira peut-être d'une convention, il s'agira de place publique : nous serons à la veille du terrorisme et de la guerre européenne.

D'un autre côté, si l'Italie nous appelle à son assistance, notre situation est moins difficile au premier moment, car l'Italie est plus éloignée de nos frontières, elle n'est pas aux yeux de la nation une limite naturelle. L'Empereur d'Autriche pourra, peut-être, l'écraser sans l'aide d'aucun auxiliaire; mais si l'Italie persiste, si l'Angleterre s'en mêle, intéressée qu'elle est à ne pas voir l'Italie redevenir française, sera-t-il au pouvoir de Louis-Philippe, sera-t-il au pouvoir de son ministère, assisté même des deux chambres, de ne pas céder à l'entraînement démocratique, ne seront-ils pas débordés par l'esprit militaire? C'est en vain qu'ils voudront le diriger : il sera plus fort qu'eux; pour n'en pas sentir les conséquences aussi immédiatement que dans les affaires belges, ils ne les éprouveront pas moins, et la nouvelle Charte française subira une troisième édition.

La Russie seule pourrait mettre un poids dans la balance, neutraliser la Prusse, agir sur l'Autriche, obtenir de l'une qu'elle ne se mêle pas des Pays-Bas, de l'autre qu'elle émancipe l'Italie; ce qui pourrait amener une rupture entre la Russie et l'Angleterre, car il faut à celle-ci que la Belgique soit indépendante, que l'Italie soit autrichienne. Mais enfin la Russie serait en état de soutenir ce rôle. Le fera-t-elle? Se fera-t-elle l'indissoluble alliée de la France? Que l'on songe à la Po-

logne et aux fermens d'indépendance qui s'y rencontrent, que l'on songe même aux conspirations de l'armée moscovite, et aux souvenirs personnels qu'en a gardés l'Empereur Nicolas. Ne sont-ce pas là de grands obstacles?

Les troubles de Belgique, quel qu'en soit le résultat, compliquent singulièrement notre position dans un moment où il était déjà si difficile de nous consolider à l'intérieur, afin d'être prêts pour l'avenir à tout événement. Ces nouvelles difficultés nous arrivent d'une manière trop soudaine, pour ne pas inquiéter nos hommes d'état.

(*Le Correspondant*, n° 51, *tome II.*)

HISTOIRE DE FRÉDÉRIC II,

Par M. Camille Paganel (1).

Quarante-cinq ans se sont écoulés depuis la mort de Frédéric II, et le moment ne semble pas encore venu où l'on pourra le juger avec une complète impartialité. Dans notre siècle d'indifférence religieuse, on aime d'un amour aveugle le protecteur et le disciple de Diderot et de Voltaire. Eût il été moins grand, on le louerait avec autant d'enthousiasme. C'est de la coterie, et non pas de la vérité. Sous le rapport guerrier et politique, la vie de Frédéric II est réellement un prodige. Voyez sur la carte ce petit électorat de Brandebourg, resserré et dominé par la Russie et par l'Autriche. Il y a peu de jours, c'était un pays inconnu et misérable; mais un siècle et quelques hommes suffisent pour tout changer. Frédéric, *le grand électeur*, commence le premier à élever la Prusse dans l'échelle des peuples; son fils prend la couronne, son petit-fils jette les fondemens de cette puissance militaire, qui devient tout-à-coup si imposante; et son arrière-petit-fils, Frédéric II, à la tête d'une nation de trois millions d'habitans, résiste à l'Europe entière, instruit, élève, enrichit ses sujets, fertilise ses provinces, et fait de son autorité la première du monde. Sans doute que l'ambition et une politique souvent perfide jetèrent quelques taches sur sa gloire; mais l'impression que produit Frédéric II n'en est pas moins toujours grande, et la lecture de sa vie ne

(1) 2 vol. in-8°, chez Achille Désauges, rue Jacob, n° 5.

laisse jamais place à l'ennui ni au dégoût. On a souvent établi un parallèle entre Frédéric et Napoléon. Ils ont eu de commun la hauteur des pensées, et une activité infatigable; mais leurs positions furent essentiellement différentes.

Frédéric fut obligé de tout créer depuis le laboureur jusqu'au soldat; Napoléon ne fit que suivre et seconder l'impulsion d'un peuple né pour tous les travaux et pour toutes les gloires. Il fut comme entraîné par cette exubérance de vie qui tourmentait la France. Il fit de plus grandes conquêtes que Frédéric; mais ses moyens furent plus grands; et il ne fit rien de si durable. Lui tombé, tout a disparu; il n'est resté de son règne magique que des souvenirs, des tableaux et des arcs-de-triomphe. Allez, au contraire, dans les villes de Prusse, vous y verrez un peuple puissant et civilisé; c'est là l'ouvrage de Frédéric.

Les grands hommes ont tous une physionomie caractéristique, qui empêche toute comparaison, et exclut dès-lors toute préférence. Il y a chez Louis XIV, par exemple, un vernis de grandeur qui jette sur ses actions et sur les hommes de son époque un éclat éblouissant, on n'ose pas examiner péniblement et critiquer peut-être, ce qui frappe et étonne; c'est un charme, et l'on s'y laisse entraîner. Le Czar Pierre est un homme d'une autre trempe, ce n'est jamais un Roi de théâtre, comme on pourrait quelquefois le dire de Louis XIV; c'est un Roi à l'œuvre, s'élevant par la force de sa pensée au-dessus de son peuple et de son siècle, créant des lois, des habitudes, des mœurs avec ses ukases, et faisant de la volonté d'un seul l'avenir de toute une nation. Frédéric, sans avoir les traits saillans de ces deux hommes, apparaît avec non moins de gloire dans la sphère de son génie. On l'a souvent rapproché de César, et la variété de son caractère donne un intérêt spécial à tout ce qui le touche; le guerrier sur les champs de bataille de Leuthen et de Rosbach, l'économiste dans les plaines dévastées de la Silésie, le poète, le philosophe, l'homme du monde, à Potsdam, Sans-Souci et Charlottembourg, semblent tous autant d'hommes différens, avec leurs qualités spéciales, tant il y avait chez Frédéric de ressorts cachés de puissance et de vie! Malheureusement le XVIIIe siècle eut une immense influence sur ce prince, élevé aux écoles du doute, il douta. Un siècle plus tôt, il aurait cru, peut-être, car une grande âme est naturellement portée aux sentimens religieux, mais il se dénatura dans la froide société des philosophes. L'esprit dominait chez Frédéric, et il se laissa facilement vaincre par une polémique mordante et railleuse. On éprouve un douloureux

serrement de cœur, en voyant cet homme dévoré d'ambition et rassasié de gloire, marcher à la tombe comme au néant. Si on lui parle de religion, il répond *votre intention est bonne*, voilà tout. Nulle pensée d'avenir ne vient le consoler. *Je rends à la nature le souffle de vie qu'elle m'a prêté, et mon corps aux élémens dont il se compose*, dit-il, en tête de son testament. Pour lui, l'homme et la brute sont une même chose à l'instant de la mort; et quelle est la dernière pensée du vainqueur de l'Autriche et de la France? Frédéric avait des chiens qu'il aimait, il demande à être enterré près de ses chiens!!!

L'histoire de Frédéric II est une histoire toute philosophique, pour ceux qui voient dans des batailles et des conquêtes, autre chose que des coups de canons, et des saccagemens de villes. L'influence du règne de ce prince, sur la nation prussienne et sur le système politique de l'Europe; l'appréciation de son caractère comme particulier et comme Roi; la part qu'il a prise à tous les grands événemens de son époque, et spécialement à la lutte des opinions religieuses, font naître à chaque pas de hautes et puissantes considérations. Je sais bien que pour écrire une histoire philosophique, il faut avoir des vues élevées, et sur-tout n'être dominé par aucun esprit de parti. Aussi n'est-il pas à regretter peut-être, que M. Paganel se soit borné à la simple narration des faits. Quelques lignes éparses dans son livre, dénotent chez lui des idées peu mûres en philosophie et en religion, et il vaut mieux mille fois n'avoir qu'un récit simple mais fidèle que de fausses et brillantes théories. L'ouvrage de M. Paganel se distingue par une exactitude scrupuleuse, un style correct et soutenu; c'est un des aperçus les plus complets que nous ayons du règne de Frédéric. On pourrait même dire qu'il est trop complet. Les détails minutieux et stratégiques sur les marches, contre-marches, évolutions, en rendent la lecture fatigante et souvent inintelligible. Laissons aux militaires le soin d'écrire des histoires militaires; mais que les écrivains qui n'ont jamais vu le feu, se contentent de tracer la marche générale des événemens. C'en est assez pour le politique, l'homme du monde, le philosophe qui ne voient plus alors les objets par parties séparées, et en jugent mieux l'ensemble. En général l'ouvrage de M. Paganel manque de proportion dans ses parties. On aurait pu reconnaître sans que l'auteur nous en avertît, que c'est un abrégé, une réunion de coupures d'un ouvrage plus considérable. Ainsi il était bien sans doute, de jeter un coup-d'œil sur les puissances de l'Europe; mais pourquoi s'y arrêter? pourquoi sur-tout nous tracer à propos du Roi de Prusse un long tableau de la révolution

américaine? c'est trop peu, si l'auteur a voulu faire passer sous nos yeux tout le 18e siècle; mais c'est trop, beaucoup trop, s'il n'a prétendu écrire que l'histoire de Frédéric.

Les souvenirs de Thiebault ont fourni à M. Paganel un grand nombre d'anecdotes; j'en citerai quelques-unes :

Un déserteur ayant avoué un jour à Frédéric, qu'il n'avait quitté ses drapeaux que parce que ses affaires allaient trop mal : *Eh bien!* répondit le prince, *combats encore une fois avec moi, et si cela ne va pas mieux, nous déserterons ensemble.* Des mots de ce genre caractérisent un homme mieux que tous les portraits. L'empire de Frédéric sur ses troupes était immense. Une seule parole lui fit gagner la bataille de Hohen-Friedberg. Son armée fuyait sous le feu meurtrier de l'artillerie : *Vous croyez-vous donc immortels?* s'écria Frédéric; les soldats honteux retournèrent à la charge, et le succès fut assuré. Rien n'approche de l'estime et du respect que Frédéric témoignait pour ses vieux généraux : Schwerin, d'Anhalt, Ziethen. Avec ses soldats, quelquefois dur, il n'était le plus souvent qu'un bon et franc camarade. Il mangeait avec eux, leur demandait conseil et se faisait traiter avec la plus entière familiarité. On aurait eu peine à reconnaître alors cet homme qui disputait d'esprit et de finesse, avec Diderot, Algarotti et Voltaire.

C'est sur-tout dans le malheur que Frédéric se montre véritablement grand. Qu'on se rappelle cette année 1759 où, accablé par les forces réunies de la France, de la Russie et de l'Autriche, il vit sa capitale, et presque tout son royaume envahis par les étrangers. Eh bien! son courage ne l'abandonne pas; il n'a ni soldats, ni argent, n'importe :

Pour moi, menacé du naufrage
Je dois, en affrontant l'orage,
Penser, vivre et mourir en Roi.

Voilà de nobles sentimens; c'est à eux que Frédéric dut de reconquérir sa couronne : de pareils exemples sont-ils perdus pour toujours!!! D. L.

(*Le Correspondant, n° 51, tome II.*)

DE LA POSITION DU CLERGÉ (EN FRANCE).

J'ai entendu plusieurs catholiques regretter de n'avoir vu nulle part le clergé parisien durant les terribles journées de juillet : ils se demandent pourquoi il n'est pas accouru au milieu des combattans. Il devait être là, disent-ils, non pour encourager, exciter ou soutenir tel ou tel parti, mais, dussent ses efforts être stériles et périlleux, dût la soutane du prêtre devenir la robe du martyr, pour les apaiser, pour prévenir les détails du meurtre et de la vengeance, pour calmer ces fureurs qui s'altèrent de sang en le versant, et du moins pour secourir les blessés vainqueurs ou vaincus, consoler, bénir et sauver les mourans au péril de sa vie. Qu'il eût été grand s'il l'eût osé l'être !

Il aurait osé, sans la fausse position où l'avaient engagé quelques-uns de ses membres : ceux qui, s'étant attribué une mission politique sous l'ancien gouvernement, avaient mis à son service l'ascendant de leur caractère sacré. Cette faute de quelques individus était retombée en blâme sur tous, et les adversaires du régime abattu auraient repoussé des hommes qu'ils regardaient indistinctement comme ses alliés. Ce n'est pas tout, entrer en scène sans prendre parti, au moment où succombait un pouvoir bienveillant, quoiqu'il n'eût jamais eu que les apparences souvent gênantes d'une protection timide, aurait pu paraître à plusieurs de la désertion et de l'ingratitude. C'est ainsi que quelques faveurs stériles et les engagemens de cour d'un petit nombre de prélats forcèrent nos prêtres à l'inaction et leur imposant des scrupules de délicatesse, les entravèrent dans l'exercice de leur devoir.

A ces considérations puissantes on peut joindre des craintes légitimées par le passé. La nouvelle éruption révolutionnaire avait-elle un caractère irréligieux comme la précédente? Devait-on redouter les désastres sacriléges qui signalèrent la fin du dernier siècle ? On l'ignorait. De tristes souvenirs semblaient indiquer qu'il était prudent de ne pas rappeler aux vainqueurs qu'il y avait des prêtres à massacrer et des églises à profaner. En disparaissant, on évitait peut-être des crimes à quelques hommes égarés. Il s'est trouvé que, soit politique, soit indifférence, soit respect, on a généralement épargné tout ce qui tenait à la religion : mais qui pouvait prédire le cours d'un nouveau torrent ?

Maintenant encore, la contenance du clergé est contrainte ; sa démarche est timide ; c'est toujours la suite de sa position précédente : il se sent compromis et la conscience de ce fait l'embar-

rasse. Tandis qu'il se refuse aux apparences d'une apostasie politique, les symptômes de l'irritation dont il se voit l'objet et qui tiennent aux mêmes causes que ses perplexités, augmentent son indécision et ses craintes. D'un autre côté cet air d'appréhension et d'abattement semble justifier les défiances et les attaques aux yeux de ceux qui croient l'avoir frappé en renversant un trône. Son attitude de vaincu fait penser à ceux qui triomphent que le catholicisme leur est naturellement hostile. On est tenté de le prendre pour ce qu'il paraît se croire. Ces diverses réactions compliquent les difficultés de la conduite qu'il doit tenir : le seul moyen d'y échapper est de se dessiner hardiment et franchement.

Trois partis à prendre s'offrent à lui.

Ou s'enchaîner aux ruines d'une cause perdue, ou bien implorer la protection des nouveaux pouvoirs en subissant leur suzeraineté, ou bien encore, défenseur de la liberté de tous, se retrancher dans son indépendance, travailler à la régénération de la France et veiller sur le sanctuaire.

Examinons :

Nos prêtres comprennent qu'ils ne sont pas les hommes d'une institution politique transitoire comme tout ce qui est de la terre. Ils savent que le catholicisme qui doit être le lien social des intelligences ne consacre aucune forme de gouvernement, qu'il n'est pas nécessairement lié à certaines dynasties. Il a traversé bien des révolutions, survécu à bien des trônes, vu s'évanouir bien des droits : quand un Roi s'en va, Dieu ne s'en va pas : sa croix est au-dessus de tous les berceaux comme sur toutes les tombes : immuable, elle voit tout se précipiter, et disparaître : à elle seule le passé, le présent et l'avenir. Que ceux dont la mission est de conserver la foi à notre patrie, ne compromettent donc pas ce dépôt sacré en le jetant à l'encontre des passions politiques : qu'ils évitent même comme citoyens ce qu'on pourrait leur attribuer comme prêtres. On affecte de dire que les hommes qui, dans les rues de Nismes, crient *les Bourbons ou la mort*, sont les catholiques, que la conduite du clergé fasse comprendre qu'ils peuvent être catholiques, mais qu'ils ne sont pas les catholiques. S'il agissait autrement, s'il s'occupait spécialement de créer ou de conserver des soutiens au parti vaincu, de fronder avec intention les actes indifférens du gouvernement, enfin de se constituer en opposition systématique, il commettrait une grave imprudence : ce serait donner prise à ses anciens ennemis, s'en créer de nouveaux, compromettre la cause du catholicisme en France, l'exposer aux chances d'une guerre avec le pouvoir aidé de l'impiété ; ce serait un prétexte pour l'oppression des catholiques et bientôt, peut-être, pour l'établissement d'une église nationale. Las d'un clergé hostile, on

voudrait avoir *church in state*, et comme en Angleterre on travaillerait à faire entrer l'Église dans l'Etat. Et si le parti qu'il aura soutenu, s'éteint de plus en plus, comme cela peut arriver, alors il se trouvera isolé, affaibli, incapable d'exercer une action légitime sur les populations aigries, et plus exposé que jamais à des coups redoutables. Mais ne craignons pas ces conséquences funestes, il saura se garder du prosélytisme politique comme des intrigues, où peut être quelques désespérés voudraient l'engager : il connaît la nature de ses devoirs.

Une alliance servile avec le gouvernement serait-elle plus avantageuse ? On dit que quelques ecclésiastiques timides ou façonnés à l'école impériale, songent déjà à se faire un appui du nouveau pouvoir, et dans ce but s'en déclarent les apologistes, les défenseurs, les *féaux*. A n'envisager que le point de vue politique, serait-ce que celui-ci est plus immuable que l'autre ? Est-on bien sûr de ses intentions, de sa force et de sa durée, pour assumer ainsi la solidarité de ses actes ! Et si le flot populaire qui l'a jetée sur la plage venait à remporter ce qu'il apporta, quelle serait leur position ? Iraient-ils encore, l'encensoir en main, chercher le nouveau maître ? Est-ce le rôle qui convient aux ministres de Jésus-Christ ? Qu'on y prenne garde, un tel *calinage* ne sème que la honte et ne recueille que l'humiliation. Et d'ailleurs croient-ils que le pouvoir, les trouvant si faibles, ne se hâtera pas d'exiger des concessions dictées par leurs ennemis ? Ce chemin-ci, comme l'autre, n'a d'autre issue que le schisme ou l'asservissement de l'Eglise. C'est un mauvais moyen de se faire respecter, que de ne pas se respecter. En présentant sa tête au joug, on s'ôte le droit de le briser. Serait-ce la peur qui les ferait courtisans ? Une voix souvent prophétique s'est écriée : « Malheur, malheur à celui qui, chargé » du dépôt sacré, craindrait l'homme et ne craindrait pas Dieu. » Songent-ils encore de quelle déconsidération ils seraient frappés aux yeux de tous ? Que de railleries, que d'insultes, que de reproches ! Et de là que de fâcheux effets ! On sait assez tout ce que la foi peut souffrir des fautes et des maladresses du clergé ! Qu'on me pardonne la sécheresse de ces paroles : la vérité est quelquefois plus pénible à dire qu'à entendre.

Le seul moyen de prendre une position stable et forte est donc de garder dans ses actes une stricte neutralité : ni drapeau blanc, ni drapeau tricolore ; la liberté avec des garanties d'ordre matériel, voilà tout ce qu'il peut et doit présentement exiger. La forme extérieure de l'anarchie des intelligences est peu de chose pourvu qu'elle lui permette de les ramener dans le sein d'une même foi. La charité, la science, le talent, telles sont les armes qu'il doit aiguiser : et s'il conspire, qu'il conspire le bonheur de la France

par le catholicisme. On ne lui refusera pas le droit de se défendre avec persévérance et d'attaquer sans relâche les sophismes de l'impiété ; la liberté permet le combat des doctrines. Tolérance pour les hommes, intolérance pour les vices et l'erreur, voilà sa devise. Son zèle embrassera tous les partis, car il n'y a devant Dieu d'autres partis que le parti de Dieu et celui du péché. Qu'il s'efforce de faire pénétrer partout les idées de liberté, c'est assurer son propre triomphe. Qu'il proteste toujours et hardiment en faveur des droits imprescriptibles de la conscience : la France possède assez de catholiques pour qu'il puisse marcher la tête haute et avoir son franc-parler : s'il éprouvait dans certaines localités des tracassseries de la part des nouvelles autorités, qu'il résiste avec fermeté, qu'il nous adresse ses plaintes et la publicité dénoncera à l'opinion les tyrannies mesquines de quelques despotes subalternes. Le temps approche, nous l'espérons, où la liberté des cultes, enfin comprise, lui permettra aussi d'ouvrir des écoles catholiques et de faire de nouvelles missions, c'est-à-dire, de tirer les conséquences de cette liberté. En attendant répétons-le, c'est sur sa propre force qu'il doit compter ; qu'il sache rester nécessaire à la nation ; pour cela il sera mieux dans la cabane du pauvre que sur les marches du trône.

L'avenir ne doit pas l'inquiéter : il n'y a pas lieu de se décourager. Les erreurs qui travaillent l'ordre social doivent pousser leurs dernières conséquences avant de mourir ; c'est une loi des intelligences non moins invariable que les lois de la gravitation. Tandis qu'elles iront se morcelant, se décomposant, il restera ferme et tranquille ; il les verra se débattre, passer et s'éteindre les unes après les autres. Plus les esprits approcheront des ténèbres, plus il seront prêts de revenir à la lumière : en touchant le néant de l'erreur on s'élance vers la vérité. Immobiles sur le terrain où ils se placent, nos prêtres verront tôt ou tard les hommes rentrer invinciblement dans les bras toujours ouverts de la religion.

N.

(*Le Correspondant*, n° 52, *tome II.*)

AFFAIRES DE LA BELGIQUE.

La France et l'Europe ont en ce moment les yeux fixés sur la Belgique. Dans peu de jours, la réponse du Roi de Hollande à l'adresse des Bruxellois sera connue : de cette réponse dépend aujourd'hui la paix européenne. Jamais griefs n'ont été mieux fondés que ceux des Belges : jamais réclamations plus légitimes. Ce qu'ils demandent à Guillaume Ier est de toute justice : mais soit indécision, soit amour de la légalité, ils n'ont pas indiqué dans leur *pétition* le seul moyen qui puisse rétablir l'ordre d'une manière durable. Tout le mal vient de l'union monstrueuse de deux peuples incompatibles : il faut donc que cette union cesse : il faut que, soumises au même sceptre, puisque la politique européenne en a décidé ainsi, la Belgique et la Hollande aient chacune leur constitution, leur budget, leur administration, comme leur religion, leur nationalité et leur langue. Comment les Belges n'ont-ils pas demandé avant tout, une séparation que le roi des Pays-Bas doit désirer autant qu'eux s'il comprend bien sa position. Nous empruntons à un journal de l'extrême gauche les réflexions suivantes qui nous semblent fondées sur une connaissance exacte des besoins et des intérêts de la Belgique.

« La marche des troupes du roi de Hollande contre les Belges a été arrêtée. La sûreté de la ville de Bruxelles restait confiée, le 29, à la garde bourgeoise, et d'honorables citoyens devaient se rendre à La Haye, pour exposer au Roi *les vœux et les besoins* de la nation ; vœux et besoins que S. M. connaissait depuis longtemps, soit par des milliers de pétitions dont les signataires se sont vus persécutés, destitués, menacés d'énormes amendes pécuniaires, soit par les journaux dont les rédacteurs ont été poursuivis sans relâche, emprisonnés, ruinés, bannis. On peut juger de l'esprit qui anime les bourgeois de Bruxelles, qualifiés de *notables* et *amis de l'ordre ;* quand on les voit prier le gouverneur de la province (le préfet)! de nommer une commission administrative provisoire. Que l'on se figure M. Mangin organisant la municipalité de Paris, du 27 au 30 juillet ! Cette demande, comme de raison, est rejetée par le mandataire des ministres ; et l'ancienne municipalité, nommée sous l'influence des collègues de M. Van Maanen, refuse de coopérer à la rédaction de l'adresse que les délégués d'une foule de négocians, d'avocats, de membres des états-généraux et provinciaux se proposent de porter à La Haye. Malgré le vif dé-

sir de rester dans *l'ordre légal*, ces rédacteurs d'adresse pourront donc être accueillis comme des *rebelles*.

» Une députation de la ville de Liége s'est également mise en route. On fait circuler une pièce intitulée *demandes du peuple* AUTORISÉ par MM. les *bourgmestres à* FAIRE CONNAÎTRE *ses vœux*. Et, que demanderont les humbles pétitionnaires, qui auraient pu dicter des lois, repousser avec dédain les *concessions* d'un cabinet effrayé, imposer des *conditions*, exiger de fortes garanties, stipuler une indépendance réelle? Ils vont supplier le Roi de vouloir bien désormais observer la loi fondamentale, solennellement jurée en 1815, et sans cesse violée depuis quinze ans. Ils ont écrit une série d'articles de la constitution dont le ministère n'a jamais tenu compte; et, s'ils sont bien reçus, *ils veulent que le trône se fortifie de leur reconnaissance;* ils veulent être et demeurer Belges, libres et *unis*. Belges; rien de mieux : unis, avec qui? avec les Hollandais? Ils n'ont été que trop long-temps *unis* ou plutôt *confondus* avec les victimes de l'olygarchie hollandaise. Ils demandent le renvoi des ministres : c'était bien la peine de prendre les armes! Croient-ils que la Hollande n'ait qu'un seul *Van Maanen*? On en trouvera mille au besoin. Quant à l'exécution fidèle de la loi fondamentale, s'il est vrai que les sermens de 1815 aient été méconnus, rien ne garantit qu'on se souvienne des nouvelles promesses quand on se retrouvera le plus fort.

Reléguer les Hollandais au-delà des grandes eaux qui forment entre eux et les Belges une barrière naturelle; former un état indépendant; avoir un parlement belge; ne reconnaître l'autorité que de magistrats belges, choisis par le peuple; diriger ses propres affaires, sans l'intervention d'un seul employé hollandais; voilà ce qu'il fallait, non pas *solliciter*, mais *exiger*, au nom du peuple belge victorieux, qui alors eût revisé à loiser sa loi fondamentale. Certes, le Roi des Pays-Bas, s'il n'est pas sûr de l'appui de la Prusse, ou s'il croit que la France ne souffrirait pas une invasion de la Flandre et du Brabant par les armées prussiennes, pourra être assez bien conseillé pour accorder aux bons pétitionnaires le modeste objet de leur supplique respectueuse : mais quand ils seront désarmés, quand le premier élan sera calmé, le successeur de M. *Van Maanen* ne trouvera-t-il aucun moyen de faire tout rentrer *dans l'ordre*, au moyen d'un *arrêté royal*, comme cela s'appelle dans le pays? arrêté dont l'application se fera aux *révolutionnaires* par les juges amovibles d'aujourd'hui, qui recevront bientôt leur institution définitive, et qu'on aura soin de choisir parmi les plus *dévoués* serviteurs de M. *Asser*, digne aide-de-camp de M. *Van Maanen*. »

(*Le Correspondant*, n° 52, *tome II.*)

DES ÉTUDES HISTORIQUES EN ALLEMAGNE.

PREMIER ARTICLE.

Dans le moyen âge on écrivit l'histoire à la manière d'Hérodote : ce fut un récit d'événemens merveilleux, réchauffé par des sentimens de religion et de patriotisme. Dans le XVIe siècle, au réveil de la politique de cour, qui naquit en Italie, il y eut des historiens politiques, le plus souvent professeurs de machiavélisme à l'usage des grands de la terre : ce qu'il y avait de singulier, c'est que presque tous ces historiens furent républicains ; il y avait là un retour vers le paganisme pratique des temps de Sylla et de César. Enfin naquit l'histoire moderne, basée sur le droit des gens, et à laquelle les publicistes hollandais donnèrent l'impulsion : elle fut la plupart du temps puisée dans les traités de Grotius.

De l'étude de la philosophie et des langues l'esprit curieux des modernes s'était tourné vers la philosophie ; au siècle des Reuchlin, des Scaliger, des Pic de la Mirandole, succéda l'époque des Descartes, des Spinosa, des Leibnitz. Alors se fit sentir le besoin d'une philosophie de l'histoire, de l'histoire présentée par grandes masses, et rattachée, d'une part, au développement du monde physique, à l'étude de la terre, d'autre part, au développement du monde moral, à la théologie et à la philosophie proprement dite. Ce besoin entièrement inconnu de l'antiquité perce chez Bacon, il se montre plus fortement encore dans l'ardente curiosité de Leibnitz.

Ce germe cependant fut enfoui dans le tombeau de ce grand homme, et l'école de Wolf, disciple de la philosophie leibnitzienne, n'était pas appelée à la féconder dans sa patrie. Mascor publia une histoire très-estimée de l'ancienne Allemagne, et Mosheim fit un vaste travail sur les antiquités de l'Eglise et sur les diverses révolutions que le christianisme a subies dans les temps modernes : ouvrage très-érudit, mais qui ne contient aucune vue, et qui n'a aucune portée. Lessing, qui tenait du génie de Leibnitz, renouvela le goût des études du moyen âge littéraire, et sur-tout de la poésie germanique de cette époque ; les Eccard, les Freher, les Schiller, l'avaient depuis long-temps précédé dans la carrière. Partout il y avait des indices d'une nouvelle vie, quand parut Jean de Muller. L'esprit enflammé de l'étude des anciens, ivre de patriotisme, séduit par la beauté de la Suisse sa terre natale, et aussi par la naïveté de ses chroniques, il voulut raconter les

hauts faits accomplis dans un territoire aussi resserré, mais qui avait les rochers des Alpes pour spectateurs, et, en quelque sorte, pour acteurs.

Jean de Muller, dans lequel il faut soigneusement séparer l'homme de l'historien, avait le goût et l'âme vraiment antiques. Il s'est opéré chez lui une fusion de la manière d'Hérodote et de celle de Thucydide; il ressemble plus aux Grecs qu'aux historiens latins, quoique les formes de son style rappellent souvent Tacite; mais ce qui lui assure un immortel mérite, c'est la fécondité de son imagination suisse, qui lui permet de se plier avec bonheur à tous les accidens de l'histoire de sa patrie, d'être tour à tour chevalier, bourgeois, paysan, d'avoir des cordes pour tous les tons, et de refléter, en quelque sorte, dans toute leur sévérité son pays et les mœurs de son pays. Toutefois son ouvrage manque de philosophie; on y sent bien l'âme et la vie, mais on n'y trouve pas cette haute raison qui ordonne et qui dispose des masses, devant la magie des détails disparaît la grandeur de l'ensemble; l'*Histoire de la Confédération suisse* est un vaste paysage où les Alpes servent de décoration : ce n'est pas un véritable édifice; le peintre y paraît plus que l'architecte.

Au temps où écrivait Jean de Muller, Schlozer apparaissait et tournait l'attention vers la politique moderne et le nord de l'Europe. C'était un homme d'un esprit caustique, incisif; très-bizarre, très-paradoxal, injurieux dans sa polémique, tranchant sur toutes choses, mais d'une instruction riche et variée, quoiqu'elle ne fût pas à la hauteur de celle de Jean de Muller, dont l'étonnante mémoire tenait du prodige. Schlozer, appelé en Russie par Catherine II, y étudia Nestor et les antiquités moscovites; il donna l'impulsion à cette partie de l'histoire du Nord, jusqu'à lui entièrement négligée; mais s'il eut de grands mérites, il eut aussi de grands défauts et ne s'épargna pas le ridicule. Ses jugemens sur la littérature islandaise et les antiquités du nord scandinave, sont dictés par un esprit de dénigrement révoltant et conçus dans les vues les plus courtes.

Catherine, qui agissait dans un esprit vraiment élevé, était curieuse des recherches sur l'antiquité de la race humaine; frappée du vivant tableau de tant de populations à la langue différente, aux souvenirs et aux mœurs différens qui se réunissaient dans son empire, elle reprit la première cette vaste idée que Leibnitz avait mise en avant, et qui consistait à étudier les origines des peuples dans celles de leurs idiomes, monumens irrécusables de leur existence. Mais la critique n'était pas encore née, et cette œuvre dont Catherine était l'âme devait s'en ressentir : toutefois elle n'a pas été inutile à l'avancement des sciences : par ses soins Pallas,

Gmelin et autres savans naturalistes voyagèrent dans son empire, explorant le sol et les langues de ses habitans. Elle conçut le plan d'une *Polyglotte*, à laquelle elle fit concourir nombre d'hommes de mérite, parmi lesquels je citerais Arndt, dont le savant Kluber a publié les travaux. Malheureusement les idées de Court et de Gébelin étaient alors en vogue, et loin de pouvoir servir de base à la science, elles n'étaient propre qu'à l'égarer. Ces travaux donnèrent pourtant naissance à une autre œuvre beaucoup plus solide, le *Mithridate* d'Adeling, qui a sur-tout acquis un très-grand prix depuis que le docte Vater concourt à sa rédaction.

D'autres noms méritent encore d'être cités parmi les historiens que l'Allemagne vit naître dans la dernière moitié du dernier siècle. Tel est Shunmann, qui a jeté une vaste lumière sur les origines des Prussiens, des Lithuaniens, et des autres peuples riverains de la Baltique; tel est Anton, auquel les *Capitulaires* de Charlemagne, l'économie domestique des anciens Germains et l'histoire des Slaves de l'Allemagne doivent d'utiles éclaircissemens; tel est Adelung lui-même, homme sans génie, il est vrai, mais son histoire des Germains n'est pas entièrement dépourvue de critique; il a mis du moins une très-grande sincérité dans ses recherches. En avant de tous ces hommes cependant brille Justus Moeser, dont le mérite fut réellement transcendant pour l'époque où il a composé ses systèmes.

Profondément versé dans le droit féodal, plus versé encore dans les anciennes formes de la justice vestphalienne, étudiant avec amour les institutions libres du nord de la Germanie, Moeser a jeté un regard perçant sur les mœurs, les établissemens, les lois, les coutumes, sur toute l'*histoire intérieure*, si je puis m'exprimer ainsi, des Francs et des Saxons. Il faut lui pardonner en vertu de ses grands mérites, de détestables étymologies sur les origines des races germaines, et les graves erreurs où l'a entraîné cette fureur étymologique. Il fallait l'âme de feu de ce Montesquieu de l'Allemagne, mais plus enthousiaste que Montesquieu, moins atteint que ce grand écrivain par la philosophie de Locke et les erreurs contemporaines, pour remuer de fond en comble toute cette vaste antiquité germanique, pour l'étude de laquelle le Français Ducange avait le premier planté des jalons. Après Moeser, sont venus les Euchorn, et d'autres grands jurisconsultes de l'Allemagne moderne pour rectifier ses erreurs, et bâtir plus loin que lui, afin de reconstruire l'édifice scientifique du moyen âge.

Parmi les contemporains de Moeser qui reçurent l'impulsion de son âme vivement patriotique, de sa politique saine et solide, Wiarda occupe le premier rang. On lui doit une excellente Histoire de la Frise orientale sa patrie, de grands travaux sur les

livres des juges (*Asegas*) de cette contrée, où vivent en partie les institutions des plus anciens temps de la Germanie, perpétuées à travers les révolutions des siècles, malgré de grandes modifications; enfin son mérite a encore éclaté dans d'utiles travaux sur l'ancienne langue frisonne.

Nous signalerons dans un prochain article l'agrandissement de tous ces travaux, et l'influence qu'a exercée sur eux la philosophie de Kant, ainsi que les progrès étonnans de la philologie grecque, slave, germanique et orientale.

(*Le Correspondant*, *n*° 52, *tome II.*)

DU CLERGÉ (FRANÇAIS) ET DE SES DEVOIRS.

Toutes les grandes réformes sont parties du Saint-Siége. Quand des individus sans mission ont voulu s'en mêler, ils ont bouleversé la chrétienté. Ainsi Luther, ainsi ceux qui, dans l'assemblée constituante, prétendirent reconstituer l'Eglise. Aujourd'hui d'autres réformateurs s'élèvent. Ce sont de jeunes gens qui s'écrient : « L'Eglise ne peut pas continuer d'être ce qu'elle est! Il faut que les prêtres se marient, il faut les intéresser au nouvel ordre social! » — Nous dirons, nous : Il faut au contraire qu'ils demeurent étrangers à l'état.

De et par Constantin, nous avons eu la religion de l'état, le prêtre courtisan, sous le prince fort, dont il attendait les grâces et les protections, dont il chantait les triomphes. C'est l'idéal du prêtre, tel que Louis XIV, nouveau Constantin, et qui traitait le Pape fort lestement, l'avait façonné pour la France de l'ancien régime. Sous l'empire des Rois francs et des Césars de la Germanie, nous avons eu le prêtre féodal, homme de guerre, simoniaque, brave d'ailleurs de sa personne. Ce prêtre disparut, grâce à la réforme de Grégoire VII. Le pontife de Constantin, le pontife de Louis XIV, celui qui prosterne l'Eglise aux pieds du trône, et se ligue avec le trône pour prêcher au peuple le pouvoir absolu, doit disparaître complètement. Les événemens volent; le Saint-Siége, opérant une vaste réforme, se prononcera probablement sur le gallicanisme, sous quelque costume qu'il se déguise.

Il y a un autre gallicanisme, dont on a moins parlé que du précédent, mais qui s'était fait jour, et avait voulu se constituer durant notre révolution. C'est le jansénisme, qui fait sa cour au peuple, et accepte la constitution civile du clergé. C'est le prêtre assermenté, que citent le *Courrier français* et la *Gazette des Tri-*

bunaux, pontife, non pas catholique, mais presbytérien, pontife politique s'il en fut jamais. C'est une hydre au sein du catholicisme; l'Eglise ne pourra jamais s'y allier.

Le prêtre, c'est l'*homme*, l'homme dans sa nudité; il n'est quelque chose qu'étant cela. Le Christ n'a pas dit à son Eglise : « Tu » seras gallicane, anglicane, germanique; » il lui a dit : « Tu » seras à l'homme, ton apanage sera l'humanité tout entière. » — Avec la même tendre compassion que le prêtre doit regarder l'innocent Louis XVI, montant au ciel, il doit avoir le courage de contempler Robespierre, son vil assassin, mourant dans le désespoir; il doit *aimer* Robespierre comme il *aime* Louis XVI; non le tyran populaire, ni le Roi légitime, mais l'homme dans l'un et dans l'autre, l'homme pour lequel le Christ est mort, le Christ qui a donné sa vie pour l'imbécille Huron, comme pour le savant Laplace. Or si le prêtre n'est pas Adam relevé par le Christ, sanctifié par l'institution canonique, il n'est rien du tout.

La grande plaie du clergé, ce n'est pas le célibat, quoi qu'en disent ces hommes à courte vue, qui ne comprennent rien de surhumain; c'est le manque de vocation dans les membres du sacerdoce. On prend la prêtrise comme un métier; on en fait ce que l'on fait de tout autre état, on veut vivre de l'autel. On prétend être prêtre, comme d'autres sont soldats ou fabricans. Non, on n'est pas prêtre à ce titre là.

L'âme du prêtre, c'est la charité, c'est l'amour pur du prochain. Il a la main de la bénédiction étendue sur l'humanité. Quand, forcée par la mauvaise volonté des hommes, l'Eglise est obligée de s'arrêter, quand on repousse ses bénédictions, un dernier effort lui est commandé; elle doit se dévouer pour ses plus grands ennemis. Malheureusement elle n'a plus de pouvoir pour celui qui l'a reniée; elle ne saurait lui ouvrir la porte des cieux; mais elle a pour lui abondance de pleurs. C'est en vain que M. de Montlosier voudrait obliger le prêtre de recueillir en terre sainte celui qui l'a constamment repoussée; l'Eglise n'est pas le jouet de nos caprices. Le prêtre est l'âme des fidèles; pour ceux qui ne reconnaîtraient pas sa vocation, il ne saurait agir que par la charité seule; il ne peut pas le faire entrer morts dans une communion, dont vivans, ils ont voulu demeurer exclus. Au besoin, le prêtre doit se sacrifier pour l'hérétique, il doit mourir même pour l'athée; mais il ne lui doit pas des bénédictions; il n'est pas chargé de sa sépulture.

Dans ce cercle, tous les devoirs sont tracés : amour du prochain sans bornes : aucun fiel, pas même pour les persécuteurs. Du reste, dignité constante dans le maintien, défense constante de la liberté de l'Eglise, sans se relâcher sur aucun de ses droits. Là

sont les bornes tracées à la charité du pontife ; il ne saurait violer l'Eglise pour complaire à son prochain.

Dans la vie active, que le prêtre se modèle sur les Fénélon, sur les saint François de Sales ; qu'il prenne conseil de ce vertueux Chévérus, que les protestans mêmes admirent. Sur la terre entière, l'ecclésiastique ne doit compter que des frères ; il est l'homme de l'égalité. Mais l'Eglise ne vit que dans la liberté. Elle est elle, elle seule ; elle n'est autre chose qu'elle-même ; elle ne peut se modifier.

Nous dirons à ces jeunes philosophes qui se font des idées *particulières* sur l'Eglise et ses institutions : « Ne raisonnez pas *rationnellement* sur ce que vous ne comprenez pas ; ceci n'est pas » un article de code, ni une vague généralité, où vous pouvez » vous étendre à perte de vue ; c'est chose précise profonde, digne » de la méditation des plus généreux esprits ; il ne faut pas la ré- » duire en bavardage de clubs ou de salons. On n'a pas le dessus » des *idées*, comme l'on prétend en avoir sur une foule d'autres » choses. On n'a pas là-dessus son système particulier, on n'a- » borde pas ces matières avec des données générales. Il faut étu- » dier l'Eglise, il faut la comprendre : alors seulement, et en hé- » sitant beaucoup, il est permis de parler. Qu'on prenne exemple » de Luther. Cet hérésiarque avait cent mille fois plus de génie » que tous nos petits clubistes, que tous nos raisonneurs de sa- » lon ; Luther était théologien et avait de la force dans l'âme, du » sérieux dans l'esprit : cependant Luther a déchiré la chrétienté » sans savoir ce qu'il faisait. »

Qu'une grande réforme doive, tôt ou tard, descendre du Saint-Siége, pour restaurer le clergé, on ne saurait en douter, quand on voit l'état du sacerdoce en France et dans d'autres parties de la chrétienté. Mais que le catholicisme n'est pas *perdu*, comme se l'imaginent nos causeurs de journaux, cela est déjà prouvé par le fait seul, que sciemment ou à son insu la science moderne gravite vers ce centre. Il y a dans l'Eglise un foyer de vastes lumières qui éclairera encore une fois le monde. Il y a là une source de vive charité qui ne tarira jamais. Dans nos écoles, l'amour n'existe pas. L'Eglise seule, identifiant l'amour et la science, rend celle-ci à la fois humaine et divine, en fait toute autre chose que le mobile d'une curiosité stérile. De grands esprits se sont tournés, de nos jours, vers la religion catholique, non pas sur leur déclin, mais dans toute la force de leurs facultés pensantes.

Je sais bien ce que l'on prétend aujourd'hui : « faire *peur* aux » prêtres. » Certaines gens en sont au regret de n'en pas avoir fini avec le sacerdoce. Si tel archevêque eut été sous leurs mains, quel bon festin ! Mais qu'on le sache bien : la religion ne meurt

pas ainsi. Elle se recrute dans les tombeaux ; sous ses inspirations la poussière devient féconde. Il n'en est pas d'elle comme de certaine philosophie, qui change la vie animée, dès qu'elle l'aborde, en poussière. On veut s'armer contre les prêtres de la faiblesse d'esprit de quelques-uns de leurs pasteurs, qu'ont pu égarer de mauvaises traditions de routine courtisanesque, de servilité ministérielle. Ceux-ci, on les attaque comme débris de l'ancien régime; ceux-là, on trouve à mordre sur eux, parce qu'ils viennent d'être arrachés à la charrue, qu'ils sont ignorans en fait de science. Mais il n'en est pas du prêtre comme de tout autre homme qui, dans la vie laïque, supporte le fardeau de ses antécédens. Le bon pasteur n'a pas d'antécédens. A chaque instant de sa vie il peut se régénérer, il peut faire oublier ses faiblesses. Car encore une fois, le prêtre c'est l'*homme*, il n'est pas *Monsieur un tel*. La révolution nous en a montré de frappans exemples. Des ecclésiastiques, qui se corrompaient dans l'indolence de l'ancien régime, ont tout-à-coup reparu comme martyrs sublimes, comme saints prédicateurs. La France n'a pas été la seule à admirer ceux que précédemment elle dédaignait. Ils ont porté la semence de la foi au sein de la Grande-Bretagne.

De misérables persécutions se préparent. On n'est juste envers personne, on est moins juste encore envers les prêtres. Ils ont été excités, irrités, ils n'y ont pas résisté : là est leur faute. Aux injures le Christ n'a opposé que de la patience. Par des mandemens fulminans, on a cru écraser l'esprit du siècle; on l'a attaqué sans le connaître suffisamment; on a fait de la religion politique, on s'est rejeté dans les redites sur la philosophie du dernier siècle. Il fallait s'occuper des vivans, et ne pas perdre le temps avec les morts. Il fallait avoir une vive intelligence des doctrines et des événemens, il ne fallait se marier à rien d'obscur. Maintenant on ressuscite contre le clergé des fantômes, parce que lui-même il n'a souvent évoqué que des fantômes. On répond à des déclamations sur la presse, par des déclamations sur les abus qu'avait produits le régime sacerdotal : on se garde bien de mettre en face les égaremens du régime populaire. On ignore la grandeur des institutions religieuses, on se complaît dans le tableau de leur avilissement. Que le prêtre secoue ces injures sans s'en offenser, que rien n'altère la tranquillité de son âme. Un esprit ferme, que la raison guide et que la sainteté élève, triomphe facilement des passions les plus grossières. Le devoir du chrétien est difficile, mais simple : que le sacerdoce appartienne à toutes les misères humaines, qu'il panse les blessures du corps comme celles de l'âme : dans l'infortune est sa force, que nul pouvoir humain ne saurait lui ravir.

On renverse, dit-on, des croix : la municipalité de Nancy se

mêle de leur plantation, ou plutôt de leur transplantation. Peut-être avait-on mis trop d'ostentation à triompher par les signes extérieurs du christianisme; pour que l'emblême visible fût à sa place, il fallait que la croix invisible se trouvât érigée dans les cœurs mêmes. Qu'était-ce qu'une croix protégée par les gendarmes, et que n'inaugurait pas la foi publique? Raison de plus pour planter dorénavant la croix plus profondément, là où une municipalité ne saurait plus l'atteindre. Quand ce ne sera pas un bois mort, quand il aura pris racine dans les âmes, ce bois reverdira sur les places publiques! La croix aussi est un arbre de liberté, mais autour duquel ne se célèbrent pas des bacchanales.

Aussi long-temps que les injures partent d'en bas, aussi long-temps que ce sont les *aveugles* qui sont sacrilèges, la charité doit en triompher seule. Mais si elles venaient d'en haut; si au lieu d'un attroupement d'étourdis ou d'idiots, si au lieu des ordres donnés par une municipalité bien ignare, les prétendus *clairvoyans*, des avocats bien lettrés, bien sophistes, des tribunaux bien *parlementaires* se mêlaient de régenter l'Eglise; si les chambres, violant la liberté des cultes, s'ingéraient dans notre croyance, l'attitude du sacerdoce pourrait devenir imposante, la résistance serait chrétienne. Le clergé doit au gouvernement la soumission que lui doivent tous les citoyens, il ne lui doit pas l'asservissement de l'Eglise.

Les consciences timorées, les âmes tendres et délicates sont facilement exposées à se choquer du dur cynisme avec lequel certains hommes traitent la religion et les choses de la religion. Il faut leur opposer la gravité d'une conduite simple, élevée, où se trahit la douleur, sans faste et sans colère. C'est aux écrivains catholiques à défendre, avec les armes de la raison, une cause vilipendée. Réclamons contre toute violation de nos droits, dévoilons certaines injures dans toute leur ignominie, que la France apprenne à les connaître par la publicité que nous leur donnerons; des bassesses se cachent dans l'ombre, la nuit ne doit plus leur servir d'asile. Pas de déclamations, mais la vérité sévère.

Il faut oublier un certain passé, nous ne le contestons pas. Ce qui a eu lieu par suite de quelques ressentimens, ce qui pouvait être envisagé comme une réponse bien amère à des imprudences vraies ou fausses doit demeurer comme non-avenu. Ne parlons plus des murs de l'archevêché qui se trouvent à nu; taisons-nous sur certaines orgies, provoquées par des haines détestables, mais veillons en censeurs rigides sur l'avenir. Catholiques, faisons la revue sévère des hostilités bien ou mal calculées, par lesquelles s'annoncent nos ennemis.

En revanche aussi, observons notre propre conduite, purifions nos pensées et notre langage. Bannissons la servilité, ne faisons

pas non plus de la faction. D'un excès n'allons pas nous jeter dans un excès contraire. Que le clergé réprime en lui les souvenirs royalistes, mais qu'il ne se serve pas non plus d'un faux civisme pour faire de l'opposition, et rallumer les brandons de la discorde. La moindre imprudence lui serait payée avec usure. De quelques antécédens qu'il se couvrît, on dirait que c'est le *jésuite* qui vient troubler la paix de la patrie : on dirait qu'il est un étranger au sein de la France, que peu lui importent les hommes ; qu'il verrait avec indifférence arroser de sang les autels de la patrie, pourvu que la tiare gouvernât. Si le clergé sait s'en emparer, sa position sera belle encore. On en dévorera de ce rationalisme, dont tout le monde semble avoir faim. Au lieu de pain, on aura de la poussière. Les gosiers desséchés, les cœurs appauvris, les têtes creuses et vidées demanderont une autre nourriture. Le rationalisme est un faux système en philosophie, et n'est pas une halte pour l'esprit humain. Alors on invoquera des prêtres, et n'en trouvant pas sous la main, on en fabriquera à sa façon. Peut-être que le pape et la papesse des saint-simoniens donneront leur bénédiction. Cette œuvre de l'*amour* sera stérile comme le rationalisme, et si l'humanité ne veut pas périr par un suicide, il faudra bien qu'elle frappe de nouveau aux portes de l'Eglise : là seulement il y a de la manne pour le désert. C'est pour se préparer à cet avenir que doit travailler le clergé actuel : jamais plus grands devoirs ne se sont présentés à lui : sa mission est immense et il saura s'en rendre digne.

(*Le Correspondant*, *n°* 1, *tome III.*)

DES ROYALISTES (FRANÇAIS) COMME PARTI,

ET DE LEURS DEVOIRS.

Nous ne voulons pas réveiller le souvenir de certaines fautes pour le plaisir de nous montrer instruits sur les causes qui ont amené des catastrophes récentes. Si nous remontons dans le passé, c'est pour engager tout le monde à en faire son profit.

Le parti royaliste n'a pas su s'orienter dans son époque, et il a manqué de *tenue* politique. En 1815, c'était une grande effervescence ; en 1824, calme plat. Aux sentimens chevaleresques succédèrent des goûts administratifs.

Nous ne nous lasserons pas de le répéter : les royalistes

ont encore une tâche importante à remplir en France parce qu'il y a dans leurs doctrines et leurs sentimens autre chose encore que le *royalisme* dans le sens vulgaire de ce mot. Leur cause peut et doit survivre à ces grands bouleversemens, où la main de Dieu est empreinte. Cet élément impérissable, ce n'est donc pas le royalisme dans son acception de fidélité à une famille, c'est le dévouement à ce que j'appellerais l'ensemble des choses *légitimes*.

Qu'une époque penche vers la souveraineté du peuple, qu'une autre jure sous les étendards de la monarchie absolue, il y a un esprit d'ordre et de conservation qui doit survivre à toutes les révolutions du temps parce qu'il est dans la nature. Chez tous les peuples qui ont fait de grandes choses, on retrouve une tradition de bien public, qui s'incorpore aux familles expérimentées dans les affaires. A Athènes, à Rome, dans les cantons les plus démocratiques de la Suisse, partout il y eut, sous une forme ou sous une autre, de ces familles nationales, sans lesquelles un gouvernement ne vivrait qu'au jour le jour. La révolution a beau vouloir courber toutes les existences sous le niveau : sans l'enthousiasme, la foi politique, la volonté traditionnelle de certaines familles patriotiques, elle ne serait autre chose qu'affaire de carrefour. Je n'appellerai pas la religion une propriété des royalistes : elle est le bien commun du genre humain. C'était un malheur qu'on eût voulu l'affecter exclusivement à un parti. Il en est résulté qu'elle a dû être une simple attitude pour quelques hommes, comme l'impiété a pu être aussi affaire de position pour quelques-uns de leurs adversaires.

Ce qui reste au royalisme de bons principes doit soigneusement être conservé. Pour y parvenir, il faut se défaire des fautes du passé : sans cela, le parti royaliste périra pour son malheur et pour celui de ses adversaires. Tout ce qu'il y a de désordonné dans la révolution se manifesterait alors dans toute sa nudité ; les idées de patriotisme, d'esprit public, que la révolution possède iraient se perdre dans le désordre. Le royalisme a donc une mission à accomplir ; d'abord, dans l'intérêt des bons principes qui lui sont particuliers ; ensuite pour que ceux qui peuvent se trouver dans la révolution, se dégagent de leur impur alliage, et viennent se mêler aux siens, qui n'auraient jamais dû en être séparés. Si le royalisme et le patriotisme se fussent entendus, les Bourbons seraient encore sur le trône.

Quelle a été la cause des défaites du parti royaliste? — Que

l'on réponde comme l'on voudra, toujours est-il vrai que les mille raisons que l'on pourrait assigner, aboutissent toutes à une grande cause capitale : la *frivolité d'esprit*. Il semblait que tout génie sérieux manquât au parti royaliste, on y pouvait trop souvent reconnaître l'exaltation des femmes, la légèreté de la jeunesse, l'entêtement de l'âge avancé, mêlé d'une forte dose d'esprit de cour. Le cœur s'y montrait souvent, mais le bon sens n'y paraissait pas toujours. Un esprit sérieux aborde les choses à fond : la frivolité ruine infailliblement les plus solides établissemens. C'est pire qu'une bataille perdue, c'est pour un parti le plus irréparable des malheurs.

Cette frivolité était un legs de l'ancien régime. Elle avait accompagné l'émigration à l'étranger; elle lui avait ôté de sa force et de sa dignité. Depuis Louis XIV, le sérieux a manqué dans les actions publiques; le ministère passa alors dans les boudoirs et tout dégénéra en favoritisme. Fénélon l'avait prévu; Bossuet avait cherché un remède à ce désœuvrement politique : il croyait le trouver dans la religion, dans l'austérité de ses pratiques, et il voulut fonder le trône sur l'autel. Mais l'esprit du temps ne pouvait s'accommoder de ce système. Nous eûmes des abbés musqués, des prélats de cour comme nous eûmes des roués de salon, des banqueroutiers de qualité. Cette espèce de théocratie monarchique, sur laquelle Bossuet avait eu la prétention d'étayer la nationalité, n'était pas même dans le goût personnel du Souverain : il voulait que le prêtre se fît son instrument, il ne voulait pas être dominé par le prêtre.

Comme une pareille institution n'était pas relevée par l'enthousiasme, et qu'elle n'existait pas dans la pensée du temps, elle ne pouvait réussir. La religion devint affaire de cour, cessa d'être affaire nationale. Une religion politique provoque constamment l'incrédulité, aux époques où le principe de foi n'est plus un mobile énergique pour les actions des hommes. Au moyen âge, il n'y avait pas théocratie monarchique, fondée sur le droit divin des princes et consacrée par un clergé royaliste; mais il y avait dans les sentimens et dans les idées une foi profonde qui se produisait au dehors dans les institutions, et qui avait pénétré la société entière. Au temps de Bossuet et de Louis XIV, cet esprit d'enthousiasme n'existait plus, ni dans la vie civile, ni dans la vie politique. On considérait la religion sous un point de vue rationnel et moral. L'époque tendait à ce que l'on appelle le *positif* : résultat dû, non-seulement à des idées sceptiques, mais plus encore

à un certain développement des sciences physiques, d'où l'on faisait découler une philosophie matérialiste. Il était donc impossible que la religion servît sérieusement de base à la monarchie absolue, et qu'elle mît obstacle à la frivolité des esprits, résultat infaillible du désœuvrement politique, que cette forme de gouvernement amène.

Les esprits un peu vifs, un peu piquans, se tournèrent, sous l'ancien régime, vers le scepticisme. Le voltairianisme dominait parmi les hautes classes dans le dernier siècle : la révolution, lors même qu'elle les guérit de l'incrédulité, leur laissa trop souvent cet esprit frivole et superficiel qu'elles avaient contracté à une époque d'oisiveté et de corruption. Il y a vingt ans, deux hommes du premier ordre, MM. de Bonald et de Maistre, voulurent relever les idées constitutives de la monarchie absolue, en anoblissant de nouveau sa base; et ils crurent y parvenir par l'indépendance de la tiare, que Bossuet avait presque soumise au sceptre.

Mais la philosophie de ces deux hommes illustres demeura comme non avenue pour le parti royaliste. La profondeur du mysticisme théosophique de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, l'ingénieuse et subtile argumentation de l'auteur de la *Législation primitive*, qui *pense* souvent par la *parole*, comme d'autres *déclament* avec *la pensée*, devaient avorter dans la vie pratique. Le siècle était en sens contraire de ces théories, et le royalisme ne savait s'en servir qu'en y prenant des formules dont le sens véritable lui échappait. C'est ainsi que la profondeur de ces deux grands esprits ajouta, s'il se peut, à la légèreté des gens du monde, qui se faisaient leurs disciples. On s'autorisait de M. de Bonald, ou de M. de Maistre, pour débiter ou activer des folies qui n'étaient jamais entrées dans l'esprit de ces penseurs. Il n'y a rien de pire que l'autorité d'un grand nom placé en avant de tous les projets qui passent par la tête de l'insuffisance.

A toutes ces causes de frivolité, se joignait la corruption de certains hommes de l'empire, qui se vendirent à la restauration, pour mettre à son usage le manège des roueries administratives. Une dévotion craintive et soupçonneuse voulut se servir de ce despotisme impérialiste, tombé pour ainsi dire en quenouille. Certains hommes chez lesquels brillaient toutefois de rares vertus privées montrèrent une singulière petitesse d'esprit. Il y eut un mélange de police et de sainteté, où un zèle mal entendu se fourvoya complètement. Aux cavernes du carbonarisme, on voulut opposer des congrégations

politiques. Pour se présenter sous une forme plus sérieuse, le fond des idées n'en était pas moins frivole. Voilà ce qu'on sut opposer à la démocratie envahissante.

Quelle est aujourd'hui pour l'ancien parti monarchique la situation réelle des choses? Se rend-il compte de ses infortunes? Ou la vieille frivolité continue-t-elle son jeu sous nouvelle forme? Est-ce une maladie incurable? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Il n'est que trop vrai, les fautes qui ont perdu la restauration lui ont survécu, la révolution n'a pas éclairé tout le monde. La noblesse et l'élévation des sentimens n'est pas toujours accompagnée d'assez de raison : Ce n'est pas tout : des mécontentemens de plus bas aloi essaient déjà de s'allier à de généreuses douleurs. Non-seulement la générosité, mais aussi la bassesse s'agite : d'honnêtes royalistes sont, comme par le passé, dupes de quelques intrigans qui flétrissent leur cause.

Osons parler avec toute franchise : les circonstances le commandent. Parmi ceux qui, depuis 1814, prétendaient que l'on aurait pu museler la révolution avec de la cavalerie, des gendarmes et de la censure, il en est qui ne craignent pas de recommencer ce machiavélisme mesquin, qui a si mal réussi à quelques-uns de leurs prédécesseurs au temps de la république. Ils s'imaginent avoir fait la première restauration, et s'en vont disant que du mal sortira le bien, comme s'ils étaient dans les secrets de la Providence. Ils se *réjouissent* de l'anarchie, d'abord par esprit de vengeance contre les *bourgeois* et les philosophes, ensuite dans l'espoir que l'anarchie aboutira au despotisme, le despotisme à une restauration nouvelle. Puis viendra la fontaine de Jouvence, où se rajeuniront toutes les vieilles prétentions.

En attendant ces grands résultats, on fait la *petite guerre*. Rivarol, certes, avait prodigieusement d'esprit : pourtant la révolution l'a rudement traité pour sa petite guerre. Cette guerre, des hommes de talent, MM. de Châteaubriand, Fiévée, etc., l'avaient organisée dans le *Conservateur :* ils y ont plus tard renoncé.

C'est encore ici frivolité. On a de l'esprit de société, on saisit à merveille les ridicules, on remarque la gaucherie de certaines parades, le cynisme dégoûtant de quelques autres, on se moque de tout cela, on persifle, on rit sous cape, on se frotte les mains : « Ils feront des bêtises, dit-on, ils ne réussiront jamais! » M. de Polignac avait dit : « Le ridicule tue

» en France, c'est la seule force réelle. Rendons les libéraux » ridicules, cassons leur le cou à force de ridicule. » — Oui, le ridicule tue, mais il ne tue que les gens qui vivent dans l'atmosphère du ridicule, les hommes de bon ton, la haute société, les salons, et si l'on veut les littérateurs, qui ont des prétentions au bel esprit : tous ceux-là sont susceptibles de mourir par le ridicule.

Il n'en est pas de même des masses. Elles ne sont jamais atteintes par la moquerie, une nation ne peut-être enterrée par une épigramme. Cette arme ne frappe jamais en bas, elle n'atteint que les positions élevées. Les passions démocratiques, si elles y succombent, n'y succombent que lentement; les prétentions aristocratiques sont bien autrement exposées. Voilà pourquoi Voltaire était puissant contre un sacerdoce relâché, voilà pourquoi les mandemens ne renversèrent pas Voltaire. En face de Bossuet, Voltaire n'eût été qu'un ver de terre ; en présence de tel prélat d'ancien régime, il devenait un colosse. Les masses ne périssent par le ridicule, qu'après s'être épuisées par de longues fureurs.

Tel journal monarchique fait aujourd'hui des *pointes* avec les événemens. On peut s'amuser du cheval blanc de certain héros, de la fureur des places de certains journalistes, de la domination des avocats; mais qu'on le sache bien, les pères spirituels de ces mêmes hommes ont produit Robespierre et Bonaparte : on ne plaisante pas avec Robespierre ou Bonaparte. Rien n'est *niais* comme les rieurs, quand ils se moquent au détriment de la chose publique, ignorant qu'ils seront les premières victimes.

On va plus loin, on espère tirer parti des troubles. C'est le comble de la témérité, c'est le sublime de l'extravagance. Qu'on se rappelle les proscriptions du passé. Aujourd'hui il n'y a pas d'émigration : les proscriptions, si elles commencent, offriront une plus large pâture. Tel écrivain, ou tel royaliste du nord de la France, fonde un secret espoir sur les insurrections du midi; il en parle dans son journal, il s'exalte en y pensant dans son salon; et l'on n'entend pas le général Bachelu envelopper la population catholique de Nismes dans l'anathême lancé contre les Trestaillons, et l'on n'aperçoit pas l'élan d'une partie de la population lyonnaise, poussée par je ne sais quelle ardeur à en finir avec le *catholicisme* méridional ?

Dans le midi, tel imprudent se réjouit, peut-être, des rassemblemens d'ouvriers à Rouen ou à Paris. Folies coupables à

force d'absurdité : nous y gagnerons de voir toute la presse royaliste baillonnée : nous aurons la censure par le jury.

Royalistes, hommes des anciens jours, cœurs généreux qui vous devez à votre patrie, prenez, il en est temps, des habitudes publiques, soyez à toute la hauteur des circonstances. Je vous en conjure par tous les sentimens de dévouement qui vivent en vous, par l'élévation naturelle de votre esprit, par les traditions d'honneur perpétuées dans vos familles! Vieux et braves gentilshommes, ne vous renfermez pas avec mauvaise humeur au fond de vos provinces, montrez les vertus héréditaires de vos pères, dont vous êtes les dignes descendans. Secouez la poussière de quelques préjugés, et vous serez libres, comme vos ancêtres auraient voulu l'être : prenez une attitude ferme et courageuse et on n'osera ni vous dépouiller de vos biens ni attenter à la foi de vos aïeux.

(*Le Correspondant*, n° 2, *tome III.*)

SUR LA LECTURE DES PÈRES DE L'ÉGLISE (1).

Nous ne pouvons revenir sur la *Collection choisie des Pères de l'Eglise* sans exprimer le regret que nous éprouvons de ne pouvoir nous en occuper plus souvent. Les livres tiennent à tous le même langage, et tous cependant n'y lisent pas les mêmes choses. Chacun n'y voit communément que ce qui fixe son attention d'une manière spéciale, et l'attention, chez la plupart des hommes, ne s'applique bien qu'aux choses qui se rapportent plus ou moins directement à un petit cercle d'idées antérieurement conçues. C'est ce défaut presque général qui rend nécessaires les analyses et les explications des auteurs souvent les plus clairs par eux-mêmes. Il faut en quelque manière forcer l'attention des hommes à s'arrêter sur ce qui importe. Autrement le plus grand nombre pourrait lire les meilleurs ouvrages et ne pas se douter de ce qu'ils renferment. Or c'est surtout dans un siècle comme le nôtre, où ce qu'on appelle la liberté, l'indépendance de la pensée a rétréci presque toutes les intelligences, en les faisant passer sous le joug avilissant et despotique des autorités particulières ; dans un siècle où les rêves d'une philosophie

---

(1) Extrait du *Mémorial catholique*, 31 Août 1830. — Voir l'ancien *Conservateur Belge*, tom. XXII, p. 431 ; tom. XXIII, p. 331 ; et tom. XXIV, p. 452.

imbécille ont été admis comme des axiomes et ont usurpé dans les esprits l'empire qu'y exerçaient jadis les vérités de tout temps reconnues pour les plus évidentes et les plus claires ; dans un siècle où tous les mots qui font battre les cœurs des hommes, vérité, vertu, amour, droits, devoirs, liberté, patrie, tous ces mots qui sont comme les colonnes terrestres sur lesquelles s'élève vers les cieux l'édifice entier de l'ordre moral, ont perdu presque partout leur signification véritable et sacrée ; dans un siècle enfin où l'on appelle vérité, l'opinion ; conscience, la fantaisie ; vertu, l'utile ; amour, ce qu'un chrétien ne doit pas nommer ; droits, la force ; devoirs, l'intérêt ; liberté, la licence ; patrie, le sol ; obéissance, la servitude ; royauté, le pouvoir sans règle ; gloire, l'orgueil qui se déifie ; humilité, la bassesse qui rampe ; c'est surtout, dis-je, dans un tel siècle qu'il importe d'expliquer aux hommes les antiques monumens de la sagesse chrétienne. Qui sait ? la vérité qu'on y trouve présentée sous toutes ses faces, ils la confondraient peut-être sous autant de rapports avec l'erreur. Et au lieu des remèdes qui y sont renfermés pour le salut du monde, ils y recueilleraient peut-être de nouveaux poisons pour sa ruine. Que n'a-t-on pas cru voir dans l'Ecriture sainte ? Et s'il n'est point d'erreurs qui n'aient invoqué à leur appui des paroles toujours infailliblement vraies et que l'Esprit saint lui-même a dictées, combien sera-t-il plus aisé d'abuser aussi des paroles d'hommes, à la vérité saints, et même infaillibles dans leur unanimité, mais qui, si on les prend chacun à part, ne sont, après tout, que des hommes, et par conséquent sujets à l'erreur ! Ce serait donc un travail bien nécessaire qu'une suite de dissertations où les règles de la droite interprétation des écrits des saints Pères seraient rappelées et mises en pratique, où les principaux écueils seraient signalés, où l'on appellerait l'attention des jeunes gens qui se livrent à l'étude de l'antiquité ecclésiastique sur les parties de cette immense collection qu'il importe le plus de méditer, eu égard aux besoins de l'époque actuelle, enfin où le précepte et l'exemple viendraient s'unir pour tracer et ouvrir la route qui doit être suivie dans cette étude par quiconque désire aujourd'hui rendre ses travaux véritablement utiles à l'Eglise. Dès le moment où parut la première livraison de la *Collection choisie*, nous avions annoncé le projet d'ébaucher, selon nos faibles moyens, quelques-unes des parties de cette grande tâche. Nous n'avons pu jusqu'à présent nous y livrer avec autant d'ardeur que nous l'aurions désiré. Mais si des devoirs plus pressans nous empêchent encore, pour quelque temps du moins, de suivre à cet égard notre attrait, nous tâcherons pourtant d'y revenir le plus souvent qu'il nous sera possible.

En attendant, nous essaierons d'indiquer ici quelques-unes des

règles qui nous paraissent en cette matière les plus importantes à observer.

L'étude des Pères, comme toutes les autres études possibles, doit avoir deux objets : 1° constater ce qui doit être cru, ou ce qui est compris dans l'ordre de foi; 2° avancer de plus en plus dans l'intelligence de ce qu'on croit, ou faire des progrès dans l'ordre de conception.

Deux classes de vérités composent, en matière de religion, ce qui doit être cru, ou l'ordre de foi.

La première classe comprend toutes les vérités sur lesquelles il existe des décisions expresses émanées, soit des conciles généraux, soit des Souverains-Pontifes. Ces points étant établis maintenant par le genre de preuves le plus élevé de tous, en recueillant dans les écrits des saints Pères les passages qui s'y rapportent, un catholique ne saurait avoir pour but d'acquérir à leur égard une certitude plus grande que celle qu'il a déjà. Le seul objet donc qu'il puisse se proposer est de se mettre en état de pouvoir, en cas de besoin, s'accommoder à la faiblesse des errans qui désireraient avoir la preuve de la conformité des décisions portées avec la tradition générale. Cette conformité est démontrée d'avance pour le catholique, puisque la tradition générale et l'autorité qui lui a servi d'interprète sont également infaillibles. Plus on sera ferme dans cette foi, plus on mettra de conscience et de loyauté dans ce travail, parce que plus on se tiendra d'avance assuré du résultat définitif, moins on pourra craindre de noter avec une exactitude scrupuleuse le petit nombre des passages qui se trouveront contredire, soit en réalité, soit en apparence, le témoignage universel.

La seconde classe de vérités certaines comprend les points qui n'ont pas encore été l'objet de décision particulières et authentiques de la part du Souverain-Pontife ou des conciles œcuméniques, mais qui, étant attestés par le concert unanime de la tradition, sont par là même de foi, et ne peuvent être révoqués en doute sans péché, mais ne deviendront des *articles* de foi que lorsqu'ils auront été formulés dans une bulle. L'existence des vérités de cette classe est elle-même un point de foi sur lequel la tradition entière est unanime. Or recueillir, à l'égard des vérités qui composent cette catégorie, les témoignages épars dans les écrits des saints Pères, c'est rendre à l'Eglise un double service, puisque c'est, d'un côté, fournir des alimens de plus à la piété et à la foi du simple fidèle, et, de l'autre, agrandir le domaine de la certitude dogmatique, et élargir ainsi les bases de la science. Plus il y a de vérités connues avec certitude, et moins il est difficile de les comprendre, car le défaut d'intelligence d'une vérité connue ne peut venir que de ce qu'on en ignore une autre. C'est ainsi que les vérités qui font par-

tie de l'ordre de foi ne sont pas seulement les bases de l'ordre de conception, mais encore une partie considérable de l'édifice élevé sur ces bases.

Il est une règle bien importante à observer relativement aux deux classes de passages dont nous venons de parler. Les passages relatifs à chaque vérité traditionnelle sont de trois espèces : ceux qui attestent bien formellement la vérité, telle qu'elle est enseignée par l'immense majorité des Pères; ceux qui présentent à cet égard un sens plus ou moins susceptible de contestation; et ceux, en très-petit nombre, qui contredisent formellement la doctrine universelle. Les premiers seuls peuvent être invoqués dans les discussions. Mais il faut bien se garder de confondre avec les derniers certains passages qui souvent ne paraissent obscurs, ou même erronés que parce que le lecteur n'est familier ni avec le langage des anciens Pères, ni avec leur haute Philosophie. Cette cause occasionne souvent de lourdes bévues dont il ne nous serait pas difficile de citer des exemples très-récens. Règle générale : Les passages obscurs ou douteux des Pères de l'Eglise doivent toujours être entendus dans le sens de la tradition catholique. Cette règle ne souffre d'exception que dans les cas d'opposition manifeste ou déjà signalée par les écrivains ecclésiastiques postérieurs. Nous pouvons garantir aux jeunes lecteurs que les méditations auxquelles ils se trouveront quelquefois obligés de se livrer pour la mettre en pratique seront une des principales sources de leurs progrès dans la philosophie chrétienne.

L'ordre de conception comprend l'ordre logique, ou de discussion, et l'ordre métaphysique, ou d'explication.

Il n'est peut-être pas d'étude plus utile ni plus importante aujourd'hui que celle de l'ordre logique suivi par les Pères de l'Eglise, ou des diverses faces de leur méthode apologétique. Ce grand objet vient d'être traité avec quelque étendue par M. l'abbé Gerbet, dans un nouvel ouvrage qu'il va publier prochainement, sous le titre de *Coup-d'œil sur la controverse chrétienne, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours.* Le nom de l'auteur, déjà si avantageusement connu dans le monde chrétien, est une garantie suffisante du mérite supérieur de cette nouvelle production que l'*Avenir* ne tardera pas à faire connaître plus amplement à ses lecteurs. En attendant, nous croyons devoir les prémunir contre une erreur trop commune, et qui ne laisse pas d'être une des plus dangereuses dans lesquelles on puisse tomber en lisant les Pères apologistes. On trouve dans ces grands écrivains une collection immense d'argumens en faveur soit de la religion chrétienne en général, soit de chacune des vérités chrétiennes en particulier. C'est dans cette mine féconde que les auteurs de nos théologies classiques ont puisé les *demon-*

strations qu'on apprend dans les séminaires. Mais le malheur fut qu'un grand nombre d'entre eux, préoccupés du même système de philosophie qui a fourni à leurs adversaires leurs armes les plus redoutables, voulurent à toute force trouver dans ces argumens des démonstrations telles qu'il leur en fallait dans ce système. Du moment en effet qu'on avait admis que les vérités fondamentales de la religion devaient être établies par des argumens qui remontassent de prémisses en prémisses jusqu'à des principes évidens pour la raison individuelle constituée dans un état de parfaite indépendance, on était bien obligé de chercher des argumens de cette sorte, sans quoi les philosophes que l'on combattait auraient eu évidemment tout l'avantage de la discussion. D'un autre côté les théologiens qui étaient entrés dans cette voie n'étaient assurément pas de force à trouver quelque chose de neuf. C'est pourquoi ils se mirent à étudier les anciens apologistes, et prirent la plupart des argumens qu'ils y trouvèrent pour des démonstrations dans le genre dont ils avaient rêvé la nécessité. Cette méprise causa de grands maux : car il arriva que des argumens excellens dans le livre où on le prenait, mais dont la valeur dépendait entièrement de l'état où se trouvait la discussion à l'époque où ils avaient été faits, transportés dans les écrits de nos modernes apologistes, se trouvèrent ne prouver plus rien, ce que leurs adversaires ne manquèrent pas de montrer avec la dernière évidence.

On évitera cet écueil, si l'on est bien convaincu d'avance qu'il n'existe point et qu'il ne peut jamais exister de démonstrations qui soient valables indépendamment de toute autorité extérieure ; parce que l'indépendance absolue étant un état diamétralement opposé à la nature de l'intelligence humaine, dès qu'un homme a pu se supposer dans cette situation, il n'est point de degré de folie auquel il ne puisse être logiquement conduit, et, s'il a quelque force dans l'esprit, il n'est point de vérité si certaine ni si évidente, qu'il ne puisse à volonté, pour quelques instans du moins, révoquer en doute avec une parfaite bonne foi. C'est en ce sens qu'il existe de véritables sceptiques. Ceux qui l'ont nié n'ont prouvé par là qu'une chose, c'est qu'ils ignoraient profondément le pouvoir de la volonté sur l'intelligence, et qu'ils avaient bien peu ou bien mal observé l'homme.

Il suit de ce que nous venons de dire que toutes les démonstrations possibles ne peuvent avoir qu'une valeur purement relative, et que cette valeur dépend uniquement des prémisses qu'admettent ou rejettent les personnes à qui elles sont adressées. Toute prétention qui aurait pour objet d'étendre au-delà de cette limite la puissance de la logique chez une intelligence créée, impliquerait évidemment contradiction, puisque les vérités fondamentales, quelque

évidentes qu'elles puissent être, ne peuvent jamais tirer leur certitude que du témoignage de Dieu, médiat ou immédiat, et, par conséquent, d'un acte de foi dans sa véracité suprême. L'étude particulière de l'ordre logique ne consiste donc pas à apprendre un certain nombre de démonstrations générales et applicables à tous les cas. Le philosophe chrétien a, dans cet ordre particulier, un champ bien autrement vaste à exploiter que ne se le figurent nos apologistes cartésiens. Comme toutes les vérités n'en sont qu'une, des rapports logiques les unissent toutes entre elles. L'ordre logique est l'ensemble de ces rapports. Celui qui le connaîtrait parfaitement pourrait donc déduire toute vérité de quelque vérité que ce soit qui lui serait accordée. Cette connaissance parfaite ne peut appartenir qu'à Dieu, qui est lui-même la vérité unique. Mais quoique l'homme ne puisse jamais y atteindre, il peut en approcher sans cesse, et tel est le but dernier de cette partie de sa science. Le philosophe chrétien doit donc considérer tous les bons livres de dialectique, et en particulier les ouvrages apologétiques des Pères, comme le commencement de la grande carte itinéraire du monde intellectuel. Il apprendra de ces immortels voyageurs les routes nombreuses qu'ils ont déjà découvertes, et cette étude le familiarisant avec leurs procédés, le mettra lui-même en état d'en frayer de nouvelles à ceux qui viendront après lui.

L'ordre logique se compose de deux grandes classes d'argumens, les démonstrations et les réfutations.

Toutes les démonstrations catholiques sont, comme nous l'avons remarqué, des argumens dont les prémisses sont garanties par le témoignage universel, et ne peuvent, par conséquent, être contestées, sous peine de tomber dans le scepticisme. La force logique de ces argumens consiste à montrer que la vérité qu'on prétend démontrer est renfermée dans ces prémisses et qu'elle en sort comme conséquence inévitable. Ainsi le propre de cette classe d'argumens est d'exclure l'hypothèse.

A l'égard de la réfutation des argumens que la logique incrédule oppose aux mystères de la religion, cette réfutation peut se faire en deux manières. La première consiste à montrer que le mystère contre lequel on argumente se retrouve au fond des vérités de l'ordre naturel que l'adversaire admet, ou, du moins, qu'il est tenu d'admettre, sous peine de révoquer en doute toutes les connaissances humaines. Cette méthode de réfutation est la plus courte et la plus aisée. Elle a l'avantage de jeter de prime abord dans le scepticisme l'adversaire qui ne veut pas renoncer à son objection. Son application aux diverses classes de mystères conduit à un dernier résultat très-important pour la métaphysique, qui est que tous les mystères peuvent se résumer dans un seul

mystère fondamental, dont la solution, si elle était possible, entraînerait celle de tous les autres. Mais cette solution est nécessairement impossible, puisqu'autrement le Créateur serait compris parfaitement par la créature, ce qui implique contradiction. Au reste, si, d'un côté, cette méthode a l'avantage d'être prompte et facile, elle a, d'un autre côté, l'inconvénient d'être indirecte et de ne pas conduire à des solutions proprement dites.

L'autre méthode consiste à examiner en eux-mêmes les argumens de la logique incrédule. En y regardant de près, on reconnaît toujours dans ces argumens une prémisse purement hypothétique, soit que cette prémisse soit exprimée, soit qu'elle soit sous-entendue. Or il est évident que tout argument juste, dont la conséquence est contraire à une vérité catholique, est à lui seul une démonstration parfaite de la fausseté de sa prémisse hypothétique. La logique de l'erreur peut donc rendre de grands services à la philosophie chrétienne en lui signalant les hypothèses qu'elle doit éliminer dans l'explication des mystères. En cela consiste le travail préparatoire de l'ordre métaphysique, et c'est ainsi que, dans l'ordre logique, l'erreur sert au développement de la vérité, comme dans l'ordre moral, la Providence sait tirer le bien du mal.

Ces prémisses hypothétiques que la philosophie anti-chrétienne est obligée de prendre pour bases de ses argumens, tantôt elle les émet sans preuves, et alors on peut se borner à les nier purement et simplement, tantôt elle essaie de les prouver, mais alors ses prétendues preuves ont toujours pour fondement un dénombrement imparfait des hypothèses logiquement possibles. En ce cas, c'est à la logique catholique à faire un dénombrement plus exact, et à montrer qu'à l'aide d'une des hypothèses omises par son ennemie, la difficulté demeure résolue. Que si ces hypothèses ne se réduisent pas à une seule, l'œuvre apologétique n'en est pas moins suffisamment accomplie pour le moment. Cependant il reste encore une autre tâche à remplir, puisque, tôt ou tard, l'une ou l'autre de ces hypothèses qu'on a considérées comme également admissibles peut être opposée à quelques-unes des vérités qui font partie de l'ordre de foi. Le philosophe chrétien doit donc s'efforcer de discerner d'avance celle de ces hypothèses qui est la véritable, et qui peut se concilier avec toutes les vérités certaines. Or, tant qu'on s'en tient au procédé logique, on ne peut arriver à ce résultat que par voie d'élimination, c'est-à-dire, en écartant successivement toutes les hypothèses dont l'incompatibilité avec quelques-unes des vérités de foi, ou autrement l'absurdité, peut-être démontrée. C'est ainsi que s'opère, à force de travaux, le passage de l'ordre de discussion à l'ordre d'explication, de la logique à la métaphysique.

Ainsi donc constater les rapports logiques qui existent entre les

vérités certaines ; comparer entre eux, et classer les problêmes que l'ordre de foi laisse à résoudre ; énumérer exactement toutes les hypothèses relatives à chacun de ces problêmes, éliminer celles de ces hypothèses dont l'incompatibilité avec quelques-unes des vérités catholiques peut être démontrée, et continuer cette élimination jusqu'à ce qu'il ne reste plus qu'une seule hypothèse pour chaque problème : telles sont, à notre avis, les principales divisions du travail que doivent exécuter, chacun selon ses moyens, ceux qui se livrent à l'étude des écrits polémiques des Pères.

Mais ces illustres fondateurs de la science catholique ne se sont pas bornés à rendre temoignage aux vérités traditionnelles et à les défendre par des argumens. On rencontre à chaque pas dans leurs ouvrages des pensées qui ne se rapportent, au moins directement, ni à l'un ni à l'autre de ces deux grands objets. Je veux parler de ces passages dont la vérité brille aux yeux de l'âme indépendamment de toute démonstration. Ce sont comme des éclairs qui viennent de temps en temps sillonner les nuages qui dérobent à nos regards les Cieux, séjour de la pure lumière; ou plutôt ce sont des rayons de cette lumière même qui frappent soudain les yeux d'un tel éclat, qu'on dirait que la vérité incréée se montre pour un instant sans voiles. Filles de l'amour, ces révélations du second ordre ne peuvent être bien discernées que par les yeux de l'amour; mais elles peuvent l'être avec un degré de certitude pareil à celui qui accompagne l'évidence. La science a beaucoup trop négligé cette partie des écrivains ecclésiastiques, dont l'importance cependant égale ou surpasse peut-être celle de la partie logique. Recueillir ces passages, en les classant dans l'ordre des mystères qu'ils peuvent servir à expliquer, serait aujourd'hui peut-être l'un des plus grands services que l'érudition catholique pût rendre à la philosophie. Ce travail en effet, qui comprendrait les élémens du mysticisme orthodoxe, de ce mysticisme dont la sublimité égale la sagesse, répandrait certainement des flots de lumière sur toutes les parties de la métaphysique.

Nous avons exposé dans cet article quelques idées sur la classification des divers objets qui doivent fixer l'attention du philosophe catholique dans la lecture des Pères de l'Eglise. Chacun pourra sans doute étendre ou resserrer les différentes parties de cette classification, ou même en adopter une autre, qui lui paraîtra s'accorder mieux avec les dispositions particulières de son esprit. Mais quelque parti que l'on prenne à cet égard, deux choses nous paraissent indispensables : 1° adopter d'avance une classification des points sur lesquels on devra plus spécialement s'arrêter ; si l'on oublie cette précaution, il ne restera dans l'esprit, après un travail immense, que des données, nombreuses sans doute, mais indigestes, et qui

ne formeront jamais un corps de doctrine ; 2° que cette classification soit fondée sur les principes catholiques qui servent de base à la nôtre. Sans eux l'on s'égarera presque infailliblement dans l'immense labyrinthe de la science. Quand il s'agit d'une étude aussi vaste que celle de la *Collection* (même *choisie*) des écrivains ecclésiastiques, il importe d'autant plus de ne pas entrer d'abord dans une fausse route, que ce premier pas peut avoir des suites incalculables. Δ.

(*Le Mémorial catholique*, *Août* 1830.)

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— On lit dans la *Feuille d'avis* du samedi 28 août 1830 : « A vendre des places au temple de la Madeleine ; s'adresser au » marguillier. »

« Et c'est dans Genève, république, dans notre église nationale qui doit tendre à perfectionner ses institutions, que se continue un pareil trafic, non moins fâcheux par ses résultats politiques que contraire aux principes du christianisme ! Si la Société économique n'en veut pas calculer les conséquences, que du moins nos ecclésiastiques éclairés sur les intérêts de leurs ouailles, les appuient de justes réclamations, se rappelant qu'une des raisons qui a favorisé l'établissement des sectes en Angleterre a été la vente de places privilégiées dans les églises ; d'ailleurs pourraient-ils oublier que les pauvres ont souvent plus besoin que les riches des secours de la religion, et qu'il est de leur devoir de faire cesser des distinctions aussi humiliantes que peu judicieuses. »

(*Journal de Genève* du 2 septembre.)

— Un Suisse fait dans le même journal des réflexions sur la révolution de 1830. Nous en extrairons le passage suivant :

« Elle va devenir réalité sur-tout, cette liberté, dans les intérêts les plus chers de l'homme, dans les affaires de religion. Jusqu'ici Genève était presque le seul lieu du continent où la liberté de conscience et des cultes fût véritablement reconnue : tandis que partout ailleurs on ne voyait que force concordats, qui tendaient à confondre l'Eglise et l'Etat ; et qu'en Prusse, le prince, se revêtant des attributions d'un évêque, réalisait la confusion complète des pouvoirs temporel et spirituel. La liberté en Suisse

était particulièrement entachée des plus malheureuses idées à cet égard; des gouvernemens protestans y déployaient un pouvoir coërcitif envers ceux de leurs citoyens qui voulaient suivre un culte indépendant de l'église nationale, et la majorité du peuple applaudissait à de telles mesures; la voix des journaux même s'éleva contre la liberté de conscience et des cultes, moitié si précieuse de toute liberté. Les personnes réputées pour les plus éclairées la regardaient comme tolérable en Amérique, impraticable en Europe, bonne en théorie, ou bien admissible en pratique *pourvu qu'on n'en fît point usage*. Vous, qui, d'une manière ou de l'autre, avez souffert sous les entraves en matière de religion, votre tour viendra. Votre croyance inébranlable était qu'une fois un temps arriverait où la liberté de conscience et de culte se ferait jour, mais quand et comment la chose aurait lieu, c'est ce que vous ne pouviez pas encore entrevoir...... Maintenant la voici! la voici qui vient d'arborer son drapeau sur le continent, cette liberté de conscience et de culte, réputée chimère américaine et idée de visionnaire! Elle sera en France ce qu'enfin elle deviendra partout, *une vérité*. »

Le *Mémorial catholique* partage ces principes, et désire que ces espérances puissent se réaliser. Il a demandé depuis long-temps la liberté religieuse, et il la désire aussi sincèrement pour les protestans que pour les catholiques. Ceux qui redoutent la liberté sont indignes de posséder la vérité, et ceux qui ne rendraient pas hommage à la vérité, quelque part qu'ils la trouvent, ne seraient pas des hommes libres, mais les esclaves des préjugés, du respect humain et des passions.

(*Le Mémorial catholique*, *Août* 1830.)

Analyse et extraits du rapport fait par M. de Bérenger, dans la séance de la chambre des députés du 23 septembre, sur l'accusation des anciens ministres de Charles X.

La commission, dans ses recherches, est remontée jusque bien avant les ordonnances, persuadée qu'elles n'étaient que le résultat d'un plan antérieur. Elle se refuse à croire que Louis XVIII eût voulu l'exécution de ce plan, mais elle pense que des conseils secrets prévalurent sur ses intentions. Après sa mort, les projets formés commencèrent à se réaliser; le rapporteur cite en preuve les lois sur le sacrilége et sur l'indemnité des émigrés, et des projets de loi présentés aux chambres sur la liberté de la presse, sur les

écoles de médecine et sur la suppression du jury en certains cas. Cependant une opposition se formait; le gouvernement, menacé de perdre sa majorité, convoqua les colléges électoraux, et s'efforça de changer la majorité dans la chambre des pairs par une nombreuse promotion. Les élections ne répondirent pas à ses espérances, il fallut appeler un nouveau ministère. Ce ministère donna, dans sa première session, quelques garanties au pays, par les lois sur les élections et sur la presse, mais la seconde session n'eut point de résultat utile.

Le rapporteur signale la création du ministère du 8 août comme une insulte faite au pays; il blâme surtout le choix de MM. de Bourmont, de La Bourdonnaye et de Polignac. Celui-ci était le confident le plus intime de Charles X, et on le mettait depuis longtemps en avant, quand il était question d'adopter un nouveau système. Il représentait à lui seul, dit M. de Béranger, tout le parti contre-révolutionnaire. Quelques mois après, M. de la Bourdonnaye se retira, par suite d'une lutte avec M. de Polignac; *on fit venir des départemens pour le remplacer* (1), dit le rapporteur, un homme sans aucune célébrité. Ce choix étonna toute la France; toutefois la commission doit dire que, suivant un mémoire remis par M. de Gueron-Ranville au prince de Polignac, le 15 décembre 1829, ce ministre blâmait le projet de dissoudre la chambre, de modifier la loi électorale par une ordonnance et de suspendre la liberté de la presse. Mais le prince de Polignac, étant devenu président du conseil, préparait et provoquait tout le travail du cabinet. Alors naquirent les associations pour le refus de l'impôt. La dernière Chambre manifesta son opinion par son adresse, le rapporteur regarde la réponse du Roi comme une nouvelle perfidie du ministère. L'expédition d'Alger fut encore, selon lui, un moyen d'anéantir nos libertés. Il ajoute que les incendies qui éclatèrent cet été en Normandie furent attribuées à une combinaison politique, et que les soupçons s'élevèrent jusqu'aux ministres. Il rend compte en ces mots d'une nouvelle modification du ministère, au mois de mai dernier :

« M. le comte de Peyronnet, dont le nom rappelait si tristement le souvenir de l'administration flétrie par la dernière chambre; M. de Peyronnet, sur lequel, outre une accusation générale non purgée, pesait de tout son poids celle relative aux cruautés et

---

(1) Cela n'est pas tout-à-fait exact; M. de Guernon-Ranville ne remplaça point M. de La Bourdonnaye, mais il remplaça M. de Montbel, qui succédait à M. de La Bourdonnaye.

au déni de justice envers les hommes de couleur de la Martinique, reçut le portefeuille de l'intérieur; son caractère entreprenant le fit juger propre à diriger l'accélération de mouvement qu'allait recevoir cette branche de l'administration publique. Un démembrement du même ministère fut donné à M. le baron Capelle : il s'était montré habile dans l'art de conduire les élections; ce fut son titre de faveur.

» Enfin, M. de Chantelauze avait sur lui l'attention de la couronne par le vœu exprimé dans la précédente session de voir s'opérer un 5 septembre monarchique. Les sceaux lui furent confiés; disons toutefois qu'il fallut lui faire violence. Son interrogatoire renferme à cet égard des détails qu'il est du devoir de l'instruction de reproduire. Nommé une première fois ministre de l'instruction publique, il refusa.

» Nommé plus récemment au département de la justice, il exprima le même refus; mais de nouvelles circonstances, dit-il, ne le laissèrent pas libre de persister dans cette résolution. Effectivement, on a trouvé dans les pièces saisies aux Tuileries la lettre originale que lui écrivit M. de Polignac : elle est datée du 30 avril. On y a également trouvé copie de la réponse que fit M. de Chantelauze à cette lettre : elle est datée de Grenoble, du 9 mai suivant. Il y exprime une grande défiance de lui-même; il croit peu convenable, à la veille de la convocation des colléges, de modifier le ministère; dans tous les cas, il regarde comme une nécessité de rappeler M. de Peyronnet au pouvoir. « Sa présence au conseil lèverait ajoute-il, quelques objections qui me sont personnelles, car un engagement que je ne puis rompre me lie en quelque sorte à ses destinées politiques. Il m'en coûte d'avouer que, même en ce cas, j'aurais une peine très-grande à me déterminer au sacrifice qu'on me demande; au reste, je suis prêt à partir pour Paris lorsque l'ordre m'en sera donné. Ce n'est que là que je pourrai juger si mes avis et mon concours seraient utiles au service du Roi. »

» Cette lettre, il le paraît, fut immédiatement mise sous les yeux de Charles X; et le refus qu'elle exprimait, fâcheusement interprété par le monarque, car une lettre du Roi à M. de Polignac, encore saisie aux Tuileries, et datée de St-Cloud, du 14 mai, disait : « Je vous renvoie, mon cher Jules, la longue lettre de M. de Chantelauze. Elle dit tout, excepté le fin mot de la chose : c'est qu'il a peur de perdre une place agréable et inamovible, pour en prendre une malheureusement trop amovible. Au surplus, je ne change rien à nos projets, et s'il nous convient toujours, comme je le crois, nous le ferons presser par Peyronnet. »

» M. de Chantelauze reçut donc l'ordre de se rendre à Paris, et on parvint à triompher de sa répugnance. La commission doit encore mentionner une pièce qu'il a fait joindre au procès : c'est

une lettre adressée le 18 mai à monsieur son frère, conseiller à Montbrison, dans laquelle il lui disait : « Nous avons l'un envers l'autre gardé un long silence ; je viens le rompre le premier, car je ne veux pas que tu apprennes par le *Moniteur*, et avec le public, l'événement le plus important, et je crois le plus malheureux de ma vie : c'est ma nomination comme garde des sceaux. Voilà deux mois que j'oppose une résistance soutenue à mon entrée au conseil. On ne me laisse plus même aujourd'hui mon libre arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me permettent plus que l'obéissance. Je me résigne à ce role de victime. Veille sur les élections ; car y échouer serait maintenant pour moi chose honteuse. »

» MM. de Courvoisier et Chabrol sortirent du conseil. M. de Montbel, après avoir successivement occupé les ministères de l'instruction publique et de l'intérieur, passa aux finances : ainsi se trouva modifié le cabinet.

» Une chose frappe dans cette modification : elle ne fut point délibérée en conseil, et elle se fit sans le concours des ministres conservés. M. de Ranville l'a déclaré dans son interrogatoire. La preuve en est d'ailleurs écrite dans la lettre déjà citée du prince de Polignac à M. de Chantelauze. « Je n'ai pas besoin de vous dire que le plus grand secret doit être gardé sur le contenu de cette lettre, qui n'est connue que des augustes personnages qui s'y trouvent nommés. »

» Ainsi c'était une pensée en dehors du cabinet ; c'était une influence étrangère à ses membres qui dictait les nouveaux choix. Les ministres maintenus ne le connurent que par le *Moniteur*. »

Le rapporteur reproche au ministère l'influence exercée sur les élections, et les moyens mis en usage pour se procurer des députés dans son sens. Il reproche à quelques évêques d'avoir secondé cette influence, et dit que d'autres prélats comprirent mieux leur ministère. Il blâme la proclamation royale et l'ajournement des élections dans vingt départemens. Arrivé aux ordonnances, le rapporteur en parle en ces termes :

« MM. de Peyronnet, de Ranville et Chantelauze semblent s'accorder à dire que ce fut dans un conseil tenu vers la première quinzaine de juillet que le projet des fatales ordonnances fut jeté pour la première fois au milieu de la discussion, et que, ce jour-là, il n'y fut pas donné suite.

» Mais on voit, dans une note remise à M. de Polignac par l'un de ses familiers, le jour où parurent les ordonnances, que ce coup d'état entrait dans le système qui avait présidé à la création du conseil. « Le 26 juillet, y est-il dit, est le développement de

» la pensée du 8 août ; c'est un coup d'état sans retour ; le Roi, » en tirant l'épée, a jeté le fourreau au loin. »

» Cette funeste pensée, Messieurs, allait donc recevoir son développement ; selon MM. Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze, elle ne fut qu'ébauchée dans une première réunion spéciale pour cet objet ; elle fut approfondie et longuement discutée dans un second conseil qui eut lieu quelques jours après sous la présidence du Roi. Elle trouva d'abord deux opposans, MM. Peyronnet et de Guernon-Ranville ; c'est ce qui résulte de leurs interrogatoires ; et toutefois M. de Peyronnet, craignant que l'aveu de son opposition aux ordonnances ne nuisît à ceux de ses collègues qui avaient pleinement adopté le principe, a laissé plutôt deviner qu'il n'a avoué les avoir personnellement combattues.

» La même opposition se manifesta au conseil présidé par le Roi, plus faiblement peut-être de la part de M. de Peyronnet, mais avec toute la vivacité de son caractère de la part de M. Guernon-Ranville, qui, même, avait écrit à M. Courvoisier pour lui faire connaître son opposition : c'est encore ce qu'on peut induire des réponses de cet ex-ministre, quoiqu'en ce qui le concerne M. de Peyronnet continue à s'exprimer avec la même réserve.

» Ces détails, Messieurs, vous étaient dus, non qu'ils diminuent la responsabilité des deux ministres opposans (dès l'instant où ils ont signé ces fatales ordonnances ils l'ont acceptée tout entière) ; mais parce que, si le fait de leur opposition est vrai, ils ont le droit de le voir consigner dans ce rapport...

» M. de Peyronnet a avoué que, si la conception de l'ordonnance électorale appartenait au conseil, la rédaction était en grande partie son ouvrage. Ni lui ni les autres ministres détenus n'ont fait connaître quel était le rédacteur des ordonnances relatives à la dissolution de la chambre et à la suspension de la presse périodique.

» On assure que l'établissement des cours prévotales devait compléter ce système de contre-révolution. On prétend même que des ordres étaient déjà donnés dans divers départemens pour les organiser : on va jusqu'à nommer les hommes qui devaient en faire partie. Votre commission, à cet égard, n'a recueilli que des indices. A la chancellerie, tout a été détruit ; dans les départemens, divers procureurs-généraux, auxquels on s'est adressé, ont déclaré que leurs prédécesseurs, en abandonnant leurs parquets, avaient anéanti tout ce qui pouvait compromettre soit eux-mêmes, soit la précédente administration.

» Le cabinet jugea convenable de faire précéder ces extraordinaires mesures par une sorte d'exposé de motif dans la forme d'un rapport au Roi : les ex-ministres détenus s'accordent à dire que l'idée de ce rapport ne vint au conseil qu'après que le principe et

même la rédaction des ordonnances eurent été arrêtés. M. de Chantelauze fut chargé de le rédiger : il n'a pas hésité à en faire l'aveu. »

On fut étonné que les lettres closes pour l'ouverture de la session eussent été adressées, quoique la dissolution de la chambre dût être résolue. Les ministres ont expliqué cette contradiction, en disant que les lettres avaient été signées par le Roi avant la résolution prise, et qu'elles furent expédiées pendant qu'on délibérait. Le rapporteur cite une conversation de M. Sauvo, rédacteur du *Moniteur*, avec deux des ministres ; elle apprend seulement que M. Sauvo était fort effrayé des ordonnances. Le rapport insiste beaucoup sur les mesures militaires prises. Dès le 20 juillet, le maréchal Marmont avait transmis aux chefs des corps des ordres en cas d'attroupement et de sédition. Le 25 juillet, une ordonnance contresignée du prince de Polignac seul conféra au maréchal le commandement des troupes de la 1° division militaire ; les autres ministres n'eurent aucune connaissance de cette mesure qui avait été prise, a dit M. Polignac, à cause de l'absence du général Coutard, alors aux eaux. Le rapporteur raconte ainsi les premiers mouvemens :

« La journée du 26 se passa en vives agitations de la part du peuple de Paris, et en mesures actives de la part de l'autorité.

» Dès ce moment, c'est directement avec le président du conseil que le préfet de police et toutes les autorités se mettent en communication. A dater du 26, l'action des autres ministres disparaît entièrement.

» Le 27, plusieurs journaux continuent à paraître, et publient une énergique protestation : la force armée se transporte dans leurs ateliers d'imprimerie.

» Un rapport du préfet de police à M. de Polignac est ainsi conçu.

« *Presses libérales*. On les saisit, et quoiqu'on fasse, j'en serai
» maître ; la gendarmerie et la ligne tiendront la main à l'exécu-
» tion. »

» Peu d'heures après, il lui annonce comme une victoire qu'il tient en sa possession les presses des journaux le *Figaro*, le *Commerce* et *le National ;* les presses du *Temps* furent également mises sous le scellé.

» Cependant la saisie de ces presses ne se fait pas sans opposition ; la résistance à des ordonnances violatrices de la Charte devenait un devoir ; le peuple s'assemble, le tumulte s'accroît en même temps que toute la troupe est sous les armes ; mais de la part du peuple on n'entend encore que le cri de *vive la Charte !* La place du Palais-Royal, la rue Saint-Honoré, et autres rues adja-

centes, sont les lieux où les rassemblemens deviennent les plus nombreux. Il paraît qu'ils deviennent aussi le premier théâtre des scènes sanglantes que cette journée a à déplorer.

» La force armée sur ce point était nombreuse, et sans agression réelle, sans provocation de la part du peuple, sans sommation de la part de l'autorité, la troupe fait usage de ses armes; une charge de gendarmerie a lieu, sabrant tout ce qui se présente devant elle, et plusieurs feux de pelotons d'infanterie de la garde, sont dirigés sur une multitude désarmée. Ces faits résultent de l'enquête; il en résulte aussi que l'autorité civile, au lieu de protéger les citoyens, paraissait animer les soldats contre eux : un commissaire de police a été vu circulant sans cesse sur le front des détachemens en paraissant donner des ordres à la troupe.

» Il résulte encore de l'enquête que les chefs de corps étaient porteurs de l'ordre écrit de tirer sans ménagement sur le peuple. En même temps on voyait les officiers et sous-officiers distribuer de l'argent aux soldats pour les encourager et soutenir leur ardeur. C'est même ici le cas de dire que les sommes qui furent distribuées à la troupe dans ces journées de deuil, s'élèvent, selon l'état que nous en a remis M. le ministre des finances, à la somme de 974,261 fr. 88 c.

» Sur cette somme, 555,271 fr. 88 c. furent délivrés par la liste civile, et 421,100 fr. par le trésor.

» M. le ministre de la guerre, maréchal Gérard, dans une note par lui remise à la commission, a fait remarquer l'irrégularité de la forme employée par l'ex-ministre des finances pour la délivrance de cettre dernière somme : il a déclaré qu'il ne pouvait ni la reconnaître, ni la mettre à la charge de l'administration de la guerre et il a rejeté sur M. de Montbel la responsabilité de cette dépense illégale.

» Mais en même temps que des citoyens sans défense étaient frappés, un autre genre d'attentat se préparait. L'autorité judiciaire, inaperçue jusqu'ici, allait agir. Un requisitoire est dressé; un juge d'instruction y obtempère; quarante-cinq mandats sont décernés. Le magistrat prétend qu'il ne doit frapper que les journalistes signataires de la protestation publiée dans plusieurs journaux du 27, et que c'était un simple délit de la presse qu'on voulait réprimer. Il y a sur ce point de l'obscurité; car le nombre des signataires n'était que de 38, et on ignore de quels noms se complétait le nombre de 45 (1).

---

(1) Par une lettre subséquente, le rapporteur dit que, d'après un exemplaire du *National* du 27 juillet, le nombre des signataires était de 44.

» Six mandats sont remis au préfet de police pour assurer leur exécution ; celui-ci les confie à la vigilance de l'un de ses agens, qui heureusement recule devant la difficulté de cette exécution. Les réquisitoires, les mandats ont été anéantis : votre commission n'a pu éclaircir le doute qui naît de leur nombre.

» L'auteur des réquisitoires, le magistrat qui y fit droit, le préfet de police qui consentit à faire exécuter les mandats, agissent-ils de leur propre mouvement? On le croira difficilement : il est bien plus naturel de chercher le principe de ces actes cruellement rigoureux dans des ordres plus élevés...

» De grands malheurs pouvaient être évités; aucune tentative n'est faite pour éclairer la cour; les ministres, que dis-je le prince de Polignac, car lui seul apparaît dans ces tristes momens, ne cherche point à faire connaître la vérité à Charles X, à lui dire que le sang coule par torrens, que peut-être il est temps encore de prononcer des paroles de paix et de réconciliation; MM. de Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze déclarent que, s'il y avait encore des ministres, il n'y avait plus de ministère, et que M. de Polignac correspondait seul avec la cour. »

Le 28, Paris fut mis en état de siége. Le président du conseil écrivait au maréchal : *Vous feriez bien de faire dire à N..., que le Roi donnera de l'argent aux ouvriers qui ont faim, s'ils quittent les révoltés, et qu'il le fasse crier partout, et que, d'un autre côté, un conseil de guerre doit juger les coupables.* Des ordres furent donnés pour dissoudre les camps de Saint-Omer et de Lunéville, et pour en faire marcher les troupes sur Paris.

« Vers les deux heures, d'honorables députés, dans le dessein de faire cesser le carnage, se rendent auprès du maréchal; ils demandent le rapport des ordonnances, le renvoi des ministres, la réunion immédiate des chambres, et offrent à ce prix de se rendre médiateurs entre le peuple et l'armée. Le maréchal n'ose prendre sur lui de suspendre les opérations militaires; mais il promet de faire part de cette démarche à Charles X Le président du conseil, qui se trouvait chez ce maréchal, paraît d'abord désirer d'entretenir ces généreux mandataires; mais il hésite, et on lit dans le rapport de la commission municipale de Paris, que, sans vouloir les entendre, il finit par leur dire que les ordonnances ne seront pas retirées.

» M. le prince de Polignac assure qu'il écrivit au Roi, et que le maréchal écrivit de son côté : il ajoute que le maréchal ne lui fit point connaître la réponse de Charles X, et que, sur ce point d'ailleurs, toutes les fois qu'il sera interrogé sur ce que le Roi aura

pu lui avoir dit ou écrit, un sentiment de respect et d'honneur lui imposera un silence absolu. »

Il n'entrait pas dans le plan de la commission de suivre les événemens ultérieurs. Nous n'ajouterons ici que ce que le rapporteur disait sur la fin de son rapport :

« Le pays, par notre intervention, va demander justice des hommes qui ont violé les lois et troublé la paix intérieure dont il jouissait... Justice et non vengeance, tel est le cri qui part de tous les cœurs. La vengeance, indigne d'une grande nation, appartient aux temps des ténèbres et de la barbarie; la justice, triomphe du droit sur ce qui est usurpé, de la raison sur le crime, atteste, lorsqu'elle est circonscrite dans une juste mesure, le progrès des lumières et des mœurs. »

La lecture de ce rapport pourrait donner lieu à beaucoup de questions et de difficultés. D'abord la commission ne s'est-elle pas fort écartée de son mandat? Elle était chargée d'examiner la conduite et les actes du dernier ministère, mais non de dresser un acte d'accusation contre Charles X. Le projet qu'on prête à ce prince d'avoir voulu, dès le commencement de son règne, détruire la Charte, est contredit par tous les actes des premières années de ce règne. En montant sur le trône, Charles X maintint le ministère formé par son frère, il ne fit dans l'administration aucun changement important, il suivit la même marche que Louis XVIII, il abolit même la censure que celui-ci venait de rétablir. Assurément la composition du ministère Portalis et Martignac, en 1828, n'annonce pas le projet de renverser la Charte; les lois rendues sous ce ministère déposent également contre ce projet.

Était-il digne de la commission de répéter contre les Bourbons les allégations et les conjectures des feuilles les plus violentes? Des députés devaient-ils juger Charles X d'après les préventions d'une opposition ardente, noircir ses intentions, quand on ne pouvait pas flétrir ses actes, et jeter sur tout l'ensemble de son règne le vernis des imputations les plus invraisemblables? On parle d'un projet formé de longue main par les Bourbons, pour renverser la Charte; mais n'y avait-il pas aussi un projet formé de longue main en France pour renverser les Bourbons? N'avons-nous pas vu, depuis 1814, une suite d'actes et d'écrits tendant à ce but? La défection des cent jours, les déclamations d'une foule de journaux, tant de tentatives de toutes sortes, de petites révoltes et des conspirations nombreuses, des rassemblemens, des associations secrètes, des pé-

tards, l'assassinat d'un prince, tout cela est-il chimérique ? Les *Patriotes de* 1816, et ceux du *Lion dormant*, et ceux de *l'Epingle noire*, et tant d'autres sociétés de cette espèce, et Didier à Grenoble, et Monier à Vincennes, et Randon à Bordeaux, et Desbans, et Charnay, et Gravier, et Bouton, et Berton, etc., étaient-ils des amis de la Charte, travaillaient-ils pour les Bourbons? Ne pourrait-on pas répondre au rapport, en rappelant tous les efforts d'un parti nombreux et puissant depuis 1814 jusqu'en 1829? N'est-ce pas là qu'on pourrait montrer une suite d'actes, de manœuvres et d'écrits, un concert, un ensemble de moyens tendant tous à affaiblir ou à ruiner la monarchie ?

Quant aux ministres, nous n'examinerons pas en ce moment la partie du rapport qui les concerne. Nous dirons seulement qu'une chose y a surpris et choqué tous les partis, c'est d'insinuer des soupçons contre les ministres à l'occasion des incendies de Normandie. N'avait-on pas assez de faits contre eux, sans recourir aux soupçons ? Devait-on employer une telle arme dans un débat aussi grave? Les ministres ne sont-ils pas aussi en droit de soupçonner leurs ennemis ? Que dirait-on s'ils accusaient les libéraux de ces incendies?

Ce court aperçu suffit pour faire voir qu'il n'y a pas dans le rapport autant d'impartialité qu'on devait en attendre d'un organe de la commission, parlant à la chambre, et dans une occasion si solennelle.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1690.)

Vie du Père Pierre Claver, apôtre de Carthagène et des Indes occidentales, par Fleuriau; 1830, 2 v. in-18.

Pierre Claver, Jésuite espagnol et missionnaire en Amérique, y déploya pendant 40 ans des vertus, un zèle et sur-tout une charité qu'on ne saurait assez admirer, on n'a pas craint de le comparer, sous beaucoup de rapports, à saint François-Xavier, et il fut presque pour l'Amérique ce que celui-ci avait été pour l'Asie. Sa vie fut publiée à Madrid trois ans après sa mort par le Père Fernandez, et le même en donna en 1666 une nouvelle plus complète et plus détaillée. Il en parut une autre à Rome en 1748. C'est sur ces ouvrages et sur des mémoires et des procès-verbaux juridiques qu'un Jésuite français, le P. Fleuriau, donna en 1751 une Vie de Claver dans notre langue. Cette Vie, pleine de faits édifians et

écrite avec beaucoup de soin et d'exactitude, méritait d'être plus connue. Il est étonnant qu'on n'en ait fait jusqu'ici d'autre édition que celle de 1751. Celle qui vient de paraître en ce moment n'en sera que mieux accueillie des âmes pieuses; elle fait partie de la *Bibliothèque des amis de la religion*, collection que nous avons déjà annoncée. Depuis que nous en avons parlé, n° 1647, il a paru huit nouveaux volumes de Bourdaloue, quatre des *Lettres édifiantes*, et l'Introduction à la vie et aux vertus chrétiennes, de M. Olier. Ainsi il y a en ce moment 16 volumes des Sermons de Bourdaloue, 13 des *Lettres édifiantes*, sans compter un volume de Bossuet, un de M. Olier et la *Vie du Père Claver*. Nous ne nous arrêterons aujourd'hui que sur ce dernier ouvrage, et nous donnerons une idée des vertus et des travaux de l'infatigable missionnaire.

Le Père Claver naquit à Verdu, en Catalogne, vers l'an 1581 ou 1585; sa famille, quoique peu riche, occupait un rang distingué dans la province, mais, ce qui est plus précieux, ses parens faisaient profession ouverte de piété. Pierre Claver fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique; on l'envoya étudier à Barcelonne, où il vit de près les Jésuites, et où il conçut une grande estime pour ce corps. Il demanda à y être admis, et ses parens y ayant consenti, il entra au noviciat de Tarragone le 20 août 1602. Sa ferveur et ses progrès dans la vertu y furent un sujet d'admiration. Ses supérieurs l'envoyèrent successivement à Girone et à Majorque; il se lia dans cette île avec le Frère Alphonse Rodriguez, qui lui donna de salutaires conseils pour travailler à sa perfection. Claver commença sa théologie à Barcelonne, et y sollicita d'être envoyé dans les missions des Indes. On lui accorda ce qu'il souhaitait, et il partit en 1610 pour l'Amérique. Il acheva ses études théologiques à Santa-Fé di Bogota, fit sa troisième année de noviciat à Thougha, et fut ordonné prêtre à Carthagène.

Cette ville devait être le théâtre de son zèle et de sa charité. L'état des nègres, leur ignorance, leur misère, le touchèrent sensiblement. Il se dévoua à leur soulagement et à leur salut. Déjà le Père Alphonse de Sandoval s'était consacré à ce genre de ministère. Le Père Claver se fit le disciple de ce Jésuite, et s'accoutuma sous lui à visiter, à consoler, à instruire les esclaves. Il était leur protecteur auprès de leurs maîtres, il les assistait dans leurs maladies, il les disposait au baptême. Dès qu'il arrivait un vaisseau chargé de nègres,

il s'y rendait avec des provisions, et leur offrait tout ce dont ils pouvaient avoir besoin après une pénible traversée. Des personnes pieuses ou touchées de sa charité lui fournissaient les moyens de soulager ses protégés, de procurer aux plus pauvres et aux malades les alimens et les remèdes qui convenaient à leur situation, de racheter même les plus malheureux. Il ne craignait auprès d'eux ni la contagion des maladies, ni la mauvaise odeur de leurs cases, ni leur grossièreté. Son grand bonheur était de leur parler de Dieu, de le leur faire connaître et aimer, de les attirer à la vertu. Quand il ne pouvait se faire entendre par des paroles, il recourait à des interprètes, ou bien à des signes et à des gestes si expressifs, qu'il était compris de ces pauvres-gens. Il ne les abandonnait point après les avoir baptisés, et redoublait au contraire de soins pour les engager à persévérer. Son zèle allait jusqu'à rechercher et découvrir les nègres que lui cachaient des marchands avides ou des propriétaires intéressés. Il réprimait les abus qui se glissaient parmi ces malheureux, les reprenait de leurs vices, obtenait leur grâce de leurs maîtres, visitait les prisonniers; enfin il était pour eux le père le plus tendre et l'apôtre le plus courageux.

Ayant fait ses derniers vœux en 1622, il obtint d'y en ajouter un par lequel il se consacrait pour toujours au service des nègres. On raconte des traits héroïques de sa charité envers ces pauvres gens. Rien ne lui était impossible lorsqu'il s'agissait de les soulager : on assure même qu'il opéra des miracles en leur faveur, et l'historien de sa vie en rapporte quelques-uns. Mais tout occupé qu'il était de procurer le bien temporel et spirituel des nègres, il n'y trouvait pas de quoi satisfaire l'ardeur et l'étendue de son zèle. Les hôpitaux et les prisons, les malheureux de toutes les classes étaient encore l'objet de ses soins. Il visitait à Carthagène les hôpitaux de St.-Sébastien et de St.-Lazare, rendait aux malades les services les plus pénibles, les exhortant à la patience et les gagnant par l'excès de sa charité. Les maladies les plus contagieuses, les plaies les plus dégoûtantes, les mauvaises odeurs, les caractères les plus difficiles, rien ne le rebutait. Aussi il ramena les pécheurs les plus désespérés, et convertit plusieurs protestans, entre autres un ecclésiastique anglican. Enfin il n'était aucun genre de bonnes œuvres auquel il fût étranger. Il donnait des missions aux environs de Carthagène, et dans la ville même ses prédications, ses exemples, un zèle que rien ne rebutait, sa vie pauvre et mortifiée, son dévouement pour le prochain, opérèrent un renouvellement de mœurs.

Son historien a consacré un livre de sa vie au détail de ses vertus, et insiste particulièrement sur son oraison continuelle, sur sa dévotion pour la Sainte-Vierge, sur ses austérités, sur son inaltérable douceur, sur son humilité, etc. Epuisé de travaux, le Père Claver devint infirme dans ses dernières années, et trouvait encore le moyen de continuer son ministère. Il se faisait porter aux loges des nègres ou dans les hôpitaux. Il eut la consolation, avant de mourir, de voir arriver à Carthagène un missionnaire destiné à le remplacer. Il prédit le temps de sa mort, qui arriva le 8 septembre 1654. Le concours qui se fit à ses obsèques et l'empressement à avoir de ses reliques montrèrent l'estime et la vénération qu'on avait pour lui. Il y eut des miracles attribués à son intercession, et dès 1657, on commença des informations juridiques sur ses vertus et sur des guérisons opérées chez des personnes qui l'avaient invoqué.

Tel est l'abrégé de la Vie du Père Claver, mais c'est dans l'ouvrage même du Père Fleuriau qu'il faut lire un grand nombre de faits dont nous n'avons pu rendre compte. Ces faits sont doublement intéressans, sous le rapport historique et sous celui de la piété, et ce tableau des vertus et des travaux d'un saint prêtre est un éloquent argument en faveur d'une religion qui inspire un tel dévouement, et qui le soutient pendant plus de 40 ans.

(*L'Ami de la Religion*, *n*° 1692.)

Vie de M. de Lantages, premier supérieur du séminaire de Puy (1).

Le 17e siècle est une mine inépuisable de Vies édifiantes de pieux personnages de toutes les classes, et sur tout de membres du clergé. On a déjà publié anciennement un grand nombre de ces Vies particulières, et il en paraît de temps en temps de nouvelles, qui ne sont ni moins exemplaires, ni moins intéressantes. Celle de M. de Lantages, que nous annonçons, est du même auteur que celle de M. Démia, dont nous avons

---

(1) Un vol. in-8°, prix, 7 frs. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, et au bureau de ce journal.

parlé l'année dernière, et elle mérite aussi de nous occuper quelques instans.

Charles Louis de Lantages naquit à Troyes en 1616 d'une famille honorable. Il fut élevé chez les Jésuites de Nevers, et se distingua dès sa jeunesse par une sagesse et une piété précoces. Il se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un bénéfice (le prieuré de Saint Symphorien de Romilly). Il vint à Paris en 1642, au moment même où M. Olivier jetait les fondemens du séminaire Saint-Sulpice, et il s'attacha à sa compagnie naissante. La ferveur de M. de Lantages le rendait digne d'une société où régnait si éminemment l'esprit ecclésiastique. Ayant reçu les ordres et pris le bonnet de docteur, il fut employé au ministère dans la paroisse Saint-Sulpice, et chargé par M. Olier du soin des catéchismes. Son talent pour instruire les enfans, son zèle et sa charité pour eux attirèrent les bénédictions de Dieu sur ses travaux.

En 1653, M. Olier ayant établi un séminaire au Puy, en confia la direction à M. de Lantages, qui fut nommé peu après grand-vicaire du diocèse. Son influence et ses exemples furent bientôt sensibles dans le clergé. Il donna une mission générale à la ville et au diocèse. Il accompagna l'évêque dans une visite générale. Ils établirent de concert des écoles au Puy et des conférences ecclésiastiques. M. de Lantages donnait aussi ses soins aux communautés de filles. Il contribua à l'établissement des religieuses de N.-D. d'Yssingeaux, et propagea la congrégation des Sœurs de Saint-Joseph. Les instructions qu'il faisait régulièrement dans l'église Saint Georges renouvelèrent la piété au Puy, et plusieurs personnes ambitionnèrent l'avantage d'être dirigées par lui. Il leur donnait des retraites, et, variant ses conseils avec autant d'art que de jugement, il les faisait avancer dans les voies de la perfection. Son zèle et ses soins produisirent sur-tout des effets sensibles dans le séminaire, où il forma d'excellens disciples, MM. Bardon, Boyer, Grosson, sur lesquelles l'auteur donne de courtes notices.

M. de Lantages visitait tous les ans le monastère des religieuses de Langeac, et il publia en 1665 la Vie de la Mère Agnès de Langeac, qui a été réimprimée il y a quelques années. Cette Vie fut suivie, en 1668, de celle de la Mère des Séraphins, du même couvent. On lui doit encore celle de Mlle Martel, fondatrice de la congrégation des Demoiselles de l'instruction; cette dernière Vie est restée manuscrite. Anne-Marie Martel, fille d'un avocat du Puy, s'était livrée par piété à l'instruction des jeunes filles; elles réunit des ouvrières, auxquelles elle inspira le goût de la piété, et s'adjoignit des personnes pieu-

ses qui la secondèrent dans ces soins. Son zèle et son courage étaient extrêmes. Elle mourut en odeur de sainteté le 15 janvier 1673, n'étant âgée que de 28 ans. Son œuvre ne périt point avec elle. Six ans après sa mort, il y avait au Puy quinze assemblées de filles, et plus de soixante-dix jeunes personnes qui se vouaient à l'instruction de celles de leur sexe. Un prêtre du séminaire, M. Antoine Tronson, eut la plus grande part à la formation de cette association, qui depuis fut toujours dirigée par MM. de Saint-Sulpice.

En 1663, on retira M. de Lantages du Puy, pour l'envoyer à Clermont, comme supérieur du séminaire; mais, sur quelques mécontentemens ou quelques préventions de l'évêque, il resta quelques années sans emploi à Paris. Enfin en 1776, l'évêque du Puy, M. de Béthune, le redemanda pour gouverner son séminaire, où le vertueux prêtre avait laissée de précieux souvenirs. M. de Lantages s'appliquait en même temps à l'exercice du ministère, et dirigeait l'œuvre de l'*Instruction*. Les pieuses filles ayant été blâmées par quelques uns de ce qu'elles se permettaient d'enseigner la doctrine chrétienne, il prit leur défense dans un écrit exprès. Il publia les deux dernières parties d'un *Catéchisme de la foi et des mœurs chrétiennes*, dont les deux premières parties avaient déjà paru à Clermont; l'évêque du Puy adopta ce *Catéchisme* pour son diocèse. L'abbé de Lantages est aussi auteur d'*Instructions ecclésiastiques*, dont il parut deux volumes; le troisième n'a pas été achévé. L'auteur de la Vie cite encore de lui les *Conférences du Puy* et des ouvrages manuscrits, entre autres des traités de théologie.

Les dernières années de M. de Lantages se passèrent dans de pénibles infirmités qu'il supporta avec une admirable patience, et auxquelles il joignait encore des mortifications et des austérités de son propre choix. C'est ainsi qu'il se préparait à son dernier passage, qui arriva le premier avril 1694. Sa résignation et sa ferveur dans ses derniers momens furent un sujet d'édification pour tous ceux qui l'approchaient. Ses obsèques furent marquées par un grand concours. L'auteur cite plusieurs guérisons miraculeuses attribuées à l'intercession du vénérable prêtre.

Cette vie, dont nous n'offrons qu'un court extrait, est rédigée avec beaucoup de soin et d'exactitude, et nourrie de faits édifians. L'auteur a consulté plusieurs manuscrits, tant au séminaire Saint-Sulpice qu'au Puy; parmi ces manuscrits, il y a un recueil de la Vie de M. de Lantages, par une supérieure de la Visitation au Puy, la Mère Gauchet, et une notice sur le même

par M. Guyton, son successeur. Il y a aussi des lettres en assez grand nombre.

A la suite de la *Vie de M. de Lantages*, l'estimable auteur a inséré des notices sur les supérieurs du séminaire du Puy qui se sont succédés jusqu'à la révolution. Ces notices sont au nombre de treize; les plus remarquables sont celles de MM. Guyton et Bardon. François Guyton, troisième supérieur du séminaire, était arrière petit-fils du fameux maire de La Rochelle; il mourut le 26 janvier 1724. Gabriel-Joseph Bardon, disciple de l'abbé de Lantages, entra dans la congrégation de Saint-Sulpice, et était particulièrement estimé de madame de Maintenon, qui l'eut quelque temps pour confesseur; l'auteur de la notice donne à ce sujet des détails qui n'étaient pas connus. M. Bardon mourut à Paris le 10 août 1692; il ne lui manqua, dit-on, pour devenir supérieur de Saint-Sulpice, que de survivre à M. Tronson. L'auteur de la *Vie de M. de Lantages* fait connaître encore d'autres pieux ecclésiastiques du temps, nommément M. Grosson, vicaire au Puy, mort le 12 août 1679, dont la Vie fut publiée en 1767 par M. Chilhac, curé de Sainte-Sigolène. Il y a aussi de courtes notices sur ce même M. Chilhac, qui est encore auteur de la Vie de la Mère Angèle, d'une notice sur l'abbé Girardin, grand-vicaire du Puy, sur les supérieurs de la communauté de l'*Instruction*, depuis Mlle Martel jusqu'à Mlle de Soufreyde-Sénicrose, morte en odeur de vertu le 30 mars 1821. Toutes ces notices, qui ont dû demander beaucoup de recherches, ajoutent à l'intérêt de la Vie principale.

(*L'Ami de la Religion, n° 1698.*)

DE LA LÉGITIMITÉ ET DE LA LÉGALITÉ.

Il existe dans la société deux ordres, qui bien qu'habituellement combinés entre eux, n'en sont pas moins essentiellement distincts, l'ordre légitime et l'ordre légal.

La justice est la source unique de toute légitimité, ou plutôt est la légitimité même. Otez du monde l'idée de justice, il ne reste que la force pure, laquelle, n'impliquant la notion d'aucun droit ni d'aucun devoir, ne présente rien à quoi l'on puisse attacher l'idée de légitimité. Toute force n'est donc légitime qu'autant qu'elle s'exerce conformément à la loi de justice; toute force qui la viole est illégitime au même degré, et le travail de la

société humaine, depuis son origine, a pour objet d'établir l'harmonie de la force et de la justice. La force préponderante qui constitue le pouvoir social, loin d'être à cet égard moins dépendante, est astreinte au contraire à une soumission plus étendue. Pour être légitime, elle a besoin d'une union plus complète avec la justice.

Mais à côté de l'ordre légitime, s'élève un autre ordre, l'ordre légal, qui est la partie réglementaire de la société, comme la justice en est la loi fondamentale. Il a pour objet de déterminer les conditions d'après lesquelles le pouvoir s'établit et se transmet dans chaque société particulière, les formes suivant lesquelles il s'exerce, et le genre de garanties le plus efficace, eu égard à l'état de chaque peuple, pour empêcher les abus de la force.

Ces deux ordres sont essentiellement distincts sous plusieurs rapports, et d'abord ils le sont dans leur base même. La justice, ou l'ordre légitime proprement dit, ne dépend d'aucun contrat, puisqu'elle est quelque chose d'antérieur à toutes les conventions humaines dont elle est le fondement nécessaire et la règle. Nulle convention ne serait obligatoire, sans une loi morale préexistante qui lie, indépendamment de leur consentement, toutes les volontés individuelles.

Au contraire, l'ordre légal, l'ordre réglementaire a toujours reposé au fond et repose nécessairement sur une convention, sur un contrat synallagmatique. Si chaque homme en effet a des droits, nul homme ne saurait être revêtu du pouvoir que sous la condition de respecter les droits de tous. Or qui oserait nier que chaque homme ait des droits? La conscience universelle a constamment repoussé cette doctrine aussi odieuse que dégradante. Quiconque tourmenterait inutilement un animal, un ver de terre, blesserait une loi morale; et refuser des droits à chaque homme, c'est ravaler l'humanité bien au-dessous de la brute.

L'ordre légitime, indépendant de tout contrat, et l'ordre légal fondé sur des conventions, présentent chacun, pour cette raison même, des caractères qui lui sont propres. L'ordre légitime est essentiellement immuable, le même partout dans tous les temps, dans tous les lieux. L'ordre légal est soumis à toutes les vicissitudes des conventions humaines. Il varie pour chaque peuple. La démocratie, l'aristocratie, la monarchie, soit élective, soit héréditaire, à l'exclusion des femmes ou sans cette exclusion, sont les formes diverses de cet ordre légal, qui est nécessairement arbitraire, non pas en ce sens qu'une de ces formes ne soit préférable à l'autre, dans tel état donné de so-

ciété, on ne convienne plus qu'aucune autre à la plupart des peuples, dans le cours ordinaire de leur existence; mais en ce sens que cet ordre légal suppose le consentement de ceux dont il doit protéger tous les droits, ou, en d'autres termes, que telle ou telle forme de gouvernement ne saurait subsister, qu'autant qu'elle est généralement reconnue comme conservatrice et protectrice de tous les intérêts légitimes. De ce qu'un gouvernement est nécessaire en général à toute société publique, on aurait tort de conclure que l'assentiment des peuples n'est pas nécessaire lui-même à l'établissement de telle ou telle forme de gouvernement; de même que, bien que le mariage, fondement de la société domestique, soit nécessaire au genre humain, chaque mariage particulier dépend néanmoins radicalement du consentement des individus.

Tant que l'ordre légitime et l'ordre légal, quoique distincts dans leur essence, sont en harmonie, c'est-à-dire que l'ordre légal protége efficacement la justice, il emprunte de celle-ci une légitimité qu'il ne possède pas par lui-même, et que pour cette raison il perd lorsqu'après s'être altéré graduellement, il finit par se trouver fondamentalement opposé à l'ordre légitime.

En partant de ces principes, on discerne aisément ce qu'il y a de faux et ce qu'il y a de vrai dans la doctrine qui fait reposer la société sur un contrat. Faites dépendre l'ordre légitime d'une pure convention : la majorité des individus qui composent un peuple crée alors, par sa volonté seule, le bien et le mal, le juste et l'injuste, le vrai et le faux, c'est-à-dire que la notion de la justice et de la vérité, également obligatoire pour les peuples comme pour les individus, s'évanouit et qu'il ne reste plus que la force et le despotisme populaire. Supposez au contraire que l'ordre légal n'a pour base, en aucun sens, le consentement : dès-lors, qu'un gouvernement soit juste ou oppresseur, il a les mêmes titres à l'obéissance, et vous sacrifiez éternellement tous les droits des individus à un despotisme monarchique ou oligarchique, qui n'est encore que le règne de la force.

On voit aussi par là comment ces grandes erreurs, qui, en obscurcissant la raison des peuples ou des Rois, amènent à la longue d'immenses calamités, consistent fondamentalement à confondre l'ordre légitime et l'ordre légal, en se représentant celui-ci comme invariable de sa nature, ou celui-là comme dépendant d'un consentement variable. Ainsi, pour en prendre un exemple, *la Quotidienne*, dans ses vagues et inintelligibles théories, identifie sans cesse l'ordre légal avec l'ordre légitime,

dont elle lui attribue l'invariabilité, tandis que d'autres journaux, faisant dépendre l'ordre légitime de la volonté d'une majorité vraie ou supposée, abaissent l'immuable justice à la condition de l'ordre purement légal. Au fond toutes les doctrines fausses, en religion, en politique, en philosophie, ne font que revêtir le variable et le relatif des caractères de ce qui est invariable, absolu, divin, ou réciproquement. L'esprit de l'homme, même lors qu'il se trompe, ne s'exerce que sur ce qui est, et toute erreur n'est qu'une transposition.

Ces principes généraux conduisent à des applications importantes. Si l'ordre légitime est immuable, chaque ordre légal particulier peut au contraire se modifier et cesser d'être, et cela de trois manières.

D'abord il peut cesser de la même manière qu'il a été établi, c'est-à-dire, par voie de consentement. *Per quascumque causas res nascitur, per easdem dissolvitur.* Ainsi, dans l'ancienne monarchie française, le Roi et les états-généraux auraient pu changer l'ordre légal de succession au trône.

Il peut cesser, en second lieu, par voie de procès ou de guerre. Qu'il s'élève entre deux individus une contestation au sujet d'un contrat qui règle leurs obligations réciproques, ils recourent à un tribunal. Si deux nations ne s'accordent pas sur l'observation d'un traité, elles en appellent, s'il y a lieu, à une puissance médiatrice. De même, dans un ordre social où l'on reconnaîtrait, comme dans le moyen âge, un arbitre entre les peuples et les Rois, leurs dissensions pourraient être déterminées par des moyens juridiques; mais partout où il n'existe pas un tribunal, un médiateur, un arbitre pour mettre fin pacifiquement aux contestations particulières ou nationales, la force en décide. La guerre remplace le procès, et c'est là même la raison de sa nécessité.

Enfin il y a dans l'histoire des sociétés, des époques où tout un ancien ordre légal se disloque, chancelle et s'écroule, en même temps que l'époque est encore loin où un nouvel ordre pourra être solidement établi. Dans ces grandes crises, on repasse sous l'empire de l'ordre légitime seul. Alors il ne s'agit pas d'examiner en quelles mains devrait se trouver la force sociale, selon l'ordre légal précédemment établi; on doit se demander seulement quelles sont les forces qui s'exercent conformément à la loi de justice, ou qui protégent la vie, les propriétés, la liberté de tous, quelles sont celles qui agissent en sens contraire; et il s'établit une force prépondérante, qui cherche à se légitimer par le respect des droits de tous, toutes les forces

individuelles doivent se grouper autour d'elle pour maintenir la loi de justice ou l'ordre éternellement légitime.

De ces idées si simples résulte la seule solution possible des questions graves qui embarrassent aujourd'hui beaucoup d'esprits, et même beaucoup de consciences. Sans doute on peut abuser de ces principes; mais s'il fallait rejeter tout ce qui peut prêter à des abus, on devrait commencer par rayer de la conscience humaine la notion même de justice, qui sert, au gré des passions, de prétexte à tous les crimes.

(*L'Avenir*, n° 5.)

Gœtz de Berlichingen à la main de fer.

Qu'il est douloureux, mais qu'il est beau de vivre à une époque où les peuples ne combattent pas seulement pour ou contre la liberté, qui n'est qu'une moitié du monde, mais où la guerre civile se fait entre la liberté et la religion, qui sont le tout de l'humanité!

Jamais combat plus fécond ne s'était encore vu. Une part de l'univers était toujours en repos, lors de ces querelles fameuses et passagères qui se décidaient au forum ou à Pharsale, à Salamine ou à Chéronée. La religion des peuples demeurait tranquille bien loin au-dessous des mouvemens populaires; car ce n'était pas sa majesté qui la défendait de la fureur des partis, mais sa misère profonde, qui ne lui permettait pas d'être pour quelque chose là où se remuait une pensée. Aussi toutes les dissensions de l'antiquité n'ont avancé en rien la question qui fait trembler l'Europe moderne; elles n'ont laissé à nos esprits aucun enseignement, comme elles n'ont laissé sur le globe aucune trace. Tout ce monde d'avant le christianisme était incomplet; ses peuples, ses mœurs, ses révolutions ont péri. Et qu'est-ce qu'une révolution qui meurt avant d'avoir changé l'univers!

Aujourd'hui deux choses immortelles sont aux prises, la religion immortelle depuis Dieu, la liberté depuis Jésus-Christ. Et quelle religion! quelle liberté! quels peuples! Une religion qui a régné de l'Euphrate à Thulé, comme les Romains, de la Scythie à l'Espagne, avec les barbares, qui règne aux deux Amériques, après trois siècles de conquêtes, qui s'est montrée grande partout où elle ne s'est pas montrée

victorieuse, et dont l'Evangile est divin pour celui même qui ne le croit pas. Une liberté fondée sur l'imprimerie, ce moyen indestructible de communiquer la pensée, qui a si fort rapproché les intelligences, que le globe est aujourd'hui moins grand qu'autrefois l'empire romain, et qui nous fait comprendre comment la pensée des hommes pourrait parcourir l'infini. Des peuples, non pas comme ceux de l'Orient, pleins d'imagination et de mollesse, ou comme ceux du Nord, raisonneurs et froids, mais tenant le milieu entre ces deux créations originales, forts de leur double puissance, et capables de pousser à bout les conséquences d'un principe à travers mille ruines et mille siècles. Aussi toute la terre est étonnée; les Rois s'épouvantent; les pontifes écoutent si le Ciel ne parlera pas; les âmes tranquilles se sentent défaillir, et les cœurs généreux, pour la première fois incertains, ont envie de mourir, non pas comme Caton, de peur de voir César, mais de peur de voir d'immortels malheurs.

Ils seront longs, ils seront inconcevables; car il n'est que trois solutions : l'extinction entière de la religion, la ruine totale de la liberté, ou l'alliance de l'une et de l'autre. Or, la religion n'a jamais péri sur la terre; et la liberté, qui avait fait des apparitions fréquentes avant l'ère chrétienne, est devenue une partie nécessaire de la constitution catholique, puisque celle-ci ne peut se développer qu'avec une immense liberté; enfin on n'a jamais vu l'alliance parfaite de la liberté et de la religion, son ombre seule a été aperçue au moyen âge. Les deux premiers partis sont donc dans l'impossibilité absolue d'obtenir le triomphe; mais ils ne le voient pas, ils ne peuvent pas le voir. Ce sont deux immortalités jalouses, dont la réconciliation et la vie paraissent contradictoires, excepté à Dieu, semblables à ces deux anges de Klopstock, l'un bon et l'autre condamné, qui regardaient tous deux mourir le Christ. Abadonnah, le mauvais ange, adresse à son ancien frère une question qui est à elle seule un repentir, pour savoir si ce n'est pas là le réconciliateur des hommes qui meurt; l'ange de lumière lui répond seulement, avec un signe de tête sévère et triste : Abadonnah! Mais une voix plus généreuse descend de la croix, et vient apprendre aux deux anges que nulle réconciliation n'est impossible à Dieu. Ainsi en est-il de la religion et de la liberté, deux anges primitifs, dont l'un est tombé du Ciel, et qui se combattront, comme l'on combat quand on ne peut pas mourir et qu'on ne veut pas vivre sur le même sol.

Reste le troisième parti, le plus simple de tous, si l'on se fiait au temps plus qu'à la force, s'il y avait de part et d'au-

tre une foi vive, si ne se cachait pas au fond du cœur de tous les hommes de parti cette horrible idée : Meurent ceux qui ne pensent pas comme nous! tant les hommes ont besoin de vivre en communauté de pensée. Car ce cri féroce est aussi divin : Meurent ceux qui ne pensent pas comme nous! C'est le cri du Ciel contre l'enfer; c'est une admirable manifestation de cette vérité, qu'il n'y a point de certitude où il n'y a point accord de sentimens. Mais voilà, l'épée n'unit pas; l'épée ne tue que le corps, et la folie des partis c'est de croire aux échafauds.

Ils y croiront pourtant : tour-à-tour opprimés, oppresseurs, ils s'efforcent de se faire un règne de quelques années dans l'anarchie des temps. Désespérés de ne rien établir, vingt essais déplorables ne les éclaireront pas; ils accuseront un homme, une armée, une famine, jamais l'impossibilité de leur système. Et ceux qu'ils poursuivront davantage de leur haine, ce sera le tiers-parti, celui de la religion et de la liberté; les uns l'appelleront hypocrite, les autres, révolutionnaire. Mais qu'il s'en console! heureux ceux qui aiment la religion et la liberté!

Quand le moyen âge, ce symbole de la constitution libre et chrétienne, cet hiéroglyphe de l'avenir, était près de s'effacer du milieu des peuples, à l'aurore du seizième siècle, on vit paraître quelques hommes qui voulurent arrêter la chute de la civilisation libérale et catholique. Déjà, en effet, la religion, sourdement menacée, songeait à s'abriter sous le pouvoir absolu, et le peuple abandonné commençait à chercher son appui dans lui-même. Il y eut alors des hommes qui combattirent pour l'œuvre de Charlemagne et des Papes, et parmi eux, dit-on, fut Gœtz de Berlichingen à la main de fer, que Gœthe a peint admirablement, lui et son époque, dans la tragédie qui porte ce nom. On y voit les trois partis : celui de l'empire, représenté par la cour de l'évêque de Bamberg. Il n'est parlé là que de paix, de repos, de la nécessité de constituer un pouvoir unique dans la main de l'Empereur, et de détruire l'opposition féodale. Du reste la cour de Bamberg est brillante, polie, pleine d'intrigues, d'abbés, de flatteurs, de savans; on y vit à la Louis XIV. Sur un autre plan, apparaissent les paysans de l'Allemagne, préludant aux guerres sanglantes de la réforme et à la souveraineté du peuple, avides de sang et de pillage, se moquant de l'empire et de Dieu. Pour Gœtz de Berlichingen à la main de fer, tout rempli des souvenirs de sa première jeunesse, où il avait vu les derniers rayons d'un âge prêt à s'éteindre, il vit dans son château avec sa femme et son fils, ses amis, ses hommes d'armes, et ceux qui viennent de

loin chercher un homme libre, un homme de l'ancien temps, qui sache défendre le bon ordre et le peuple. Mis au ban de l'empire, assiégé dans son château par les troupes impériales, il boit à la santé de l'Empereur et à la liberté; l'Empereur, dit-il, sera notre avant-dernier cri, la liberté sera le dernier. Enfin il est trahi, arrêté, condamné; mais, avant qu'il meure de ses blessures et de ses peines, les perfidies de Bamberg, les désordres du peuple et le *tribunal secret* l'ont vengé. On voit apparaître de loin ces destinées formidables que préparait au monde la destruction de la liberté, et qui sont aujourd'hui venues, mais non finies.

Nous donc, successeurs de Gœtz de Berlichingen à la main de fer, ne nous inquiétons ni du ban de l'empire, ni du ban du peuple, ne cessons de protester contre l'empire et contre le peuple. Elevons dans le désert un monument qui puisse apprendre aux générations sauvées, un jour, que long-temps avant leur salut, il fut des hommes libres et chrétiens qui ne devaient pas jouir de leurs travaux, qui le savaient, et qui n'en ont pas moins combattu : le *tribunal secret* de la postérité fera justice.

Ne craignons rien : si le despotisme et l'anarchie sont dans toute l'Europe, il y a aussi du pain et de l'eau dans toute l'Europe. Si l'on en chasse la vie, il y restera la mort. Heureux ceux qui meurent en aimant la liberté et la religion! Heureux ceux qui meurent comme Gœtz de Berlichingen à la main de fer, quand la liberté n'est plus qu'au Ciel, et que le monde est un cachot.

(*L'Avenir*, n° 5.)

DE LA POSITION DU PARTI CATHOLIQUE.

Le temps use, détruit et renouvelle les empires comme tout le reste. La vie des peuples, comme celle des individus, n'est qu'un long et perpétuel combat. L'histoire se compose de révolutions, et c'est à travers ces révolutions seulement que le genre humain avance dans la route de ses destinées. Les bouleversemens dont nous avons été témoins ne sont donc point un jeu du hasard ni quelque chose d'accidentel. Ils avaient leurs causes nécessaires dans le passé, ils auront leurs conséquences inévitables dans l'avenir, et dans tout cela, il se manifeste une puissance devant laquelle les desseins prémédités

des hommes, les combinaisons humaines, un peu plus ou un peu moins habiles, ne sont rien et ne peuvent rien, si ce n'est que, bon gré malgré, ces desseins et ces combinaisons en deviennent des instrumens aveugles.

Mais la vue des hommes est généralement de courte portée, et tandis que le génie domine les événemens, ce sont les événemens qui dominent le vulgaire. Or il arrive que chaque révolution se fait au profit des uns, au détriment des autres, et voilà l'origine des partis. Ceux à qui elle a profité se persuadent que la société est arrivée à un ordre parfait, veulent s'y arrêter et y arrêter la société avec eux; ils se figurent que cet ordre de choses est enfin un ordre tel qu'il le faut pour une longue durée, parce qu'ils désirent qu'il dure : ce sont les hommes du pouvoir, et chaque époque a les siens. Il n'en est pas ainsi de ceux contre qui les révolutions se sont faites. Pour eux, elles ont tenu à mille petites circonstances; c'est un peu trop de négligence, ou de lenteur, ou de précipitation, c'est un seul moment dans lequel on a manqué d'habileté qui a tout perdu; c'est un caprice du hasard qui a décidé de l'événement. La conclusion qu'on en tire, c'est que la révolution, fille du caprice, ne peut donner naissance à rien de stable, et que le moindre souffle viendra disperser ce monceau de sable formé par un souffle. Cette sorte d hommes qui vivent encore dans un autre temps, ne peuvent rien comprendre à ce qu'ils voient, et ils ignorent que ce qui a été renversé n'avait plus de fondement que dans leurs affections et leurs souvenirs, en d'autres termes que l'ordre ancien appartenait comme eux à une époque qui n'est déjà plus. Aussi, sans intelligence comme ils le sont, ils vont dénigrant le présent, vantant le passé, et désespérant de l'avenir, à moins qu'ils n'espèrent quelquefois faire remonter le fleuve vers sa source.

Les uns et les autres, ceux qui s'arrêtent au présent, et ceux qui se retournent vers le passé, sont en dehors du mouvement intellectuel qui emporte sans cesse les peuples vers leurs destinées futures. Ils restent, dans leur isolement, sans influence, sans action sur la société, parce qu'il n'y a en eux rien de cette intelligence, de ce mouvement, de cette vie, qui excitent, entretiennent et développent la vie sociale. Et même aujourd'hui que les peuples sont pressés d'un grand besoin de développement, il suffit qu'on se fasse *homme du pouvoir* pour perdre toute popularité. Le discrédit dans lequel est tombé tout pouvoir est l'un des phénomènes les plus re-

marquables de l'époque, et il tient en partie à ce que la société a horreur des esprits stationnaires ou rétrogrades, comme tout être vivant a horreur de ce qui donne la mort. Il faut à la société le génie qui féconde, l'intelligence qui éclaire, le mouvement qui entraîne, et voilà pourquoi elle se jette sans cesse du côté du génie, de l'intelligence, du mouvement, pourquoi elle appelle les hommes de l'avenir.

Voyons maintenant quelle position la révolution dernière a faite aux partis; comprenons tout ce que renferme la situation actuelle, et tâchons de reconnaître à qui appartient l'avenir.

Des Rois jaloux de leur autorité l'ont exaltée jusqu'à l'affranchir de toute loi régulatrice. Des prêtres mal affermis dans les vieilles doctrines catholiques les ont négligées pour adopter celles des courtisans sur l'autorité royale. Un despotisme absurde autant qu'effrayant par les conséquences rigoureuses qu'on en pouvait tirer, fut ainsi constitué, et à moins d'éteindre dans les nations modernes toute lueur du christianisme, et toute intelligence du droit, il devait s'opérer une réaction violente contre des doctrines qui attribuaient au monarque la souveraineté absolue, et faisaient de la volonté d'un homme la source de tous les droits et de tous les devoirs dans la société.

Cette réaction eut lieu; elle fut longue et terrible, et comme l'état de choses contre lequel elle faisait effort paraissait être un complot de la puissance politique et de la puissance religieuse, cette réaction fut le mélange d'un sentiment de justice parmi les peuples, et d'un esprit de révolte de la raison humaine contre la vérité et l'autorité divine. La raison populaire, jalouse à son tour de son action, voulut être la seule autorité dans les choses du Ciel et de la terre, et prétendit fonder toute la société sur l'individualisme collectif. C'est ce qui amena la doctrine de la souveraineté du peuple, doctrine qui, outre qu'elle place dans l'homme aussi la source de tout droit et de toute justice, est encore une déception continuelle, car la volonté générale est un fantôme qu'on poursuit en vain et qu'on ne peut saisir nulle part ni sous aucune forme.

Le principe de la souveraineté absolue d'un seul et celui de la souveraineté absolue de tous, tels sont les deux principes qui se disputent depuis long-temps le gouvernement et la société; une guerre sourde avait été organisée entre eux par la Charte de Louis XVIII. On avait essayé d'y faire la part de chacun d'eux, de les y combiner, de les y enchaîner : vains efforts! ennemis incompatibles, ils ont brisé leurs chaînes avec fracas?

Tant que la question était ainsi posée, tant que la monarchie absolue et la démocratie absolue se faisaient la guerre, la cause catholique ne pouvait que rester étrangère à leur querelle. Il n'y a rien de commun entre deux doctrines également arbitraires, tyranniques, anti-chrétiennes, et l'éternel catholicisme. Mais l'un des deux partis de l'époque venant à triompher et à régner seul, une lutte nouvelle ne pouvait ne pas s'engager entre lui et le parti de l'immuable vérité, de l'imprescriptible justice. C'est notre tour : c'est entre le pouvoir matériel et la puissance spirituelle, entre la force brute et la force de l'intelligence et de la conscience, entre le fait et le droit, que la lutte existera dorénavant; et il faut le dire nettement à quiconque gouverne et gouvernera, si le pouvoir essaie de régner sur les débris de la justice, de la tradition du genre humain et de la loi chrétienne, qu'il le sache d'avance, en vain il se flatterait de régner en paix.

Que la monarchie absolue eût, par la force, triomphé des lois, de la raison publique, du développement intellectuel de l'époque, les doctrines libérales ne pouvaient plus rien, et le catholicisme seul, frappant d'anathème un pouvoir injuste et violent, était encore capable de sauver la société. Il s'est trouvé que la force n'était plus du côté de la monarchie absolue. Eh bien! le catholicisme seul a désormais la mission et la puissance de préserver encore la société des écarts de ce pouvoir nouveau, en tant qu'il se déclare absolu et ne relevant que de lui-même : car un peuple chrétien, ne pouvant se soumettre à aucun joug purement humain, est essentiellement libre, et ne laissera point périr la liberté que Dieu lui a faite : ce qui caractérise un tel peuple, c'est qu'il n'est esclave que de la loi divine de justice; de la force, jamais.

La souveraineté, où que vous la placiez, s'établit toujours par la force, et dans aucun cas, son origine n'est plus sacrée que dans tous les autres. Après la conquête qui a fondé les États modernes, elle fut répartie, à des degrés divers, parmi la race conquérante. L'affranchissement des communes, premier effort de réaction du christianisme contre la force brute, replaça en partie la souveraineté dans les communes. A la faveur d'un règne plein d'éclat, Louis XIV, ayant achevé de convertir une noblesse indépendante en un peuple de courtisans, concentra en lui seul toute la force et par conséquent la souveraineté. Le mouvement intellectuel qui avait démantelé la conquête, sur tant de points déjà, ayant continué d'envahir la société, la force fut déplacée et la souveraineté passa dans le corps social tout entier.

Mais la force ne pouvant établir qu'une souveraineté de fait, n'engage jamais par elle-même que le plus faible, et cette souveraineté violente est renversée par un plus fort avec tout autant de droit qu'elle a été établie. Une souveraineté légitime, une souveraineté de droit, envers laquelle l'obéissance soit un devoir moral, exige au contraire une puissance spirituelle, supérieure à la force; elle exige la loi de justice universelle, transmise par la tradition et les croyances communes du genre humain, que le Souverain et le sujet reconnaissent et de laquelle ils relèvent également. Et c'est le devoir éternel du plus fort ou du Souverain d'user de sa force, non pour opprimer, mais pour protéger; non pour servir des autres, mais pour se dévouer à tous; non pour régner insolemment, mais pour faire régner la justice dans la société. A cette condition seule le Souverain, peuple, corps héréditaire ou Roi, est légitime; à cette condition seule, il a droit à l'obéissance.

Si donc la doctrine d'Etat établie sous Louis XIV est injuste, oppressive, impie, en ce qu'elle consacre la volonté arbitraire des Rois, celle qu'on a mise à sa place, et qui ne fait autre chose que consacrer le même principe du plus fort dans le peuple ou ses représentans, porte le même sceau d'injustice et de violence. Ce que veut le Souverain, peuple ou Roi, ne peut pas être, par cela seul qu'il le veut, souverainement juste : autrement les hommes feraient et déféraient arbitrairement la justice. Si, au contraire, la justice et la vérité ne viennent que de Dieu, tout pouvoir humain a besoin d'une sanction; et la sanction sacrée du droit, l'institution divine, consiste précisément pour la force brute dans la subordination de celle-ci à la loi des intelligences, à la loi suprême et invariable de vérité et de justice. Or voilà ce *droit divin*, que des Rois en démence ont profané, en faisant un privilége de famille de ce qui est une Loi fondamentale pour l'Etat, et une règle de conscience pour le Souverain; que des peuples en délire ont blasphémé, en prenant pour un rempart du despotisme ce qui est une garantie de liberté. Et ce droit s'applique à la souveraineté démocratique aussi-bien qu'à la souveraineté monarchique, et ne peut être rejeté de la société sans qu'elle ne soit sans cesse poussée du despotisme à l'anarchie, et de l'anarchie au despotisme.

Telles sont les doctrines sociales catholiques. Ces doctrines, nous avons pris à tâche de le développer, et de placer la société sous leur sauvegarde. Elles porteront leurs fruits. A mesure que l'expérience fera sentir que toute souveraineté humaine absolue est contraire à la loi des intelligences, et qu'elle

tue tout progrès de la raison, tout développement libre de la pensée, au profit d'une force matérielle quelconque imposant son joug au monde, on comprendra que, hors la doctrine catholique, il n'y a que l'alternative de l'oppression ou des révolutions, par lesquelles on s'en affranchit momentanément : on comprendra que, hors cette doctrine de justice, il n'y a pas de solution possible du grand problème social, qui consiste dans l'union de l'ordre et de la liberté.

Alors, il est permis de l'espérer, tout ce qui est intelligent, généreux et sincèrement libéral, viendra s'y rallier, et cette doctrine, qui compte les suffrages de tant de grands hommes, est, plus qu'aucune autre, faite pour rallier tout ce qui n'a point un cœur mercenaire ou une âme de courtisan. Parmi les hommes du parti vaincu par les événemens de juillet, elle comptera beaucoup d'adhérens; car il y a de l'honneur, de la loyauté et de nobles sentimens dans ce parti : il ne lui manque que des idées plus exactes et quelques lumières de plus. Elle ne fera pas moins de progrès parmi les libéraux, les républicains, car il y a parmi eux un ardent amour du bien et de la liberté, de la générosité, du mouvement, de la pensée et de la vie, et il ne faut que détruire quelques préjugés, quelques préventions, qui ne sauraient tenir devant un examen sérieux. Enfin, parmi les hommes qui veulent l'ordre par-dessus tout, et que l'on a effrayés si mal-à-propos de l'ardeur d'une jeunesse soucieuse de la liberté; parmi ces hommes, dis-je, un grand nombre ne se rallient au pouvoir que pour lui demander la sécurité, et ne voudraient à aucun prix d'un pouvoir injuste et oppresseur, et tous ceux-ci encore ne trouveront nulle part une si forte garantie d'ordre et de liberté à la fois que dans les principes catholiques.

A ces principes donc appartient l'avenir, et ils envahiront nécessairement, inévitablement la société. Un temps viendra où, de la décomposition des divers partis aujourd'hui existans, surgiront deux partis nouveaux, savoir : le parti de la force brute ou du pouvoir, et le parti de la puissance morale, de l'intelligence, de la justice. Gardez-vous alors, vous qui auriez la secrète pensée de gouverner arbitrairement, gardez-vous de violer fondamentalement la loi sociale suprême : on vous supporterait jusque-là peut-être ; mais alors vous seriez brisés, comme tant d'autres, aussi forts que vous, ont été brisés.

Le parti de l'éternelle justice, le parti catholique, a la conscience de sa force, et il peut jouer avec vous cartes sur table. Sachez donc qu'en lui il y a une vie impérissable, qu'à lui appartient un mouvement qui n'a point de terme, et que, tan-

dis que tout le reste s'use ou est usé déjà, il ne peut pas ne point refleurir et ne point envahir la société. Sachez qu'il n'a d'autres ennemis réels que les partisans de la force brute, les partisans du despotisme. Sachez qu'il les forcera, ces ennemis, à réaliser toutes les promesses, à consolider toutes les libertés, et sans restriction, et dans leur parfait accomplissement. Sa cause est là; elle est la cause commune, contre vous seuls, hommes du pouvoir.

Vous êtes le bras qui meut et qui arrête, mais le catholicisme est la pensée qui fait mouvoir ce bras, et il vous forcera d'agir dans l'intérêt de la justice et de la liberté. Il ne vous appartient pas, sous un prétexte ou sous un autre, de juger ce mouvement, ni de le diriger, ni même de le vouloir ou de ne le vouloir pas. Vous êtes incompétens pour cela; vous n'en êtes que des instrumens passifs, et la société, avec le sentiment et l'intelligence de ses droits, ne souffrira pas que vous soyez autre chose. Essayez donc de vous roidir contre ce mouvement, si vous l'osez. Nous avons la presse pour le propager, un clergé pour le soutenir, toutes les institutions de liberté pour le fortifier, et, au besoin, des vies à lui sacrifier. A vous de gouverner, d'administrer le pays; mais à l'intelligence, et à elle seule, de régner sur la société. Aujourd'hui, plus que jamais, c'est l'intelligence qui doit régner, parce que la société n'est point assise encore sur des bases solides; qu'il faut qu'elle se développe, et que ce développement exige une émancipation intellectuelle pleine et entière.

Le catholicisme vrai et pur, qui ne saurait faire cause commune avec le pouvoir brut, tire toute sa force de la conscience des peuples. Cette force est immense, et aucun pouvoir ne saurait lutter contre elle : s'il est injuste, ce pouvoir a tout à en craindre, car le catholicisme courbera le dernier la tête sous un joug humain, quel qu'il soit. Tenez-vous donc pour avertis, et réfléchissez, avant d'essayer une lutte quelconque, que la force du catholicisme s'accroîtrait aujourd'hui de la force de vos propres sermens, de celle de l'ordre légal que vous-mêmes avez établi, de celle de la raison, de l'opinion et du bon droit. Croyez-moi, il y a de la force là où est la foi et l'espérance.

Que si le pouvoir accepte franchement la loi de justice universelle, et marche dans la ligne de toutes les libertés légitimes; que s'il est loyal, étranger à l'esprit de coterie, fidèle à la cause commune, aux intérêts de tous, il acquerra en retour toute notre force pour le maintien de l'ordre; car une opposition systématique, de mauvaise foi, ne peut pas exister là où

il n'y a pas d'arrière-pensée. Alors nous veillerons à son maintien autant que lui-même ; nous ferons garde à ses portes ; nous lui prêterons assistance contre tous les fauteurs de désordre ; nous nous lèverons comme un seul homme pour repousser l'ennemi loin de nos frontières. Alors sa cause sera la nôtre, car la loi de justice peut s'allier à toutes les formes de gouvernement ; mais ce sera alors seulement. Sinon, qu'il y compte, nous lui ferons bonne guerre, nous flétrirons ses actes, nous dirons aux peuples : Voilà ce qu'il est ; voyez ce que vous avez à faire.

(*L'Avenir n°* 7.)

D'UN SCHISME.

Mahomet II était un très-grand homme, du moins je l'ai ouï dire quand j'étudiais à l'Université. Je me rappelle encore très-bien qu'il prit Constantinople, et qu'il coupa la tête à une femme dont il était amoureux. C'est tout ce que l'Université m'en apprenait. Depuis ce temps-là, il m'est revenu sur son compte une anecdote qui me fait plaisir.

Ce grand homme donc avait pris Constantinople. Or, il y avait dans la ville une religion qu'on appelait la religion grecque, et c'était une admirable religion que celle-là, car elle était indépendante. Elle avait rompu tous ses liens avec un évêque de Rome qui voulait l'asservir ; elle s'était moquée de ses bulles et déclarée souveraine à sa barbe. Aussi rien n'égale la liberté dont elle jouissait : son patriarche mourait-il ? aussitôt l'Empereur rassemblait les évêques dans son propre palais, tant il avait d'estime pour eux, et il les priait de vouloir bien élire un pasteur suprême qui pût lui enseigner son devoir et le conduire du palais impérial au paradis. Les évêques se récriaient sur la piété de l'Empereur ; c'était un don de famille impérissable comme l'empire, une tradition pure venue en droite ligne de Constantin-le-Grand. Le prince se retirait avec modestie, car les éloges gâtent la vertu. Alors les évêques se mettant à genoux, imploraient le Saint-Esprit qui vient du Père par le Fils, mais qui ne procède pas de l'un et de l'autre, comme tout le monde le voit, et il leur arrivait tout juste du Ciel un chambellan, pour leur dire : Messeigneurs, l'Empereur est content du choix que vous voulez faire d'un tel, et il y donne très-pieusement les mains. Les évêques se relevaient, et

entonnant un *Te Deum* grec, ils rendaient grâces à Dieu de leur avoir donné un Empereur si chrétien et un patriarche élu avec tant de liberté, conformément aux canons de Sardique.

Quant à l'indépendance des controverses, il fallait voir cette église, pour se faire une idée de ce que c'est que la liberté des discussions dans une monarchie bien entendue. On apprenait, par exemple, que les moines du mont Athos, en regardant leur nombril, avaient vu une lumière. Dans d'autres pays, la police eût étouffé un pareil bruit, comme capable d'alarmer l'imagination des peuples. A Constantinople, cela était impossible; tout le corps épiscopal se serait soulevé plutôt, et aurait mis le Bosphore à deux doigts de sa perte. On s'assemblait en concile, pour aviser à comprendre ce que pouvait être cette lumière, si elle était créée ou incréée; on s'assemblait sans obstacles; on s'assemblait pendant cinquante ans de suite, sans que le pouvoir civil osât le trouver mauvais. En un mot, il n'y avait pas de liberté pareille à celle-là.

Quand Mahomet II fut maître de Constantinople, il alla tout droit à Sainte-Sophie, pour y faire sa prière, en bon musulman, et il la convertit incontinent en mosquée. C'était là un beau moment pour la religion grecque, et elle le comprenait bien; elle était prodigieusement inquiète de savoir par quel coup de vigueur elle maintiendrait sa liberté devant ses nouveaux maîtres.

Mahomet II la tira de peine avec une générosité digne d'être célébrée dans tous les siècles. Il fit venir les évêques et les principaux d'entre les prêtres, dans l'ancien palais impérial, qui était devenu son palais : ce commencement de liberté les surprit agréablement. Ce fut bien pis quand Mahomet leur déclara qu'il ne prétendait gêner en rien leur conscience, qu'ils pouvaient procéder à l'élection d'un patriarche, comme par le passé; et que pour lui, foi de musulman, il ne voyait pas quel choix leur irait mieux que celui du sénateur Georges Scolarius. L'église grecque se regarda tout étonnée; elle douta un instant si Mahomet n'était pas un successeur déguisé de Constantin, et elle admira profondément la clémence de Dieu, qui avait daigné sauver de la servitude la première église du monde.

Georges Scolarius fut élu à l'unanimité; et, afin qu'il ne manquât rien à ses droits, pas plus qu'à l'antique liberté, Mahomet voulut lui donner en personne l'institution épiscopale, à l'instar des Empereurs grecs. Le jour pris pour la cérémonie, Mahomet monta sur son trône, entouré de toute sa cour, et le patriarche étant amené devant sa sublime présence, le musulman lui remit le bâton pastoral en lui tenant cet admi-

rable discours : « La très-sainte Trinité, qui m'a donné l'em-
» pire, te fait, par l'autorité que j'en ai reçue, archevêque de
» la nouvelle Rome et patriarche œcuménique. » Ensuite, ce qui tient du prodige, il mena lui-même le patriarche à la porte du palais, et le fit monter sur un cheval blanc, je ne ments pas, en ordonnant aux pachas et aux visirs de l'accompagner à pied jusqu'à l'église des Douze-Apôtres, dont le patriarche voulait bien se contenter à défaut de Sainte-Sophie (1).

J'estimais sans doute beaucoup Mahomet II avant de connaître cette anecdote; mais j'avoue qu'elle m'a singulièrement édifié, et qu'elle me fait comprendre certaines choses que je vois aujourd'hui de mes yeux. Je regrette seulement que quelques-uns de ces bons prêtres grecs n'aient pas supplié un si excellent homme de détruire les évêques et le patriarche afin d'être encore plus libres. L'idée ne leur en vint pas.

Il paraît qu'elle est venue en France, l'an de grâce 1830, à quelques prêtres délicieusement frappés du bonheur de la dépendance purement civile, et qui aspirent à se reposer de leurs fatigues catholiques dans le giron de l'Etat. Il faut faire une fin. Toujours des révolutions, des ultramontains, des Papes! et un clergé si mal payé pour tant de tribulations! Ne pourrait-on pas une fois en finir, s'accommoder aux idées et aux passions du monde qui ne change pas, qui est et qui sera toujours le monde, établir une seconde église anglicane riche et puissante? Car, où il n'y a point de foi, il faut de l'argent, l'Etat le sait bien. On retrancherait la confession, on ajouterait le mariage des prêtres; chacun y gagnerait de son côté, et par ces petits sacrifices réciproques, l'Église se fondrait avec l'Etat dans une tranquille unité.

Voilà le rêve! les Cranmer sont prêts, il ne manque que Henri VIII.

Du reste, nous n'avons rien à dire à ces hommes ni pour les éclairer, ni pour les toucher de honte. Ils sont dans une région impénétrable au regret, au-dessous même du schisme. La conviction, le talent, la peur, tout leur manque, jusqu'à l'infamie, qui ne peut pas les atteindre. Ils s'y élèveront sans doute un jour.

Nous avons voulu seulement démasquer leurs menées, de peur que le nom de la liberté qu'ils y mêlent ne séduisît quelques âmes. Elles peuvent voir quelle liberté apporte le schis-

(1) Voir le Continuateur de *Fleury*, à l'an 1453.

me, et ce qu'il en revient à une église de prendre le prince pour Pape.

(*L'Avenir*, n° 7.)

DU JURY APPLIQUÉ AUX DÉLITS DE LA PRESSE ET AUX DÉLITS POLITIQUES.

(*Loi du* 8 *Octobre* 1830.)

Depuis long-temps, les catholiques belges avaient parfaitement compris, que parmi les garanties de liberté qu'ils avaient à réclamer du pouvoir, l'une des plus fortes c'était le jury en matière de presse et de politique. Lorsqu'en effet, une société est sortie de l'unité religieuse, lorsque le pouvoir, se séparant de tous les cultes à cause de leur multiplicité et de leur divergence, a cessé par cela même d'être l'expression de la conscience publique, s'il conserve encore le droit de punir, il est à peu près sûr qu'il ne l'exercera que dans l'intérêt unique de sa propre conservation, pour ne rien dire des usurpations qu'il peut tenter au nom de la justice. Indifférent à toutes les croyances, et, par conséquent, à toutes les libertés d'où dépend leur entier développement, le pouvoir cherchera à les comprimer toutes, sans distinction, du moment qu'il ne les trouvera pas suffisamment obéissantes aux exigences de ses intérêts; et si parmi ces croyances il en est une plus évidemment propre à faire respecter la liberté des peuples, c'est à celle-là qu'il destinera les chaînes les plus pesantes. Un droit exceptionnel sera créé. N'avons-nous pas vu un évêque catholique traîné sur les bancs de la police correctionnelle pour délit de la presse, tandis que les journalistes n'étaient justiciables que des Cours royales? C'est un échantillon de ce qu'on appelait encore dernièrement les libertés gallicanes.

Créer des lois et des juges différens pour des hommes que la constitution fondamentale, d'accord avec un grand fait social accompli, déclare égaux devant la loi, c'est sacrifier la justice au *bon plaisir*. Comment mettre un terme à ce désordre? Dans une société où le pouvoir ne saurait être l'interprète de la conscience publique, il est évident que les droits de tous n'ont d'autres garanties contre les usurpations du pouvoir, en matière de justice, que les témoignages des consciences individuelles. L'idée du juste et de l'injuste, du bien et du mal, présupposant une croyance religieuse quelconque, du moment que le pouvoir déclare n'avoir pas de croyance, il n'est plus compétent pour affirmer la culpabilité

d'un membre de la société. Dans ce sens, il n'est pas exact de dire que toute justice émane du pouvoir. Cette maxime était vraie dans les monarchies catholiques, parce que le pouvoir y était le représentant de toute la moralité sociale. Elle est donc fausse aujourd'hui. D'où il suit que c'est à la société elle-même, privée qu'elle est d'interprète public, d'exprimer le jugement de sa conscience en fait de culpabilité ; en d'autres termes, de rendre la justice. Mais comme la société est un être moral, un certain nombre de membres de cette société sont appelés à prononcer sur la nature des actions incriminées. Tel est, ce me semble, le principe fondamental sur lequel repose l'institution du jury; et les Anglais me paraissent avoir parfaitement compris cette juridiction sociale, lorsqu'ils ont exigé l'universalité des voix pour la condamnation des accusés. La réunion de douze jurés, disent-ils, est comme une représentation du genre humain. Dès-lors, l'assentiment de tous les juges est nécessaire pour valider leur sentence, de même que le consentement de tous les peuples est la seule preuve irrécusable des vérités générales que nous croyons.

L'universalité des voix serait d'ailleurs une garantie respective que s'offriraient les diverses croyances religieuses et les diverses opinions politiques qui se partagent la société. Si elles sont toutes intéressées à n'être pas opprimées par le pouvoir, elles le sont également à ce qu'aucune d'elles ne puisse gêner la liberté des autres. Tous les esprits ne sont pas exempts de préjugés et de passions politiques : il est des hommes dont la tolérance est encore trop étroite pour que tous leurs adversaires puissent y entrer. Ces hommes, confondant quelquefois la voix de leur conviction politique avec le cri de leur conscience, déclareraient un accusé coupable, uniquement en haine de ses opinions. Augmenter le nombre des voix nécessaires pour la condamnation, c'est diminuer les chances qui peuvent faire craindre des jugemens fondés sur des erreurs si déplorables, des jugemens si contraires à la liberté. La moitié des membres d'un jury pourrait parfois manquer de lumières ou de tolérance; mais sur douze hommes, comment ne s'en trouverait-il pas au moins un dont la conscience parlât dans le silence des préjugés et des passions ?

C'est sur-tout avec ce caractère que le jury devient une institution protectrice de toutes les libertés ; institution précieuse dans toutes nos sociétés modernes, mais plus particulièrement précieuse dans notre société française où des lois, reliques impures du despotisme impérial et révolutionnaire, s'attachent comme une plaie dévorante au principe de liberté dont nous avons le droit de réclamer toutes les conséquences, non-seulement parce qu'il est écrit dans la Charte, mais encore parce qu'il est le fait le plus énergique

et le plus vivant de notre état social. Au milieu de ce désordre légal, de cette contradiction monstrueuse entre un principe au nom duquel la liberté fait les révolutions modernes, et de certaines dispositions législatives qui figurent encore dans nos lois les plus récentes, à-peu-près aussi-bien que les gendarmes de Savary figureraient aujourd'hui dans les rues de la capitale ; au milieu de ce désordre, disons-nous, la voix indépendante des jurés peut seule faire entendre ces hauts témoignages de la conscience qui déclarent le principe de liberté incompatible avec des lois despotiques. C'est au jury à dire si de vieilles lois peuvent condamner ce que le principe nouveau permet comme un droit, et ce que le droit commande souvent comme un devoir. Il est tel délit du code pénal dont un homme d'honneur sera presque toujours glorieux de s'être rendu coupable. Vous avez, dans un écrit, censuré un acte du gouvernement : avez-vous bien fait ? en aviez-vous le droit? Oui, si votre écrit ne contient pas des instructions pastorales, et si vous n'êtes pas, vous, ministre du culte ; car vous pourriez, si vous ne l'étiez pas, faire à votre aise des instructions pastorales contre les actes du gouvernement ; le gouvernement n'aurait rien à vous dire. Mais étant ministre du culte, vous avez mérité le bannissement, et vous serez banni. Est-ce que la conscience d'un honnête homme s'arrêtera à ces capricieuses et révoltantes distinctions ? « Ce citoyen, dira-t-elle, a exercé un droit commun à tous les citoyens ; la liberté de la presse n'est pas moins à lui qu'à tous les autres. » Elle ajoutera même peut-être : « L'acte qu'il a censuré méritait la censure. Loin de le punir, je voudrais pouvoir le récompenser ; il n'est pas coupable. » Et qu'on ne croie pas que ce soit là mentir. C'est dans les lois qu'est le mensonge, et la conscience de l'homme y substitue la vérité. Ainsi comprenons-nous l'omnipotence du jury, mot mal expliqué jusqu'ici, mais qui n'en exprime pas moins une idée juste et vraie relativement à l'état social actuel.

De ces considérations il est facile de conclure que, si nous applaudissons au principe qui paraît avoir dicté la loi du 8 octobre sur l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques, il nous est impossible de donner notre approbation aux dispositions de cette loi qui attaquent ouvertement la liberté des cultes. Vainement dirait-on que cette loi n'est qu'une loi d'attribution, une loi qui ne fait que conférer au jury la répression de certains délits dont connaissaient jusqu'ici les cours royales et la police correctionnelle, s'il est incontestable que parmi les dispositions législatives comprises dans cette loi d'attribution, il en est d'implicitement abrogées par la Charte. En les reproduisant ainsi, on laisse croire qu'elles sont encore en pleine vigueur, on a même l'air de chercher à leur donner une force nouvelle, on semble con-

sidérer comme encore légalement coupables des actes qui sont des conséquences forcées du principe de liberté qui nous appartient désormais sans restriction comme sans limites. La méprise est évidente,

« Vous ne sauriez proclamer trop haut, disait M. Dupin dans la discussion de la loi en question, que maintenant il ne peut plus y avoir de priviléges ni pour les magistrats, ni pour les ecclésiastiques. Il faut qu'ils sachent tous que s'ils troublent l'ordre, il seront jugés par le droit commun. »

Si cela est, si cela doit être, pourquoi l'article 7 de la loi du 8 octobre reproduit-il un droit exceptionnel auquel seraient soumis les seuls ecclésiastiques en France ? Aux termes de cet article 7, sont réputés délits politiques les délits prévus par les paragraphes 2 et 4 de la section VII du livre III du Code pénal.

Le paragraphe 4 contient les deux articles que voici :

« (207) Tout ministre d'un culte qui aura, sur des questions ou » matières religieuses, entretenu une correspondance avec une cour » étrangère, sans en avoir préalablement informé le ministre du » Roi chargé de la surveillance des cultes, et sans en avoir obtenu » son autorisation, sera, *pour ce seul fait*, puni d'une amende » de 100 francs à 500 francs, et d'un emprisonnement d'un mois » à deux ans.

» (208) Si la correspondance, mentionnée en l'article précédent, » a été accompagnée ou suivie d'autres faits contraires aux dis- » positions formelles d'une loi ou *d'une ordonnance du Roi*, le » coupable sera puni du bannissement, à moins que la peine résul- » tant de la nature de ces faits ne soit plus forte, auquel cas cette » peine plus forte sera seule appliquée. »

Comment est-il possible que ces mêmes législateurs, qui ont écrit le principe de la liberté des cultes dans la Charte de 1830, qualifient de délits des actes qui sont des conséquences forcées de cette liberté ? Comment un culte serait-il libre, si les ministres de ce culte ne pouvaient entretenir avec qui que ce soit, cour ou simple particulier, une correspondance sur des questions ou des matières purement religieuses ? Comment des lois particulières, ouvrage du despotisme, pourraient-elles punir ce *seul fait*, inoffensif en lui-même, qu'autorise la loi fondamentale, loi d'affranchissement et de liberté ? Comment enfin d'autres faits, qu'on n'a pas spécifiés pour élargir le cercle de l'arbitraire, peuvent-ils aggraver ce premier et seul fait mentionné plus haut, de manière à frapper le *coupable* du bannissement ou même de la mort, le cas échéant ? Quoi ! le bannissement, la mort, pour avoir violé les dispositions, quelque

formelles qu'elles puissent être, d'une ordonnance du Roi ! ! Ou je me trompe fort, ou une telle liberté ressemble furieusement au despotisme ; ou de telles dispositions pénales sont radicalement nulles, fussent-elles reproduites mille fois dans des lois nouvelles, parce que notre principe de liberté leur refuse l'existence. La conscience du jury finirait sans doute par en arrêter l'exécution, mais c'est une arme dangereuse que les préjugés et les passions politiques pourraient long-temps tourner contre la liberté, et le pouvoir ne remplirait pas son devoir s'il leur laissait ce moyen de nuire.

Les dispositions pénales contenues dans le paragraphe 2 ne sont pas moins contraires au droit commun et au principe de la liberté des cultes. On y trouve l'art. 201 qui punit d'un emprisonnement de trois mois à deux ans les ministres du culte qui prononceront, dans l'exercice de leur ministère et en assemblée publique, un discours contenant la critique ou censure du gouvernement, d'une loi, d'*une ordonnance royale*, ou de tout autre acte de l'autorité publique. Il ne s'agit pas de savoir ici si les ministres du culte auraient tort ou raison de mêler habituellement des discussions politiques aux pratiques religieuses. Pour nous, nous croyons qu'il serait de leur part au moins sage de s'en abstenir. Mais il existe un droit commun réglé par l'art. 93 lequel ne met au rang des délits que les discours contenant quelque provocation à des crimes ou à des délits. Or, critiquer, censurer une loi, à plus forte raison une ordonnance royale, on peut le faire, et on le fait tous les jours, dans les journaux et dans une foule de réunions politiques, sans le moins du monde provoquer au crime : et ce qui est innocent dans un laïque, pourquoi serait-il punissable dans un homme revêtu de l'habit sacerdotal ? Si même, ces lois, ces ordonnances, ces actes de l'autorité publique tendaient à mettre des entraves à la liberté des cultes, ne serait-il pas du devoir d'un ministre du culte d'avertir ses co-religionnaires des dangers qui menacent la plus précieuse de leurs libertés ? Sans aucun doute, ce serait là son devoir tout ensemble et son droit. D'où je conclus que, créer des peines pour l'accomplissement d'un devoir et l'exercice d'un droit, c'est détruire dans les conséquences ce qu'on a sanctionné en principe ; d'où je conclus qu'il faut de deux choses l'une, ou effacer le principe de notre législation, en étouffant la liberté, ou considérer comme mortes de vieilles lois qui sont en guerre ouverte avec ce principe.

Ainsi l'art. 201 dont nous venons de parler ne saurait être appliqué, pas plus que les art. 207 et 208 dont il a été question plus haut.

Il faut en dire autant des art. 202 et 203 qui complètent le paragraphe 2 de la section VII du livre III du Code pénal. Puisque

les ecclésiastiques doivent être jugés d'après le droit commun; comme l'a si bien dit M. Dupin, il serait absurde qu'il existât pour eux une législation exceptionnelle en matière de provocation. Or il n'est pas question d'autre chose dans les deux articles ci-dessus. Que les ecclésiastiques coupables de provocation soient donc punis comme tous les autres citoyens, et que les art. 202 et 203 disparaissent du Code pénal et ne soient plus mentionnés comme obligatoires dans les lois nouvelles.

Nous croyons devoir ranger dans la même catégorie, et pour les mêmes raisons, les dispositions contenues dans les art. 204, 205 et 206 que la loi du 8 octobre a mis en oubli. Nous avons déjà fait allusion au premier de ces articles, lorsque nous avons fait entendre qu'un ministre qui, dans un écrit, *s'ingérait de censurer ou critiquer le gouvernement, en quelque forme que ce soit* (les mots sont sacramentels), avait, aux termes de la loi, mérité le bannissement. Si l'écrit contient provocation, le ministre est puni de la déportation (art. 205); si la provocation est suivie de sédition, le ministre est puni de la peine infligée aux séditieux eux-mêmes (art. 206).

Tous ces délits, nous parlons des délits prévus par les art. 205 et 206, car les actes signalés dans l'art. 204, loin d'être délits, ne constituent que l'exercice d'un droit, tous ces délits, disons-nous, les délits de provocation par la voie de la presse, étant réprimés par une législation spéciale sur la matière, législation applicable à tous, les articles précédemment cités se trouvent nécessairement abrogés, et par le principe de la liberté de la presse, et par le principe de l'égalité devant la loi qui ne permet pas qu'au moyen de dénominations données aux écrits et aux hommes, les uns soient affranchis de tout lien, les autres végètent dans l'esclavage.

Nous venons de relever dans la loi du 8 octobre un genre d'inconséquence qui risque de se renouveler encore long-temps, si le pouvoir législatif ne s'occupe immédiatement à faire disparaître de notre législation politique antérieure à la Charte toutes les dispositions contraires aux principes que la Charte a sanctionnés. Nous savons que ces dispositions sont abrogées de droit pour tous les esprits justes et conséquens; mais tant qu'elles resteront écrites dans nos Codes, elles peuvent être appliquées par la malveillance ou l'erreur. Or, autant de fois qu'on les appliquera, autant de fois portera-t-on atteinte à la liberté, autant de fois risquera-t-on de troubler l'ordre public, dont la seule garantie durable est dans le respect religieux des droits existans et consacrés.

En attendant que la réforme que nous réclamons soit faite, c'est au jury à nous protéger des inspirations de sa conscience, sans tenir compte de beaucoup de lois écrites, enfantées par le despo-

tisme, et qui tueraient à la longue la liberté, si on n'en faisait justice; sans tenir compte des animosités politiques ou des passions religieuses qui tourmentent encore des cœurs d'ailleurs généreux, sans tenir même compte enfin des erreurs que les législateurs pourraient commettre, en exhumant de vieilles lois que notre jeune liberté vient de frapper à mort.

C'est parce que l'institution du jury en matière politique doit nécessairement, en suivant cette marche, mener à bien toutes nos libertés, que nous remercions la Chambre et le Roi de la loi qu'ils nous ont donnée, malgré les inconcevables inconséquences et les imperfections dont cette loi est malheureusement entachée.

D.

(*L'Avenir*, *n°* 8.)

DE LA PRIÈRE POUR LE ROI.

§. I.

De toutes les questions agitées par suite des événemens dont nous venons d'être témoins, il en est peu d'un intérêt plus général, d'une solution plus importante que celle qui fait le sujet de cet article. Nulle n'est plus propre à faire ressortir les divers points de vue de la position dans laquelle se trouve l'Église vis-à-vis des gouvernemens de ce monde. Nous avons cru ne devoir pas différer plus long-temps l'examen de cette question, et nous avons l'espérance d'être agréables au clergé dans les efforts que nous ferons pour la mettre dans son véritable jour.

Y a-t-il pour l'Eglise une obligation de prier pour les gouvernemens? Quel est le sens et la nature de cette obligation? Les gouvernemens ont-ils des ordres à donner à l'Eglise en cette matière? Telles sont les diverses faces de cette importante question. Nous les parcourrons successivement. L'ignorance, les passions, la faiblesse ou d'anciennes habitudes les ont peut-être déjà décidées pour beaucoup : nous ne les en examinerons pas moins, à la lueur du flambeau de la tradition chrétienne. C'est sur-tout lorsqu'une doctrine a été défigurée par les hommes qu'il importe de la venger en la montrant telle qu'elle est.

La première de ces trois questions est d'une solution facile, puisque, pour la résoudre, il suffit d'ouvrir les livres sacrés.

Voici ce que dit l'apôtre saint Paul, dans sa première épître à Timothée : « Je vous conjure donc, avant toutes choses, » que l'on fasse des supplications, des prières, des demandes » et des actions de grâces pour tous les hommes, pour les Rois » et pour tous ceux qui sont élevés en dignité. » *Obsecro igitur, primum omnium, fieri obsecrationes, orationes, postulationes, gratiarum actiones pro omnibus hominibus, pro regibus, et omnibus qui in sublimitate sunt* (1). Dans ces paroles qui semblent au premier aspect ne renfermer qu'une exhortation, la tradition tout entière a lu un précepte formel. Tous les siècles les ont entendues dans le sens d'une loi véritable, et les églises de tout l'univers ont été unanimes dans l'observation de cette pratique apostolique. Consultez les Pères et les conciles, les lettres des Pontifes romains et les historiens ecclésiastiques, vous y trouverez d'irrécusables témoignages de la fidélité des chrétiens à se soumettre à cette loi divine. Ouvrez sur-tout les liturgies vénérables de l'Orient, les unes ouvrage des apôtres ou de leurs disciples, les autres fruit de la science et de la piété des Basile et des Chrysostôme; relisez celles de l'église d'Occident, les liturgies romaine, gothique, gallicane, mozarabique, ambroisienne; toutes sans exception consacrent dans leurs formes immuables l'accomplissement de ce précepte universel. Expression des vœux de cent peuples divers, au milieu des circonstances politiques les plus variées, toutes n'ont qu'une voix pour recommander à la majesté divine, au moment même où va s'accomplir le plus grand des mystères, le prince qui régit l'Etat, celui ou ceux que la main de la Providence a placés au-dessus des autres hommes.

Mais j'entends ici des voix nombreuses faire retentir à mes oreilles les mots de légitimité, de droit inaliénable, d'inviolable fidélité. Qu'on me permette de répondre à de délicates interpellations, en rappelant ici quelques vérités.

Si d'un côté rien n'est clair comme le précepte que je viens d'exposer; de l'autre, rien n'est obscur comme les questions de droit public, à la suite de ces grandes crises qui renversent les trônes. Dieu cependant agit toujours avec sagesse. *Il n'a point*, suivant la touchante expression de l'Ecriture, *placé sa loi au-dessus de l'homme, mais à ses côtés* (2) : l'accomplissement de ce précepte doit donc s'entendre simplement comme sa teneur. Ainsi l'enseignèrent les apôtres, ainsi l'entendirent les premiers chrétiens, et quelle que fût leur pen-

---

(1) I Tim. I, 2. (2) Deut. xxx, 13.

sée sur le droit de tel ou tel tyran qui dévorait l'empire, c'était toujours pour le César dont les monnaies publiques portaient l'effigie, qu'ils invoquaient le Dieu par qui règne les Rois. Voudrait-on que l'Eglise elle-même s'établit juge souveraine dans ces momens difficiles? Mais alors pourquoi s'être donné jusqu'ici tant de peine à entasser des argumens surannés pour combattre ce droit? En outre, combien de fois n'arrive-t-il pas dans le cours des siècles de ces questions insolubles si propres à déconcerter les plus habiles faiseurs de théories? Et cependant, encore une fois, il s'agit d'accomplir une loi divine, une de ces lois qui, après avoir reçu l'obéissance de nos pères, obtiendront celle de nos neveux. Il n'est donc point question ici de sacrifier d'honorables affections, de reconnaître dans le sens politique de ce mot la domination de tel ou tel Souverain. Le sens même des prières ordonnées par Dieu lui-même laisse intactes ces redoutables questions.

En effet, ce serait se tromper étrangement que de croire que l'Eglise, comme Eglise, consentirait à épouser les intérêts d'un parti politique quelconque, à lier ses destinées immortelles aux périssables destins d'un trône éphémère qui tôt ou tard doit s'affaisser sans bruit ou s'écrouler avec fracas. Le christianisme a de plus vastes, de plus nobles pensées, et c'est ici le lieu de dévoiler le sens du précepte, en complétant les paroles de l'Apôtre. Si donc il est ordonné de prier pour les princes, c'est « afin que nous menions une vie pai» sible et tranquille, en toute piété et honnêteté; car cela » est bon et agréable à Dieu notre Sauveur qui veut que tous » les hommes soient sauvés et parviennent à la connaissance » de la vérité (1). »

Le malheur est que trop souvent certains catholiques n'ont point de l'Église l'idée qu'ils devraient en avoir. Accoutumés dès l'enfance à voir un bras de fer comprimer ses libertés, un œil profane et soupçonneux surveiller son organisation, une protection asservissante retenir en tutèle ses véritables franchises, l'Eglise est pour eux un vaste système d'administration qui emprunte des gouvernemens sa force, son éclat, sa puissance. Mais qu'il y a loin de ces idées abjectes à celles que la foi nous donne de cette Eglise catholique, *colonne et soutien* de l'éternelle *vérité* (2), patrie commune des intelligences, asile inviolable des élus, dépositaire fidèle de l'avenir de la terre comme des espérances du Ciel! En elle nous découvrons la

---

(1) I. Tim. II, 2, 4. (2) *Ibid.* III, 15.

fin de ce monde visible, l'éternelle pensée de Celui qui fit *toutes choses pour ses élus*. A cette divine lumière, tout s'explique dans l'univers, tout se développe dans l'histoire des nations. Si les peuples, comme au temps de César-Auguste, réunis en un faisceau dans des mains puissantes s'étendent en vastes confédérations, c'est que l'Eternel, qui promet à son Eglise *l'héritage des nations* (1), se met en devoir de remplir ses promesses. Si des fièvres violentes, de sanglantes convulsions bouleversent la face du monde, c'est que le Dieu juste a vu du haut du Ciel *les vérités diminuées par les enfans des hommes* (2); et que, voulant venger son Eglise des sacriléges dédains de leur indifférence, il les a livrés à leurs propres fureurs. Ainsi l'histoire tout entière témoigne de cette vérité, que les événemens de ce monde, si souvent inexplicables à la sagesse humaine, n'expriment que la suite des desseins du Très Haut sur l'Eglise de son Fils.

Plein de ces sentimens, le catholique n'a qu'un vœu, mais vœu patriotique dans le sens le plus vaste qui fût jamais, vœu sublime, embrassant dans son immensité le genre humain tout entier; ce vœu, c'est que l Eglise accomplisse ses destinées. Que lui font, du reste, ces grandes querelles des Rois et des peuples, ces luttes interminables du fait et du droit qui ébranlent le monde? Comme citoyen, si le devoir le commande, on l'y verra peut-être prendre une part active; comme catholique, il les regardera de bien plus haut. Elevé par ce noble titre au-dessus des vicissitudes de la société des temps, ses yeux ne chercheront que la grande, l'éternelle société dont il a le bonheur d'être membre. « Que lui importe, dit le grand » évêque d'Hippone, à lui qui doit mourir, cet autre homme » dont il est le sujet, si ce dernier n'abuse pas de son pou- » voir pour commander l'iniquité (3)? » « Jamais, dit ailleurs » le même saint docteur, l Eglise ne mit son espérance dans » les princes, c'est elle, au contraire, qui emploie son auto- » rité pour leur apprendre à n'espérer eux-mêmes que dans » les bras du Seigneur (4). »

Ce n'est point ainsi, ce n'est point par le concours des hommes que d'un faible grain de sénevé sortit jadis cet arbre vigoureux dont les rameaux ombragent aujourd'hui l'univers (5).

---

(1) Psalm. II. (2) Psalm. XI.
(3) *De civit. Dei. Edit. Bened.* col. 132.
(4) *Contra litteras Petiliani*, lib. 2. col. 285.
(5) Matth. XIII, 32.

Ce fut sans leurs efforts que s'étendit cette pierre, inaperçue dans ses commencemens, mais qui bientôt transformée en montagne, fit disparaître la terre entière sous son immensité (1). « Qu'on nous dise donc, s'écrie, dans son accent de liberté » chrétienne, un Père de notre église de France, saint Hi- » laire de Poitiers, qu'on nous dise de quel appui se sont » servis les apôtres pour prêcher l'Evangile, quelles puissan- » ces leur ont aidé à ruiner l'idolâtrie? Allaient-ils solliciter » un diplôme impérial, ceux qui chantaient les louanges de » Dieu dans les fers et au milieu des tourmens? Avait-il pris » les ordres du prince, ce Paul qui dans l'instant même où » il était livré en spectacle au peuple infidèle continuait en- » core son apostolat? Direz-vous que ces hommes, qui, dé- » nués de tout secours humain, opérèrent de si grandes cho- » ses, n'avaient pas les clefs du royaume céleste, parce qu'ils » agissaient contre les sénatus-consultes et les édits des Em- » pereurs (2). » L'Eglise ne demande donc point la protection des gouvernemens; elle se suffit à elle-même. Mais sa liberté est son premier bien, la première condition de son existence, et voilà pourquoi l'Apôtre lui enjoint de demander le salut des Rois et des puissans. Cette doctrine est confirmée par la tradition tout entière. Pas un Père de l'Eglise qui ait expliqué ces paroles de saint Paul, et qui n'ait éclairci dans le même sens l'intention du divin Législateur.

Ecoutez un homme tout près des sources apostoliques, un homme parlant aux puissances du siècle, l'éloquent Tertullien. « Vous croyez peut-être que nous sommes indifférens au » salut des Césars, lisez nos divines Ecritures, que nous ne » couvrons point de l'ombre du mystère, et que mille cir- » constances font tomber entre vos mains. Vous y verrez qu'il » nous est ordonné de prier pour nos ennemis, pour nos » persécuteurs. Or qui mérita davantage ce titre que ceux » dont l'autorité nous poursuit? Cependant la loi est formelle : » *Priez pour les Rois, pour les princes, pour les puissances,* » *afin que vous puissiez jouir de la tranquillité.* En effet lorsque » l'empire est ébranlé, l'agitation règne dans tous ses mem- » bres, et nous-mêmes, quoique étrangers dans la foule, » nous sommes exposés à de nouveaux hasards (3). »

« Nous prions, disait Athénagore en terminant son apologie

---

(1) Daniel, II, 35.
(2) *Contra Auxentinum, col.* 1263, *edit. Bened.*
(3) Apolog. cap. 31.

» adressée à Marc-Aurèle, nous prions pour que le droit de
» la succession soit maintenu, pour que votre empire s'étende
» et se consolide, c'est en effet notre intérêt, puisque par là
» seulement nous pouvons jouir de la tranquillité et remplir
» nos devoirs de citoyens (1). » C'était aussi dans le même sens que saint Justin, dans son beau plaidoyer à l'Empereur Antonin, déclarait que, dans leurs mystères sacrés, les chrétiens demandaient pour leurs Empereurs « la grâce de
» réunir avec la puissance suprême une âme réglée suivant
» la justice et la vérité (2). »

Ainsi, suivant la réflexion de saint Jean Chrysostôme, disparaissait cette sorte d'inconvenance qu'il semble y avoir au premier abord de prier pour les suppôts de l'erreur. « Il était
» vraisemblable, dit ce grand docteur, qu'un pareil com-
» mandement choquerait les oreilles chrétiennes, et ne serait
» exécuté qu'avec froideur ; mais voyez comment l'Apôtre
» l'explique, comment il fait ressortir l'utilité que les chré-
» tiens eux-mêmes retireront de son observation (3). » Ainsi pensait et parlait encore le savant Théodoret, dans son *Commentaire sur les Epîtres de saint Paul* (4).

« Tant que les deux cités sont confondues ici-bas, dit un
» vénérable docteur, la paix de Babylone est aussi la nôtre.
» Le peuple de Dieu n'est affranchi de la domination de cette
» cité profane qu'à la condition d'achever dans ses murs son
» pélerinage; et les biens de ce monde sont communs aux
» bons et aux méchans (5). » « L'Eglise, dit le docteur An-
» gélique, saint Thomas d'Aquin, l'Eglise a une paix qui est
» à elle seule, paix qui ne saurait être communiquée aux im-
» pies. Mais outre cette paix, il en est une autre, commune
» aux justes et aux pécheurs, et l'Eglise a aussi besoin de
» cette paix (6). » Je pourrais citer cent passages analogues recueillis dans la tradition, et rappeler de nombreuses interprétations de la loi apostolique dans les conciles généraux et particuliers. Je rappellerai seulement ici le décret de la seconde session du concile de Trente, décret dans lequel on donne pour motif des prières ordonnées pour les Souverains, *la tranquillité de l'Eglise, sa paix et l'accroissement de la foi* (7).

---

(1) *Legatio pro Christian.* (2) Apol pr.
(3) *In Epist. ad Tim. Homil.* 6.
(4) *Interpret. in Epist. ad Tim. cap.* 2.
(5) *Beda, interpret. in Epistolâ I ad Tim.*
(6) *Commentar. in Epist. I ad Tim.*
(7) *Conc. Trid. sess.* II, *in decret.*

L'antique collection connue sous le nom de *Constitutions apostoliques* n'est pas moins formelle dans l'explication (1). Enfin les saintes liturgies citées précédemment sont aussi claires dans l'interprétation du sens de la loi qu'unanimes dans sa promulgation (2).

Mais c'est sur-tout dans celle de l'Eglise romaine qu'il faut aller chercher le développement de cette doctrine. Il est fâcheux que notre préoccupation laisse si souvent et si inutilement passer sous nos yeux tant de paroles admirables remplies de la plus profonde instruction. Ainsi, par exemple, lorsque cette Mère des églises implore le Ciel pour la personne de l'Empereur, c'est afin, dit-elle, que les ennemis de la paix étant abaissés, *la liberté chrétienne* puisse offrir à Dieu avec sécurité la gloire qu'il en attend (3). Si ailleurs elle demande que les principautés et les puissances reconnaissent sa divine autorité, c'est afin que ses enfans accomplissent *dans la paix* l'œuvre de leur salut (4). Si elle prie son Auteur d'écarter d'elle les obstacles qui peuvent retarder sa course, c'est afin que, dégagée de toute entrave, elle remplisse, *avec liberté*, ses volontés saintes (5). Si enfin elle demande pour elle-même la grâce de garder fidèlement le dépôt de la doctrine sacrée, et pour ses enfans la faveur de participer toujours aux mystères divins, elle ne prie pas moins pour que les secours temporels ne lui soient point enlevés, pour que ses enfans soient affranchis des périls de cette vie (6). Ainsi toujours fidèle à la mission qui lui a été confiée, elle est dans ce monde sans être de ce monde, et rien ne saurait la distraire de ses hauts intérêts.

Il est donc bien constant que la loi apostolique ne saurait être entendue dans le sens étroit et mesquin d'une soumission servile à tous les tyrans, et que ceux qui, pour un motif quelconque, s'obstineraient à voir dans la prière pour le Souverain une reconnaissance politique, seraient étrangement éloignés de la vérité catholique. Il est remarquable que le point de vue que nous considérons, et qui a échappé à tant de catholiques, ait été parfaitement saisi par les juifs, sous l'ancienne loi. Plus d'une fois, comme on peut le voir dans l'E-

---

(1) *Constit. apost.*, *lib.* VIII, *cap.* 12 *et* 13.
(2) *Liturg. S. Jacobi, S. Marci, S. Chrysost.*, etc.
(3) *Missale romanum, Orat. pro imperat.*
(4) *Orat. fer.* VI, *in parasceve.* (5) *Orat. dom.* XIX, *post Pent.*
(6) *Orat. fer.* VI *post dom.* IV *quadr.*; *dom.* XXIII *post Pent.*

criture et dans Josèphe, ce peuple adressa des prières, offrit des sacrifices au Ciel pour des princes que leurs erreurs excluaient de son sanctuaire, et dont les droits sur Israël n'étaient rien moins qu'établis, mais dont Israël pouvait redouter la puissance (1).

§. II.

L'irrécusable conclusion que l'autorité de la tradition chrétienne nous a forcé de prendre, dans notre dernier article, aura peut-être semblé choquante à quelques personnes. Cette obligation si formelle de prier pour tous les gouvernemens ne laisse pas que de contrarier, au premier abord, certaines idées fixes, d'autant plus inexpugnables dans ceux qui les partagent, qu'elles sont l'inévitable résultat des préjugés et de l'éducation telle que l'avaient faite les principes de nos anciennes monarchies. Il est nécessaire de développer ici en peu de mots les causes au moyen desquelles on parvint, pour ainsi dire, à faire reconnaître comme partie de la foi des peuples les droits de telle dynastie sur les Etats de l'Europe.

A l'époque où les princes, sans lesquels l'Evangile avait conquis l'univers, courbèrent la tête sous le joug de la foi chrétienne, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, jusque-là si simples et si naturels, se compliquèrent et ne tardèrent pas à devenir l'objet de la plus fâcheuse confusion. Des principes d'une vérité plutôt relative que générale furent posés et préparèrent une révolution d'autant plus facile, qu'elle sortait naturellement des concessions même arrachées par la reconnaissance au zèle des pasteurs. C'était quelque chose de si nouveau et de si doux tout à la fois, pour les ministres de l'Eglise de voir assis sur ce trône jusqu'alors si menaçant, et duquel tant de sentences et de décrets contre les chrétiens étaient émanés, presque sans interruption, d'y voir assis un prince dont le front impérial ne dédaignait point la croix du Sauveur, et qui, maître du monde, se glorifiait du titre de sujet de l'Eglise catholique. En pouvait-on trop faire pour les nouveaux Cyrus qui daignaient non plus seulement relever les ruines du temple, mais en soutenir l'édifice et faire de leur majesté son plus bel ornement? Ce ne fut plus l'Empereur, mais l'Empereur chrétien qu'on se plut à considérer. Le prince fut proclamé père de la famille chrétienne, évêque du dehors. Ainsi s'effacèrent, pour ainsi dire,

(1) *I Esdr.* VI, 10; *Jerem.* XXIX, 7; *Baruch.* I, 2. *I Machab.* XII, *II Machab.* III. *Joseph. Antiquit. judaic.*

d'elles-mêmes des lignes de démarcation d'une importance terrible pour la conservation de l'ordre établi par la volonté divine entre les droits des Césars et les droits des Pontifes. Dans les divers royaumes de la chrétienté, l'Eglise, heureuse de sa fécondité, prodigua les trésors de ses bénédictions à ceux qui pouvaient, par leur influence, assurer la perpétuité, l'extension de la foi chez les peuples. On crut devoir agrandir l'enceinte du sanctuaire et admettre, à l'ombre de l'autel, le trône du Monarque de la terre. L'Eglise, qui ne pouvait, sans se détruire, aliéner ses droits, pouvait dispenser des honneurs. Elle les épuisa en faveur des princes, bien éloignée de croire, dans sa pensée généreuse, qu'un jour viendrait où les enfans qu'elle avait élevés combattraient contre elle. Ce fut dans ces jours de confiance et de sécurité qu'elle fit entendre dans les temples ces chants d'actions de grâces, ces bénédictions solennelles, dans lesquelles le nom du prince, ses glorieuses qualités, ses services, ses projets, et jusqu'à ses désirs furent présentés au Seigneur. Ce fut alors qu'on voulut que la loi nouvelle cessât d'envier à l'ancienne le rit sacré qui consacre à Dieu la personne du Souverain et reconnaît avec éclat la source divine du pouvoir. Inaugurée au milieu des pompes de la religion, la royauté parut aux yeux des peuples un autre sacerdoce.

Ordre admirable sans doute, mais ordre mêlé d'imperfections comme toutes les choses humaines! Tant que le prince se montra l'enfant de l'Eglise et que sa puissance, alliée de la puissance de l'Eglise, consentit à marcher avec elle dans les voies de la vérité et de la justice, jamais plus beau spectacle ne s'offrit à l'univers. Mais du moment où le prince, au mépris de ses sermens, oubliant ses propres intérêts, arma son bras contre celle qui, dans des jours de ténèbres et de confusion, avait seule constitué les Etats qui la méconnaissent aujourd'hui, et, à peine descendu du sanctuaire où il avait reçu l'Onction sainte, osa porter la main sur l'encensoir, l'Eglise sentit avec douleur le poids des chaînes qu'elle s'était imposées. Des princes se rencontrèrent, jaloux du seul pouvoir qui commande aux intelligences, impatiens de nouveautés, absolus dans leurs fantaisies, et trop souvent l'Eglise, contrainte de regretter ses tyrans, qui, du moins en déchirant son sein, laissaient intactes ses imprescriptibles libertés, redemanda ces temps où, suivant la loi de l'Apôtre, en implorant du Ciel la prospérité des Empereurs, elle n'implorait que sa propre tranquillité. L'histoire tout entière du Bas-Empire atteste de la manière la plus dégoûtante l'étrange confusion qui s'établit de bonne heure, pour ne plus cesser jamais, entre les deux autorités; et ceux-là fe-

raient preuve d'une grande impuissance de jugement, que le spectacle de tant d'excès ne ramènerait pas à reconnaître les avantages de la complète séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Mais ce fut dans nos églises d'Occident que fut conçu et catégoriquement rédigé ce droit public gallican, dont l'Orient, tout servile qu'il était, ne transcrivit jamais l'humiliante formule; droit qui constitua le prince Monarque dans l'Eglise, et par lequel celui-ci, quel qu'il fût, de quelque violence qu'il se rendît coupable, fut personnellement associé à ce que la religion renfermait de plus sacré. Vengeurs de la liberté de l'Eglise, les Pontifes romains ne se reposèrent jamais dans les luttes qu'entraîna un ordre de choses si funeste à l'existence même du christianisme. La résistance fut égale du côté qui possédait la force matérielle, et dans plusieurs Etats l'Eglise fut contrainte d'accepter, sinon le titre, du moins le rôle d'alliée de la politique. Ainsi se préparaient les églises nationales. Ce fut alors que la prière pour le Roi devint légalement un hommage forcé d'adulation, et que la servitude envahit certaines pages de la liturgie. Plus d'une fois, par suite de cet asservissement, le prêtre se vit forcé d'appliquer à la personne d'un tyran vulgaire des formules inspirées, dans des jours plus heureux, par le tableau des vertus et des services d'un Charlemagne et d'un saint Louis. Tout fut confondu, et le langage de l'autel ne fut pas plus libre que celui de la chaire.

Long-temps de pareils abus furent regardés comme invincibles, et l'on parut s'accoutumer à une servitude dont on n'entrevoyait point l'issue. Mais aujourd'hui que, par la malice des hommes, et aussi par la permission divine, tant d'illusions sont dissipées, aujourd'hui que, n'importe à quel prix, les fers de l'Eglise sont brisés, et que les puissances de la terre, régnant sans elle, n'ont plus rien à lui demander, elle priera pour les gouvernemens, parce qu'elle veut avant tout que *la connaissance de la vérité s'étende de plus en plus*, suivant les desseins de Celui *qui veut que tous soient sauvés* (1), et fait servir les événemens de la terre à l'accomplissement des décrets du Ciel. L'Eglise se reportera sans peine à ses anciens jours, jours de combats, mais jours de gloire, et forte de la neutralité, de l'indifférence même des gouvernemens, elle les récompensera du mal qu'ils ne lui feront pas, en appelant sur eux les bénédictions célestes.

D'après cela, toute prière ecclésiastique, dont la forme ten-

---

(1) I Tim., II, 3, 4.

drait à mélanger encore les variations du pouvoir avec les immuables intérêts de la religion, à particulariser un précepte général de sa nature, serait aujourd'hui répréhensible, puisqu'elle dépasserait la loi : que dis je? puisqu'elle en fausserait même l'esprit, et le jour serait venu de la faire disparaître. Cette remarque s'applique aux usages particuliers de quelques diocèses; car, en général, les prières que, dans les occasions ordinaires, l'Eglise offre pour les Rois, sont simples et ne portent la livrée d'aucun pouvoir. Quelle que soit la forme durable ou passagère d'un gouvernement, jamais le prêtre ne sera censé prononcer en homme d'Etat lorsqu'il priera simplement pour le *salut* de celui qui conduit l'Etat, en demandant au Dieu de la patrie *qu'il veuille bien être propice dans le jour où Israël invoquera son nom* (1).

Mais il reste une troisième question non moins importante que les précédentes. Que faire dans le cas où les gouvernemens, outre-passant leurs droits, prétendraient imposer au clergé des prières spéciales pour des objets relatifs aux matières politiques?

Je mets d'abord en fait que jamais un gouvernement ne put légitimement s'arroger un semblable pouvoir. Je prouverai plus tard que celui qui nous régit peut, moins encore que tout autre, le revendiquer.

Il est un principe incontestable et fondamental dans la religion catholique, c'est qu'aux pasteurs seuls appartient l'exercice de la juridiction dans l'intérieur de l'église. Ce n'est point ici seulement un article de discipline, mais un dogme de notre foi, et si nous honorons les glorieux athlètes qui, dans le cours des siècles, ont confirmé de leur sang la croyance de nos mystères, nous nommons également martyrs ceux qui, dans d'autres combats, périrent, vainqueurs, pour les Rois de l'Eglise. Or, quoi de plus intérieur, de plus ecclésiastique, que les prières du culte divin? Quel autre nom que celui d'entreprise injuste et sacrilége, pourrait-on donner à la conduite de ceux qui voudraient tyranniquement régler les détails du service de l'Eglise, et dicter au prêtre jusqu'aux paroles qu'il profère à la face des autels? Cependant, à une certaine époque, des princes s'arrogèrent ce droit (2), le firent pour ainsi dire reconnaître, et

---

(1) *Domine salvum fac Regem, et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.*

(2) Avant l'édit de Louis XIV, avril 1695, on ne voit point les Rois de France s'attribuer, du moins d'une manière aussi formelle, le droit d'ordonner des prières dans les églises. Les jurisconsultes gallicans s'appuient d'ordinaire sur cette pièce et n'en citent pas de plus ancienne.

l'exercèrent ouvertement sous les yeux des prélats de l'église de France. Il fut libre au Souverain de faire de tous les temples les échos de sa gloire, les théâtres de sa vanité. Les jurisconsultes parlementaires, à l'affût de toutes les entreprises pour les constituer en lois, s'emparèrent de ces faits avec empressement, et bientôt la foi les lut avec douleur inscrits parmi les coutumes du royaume. Ce n'est point ici le lieu de faire le relevé de ces innombrables abus dont le gallicanisme embarrassa tous les rouages de l'administration ecclésiastique.

Et certes, jamais la faiblesse, la complaisance humaine, ne produisirent de plus coupables résultats. Si l'homme peut quand il lui plaît céder ce qui est à l'homme, dans aucun cas il ne saurait aliéner ce qui est à Dieu ou à l'Église de Dieu. Dans la route des concessions, nul ne recula jamais. En vain les plus dures nécessités se présentent, la logique des adversaires est invincible. Cette part accordée au prince sur une portion de l'office divin, conduisit naturellement à l'établir régulateur absolu des coutumes ecclésiastiques et de la liturgie, et l'on entendit les magistrats, d'accord sur ce point avec les *Mémoires du clergé*, enseigner positivement et sans hésiter, qu'au Roi, en France, appartient le droit de statuer sur l'adoption ou les changemens du bréviaire, droit qu'on refusait au Pape, de la meilleure grâce du monde.

Ainsi allait la monarchie française, envahissant jour par jour les vraies franchises de l'Eglise gallicane, s'enrichissant de ses dépouilles bénévoles lorsque la tempête qui fit justice de tant d'abus fondit tout à-coup sur elle. Parut alors cette constitution civile du clergé, dans laquelle les principes qui dominaient depuis des siècles, soumis au travail d'une logique rigoureuse et féconde, enfantèrent l'hérésie. Terrible leçon qui dût instruire cruellement sur le danger de confondre l'Église et l'Etat. Un instant, il est vrai, la face des choses sembla changer, et, contrainte de combattre, l'église de France parut libre et victorieuse; mais bientôt, sous la pesante protection d'un despote, elle sentit se rouvrir les plaies de ses anciennes chaînes. Le bruit de la tempête était à peine assoupi, qu'il lui fallut encore, au pied de ses autels brisés recevoir de nouveaux ordres, et la voix imposante qui dictait des lois au monde, en voulut aussi dicter dans le sanctuaire. Il fallut, pour ainsi dire, chaque jour chanter le grand homme et ses victoires; il fallut recommander sa dynastie sacrée au culte des peuples, et, malgré de sombres pressentimens, l'église de France se laissa attacher au char de triomphe du vainqueur des nations. Sur-

vint un ordre de choses sous lequel cette multitude de mandemens, composés de *Te Deum* entonnés dans une sécurité profonde, ne furent plus que des souvenirs importuns ou dangereux. Qu'arriva-t-il? Après un homme, on chanta un autre homme (encore une fois mon intention n'est point ici de faire de la politique); et jusqu'à la veille de ce jour où la foudre des révolutions a retenti, on ne voulut point comprendre qu'un temps pouvait venir où des démarches toujours indiscrètes ne serviraient plus tard qu'à compromettre la religion, en la montrant sans cesse obséquieuse et servile envers tous ceux qui portent le sceptre ou partagent le pouvoir.

Qu'il n'en soit donc plus ainsi. Reconnaissons, il en est temps, que ce n'est point au prince d'ordonner quelque chose dans l'assemblée des fidèles, et que pour être *le ministre de Dieu* (1) dans la société, il n'a rien de commun avec ceux qui sont appelés *ministres et dispensateurs des mystères de Dieu* (2). Si ces principes sont incontestables quand il s'agit de ces Monarques qui reconnaissent tenir leur couronne de la grâce de Dieu, et se font gloire de porter le glaive pour la défense de l'Eglise, combien plus encore doivent être éloignés de la pensée d'intervenir dans l'accomplissement des devoirs religieux, ces gouvernemens qui n'ont même pas à nous montrer le nom de Dieu inscrit dans la Charte qui les a élevés au pouvoir. Effets de la puissance populaire, investis d'une domination terrestre, ils ne reconnaissent point tenir d'en haut leur souveraineté. Tout est civil, tout est séculier dans leur élevation et dans leurs droits. Placés en présence de l'Eglise, comme à la frontière d'un pays libre et inoffensif, s'ils sont sages, ils profiteront de l'influence morale dont elle usera toujours en faveur de l'ordre; s'ils sont justes, s'ils sont clairvoyans, ils n'iront point s'immiscer dans les affaires d'un état, le plus indépendant de tous. Il est écrit, et cette maxime est fondamentale dans le droit public des catholiques : L'Eglise ne juge point de ceux qui lui sont étrangers, *Ecclesia non judicat de his qui foris sunt* (3). Par une conséquence rigoureuse, ceux qui sont étrangers à l'Église ne jugeront point de l'Église et respecteront sa qualité d'étrangère à leur égard. Si l'amour de leurs âmes, l'espérance d'un monde meilleur les porte à s'adresser à celle qui seule possède les clefs du royaume du Ciel, jamais on ne les verra, apôtres menteurs de la liberté, réclamer sur l'Eglise une domination tyrannique, dicter les prières sacrées, régler

(1) Rom. XIII, 4. (2) I Cor. IV, 1. (3) I Cor. V, 12, 13.

les chants religieux, et troubler la paix du sanctuaire par le bruit de leurs triomphes ou le récit de leurs inquiétudes. Plus avancée dans la vraie liberté que le monde qui ne la connaît pas, l'Eglise a reçu dans le passé trop de leçons qui lui apprennent que les hommes n'ont rien à lui donner que l'esclavage.

Que si, trompés par de perfides conseils, égarés par de fausses idées, les gouvernemens, jaloux d'une liberté qu'ils n'ont pas fondée et sur laquelle ils ne peuvent rien, voulaient suivre l'exemple des anciens Rois avec lesquels ils ont déjà rompu en tant de manières, et faire de la religion un instrument politique, l'Eglise qui, dans ces jours d'affranchissement, recouvre sa dignité et son énergie, leur rappellerait qu'elle aussi a des droits. « Pourquoi, leur dirait-elle, démentir à mon égard les » principes que vous proclamez sacrés? Lorsque vous jurâtes » d'accorder à tous la liberté, jurâtes-vous également que moi » seule je devais rester enchaînée? Au moment où toutes les » voix sont libres, où toutes les bouches peuvent s'ouvrir sans » crainte, faudra-t-il que seule je me sente imposer jusqu'à mes » vœux et mon langage; et mon sanctuaire, le plus libre de » tous, celui de la conscience, sera-t-il donc le seul violé par » ceux même qui prétendent avoir fait respecter tous les au- » tres? N'ai-je donc prêché à l'univers *la liberté des enfans de* » *Dieu* (1) que pour me voir seule aujourd'hui dans les fers, » que pour me sentir, moi fille de l'éternité, liée honteuse- » ment aux diverses phases d'un ordre de choses qui ne doit » durer qu'un temps? Enfin, tant de belles théories, si péni- » blement réalisées, ne devaient-elles être que la suite de mon » esclavage, et mon humiliation est-elle donc écrite au fond » de tous vos systèmes? »

Ainsi parlerait l'Eglise, et, à la grande époque où nous sommes parvenus, elle serait entendue. Le temps n'est plus où l'on pouvait faire illusion aux catholiques en leur donnant le change. Aujourd'hui livrés à eux-mêmes, l'oppression, sous quelque forme qu'elle se déguisât, ne tromperait personne. Tous les cœurs la sentiraient, et la liberté de l'Eglise triompherait.

Non, et nous le répétons avec plaisir en terminant cet article, l'Eglise comme Eglise ne haïra jamais le sceptre qui respecte son indépendance. Toujours elle demandera au Ciel, pour les princes, la prospérité qui lui est nécessaire comme à eux-mêmes. Serait-elle au milieu de Babylone, comme Jérémie,

(1) Rom. VIII, 21.

elle demandera la paix de Babylone, puisque cette paix est aussi la sienne. Mais désormais les gouvernemens n'entendront plus rien de personnel dans ses vœux et ses prières? ils ne devront plus songer à s'appuyer sur elle, à la faire l'organe de leurs projets, le marche-pied de leur puissance. Ainsi vivront en paix et sur le même sol ces deux puissantes royautés, dont l'une a reçu en partage ce monde extérieur, et dont l'autre, préposée à l'ordre moral, remplit dans cet univers la noble fonction de l'âme dans le corps humain.

La soumission des catholiques au gouvernement sera donc cette obéissance juste et raisonnable qui ne ressemble en rien à ces instans de lassitude durant lesquels l'anarchie, après avoir brisé ses fers, baise les nouveaux qu'elle s'est forgés. Cette grande loi de l'ordre s'accomplira de la manière qu'explique si bien le grand évêque de Nazianze, dans un de ses immortels discours (1) : « Soyons donc soumis, chrétiens, à Dieu, à » nos semblables, à ceux qui gouvernent la terre; à Dieu, » pour toutes les raisons possibles; à nos semblables, à cause » du lien de la charité; aux princes enfin, pour le maintien » de l'ordre public, soumission qui sera d'autant plus parfaite » qu'ils s'en montreront dignes par leur bonté et leur clémence. » *Idque tanto magis, quanto facilioribus illis ac benignioribus* » *utimur.* »

G....GER.

(*L'Avenir*, n° 9 *et* 13.)

ÉGLISE DE PHILADELPHIE.

Les divisions qui affligent l'église de Philadelphie aux Etats-Unis, faisaient chercher depuis long-temps les moyens d'y porter remède. Le concile de Baltimore s'en est occupé, et il est à croire que les évêques en ont conféré avec M. Conwell, évêque de Philadelphie. Le prélat a refusé de donner sa démission; mais, ne pouvant remplir ses fonctions, il a désiré lui-même qu'on lui donnât un coadjuteur qui pût concilier les esprits, et faire cesser un état de discorde trop fâcheux. On dit que cet évêque et M. l'archevêque de Baltimore, au nom du concile, ont demandé pour coadjuteur de Philadelphie M. François Patrice Henrick, missionnaire dans le Kentucky,

---

(1) S. Greg. Naz. Orat. XVII, pag. 269.

M. Kenrick travaille dans cette mission depuis dix ans. Il a été professeur dans le collége, y a enseigné la théologie et s'est sur-tout distingué dans la prédication et dans la controverse. Il a soutenu des discussions avec les ministres protestans, et s'en est tiré avec honneur. Il avait toute la confiance de M. Flaget, évêque de Bardstown. Le Pape a approuvé ce choix, et l'a nommé évêque d'Arath *in partibus*, et coadjuteur de Philadelphie. Le 19 mai dernier, M. Kenrick annonça sa nomination au clergé et au peuple du diocèse de Philadelphie par une longue lettre qui est nourrie de passages de l'Ecriture et pleine de sagesse et d'onction. Il donne aux ecclésiastiques les conseils les plus propres à assurer le succès de leur ministère et s'adresse aussi aux religieuses et aux laïcs. On a lieu d'espérer que le prélat ramènera la paix dans une église si long-temps agitée. Son sacre a dû avoir lieu le 6 juin à Bardstown, M. Flaget ayant voulu imposer lui-même les mains à un coopérateur et un ami dont il se sépare à regret. Il devait être assisté dans cette cérémonie par M. England, évêque de Charlestown, qui, après avoir visité la Nouvelle-Orléans, s'embarqua le 18 mai sur le Mississipi pour se rendre au Kentucky.

(*L'Ami de la Religion.*)

CENSURE EN ALLEMAGNE.

La censure que les gouvernemens font peser sur nous (catholiques) est, dans la majeure partie de l'Allemagne, entre les mains des *protestans*. Nous ne nous en plaignons pas; les gouvernemens emploient qui ils veulent. Mais lorsque cette censure s'étend à des publications qui se rapportent aux matières religieuses, elle est aussi absurde dans son principe que contraire aux droits politiques des catholiques. Comment un protestant peut-il être censeur d'un écrit qui traite de l'Eglise catholique ou du protestantisme? Quelles que soient ses lumières et son respect pour les devoirs de sa charge, il sera injuste neuf fois sur dix; il sera toujours disposé à voir, dans ce qu'on dit sur le protestantisme, des attaques qu'il se croira obligé de repousser. Mais il s'offensera difficilement des mensonges et des outrages qu'on dirige contre l'Eglise catholique. Nous pourrions en citer une foule d'exemples. A l'exception de la liberté de la presse, dont toutes les confessions jouissent en

Bavière, les catholiques d'Allemagne, malgré tout ce qu'on dit de leur liberté de conscience, d'esprit et de presse, sont dans une position qui ne leur permet ni d'exposer leur foi, ni de se défendre contre les calomnies des organes de la prétendue liberté de doctrine. On sait que le gouvernement grand-ducal de la Hesse a supprimé un recueil intitulé *le Catholique*, pendant que le prédicateur de la cour peut faire imprimer quatre fois par semaine les attaques les plus impudentes contre l'Eglise catholique, bien que la constitution garantisse ou prétende garantir les droits de toutes les confessions. Un journal catholique, ayant commencé à paraître à Leipzig, la censure non-seulement le traita très-despotiquement, mais encore refusa nettement de tolérer la publication d'un tel journal en Saxe, ce pays protestant, comme on s'exprime. On a beau en appeler aux droits des catholiques, à la liberté de conscience et d'enseignement, dont les protestans ne cessent de parler, et dont ils abusent d'une manière illimitée; si on juge de leur esprit libéral par la contradiction qui existe entre leur conduite et les principes qu'ils professent, la justice, la liberté, la tolérance et la logique leur importent peu lorsqu'ils sont *les plus forts*? A la Prusse seule appartient l'honneur de ne pas trop entraver pour ses sujets catholiques la liberté d'écrire sur leur religion comme elle a droit de l'exiger, ce qui nous paraît résulter de la publication du journal qui a pour titre : *De l'Eglise catholique*. Un exemple montrera jusqu'où va la *susceptibilité* des censeurs. Un journal catholique, soumis à la censure d'un protestant, avait transcrit les paroles d'un journal protestant qui, après avoir annoncé une traduction espagnole de *la Bible*, exprime son étonnement que l'*Ecriture-sainte* soit la même en Espagne. Le journaliste catholique avait ajouté ces mots : « *L'étonnement* qu'on exprime au sujet d'une version de *la Bible* publiée à Madrid est bien ridicule; c'est une nouvelle preuve de la crasse ignorance des principes et de la discipline de l'Eglise catholique qu'on reproche même aux protestans éclairés. Et pourtant, puisqu'ils s'intéressent sincèrement au progrès du christianisme, ils devraient au moins se décider à acquérir la connaissance de l'Eglise catholique. Mais pour cela, il faudrait aller aux sources, et non pas consulter l'ignorance même. » Que fit le censeur? Il ajouta : « L'*imprimatur* ne peut être accordé à cette phrase ainsi rédigée. » Nous n'avons pas besoin de faire remarquer tout ce que cette conduite a d'injuste et d'absurde. Où nous mènera un tel despotisme. Nous disons despotisme, car par une semblable iniquité on foule aux pieds tous les

droits politiques des Allemands catholiques. Et cette oppression, on la souffre ; les catholiques d'Allemagne ne rougissent pas d'abjurer tous leurs droits politiques et religieux en reconnaissant au protestant le plus ignorant celui d'être le censeur de leurs pensées et de leurs doctrines. Voilà où vous en êtes venus! Vendez vos droits et ceux de vos enfans pour des places ou des flagorneries, trahissez-les par bassesse ou par lâcheté; mais résignez-vous aussi au mépris de toute l'Eglise catholique, des siècles futurs et des protestans mêmes!

(*Gazette catholique d'Offenbach.*)

NÉCESSITÉ

De s'unir pour le maintien de l'ordre et de la conservation des Droits communs.

§. I.

Nous faisions observer, il y a peu de jours, que la révolution ayant détruit l'ancienne hiérarchie sociale, les corporations, et en général toute espèce d'aggrégation politique fondée sur des droits spéciaux et des intérêts communs légalement circonscrits, il n'existait plus en France que des individus, et que dès-lors son gouvernement ne pouvait être, sous quelque forme qu'on essayât de la déguiser, qu'une république, et une république démocratique. En effet, là où manque l'élément aristocratique, où nulle classification n'est politiquement praticable, tant elle serait repoussée avec violence par l'opinion, où le peuple, sous ce rapport, n'offre qu'une masse homogène : comment concevoir la monarchie? Ce qu'on appellerait de ce nom ne serait en réalité que le pur despotisme, et un despotisme qui, pour se maintenir, serait forcé d'étreindre tellement la nation dans des liens de fer, qu'on n'aurait jamais vu, dans un pays chrétien, de si effroyable tyrannie.

Mais si nous sommes contraints de vivre en démocratie, nous ne pouvons non plus échapper aux conséquences de la démocratie elle-même, à ce qui en est inséparable, c'est-à-dire, une perpétuelle mobilité d'institutions et de gouvernement. Toute fixité, tout repos est incompatible avec son essence. Une forme succède à une autre forme, un chef à un autre chef. Les constitutions, les lois sont écrites sur le sable au bord de la mer : le premier flot qui monte en emporte jusqu'à la trace.

Voilà ce qu'on doit voir et ne jamais oublier, si l'on ne veut pas être la dupe des plus fausses illusions, et se précipiter dans

des voies ou stériles, ou très-dangereuses : car on ne peut rien contre la nature des choses. Luttez contre le fleuve, essayez d'arrêter son cours, vous amènerez des inondations, et vos efforts n'auront abouti qu'à changer en marais les campagnes voisines.

Mais il faut encore porter nos regards plus haut. Elevez-vous jusqu'à cette région où se forme le lien social par des communes croyances et des devoirs communs : qu'y découvrez-vous ? Une démocratie nouvelle, inquiète, agitée, turbulente, une émeute d'opinions, qui, dans leurs antipathies, leurs défiances, leurs craintes, se mêlent, se croisent, s'allient un moment, se divisent le moment qui suit, et combattent sans relâche pour prévaloir. Cette démocratie des esprits est le principe de l'autre ; elle l'enfante, pour ainsi dire, perpétuellement. Or, pouvez-vous quelque chose contre elle ? Avez-vous un moyen de suspendre seulement son action ? Connaissez-vous un remède à cette profonde et terrible maladie, un remède immédiat? Voilà donc une autre cause de mobilité continuelle, et même de discordes, de dissensions, de guerres intérieures, un nouvel obstacle à l'établissement d'aucunes institutions, d'aucun gouvernement stable : car ce serait certes bien s'abuser que de compter pour cela sur la force matérielle. Où serait cette force ? Dans un parti ? mais tous les autres se ligueraient à l'instant contre lui : dans l'armée ? mais espérez-vous la rendre inaccessible à l'influence de l'opinion ? Et puis, quand cette opinion s'exalte et fermente, qu'est-ce que l'armée, et que peut-elle ? On le sait.

Et maintenant considérez les conséquences d'un pareil état : la France partagée comme en deux camps, l'un de ceux qui, ne possédant rien, spéculent, pour s'enrichir, sur les bouleversemens politiques, l'autre de ceux qui redoutent d'être et dépouillés de ce qu'ils possèdent et engloutis sous cette terre qui tremble ; la propriété foncière et l'industrie en présence l'une de l'autre avec de mutuelles défiances et des intérêts en apparence opposés ; une semblable opposition entre les diverses branches de l'industrie elle-même : dans un ordre plus élevé, moins d'union encore ; d'un côté le catholicisme, de l'autre la philosophie anti-chrétienne, le protestantisme et ses différentes sectes, le judaïsme, le saint-simonisme, enfin que sais-je ? un monde entier d'opinions contradictoires, dont chacune est une passion. Or où sera, je le demande, la sécurité commune, au milieu de ce chaos d'intérêts et de doctrines opposées ? La cherchera-t-on dans quelqu'une d'elles? Mais qui choisira? et qui oserait répondre qu'elle n'abuserait point aussitôt de sa puissance pour asservir ses rivales et les étouffer ? La cherchera-t-on dans le pouvoir? Mais le pouvoir nécessairement aura été créé par un intérêt, une opinion momentanément triomphante ; il en sera le produit, l'expression ; il sera cette opinion, cet intérêt même

armé de la force : et dès lors qu'attendre de lui ? S'il ne peut exister d'autre garantie des droits même les plus saints, d'autre garantie de la justice et de la liberté, je crains bien qu'on ne fasse jamais, en changeant de gouvernement, que changer d'oppression.

La solution du problème implique au fond une garantie, non-seulement contre les violences qu'une fraction de la société voudrait exercer contre les autres, mais encore contre celles que le gouvernement exercerait lui-même. Il s'agit de trouver pour tous, en dehors du pouvoir nécessairement flottant comme l'opinion dont il suit les phases, un abri contre l'arbitraire et la persécution, de quelque part qu'elle vienne. Les victoires successives des partis, outre qu'elles supposent un état de guerre permanent avec toutes les calamités qui en sont inséparables, ne seraient, on doit aujourd'hui le comprendre, qu'une perpétuelle tyrannie. Ce n'est donc pas à de pareilles victoires, que la force donne et qu'elle ôte tour-à-tour, et qui dès-lors ne sauraient produire qu'une anarchie interminable, ce n'est pas, dis-je, à de pareilles victoires que peuvent aspirer les hommes doués de quelque prévoyance, les hommes attachés de cœur à la saine cause de l'humanité. C'est par les bienfaits de l'ordre, par la puissance de la vérité, par la parole qui éclaire, et non par le glaive qui tue ou par la violence qui opprime, qu'assurément elle triomphera. Ainsi, quelles que soient nos opinions, nos intérêts, il en est un qui domine tous les autres, celui de nous unir pour la défense de l'ordre et de nos droits communs contre quiconque y porterait atteinte; et cet intérêt puissant est en même-temps le premier de nos devoirs.

Aux deux extrémités de la société, il existe des passions ardentes qui l'ébranleraient jusqu'en ses fondemens, si on ne leur opposait pas une résistance insurmontable. Les uns rêvent le despotisme, les autres l'anarchie. Nous avons donc et nous aurons long-temps à veiller pour notre sûreté, pour la conservation de notre vie, de notre champ, de nos propriétés, quelles qu'elles soient, comme pour celle de nos libertés. Tout cela ne peut être défendu que par nous, car le danger peut venir du côté même d'où nous attendrions la protection. De là l'indispensable nécessité de s'unir, de s'associer sur une large base, indépendante de tout ce qui nous a divisés jusqu'à présent. Prêtons-nous un secours mutuel contre quiconque attaquerait soit nos personnes, soit nos biens, soit quelqu'une de ces libertés qui font partie de notre vie même, et comme hommes et comme Français. Garantissons-nous-en les uns aux autres la pleine jouissance. Jurons tous que nul, quel qu'il soit, n'y attentera impunément. Liberté de conscience et d'enseignement, liberté de la presse et d'association, libertés civiles et politiques, liberté de travail et d'industrie, tels sont et nos droits naturels et nos droits

acquis : que ceux qui tenteraient de nous en priver, quelque nom qu'ils prennent, de quelque prétexte qu'ils s'autorisent, nous trouvent devant eux debout, la tête haute, prêts à combattre et prêts à mourir, plutôt que d'en rien céder. Et nous ne mourrons pas! car si le droit est de notre côté, la force y est aussi, et la lâcheté seule, la plus indigne, la plus vile lâcheté pourrait nous perdre. Notre salut dépend de nous, il dépend de la confiance que nous aurons les uns dans les autres, de l'oubli complet du passé, d'un mot dit avec cet accent qui tue le doute, et sur lequel jamais ne se méprennent les gens d'honneur.

Toutefois, qu'on l'entende bien, notre pensée n'est pas que l'on s'en tienne à des paroles; il faut plus, il faut des actes pour opposer à d'autres actes. Mais une action commune implique l'idée de concert, et par conséquent d'organisation. Organisons-nous donc légalement; formons une grande confédération qui embrasse la France entière, une vaste société d'assurance mutuelle, où chacun trouve la garantie de sa sûreté et de ses droits; que s'ils sont menacés seulement, la voie des réclamations nous est ouverte; qu'elles partent de tous les points du pays pour arriver, dans les formes voulues, au gouvernement et aux chambres; que chaque commune ait son comité, qui correspondra avec un comité central établi dans le chef-lieu de département, afin de donner tout à la fois plus de mouvement et d'ensemble aux démarches légales destinées à faire parvenir au pouvoir qui s'égarerait, les avertissemens, les vœux, les plaintes, et s'il le fallait les volontés de la France. On ne les écoutera pas, diront peut-être quelques personnes que préoccupent les souvenirs du passé. On ne les écoutera pas! oubliez-vous donc que vous avez, pour contraindre à ce qu'on vous écoute, et l'urne électorale et tant d'autres moyens dont l'usage est aujourd'hui bien connu. On ne vous écoutera pas! et qui oserait ne vous pas écouter? Après tout, s'il arrivait qu'on fermât l'oreille à vos plaintes, qu'on repoussât vos justes réclamations, la loi a pourvu à ce déni de justice, comme elle a pourvu à la sûreté publique et au maintien de l'ordre, en créant les gardes nationales. Elle vous appelle à en faire partie; elle vous confie elle-même la défense de vos propres droits. S'ils vous étaient jamais ravis, elle s'est absoute d'avance, et vous ne pourrez en accuser que vous.

§. II.

Nulle sécurité ni pour les personnes, ni pour les propriétés, ni pour aucuns droits, si ceux que devraient unir les mêmes intérêts, ceux qui n'ont de salut à espérer qu'en s'associant pour leur défense commune, se divisent au contraire, s'isolent et se livrent ainsi,

victimes volontaires de leur défiance mutuelle, à quiconque voudra les attaquer. Voilà ce que nous avons essayé de faire sentir, ce que nous disions hier, ce que nous répéterons jusqu'à ce qu'on le comprenne, jusqu'à ce que notre voix ait pénétré au fond de tous les cœurs qui battent encore au saint nom de la patrie, qui ont foi dans la vérité, dans la justice, dans l'ordre, qui palpitent d'une grande espérance, lorsqu'au milieu du bruit des factions, et loin, bien loin au-dessus des tempêtes qu'elles soulèvent, se fait entendre, comme un écho du ciel; ce cri qui ne meurt point : Dieu et la Liberté !

Cependant il reste, nous le savons, des préjugés à vaincre : d'anciennes idées, de vieilles méfiances, l'habitude de se considérer comme politiquement ennemis, séparent encore des hommes dont le concours est indispensable pour préserver la France des plus extrêmes calamités. Il faut montrer qu'une alliance entre eux est possible, qu'elle n'exige aucun sacrifice qui puisse alarmer la conscience ou l'honneur, qu'il doit en résulter d'immenses avantages, si l'on sait agir avec ensemble et avec énergie, enfin qu'elle est nécessaire au salut commun.

Et d'abord elle est possible, car elle n'implique rien dont tout le monde, hors les anarchistes, n'ait un égal besoin : la sûreté des personnes mutuellement garantie contre les proscriptions et contre les violences arbitraires soit des factions, soit du pouvoir lui-même; la sûreté des propriétés garanties contre le pillage et, s'il y avait lieu, contre la confiscation légale à jamais abolie par la Charte; la liberté de conscience et d'enseignement, première base de la paix publique, droit sacré de quiconque a touché le sol français; les libertés politiques, civiles, administratives, afin que le pouvoir, s'il tendait à dégénérer en despotisme, trouve partout des barrières insurmontables; la liberté de la presse et la liberté d'association, sans lesquelles la défense n'est possible pour personne. Qui ne voudrait pas de toutes ces choses, voudrait ou opprimer, ou être opprimé; il voudrait la servitude pour lui, ou pour les autres, c'est-à-dire, le désordre, la souffrance, la haine, c'est-à-dire, une révolution permanente, la mort. Il n'y a de vie désormais que dans la liberté, dans la liberté égale pour tous.

Et en quoi cette liberté blesserait-elle soit la conscience, soit l'honneur? Elle seule au contraire assure leurs droits. Car, d'une part, elle laisse à chacun celui de croire tout ce qui lui paraît vrai, et d'agir selon ses croyances, en ce qui ne trouble point l'ordre public; et par conséquent, d'une autre part, en établissant la plus parfaite tolérance civile, elle n'enferme à aucun degré la tolérance dogmatique, qui n'est que l'absence de toute croyance, et même de toute opinion. Ainsi le catholique ne renonce à aucun

point de sa doctrine ; il la prêche, la défend, la propage par le raisonnement et la persuasion, reconnaissant le même droit légal au protestant, au juif, à toute secte quelconque soumise d'ailleurs aux lois du pays.

Le royaliste et le libéral conservent de la même manière et leurs affections personnelles, et leurs opinions propres sur la meilleure forme de gouvernement. L'un préférera la monarchie, l'autre penchera pour la république ; mais tous, unis dans l'amour de l'ordre, se prêteront secours et assistance pour défendre au besoin leurs droits mutuels, leurs libertés communes. Confédérés pour le maintien de ces libertés nécessaires, ils s'en garantiront réciproquement la pleine jouissance, toujours prêts à repousser de concert, à combattre toutes les tyrannies, en un mot quiconque tenterait d'égorger, de piller, d'opprimer, sous quelque prétexte et à quelque titre que ce fût.

Cette puissante confédération, fondée sur les droits immuables, suppléera momentanément à la stabilité des institutions et du gouvernement, qu'elle affermira, autant qu'il peut l'être, en le forçant de respecter les droits généraux, et de suivre la direction que lui imprimera la volonté des masses ; tandis que, laissant une libre carrière à toutes les discussions, chaque pensé s'éprouvera, pour ainsi dire, contre une autre pensée, jusqu'à ce qu'il se forme peu à peu une conviction commune, et que les doctrines diverses, mieux connues, mieux jugées, aient également contribué à rétablir, par leurs victoires et par leurs défaites, l'immortel empire de la vérité.

Sans doute qu'une pareille alliance ne constitue pas une société véritable ; mais aussi long-temps que les conditions d'une vraie société n'existent pas, elle peut atténuer les conséquences d'un état si funeste en soi, prévenir une anarchie complète, et, en écartant une partie des obstacles qu'apportent les passions et les désordres matériels à l'action des lois qui régissent la raison humaine et qui tendent constamment à la ramener à l'unité, préparer, hâter un meilleur avenir.

Figurez-vous une maison habitée, à ses différens étages, par un juif, un musulman, un protestant, un catholique : certes leurs croyances et les devoirs qui en résultent sont trop opposés, pour qu'il y ait entre eux société réelle. Mais qu'ils craignent que des forcenés ne viennent incendier cette maison dont le toit les couvre tous, ou, à chaque triomphe d'un parti divers, les égorger successivement, ou les persécuter, comme juif, comme musulman, comme protestant, comme catholique, le danger commun les unira, et, s'ils ne sont eux-mêmes aveuglés par un fanatisme féroce, ils n'hésiteront pas à s'associer pour leur défense mutuelle, associa-

tion qui créera entre eux des rapports de bienveillance, lesquels rendront et plus faciles, et plus calmes, et plus efficaces les discussions purement doctrinales sur les points qui les divisent. En tout cas, ils auront vécu, et vécu en paix.

Nous avons dit en second lieu, que l'alliance loyale des amis de l'ordre et de la liberté aurait pour tous des avantages immenses. Voyez en effet ce que lui doivent les Belges. Religion, instruction, fortune publique et particulière, lois, justice, langue même, tout mourait étouffé sous le poids d'une effroyable tyrannie, lorsque l'union, fondée sur l'égalité des droits et proclamée au nom de la liberté commune, a tout sauvé. Et nous aussi, qui que nous soyons, catholiques ou protestans, républicains ou monarchistes, nous avons encore à secouer de pesantes chaînes que nous devions croire à jamais brisées. On nous avait promis la liberté religieuse, et le gouvernement, infidèle à la puissance qui l'a créé, s'efforce de retenir l'Eglise et nos consciences sous sa tutelle. On nous avait promis la liberté d'enseignement, et l'on organise de nouveau le monopole universitaire, et l'on aggrave sur des écoles affranchies par la Charte l'oppression que le pouvoir déchu faisait peser sur elles. Mille entraves fiscales, chères à l'administration qui y cherche ridiculement sa sauvegarde, n'arrêtent-elles pas toujours le développement de la presse? Au lieu de régler par des lois sagement libérales le droit d'association, n'y a-t-il pas dans le gouvernement une tendance visible à maintenir la législation de Bonaparte, qui le supprime? Et combien d'autres demandes non moins justes, n'avons-nous pas, tous tant que nous sommes, à adresser au pouvoir? Unissons-nous donc, organisons-nous : que des pétitions arrivent aux chambres couvertes de cent mille signatures; que toutes nos voix ne forment qu'une voix; que cette voix puissante, unanime, s'élève comme le bruit de la mer quand elle presse ses flots, et frappe, et renverse une digue insolente. Ce qui a fait jusqu'ici la force des hommes qui ont attaqué, en divers sens, nos droits et nos libertés, c'est la division de ceux qui avaient pourtant le même intérêt à les réclamer et à les soutenir. Nous n'avons pas voulu être libres ensemble, et c'est pourquoi nous avons été tous esclaves. Que cette leçon nous profite : n'oublions pas que les chaînes voyagent, et que quiconque les impose à d'autres, tôt ou tard les porte à son tour Français, croyez-moi, traitons-nous en frères; ne nous envions pas les uns aux autres notre part de ce bien d'autant plus doux, d'autant plus abondant pour chacun, qu'il est possédé par un plus grand nombre, de ce bien, notre héritage commun, de ce bien sans lequel il n'en est aucun autre sur la terre, qui console la vie et embellit la mort; car, parmi ceux qui ont un cœur d'homme, qui ne mourrait avec joie, avec orgueil pour la liberté?

Et puis, il faut que vous le sachiez, l'union dont elle sera le lien, n'est pas une chose sur laquelle vous ayez à délibérer; elle est pour vous une nécessité pressante, inexorable. Regardez-là, tout près de vous, ces êtres qu'on ne sait comment nommer, aux traits hagards, à l'œil sinistre : voyez le spectre 93 se dresser devant vous tout sanglant! Vous frémissez : et pourquoi donc? Qu'avez-vous à craindre si vous êtes unis? La loi vous arme pour votre défense; elle dit à tous ceux que menace le crime : Protégez-vous les uns les autres, et la justice, et Dieu lui-même vous l'a dit avant elle. Soyez hommes, et tout cet enfer rentrera soudain dans ses cavernes, et vous n'entendrez plus que ses rugissemens souterrains. Depuis la chaumière jusqu'au château, depuis l'humble étalage jusqu'au palais du financier, que le même intérêt vous rallie tous contre le même danger, quelle que soit la dissidence de vos opinions. Eh! qu'importent les opinions au pied de l'échafaud? Mais encore une fois, soyez hommes, et pendant que la peur s'en va bêlant ses niaises lamentations, tendez à vos frères une main, et posez l'autre sur votre épée.

F. DE LA MENNAIS.

(*L'Avenir*, n° 15 *et* 16.)

ALLIANCE DE LA RELIGION ET DE LA LIBERTÉ.

S'il est une erreur généralement répandue, et que, dans une trop confiante sécurité, l'on ne s'est pas suffisamment attaché à détruire, c'est celle qui représente la religion comme l'alliée naturelle du despotisme. Rien pourtant de moins vrai que cette alliance; car la religion élève l'homme autant que le despotisme tend à l'avilir : aussi, partout où le christianisme a étendu son influence, l'homme, riche d'immortalité, mieux pénétré par conséquent de toute la dignité de sa nature, a-t-il opposé aux despotes une résistance d'autant plus efficace, que la religion lui montrait dans ses semblables des égaux et des frères. Il fallait, pour égarer l'opinion sur un fait aussi incontestable, la haine profonde que portait au culte du vrai Dieu le philosophisme du 18e siècle.

Héritiers de ses doctrines anti-sociales et impies, il est encore, nous ne le savons que trop, des hommes que le mot seul de religion fait sourire de pitié, quand il n'excite pas leur fureur. De trop haineuses et trop invincibles préventions les aveuglent, pour que ce soit à eux que nous adressions nos paroles; ils seraient incapables de les comprendre.

Mais bien différens de leurs devanciers dans une carrière qu'ils

parcourront avec plus de succès, parce qu'ils cherchent plus sincèrement la lumière et la vérité, les adeptes de la philosophie nouvelle ont, comme nous, inscrit la liberté sur leurs bannières : ceux-là, nous le croyons, veulent, sans restriction ni acception de personnes, cette liberté que, comme eux, nous appelons de tous nos vœux : Ils pourront plus aisément nous entendre.

Il est une autre classe d'hommes qu'effraient les idées de liberté, parce que leur mémoire trop fidèle les reporte sans cesse vers ces temps de malheur et de proscription où des monstres souverains, en déclarant l'homme libre, ne lui laissaient d'autre liberté que celle de mourir pour accomplir un grand devoir. Ménageons en eux une prévention dont la source est respectable et pure, mais montrons-leur la liberté sanctifiée et légitimée par la religion; ne se propageant aujourd'hui avec cette merveilleuse rapidité parmi les hommes, que parce que, dans les desseins de la Providence, elle est un moyen d'affermir les fondemens de l'ordre social, la justice et la vérité. Rappelons-leur que l'Eglise, trop long-temps esclave d'un pouvoir qui l'opprimait sous le prétexte de la protéger, prendra aussi sa part de cette liberté réclamée par tous les peuples, et qu'elle en a plus que jamais besoin pour remplir la grande mission que, dans ces momens difficiles, Dieu lui a confiée sur la terre.

Rappelons enfin aux uns et aux autres que, lorsqu'il plut au Ciel de consoler le monde par la prédication d'une religion destinée à régénérer toutes les nations, le monde entier n'était peuplé que d'esclaves : l'homme honteusement asservi à ses semblables, vil jouet de ses caprices et de ses fureurs, était destiné à périr dans un cirque en combattant des animaux féroces, ou à engraisser les poissons des étangs de son maître.

Voilà le triste spectacle que présentait à la terre les nations les plus civilisées; ainsi les lumières, au sein des peuples les plus éclairés, n'avaient produit que l'esclavage. Mais, dans un coin obscur de ce monde corrompu, où, par un décret de l'éternelle Providence, le culte de Dieu s'était conservé pur, le Ciel s'ouvrit enfin pour éclairer l'homme, et l'homme se sentit animé d'une nouvelle vie. Douze pêcheurs furent chargés des destinées du monde; à leur voix s'accomplit la plus étonnante des révolutions, parce qu'elle attaquait de front toutes les passions des hommes, et la croix devint l'étendard de la liberté. Partout où brilla ce signe radieux de miséricorde et de paix, les esclaves virent tomber leurs chaînes, et les hommes, devenus frères, se reconnurent égaux.

Ce bienfait du Ciel ne pouvait plus se reprendre, et lorsque, dans des temps plus rapprochés de nous, des princes chrétiens tentèrent d'enchaîner de nouveau les peuples, cette même religion, prêchée jusque dans leurs palais, leur rappela plus d'une fois qu'ils

n'avaient de pouvoir que pour gouverner selon les lois de la justice. Les foudres de Rome même n'allèrent le plus souvent les frapper que parce que ces lois, audacieusement violées, ne laissaient aux peuples d'autre alternative qu'une résistance généreuse, ou la soumission à un ordre de choses contraire aux principes de la justice éternelle.

Mais lorsque, dans ces derniers siècles, le pouvoir religieux cessa d'exercer son utile et salutaire influence, les nations perdirent en liberté ce que les Souverains gagnèrent en pouvoir, et ceux-ci, maîtres de la religion, commandant aux consciences, firent croire aux peuples qu'ils les avaient soustraits à un joug étranger et les endormant dans une trompeuse confiance, forgèrent, sous leurs yeux, au milieu d'un appareil de gloire et de puissance, ce sceptre despotique, trop lourd pour de débiles mains, qu'ils ont légué à leurs successeurs, avec les misères de tout genre dont le tableau s'est déroulé devant nous; triste, mais inévitable cortége de tout pouvoir sans règle et sans frein.

Ainsi périt la liberté. Si depuis on l'a par fois reconquise, il en a coûté des flots de sang; encore n'était-ce que pour la perdre de nouveau : le maître rivait avec une nouvelle force les fers que l'esclave s'efforçait de briser.

Hâtons-nous donc de le reconnaître, et que cette conséquence soit visible à tous les yeux : c'est la religion seule qui a affranchi l'homme; quoi donc de plus naturel que l'alliance de la religion et la liberté? Que si, au contraire, partout où l'homme seul a régné, l'homme fut esclave, c'est s'abuser étrangement que de placer la liberté sous l'égide d'un pouvoir purement humain. Descendue du Ciel, c'est là qu'est sa source; pour l'avoir cherchée ailleurs, nous n'avons trouvé que des fers : une aussi déplorable expérience ne nous suffit-elle pas, et faudra-t-il de nouveaux malheurs pour nous éclairer encore? La terre, autour de nous, ne recouvre que des débris : ce n'est pas là que sont les fondemens impérissables de la société humaine. Que l'homme porte plus haut ses regards, et que, dans la seule région où rien ne change, il contemple les tables de la loi éternelle où sont gravés tout ensemble et les devoirs de l'homme sur la terre et ses titres à la liberté.

(*L'Avenir*, n° 17.)

Sur l'état de la religion à Baltimore et dans le diocèse.

La ville de Baltimore, aux Etats-Unis, qui n'a guère plus de 50 ans d'existence, offre déjà un assez grand nombre d'é-

tablissemens de piété et de charité; elle est une preuve vivante de la fécondité du zèle dans la Religion catholique. On y trouve 5 églises et 7 institutions de charité. Les églises sont la cathédrale, l'église Saint-Pierre, l'église Saint-Patrice, l'église Saint-Jean et la chapelle du séminaire. La cathédrale est située dans le plus beau quartier de Baltimore; elle fut commencée par l'archevêque Carroll, et a 166 pieds de long et 115 de large. La hauteur, jusqu'au sommet du dôme, est d'environ cent vingt pieds. Le portail n'est point fini, et les tourelles ne sont point encore commencées. L'intérieur est totalement terminé; on y voit deux tableaux donnés à l'archevêque Maréchal par le Roi de France Louis XVIII; ils représentent une descente de croix et saint Louis. Il y a trois autels : le principal est un présent d'ecclésiastiques de Lyon au même prélat; les deux autres sont dédiés, l'un au bon Pasteur, l'autre à la Sainte-Vierge. La paroisse, ou, comme on dit en Amérique, la congrégation, est d'environs 6,000 âmes; outre M. l'archevêque, il y a deux ecclésiastiques, M. Roger Smith et M. C.-C. Pise.

L'église St.-Pierre est la première église de Baltimore; elle est composée de deux parties, l'une bâtie en 1772, l'autre ajoutée depuis. Ce fut la première cathédrale de M. Carroll, et c'est là comme le berceau de la religion dans le Maryland. D'abord elle était loin de la ville, maintenant elle est entourée de beaux édifices, et se trouvera bientôt au centre de Baltimore. Sur l'autel est un beau tableau donné à M. Carroll par un cardinal. Le clergé de cette église est le même que celui de la cathédrale. L'église n'est point ouverte le dimanche, et sert seulement en semaine pour la messe et les autres exercices de piété. On y a transféré la confrérie des pieux fidèles qui s'assemblaient d'abord dans la chapelle basse du séminaire.

L'église Saint-Patrice est située dans le quartier de Baltimore appelé *Fell's Point;* elle a 106 pieds de long sur 64. Elle est due au zèle de l'abbé Moranville, dont nous annonçâmes la mort il y a quelques années, et qui a laissé à Baltimore, une mémoire précieuse aux catholiques et révérée des protestans. La congrégation est d'environ 3,000 âmes, et est dirigée par M. Nicolas Kearney, qui réside dans le presbytère contigu.

L'église Saint Jean est destinée à la congrégation allemande, au nombre de 1,500 personnes. Elle fut bâtie en 1799. L'édifice est élégant, et il y a à côté un presbytère convenable. Le pasteur actuel est M. Louis Debarth, qui a fait ajouter récemment des galeries commodes. On a établi dans cette église

une confrérie nombreuse et édifiante, dite de la bonne mort.

La chapelle du séminaire est dans le goût gothique; elle fut construite en 1806 aux frais de MM. de Saint-Sulpice. Elle sert principalement pour le séminaire et pour les élèves du collége. Le sanctuaire est spacieux, et le chœur très-propre pour les cérémonies.

Les établissemens de charité sont l'Infirmerie, l'asile des Orphelins, les écoles de garçons, la confrérie des hommes, la société de Marie et Marthe, la société de Tobie et les Oblates. L'Infirmerie, qui est attachée à l'université de médecine, a été quelques années confiée aux Sœurs de la Charité, qui assistent les malades avec un zèle bien digne de leur nom; le nombre des Sœurs est de huit. Il y a dans la maison une chapelle desservie jusqu'ici par un prêtre du séminaire. L'asile des Orphelins est occupé par les Sœurs de la Charité; c'est un beau bâtiment situé près la cathédrale, ayant 45 pieds de long et 51 de profondeur. Son achèvement est dû aux libéralités de toutes les classes; aux deux réunions qui eurent lieu à ce sujet, on recueillit à chaque fois 3,000 dollars. Le nombre des orphelines qui y habitent est aujourd'hui de 22; on y reçoit le jour 400 jeunes filles pour les instruire, et le nombre en augmente tous les jours. L'école des garçons est sur un terrain qui fut donné à l'archevêque Maréchal par M. Robert Olivier; elle est soutenue par une association d'hommes qui pourvoient à l'entretien du maître, lequel tient aussi une école nombreuse le dimanche.

La confrérie des hommes a pour objet de répandre les principes et d'inculquer la pratique de la religion par l'influence du bon exemple; elle fut établie en l'année 1812 par l'archevêque Carroll, et mise alors sous le soin immédiat de M. Dubourg, aujourd'hui évêque de Montauban; depuis, elle fut dirigée par M. Maréchal, qui, devenu archevêque, la confia à M. Damphoux. Le nom de la société de Marie et Marthe indique son objet; elle fut instituée par le dernier archevêque, et est très-florissante. Les dames visitent au dehors les pauvres et les malades, et les assistent au spirituel et au temporel; tous les mois elles se réunissent pour rendre compte de leurs travaux et régler les affaires de la société. La société de Tobie, instituée aussi par M. Maréchal, est composée de femmes de couleur qui visitent et assistent les malades de cette classe, et leur procurent après leur mort les prières de l'Eglise et la sépulture; elles doivent communier une fois par mois pour les fidèles trépassés. Leur habillement est noir, avec des manches blanches, et une marque blanche sur la

poitrine. Les Oblates sont une association de femmes de couleur, qui se lient par des vœux annuels; elles ont été instituées récemment par M. Joubert, avec l'approbation de l'archevêque actuel; elles tiennent une école pour les enfans de leur couleur (1).

Le diocèse de Baltimore comprend l'état de Maryland et le district de Colombie. Le Maryland a 407,000 habitans et le district 33,000; on sait que Washington est la principale ville du district et la résidence des grandes autorités des Etats-Unis. Le nombre des catholiques peut s'élever de 60 à 80,000, dont 6 à 7,000 dans le district. Baltimore compte 80,000 habitans, dont le cinquième est catholique; le reste se compose principalement de presbytériens, d'épiscopaux ou anglicans et de méthodistes; il y a aussi des anabaptistes, des quakers, des unitaires, etc. Toutes ces sectes ont leurs ministres et leurs églises.

Il y a dans le Maryland et le district 52 prêtres. Plusieurs villes, Washington, Georgestown, Alexandria, Fredericktown, Emmitxburg, Hagerstown, ont des pasteurs résidens. De plus, il y a des églises qui sont visitées de temps en temps par des missionnaires voisins. Les Jésuites ont leur principale maison à Georgestown, avec un collége où l'on confère les degrés. Le collége d'Emmitsburg rend service à beaucoup de familles, et a fourni aussi des vocations à l'état ecclésiastique. Une communauté de la Visitation a été établie à Georgestown; elle a aujourd'hui 60 religieuses, un pensionnat nombreux, un certain nombre d'externes et une école considérable de petites filles pauvres que l'on instruit gratuitement. Les Sœurs de la Charité s'établirent à Baltimore en 1809; en 1810, elles se transportèrent à Emmitzburg, dans le Maryland, où elles se fixèrent dans la vallée de Saint-Joseph. Là, sur une ferme qui leur fut donnée par M. Cooper, protestant converti, elles ont bâti une maison, où elles sont en ce moment au nombre de 70, professes ou novices, avec une centaine de pensionnaires; elles font aussi l'école gratuite aux petites filles du voisinage. Elles ont formé des colonies à Baltimore, à Washington, à Fredericktown, à Philadelphie, à New-Yorck, à Albany, à Harrisburg, à Saint-Louis. Dans ces différens lieux, elles ont des écoles pour les pauvres. Ces religieuses sont au nombre de 120, et suivent la règle de saint Vincent de Paul, à quelques légers changemens près. Une troisième communauté, celle des

---

(1) Ce qui précède est tiré du *Catholick Miscellany*, qui s'imprime à Charlestown; ce qui suit est extrait du 20e numéro des *Annales de la propagation de la foi.*

Carmélites, existe cans le Maryland; elle est établie à Portobacco, près le Potomack; on y compte environ 25 religieuses.

M. l'archevêque de Baltimore étend sa juridiction sur la Virginie, état immense dont la population est de plus d'un million d'habitans. On avait érigé un évêché à Richmond, mais le petit nombre des catholiques a effrayé l'évêque, qui s'est retiré. Richmond est une ville riche qui a plusieurs églises protestantes; mais les catholiques, qui sont généralement pauvres, n'y ont qu'une église en planches. Les fonds manquent pour avoir une église plus convenable. L'église de Norfolk est décente, et desservie par deux prêtres, qui sont aussi chargés d'une petite congrégation au-delà de la rivière. Le nombre total des catholiques dans les deux endroits est d'environ 600; il y a encore une mission à Martinsburg. Le reste des catholiques répandu çà et là est peu nombreux, et il est rare qu'ils voient des prêtres. Il n'y en a que quatre en tout en Virginie. (*L'Ami de la Religion*, *n°* 1700.)

SUR LE DIVORCE.

On vient encore remuer la question du divorce, et on entreprend de rétablir sur ce sujet la législation révolutionnaire. Voilà plusieurs pétitions qui arrivent à la chambre dans ce but, et elles ont été appuyées par des députés. MM. Eusèbe Salverte et Lévesque de Pouilly ont témoigné des regrets de l'abolition du divorce. Il y a sur-tout parmi les pétitionnaires un sieur Mabire, qui, depuis plusieurs années, réclame constamment le divorce. Dans la précédente session, il fit circuler un écrit *sur la nécessité de rétablir le divorce, comme un des moyens de répression des délits et des crimes dans les ménages*. Ce titre seul annonce peu de discernement ou une ignorance absolue de l'état et des intérêts de la société. Dans sa pétition, datée du 10 avril 1829, M. Mabire s'étonne qu'un député ait dit, dans la session de 1828, que *l'abolition du divorce était un grand bien moral;* il invoque aussi lui-même les intérêts de la morale et les vœux de l'humanité, mais c'est pour arriver à une conclusion toute différente de celle des plus sages publicistes. Il n'est frappé que d'une chose, c'est du tourment des époux dans les mariages mal assortis. Il trouve que c'est une cruauté de les empêcher de contracter de nouveaux liens; mais il ferme les yeux sur les funestes effets de la loi du divorce pendant la révolution, sur les scandales dont nous fûmes témoins, sur le désordre des familles,

sur l'intérêt des enfans. Ce dernier motif seul fournit une puissante objection contre le divorce. M. Mabire ne veut point qu'on lui oppose des motifs de religion. La religion, dit-il, ne veut que le bonheur des hommes : or, les hommes ne peuvent être heureux, si l'indissolubilité du mariage subsiste. C'est précisément ce que nous nions. Quelques hommes peuvent souffrir de l'indissolubilité du mariage, mais elle est dans l'intérêt général de la société. Ceux qui s'en plaignent se sont peut-être attiré leur malheur par leur imprudence ou même par leurs vices ; il est dans l'ordre de la Providence qu'ils en portent la peine. L'indissolubilité du mariage, dit encore M. Mabire, nuit beaucoup à la population ; là-dessus le pétitionnaire pourrait être tranquille, les accroissemens de la population depuis seize ans sont propres à le rassurer. Il y a plutôt en France surabondance que défaut de population, et le législateur est bien dispensé de rechercher les moyens d'augmenter ce dont bientôt nous ne saurons que faire. M. Mabire s'objecte que le mariage, étant un sacrement, ne peut être dissous du vivant des époux, et il répond que *ce sacrement n'a pas toujours existé parmi les chrétiens*. Il aurait bien dû nous dire à quelle époque ce sacrement a été inventé ; car, si *ce sacrement n'a pas toujours existé parmi les chrétiens*, on doit savoir qui l'a établi et dans quel temps on l'a établi. Nous croyons, nous autres, que personne n'avait le droit d'établir un sacrement, et qu'ils ont tous été institués par Jésus-Christ. Nous demandons à M. Mabire la permission de nous en tenir là, et nous l'engageons même à se mieux instruire sur ce qui concerne la religion. Elle l'éclairerait sur la question qu'il décide fort légèrement, et s'il était vrai, comme nous le craignons, qu'il fût intéressé personnellement dans la question du divorce, elle lui apprendrait à souffrir son malheur avec patience, et à le rendre même méritoire pour l'autre vie.

Puisqu'on agite de nouveau une question qui est décidée par tous les bons esprits, nous renvoyons ceux qui voudraient s'éclairer sur ce point à l'ouvrage publié par M. de Bonald, sous le titre : *Du Divorce considéré au* 19e *siècle* (1), ouvrage entrepris à la prière de feu M. Portalis le père, et qui parut après le concordat de 1802. Le judicieux et profond écrivain y traite la question en publiciste, en moraliste et en chrétien. Après des considérations générales sur l'homme, sur la société et sur le mariage, l'auteur arrive au divorce, et combat par les raisons les plus fortes les partisans de cette loi. Il

(1) Un vol. in-8°, prix, 4 frs. A Paris, chez Ad. Le Clere et compagnie, et au bureau de ce journal.

montre les maux qu'elle entraîne, et réfute également les motifs et les faits qu'on allègue en sa faveur. On lira sur-tout avec intérêt la conclusion qui termine l'ouvrage, et où l'auteur a réuni des considérations décisives. Depuis, M. de Bonald eut encore occasion de traiter ce sujet. Ayant été nommé député à la chambre de 1815, il fit une proposition formelle pour l'abolition du divorce, et prononça, le 24 décembre, un discours assez étendu à l'appui de sa proposition. Ce discours, qui a été inséré dans le recueil des *Pensées et discours* (1) de l'auteur, est une des meilleures et des plus honorables productions sorties de sa plume. L'auteur y plaide avec éloquence la cause de la morale et de la société. « Hâtons-nous, Messieurs, disait-il, de faire disparaître de notre législation cette loi faible et fausse qui la déshonore, cette loi, fille aînée de la philosophie qui a bouleversé le monde et perdu la France, et que sa mère, honteuse de ses déportemens, n'essaie plus même de défendre ; cette loi, repoussée par la conscience du plus grand nombre, désavouée par les mœurs de tous, et dont ceux à qui elle est permise par leurs dogmes n'usent pas plus que ceux à qui elle est défendue ; loi si faible et si fausse, que les législateurs qui l'ont portée, en voulant qu'elle fût possible, ont cherché à la rendre impraticable, et en l'entourant de difficultés et d'obstacles, n'ont pas craint de la flétrir à l'instant même qu'ils la proposaient. »

Le vœu de M. de Bonald fut entendu ; la chambre décida qu'on s'occuperait de sa proposition, et M. de Trinquelague fit à ce sujet, le 19 février 1816, un rapport au nom d'une commission. Il proposa d'arrêter seulement en principe l'abolition du divorce, et de supplier le Roi de présenter aux chambres un projet de loi en conséquence. La chambre adopta cet avis à une immense majorité ; cette résolution fut également adoptée par la chambre des pairs. Le 22 avril, le Roi fit présenter à cette dernière chambre un projet de loi pour l'abolition du divorce ; ce projet fut adopté successivement dans les deux chambres, à l'unanimité presqu'entière des suffrages. Tout le monde se félicita dans le temps de cette conclusion d'une discussion qui avait occupé les esprits. Nous aimons à croire que nous n'irons pas, au bout de quinze ans, donner un nouveau scandale à l'Europe et un nouveau sujet de deuil à la religion, et jeter une nouvelle source de corruption dans la société et un nouveau principe de discorde dans les familles.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1691.)

---

(1) Deux vol. in-8°, prix, 9 frs. A Paris, au bureau de ce journal.

OBSERVATIONS

Sur l'état actuel du protestantisme à Genève.

Le protestantisme a trouvé l'Eglise en possession du droit de statuer sur les points de controverse religieuse, et en outre d'apposer à ses décisions souveraines le sceau de l'infaillibilité. Ce n'est pas une usurpation que le temps avait consacrée, mais l'exercice légitime d'un droit primitivement conféré. C'est aux apôtres, en effet, après qu'ils eurent été constitués en corps sous la direction d'un chef unique, que le Législateur divin avait confié le dépôt de sa doctrine, et qu'il avait donné la mission de la répandre, sous la garantie d'une assistance efficace et perpétuelle. Aussi, dès l'origine a-t-on regardé, comme étant dictés par l'Esprit-Saint, les décrets émanant de l'Eglise dans l'étendue de sa juridiction. De même donc qu'il était de foi que l'Eglise avait exclusivement le droit de fixer la tradition et d'interpréter les Livres saints, de même il y avait nécessité de croire qu'en tout ce qui regardait l'interprétation de ces livres, et l'explication des vérités traditionnelles, elle ne pouvait point errer.

Mais les auteurs de la réforme s'étant trouvés dans l'alternative de condamner eux-mêmes leur propre doctrine, ou de nier l'infaillibilité de l'Eglise, c'est à ce dernier parti qu'ils se sont de préférence attachés.

S'ils n'eussent point été aveuglés par la passion et dominés par l'orgueil, ils eussent reconnu sans peine qu'en attaquant le principe de l'infaillibilité de l'Eglise, ils introduisaient l'anarchie dans le christianisme.

Mais ils se sont laissé emporter par leur fougue; ils se sont attribué le droit de prononcer individuellement sur le dogme, après avoir dénié que l'Eglise eût été dans le principe investie de ce droit.

Cependant les novateurs ne souffraient pas qu'on mît en doute l'autorité des divines Écritures, et en cela ils gênaient la faculté du libre examen; la raison humaine émancipée n'a donc pas obtenu de prime abord son entier affranchissement; obligée de se renfermer dans le texte des Livres saints, elle n'a pu s'étendre au préjudice de la foi, qu'à la faveur de l'interprétation.

Or elle a usé de ce moyen largement.

Une fois investie du droit d'interpréter, la raison individuelle n'a cessé de travailler à se dégager des entraves que la lettre apportait à son indépendance.

Tantôt, à la faveur de l'allégorie, elle est parvenue à dénaturer le vrai sens des Écritures ; tantôt à l'aide d'une critique minutieuse et tracassière, elle a substitué au mot essentiel quelque terme insignifiant ; enfin elle est allée jusqu'à supprimer le texte incommode qui se refusait à l'interprétation. De cette sorte la réforme, élaguant successivement tous les grands mystères du christianisme, s'est avancée peu à peu vers le déisme.

Ainsi les conséquences du principe originairement posé par Luther, et que Socin s'était trop empressé de déduire, se sont développées avec le temps. Ce développement a parfois éprouvé des obstacles ; mais la force du principe les a presque toujours surmontés. Du reste, parmi les églises dissidentes, il en est très-peu qui puissent se flatter d'avoir marché plus régulièrement au but que celle de Genève ; et comme cette église, en suivant le mouvement qui entraîne les masses protestantes, a presque toujours devancé les autres, c'est un moyen facile de connaître où le protestantisme doit arriver incessamment, que de constater à quel point il peut être déjà parvenu, dans l'ancienne métropole du calvinisme.

Ce n'est donc pas un sujet entièrement dépourvu d'intérêt que celui qui fait la matière du présent article : nous devons dire au surplus, que c'est à l'occasion d'un ouvrage de controverse publié récemment à Genève (1), que l'idée nous est venue de le traiter.

C'est à Genève que Calvin a jeté les fondemens de son église ; or il est certain que s'il reparaissait dans cette ville aujourd'hui, il aurait peine à retrouver dans le lieu où jadis elle fut établie, l'église à laquelle il a donné son nom.

Ce n'est pas que les pasteurs genevois aient formellement abjuré le calvinisme ; mais depuis très-long-temps les doctrines de Calvin sur la Trinité, la Divinité de Jésus-Christ, le péché originel, la prédestination, la rédemption par le sang de Jésus-Christ, sont abandonnées par le clergé de Genève : on ne traite plus ces sujets dans la chaire ; on n'insiste point sur ces dogmes dans les catéchismes.

---

(1) Cet ouvrage porte pour titre : *Examen de la Doctrine des Écritures touchant la personne de J.-C., la rédemption et le péché originel.* Il a été imprimé à Genève en 1830. L'auteur est nommé, c'est M. Jean-André Deluc.

Ainsi le calvinisme s'en allait déclinant de jour en jour dans le lieu qui l'a vu naître : mais il est arrivé que des missionnaires de la secte des méthodistes se sont dans ces derniers temps introduits à Genève, et ont essayé d'y raviver les doctrines de Calvin. Cette mission n'a pas été sans fruit : les méthodistes ont fait quelques prosélytes, et à l'heure qu'il est, ils ont deux lieux de rassemblement, l'un au bourg de Four et l'autre au Pré-l'Evêque.

Le gouvernement les tolère, mais l'église de Genève, bien que le nombre de méthodistes ne soit pas considérable, est fatiguée de ce voisinage : interpellée par ses adversaires d'avoir à rendre compte de ses doctrines, elle n'ose les avouer, encore moins les défendre; elle s'enveloppe et cherche à déguiser sous l'apparence du dédain, le malaise et l'embarras qu'elle éprouve.

Cependant sa position en ce moment devient critique : aussi long-temps qu'elle n'a eu en tête que des sectaires étrangers, l'église de Genève pouvait prendre une attitude dédaigneuse; mais voilà que M. Gaussen, l'un des pasteurs de Genève, faisant scission avec son église, qu'il accuse d'abandonner la doctrine de l'Evangile, ose ouvertement professer que Jésus-Christ est Dieu : grande rumeur et scandale ouvertement donné! M. Deluc alors se présente avec la ferme intention de les faire cesser au plus tôt.

Il s'est établi d'abord une correspondance particulière entre M. Gaussen et M. Deluc. Celui-ci, à l'époque du 4 janvier 1826, écrivant au pasteur dissident, cherche d'abord à le convaincre qu'il a tort de soutenir la Divinité de Jésus-Christ; puis il ajoute : « Maintenant, Monsieur, si je suis parvenu à ébranler » la confiance que vous avez dans la solidité de votre édifice..... » Je vous le demande, êtes-vous autorisé à faire scission avec » l'église de Genève? Êtes-vous autorisé à refuser votre chaire » aux ministres qui n'adoptent pas vos principes, et à déclarer » publiquement que vous vous croyez plus chrétien qu'eux? » Je voudrais, Monsieur, que votre conduite fût différente » vis-à-vis de la compagnie des pasteurs de Genève, qui est » votre supérieure, car, lors même que vous auriez raison en » l'accusant de s'écarter de la doctrine de l'Evangile (ce qui » n'est pas), votre devoir exige que vous lui restiez réuni, » afin de ne pas faire tort à l'église protestante. En vous sé» parant des principes de la Mère-Eglise, vous vous exposez » à ce que l'on dise que vous faites corps ou secte avec les as» semblées du bourg de Four et du Pré-l'Evêque. »

Il ne paraît pas que M. Gaussen ait trouvé bien concluans les argumens que contenait la lettre du 4 janvier, car il persiste à soutenir la thèse que M. Deluc avait essayé de combattre, et c'est ce qui a donné lieu à ce dernier de publier, sous le titre d'*Examen de la doctrine des Ecritures touchant la personne de Jésus-Christ*, *la rédemption* et *le péché originel*, l'ouvrage dont nous avons fait mention précédemment.

Dans cet ouvrage, l'auteur entreprend de démontrer, quelquefois à l'aide du raisonnement le plus souvent en s'appuyant de l'autorité des Livres saints, que Jésus-Christ n'est qu'un homme, fils de Joseph et de Marie, dont l'existence ne remonte pas au-delà du jour qu'il fut conçu dans le sein de sa mère.

Toutefois le fils de Joseph ne doit pas être rangé dans la classe des hommes ordinaires : annoncé par les prophètes, doué d'une très-grande sagesse, ayant même reçu le pouvoir de faire des miracles, Jésus-Christ avait une haute mission à remplir. Cette mission ne consistait point à donner son sang pour racheter les hommes coupables et laver la tâche originelle, car l'idée d'une faute qui se serait transmise du père aux enfans, de même que celle d'un sacrifice expiatoire où l'innocent acquitterait la dette du coupable, sont choses qui choquent la raison et qui ne sont pas consignées dans les divines Écritures : mais le Christ est venu pour appeler les pécheurs à la répentance et ramener les hommes dans la voie du salut. Ainsi, M. Deluc rejette formellement le dogme du péché originel, dont il prétend que saint Augustin est l'inventeur; il explique la rédemption dans le sens d'une réformation dans les mœurs et d'un rappel à des vérités mises en oubli; l'incarnation lui paraît un mystère que la superstition a créé; il n'admet pas davantage le dogme de la Trinité : à cet égard, il va même plus loin que les ariens anciens et modernes, car non-seulement il ne tolère pas qu'on fasse de Jésus-Christ le Fils de Dieu, en disant qu'il est consubstantiel à son Père, mais il le rabaisse au-dessous des anges, et le met au rang des créatures humaines; aussi ne veut-il pas qu'on lui rende un culte, ni qu'on lui adresse des prières. Tel est le christianisme de M. Deluc; voilà comment on interprète le saint Evangile à Genève.

Mais, dira-t-on, c'est un simple particulier qui s'exprime de la sorte : M. Deluc ne fait point partie du corps des pasteurs; or il est possible que ces derniers aient sur la Divinité de Jésus-Christ une toute autre manière de voir; il serait donc convenable d'attendre, pour juger des sentimens qui leur sont propres, que les pasteurs se soient eux-mêmes expliqués.

Cette objection pourrait avoir quelque force, s'il était possible d'admettre que M. Deluc, en publiant son ouvrage, s'est placé en dehors de l'opinion qui prévaut dans l'église dont il est membre ; mais cette supposition ne peut pas être faite, car il ne faut pas perdre de vue que M. Deluc ne s'est mis en avant que pour réprimer l'entreprise d'un pasteur entêté qui s'est avisé de faire scission avec son église, il paraît donc clair, d'après cela, que M. Deluc et l'église de Genève sont d'accord sur la doctrine. Aussi ne perd-il aucune occasion d'exalter les lumières de ceux qui la dirigent; et c'est en parlant des pasteurs genevois qu'il a dit : « Aucun clergé, dans toute la chré-
» tienté, n'est plus instruit que celui de Genève, et je ne puis
» souffrir que des hommes nécessairement faillibles viennent
» nous dire qu'il se trompe dans l'interprétation des Écritures :
» soutenir qu'il se trompe, c'est soutenir que Jésus-Christ et
» les apôtres ne disaient pas la vérité. » Ainsi le clergé de Genève, s'il faut s'en rapporter à M. Deluc, a saisi parfaitement le sens des Écritures, ce qui implique tout naturellement qu'il les interprète comme M. Deluc lui-même ; dès-lors il n'y a pas lieu de douter que le clergé de Genève, laissant en arrière Socin, Arius et Calvin, n'ait retranché du christianisme tous les mystères qui fatiguent la raison. C'est ce que M. Deluc au surplus énonce en termes assez formels : « Notre clergé,
» dit-il, n'appartient à aucune secte particulière; il n'est ni
» socinien, ni arien, ni calviniste; il ne reconnaît d'autre maî-
» tre que le Christ, d'autre règle de foi que l'Evangile. Socin,
» Arien et Calvin introduisirent dans leurs professions de foi,
» des *notions* qui ne se trouvent pas clairement dans l'Evan-
» gile, et qu'on peut combattre par de *très-bonnes raisons.* »
Ces bonnes raisons, comme on le devine, sont celles que M. Deluc a pris soin de déduire, et ces notions qui surchargent inutilement les anciennes professions de foi, sont les dogmes fondamentaux que le même auteur s'est efforcé de détruire.

Il y a donc toute raison de croire que la doctrine professée dans le livre de l'examen, n'est point une doctrine particulière; et que s'il y a quelque différence à faire entre l'auteur de ce livre et ses coréligionnaires, elle consiste seulement en ce que M. Deluc exprime à haute voix des principes que les autres se contentent de professer secrètement.

Toutefois nous sommes très-portés à croire que le clergé de Genève n'a pris aucune part à la publication de l'ouvrage ; et nous admettons sans peine, sur la foi de M. Deluc, que plusieurs des pasteurs de Genève *se seraient opposés à cette pu-*

blication s'ils en avaient eu connaissance ; c'est une suite du système de réticence que le clergé de Genève s'est fait et dont il ne s'est point encore départi : mais il n'en reste pas moins certain à nos yeux, puisque les adversaires et les apologistes de l'église de Genève s'accordent à le dire, que les pasteurs de Genève ont cessé de croire à la Divinité de Jésus-Christ.

Il n'est donc pas besoin d'attendre que les pasteurs genevois aient manifesté sur ce point leur secrète pensée, leur silence dit assez : et si, de son temps, Jean-Jacques trouvait déjà ce silence expressif, nous avons, de nos jours, bien plus de raisons encore d'en juger de même.

Rousseau avait fait l'honneur au clergé de Genève de le croire assez avancé dans la voie de la réforme, pour qu'il pût s'établir des rapports fondés sur la conformité de doctrine, entre la philosophie et l'église de Genève; mais le clergé de Genève craignit de se compromettre et les avances du philosophe furent à cette époque repoussées. Rousseau blessé au vif éclata; il taxa les pasteurs de dissimulation; il soutint qu'ils n'avaient pas au fond d'autre opinion que la sienne; il fit remarquer qu'en déversant le blâme sur sa propre doctrine, ils avaient grand soin de cacher la leur; mais laissons parler Jean-Jacques lui-même.

« L'église de Genève paraissait depuis long temps s'écarter » moins que les autres du véritable esprit du christianisme, » et c'est sur cette trompeuse apparence que j'honorai ses pas- » teurs d'éloges dont je les croyais dignes; car mon intention » n'était assurément pas d'abuser le public. Mais qui peut voir » aujourd'hui ces mêmes ministres, jadis si coulans et devenus » tout-à-coup si rigides, chicaner sur l'orthodoxie d'un laïque, » et laisser la leur dans une si scandaleuse incertitude? On » leur demande si Jésus Christ est Dieu, ils n'osent répondre : » on leur demande quels mystères ils admettent, ils n'osent » répondre. Sur quoi donc répondront-ils, et quels seront les » articles fondamentaux, différens des miens, sur lesquels ils » veulent qu'on se décide, si ceux là n'y sont pas compris?

» Un philosophe jette sur eux un coup-d'œil rapide, il les » pénètre, il les voit ariens, sociniens; il le dit et pense leur » faire honneur; mais il ne voit pas qu'il expose leur intérêt » temporel, la seule chose qui généralement décide ici-bas de » la foi des hommes.

» Aussitôt alarmés, effrayés, ils s'assemblent, ils discutent, » ils s'agitent, ils ne savent à quel Saint se vouer; et après » force consultations, délibérations, conférences, le tout abou- » tit à un amphigouri où l'on ne dit ni oui ni non, et auquel

» il est aussi peu possible de rien comprendre qu'aux deux » plaidoyers de Rabelais (1). »

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui, et le passage qu'on vient de citer le démontre clairement, que les ministres genevois sont interpellés sur le fait de leur croyance; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'ils donnent des réponses évasives; ce n'est pas d'aujourd'hui que ces réticences affectées reçoivent une interprétation. Maintenant qu'il y a des données plus certaines, craindrons-nous de confirmer le jugement depuis long temps porté? Hésiterons nous à prononcer qu'à Genève on est décidément parvenu à la conséquence finale et dernière du principe de la réforme? Eh quoi! lorsque nous voyons l'église de Genève déverser le mépris sur ceux qui reviennent aux doctrines de Calvin, coopérer avec zèle à l'érection d'un monument qui s'élève à l'honneur de Jean-Jacques, tendre la main à M. Deluc, tourner le dos au pasteur Gaussen, ne nous sera-t-il pas permis de penser et de dire que le déisme s'est introduit à Genève, sur les pas de la réforme, et qu'à la faveur d'un léger déguisement, il y circule aujourd'hui?

Au surplus l'église de Genève n'est point enchaînée ni baillonnée, elle peut s'expliquer et parler : c'est un droit qu'elle exercera dès l'instant qu'il lui conviendra de le faire; disons plus, c'est un devoir qu'elle ne peut se dispenser de remplir. La pensée des ministres genevois depuis très-long-temps est arrêtée sur la grande question de savoir si Jésus-Christ est vraiment Dieu; ils ont dû en chercher la solution dans les divines écritures, cent ans leur ont été donnés pour cela. Or de deux choses l'une, les pasteurs de Genève, après un long et sérieux examen, auront reconnu qu'en effet il résulte de ce que les livres saints apprennent, que Jésus-Christ est Dieu et qu'il est homme tout ensemble; alors ils doivent s'empresser de proclamer ce dogme important; leur empressement à cet égard doit être d'autant plus vif, qu'ils ont donné lieu par leur silence et leur retard, qu'on doutât de leurs sentimens sur ce point : ou bien ils auront acquis la certitude que Jésus-Christ n'est qu'un homme; dans ce cas, il ne faut pas qu'ils retiennent cette vérité captive, ils doivent au contraire se hâter de la rendre publique, et faire en sorte qu'elle parvienne en tous lieux; car ils sont tenus, dans cette hypothèse, par les motifs qui sont les plus propres à agir sur la conscience de l'homme, d'éclairer leurs frères égarés, notamment ceux qui sont

---

(1) Voir la seconde lettre écrite de la Montagne.

spécialement confiés à leurs soins, de les détourner d'un culte idolâtrique, de les tirer d'une erreur déplorable qui les assimile aux païens, et enfin de les ramener à l'adoration du seul vrai Dieu. Les pasteurs de Genève diront-ils, pour s'affranchir de cette obligation alternative qui pèse sur eux, qu'ils sont encore eux-mêmes dans le doute, qu'après avoir pendant longtemps posé le pour et le contre, ils sont toujours dans l'indécision? je trouverai dans cet aveu la source d'une obligation nouvelle, celle de faire connaître leur position et de découvrir leur embarras; car il importe qu'on apprenne et qu'on sache que le clergé de Genève, ce clergé qu'on se plaît à nous représenter comme étant le plus instruit qu'il y ait, après un siècle de travail, hésite encore; et que sur une question fondamentale, une question de vie ou de mort pour le christianisme, il avoue son impuissance et qu'il conserve des doutes: les protestans alors se rappelleront que leurs pères, lorsqu'ils se sont séparés de l'Eglise, emportant avec eux les divines Écritures, se flattaient qu'ils en détermineraient le sens aisément, et qu'à l'aide des Livres saints ils constitueraient promptement la science du salut; car ils disaient que le sens de la bible étant intelligible et clair en ce qui se rapporte au salut, tous s'accorderaient sur les choses essentielles, bien que chacun fût appelé à déterminer individuellement, et selon son esprit particulier, l'interprétation à donner aux paroles de l'Ecriture. L'expérience est faite; il est clair qu'ils se sont abusés: au lieu de cet accord unanime, on n'a vu que division; et bien loin qu'il y ait quelque chose de fixé, tout est objet de controverse dans la réforme. La voilà conduite à discuter le dogme fondamental sur lequel le christianisme s'appuie; et lorsqu'on sollicite de l'église de Genève une solution, l'oracle du calvinisme se tait, soit qu'il y ait de sa part impuissance de répondre, soit qu'il craigne, en se prononçant, de donner un scandale au monde chrétien.

Or il serait temps que les fils ouvrissent les yeux sur la faute que leurs pères ont commise, qu'ils demeurassent en conséquence persuadés qu'il faut, pour maintenir l'ordre dans la société spirituelle, une autorité qui la règle; que cette autorité ne peut avoir de force qu'autant qu'elle est reconnue infaillible; que Jésus-Christ, en restaurant la société spirituelle, a constitué cette autorité dans l'Eglise; et qu'ainsi ceux qui ont entrepris de la détruire, ont été grandement coupables.

R....g.

(*Le Correspondant*, n° 4, *tome III.*)

DE L'ÉCOLE SAINT-SIMONIENNE.

§. I.

Voltaire, Diderot, Boulanger, ne raisonnaient que pour prouver la nécessité de remplacer la religion chrétienne, religion faite et créée, suivant eux, pour des esclaves, religion qui avilit l'homme, en le soumettant pour le temporel à César, pour le spirituel aux prêtres, dispensateurs des terreurs de l'enfer. C'est sous le même point de vue que le christianisme était apparu à Julien l'apostat. Les Saints-Simoniens ne disent pas absolument la même chose, ils font profession d'estimer notre sainte croyance, mais ce n'est que pour le passé. Quant à l'influence qu'elle peut exercer encore sur le bien-être des hommes, leur opinion s'accorde avec le néoplatonisme de l'Empereur romain, et la philosophie du dernier siècle qu'ils traitent pourtant avec rigueur comme superficielle. Suivant eux aussi, les classes inférieures de notre société présente, pour être moins esclaves que celles de l'antiquité et du moyen âge, n'en sont pas moins toujours esclaves. La religion chrétienne, tout en modifiant l'ancien état des choses, a maintenu un véritable esclavage : il faut la renverser. Pour la remplacer se présente une nouvelle religion. A l'égalité chrétienne qui regarde tous les hommes grands et petits, riches et pauvres, travailleurs ou non, comme tous conviés au banquet de la vie éternelle, sera substituée une égalité sociale et actuelle fondée sur le droit égal qu'ils ont tous à la possession de la terre. Dans ce système il n'y aura plus de riches, ni de grands; le christianisme, qui ne nivelle pas les conditions sociales, qui apprend à souffrir, ne saurait par conséquent plus convenir.

Nous avons parcouru, selon les disciples de Saint-Simon, deux grandes époques de l'humanité, et nous abordons la troisième. A la première époque, il n'y avait que la religion des maîtres; elle prêchait l'asservissement de la foule. A la seconde époque, la religion fut commune aux maîtres et aux esclaves, elle consolait ceux-ci par l'espoir d'une vie future, et les exhortait à la soumission envers les puissances : on reconnaît le christianisme. M. de Saint-Simon est l'organe de la troisième époque : il n'y aura plus ni maîtres, ni esclaves, ni riches, ni pauvres; il y aura seulement des travailleurs, comme dans une ruche d'abeilles. Une religion scientifique, une religion d'*expansion sociale* servira d'expression au nouvel

état des choses : elle enchaînera les âmes au moyen d'une sympathie commune. Ce système rentre dans le dogme de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, élaboré par Condorcet dans le sens dit matérialisme. Il suppose que tout fut graduellement *nécessaire* pour l'éducation des hommes : paganisme et mosaïsme, catholicisme et protestantisme, enfin le saint-simonianisme, qui est la nécessité actuelle. Cette manière de voir est empruntée, si l'on veut, à Lessing, ou à Herder, ou à M. Cousin ; elle n'est pas du crû de Condorcet, suivant lequel les religions n'étaient que des obstacles à la civilisation.

Des maîtres et des esclaves, voilà donc, suivant les Saint-Simoniens, toute l'histoire du genre humain. Le Christ n'a pas affranchi le monde : il est venu *consoler* les esclaves, il n'a pas brisé leurs fers. Nos laboureurs, nos ouvriers, nos domestiques, sont les esclaves des grands propriétaires, des grands manufacturiers, des maîtres qui les soldent! Pour changer cet ordre de choses, on nous dit qu'il faut attaquer le droit d'héritage : là est la racine du mal. Il faut détruire la famille particulière au profit de la famille générale, c'est-à-dire de l'humanité entière. Le travail pour tous, les richesses pour personne. Pour porter un jugement sur tout ceci il a deux choses à examiner : la *raison* de la propriété, question philosophique, religieuse et historique d'une profondeur immense, et que les Saint-Simoniens n'ont pas comprise; la cause, l'origine et la nature réelle de l'esclavage, question historique sur laquelle ces messieurs n'ont que des données extrêmement superficielles.

Rien de plus commode que les classifications générales. On assigne tel caractère à telle époque, on donne tel esprit à telle classe d'hommes, cela ne coûte rien à avancer. Si c'est là ce qu'on veut nous donner pour la philosophie de l'histoire, ce serait la ruine de toute histoire. Il faut suivre, pour cette science, la même méthode que pour les sciences physiques : celle des larges expériences. Quand les mœurs, les lois, les croyances, les arts, la science et l'industrie d'un peuple auront été suffisamment analysés, aux diverses époques de leur développement ; quand la même investigation aura embrassé sa langue, son administration, sa politique, et que ce travail se sera opéré pour tous les autres peuples, sur une vaste échelle, alors seulement l'on pourra établir une philosophie de l'histoire. Alors aussi on sera étonné de trouver que l'esprit qui anime le genre humain, soumis à certaines conditions comme la nature physique, reproduit fidèlement les hautes vérités que nous enseigne la religion. La

création et la révélation deviendront alors pour tout le monde des faits incontestables. Mais examinons :

Quoi, les patriciens de Rome n'étaient que les maîtres, et les plébéiens n'auraient été que les esclaves? ce serait là, suivant l'*Organisateur*, toute la clé de l'histoire romaine? ce serait aussi l'histoire de l'antiquité en général? Les rédacteurs de cette feuille s'imaginent, à ce qu'il paraît, que tous les citoyens d'Athènes et de Rome étaient des désœuvrés, qui ne s'occupaient que de politique, et ne vivaient que sur la place publique. Mais dans ces assertions tout est également inexact. Les anciens habitans de Rome formaient bien véritablement un peuple de travailleurs. C'étaient des laboureurs, qui avaient dans la Cité leur maison commune, leur domicile politique, mais qui n'en cultivaient pas moins leurs champs librement et sans le secours de mains esclaves. Dans l'Attique, à la vérité, le peuple héroïque des Ioniens avait conquis et opprimé les cultivateurs aborigènes, qui avaient eu leur ancienne Amphictyonie dans la cité d'Athènes. Mais les Ioniens s'étant, sur quelques points, amalgamés avec les vieilles familles pélasgiques, il naquit de cet amalgame la classe des Eupatrides, qui correspondent aux patriciens de Rome. Ces Eupatrides donnèrent naissance à des races illustres et notamment populaires : telles furent les Pisistratides et les Alcmaconides, chefs de la démocratie d'Athènes. Cultivant elles-mêmes le sol, ou s'adonnant au commerce, elles préparèrent l'affranchissement des Thaetes, possesseurs de petits lots de terre, soumis à une capitation très-forte. Que reste-t-il donc de l'assertion saint-simonienne? Aux grandes époques de la république romaine, la terre était libre, cultivée par des mains libres : jamais le Latium n'avait été assujetti par des tribus héroïques, comme l'avait été l'Attique, où la terre cependant fut définitivement affranchie. Quand, dans l'antiquité, la population agricole s'est trouvée esclave, ça été donc par suite de causes purement locales.

« Passe pour la terre, dit-on ; mais les arts, mais les métiers, tout cela était esclave. » — Rien de plus faux. Les tribus industrielles étaient citoyennes à Athènes comme à Rome. Si, dans la dernière cité, le commerce était nul, il était tout puissant à Athènes, et y était souvent exercé par les plus anciennes familles. Après la bataille de Marathon, Aristide admit les matelots au nombre des citoyens actifs : bientôt ils mêlèrent, aux nombreux germes de confusion qui existaient à Athènes, leur turbulence naturelle. Dans la législation semi-étrusque, ou sacerdotale, et semi-latine, ou plébéienne,

qui portait le nom fabuleux de Numa, les arts et métiers de la cité romaine se trouvaient organisés sur un pied respectable. Ces corporations traversèrent la république et l'empire, sur le déclin duquel elles se montrent de nouveau. Les mathématiciens de Rome et les *Agrimensori* de la même époque, présentent des institutions analogues, qui datent des jours de la haute antiquité. Parce que, dans ces temps reculés, la politique dominait exclusivement l'Etat, considéré comme tel, il ne faut pas croire qu'elle absorbait à elle seule la vie réelle des peuples.

Mais qu'était donc cet esclavage si oppressif dans les temps du paganisme? sur quelle classe d'hommes s'exerçait-il? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

L'Inde et la Chine ignorent, généralement parlant, l'esclavage. Il y a, dans l'Inde, des tribus réputées infâmes, mais elles sont libres. Elles vivent dans l'avilissement, elles ne végètent pas dans l'esclavage. Les Mahométans seuls ont introduit, dans cette contrée, le système de la confiscation des biens fonds au profit du Souverain. Originairement le Vaisya cultivait son champ en toute liberté, les princes se glorifiaient du titre de Vaisampatis, seigneurs des paysans. Ne cherchons donc pas, dans l'Asie orientale, l'origine de l'esclavage. Arts, métiers, tout y est exercé de père et fils, mais par des hommes indépendans, et non pas pour le compte d'un maître.

L'esclavage avait une double source dans les temps de l'antiquité : la conquête et le commerce. Les esclaves subissaient une condition très-différente, suivant que leur maître était un guerrier des temps héroïques, ou un marchand d'une époque de civilisation raffinée.

Dans quelques contrées de l'Inde, de la Perse, mais surtout dans la Grèce, et dans une partie de l'Europe celtique et germanique, les peuples héroïques envahirent les tribus agricoles et industrielles, assujettissant les unes dans les cités, asservissant les autres dans les campagnes. Ils ne faisaient prisonniers de guerre, et ne réduisaient à l'esclavage, que d'autres peuples héroïques, quand ils leur avaient juré une guerre d'extermination. Mais dans les rangs du servage, tel qu'ils l'imposaient à des tribus dont les occupations étaient pacifiques, les nuances étaient infinies. Les citadins ne furent, généralement parlant, que des sujets, payant la capitation, les laboureurs devinrent serfs de la glèbe. La plus grande partie de ces sujets s'était affranchie dans la Grèce antique, et avait conquis une souveraineté indépendante, comme le firent aussi les villes du moyen âge, avec leurs constitutions républicai-

nes. Chez les Germains, il y avait diverses espèces de *Lites* : les uns colons, payant capitation, mais libres de leurs personnes; les autres participant même à une sorte de liberté politique, comme les Lites chez les Frisons; enfin il y eut des Lites dont la condition se rapprochait des serfs de la glèbe. La suite des temps effaça insensiblement ce résultat désastreux de la conquête, et dans les pays de l'antiquité, et dans l'Europe du moyen âge.

Les esclaves par le commerce sont des esclaves dans la force du terme. Mais ici il faut encore distinguer entre les hommes vendus comme esclaves dans les temps primitifs, et les hommes que l'on achetait pour les besoins du luxe, aux jours d'une corruption postérieure.

Dès la plus haute antiquité, les tribus dites sémitiques achetaient des esclaves, que leur livraient des marchands de la Nubie et du Caucase. Des tribus sauvages vendaient elles-mêmes leurs enfans ou leurs prisonniers de guerre. La misère et la cruauté conspiraient ensemble pour favoriser ce commerce. Une fois admis sous la tente du pasteur, ou dans le domicile du négociant, dans les cités ou dans les campagnes, le sort de l'esclave devenait généralement tolérable, souvent très-heureux. Chez les tribus nomades, les esclaves, traités comme les enfans de la maison, faisaient partie de la famille. Ils soignaient le ménage de concert avec les femmes, fabriquaient les tissus, et ensemençaient les champs de leurs maîtres. Ces tribus patriarcales avaient besoin d'esclaves, parsuite de l'extrême extension qu'avait prise chez elles l'institution de la polygamie. La famille, parmi elles, se trouvait nécessairement absorbée par la tribu, qui grandissait aux dépens de l'autre. La tribu était la véritable famille du nomade : elle seule réclamait ses soins, dans la guerre comme dans la paix. Il conduisait des troupeaux immenses, et ce qui lui restait de son temps était réclamé par les besoins de la justice, si nécessaire pour le maintien du repos de la tribu, ou par ceux de l'armement, afin de repousser les tribus hostiles. La possession territoriale, la culture de l'industrie, n'étaient, pour le nomade, qu'affaires domestiques purement accidentelles : il n'y voyait pas une existence déterminée.

Chez les marchands de la Phénicie, les esclaves furent certainement traités avec moins de bonté. Ils surveillaient, toutefois, les intérêts de leurs maîtres absens. Il y eut là en petit, comme cela arriva en grand dans le Harem impérial de Babylone, une cour domestique, où d'anciens esclaves, favoris du maître et chefs capricieux des esclaves inférieurs, exer-

çaient sur eux une sorte de viziriat. Plus les richesses s'accrurent, plus cette hiérarchie se compliqua, plus les rangs et les grades d'une servitude dorée se multiplièrent. Les Rois négocians de Tyr et de Sidon, tout travailleurs qu'ils étaient, avaient adopté les mœurs voluptueuses des despotes de l'Assyrie.

Chez les Grecs des temps héroïques, on rencontrait peu d'esclaves domestiques : ils étaient, comme nous l'avons dit, de produit des guerres de vengeance ou d'extermination contre une famille ou une nation rivale. Leur sort n'avait rien de cruel. Mais quand les Ioniens s'établirent dans l'Asie-Mineure, et y adoptèrent les mœurs des cités marchandes, l'esclavage domestique prit un prodigieux accroissement. Les hommes devinrent une marchandise, un objet de luxe. On les achetait dans la Thrace et dans l'Asie-Mineure : Athènes et Corinthe rivalisèrent dans ce genre de commerce. Les Athéniens firent exploiter leurs mines par des esclaves. C'est de la Grèce que les Romains reçurent cette classe d'hommes. Ils en tirèrent également cette classe de femmes qu'on appelait *Hiérodules* dans l'Asie-Mineure, où elles étaient au service des temples. Dans la Grèce, elles devinrent profanes, et furent connues sous le nom d'Hétaires. Parmi ces bayadères, il y avait des philosophes dans le genre de Ninon de l'Enclos.

Quand le Christ parut, ce désordre était à son apogée. Il n'a été égalé que dans nos colonies, où il s'est reproduit par les mêmes causes commerciales. Les esclaves se révoltèrent fréquemment dans la Grèce et dans l'empire romain : rien de plus hideux que ces saturnales, qui rappellent les massacres de Saint-Domingue. De même que les eunuques avaient été les principaux officiers de la cour dans les Harems des monarques de l'Asie, de même ils le furent dans l'empire chrétien de Byzance. On eut des valets ministres, et dans Narsès un valet général d'empire, qui fut un grand homme. Sous les Rois Mérovingiens, des Lites et autres domestiques impériaux s'élevèrent quelquefois rapidement dans les hauts grades du gouvernement de l'état. La corruption de la cour impériale aurait peut-être tout envahi : mais par suite de la lente, mais puissante influence de la religion chrétienne, le commerce des hommes, que Byzance avait enseigné aux Francs, aux Anglo-Saxons et aux Avares, fut graduellement aboli : ce n'est que depuis la découverte de l'Amérique qu'il a reparu comme système.

Telle est en abrégé l'histoire réelle de l'esclavage : Il a partout des causes locales : nulle part des causes générales. L'esclavage politique, comme l'esclavage domestique, comme le servage de la glèbe, l'assujettissement, la capitation, etc., tout

cela a été bien moins systématique qu'on se l'imagine. On ne peut fonder sur ce principe de *l'affranchissement progressif* une histoire de l'humanité. Les Saint-Simoniens sont venus trop tard pour abolir une chose plus ou moins abolie sur les terres où règne le christianisme. Quant à la destruction de la propriété individuelle, telle qu'ils la proposent, c'est là une vieille utopie, dont nous ferons voir l'origine et la futilité.

§. II.

Nous avons renversé l'échafaudage historique sur lequel les Saint-Simoniens avaient basé leur système. Il n'est pas vrai qu'une partie de l'espèce humaine fut et dut être originairement une *chose*, par suite des lois de développement que l'humanité était destinée à parcourir. Il y a eu, cela est vrai, des esclaves considérés comme *choses* et non comme personnes : mais ce n'est pas là un fait général, universel : il est provenu partout où il a eu lieu, de causes purement locales.

Il n'est pas vrai non plus que l'esclave-*chose* se soit transformé, par la suite des temps, en esclave-*personne*, serf de la glèbe. Les serfs de la glèbe n'avaient jamais été des choses, les hommes-*choses* ne devinrent jamais serfs de la glèbe. Leur origine est entièrement différente, les serfs se composant d'anciens agriculteurs, jadis maîtres du pays, et qui ne devinrent serfs que par la conquête du sol; souvent même ils ne furent réduits à cet état d'ilotisme que par suite d'une double conquête. Les esclaves, au contraire, avaient été, dans le principe même, une marchandise entre les mains de leurs maîtres, avaient été achetés et vendus comme tels.

Le roman que se sont fabriqué les Saint-Simoniens sur les villes est aussi inexact que leur roman sur les campagnes. Les citoyens avaient bien réellement été les anciens souverains de leurs cités; ils demeurèrent tels dans tous les endroits où ces cités ne furent pas conquises. Dans ce dernier cas de citoyens ils devinrent sujets, payant capitation, mais ce n'est pas dans cet état d'assujettissement qu'est l'origine des arts et des métiers; il n'est pas non plus dans l'esclavage. Les professions utiles furent originairement exercées par des mains libres, et les esclaves ne s'en occupaient qu'accidentellement. Toute cette généalogie de l'affranchissement graduel des classes industrielles est purement imaginaire.

Le plus ancien état de la plus grande partie du monde fut la liberté. Il y eut de petits états, ou, si l'on veut, de petites communautés, qui reposaient entièrement sur l'exercice des arts et des métiers, d'autres où il n'y avait que des laboureurs. Les religions

païennes revêtirent ingénieusement les formes de ces sortes d'Etats, les sanctifièrent et les inaugurèrent. Les grands empires qui naquirent dans l'Orient n'étaient que des agglomérations de sociétés de ce genre. Les tribus vécurent au milieu de ces empires, dans le même isolement où elles vivaient quand elles étaient indépendantes dans leurs cités ou dans leurs campagnes. Elles ignoraient la vie publique, et n'accomplissaient que très-imparfaitement les conditions de leur existence terrestre. Jamais le genre humain ne se fut développé au sein de l'industrie seule, au moyen de la paix universelle. Dieu suscita (s'il est permis de parler des projets de la Providence), les nations héroïques, qui étaient en petit nombre, pour former, par la conquête, dans plusieurs parties du globe, les empires héroïques. Ralliant les tribus conquises sous diverses conditions de servitude, ces empires enfantèrent, il est vrai, d'horribles maux, mais ils créèrent la vie commune, ils vécurent de cette vie publique, de ces mœurs libres et fortes, qui produisirent, aux jours de l'antiquité, les constitutions républicaines, et, dans les temps du moyen âge, les merveilles de la féodalité, à laquelle nous devons, malgré d'énormes abus, tout ce que nous possédons aujourd'hui d'honneur, de patriotisme, d'exaltation dans les âmes.

Ce que le flot a apporté le flot doit l'entraîner, chaque chose en son temps : il y a pourtant au milieu des vicissitudes des événemens, un caractère général qui ne varie pas. Les Saint-Simoniens croient que le temps est venu de voir ce qu'on n'avait jamais vu, la paix perpétuelle, l'abolition des grandes armées, etc. : c'est méconnaître la pauvre espèce humaine qui a toujours dû sa civilisation à la guerre, non à la paix et à l'industrie. Les anciennes sociétés industrielles, toutes locales, vivaient sans patriotisme, n'étant animées que de l'esprit de famille. Il fallut une oppression étrangère pour les triturer cruellement, puis pour les élever, par une émancipation graduelle, à la vie publique, qui les rapprochait de leurs vainqueurs, et finissait par les assimiler à eux. Il en fut de même de nos artisans et de nos bourgeois du moyen âge. Le meurtre est chose effroyable; l'avilissement des âmes est chose plus effroyable encore. Je ne sais ce que je dois préférer, de Rome saignante sous la hache du licteur, ou de Capoue croupissant dans la corruption, d'Athènes tourmentée par les factions, ou de Sybaris perdue dans les voluptés. Rome et Athènes ont survécu à leurs déchiremens, tandis que Sybaris et Capoue sont mortes à jamais.

Mais examinons d'abord si ces rêves de paix et de liberté, si cette vaste régénération sociale que nous prêchent les Saint-Simoniens, n'ont pas été imaginés à d'autres époques. Ils seront peut-être surpris de se voir dévancés de si haut et de si loin; ils ne

croiront peut-être plus que Jésus-Christ a annoncé Saint-Simon.

Au VIe siècle de l'ère chrétienne, le grand-prêtre Mazdak mit toute la Perse en feu. Il devint infidèle aux doctrines conservatrices de Zoroastre, qui garantissaient avec une tendre sollicitude le bien être du laboureur, mais qui abondaient en préjugés contre les arts et les métiers, par suite de la crainte superstitieuse de voir profaner le feu, le plus sacré des élémens. Mazdak s'était élevé au-dessus de cette superstition : c'était bien. Le manichéisme, très-favorable aux arts et aux métiers, du moins dans la Perse, sa patrie, l'avait sans doute éclairé. Mais Mazdak ne se borna pas de légitimes réformes : il voulut gouverner en faisant un appel à toutes les folies humaines. Abolition du sacerdoce, abolition de l'empire, abolition des richesses, des grandeurs, voilà ce qu'il prêchait avec éloquence. Il ne devait plus y avoir de gouvernement, les hommes devaient être égaux ; il fallait un fond commun pour tous, chacun devait vivre de son travail. Ses disciples devinrent les maîtres d'une grande partie de la Perse, et malgré l'échec subi par leur prophète, ils causèrent encore fréquemment des troubles dans l'empire. Comme ils étaient sans patriotisme, ne voyant nulle part des nations, mais partout des hommes, des frères, des égaux, cette secte fut une des grandes causes de la facilité avec laquelle les Arabes conquirent l'empire persan.

L'Hydre s'insinua dans le mahométisme. Plusieurs affiliations de Karmathes reproduisirent les doctrines de Mazdak, avec des modifications qui ne firent que les rendre pires. Les croyances sociales et politiques, comme les opinions religieuses des Karmathes présentent des nuances à l'infini. L'histoire du karmathisme qui aurait renversé le mahométisme sans l'arrivée des Turcs, gardes-du-corps de l'Alcoran, est encore à faire. Elle est des plus instructives, et présente, dans quelques-unes de ses phases, de frappantes analogies avec le réchauffé de doctrines indigestes qu'on nous donne aujourd'hui pour de la science nouvelle. Si je parle de Mazdak et des Karmathes, pour les comparer aux Saint-Simoniens, c'est un grand honneur que je fais à ces derniers ; car s'ils se croient plus savans, ce qui n'est vrai que pour quelques progrès dans les sciences exactes, ils sont bien en arrière de l'enthousiasme, de la force d'âme, de l'amour des sciences qui entraînait et dominait ces hommes délirans, mais étonnans dans leur délire même.

La religion chrétienne a eu aussi ses niveleurs, proclamant l'abolition des richesses, des familles, prêchant le règne des frères et des sœurs, la poligamie, la sainte communion des âmes, l'amour universel, le travail général. Les Cathares, qui dans l'Europe furent ce que les Karmathes avaient été dans l'Asie, ne reconnaissaient d'autre condition sociale que celle du labeur. Ils se récrutaient

spécialement parmi les classes ouvrières, rejetaient tout gouvernement terrestre et n'obéissaient qu'à des élus, qu'ils appelaient les hommes de la science : c'était l'ordre des savans, qui, suivant les Saint-Simoniens, doit guider les pas des travailleurs, ordre qu'ont rêvé toutes ces sectes et qu'ils ont placé constamment à la tête des affaires. Le travail, les lumières, la fraternité, voilà ce qu'il fallait à tous ces hommes. Etudiez-les bien, depuis Montan, qui vécut dans les premiers temps du christianisme, jusqu'aux Cathares du XI[e] siècle; depuis les *purs* de cette époque jusqu'à Jean de Leyde; enfin depuis ce Roi des Anabaptistes jusqu'aux Quakers et Mennonistes des révolutions d'Angleterre et de Hollande, quelle immense variété dans la même classe d'hommes! Tous prêchaient l'abolition de l'Eglise de Jésus-Christ, et la communion des esprits, participant à un foyer de lumières communes. C'était un vague panthéisme, où le sentiment se noyait dans un amalgame dégoûtant de tous les genres de mysticité; c'était un rationalisme aride et desséché, qui n'éclairait rien par les lumières d'une saine et forte raison. Ce qu'on appelle aujourd'hui, dans un certain monde, le pape et la papesse, on l'intitulait le frère et la sœur dans les anciens jours. Les Montanistes avaient des prédicateurs et des prédicantes, des prophètes et des prophétesses. Ce qui les distinguait des Saint-Simoniens, c'étaient les extases.

Laissez faire, toutefois, la folie humaine; laissez sur-tout les *sœurs* modernes entraîner la raison de leurs frères de prédilection, et vous aurez, à l'aide du somnambulisme, du magnétisme, etc., toutes les visions des Quakers, des Montanistes et de leurs modernes partisans. Au moyen du panthéisme, on sait concilier les doubles exigences du spiritualisme et du matérialisme, en les confondant dans une seule et même substance. Si ce n'est pas encore la philosophie du jour, ce sera celle du lendemain. On recommencera à croire à Mesmer comme l'on croit à Monge, on redeviendra partisan de Lavater comme on l'est de Lavoisier : malgré le docteur Broussais, ces choses sont parfaitement conciliables. Mais la science du bien et du mal, pénétrant dans l'esprit des faibles et des fous, y produira des élucubrations bizarres. Bientôt la science cédera le pas à l'amour; l'amour sera la science pure. On se relâchera du travail, pour suivre la prédication. Au lieu d'une société d'industriels, nous aurons, par une pente insensible, des fanatiques, si tant est, ce dont je doute fort, que l'œuvre de Saint-Simon ait assez de sève pour produire des fanatiques.

Il y a, cependant, quelque aperçu de vérité dans toutes ces extravagances. Otez ces idées de l'ordre général, transplantez-les dans un ordre particulier, circonscrivez-les dans leur sphère même, et tout change. Oui, il y a des âmes tendres qui demandent à être

satisfaites ; il y a des dégoûts profonds, qui ne sachant supporter ce monde avec toutes ses inégalités, appellent un autre ordre de choses ; il y a des inspirations passionnées, qu'il faut savoir contenter. Les Pythagoriciens créèrent une société de travailleurs sublimes, une société fondée sur la philosophie la plus épurée. Elle pouvait amener de graves abus. En effet, au lieu de se retirer du monde, elle aspira à le dominer, ce qui causa sa chute ; mais enfin la parfaite égalité, l'initiation de vertu, de science et de sagesse, la gradation hiérarchique de cette société étaient admirables Il y avait aussi des couvens de Pythagoriciennes. *Couvent*, je viens de lâcher le mot ; ce n'est que dans cette espèce de communautés, dont les formes peuvent varier à l'infini, que ces profonds besoins d'égalité, qui tourmentent plus d'une âme généreuse, que cet empire de la science, de la vertu, de la vérité, que ces travaux communs, cette abnégation commune, que cette hiérarchie, basée sur l'élection, cette initiation simple et facile, qui confère les fonctions par le moyen d'un suffrage universel, peuvent se satisfaire de la manière la plus élevée. Mais la tâche est immense : elle contrarie le cours naturel des choses humaines. Aussi faut-il veiller constamment, à ce que la communauté des saints, des hommes vertueux, des travailleurs, à ce que la communauté des frères et des amis ne se déprave pas après un certain laps de temps. Bien des lieux ennoblis d'abord par la piété la plus éclairée, se sont trouvés plus tard récéler les enfans d'Epicure. Rien de plus sublime que les ordres monastiques ; mais ce qui avait été l'ornement de la religion, en devint quelquefois la honte. L'abus, dans ces sortes d'institutions où l'on triomphe de la faiblesse humaine, est très-près de la gloire.

Mais les disciples de Saint-Simon préfèrent-ils le monde à la retraite ? qu'ils prennent exemple des Frères-Mineurs, lorsque cette institution était encore dans la sainteté. Le moyen âge était infesté de Cathares, les Saint-Simoniens de l'époque. Saint François d'Assise créa un ordre pauvre, marchant nu-pieds, revêtu d'une bure grossière, mendiant comme Saint-Simon se glorifiait de mendier, et mendiant non-seulement parce que les Franciscains avaient l'humilité, mais encore parce qu'ils avaient la science, comme les Saint-Simoniens prétendent l'avoir aujourd'hui. S'adressant à toutes les misères humaines, au milieu desquelles ils vécurent, les Frères-Mineurs dominèrent l'esprit de populations entières. De concert avec les Dominicains, ils produisirent, dans les universités, de grands philosophes, et dans la personne de Roger Bacon, le père de la physique moderne. Ils se corrompirent à la vérité. Des affiliations de moines mendians, faisant cause commune avec les classes ouvrières, tombèrent elles-mêmes dans les aberrations des Cathares,

et tournèrent le dos au christianisme. De là les *Fratricelli*, les Béghards, les Lolhards, prédécesseurs des Anabaptistes. Mais du moins la première tentative fut grande, généreuse, sublime.

Quand nous disons que les Saint-Simoniens doivent prendre exemple des Pythagoriciens, des Bénédictins, des Frères-Mineurs, nous ne disons pas qu'ils aient à se métamorphoser dans ces ordres. Nous disons seulement, que leurs vœux, s'ils ont quelque chose de sincère, de profond, de légitime, trouveront facilement à se réaliser dans des institutions d'une nature analogue à celles que nous venons d'énumérer. Mais les réunions de salon, de lecture, d'improvisation, où ils cherchent à attirer la foule, ne seront d'aucune utilité à leur entreprise. Les esprits vigoureux ambitionnent autre chose que des succès de vanité.

Il y a eu, non-seulement des sectes, mais encore des peuples entiers qui ont vécu, à quelques égards, sous un régime qui se rapprochait de l'utopie saint-simonienne. Mais les écrivains de l'*Organisateur* pourront-ils donner leur assentiment aux conditions de l'existence de ces peuples? C'est ce que nous allons voir.

Commençons par Sparte, où régnait une égalité absolue, où les biens fonds étaient une propriété commune. Les Spartiates avaient communiqué à la guerre elle-même une certaine philosophie, et ils l'exerçaient comme un art. Ils avaient une idée exaltée, tant de la beauté morale que de la beauté physique, image de l'autre. Leur philosophie était tout idéale. C'étaient des savans, des artistes, des mathématiciens, tacticiens, philosophes, suivant les besoins de ces temps-là. Leur existence n'était jamais oisive, leur âme et leur corps étaient constamment exercés. Mais comment étaient-ils parvenus à conquérir une aussi noble existence? En la fondant sur une classe d'ilotes.

Les Suèves, dont César parle, possédaient, au rebours d'autres nations germaines, leurs terres en commun. C'était une colonie de militaires, appelée plus tard du nom de Marcomans, gardiens des frontières. Or toute armée peut vivre sur un fond commun, peut se passer des liens de famille, de successions et d'héritages. C'est que les armées peuvent se transformer aisément, suivant des inspirations républicaines, en de grands couvens militaires. Une partie des soldats, alternativement licenciée, pour cultiver les champs, est alors remplacée par une autre partie, occupée des mêmes soins avant elle. Mais pour une telle organisation, il faut l'enthousiasme de la guerre.

Parlerais-je des Gaëles de l'Irlande? Les lois des Brehons nous prouvent que ce peuple avait bien réellement fondé son existence sur l'abolition du droit de propriété, puisqu'à la mort de chaque chef de clan il se faisait un nouveau partage des terres. Un clan

vivait ainsi toujours sur un fond commun, où se renouvelait incessamment la loi agraire. Malheureusement cette existence était fondée sur la servitude des laboureurs, anciens maîtres du pays, que les clans avaient subjugués. Si les familles dont se composait chaque clan étaient pauvres, la masse était toujours riche, car tous les biens mobiliers rentraient également dans la masse, au décès de chaque membre. Un pareil ordre de choses eut croulé sans le dévoûment d'enthousiasme que les anciens Irlandais portaient à leurs chefs, qui représentaient l'unité des clans.

En fouillant l'histoire, on trouverait encore d'autres analogies pour les Saint-Simoniens, mais dont ceux-ci ne sauraient embrasser la défense. Qu'en résulte-t-il? C'est que les sociétés imparfaites, dont nous parlons, sociétés qui semblent avoir récusé tout système de propriété transmis par héritage, n'ont pu vivre ainsi que sous des conditions inadmissibles avec l'état de la civilisation actuelle. Mais du moins avaient-elles cet avantage sur les Saint-Simoniens, qu'elles se fondaient sur des antécédens de mœurs et sur des institutions réelles. Ce n'étaient pas des spéculateurs vagues comme les théoriciens dont nous parlons, et dont nous rechercherons prochainement les erreurs jusque dans leur source philosophique.

§. III.

Il est temps de s'occuper de la philosophie des Saint-Simoniens; et de voir si elle est solide. Dans les commencemens, ils ne parlaient que d'une religion *scientifique*, qu'ils appelaient *positive*. C'était le système de la perfectibilité, suivant les théories de Condorcet, élaborées par les physiciens modernes. Cabanis était le soleil de la pensée; Monge devint le patriarche de l'utile. De la physique appliquée à la mécanique; pour gouvernement l'institut de France; comme peuple souverain la masse des travailleurs, que l'on appelait les industriels; voilà ce que l'on réclamait. M. Auguste Comte posa dans le *Producteur* les fondemens de cette civilisation chinoise. A l'en croire, le genre humain a passé, dans le principe, par une ère de théologie ou de poésie; alors l'*imagination* régnait sur les hommes. Puis vint une ère de philosophie, ou d'abstraction pure: on y exerça spécialement la *pensée*. De M. Comte doit dater l'ère du mécanisme social et scientifique; ce sera la révélation des choses positives. Après les prêtres, les philosophes, puis M. Comte et les mathématiciens. L'*image*, l'*abstraction*, la *réalité*, voilà l'expression philosophique du passé, du présent, de l'avenir.

Ce prosaïsme avait été poussé si loin dans le *Producteur* que

l'on conseillait aux poètes eux-mêmes de ne chanter dorénavant que la science positive. On nous proposait une poésie industrielle, comme dans le dernier siècle on nous donna une poésie du bel esprit. Mais l'appétit vient en mangeant. Cette pauvre poésie, toute de sensibilité et d'imagination, reparut comme la folle de la maison. Pour cette fois, elle prit la forme d'une des filles de notre mère Ève. Les amis de M. Comte trouvèrent que l'*amour* manquait à ses démonstrations. Ils se ressouvinrent que saint Simon, ce Dalai-Lama de la régénération sociale, avait proclamé, non-seulement la religion de l'institut de France, mais encore celle de la *nature*, où l'amour a une plus grande part que la métaphysique. On soutint, en conséquence, que l'homme n'était complet que par la femme; on voulut avoir une religion qui fût pour le beau sexe, comme pour le sexe masculin. Le *Producteur*, n'ayant accompli que la moitié de sa tâche, l'*Organisateur* se chargea du reste. La science de M. Comte fut déclarée incomplète; on couvrit d'une couche de mysticité la nouvelle science sociale. C'était la terre que l'on transporte à grands frais sur le rocher de l'île de Helgolande, ou de l'île de Malte. Gare à la tempête qui enlève cette importation artificielle! De cette manière, les Saint-Simoniens prirent une tournure mystique, de gens positifs qu'ils avaient été.

Ce fut alors qu'on dévia insensiblement du matérialisme des écrivains du *Producteur*, pour s'engager dans le sémi-panthéisme de l'*Organisateur*. On parla de la *composition* et de la *décomposition* alternatives du monde moral comme du monde physique, mondes que l'on ne sacrifia plus au matérialisme pur, mais que l'on chercha à pénétrer d'une même sève de vie universelle. On nous signala des époques *organiques* et des époques *critiques*, dont l'une compose ce que l'autre dissout. Pour accommoder à cette théorie la doctrine de la perfectibilité, les Saint-Simoniens prétendent que la dernière ère critique ou organique, vaut toujours mieux que celle qui l'a précédée.

Nous l'avons déjà suffisamment déclaré : nous n'aimons pas ces sortes de généralités en fait d'histoire : elles sont presque toujours fausses. Ainsi, à en croire l'*Organisateur*, le mosaïsme s'est décomposé depuis Salomon jusqu'à Jésus-Christ. Mais où a-t-il vu cela? Est-ce la lutte des Pharisééns et des Sadducéens qu'il a eu en vue? Est-ce le Samaritanisme? Sont-ce les Esséniens, les Thérapeutes? Mais le Pharisaïsme reste debout, et la masse de la nation juive y adhère fortement. C'est encore aujourd'hui tout l'esprit des Talmudistes. S'il suffit, pour constituer une ère *critique*, d'un commencement de *doute*, il n'y

a jamais eu d'époques *organiques*. La *foi* et le *doute*, sous une forme ou sous une autre, sont aussi vieux que le genre humain. Je retrouve le doute dans les Védas comme dans l'Ancien-Testament; remontez aussi haut que possible, vous découvrirez des incrédules. Une foi absolue n'est que le produit de la simplicité la plus naïve, ou de la conviction la plus éclairée; c'est assez dire qu'elle ne peut jamais être universelle.

L'école de Saint-Simon tend à se défaire du matérialisme de M. Comte, pour faire concorder ensemble deux systèmes difficiles à concilier, le panthéisme et la perfectibilité indéfinie : car l'un rend hommage au dogme de la fatalité, et l'autre a pour base l'entière indépendance de l'activité humaine; mais il faudra du moins qu'elle puise sa philosophie de la nature et sa science de la liberté morale, à des sources plus profondes que celles où elle les a puisées précédemment. Elle devra rejeter cette sagesse de Condillac, dans laquelle la doctrine écossaise, et même l'*ontologie* de Kant, rentrent plus qu'on ne le pense, et s'adresser à la nature vivante, où règne une sagesse divine. Là, du moins, est pour ceux qui ne croient pas à la révélation positive et historique, une révélation éternelle, que le chrétien ne rejette pas, et qu'il admire dans sa sphère. L'étude de la nature, lorsqu'elle recherche l'action intime des élémens, remonte en dernière instance au mystère de la création : c'est au *fiat* qu'aboutit forcément la chimie expérimentale. Quand une fois le créateur sera reconnu au sein de la création, il n'y aura plus tant de chemin à faire pour le reconnaître dans la sphère de la liberté morale, que l'homme remplit de sa merveilleuse intelligence.

Les Saint-Simoniens combinent maladroitement le matérialisme et le panthéisme, puis ils ajoutent que le christianisme ne comprend pas le système de la nature, reproche absurde, et dont il est facile de le justifier pleinement.

D'abord rien de plus faux que cette vieille accusation renouvelée des païens. Le christianisme, dit-on, veut *opprimer* la chair, *étouffer* l'action des sens pour rendre dignes des grâces éternelles : il impose à l'homme des devoirs contre nature. Comme si la religion chrétienne, parce qu'elle proclame le triomphe définitif de la volonté sur la chair, et qu'elle exalte la volonté, avait prétendu détruire le genre humain dans la source de la reproduction, empêcher les mariages, prohiber une bonne et saine nourriture, empêcher les hommes de s'occuper de leur bien-être matériel et de celui de leur prochain. Ce n'est pas le christianisme, c'est le manichéisme avec lequel les Saint-Simoniens le confondent, qui dit que la chair est l'œu-

vre de Satan, que la création matérielle est mauvaise dans son essence même, qu'elle est le siége du mal. Loin de là; le christianisme sanctifie le mariage, bénit la chair, aussi-bien que le mosaïsme. Il la purifie seulement, à cause de la nature corrompue, non pas de la chair seulement, mais de l'esprit qui habite ce corps terrestre, c'est-à-dire à cause de l'orgueil et de la concupiscence, qui sont les deux grands vices de la nature humaine. Cela est vrai, *expérimentalement* parlant, n'en déplaise aux Saint-Simoniens, qui sont probablement les seuls d'entre les hommes exempts du péché originel de la concupiscence et de l'orgueil.

Les Saint-Simoniens font grand bruit, non-seulement des progrès gigantesques des sciences physiques, progrès qui ne contrarient en rien le christianisme, mais encore des grands avantages que l'étude de la nature peut procurer aux arts et à l'industrie, par la découverte de ces immenses forces motrices qui semblent mettre aujourd'hui l'univers en mouvement, de la vapeur, par exemple. Mais en quoi le christianisme est-il contraire, soit au travail des mains, soit à la mécanique? Il ne dit nulle part aux classes industrielles de demeurer dans le repos, de nourrir leurs familles avec la seule prière. Le manichéisme lui-même ne soutenait rien d'aussi extravagant, et les Cathares ou Manichéens du moyen âge étaient, en grande partie, composés d'ouvriers et même des riches fabricans, surtout dans le comté de Toulouse. Le christianisme recommande de travailler, mais il veut que l'on *sanctifie* le travail par une vie pure et remplie de bonnes œuvres. Nulle part il n'y a, dans le christianisme bien entendu, de la *passivité;* les exagérations mystiques lui répugnent. Il ne regarde pas non plus les ouvriers comme des machines, destinées à faire la fortune de quelques manufacturiers. Il les élève comme hommes, et leur enseigne la plus sublime des philosophies.

Au lieu de prendre l'allure d'une secte, et de faire de Saint Simon un prophète chargé d'une mission sociale, les disciples de cet écrivain devraient tout bonnement se mettre à creuser les questions qu'ils ont soulevées en les laissant, pour ainsi dire, toutes dans l'air. Nous savons ce qu'ils pensent de l'alliance du corps et de l'intelligence; cela se borne à une assez maigre reproduction du condillacisme; nous savons aussi comment ils prétendent appliquer la science de la nature au perfectionnement de la civilisation sociale : mais, comme nous l'avons dit, nous ignorons leur philosophie de la nature; espérons qu'en se développant elle sera de meilleur aloi que leur philosophie de l'histoire.

La chimie, en nous introduisant dans le sanctuaire de la nature, nous y montre la création sans cesse agissante : nous y retrouvons partout cette puissance vitale qui, dans l'origine des choses, concentra la matière première. Nous savons maintenant que tout corps est entièrement dissoluble, que les substances métalliques se laissent réduire à l'état de gaz, et semblent retourner dans l'éther, dont toute combinaison matérielle est émanée. Les plus grandes forces matérielles sont, pour ainsi dire, insaisissables, si on les compare aux masses brutes, que leur action chimique enfante. La vapeur est capable non-seulement de soulever, mais encore d'engendrer, en quelque sorte, des mondes. L'éther qui pénètre toute chose, qui anime et vivifie toute chose, avec sa capacité électro-magnétique et les phénomènes de polarité que cette capacité détermine, est, à son tour, une force plus prodigieuse que tous les gaz et que toutes les vapeurs. Les orbites de tous les mondes roulent dans la masse éthérée, qui est l'intermédiaire de leur attraction et de leur simpathie mutuelle, et qui les vivifie, en donnant passage à la lumière. Ce que l'on appelle la mécanique céleste, n'est pas ce mécanisme vulgaire que nos mains fabriquent, et qui peut tout au plus aboutir à régler une pendule. C'est le produit d'une *aimentation* universelle.

Telle est l'œuvre divine, l'œuvre de la création que soutient la Providence. Tel est le souffle de vie imprimé à la matière première, éthérée, universelle. Quand l'esprit de Dieu *flotta* sur les élémens, *couva* les ondes, les mondes commencèrent leur mouvement, et la vie parcourut en de grandes époques, toutes les échelles de l'existence. Elle commença par le magnétisme pur et les merveilles de la lumière; elle se développa dans les manifestations de la vie chimique ou élementaire, dans la vie organique végétative, enfin dans la vie animale, avec les instincts extraordinaires qui la signalent, et dont les plantes offrent déjà de légers indices. L'œuvre fut couronnée par l'incorporation de l'Esprit divin dans la race humaine, placée entre les limites des deux mondes de la nécessité physique et de la liberté morale.

Les Saint-Simoniens veulent fonder, à ce qu'ils disent, les conditions de la vie sociale sur des bases à la fois physiques, historiques et philosophiques ; mais où sont donc ces vues grandioses qu'ils nous promettent sur les rapports de Dieu, de l'homme et de l'univers? Ils se sont contentés de gratter un peu à la surface des choses, pour soutenir ensuite hardiment qu'eux seuls savent *sanctifier* la nature, que le christianisme

renverse l'œuvre de la création, et constitue, pour ainsi dire, une religion sans condition terrestre, une religion de l'*autre monde*, qui nous enlève à celui-ci, sans nous apprendre le secret d'être *heureux* sur la terre.

Certes, le christianisme a bien autre chose en vue que la simple existence temporelle : il nous ouvre cette porte des cieux que la doctrine de Saint-Simon voudrait nous fermer. Mais parce qu'il dirige notre vue au-delà de l'empyrée, et qu'il nous y revèle un père, il n'est pas dit pour cela qu'il ait négligé la terre. Il nous a aidés à construire nos habitations mondaines, il a tout fait pour les embellir. Cependant il nous a montré que notre véritable patrie était ailleurs : c'est par-là sur-tout qu'il nous a consolés de nos inévitables infortunes. Que les Saint-Simoniens nous *consolent* comme le christianisme sait consoler : qu'ils nous enseignent à nous élever au-dessus de nos souffrances, que pour tant d'infortunes terrestres ils nous procurent une céleste espérance. A l'œuvre, Messieurs, ou si vous êtes impuissans, faites autre chose.

Ils croient s'en tirer par l'*optimisme* de la perfectibilité. Nous sommes arrivés *après* le christianisme, disent-ils, *donc* nous en savons plus que lui, nous sommes en avant du christianisme. En laissant de côté une question immense, celle des causes de la venue de Jésus-Christ, il y a là un autre point de vue, celui du progrès continu, que j'examinerai en peu de mots, et où il est également aisé de battre le Saint-Simonianisme.

Je ne suis pas plus *pessimiste* que je ne suis *optimiste;* je ne crois ni à une loi de dégradation, ni à une loi d'amélioration *nécessaires :* tout cela est du fatalisme. Les pessimistes méconnaissent les vertus de la religion chrétienne, qui travaille au développement naturel de l'intelligence humaine. Les optimistes ne voient, dans cette intelligence, qu'une force de la nature, qui se développe, non pas dans les individus, mais dans la masse du genre humain, par son exercice seul. Le caractère de l'homme, son génie, l'histoire, la saine religion, qui est la saine philosophie, contredisent les uns et les autres. Il y a progrès dans les sciences, cela est incontestable. Mais parce que Laplace en sait plus que Kepler, est-il, pour cela, un aussi grand penseur, un aussi beau génie que Kepler? j'en doute fort. Et que l'on remarque que j'établis ici le parallèle entre deux esprits du premier ordre. J'admire beaucoup M. Cuvier et sa vaste expérience; mais à quelque hauteur qu'il soit parvenu, je ne pense pas que, comme intelligence, il veuille se mesurer avec Aristote.

Mais, disent les optimistes par l'organe de Saint Simon, la

masse est plus éclairée dans ce siècle des lumières, qu'elle ne le fut jamais à aucune autre époque de l'histoire. Je nie positivement ce progrès des lumières dans les masses; ce qu'on appelle progrès à cet égard, ne consiste que dans des qualités purement négatives : c'est-à-dire, dans l'extension donnée à l'incrédulité. Du reste, les questions sociales que nous soulevons aujourd'hui se sont toutes présentées dans l'histoire des républiques de l'antiquité; je ne méconnais d'ailleurs ni les immenses différences en fait de civilisation matérielle, de croyances, d'opinions philosophiques, ni l'influence de nos mœurs bourgeoises modernes et de la monarchie : mais enfin nous retombons forcément dans certaines positions sociales qui ont déjà existé dans l'antiquité. Qu'on laisse faire nos clubs, nos sociétés populaires, et les factions armées imbues de l'idée de la souveraineté du peuple, et d'où sortiront aisément des gardes prétoriennes; ce que j'avance alors n'aura plus rien de paradoxal.

Si la masse n'est pas plus éclairée, du moins, dit-on, les arts sont plus avancés. Il en est des arts comme de la science. Tout ce qui tient à l'expérience chimique, au développement de la mécanique, est de beaucoup en avant du passé; de même dans la science, tout ce qui a rapport à l'étude de la nature et de l'histoire, à la connaissance des langues : partout l'expérience a agrandi son domaine. Mais parce que les inventions modernes sont admirables, celles des temps antérieurs n'en sont pas moins étonnantes. Ceux qui créèrent le luxe des villes du moyen âge, s'entendaient même plus en magnificence que nos manufacturiers modernes; l'Orient et sur-tout l'Inde les dépassent depuis un temps immémorial. Michel-Ange, j'espère, est supérieur à David; le Bramante est un plus grand architecte que celui qui construisit la bourse de Paris; quels sont les hommes qui créeraient aujourd'hui les cathédrales gothiques? et le plus habile de nos orfèvres voudrait-il qu'on le mît en parallèle avec Benvenuto Cellini? Vantons donc nos progrès dans les arts mécaniques, mais vantons-les avec mesure. Là où ces arts se rattachent aux beaux-arts, notre infériorité est manifeste; là où la partie purement technique l'emporte en quelque sorte; le produit de nos manufactures n'est pas toujours supérieur à celui des fabriques d'une époque plus reculée.

Il fallait plus de génie, peut-être, pour inventer les premiers arts, les premières industries, cette agriculture, notre mère commune, ces métiers si simples, que nous avons tant perfectionnés, mais avec lesquels l'antiquité a fait des choses si étonnantes, que pour améliorer la culture et l'industrie

comme nous les avons incontestablement améliorés. Le bien-être matériel est, sous quelques rapports, plus avancé qu'autrefois; l'ordre est plus facilement maintenu, il y a une meilleure police, une administration plus savante, cela est certain; mais aussi nous savons beaucoup moins nous suffire à nous-mêmes.

Que serait-ce, si je voulais dérouler le long chapitre des vertus publiques; ni l'Orient ni l'Occident n'en furent avares à aucune époque; les Saint-Simoniens ne sauraient ici me contredire. D'où savent-ils que nous valons moralement mieux que nos ancêtres? Je ne dis pas pour cela que nous valons moins qu'eux. La barbarie a ses vertus : la civilisation a aussi les siennes; les unes et les autres furent communes à beaucoup d'époques. Numance vaut Saragosse; si nous frémissons à la vue des femmes Cimbres qui s'égorgent pour sauver leur pudeur, nous admirons, tout en frémissant; Las Casas, Fénelon, sont de tout temps adorables. La nature humaine fut toujours riche en beaux talens, en grands génies, mais elle a aussi engendré d'horribles monstres, un Robespierre au dix-huitième siècle, un Néron dans les temps anciens. Notre civilisation est grosse de vices et de vertus, comme les jours de l'antiquité.

C'est cette nature humaine, si arbitrairement travestie par les faiseurs d'utopies religieuses et sociales, que nous essaierons de sonder dans un prochain article. L'école de Saint-Simon la comprend encore beaucoup moins qu'elle ne comprend la nature physique. Comme tous les partisans d'une perfectibilité indéfinie, qui n'est pas la perfectibilité chrétienne, elle ignore la nature originelle du *péché*, l'introduction du mal physique et du mal moral. Elle ne sait pas ce que c'est que la *mort*, ignorant la vie future et le véritable caractère de la vie présente. Par la même cause, elle ne comprend pas le caractère de la propriété qui se transmet par héritage et qui appartient aux familles. Enfin c'est sur la terre qu'elle rêve le paradis, qui ne saurait plus être le paradis terrestre.

§. IV.

On m'assure que dans une de leurs dernières séances, les Saint-Simoniens ont fort maltraité le publiciste qui avait nié la généralité du système de l'esclavage. En effet, je l'ai nié par de bonnes et solides raisons, par des raisons historiques, fruits de longues et pénibles études. Ces messieurs qui, pas plus que leur maître, n'ont jamais fait la moindre recherche en histoire, se sont contentés de vagues généralités. Voici en

résumé sur quel fondement repose toute leur science historique.

D'abord, disent-ils, l'homme fut sauvage : alors il était antropophage ou peu s'en faut; il maltraitait sa femme, disposait arbitrairement de ses enfans ; il était l'unique dispensateur d'un bien personnel qu'il ne considérait pas encore comme le bien de sa famille : s'il fondait une famille, s'il lui léguait des biens, c'était par caprice. Grossier comme la nature inculte qui l'environnait, le sauvage se fit des fétiches : telle fut la première religion et tel fut le premier ordre social. On voit que les Saint-Simoniens pensent comme le dernier siècle sur l'origine de la race humaine. C'est du Condorcet tout pur. Ce roman est fabriqué sur ce que l'on croit savoir des sauvages de l'Amérique du Nord, et des habitans de la Nouvelle-Hollande. Mais tout cela ne s'accorde même pas avec les mœurs réelles et les institutions positives des nations sauvages, qui, d'ailleurs, forment des *exceptions* dans le système général du genre humain, et sont bien loin de lui servir de *type*. Depuis les immenses travaux de nos orientalistes, de nos hellénistes, des explorateurs des antiquités romaines et germaniques, il n'est pas permis de répéter de pareilles fables. Le doute, tout au plus, serait permis en pareille matière.

Tout ce système sur l'origine sauvage du genre humain a été imaginé pour satisfaire à cette doctrine de la perfectibilité indéfinie, à laquelle plusieurs personnes ne tiennent que par vanité de système. Voyez un peu quelle belle symétrie, quelles combinaisons commodes. On place l'état de famille au bas de l'échelle sociale, on le prive de toute garantie de la propriété, puisque le chef de la famille est dispensateur arbitraire de ses biens personnels, qui ne sont pas encore considérés comme les biens de la petite communauté, qu'on appelle la famille. Rien de plus naturel que de faire succéder à cet état de choses l'état de cité, et d'établir d'étroites relations entre le fétichisme et la famille, le polythéisme et la cité. Ensuite on développe la société pour faire succéder le monothéisme au polythéisme, et l'état à la cité; on va plus loin, on crée des nations, qu'on efface plus tard, pour leur substituer la vaste humanité, ramenée à l'unité par le Saint-Simonianisme. Toutes choses qui flattent l'amour-propre, et qui n'ont d'autre inconvénient que d'être de pures et gratuites hypothèses. D'abord, ce qui est dit de la libre disposition qu'avait le propriétaire antique de dépouiller légalement sa famille, est en plein désaccord avec les faits. Chez la plupart des peuples anciens, et notamment chez les Germains, les pères n'étaient que les *usufruitiers* des biens de la famille ; la famille était tout, et le

père n'avait une si grande autorité patriarcale, que parce qu'il représentait l'*unité* de la famille. Si le père avait pu arbitrairement disposer des biens de la famille, il y aurait eu des testamens : or les testamens sont, à peu d'exceptions près, d'invention romaine, et d'invention assez moderne, car ils ne remontent en aucune manière aux origines de Rome. Le partage, d'ailleurs, était *égal* entre les enfans de la même famille, les filles exceptées, qui n'héritaient pas des biens-fonds, mais seulement de ce qui constituait le *ménage*. Les familles se seraient promptement dissoutes par suite de cet état de choses, si le lien des *phratries*, ou des associations fraternelles, n'avait pas été tout-puissant; si la phratrie, extension de la famille par alliance entre proches et égaux, n'ayant contribué à former la *tribu*, n'avait pas constitué à la famille sa véritable patrie, son sol moral, religieux, son fondement d'unité patriarcale. Le roman que les Saint-Simoniens se sont fait sur l'origine de la propriété, croule sur sa base aussi-bien que leur roman historique.

Il en est de même de ce qu'ils disent du droit de primogéniture, et de la concentration des biens de la famille entre les mains d'un premier-né. Le premier-né a été fêté dans bien des familles orientales et une sorte de respect lui a été accordé. Mais je ne vois pas qu'il ait hérité de toute la puissance patriarcale et moins encore qu'il ait été l'unique dispensateur du bien de la famille. Presque toujours les orientaux attachent sa prérogative à de certains rites, qu'il est chargé d'exécuter en souvenir des mânes de ses ancêtres : son pouvoir n'est ni direct, ni absolu sur le reste des membres de la famille, mais il forme un lien entre le passé et le présent, parce qu'il préside à certaines cérémonies domestiques, qui maintiennent en honneur le souvenir des ancêtres. Comme je l'ai dit, la puissance de la famille est sur-tout dans la consolidation des confraternités ou des alliances, qui établissent la tribu, où la mère-famille joue toujours le premier rôle, comme étant, pour ainsi dire, la source et l'origine de la tribu. Le droit de primogéniture n'a rien à y faire, ou n'y joue qu'un rôle secondaire. Mais les Saint-Simoniens avaient, à cet égard, à appliquer quelque notion vague et confuse sur la primogéniture chez les juifs; ils se ressouvenaient du droit romain, et sur-tout des substitutions du moyen âge, qui ne provenaient, en aucune manière, comme ils ont l'air de le croire, du droit féodal, ou même du vieux droit germanique, mais qui étaient une innovation politique, résultant de l'affaiblissement complet des liens de la confraternité, des engagemens de la tribu,

ce qui fit que les familles isolées *s'exhaussèrent*, pour ainsi dire, aux dépens de la famille étendue par les liens du sang et la confraternité des alliances. Alors des dispositions empruntées à la loi romaine furent introduites dans la législation féodale, et ce droit d'aînesse s'organisa, droit qui a causé de nos jours tant de cauchemars.

Je le demande encore ici, où est le passage progressif de l'ordre de choses où le père de famille dispose *arbitrairement* de ses biens, à l'état de choses où il choisit un premier-né, et lui transmet, avec son autorité, les biens de sa famille? Combien ces assertions générales ne tombent-elles pas promptement devant l'autorité des faits!

Je ne dis rien du caractère général de l'époque actuelle, tel que les Saint-Simoniens le déterminent, dans l'espoir d'y réaliser leurs utopies. En général, mes remarques précédentes n'ont pas pour objet de blâmer en aveugle tout ce qui est venu de leur part, ni de leur refuser de l'esprit; je suis persuadé, qu'en abandonnant le vague des théories générales et en faisant des études spéciales et profondes, plus d'un parmi eux pourrait parcourir une carrière honorable et utile; mais le Saint-Simonianisme, comme système religieux et politique, me semble la plus folle des chimères, et je ne le vois étayé sur aucune base qui ait la moindre solidité. Continuons maintenant notre examen.

Les Saint-Simoniens, faisant la critique de la critique (et c'est ce qu'ils ont fait, jusqu'ici, de plus positif et de plus net, mais ce qui n'est point de leur invention), ont l'air de blâmer le constitutionalisme de l'époque actuelle, d'attaquer la manière de voir toute négative dont il considère l'homme social; mais eux-mêmes ont ils eu, jusqu'à présent, une autre philosophie que celle qu'ils ont la prétention de renverser? Nous venons de voir qu'il n'en est rien, quant à leurs doctrines sur l'origine sauvage du genre humain, sur la priorité de ce qu'ils appellent le fétichisme sur toutes les autres formes de religion, etc., etc. En général, comment sont-ils arrivés à la connaissance de l'homme et du genre humain? Quel a été pour eux le *critérium* de la vérité? Il me semble que la prétendue loi qu'ils ont invoquée, n'est autre que la philosophie du dernier siècle, qu'ils déguisent, le mieux qu'ils peuvent, sous des mots nouveaux, en n'altérant en rien le fond des choses.

Il y a trois routes pour arriver à la connaissance de l'homme: la nature, l'histoire et la religion. Les deux premières sont expérimentales, la troisième, qui se rattache sans cesse aux au-

tres, relève de Dieu, elle est *révélée*. Mais les Saint-Simoniens n'ont suivi ni leur expérience privée, en étudiant l'homme sous le point de vue pratique de la vie réelle et actuelle; ni l'expérience générale des faits et des événemens, en étudiant l'homme dans l'histoire; encore moins ont-ils écouté la conviction générale du genre humain, qui leur parle par la foi universelle et approfondit les rapports de Dieu, du genre humain et de la nature. Comme je l'ai dit, ils ont assez bien critiqué en détail la mauvaise manière de considérer l'histoire propre à Voltaire et à son école, où l'on ne voit que de petits événemens enfantant de petits événemens, et où l'on assigne à de grandes révolutions de puériles origines; mais quant au fond de leurs doctrines sur le système de l'humanité, considéré sous un point de vue général, Voltaire eût pu aveuglément y souscrire sans déroger à sa philosophie, car elle est de même nature; c'est toujours la même progression de l'homme sauvage à l'homme barbare, de l'homme barbare à l'homme civilisé, de l'homme civilisé à l'homme infiniment progressif; seulement tandis que Condorcet et les matérialistes modernes plaçaient Voltaire au haut de l'échelle, les Saint-Simoniens y placent Saint-Simon : voilà toute la différence.

Si des mots soulignés faisaient une philosophie, aucune ne se présenterait avec un plus grand bagage de pensées que la philosophie Saint-Simonienne; malheureusement cela ne la rend pas plus sérieuse; elle a beau faire si de M. Auguste Comte et de la *méthode*, elle a beau avoir des prétentions à la synthèse, elle a beau se moquer de *l'antagoniste* obligé entre la méthode et la synthèse, toutes ces fleurs de rhétorique ne la rendent pas moins fille du dix-huitième siècle, du moins jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à ce que les Saint-Simoniens nous aient révélé, avec une nouvelle philosophie de la nature une nouvelle philosophie de l'espèce humaine. Jusque-là, Condillac et Locke seront forcément leurs maîtres, malgré toutes les protestations contraires.

Je sais bien que les Saint-Simoniens n'ont nulle part dit, comme ces philosophes, qu'ils dédaignaient l'expérience privée, l'expérience générale et sur-tout la foi; ils n'ont pas prétendu étudier l'homme *en lui-même* et *en lui seul*, comme une table rase, mais ils ont *adopté* tous les résultats auxquels sont arrivés ces penseurs. Comme pour les hommes de la spéculation absolue, on voit que l'homme est, pour eux, un être conçu *à priori*, d'après certaines vues générales. Ils ont conclu de son état relativement parfait dans le moment présent, à son état relativement imparfait dans le passé, et ainsi de suite, jusqu'à l'origine des choses, qu'ils ont cherchée, quant

à l'homme du moins, dans la plus basse matière, en le rangeant parmi les bêtes féroces, qui se détruisent les uns les autres. Tout était guerre, disent les Saint-Simoniens, d'abord dans la famille; le père tuait arbitrairement son fils ou sa femme, le vainqueur égorgeait le vaincu, puis la famille devint sacrée, le vaincu devint esclave; on se tua de tribu à tribu, on ne se tua plus dans la famille. Enfin la cité se conquit un état de paix, mais il y avait des exterminations de nations à nations; l'esclave alors devint serf de la glèbe; cet état de guerre cessa encore, un peuple n'envahit plus un autre peuple, les serfs s'affranchirent; mais il y eut des guerres commerciales et purement politiques, il y eut des ouvriers, et le travail fut mal distribué. Etat de choses que les philosophes libéraux et autres veulent maintenir, que les Saint-Simoniens veulent abolir. Jusque-là passablement d'accord, ils se divisent sur l'avenir du genre humain. Mais les prémisses sont absolument les mêmes. Les Saint-Simoniens, comme les philosophes, dépouillent l'homme de son présent, de son passé et de son avenir; ils en font un être *abstractif*, plus qu'ils ne s'imaginent. C'est toujours le coq plumé, dont parlait un sage de l'antiquité.

Ainsi donc, suivant tous ces messieurs, qu'ils l'avouent ou qu'ils ne l'avouent pas, (qu'ils disent même le contraire, si bon leur semble), c'est toujours par la *théorie* qu'on apprend à connaître l'homme, ce n'est pas en l'observant dans la profondeur de la vie réelle. On *démontre* son existence, comme l'on démontre un axiome en géométrie, en analysant les facultés de son entendement. Les Saint-Simoniens se sont, à la vérité, moqués de cette manière de voir abstraite, où l'homme est considéré comme une pièce à compartimens, dans lesquels on établit des sous-divisions pour chacune des facultés humaines. Ils n'ont pas voulu, disent-ils, consulter ces cases, comme l'on consulte les chapitres d'un livre bien étiqueté, et ils ont même fait, à ce sujet, une assez rude guerre à M. Auguste Comte, qu'ils regardent comme un hérésiarque de la religion Saint-Simonienne, tandis que ce dernier leur renvoie la balle. Chez M. Comte, tout est à sa place, comme dans les livres de Condillac; chaque tiroir y a son numéro, et l'on sait où il faut aller chercher l'imagination, et les autres *maladies* de l'espèce humaine. Le reste des Saint-Simoniens, exaltant la vocation du *sentiment* et des *beaux-arts* (mots écrits fréquemment en majuscules dans leurs ouvrages), lui reprochent cette abstraction géométrique, qui n'aboutit, comme tant d'autres systèmes, qu'à une espèce de poème, où la logique remplace l'imagina-

tion, mais aussi où tout a été artificiellement disloqué. Vieille habitude du genre humain, que je retrouve dans l'Inde, chez les Arabes, comme parmi les occidentaux, habitude qui fait prendre à ces philosophes leur spéculation abstractive comme le produit d'une réflexion profonde sur la nature des causes générales et sur le génie des effets particuliers. Les Saint-Simoniens, tout en ayant l'air de s'être purgés de cette habitude, s'y laissent aller cependant, puisqu'ils en font constamment entrer les produits dans les résultats de leurs travaux.

La spéculation abstractive prend, généralement parlant, deux directions, auxquelles correspondent deux classes d'hommes. Les uns procèdent, comme ils disent, par le moyen de la *raison pure*, et opèrent *rationnellement*, à l'instar d'Aristote, de Descartes, de Kant, qui ont argumenté sur l'analyse des facultés de l'entendement, observées en elles-mêmes, sans leur assigner une autre cause de leur origine que le fait même de leur existence. En général, si nous exceptons les amis de M. Royer-Collard, et spécialement M. Jouffroy, on semble peu enclin, en France, à suivre ce mode de raisonnement, dont les Saint-Simoniens ont pris, par ci par là les formes, mais dont ils ont négligé la méthode. En revanche, leur maître, Saint Simon, M. Auguste Comte et eux-mêmes aussi, ont beaucoup mieux aimé procéder comme cette autre classe d'hommes, qui prend son point de départ dans la sensation, assignant une origine extérieure à toutes les facultés de l'entendement, qui reproduisent, suivant eux, les faits intellectuels d'après l'analogie des faits sensibles. Aristote avait cherché à concilier cette manière de voir avec son autre philosophie; adoptée par Epicure, elle avait pris la forme d'une sagesse vulgaire, parmi les grands et les riches de la terre, dans les commencemens de l'empire romain. Depuis Locke, cette conception est devenue à-peu-près européenne, mais sur-tout française, Condillac lui a donné force de démonstration dans les opinions du jour, Condorcet en a fait une philosophie progressive, et l'a appliquée à son système de la perfectibilité indéfinie; enfin nos modernes physiologistes l'ont adoptée, faute de mieux, et ce sont les pénates du docteur Broussais.

Je connais bien les prétentions contraires des Saint Simoniens; « et notre théorie de l'*amour*, disent-ils, et notre théorie des » beaux-arts! » Pur placage, et qui ne tient en rien à ce qu'ils nous ont donné, jusqu'à présent, pour le *positif* de leur science, pour le *progrès* du genre humain. S'ils sont mécontens de la philosophie de la sensation, qu'ils le prouvent en la combattant dans sa racine même, et en nous donnant cette philoso-

phie Saint-Simonienne, qui, à en croire M. Auguste Comte, n'était autre que la doctrine de la sensation, que la science du *positif* dans toutes ses dérivations. C'est, du moins, ce que jusqu'à ce moment nous avons vu de plus clair dans les spéculations Saint-Simoniennes, c'est vers là que nous semblent converger toutes leurs démonstrations. Tel est du moins le principe de leurs combinaisons historiques, filles du dernier siècle, que Saint-Simon avait adoptées et habillées à sa manière, puis avait envoyées, à côté du livre de Condorcet, faire leur chemin dans le monde.

Celui qui admet que le genre humain avait été primitivemens *brute* au dernier degré, doit admettre, pour être conséquent avec lui-même, que ce monde n'est qu'un développement de forces chimiques qui vont se creusant une issue spirituelle, et se subtilisant dans le cerveau humain, d'où ces forces réagissent sur la nature organisée, en mettant en œuvre la pensée et la spéculation pour l'utiliser. Ce système du moins qui divinise les forces chimiques et la cervelle humaine, où elles s'élaborent le plus parfaitement, en se spiritualisant, vaut mieux que ce grossier matérialisme qui n'admet qu'une matière morte, laquelle se forme chaotiquement, comme au hasard, par le choc de forces aveugles. Telle était à peu près la philosophie de Voltaire, qui y accolait un déisme pâle et nuageux, tout aussi mort que son matérialisme, car le Dieu abstrait qu'il s'était fait n'agissait en rien comme intelligence libre dans la production de cet univers. Or je le demande aux Saints-Simoniens, dans lequel de ces deux cercles de combinaisons veulent-ils être emprisonnés? Car ils seront obligés d'entrer dans l'un ou l'autre cercle, s'ils ne veulent pas renoncer à ce qu'ils appellent leurs méditations sur les origines et les développemens de la société.

La philosophie rationnelle, qui n'opère que sur la faculté *pensante*, sans la considérer comme motrice du monde visible et invisible, *fait* l'homme au lieu de l'accepter comme fait, tout aussi-bien que la philosophie de la sensation, car la *physiologie* de la dernière n'est pas plus expérimentale que la *psycologie* de l'autre. L'état naturel de l'homme serait ainsi un état d'infériorité absolue par rapport à son état artificiel actuel. La raison aurait eu besoin d'un grand nombre de siècles pour pouvoir s'élaborer. Mais, je le demande, le sentiment ne se révolte-t-il pas contre toutes ces suppositions? Que chacun place la main sur son cœur, qu'il pose le doigt sur son front, et qu'il réponde s'il est né semblable à la mousse ou à l'hyssope, ou même au tigre et aux bêtes de proie? Le génie des pre-

miers inventeurs, des premiers agriculteurs, celui des architectes, des maçons, des artisans d'une haute antiquité valait bien le génie moderne. Il faut même accorder la palme aux hommes des anciens jours, en ce qu'ils atteignirent promptement, dans la première verve de l'invention, aux plus grandes hauteurs, ce qui est prouvé par le caractère comparativement récent des traditions, en tant qu'elles se lient aux travaux matériels des peuples.

L'homme naît, grandit, se développe et meurt aujourd'hui comme autrefois : je ne sache pas qu'il soit un autre homme. La société change, l'homme conserve toujours le même don de ses facultés naturelles. Qui oserait soutenir que la société *fasse* l'homme à tel point qu'elle seule lui communique sa valeur, que nous serions Hurons pour le génie, si nous pouvions reculer de deux mille ans en arrière de notre histoire, et que notre génie n'est français ou digne de ce nom, que parce que nous vivons au dix-neuvième siècle? Moi, qui crois que la société huronne, tout en s'améliorant, restera toujours huronne, conservera toujours un type conforme à son origine, comme je pense que la société française demeurera toujours française, quelle que soit aussi sa progression à l'infini, et qui crois à cela par suite de mon étude de l'histoire, je ne saurais admettre cette *passivité* de la nature humaine vis-à-vis l'ordre social. Oui, la société est pour beaucoup dans nos opinions, car elle est pour beaucoup dans nos habitudes; la *nationalité* y est pour beaucoup plus encore, ce que n'admettent pas les Saint-Simoniens, qui ne veulent pas reconnaître les *nations*, mais qui ne reconnaissent que la société humaine, en attendant qu'ils aient créé une langue universelle; mais en dépit de cette puissance des divers degrés de la civilisation, des divers états de la *sociabilité*, dans lesquels nous naissons et mourons, l'individualité humaine réclame ses droits, enfreint les règles, et poursuit la route du génie, si elle sait se la tracer. Je ne sache pas que notre temps ait des priviléges à cet égard. Comme c'est encore ici un point à débattre avec le Saint-Simonianisme, qui y rattache son espoir d'une constitution sociale définitive, en voulant forcer les hommes de génie à venir de se subordonner à la loi Saint-Simonienne; nous en traiterons *ex professe* dans le § suivant.

§. V.

Nous en étions à cette prétention commune aux Saint-Simoniens et aux philosophes du dernier siècle, et qui consiste à méconnaître la nature de l'homme, pour doter la société de tous les progrès de

l'humanité, au préjudice du génie particulier des individus et des peuples. J'ai montré que cette erreur résultait d'une fausse entente de la nature humaine, de l'idée que l'homme avait été d'abord une espèce de brute et qu'il n'avait cessé de l'être que par suite d'un certain développement social, produit des âges, et qui le saisit au berceau pour l'empêcher de retomber dans son animalité native. Car enfin il naît aujourd'hui des hommes comme autrefois, et absolument de la même manière; c'est donc la même race qui existait il y a six mille ans. Attribuer à la société tout empire sur elle, c'est faire de la société ce qu'elle n'est pas, un être indépendant et qui ne se compose pas de mouvemens et d'émotions humaines. Certainement la société, où si l'on veut la civilisation de chaque époque, *teint* l'individu pour ainsi dire des couleurs de la raison sociale du temps où il a été engendré, et son siècle a sur lui la plus grande influence; mais cette influence ne va pas jusqu'à changer la nature humaine, jusqu'à la rendre aujourd'hui éminemment compréhensive, tandis que dans le principe elle aurait été éminemment brutale. Le Huron le plus civilisé, ai-je dit, restera Huron pour le génie, conservera le caractère national, dût toute la Huronie se couvrir de villes et de champs de blés : le peuple chinois, aussi enfant que lorsqu'il naquit à l'existence, il y a près de trois mille ans, en est un frappant exemple. Il peut être très-avancé dans les arts de la vie, son genre niais lui reste comme un type indélébile, et même dans sa littérature, d'ailleurs très-remarquable, cette empreinte n'a pu s'effacer. De même le Français de Hugues Capet sera plus grossier que le Français d'aujourd'hui, mais il sera tout aussi intelligent, tout aussi spirituel : les habitudes ont beaucoup plus changé en lui que la nature française, que son génie originel.

J'ai dû hautement et fortement protester contre tous ces arrangeurs d'histoire, car leurs axiomes une fois devenus populaires, il n'y a plus d'études possibles, et la masse se livre à toutes les rêveries, sans respect pour la véritable science. Personne plus que moi ne sait estimer ce qu'il y a de bon dans mon temps et ne se fait moins d'illusion sur les vices du passé; mais je crois que plus nous serons modestes, plus nous serons raisonnables, et ce n'est qu'avec de la raison que l'on se prepare un bon avenir. Ne tombons surtout pas dans cette fatale erreur de mettre à trop haut prix notre civilisation matérielle, et le bien-être comparativement grand dont jouissent les peuples par suite d'une bonne et sage liberté individuelle. Quant à la partie matérielle de la civilisation, tout en l'estimant beaucoup, il faut cependant avouer que les Chinois nous y surpassent, et il n'y a pas à se vanter de sa ressemblance avec les Chinois; quant aux biens d'une sage liberté ils sont

inappréciables, mais jamais nous n'en sommes sûrs, car elle est constamment mise en péril par les passions et les vices des hommes. Nous avons eu la terreur, le despotisme militaire, la censure, les carbonari et la police, fléaux qui ont chacun à leur manière, mais tous sérieusement, menacé notre liberté individuelle. Après les clubs, dont le régime pourrait être un grand fléau, s'ils parvenaient à s'emparer du gouvernement, je ne conçois pas de supplice plus complet pour la liberté, que le régime Saint-Simonien, où chacun sera forcement travailleur, non pas à sa manière propre, mais à la manière Saint-Simonienne, s'il ne veut pas être *inspiré*, où personne ne pourra cultiver ni élaborer son esprit en silence, où tout est obligatoire, et où la banque, pour ainsi dire, vous tient en charte privée, puisque c'est elle qui, dans ce système, aurait la disposition du coffre fort, véritable clé de voûte de cet édifice.

La société, et nous disons à cet égard comme les Saint-Simoniens, *hérite*, de tout ce qui l'a précédée. Socialement parlant il y a bien des choses que nous savons mieux que nos devanciers; nous sommes plus avancés, par exemple, dans les procédés des arts et de la science. Mais cet héritage si incontestable en ce qui concerne l'ensemble de nos connaissances, l'est-il de même pour ce qui a rapport aux affaires publiques, ou à ce qu'on appelle la politique? Les Saint-Simoniens disent oui, et moi je me prononce hardiment pour la négative. Dans mon opinion, il n'est pas vrai que nous profitons *nécessairement* de l'exemple des temps passés, que les constitutions sociales suivent une *progression* de perfectibilité indéfinie. Qu'un peuple plein de vigueur, se développant avec le temps, améliore les conditions extérieures et intérieures de son existence, je l'admets, dès que ce peuple n'abolit pas son passé, pour se refaire à neuf, d'après un principe abstrait et sur un type idéal. Mais lorsqu'il imite les Etats de la Grèce, qui se laissèrent donner des constitutions par leurs philosophes, en déviant du cours naturel des choses, l'état artificiel qui s'en suit donnera naissance aux factions politiques, et par suite à tous les élémens de désordre et de destruction que nous avons vu dans les villes de la Grèce en petit et dans l'empire romain en grand. *Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas*. On ne gagne jamais rien à se détruire soi-même, peuples et Rois, grands et petits, riches et pauvres peuvent en faire journellement l'expérience.

Mais les Saint Simoniens, faibles admirateurs, d'ailleurs des gouvernemens représentatifs, plus faibles admirateurs des républiques unes et indivisibles, admettent cependant que cet état *d'antagonisme*, comme ils l'appellent, vaut mieux que *l'état de guerre* du passé, car ils ont trouvé que, jusqu'à présent, l'ordre social a été con-

stitué pour la guerre, au profit des vainqueurs, pour le malheur des vaincus, et que cet état de guerre s'est successivement adouci jusqu'à *l'antagonisme* de nos monarchies représentatives, où il y a lutte entre les oppositions et les ministres. Le but des Saint-Simoniens c'est de métamorphoser *l'organisme* du passé et le génie *critique* de l'époque actuelle, la constitution féodale et la constitution libérale, et de les remplacer par la paix définitive, que doit nous rendre leur organisation.

Jusqu'à présent j'avais cru que tout ordre social avait été fondé, dans l'antiquité (à peu d'exceptions près), sur des idées de *paix* et non pas d'après des données de guerre : mais il faut que je réforme mes études, si je dois en croire le Saint Simonianisme. Dans mon opinion, toutefois, ces messieurs enfantant des abstractions et ne vivant pas dans la réalité, ignorent que l'origine des sociétés humaines a été très-diversement combinée. Toute la Grèce pélasgique, toute l'Italie latine et sicéliote se composent, dans les plus anciens temps, de petites associations entièrement pacifiques, où Déméter et Stépheste, où Vulcain et Cérès sont censés avoir organisé des peuplades de laboureurs et d'artisans, maîtres des plus anciennes religions et de la plus ancienne culture tant matérielle que sociale de ces contrées. Je ne connais rien de plus pacifique. Dans l'antique Bactriane, la loi de Zoroastre m'apprend, ce que la loi de Manou m'enseigne dans l'Inde, que les laboureurs et les commerçans (qui, dans l'Inde, portent le nom de Vaisayas) y formèrent des établissemens tous pacifiques, et eurent leurs gouvernemens émanés du sein de l'industrie ou de l'agriculture. Je retrouve chez beaucoup de peuples les traces de cet état de choses, même là où l'on ne croirait pas devoir s'y attendre, comme parmi les plus anciennes tribus agricoles et industrielles de l'Irlande (assujetties, plus tard, par les clans militaires); comme parmi les tribus de la Prusse et de la Lithuanie, que les Goths subjuguèrent; comme même parmi les nombreuses tribus des Slaves, qui succombèrent également sous le joug des Goths. Je ne cite ici qu'en gros et laisse les détails de côté. L'empire de Babylone, avant de devenir un état despotique qui s'agrandit par les conquêtes, semble avoir dû toute sa puissance au commerce et aux nombreuses tribus et familles industrielles, qui y vivaient par le commerce. Babylone même devint guerrière, dans les temps primitifs, non pas par esprit héroïque, mais pour s'emparer des riches contrées bactriennes, et pour s'étendre, peut-être, vers les sources de l'Indus et de ses affluens, pays de mystérieuses richesses, dès les temps d'une antiquité reculée. Avant que les nations héroïques vinssent conquérir une portion de l'Inde, de la Perse, de la Grèce, envahir les Gaules et la Germanie, puis briser l'empire romain; avant que des

hordes barbares de Saces, de Scythes, de Turcs, de Huns, de Mongols, vinssent bouleverser l'Asie ancienne et l'Asie mahométane, la Germanie et l'empire moscovite, il existait partout un état de paix, où la civilisation matérielle faisait seule des progrès, dominée par l'ardeur des inventions primitives. Je ne vois donc pas que l'humanité ait été de toute antiquité constituée pour la guerre, d'abord pour se manger toute crue, puis pour s'adoucir un peu et organiser le triomphe des vainqueurs et l'assujettissement des vaincus. Mais si les Saint-Simoniens veulent dire qu'il y a eu toujours des guerres dans le monde, cela est aussi incontestablement vrai qu'il est sûr que leurs efforts ne nous donneront pas la paix universelle. B. E.

(*Le Correspondant, n° 5, 7, 10, 13-14 et 18, tome III.*)

LES COLONIES MILITAIRES EN RUSSIE.

Pétersbourg, auguste 1830.

Parmi les institutions de l'Empereur Alexandre il en est une surtout qui promet d'immortaliser son nom, de changer par son développement toute la face de l'empire, d'assurer notre gloire militaire, et d'adoucir nos mœurs, c'est celle des *colonies militaires* qui ont excité en Europe un si vif intérêt.

Il est vrai, on trouve un grand nombre de militaires russes qui haussent les épaules lorsqu'on parle de cette grande mesure, et qui prétendent qu'elle tend à compromettre la gloire de nos armes. Personne, disent-ils, ne peut servir deux maîtres, personne ne peut être en même temps soldat et laboureur sans que l'une des deux professions, l'épée ou la charrue, en ait à souffrir. Mais on ne doit pas écouter ce jugement; la chose est nouvelle, on n'a pas encore tenu compte des brillans avantages qu'elle promet; les préjugés et les jalousies se liguent toujours pour attaquer ce qui est nouveau et grand. D'un autre côté, on a vu des étrangers se faire une idée exagérée des conséquences militaires et politiques de cette mesure; des Anglais et des Français surtout s'en sont fait un prétexte pour alarmer l'Europe sur l'accroissement de notre puissance militaire Les deux manières de voir sont également fausses.

Alexandre Ier, lorsqu'il agréa en 1817 le projet du général de l'artillerie Arastschejeff, homme plein de talent, qui avait commencé ses services comme simple soldat, et qu'il décréta la colonisation d'une partie de l'armée, fut mu par des considérations

d'une toute autre nature à exécuter un plan qui lui coûta depuis tant de peine et d'argent. Le désir d'encourager le défrichement des terres, la civilisation physique et morale, un mode de recrutement moins onéreux pour les paysans, l'éducation graduelle des serfs pour la liberté, et l'espoir de diminuer les dépenses pour l'armée, voilà les vues qui dirigèrent l'Empereur Alexandre. Peu de personnes, même parmi nous, savent que la colonisation d'un régiment est un triomphe sur la nature, une conquête faite sur les déserts de cette grande monarchie; peu de personnes connaissent les travaux pénibles qu'elle exige, et qui la précèdent; le dessèchement des marais, l'éclaircissement des forêts, le défrichement des terres, autant de travaux inappréciables pour les progrès de l'agriculture en Russie et qui avaient presqu'entièrement cessé depuis que nos couvens ne les encourageaient plus après que Catherine II leur avait enlevé leurs biens-fonds. Sous ce rapport seul les colonies militaires offrent une vaste perspective aux Russes, qui savent encore si peu les apprécier.

La pensée qui présida à cette colonisation est aussi simple que juste. J'ai eu l'occasion, il y a deux ans, de voir quelques-unes de ces colonies, et je puis assurer qu'on éprouve un plaisir tout particulier en voyant les jolis villages et les plantations, semblables à autant de jardins, qui occupent des terrains, qui naguère n'étaient que des déserts habités par les grenouilles, les corbeaux et les sauterelles.

Ces terres appartiennent à la couronne. Lorsqu'elles sont déblayées, reparties, et que les habitations sont construites, le gouvernement transporte dans leur nouveau domicile les hôtes du régiment pris sur ses six millions de paysans de la couronne. Le jeune paysan amène sa famille, reçoit une habitation salubre et solide, son jardin, quinze *desaetines* de terre, et ce qui est l'essentiel, sa liberté. Car il cesse d'être serf dès l'instant où il reçoit ses deux hôtes militaires; il devient soldat et paysan libre. Les deux bataillons qui forment le noyau de la colonie arrivent : chaque maison est occupée par quatre hôtes et par huit militaires logés chez eux au second étage. Tous sont en même temps soldats et laboureurs. L'hôte nourrit les deux militaires et ceux-ci l'aident en revanche dans ses travaux champêtres. Il est soldat lui-même et consacre deux jours de la semaine aux exercices militaires. Le régiment entier concourt à la culture des terres. Les maisons occupent des espaces séparées, chacune est entourée de son jardin derrière lequel se prolonge la portion de terre qui lui est allouée. Un bataillon occupe soixante-dix maisons, chaque compagnie forme une rue longue d'environ trois *werstes*. Chaque compagnie a sa maison d'exer-

cice, son corps-de-garde, sa chapelle, et au milieu est le presbytère du pape.

L'état-major du régiment, les logemens des officiers, l'église, l'hôpital, la boulangerie, la gargote (garkuche), les bains, l'école, la bibliothèque, etc., forment le centre de la colonie. Tous ces bâtimens sont en pierre. Une administration particulière et un code spécial régit les villages des colonies militaires. La jeunesse est répartie en trois classes. Les garçons restent chez leurs parens jusqu'à l'âge de huit ans; jusqu'à treize ils sont placés dans l'école militaire, où on leur apprend la lecture, l'écriture et le calcul. Ensuite ils sont cantonnés et ils comptent parmi les recrues lorsqu'ils ont accompli dix-sept ans.

Chaque colonie a un tribunal particulier, présidé par l'officier le plus élevé en grade. La discipline militaire embrasse tout. Le fils aîné, s'il a les qualités nécessaires pour être soldat, est l'homme de réserve de son père et succède à son bien. Il est libre après vingt-cinq ans et peut alors quitter son double service. Deux tiers des six millions de paysans de l'armée suffisent pour coloniser l'armée entière. L'empire voit déjà à présent ses frontières occidentales depuis la mer Baltique jusqu'à la mer Noire, et à l'intérieur les gouvernemens de Nowgorod, Cherson, Charcow et Jekatherinoslau, garnis d'une population guerrière, où chacun est soldat, et qui supplée aux forteresses qui manquent dans ces parties. Il y a plusieurs années qu'on comptait déjà 400,000 hommes et 40,000 chevaux dans les colonies militaires, et à la réalisation complète du système, produirait trois millions d'habitans mâles, dont la moitié peuvent entrer en campagne.

L'état a dépensé plus de seize millions pour l'exécution de ce plan, et le triple de cette somme ne suffirait pas pour l'exécuter en entier. Cependant le capital rend successivement ses intérêts. Déjà j'ai vu à Nowgorod des régimens qui sont en pleine jouissance de tous les fruits de leurs pénibles travaux, et dont l'entretien ne coûte plus rien à l'état.

Une autre question est sans doute de savoir si le trône sera toujours assez puissant pour contenir une population compacte de soldats qui s'élève à deux ou trois millions; combien il aura fallu employer de moyens durs et violens pour exécuter une telle mesure dans tous ses détails; combien il y aura eu de mariages et de séparations forcées; et si le paysan aura beaucoup gagné en échangeant le servage contre les rigueurs de la discipline militaire? En un mot, le pour et le contre sont encore en balance. L'Empereur actuel entretient avec soin ce qui est déjà établi, mais les considérations que nous venons d'indiquer paraissent avoir un peu ralenti son zèle pour l'exécution complète du plan primitif. Lui-même,

au reste, et son premier aide-de-camp général, sont les chefs de toute cette institution redoutable qui ne trouvera pas facilement des imitateurs.

(*Le Correspondant*, n° 7, *tome III.*)

ATTENTAT A LA LIBERTÉ RELIGIEUSE (EN FRANCE).

Un de nos correspondans nous signale des violences d'un genre inouï dont le département de l'Ain vient d'être le théâtre. Ce pays qui reçoit à la fois l'influence de Genève et celle de nos *théophobes* français devait attendre de son administration protection vigilante et forte pour le culte catholique. Mais ce n'est pas ainsi que M. le préfet de l'Ain comprend les devoirs que la Charte nouvelle lui impose. Il a laissé des gens armés chasser un curé de sa cure; ces insolens violateurs de nos droits les plus sacrés sont restés impunis. Un autre curé a reçu du maire l'étrange défense de célébrer l'office-divin, et s'il n'y avait pas déféré, on l'eût arrêté, peut-être, au moment où sa voix allait faire descendre l'Homme-Dieu sur nos autels. Nous apprenons également que M. le préfet des Hautes-Alpes a conservé les bonnes traditions, qu'il interdit les curés et les vicaires et menace de les faire chasser par les gardes-champêtres, s'ils ne se plient à ses volontés et à ses caprices administratifs. Nous publierons très-incessamment sur tous ces faits et sur une foule d'autres qui nous sont signalés, les détails les plus précis. Nous ne craindrons pas de désigner les personnes en les traduisant, sans ménagement, à la barre de l'opinion publique. Que de toutes les villes, que de tous les villages de France, on nous adresse des renseignemens, que partout on denonce aux chambres, dans des pétitions respectueuses mais fermes, les indignes violations dont il ne suffit pas de gémir en silence; le temps des larmes et des prières obscures est passé, c'est de volonté et de courage qu'il s'agit. Le fait que nous publions, relatif aux Carmélites de Ferney, surpasse tout ce qui s'était vu en ce genre jusqu'ici : nous en demandons hautement justice, et nous verrons bien, par la conduite du gouvernement, où nous en sommes et ce qu'il nous convient de faire.

Genève, 23 septembre 1830.

Un Français *catholique* absent de France pour cause de santé et non de politique, à M. le rédacteur du *Correspondant*.

Monsieur,

La Charte n'oblige point à avoir de l'esprit : permis donc à nos

révolutionnaires d'en manquer quelquefois. Quand de leur part il n'y aura attentat qu'au sens commun, à la politesse ou à la grammaire, nous nous tairons, ou tout au plus nous paierons le ridicule avec du ridicule. Mais quand il ne s'agira plus de la violation de simples bienséances, mais de la violation des droits qui nous sont garantis, nous saurons les défendre ou les conquérir. La constitution nouvelle a consacré trois armes : la tribune, la presse et le sabre ; et la constitution nouvelle appartient à tous. Nous aussi nous l'avons jurée l'arme au bras. Si nous sommes sous sa sauvegarde comme citoyens, elle est sous la nôtre comme gardes nationales. Qu'on y réfléchisse. Ce ne sont pas là des menaces ; ce n'est pas là une déclaration de guerre à un gouvernement dont nous serons les premiers à reconnaître les bonnes intentions, bien que divisés de doctrines avec lui : nous dirons donc avec un journal défenseur habile de nos intérêts : « Amis de l'ordre par dessus tout, résignés » par amour de l'ordre à toute forme de gouvernement qui n'est » pas l'anarchie, nous sommes loin de vouloir combattre un pou- » voir avec qui nous différons de principes, il est vrai, mais qui » fera de généreux efforts pour éviter que les siens n'aient les con- » séquences que nous en redoutons. Qu'il nous considère donc » comme ses auxiliaires en tout ce qu'il fera pour garantir la sûreté » des personnes et des propriétés, pour protéger à l'égard des au- » tres cultes la liberté de la *religion de la majorité des Français* » et celle de ses ministres, enfin pour raviver le commerce, ra- » mener la confiance, raffermir la paix intérieure. » Si donc nous signalons avec fermeté et franchise les griefs dont l'amas lui serait fatal un jour, ce n'est point pour jeter nos plaintes dans sa marche comme autant de pierres d'achoppement ; mais pour obtenir loyalement de lui le concours que nous lui offrons loyalement, et par là assurer sa propre force, qu'il ne s'y trompe pas. Au milieu des délits sans nombre qui renaissent continuellement de leur impunité, voici un fait grave en lui-même, plus grave encore par les conséquences qu'on en attend.

L'exposé suivant démentira un journal estimable qui, trompé par une feuille qu'il ne cite pas, mais dont il aurait pu soupçonner la véracité à plus d'un titre, contenait dernièrement un article sur des excès qu'on se serait permis contre les Carmélites de Ferney. Ce récit peut être celui du *projet arrêté*, mais il n'est pas celui de l'exécution. La vérité est tout entière dans les lignes suivantes.

Il existe à Ferney, département de l'Ain, une communauté de Carmélites composée de *quinze personnes en tout*, y compris les professes, les novices et les prétendantes. Elles y vivaient tranquilles sous la protection des lois. Car, a dit un jurisconsulte célèbre, *ou les libertés publiques ne sont qu'un vain mot, ou les catho-*

liques doivent conserver en France la faculté de s'assujettir aux pratiques, aux exercices que le catholicisme leur conseille en entrant dans la vie religieuse. Le *Globe* (t. VI, n° 52) disait aussi : *Si parmi les associations il en est de plus particulièrement inviolables, ce sont les associations religieuses; au lieu d'un principe pour les protéger, elles en ont deux : celui de la liberté des associations et celui de la liberté des cultes.* Notre liberté actuelle aurait-elle dévoré celle-ci ?

Le jour où l'on plaça le drapeau tricolore sur le clocher de Ferney, car Dieu aurait été suspect s'il n'eût pris nos couleurs, plusieurs individus membres de la garde nationale, *cette gardienne de notre repos et de notre indépendance*, demandèrent à grands cris à entrer chez les Carmélites, et à y faire des perquisitions qui devaient, selon eux, amener l'arrestation de quatre-vingts Jésuites et la saisie d'armes sans nombre. Le juge de paix, le maire et les chefs de la garde nationale s'opposèrent à ce que la foule s'introduisît dans la maison; mais par amiable composition (car jusqu'à présent dans notre France, la seule répression de désordre a été de composer avec lui), ils offrirent d'y laisser entrer avec le consentement de la supérieure, un choix de personnes raisonnables qui feraient les recherches avec exactitude. Beaucoup furent mécontens. Les murmures devinrent clameurs, les clameurs devinrent menaces. Les amis de l'ordre essayèrent en vain de les appaiser. Toutefois le maire les contint quelques jours par sa fermeté, et par des patrouilles de la garde nationale. Mais dans la nuit du 6 au 7 septembre deux jeunes gens de cette même garde nationale se présentèrent, au couvent des Carmélites, armés de deux massues : pendant une heure ou deux, ils déchargèrent des coups redoublés sur la porte d'entrée mêlant à *leur travail* les vociférations les plus hideuses. Les malheureuses filles, que menaçaient leurs injures, s'étaient réfugiées dans la chapelle et tremblaient aux pieds du Christ : deux fois elles sonnèrent la cloche d'alarmes, deux fois inutilement! Dans la rue s'assemblait une vingtaine de personnes : lâches ou complices, elles riaient et attendaient l'issue. Quelques voix se firent entendre des fenêtres des maisons voisines : elles invitaient au calme; elles accrurent la fureur des assaillans. Il y accourut un capitaine de la garde nationale : on lui cria : « N'approchez pas! » Un autre capitaine (c'était un protestant) s'approcha des furieux. Il reçut deux coups à la tête et se retira couvert de sang. Le juge de paix habite près de là : il suppliait les assistans d'aller chercher le maire. Les assistans lui souriaient. Il annonça vouloir se présenter lui-même; une voix cria : « S'il y va, il pourrait bien n'en pas revenir! » Cependant la porte allait céder : ses ferrures, en partie brisées, ne soutenaient plus que des morceaux de bois disjoints. Et

ce fut alors que les deux furieux se retirèrent.... J'ai déjà dit que les religieuses en prières étaient au pied de leur Christ.

Le procureur du Roi de Gex et le juge d'instruction avertis par l'autorité locale devenue impuissante, se transportèrent aussitôt à Ferney pour vérifier les faits et informer contre les coupables. Plusieurs témoins furent appelés : aucun ne voulut répondre. Les esprits s'aigrissaient de la présence de la justice. Le procureur du Roi fut averti qu'il n'était plus en sûreté; il se retira précipitamment avec le juge d'instruction.

Le lendemain, dans la nuit, les agitateurs se contentèrent de lancer de loin des pierres contre celles des fenêtres du couvent où ils aperçurent de la lumière.

La frayeur des Carmélites était loin d'avoir diminué : elle était partagée par toutes les personnes honnêtes de Ferney et des environs.

La famille de Budé, famille protestante, à la fois puissante par sa fortune et l'estime dont elle est environnée, leur témoignent un intérêt dont elles conserveront sans doute une vive reconnaissance. Quelques femmes même voulurent coucher dans leur parloir.

Il se fit un calme apparent pendant un jour ou deux.

A l'exercice de la garde nationale, M. le commandant de Budé admonesta les deux provocateurs. Ils parurent honteux; mais ils eurent bientôt oublié leur honte. Le dimanche au soir, jour où les Genevois affluent dans les cafés de Ferney, et viennent échanger des *prédications philosophiques* contre du vin français, les mêmes hommes annoncèrent vouloir reprendre leur entreprise interrompue. L'autorité, cette fois, chercha à les prévenir, et ordonna de nombreuses patrouilles. L'un des furieux s'en aperçut; il demanda hardiment à l'adjoint pourquoi donc on avait commandé une aussi forte garde. Il paraît, ajouta-t-il, *qu'il va faire chaud cette nuit.* L'adjoint répondit que la force s'armait contre ceux qui, comme lui, troublaient la tranquillité publique, et il l'interpella de lui dire quelles étaient ses intentions. *Nous voulons*, répondit-il, que *ces religieuses partent; et puisque l'autorité ne nous fait pas justice, nous nous la ferons nous-mêmes, parce qu'elles ne peuvent nous déplaire plus long-temps, et que la loi ne permet pas leur existence.* L'adjoint objecta : Je ne connais de loi relative aux associations que celle qui défend la réunion de plus de vingt personnes assemblées sans le consentement de la mairie; or nous savons, et vous savez aussi qu'elles ne sont que quinze. Ainsi donc leur réunion n'est que l'exercice d'un droit qui leur est commun à elles comme à vous.

Cette contenance ferme et sage de l'adjoint et de la garde nationale leur imposa assez pour qu'ils se contentassent de lancer quel-

ques pierres et de faire partir deux coups de feu, afin d'entretenir l'effroi dans le couvent. M. de Budé adressa de nouveaux reproches à l'un d'eux. L'ivresse vint au secours de sa conduite : c'était déjà quelque chose de comprendre qu'elle avait besoin d'être justifiée. M. le sous-préfet de Gex se rendit à Ferney : il lui sembla aussi qu'il était temps de mettre fin à ces désordres. Il se montra plein de bonnes intentions et de courage. La garde nationale fut assemblée ; il lui rappela le motif de son institution, il déclara qu'il était résolu à maintenir à tout prix la tranquillité et la sûreté des personnes ; il ajouta avec une généreuse énergie que pour se porter à des voies de fait contre les Carmélites, ou contre qui que ce fût, il faudrait auparavant passer sur son corps. Il s'adressa ensuite à l'un des auteurs trop connus des attentats qui l'avaient appelé à Ferney. A toute autre époque, il semblerait étrange qu'il n'eût pas ordonné son arrestation immédiate, il semblerait étrange que ce forcené et son complice eussent osé se présenter dans des rangs armés pour combattre *le désordre.* M. le sous-préfet le somma, et ce fut toute sa punition, d'arrêter là son audace, et de ne plus épouvanter la commune. Ecoutez ceci : Cet homme parlementa. Il voulait bien consentir à une armistice, pourvu que l'autorité prît son rôle, et fît elle-même *justice de ces religieuses qu'il ne pouvait plus tolérer.* Il demanda que l'autorité lui promît d'appuyer une pétition qu'il voulait rédiger contre l'existence des Carmélites, et qu'il prétendit couvrir de nombreuses signatures.

Le sous-préfet protesta alors qu'il n'entendait pas les blâmer d'avoir recours aux voies légales, qu'elles leur étaient ouvertes (peut-être le sont-elles aussi aux Carmélites), et que sa protection leur était assurée tant qu'ils n'agiraient que par elles. A l'instant plusieurs coururent chez un ancien notaire rédiger une pétition qui doit être plus forte que la Charte, puisqu'elle doit amener la destruction d'un droit garanti par la Charte. Au reste, comme je l'ai dit, cette pétition n'est qu'une suspension d'armes, et si la chambre passe à l'ordre du jour, ils *sauront se faire justice.*

Que de réflexions, Monsieur, se pressent à ce récit !

P. S. J'apprends à l'instant que les Carmélites sont obligées de quitter Ferney ! Voilà donc là la constitution jurée ! La constitution qui désormais *doit être une vérité!* Elle ne peut tenir contre une pétition, contre la volonté de deux hommes qu'épargne la vengeance des lois ! Ainsi les couvens déplaisent à quelques-uns de nos vainqueurs, donc les couvens doivent disparaître. Pourquoi pas ? Mais ces couvens, mais ces croix de mission qu'on renverse partout, ne déplaisent que comme expression du culte catholique. Si donc vous êtes conséquens, le catholicisme devra disparaître aussi, et alors, comme l'assure le *Temps*, cette religion de la majorité des

Français, deviendra bientôt celle de la minorité. Courage! vous avez une loi toute faite : la loi contre les catholiques d'Irlande (*laws of discovery*), loi émanée de l'Angleterre *régénérée*, de l'Angleterre à son plus haut degré de lumière, de civilisation et de prospérité. Le premier article était ainsi conçu :

« *Tout le corps des catholiques-romains est entièrement désarmé.* »

On y lisait en outre :

« Ils sont déclarés incapables d'acquérir des terres.

» Si un catholique possède un cheval valant plus de cinq livres sterlings, il sera confisqué au profit du dénonciateur.

Les prêtres qui célébreront la messe seront déportés ; s'ils reviennent, pendus.

C'est là le point où les *glorieuses réformes* de l'Angleterre la conduisirent. Et remarquez que cette loi ne fut portée que cinq ou six ans après la mort du Roi Guillaume, c'est-à-dire lorsque tous les troubles de l'Irlande étaient appaisés, lorsque l'Angleterre n'avait plus rien à redouter de ces catholiques coupables seulement d'avoir voulu pour eux la liberté qu'ils voulaient pour les autres, de ces catholiques qu'elle écrasait en prêchant la tolérance. Mais ils avaient été déclarés suspects ; et la loi que nous venons de citer suivit cette déclaration ! Le ministère aussi n'a-t-il pas eu la faiblesse de déclarer *suspect* le clergé catholique ! Et en quel moment ? Vous l'avez déjà fait observer, Monsieur, au moment où ce clergé ne répond aux calomnies et à l'*intolérance de la tolérance*, que par un maintien plein de noblesse et tout-à-fait digne des doctrines qui font sa consolation et qui feront sa force.

Inconséquens que vous êtes ! vous proclamez la souveraineté de la majorité ; et c'est après avoir déclaré que la religion catholique est la religion de cette majorité, que vous l'attaquez dans son essence, puisque vous la frappez dans son culte ! « Le plus important des droits garantis par la Charte, dit un jurisconsulte, c'est » la liberté individuelle, dont la liberté de conscience est un élément. Or, le droit d'association religieuse n'est que la conséquence nécessaire du droit de liberté de conscience. En effet, » s'il est vrai que la conscience du citoyen sous l'empire de la » charte puisse à la religion publique substituer une religion privée, le *culte* est libre comme elle ; car il est une partie intégrante de toute religion : le culte est la vie du sentiment religieux, » comme la parole est la vie de la penseé ; sans culte point de » religion. »

Or, si le culte est libre, son unique objet est de répondre aux besoins de la conscience ; selon les inspirations qu'il en recevra, il prendra son développement au milieu des rapports sociaux, ou

dans la vie du cloître, au fond de la solitude qu'il se sera faite. Que le culte soit ascétisme, quiétisme, etc.; permis à lui; s'il est libre, aucune entrave n'en doit gêner l'exercice; les abus seuls doivent être réprimés. L'association des Carmélites, compromet-elle la sûreté du pays? Question de fait à apprécier, car aucune loi n'interdit les associations formées dans un but qui n'a rien de contraire à l'ordre public. Elles ne sont pas réunies au nombre de plus de vingt (1), elles ne sont que quinze; si des crimes ou délits sont commis dans cette réunion, alors seulement naît l'action publique. Mais le fait de la réunion n'est que l'exercice d'un droit. La loi de 92 pensait autrement. « Mais quoi! s'écriait le *Journal des* » *Débats*, cette loi faite pour la commodité du tribunal révolu- » tionnaire dans des jours de sang et de fureur, vous prétendez » qu'elle n'est pas abolie par la Charte! Vous confondez l'état de » paix et l'état de guerre. Quelles sont les lois implicitement abro- » gées par nos lois nouvelles? pour peu que vous ayez de loyauté, » vous trouverez la solution de cette grande question qui se re- » nouvelle tous les jours, dans la date même de l'ordre chronolo- » gique des lois. Celles que la Charte peut adopter sans rougir, » subsistent, soit. Mais que voulez-vous faire en conscience, de » celles qui datent d'une émeute ou d'un crime? Ne repousse-t-elle » pas un pareil héritage? »

Jusqu'ici le ministère a effacé des noms et en a écrit d'autres; voilà tout. Qu'a-t-il fait pour l'ordre dans les provinces? Rien. Que peut-il pour l'ordre? faut-il aussi répondre : rien. Hélas! serait-il vrai que chaque victoire complète épuise si vite le parti qui l'obtient, qu'avant d'en recueillir le profit, il ne règne déjà plus!

La *liberté et l'ordre public* sont, il est vrai, sur les boutons des gardes nationales; mais cela ne suffit pas : en 93 la statue de la liberté s'élevait aussi sur la place de Révolution : c'était à ses pieds qu'était placée la guillotine.

Honnêtes gens, nos frères, nos amis, rassurez-vous; nous n'en viendrons pas là. Montrez-vous la Charte à la main, réclamez hardiment ce qu'elle vous garantit; réclamons tous ensemble. Soyons unis, nous serons forts. Que jamais une de nos voix ne s'élève sans en réveiller cent autres. Osons nous compter, et nous ne craindrons plus. *Un de vos abonnés.*

(*Le Correspondant*, *n°* 9, *tome III.*)

---

(1) L'article 291 du code pénal qui défend les réunions de plus de vingt personnes n'est pas applicable à celles qui sont domiciliées sous le même toit : pas importait donc que les religieuses de Ferney fussent plus ou moins de vingt. (*Note du Rédacteur.*)

DE LA PROPOSITION DE M. VICTOR DE TRACY,

RÉLATIVE A L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

A peine la chambre des députés avait prononcé sur quelques mesures d'urgence, M. de Tracy s'empresse de proposer à ses collègues l'abolition de la peine de mort. Le jour venu de développer les motifs d'un si grand changement, il expose avec chaleur de nobles sentimens, une conviction réfléchie se montre dans son langage. Quelques voix demandent l'ajournement, mais personne ne repousse la proposition dans son entier, chacun s'élève contre l'excessive rigueur de notre code pénal; seulement l'un veut se borner à donner aux magistrats le droit de commuer les peines; l'autre entend restreindre l'abolition à une certaine nature de crimes. Malgré ces dissidences, la proposition est prise en considération, et une commission est nommée.

Cependant plus d'un mois s'écoule, et la commission gardait un silence dont on ne prévoyait pas le terme. Déjà des interprétations défavorables à ses membres circulaient dans le public; bien des gens supposaient à ces retards d'autres motifs que l'application à bien faire. Enfin le jour du rapport est fixé; demain mardi, on le lit à la chambre; nous verrons. Si, au lieu d'une simple paraphrase des maximes généreuses de M. de Tracy, le rapporteur présente un code sur la peine de mort, alors la défiance fera place à l'estime, et au lieu de reprocher à la commission sa lenteur l'opinion publique honorera son zèle et ses lumières.

Il est, en effet, deux manières d'envisager la question de la peine de mort, soit qu'on en réclame l'abolition, ou qu'on en demande le maintien : l'une est à l'usage du philosophe, l'autre convient à l'homme d'état. M. de Tracy a choisi la première, quelques citations vont le prouver.

« Sa proposition est, dit-il, la conséquence nécessaire d'un principe fondamental et sur lequel repose, même à l'insu de beaucoup d'hommes estimables, toute société humaine, c'est le principe de l'inviolabilité de la vie de l'homme............

....

» Consultez la voix de votre conscience, elle vous dit d'une manière claire et précise que l'homme ne saurait, sans crime, détruire l'œuvre d'une création à laquelle il doit lui-même

l'existence. J'espère que la simplicité d'une telle argumentation ne la déconsidérera pas à vos yeux. Quand on arrive aux premiers principes, tout échappe à l'analyse. Ce n'est pas sans dessein que j'ai remis à d'autres momens les preuves dont j'appuie mon opinion.

Après avoir rappelé sommairement les heureux effets qu'aurait produits l'abolition de la peine de mort, toutes les fois qu'on en a fait l'essai, l'orateur énonce un dernier argument.

» Je n'ai plus qu'un mot à ajouter contre la peine de mort, c'est qu'elle est irréparable. Qui peut répondre qu'aucune condamnation injuste ne sera prononcée? Il y a tant d'incertitude dans les jugemens des hommes!

» Certes si vous vous décidez à restreindre le principe de l'abolition à tel ou tel cas particulier, ne pouvant obtenir une application générale je me lèverai pour l'amendement, mais si vous consentez à soumettre la question tout entière à une discussion approfondie, vous verrez jusqu'à quel point tout y forme un système dont vous ne pouvez rien ôter sans tomber dans des contradictions évidentes.........................

» Jusqu'à ce que cette question fût pour moi aussi évidente que la lumière du jour, je ne voyais dans l'organisation sociale qu'un nuage confus, je sentais que quelque chose manquait à la base de la société. »

On le voit; ce n'est pas l'état de la société moderne, ce ne sont pas les progrès de la civilisation qui déterminent M. de Tracy. Il ne s'arrête guère non plus à reprocher leur inefficacité aux supplices sanglans; il part d'un principe fondamental, absolu; l'*inviolabilité de la vie humaine*. C'est encore un principe de justice immuable et indépendant des circonstances qui lui ont fait décider qu'une peine *irréparable* ne doit jamais être prononcée par des juges capables d'erreur.

Qu'on n'attende pas de nous un plaidoyer philosophique en faveur de la peine de mort. Le comte de Maistre a été souvent accusé de s'être constitué son défenseur, il n'a pas été compris. L'univers lui est apparu gémissant sous le poids d'une loi universelle de destruction, il a proclamé ce qu'il voyait, et s'est borné là; il a dit que les hommes qui versent le sang sont les aveugles exécuteurs d'une loi providentielle d'expiation, mais assurément il ne leur a pas interdit de se dérober autant qu'ils pourront à cet épouvantable ministère. Il avait trop de foi pour ne pas s'en fier à Dieu de l'accomplissement de ses justices iné-

vitables, et une connaissance trop profonde de ce monde et des calamités qui y sont inhérentes pour craindre qu'il puisse jamais perdre son caractère expiatoire. Nous n'élèverons donc pas, nous l'avons dit, principe contre principe, absolu contre absolu. L'auteur de la proposition soumise à la chambre des députés n'est pas pour cela quitte de nos observations.

Que les principes de l'organisation sociale offrissent à M. de Tracy une grande obscurité, tant que la question de la peine de mort n'était pas claire pour lui, nous n'en sommes pas surpris; mais nous nous étonnons que la question résolue, le nuage se soit dissipé. Et, en effet, il ne faut pas croire qu'avec les échafauds disparaisse cette effrayante, mais incontestable vérité, qu'ici-bas nous vivons tous les uns aux dépens des autres, que chacune de nos possessions, de nos sûretés, de nos jouissances est achetée du moins par la mise en péril de la vie d'autres hommes, nos frères, nos égaux devant Dieu! Et pour ne présenter ici que les faits les plus frappans, ce jeune soldat part pour la frontière : que va-t-il faire? tuer, et peut-être être tué à son tour. Pour qui? Pour moi, dont la vie paisible se recrée par les plaisirs de l'esprit! Il est bien vrai que sans tous ces meurtres le champ qui me nourrit eût été ravagé, la maison qui m'abrite mise au pillage. Mais ces chances de malheur qui me menaçaient, pèsent-elles dans la balance du juste le poids de tant de vies sacrifiées? Quel calcul, grand Dieu! Eh bien, apportez donc votre explication nouvelle et si lucide des rapports sociaux! Montrez comme, après l'abolition de la peine de mort, tout devient intelligible en ce monde! — Mais si le soldat périt, dites-vous, il faut s'en prendre au sort, c'est lui qui le désigne. — Sans doute! Le sort a décidé entre mon voisin et moi; mais qu'importe! Qu'y aurait-il de changé, l'énigme serait-elle moins impénétrable, quand ce serait lui qui devrait pleurer ma mort au lieu de moi la sienne?

On ne peut non plus, sans frissonner, diriger sa pensée vers les ateliers où s'élabore péniblement tout ce qui satisfait nos besoins et notre luxe. Là encore des millions de vies s'usent, s'abrègent, se hasardent pour nous. Ces deux hommes sont nés robustes : mais l'un travaille le cuivre, l'autre polit des glaces pour nos salons : dans leurs professions, à quarante ans on est vieillard; si pourtant nous nous contentions d'ustensiles de bois, et nous nous passions de miroirs, ils auraient vécu près d'un siècle. Eh bien! consacrez donc ce principe : *La vie de l'homme est inviolable*, et puis mesurez l'étendue de notre dette envers ces malheureux. Vous vous récriez : ici le sacrifice est volontaire.

— Et l'assassin, l'incendiaire, qui l'a forcé? En saisissant le fer ou la torche, lui-même, lui seul s'est destiné à l'échafaud!

Mais les jugemens de l'homme sont faillibles, et la peine est irréparable. C'est le second argument de M. de Tracy; c'est celui que M. de Lafayette a développé à l'appui de la proposition.

L'objection n'est que trop sérieuse : mais ce n'est pas seulement contre la peine de mort qu'elle est puissante, c'est contre toute pénalité. Au fait, il n'y a point de peine qui ne soit irréparable. Un homme est condamné aux galères à vingt ans : quand son innocence est reconnue il en a soixante : alors, il est vrai, il est réhabilité par acte public inséré au *Moniteur;* l'intérêt universel s'attache à sa personne : c'est une consolation pour ses vieux jours; mais est-ce une réparation du tort qu'on lui a fait? Est-il indemnisé de la perte des plus beaux momens qu'il lui était donné de passer sur la terre?...... Ce que nous prisons dans la vie ce n'est pas apparemment le mouvement du sang dans les veines et la chaleur de la peau, mais bien l'exercice des facultés de notre âme selon les lois de sa nature : il n'y a donc pas vraiment de vie sans liberté; prendre dix ans de liberté, c'est retrancher dix ans à la vie. Or, si l'on refuse à la société le droit de mettre la main sur *le premier des trésors*, la vie; la liberté de chaque jour qui en est la *monnaie* doit être également sacrée; il n'y a pas dans l'existence humaine de momens sans valeur; disposer d'un seul est un crime! Et en vérité quand je réfléchis à l'incertitude des jugemens, je ne distingue plus un principe d'où se déduise rationnellement le droit d'infliger une détention de vingt-quatre heures.

« Quand on arrive au premier principe, tout échappe à l'analyse. » M. de Tracy en conclut que tout est clair et se perçoit d'intuition dans ces régions élevées; je crois, moi, que tout y est mystère. Suit-il de là que la société, faute de pouvoir justifier logiquement le droit qu'elle s'est arrogé jusqu'aujourd'hui sans scrupule, doive y renoncer pour l'avenir, et rester désarmée en présence des criminels? *Oui*, devra dire le rationaliste s'il veut être conséquent; *non*, répondra l'homme d'état auquel son devoir et la nécessité imposent d'autres habitudes d'esprit.

On a cru, on a dit souvent que la politique s'allie mal à la philosophie, à la morale, aux sentimens d'humanité. C'est un préjugé absurde. Le vrai, c'est que l'homme d'état ne se flatte pas d'espérances chimériques, connaît le danger des tentatives

imprudentes, sait que sa tâche bornée ne consiste pas à tout réformer sur la terre, et le plus ordinairement évite de se faire le champion d'une idée philosophique, quelque généreuse et morale qu'elle se montre à ses yeux. Quand il aborde les affaires publiques, il se trouve nécessairement en présence d'institutions antérieures, de vieilles traditions : des lois lui paraissent-elles déraisonnables ou cruelles, il peut, sans désavouer son caractère, ne pas admirer les unes, souffrir impatiemment les autres; seulement il ne faut pas qu'il use son esprit et sa chaleur d'âme à leur contester la légitimité de leur origine, à prouver qu'elles n'auraient jamais dû exister. Il les trouve en vigueur, elles sont autorisées par l'exemple général, c'est assez pour qu'il s'impose de les maintenir s'il les croit nécessaires, mais non pour que sa conscience lui commande de les accepter sans contrôle. Loin de là, s'il a lieu de penser que les circonstances au milieu desquelles il agit permettent un adoucissement dans la législation, ce serait crime à lui de négliger la chose. Il faut aussitôt que ses opiniâtres recherches arrachent aux ténèbres des vieux temps la secrète raison des lois qu'on accuse aujourd'hui de tyrannie, puis il comparera le passé au présent, il étudiera les questions sous tous leurs rapports avec les passions et les intérêts, les hommes et les choses; et de cette enquête universelle, profondément méditée, sortiront les dispositions législatives les plus sensées et les plus humaines qu'il croira possible. Cette manière de procéder n'est ni commode ni rapide, elle déplaira aux impatiens par sa lenteur, aux hommes légers par les travaux qu'elle impose, aux systématiques par les tâtonnemens et l'espèce d'empyrisme qu'elle prescrit; c'est pourtant la seule que puisse raisonnablement prendre un législateur, et je me plais à supposer que la commission de la chambre des députés l'aura suivie relativement à la peine de mort, quand je cherche à m'expliquer pourquoi elle a tardé si long-temps à se prononcer sur un objet si important et si digne d'intérêt.

Considérée sous ce point de vue, la question de la peine de mort perd aussitôt son caractère d'unité; elle se résout en un grand nombre de questions de fait, toutes infiniment compliquées. On n'a plus à discuter, il est vrai, si la peine est juste et licite en elle-même, mais il faut décider si, pour la répression des crimes d'assassinat, d'incendie, de fausse monnaie, de trahison politique, de vol à main armée, etc., la société peut se passer du droit de frapper de mort. Or que de problêmes posés à la fois, pour en résoudre un seul, que de préliminaires! Apprécier sur chacun de ces poids la gravité des in-

térêts que la loi protége, les habitudes et les mœurs des hommes qu'elle menace, la nature et la puissance des passions qu'elle s'efforce de réfréner, prévoir en conséquence l'effet moral que peut produire le dernier supplice sur ceux qui seraient tentés d'imiter un malheureux qu'on en frappe; voilà, certes, un travail prodigieux, et il devient effrayant quand on songe qu'il faut s'y livrer sans aucune idée arrêtée, sans autre guide que sa conscience et son bon sens; qu'au-dessus de la discussion plane seulement ce principe : en cas de doute, changer une loi sévère contre une loi plus douce est un impérieux devoir!

Quelque laborieuse que soit cette méthode, nous croyons fermement qu'en la suivant avec courage, on arriverait de prime abord à réformer le *Code pénal* sur plusieurs points principaux. Nous doutons qu'une suppression totale de la peine de mort fût prononcée; mais si elle pouvait l'être, nous en serions heureux comme hommes et comme chrétiens. Les moyens d'expier ses fautes ne manqueront jamais à l'homme sur la terre, et la charité doit tressaillir de joie pour chaque goutte de sang épargnée.

Depuis long-temps le jury recule devant l'application de la peine de mort au crime de fausse monnaie. Diverses considérations engagent à modifier la législation sur ce point.

Mais il est une autre nature de crime, qui occupe en ce moment tous les esprits, le crime en matière politique. Ici les argumens abondent en faveur de l'abolition. Je me disposais à en développer quelques-uns quand un journal m'a rappelé le passage suivant d'une brochure de M. Benjamin Constant. J'y trouve mes idées trop fidèlement exprimées pour ne pas le reproduire textuellement, je me garde de jouer à mes lecteurs le mauvais tour de substituer mes paroles à celles de cet écrivain.

« Les peines infamantes ont des inconvéniens généraux qui deviennent plus fâcheux encore, lorsqu'elles atteignent des hommes que le monde a contemplés dans une situation éclatante. Toutes les fois que la loi s'arroge la distribution de l'honneur et de la honte, elle empiète maladroitement sur le domaine de l'opinion, et cette dernière est disposée à réclamer sa suprématie. Il en résulte une lutte qui tourne toujours au détriment de la loi. Cette lutte doit sur-tout avoir lieu, quand il s'agit *de délits politiques*, sur lesquels les opinions sont nécessairement partagées. L'on affaiblit le sens moral de l'homme lorsqu'on lui commande, au nom de l'autorité, l'estime ou le

mépris. Ce sens ombrageux et délicat est froissé par la violence qu'on prétend lui faire, et il arrive qu'à la fin un peuple ne sait plus ce qu'est le mépris ou l'estime.

» Dirigées même en perspective contre des hommes qu'il est utile d'entourer, durant leurs fonctions, de considération et de respect, les peines infamantes dégradent, en quelque sorte, d'avance ; l'aspect du ministre qui subirait une punition flétrissante avilirait dans l'esprit du peuple le ministre encore au pouvoir.

» Enfin, l'espèce humaine n'a que trop de penchant à fouler aux pieds les grandeurs tombées. *Gardons-nous d'encourager ce penchant.* Ce qu'après la chute d'un ministre on appellerait haine du crime, ne serait le plus souvent qu'un reste d'envie et de dédain pour le malheur........................ La mort ni même la captivité d'un homme n'ont jamais été nécessaires au salut d'un peuple ; car le salut d'un peuple doit être en lui-même. Une nation qui craindrait la vie ou la liberté d'un ministre dépouillé de sa puissance serait une nation misérable. *elle ressemblerait à ces esclaves qui tuaient leurs maîtres de peur qu'ils ne reparussent le fouet à la main.*

» Si c'est pour l'exemple des ministres à venir qu'on veut diriger la rigueur sur les ministres déclarés coupables, je dirai que la douleur d'une accusation qui retentit dans l'Europe, la honte d'un jugement, la privation d'une place éminente, la solitude qui suit la disgrâce, et que trouble le remords, sont, pour l'ambition et pour l'orgueil, des châtimens suffisamment sévères, des leçons suffisamment instructives. »

J'ajouterai une réflexion toute française : mettre la vie des hommes en jeu dans les luttes politiques, c'est y introduire imprudemment le point d'honneur, et leur donner avec la guerre une ressemblance fâcheuse. Je me rappelle souvent le mot prononcé au siége de Gibraltar, par un jeune compagnon du comte d'Artois (1). Il mesurait de l'œil une immense échelle dressée contre un des murs de la ville. *Qui diable oserait monter là*, s'écria-t-il, *s'il n'y avait des coups de fusil à recevoir!* Ce mot d'un brave a un sens profond. Pour certains hommes, dans certaines positions, le péril qui menace devient une raison d'agir. Il est tel homme à qui la pensée du danger public et celle de la monarchie aurait fait peut-être refuser la signature des *ordonnances*, et qui a cédé à la crainte de s'entendre dire : *Vous êtes un peureux!*

---

(1) Le bailli de Crussol, mort en 1815.

Nous effleurons à peine aujourd'hui cet important sujet. Demain la commission s'explique, elle nous fournira sûrement l'occasion d'y parvenir. Z.

(*Le Correspondant, n° 9, tome III.*)

DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

EN MATIÈRE POLITIQUE.

La chambre des députés vient de discuter la proposition de M. Victor de Tracy, et elle en a fait, à notre avis, l'usage le plus raisonnable qu'on en pût faire. En même temps qu'elle refusait d'adopter les principes abstraits au nom desquels on lui demandait l'abolition absolue de la peine de mort, elle est pourtant entrée dans la voie d'un adoucissement progressif de notre Code pénal.

L'adresse qu'elle a votée nous semblerait en tout temps devoir satisfaire aux légitimes exigences des amis de l'humanité, mais les circonstances où nous nous trouvons donnent à cette résolution une haute importance, et le plus vif intérêt s'est attaché aux délibérations qui l'ont précédée. Le maintien ou l'abolition de la peine de mort en matière politique, telle était la question qui préoccupait les esprits et toutes les autres s'effaçaient devant celle-là. Toutes les pensées se portaient non-seulement sur les prisonniers de Vincennes, mais aussi sur l'avenir de la révolution de 1830. On allait savoir si elle tiendrait à conserver le caractère de générosité, de modération dans la victoire dont elle se vantait; si elle voulait répudier solennellement les sanglantes traditions de sa mère, et protester d'avance contre ceux qui voudraient en son nom se porter héritiers du comité de salut public.

Deux discours remarquables ont dominé cette discussion : celui où M. Kératry a plaidé la cause de l'humanité avec la chaleur éloquente d'une âme généreuse, et celui où M. Eusèbe Salverte a eu le triste courage de préparer des argumens pour ceux qui *veulent que l'arbre de la liberté croisse dans le sang.* Accueilli, nous nous hâtons de le dire, par l'improbation marquée de la chambre, ce discours trouvera des échos hors de son enceinte. La logique à l'usage des passions devient facilement populaire. Il n'y a pourtant rien là qui échauffe ou qui remue : c'est une dissertation sophistique, froide comme les

discours d'un homme que je n'ose nommer, où rien ne soutiendrait l'attention s'il n'y avait un si violent contraste entre le calme de ces paroles et leur terrible portée.

Suivant M. Salverte, quand la peine de mort serait abolie pour tous les autres crimes, il faudrait la conserver pour les crimes politiques, que dis-je, si elle n'existait pas, il faudrait l'inventer; car « ces crimes ont presque toujours pour but, » et trop souvent pour effet le bouleversement de l'ordre éta- » bli ? Ils n'admettent point d'incertitude sur le fait ni sur » l'intention : c'est en connaissance de cause qu'on les con- » çoit, qu'on en combine les conséquences toujours funestes » pour un grand nombre d'individus, et qu'on en accepte la » responsabilité (1). »

Toute tentative pour renverser l'ordre établi est le plus grand des crimes : le principe est rigoureux. Peu importe apparemment quel est cet ordre, son origine, les principes sur lesquels il repose, enfin les moyens qu'il emploie pour se conserver. Il n'y a pas de distinction à faire entre un Pison se soulevant contre la tyrannie de Néron, et un Catilina méditant la ruine de sa patrie; M. Salverte n'en fait point. Mais alors rien n'était plus coupable, en 1815, que de se rallier aux drapeaux de Bonaparte, plus tard, que de tramer le renversement des Bourbons; c'était commettre des crimes qui « étaient aux autres » crimes ce qu'une population est à un individu. » Ceux qui ont péri ont été bien condamnés : c'est une clémence ou une politique insensée que celle qui a épargné ou n'a pas poursuivi le plus grand nombre de ces traîtres ou de ces conspirateurs : n'avaient-ils pas en effet pour but *le bouleversement de l'ordre établi.* M. Salverte ne peut se refuser aux conséquences du principe qu'il a posé : ses amis et lui ont donc grand tort d'honorer comme des martyrs les sous-officiers de La Rochelle et tant d'autres : car rien n'est moins excusable que les crimes politiques. « La passion qui y conduit tient à une profonde et » incurable dépravation de l'âme, qui ne voit dans l'existence » et les intérêts de l'humanité qu'une proie légitime offerte à » l'ambition heureuse..... Ce sont les crimes qui méritent le » mieux la peine de mort, et elle seule peut les prévenir. »

Mais peut-être que cette réprobation n'atteint que *les ennemis de la liberté et des droits du peuple*, tandis qu'attaquer le pouvoir est chose légitime et méritoire, peut-être que les crimes politiques sont le privilége exclusif des Rois, des ministres

---

(1) Discours de M. Salverte.

et de leurs fauteurs. Si telle est la pensée de M. Salverte, ne serait-il pas plus simple et plus loyal de dire : « Tant que nous avons été les plus faibles, nous prêchions la clémence pour qu'elle nous profitât : *l'ordre établi* alors nous déplaisait; il était donc permis de conspirer contre lui, et c'était bien fait d'appeler iniquité et tyrannie les efforts tentés pour le défendre. Aujourd'hui la force est à nous : il faut que nous nous vengions. Une révolution sans réactions serait une pure duperie. Qu'importent les principes que nous avons soutenus dans d'autres temps; ce sont des armes dont on se sert suivant les circonstances, et dont il faut changer en changeant de position. »

Il n'est que trop vrai, ce brutal machiavélisme est souvent au fond de la pensée des partis : ils ont presque toujours deux poids et deux mesures : mais n'y a-t-il pas des maximes de justice éternelle qu'on puisse opposer aux cruelles exigences de l'ambition et de la haine? faut-il s'agenouiller devant le droit du plus fort, et n'y a-t-il rien que le succès ne légitime? Ah! la conscience publique repousserait avec horreur de pareilles maximes, si elles étaient présentées dans leur nudité, et voilà pourquoi on va chercher des sophismes pour lui faire violence. Mais les passions ont beau dire, il est faux que le criminel d'état soit plus coupable que l'incendiaire ou l'assassin. Jamais le sentiment universel ne juge le crime sur ses résultats possibles, mais sur sa gravité morale. Les peuples comprennent la justice qui punit les violateurs des lois de la morale éternelle; ils ne comprennent pas cette *utilité* à laquelle il faut sacrifier des victimes humaines.

Quelque graves que puissent être les résultats des crimes politiques, voyez si l'échafaud attache le mépris ou l'infamie au nom de ceux qui les ont commis. Ce n'est pas pour leur intérêt propre qu'ils ont risqué leur vie, c'est pour le triomphe d'un principe, d'une idée, fausse ou nuisible, si vous voulez; mais l'homme qui meurt pour une croyance, quelle qu'elle soit, n'est jamais méprisable : jamais on ne le confondra avec celui qui meurt pour un vil intérêt. Ce qui fait le délit moral, ce qui rend le crime odieux et repoussant, c'est l'intention : ici, il arrive quelquefois que l'intention est pure ou du moins excusable, que le prévenu n'a eu d'autres mobiles, que des illusions désintéressées. Il peut y avoir, je le sais, immoralité dans l'acte, perversité dans l'intention : mais comment s'en assurer? Le même acte peut être innocent ou coupable : dans un temps où les devoirs et les droits des citoyens sont tel-

lement obscurcis, l'erreur est si facile, si commune. Or, s'il est un cas où il faille craindre d'appliquer des peines irréparables, c'est lorsque la justice légale est si exposée à devier de la justice naturelle, par la seule nature des choses. Que serace si l'on tient compte des passions du pouvoir dominant, Monarque ou peuple, de celles des juges, de la facilité de tordre les lois, des obstacles que rencontre partout la défense de l'accusé. N'est-il pas vrai que trop souvent les crimes politiques reçoivent leur qualification des juges qu'on leur donne, et que la justice même a toujours l'air de la vengeance? Quoiqu'en dise M. Salverte, rien de plus difficile à caractériser qu'un crime politique, et c'est confondre toutes les notions du bien et du mal que d'appeler « dépravation morale » ce qui n'est peut-être qu'un égarement de l'esprit.

Mais, dit-on, quand la *justice* de la peine de mort en matière politique serait incertaine, l'intérêt de la société ne ferait pas question : le salut du peuple est la loi suprême : la générosité qui le compromet est coupable. *Il est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple* (1), disait Caïphe. Eh! bien, ce système même qui subordonne la justice à l intérêt, ce système est en défaut. La peine de mort n'est pas utile : car elle est inefficace, et c'est l'état actuel de la société qui la rend telle. Autrefois la force publique était petite : les forces individuelles grandes et désordonnées. Les luttes politiques étaient entre des hommes : un prince, un grand seigneur, un ambitieux de moins, la querelle était finie, tout était consommé. Aujourd'hui ce sont des idées qui se combattent : les individus ne sont rien : ils ne sont que les organes, les instrumens d'opinions, d'intérêts qui ne meurent point et qui n'ont besoin d'aucun homme. Puisque c'est au sujet des ministres de Charles X que ces graves questions sont soulevées, que sont ces quatre hommes pour l'ancien parti royaliste, quelle force lui donne leur vie : quelle chance de succès lui enlève leur mort? Profondément blessé de la défaveur qu'a jetée sur lui leur présomptueuse incapacité, repoussant la solidarité de leurs folles entreprises, leur malheur seul lui a donné pour eux de la sympathie. Vivans, il les oublierait : morts, il les plaindra : que dis-je? il en fera des martyrs. Et ici on peut voir clairement combien la peine de mort est, je ne dis pas inutile, mais funeste au pouvoir ou au parti qui s'en sert pour se défendre. Nous ne pouvons mieux faire que de nous servir à ce sujet des expressions de M. Guizot.

---

(1) Expedit ut unus moriatur homo pro populo. *Joan.* XI. 50.

« La peine de mort a un effet, et le voici : en même temps » qu'elle ne détruit pas ce que voudrait détruire le pouvoir, » elle alarme ce qu'il ne veut pas alarmer. L'homme qu'elle » atteint n'est rien par lui-même ; il n'était redouté, il n'a été » atteint qu'à raison de ses rapports avec certains intérêts, » certains sentimens généraux où réside vraiment le péril. On » a voulu dissiper le péril, on n'a brisé que l'homme seul, et » cependant le coup s'est fait sentir dans toute la sphère des » intérêts dont il était l'organe. Ces intérêts ne meurent point » de sa mort, n'en sont même pas sensiblement affaiblis : mais » ils prennent pour leur compte l'intention qui l'a tué; ils se » disent qu'on les tuerait aussi si on pouvait, et ils savent qu'on » ne le peut point. Et cette persuasion se répand non-seule- » ment dans les intérêts qui correspondent exactement au lan- » gage et à la conduite de l'homme frappé, mais aussi dans » ceux qui s'y rattachent par des relations plus éloignées, qui » s'en séparaient peut-être assez souvent durant sa vie, qui se » jugeront menacés et compromis par sa mort. Ainsi le pou- » voir, pour s'être mépris sur la nature de ses ennemis et de » ses dangers, s'est fait un mal immense sans se procurer le » bien qu'il cherchait. Il s'est doublement abusé sur l'impor- » tance d'un homme : il l'a jugée et plus grande et plus petite » qu'elle n'était réellement (1). »

« Autre objection contre l'abolition de la peine de mort en matière politique. Ces sortes de lois ne servent à rien : ce sont les premières que viole la fureur des partis. Les prétextes ne leur manquent pas pour les abroger. » Mais faut-il donc s'abstenir de faire du bien parce que ce bien peut être détruit. Les prévisions de M. Salverte sont fondées, je le veux, si ses amis arrivent au pouvoir, ils ne se feront pas scrupule, pour s'y maintenir de rétablir la peine de mort contre leurs ennemis : mais le jour où une semblable mesure sera prise, la guerre sera proclamée et la France mise en état de siége : chacun se tiendra pour averti et prendra ses mesures. La loi demandée aujourd'hui sera le Rubicon qu'il faudra franchir, et ce sera un avantage pour tout le monde qu'un pareil avertissement. Si nous ne parlons pas du cas où les partisans des Bourbons triompheraient, quoique M. Salverte y ait fait allusion, c'est que ce triomphe nous paraît bien moins probable et sur-tout bien moins prochain que celui des hommes de l'extrême gauche. D'ailleurs personne n'oserait dire que la cruauté soit le carac-

---

(1) *De la peine de mort*, n° 122.

tère de ce parti : s'il y a eu quelques excès en 1815, ils furent individuels, locaux, peu nombreux. Qu'est-ce que cette *terreur* auprès de celle de 93? Eh! bien, nous le croyons, dans l'hypothèse que présente M. Salverte les réactions n'iraient pas jusque-là; car les idées, les sentimens qui leur avaient donné naissance n'existent plus.

Parlons maintenant au parti vainqueur de son intérêt. Refuser d'abolir la peine de mort en matière politique, c'est déclarer qu'il lui faut des supplices pour se maintenir. Or une fois qu'on entre dans cette voie, elle mène loin. Tuer les anciens ministres, et les tuer par principes, comme le voudrait M. Salverte, c'est commencer la guerre à mort contre une opinion, c'est déclarer *suspects de complicité* tous ceux qui ont désiré, tous ceux qui ont approuvé les ordonnances de juillet, bien plus, tous ceux qui avaient quelque idée, quelque sentiment commun avec ceux qui les ont signées; c'est tenir la hache suspendue sur leur tête. Mais, qu'on le sache bien, tout pouvoir qui adopte ce système se proclame pouvoir révolutionnaire, c'est-à-dire pouvoir transitoire, extraordinaire, incapable de durée. Il aurait beau tuer, il ne tuerait jamais assez, et bientôt il tomberait, comme la convention, dans l'abîme qu'il aurait creusé.

Telles ne sont pas, nous le savons, les intentions ni les goûts du gouvernement actuel : il ne verrait pas sans terreur, se dresser des échafauds politiques; mais on lui fait peur du peuple et de ses ressentimens : on le lui montre recommençant les journées de juillet, si on lui refuse une proie qu'il croit assurée. Mais qu'on ne s'y trompe pas, c'est pour le gouvernement, non-seulement une question d'honneur, c'est une question de force ou plutôt une question de vie : car s'il accorde des têtes, que pourra-t-il refuser? Quant à l'honneur, nous ne pouvons que lui répéter les nobles et courageuses paroles que M. Kératry a adressées à ses collègues : « Si vous différez votre » décision, si vous l'ajournez de quelques semaines ou de quel- » ques mois, que dira-t-on de nous? Je vais vous l'apprendre : » que le peuple le plus humain de la terre a eu soif de sang, » et que nous avons eu peur de le lui disputer : double ca- » lomnie que je repousse vers vos ennemis pour votre honneur » et pour celui du peuple qui a été si grand et si magnanime » après la victoire...... La raison et la philosophie demandent- » elles l'abolition de la peine de mort en matière politique, il » y aurait lâcheté à s'autoriser de la proximité d'un grand ju- » gement pour y mettre obstacle..... Si vous manquez cette oc- » casion d'élever un autel à l'humanité, je vous le demande,

» par pudeur, au moins de long-temps, abstenez-vous de tou-
» cher à la réforme de votre code criminel : une barbarie va-
» gue vaut mieux qu'une cruauté qui fait des choix. »

(*Le Correspondant, n° 11, tome III.*)

STATISTIQUE CATHOLIQUE.

(*États-Unis.*)

Que voulons-nous ?

Une Eglise indépendante de l'Etat, franchement libre dans le choix de ses pasteurs, libre dans les relations hiérarchiqeus qui la constituent, libre dans la prédication, dans l'enseignement, dans les associations qui lui sont propres.

Nous voulons des évêques désignés par le corps épiscopal et non par le prince, des évêques maîtres de s'assembler en concile quand il leur plaît, correspondant sans délit avec le Chef de l'Eglise, et publiant sans contrôle préventif les enseignemens que le Père commun adresse à tous les fidèles ; des évêques qui puissent, à leur gré, envoyer des missionnaires, ouvrir des écoles, fonder des communautés religieuses.

Tout cela est possible ; car tout cela existe assez près de nous. Il ne faut que passer la mer, et aller (où ? dans quelque région bien féodale et bien stationnaire sans doute ? — Non, sur une terre d'égalité et de progrès, sur le sol classique de la liberté), en un mot, aux Etats-Unis d'Amérique.

Là, fleurit un gouvernement qui ne songe pas à s'ingérer le moins du monde dans la nomination des évêques. Le métropolitain présente, le Pape institue, et le reste va de soi.

Là, un concile s'est tenu le 4 novembre dernier, sans qu'il ait été question d'un *placet* du président ou du congrès fédéral, pas plus que d'une autorisation du clergé catholique pour l'ouverture d'une session du congrès.

Là, des jubilés sont annoncés du haut des chaires sans la censure préalable d'aucune bulle pontificale.

Là, sans obstacle, des missionnaires parcourent le pays en tout sens, évangélisant tour-à-tour catholiques et protestans, hommes civilisés et sauvages, dans les temples et en plein air, souvent même dans la grande salle d'un hôtel-de-ville (1).

---

(1) « Nous sommes maintenant occupés à donner la mission à Louis-» ville, prêchant une fois dans l'église et faisant une conférence le soir, » à la *court-house* (hôtel-de-ville). » Lettre de l'évêque de Bardstown, du 29 Septembre 1826.

Là, enfin des écoles s'élèvent, dont l'évêque est constitué le recteur perpétuel par une loi : plus heureuses que nos petits séminaires, elles partagent avec les universités locales la collation des grades académiques. Bien plus, ces écoles sont tenues le plus souvent par des congrégations, par des moines. Car, dans cet étrange pays, le nombre des couvens n'est pas limité. La législature ne se mêle point de leur fondation, et, comme elle ne les a points ouverts, je n'ai pas ouï dire qu'elle se soit jamais occupée de les faire fermer. Ici, qu'on veuille bien le remarquer, je ne récrimine point, je raconte.

Or, on nous a récemment promis que, chez nous aussi, la liberté de conscience et de culte deviendrait *une vérité*. Grande raison, selon moi, pour que les regards des catholiques français se reportent avec un intérêt croissant sur la situation de leurs frères au milieu des protestans d'Amérique. Il faut qu'ils se familiarisent de plus en plus avec cet exemple, tout-à-fait applicable à la démocratie royale qu'on nous a faite. Sachons-le bien, notre condition n'est pas celle de l'Irlande, où la lutte est moins entre deux églises qu'entre deux peuples qui se haïssent depuis six cents ans. Si le gouvernement nous devient ennemi, nous n'aurons pas pour lutter contre l'oppression ce puissant, ce terrible appui des haines nationales. Plusieurs départemens de l'ouest et du midi se lèveraient encore sans doute pour défendre leurs croix de bois. Mais nous sommes loin d'appeler de nos vœux cette défense désespérée. Ce qui sauvera la cause catholique parmi nous, ce sera la parole et non l'épée. Eglise de France, si votre indépendance est méconnue, si l'on prétend vous administrer comme les eaux et forêts ou les douanes, ressusciter pour vous et pour vous seule les traditions du règne de Louis XV et de l'empire, protestez, ne vous lassez point, selon le mot du prophète : *Clama, ne cesses!* Protestez au nom de l'Evangile. Protestez encore au nom des principes posés dans la nouvelle Charte. Invoquez la sympathie des Français pour cette pieuse Belgique dont on n'a voulu qu'enchaîner la foi en garottant une à une toutes ses libertés. Invoquez surtout l'exemple de la république-modèle, de cette union américaine si libre, si paisible, si industrieuse, si enviée, et demandez si c'est parce que l'union ne compte que 500,000 catholiques que la liberté leur est acquise, tandis que vingt-cinq millions de Français, qui ne professent pas d'autre croyance, seraient hors du droit commun dans leur pays, où ils sont proclamés la majorité par une loi.

Pour nous, tant qu'une tribune restera debout, tant qu'une seule presse nous sera laissée, nous réclamerons le libre développement du catholicisme, tel qu'il se montre à nous sur une terre protestante et sous un gouvernement neutre, de l'autre côté de l'Océan.

Nous ne cesserons de prendre les vainqueurs par leurs paroles, par leurs doctrines, par leurs lois; et, si nous connaissons bien nos adversaires, s'il en est un grand nombre (et l'on n'en peut douter), dont les doctrines ont surpris la conscience sans avoir corrompu leur bonne foi, ce ne serait pas impunément que le pouvoir se mettrait en contradiction flagrante avec des paroles si tranchantes, des lois si précises, des principes de liberté si absolus.

En attendant, les catholiques de France ne sauraient acquérir une connaissance trop prompte de l'état de leur religion dans la seule contrée où l'exacte séparation de l'Eglise et de l'Etat la fasse jouir d'une liberté complète. Déjà (et dès le 29 décembre 1829) nous avons appelé leur attention sur ces catholicités lointaines. Des documens précieux, mais imparfaits, les *Annales de la propagation de la foi*, nous avaient fourni les élémens d'un résumé plein d'intérêt sur les progrès de la véritable Eglise aux Etats-Unis, en y mêlant quelques erreurs de fait que des publications postérieures ont rectifiées. Nous nous proposons de compléter successivement ce résumé par quelques tableaux statistiques, et nous commencerons par les diocèses de Baltimore et de Bardstown. Ceux qui parcourront ces tableaux voudront bien ne point oublier qu'en 1789, la population catholique de tous les Etats-Unis ne dépassait point 18,000 âmes; qu'en moins de quarante ans, et dès 1828, cette population est devenue vingt-huit fois plus grande, puisqu'elle était dès-lors portée à plus de 500,000 individus; que les résultats obtenus l'ont été, à Bardstown en particulier, par des prêtres qui opéraient sur une table rase, en présence d'une civilisation purement matérielle et déjà fort avancée, malgré l'oblitération graduelle du sens moral chez un peuple tout mercantile et les préventions invétérées du protestantisme contre la foi romaine. « Quoique *légalement* les catholiques jouissent de la même liberté » que les autres confessions chrétiennes, *ils ne sont pas très-bien » vus*, dit un voyageur américain, M. Sidons, et, dans plusieurs » états, le peuple cherche à les écarter des fonctions publiques. » C'est un rapprochement de plus avec la France de 1830.

DIOCÈSE DE BALTIMORE.

Population totale.		Population catholique.
Maryland.	327,000 libres. / 113,000 noirs.	 70,000
Columbia.		
Ville de Baltimore.	80,000	16,000

Clergé.

1 Archevêque. — 52 prêtres. — 8 résidences ecclésiastiques, y compris la ville archiépiscopale qui a *cinq* églises.—Les prêtres qui n'ont pas de poste fixe font le service des missions.

Etablissemens religieux.

Sulpiciens : 1 grand séminaire à Baltimore.
— 1 petit séminaire à Emittsburg.

Ils ont un collége à Baltimore, érigé en université de théologie par Pie VII, et tenant de l'Etat le droit de conférer les grades académiques.

Jésuites. 1 Maison professe à Georgetown; en outre, un beau collége, ayant également le droit de conférer les grades académiques.

Filles de Saint-Vincent de Paul (sœurs de charité).
1 maison professe à Emittsburg { 70 professes. 100 pensionnaires.

Filles de Saint-François de Sales (sœurs de la visitation).
1 Maison professe à Georgetown. 60 religieuses.

Sœurs de Saint-Joseph. 1 Pensionnat central à Emittsburg.

Carmélites (règle de Saint-Thérèse) 1 couvent à Porto-Bacco. 25 religieuses.

N. B. Les sœurs de charité de Baltimore, outre l'asyle des orphelins et l'école gratuite, desservent l'hospice clinique. Elles ont encore une maison à Washington, et une autre à Fredérictown; en tout, quatre maisons dans ce diocèse.

DIOCÈSE DE BARDSTOWN.

Population totale.	Libres.	Esclaves.	Pop. cath.
Kentucky	564,320	126,732	20,000
Tennessee	422,810	80,000	
Indiana	147,180	200	10,000
Illinois	55,210	900	

Clergé.

1 évêque, 1 coadjuteur; — 21 prêtres, — 27 congrégations (paroisses).—30 églises, 11 en brique, 19 en bois.

Etablissemens religieux.

1 collége, dit de *Saint-Joseph*, dont l'évêque est le suprême modérateur. 110 pensionnaires.
150 externes (1).

2 autres écoles (comtés de Washington et de Nelson).

Dominicains : 1 couvent à Ste.-Rose (Kentucky). — 1 école au même lieu.

Frères de la mission (jardiniers, catéchistes, maîtres d'école). — 1 couvent, 10 *profès*.

Dominicaines : 1 couvent à Ste.-Madeleine (Kentucky). 15 religieuses, 30 pensionnaires.

Filles de Saint-Vincent de Paul : 1 maison-mère à Nazareth (Kentucky). — 70 professes.
— 4 écoles, 3 au Kentucky, 1 dans l'Indiana.

Sœurs de la Croix (2) : 1 maison-mère. — 6 écoles. — 135 professes.

A ces détails arides, mais frappans, on nous permettra d'ajouter quelques mots. « Ce fut le 9 juin 1811, écrivait M. Flaget, évê- » que de Bardstown, que je fis mon entrée dans ce petit village, » désormais mon siége épiscopal, avec deux prêtres et trois jeunes » étudians pour l'état ecclésiastique. Non-seulement je n'avais pas » le sou dans ma bourse, mais je devais près de 2,000 fr. em- » pruntés pour terminer ma course. Ainsi sans argent, sans mai- » son, sans propriétés, sans presque aucune connaissance, je me » trouvais au milieu d'un diocèse deux ou trois fois plus grand » que la France, parlant la langue du pays d'une manière très- » imparfaite. Ajoutez à cela que presque tous mes catholiques étaient » nouvellement et très-pauvrement établis. Quelle consolation pour » moi d'avoir fondé trois ordres de religieuses où près de deux » cents filles ont fait leurs vœux, et se sont consacrées à l'éduca- » tion des personnes du sexe; formé deux séminaires où se trou- » vent trente-cinq ou quarante jeunes gens près de se vouer à » l'état ecclésiastique, érigé deux écoles pour les garçons de la cam- » pagne et un petit collége pour ceux qui veulent recevoir l'édu-

(1) Ce collége a été érigé en corporation par la législature kentuckienne. L'évêque en a été déclaré propriétaire et recteur perpétuel.

(2) Institut voué spécialement à l'instruction de la classe laborieuse.

» cation classique ; vu dix églises en briques, sans parler de ma
» cathédrale (qui est la merveilleuse du pays!) s'élever sous mes
» yeux, depuis mon séjour au Kentucky! Je ne dis rien des deux
» séminaires, des deux écoles et du collége qui sont aussi de beaux
» bâtimens en briques que nous avons faits et payés. Maintenant,
» si j'avais des trésors à ma disposition, je multiplierais les collé-
» ges et les écoles ; je consoliderais tous ces établissemens *en y an-*
» *nexant des terres ou des rentes annuelles ;* je bâtirais des hô-
» pitaux, des hospices ; en un mot, je forcerais tous mes Kentuckiens
» à admirer et à aimer une religion si bienfaisante et si généreuse,
» et peut-être finirais-je par les convertir ! »

Celui qui a écrit cette lettre est le doyen de l'épiscopat américain, un membre de ce concile de Baltimore qui n'a pas jugé indigne de ses délibérations la création d'un recueil trimestriel pour défendre et propager le catholicisme. Nous livrons à la méditation de nos lecteurs de telles paroles et de tels exemples. Il est des cas où les expressions manquent à la pensée et où l'éloquence même des mots devrait se taire devant celle des faits. F.

(*Le Correspondant*, n° 11, *tome III.*)

DE LA NOMINATION DES ÉVÊQUES (PAR RAPPORT A LA FRANCE).

Il est temps que la théorie descende dans la pratique : il est temps que le gouvernement non catholique subisse la loi de liberté qu'il proclame : il est temps que les maximes qu'il a sur les lèvres pénètrent dans sa conduite. Il est incompétent à ses propres yeux comme aux nôtres. Voudra-t-il bien s'en souvenir et rompre les chaînes rouillées qui pèsent encore sur l'Eglise? Puisqu'il n'a pas de religion officielle, il n'a plus même le vain prétexte de sa propre croyance pour se venir jeter en travers de la nôtre. A l'ancien régime toutes les servitudes de l'Eglise et toutes les vieilles maximes d'oppression parlementaire, attirail usé d'un ordre de choses évanoui! A nous, catholiques de la génération nouvelle, liberté, indépendance! le principe est posé, brisons nos entraves et marchons.

Le nouveau Roi des Français peut-il légalement nommer un évêque?

Nous ne le pensons pas.

Qu'est-ce que le chef du gouvernement actuel pour nous, catholiques? un catholique et c'est tout. Je considère ici l'homme, abstraction faite de sa position sociale et de sa couronne. Si Louis-Philippe est de notre communion, le Roi n'en est pas. Son caractère de Souverain ne lui donne d'autre droit que celui de faire respecter notre liberté. C'est notre frère en Jesus-Christ : mais comme tel sa puissance est nulle sur sa religion. Le fils ne gouverne pas la mère. Il est au niveau du simple fidèle pour ce qui concerne la hiérarchie, la constitution, la discipline de l'Eglise, les relations qui en unissent les membres. Il n'a pas pour nommer son évêque plus de pouvoir que je n'en ai pour nommer le mien.

Mais vous refusez au Souverain la faculté que le concordat lui assure....... L'objection serait grave si nous en étions encore à l'empire; mais, grâces à Dieu! le concordat n'est pas contemporain de nos institutions nouvelles. De son temps la liberté des cultes n'était qu'une apparence et le droit que stipula le gouvernement d'alors, fut une inconséquence de plus. Sommes-nous à cet égard dans la position où nous étions avant une restauration, une révolution et deux chartes, qui toutes ont successivement posé en principe la liberté qu'ici je réclame. J'aime à croire qu'en cette matière du moins nous ne sommes plus en butte aux fictions. S'il en est ainsi, si l'Etat parle vrai, l'Etat ne sera pas, je pense, contraint de conserver un pouvoir qu'il abdique de plein gré : or en reconnaissant sa nullité en matière de religion il renonce à celui que la force des choses lui avait acquis sur le catholicisme. C'est à ce titre que nous avons déjà signalé certaines dispositions du concordat comme étant abrogées.

Mais vous déchirez donc le concordat. — Non pas, et ce point est essentiel, un contrat n'est pas infirmé par l'abandon qu'une partie fait de ses droits : restent les obligations qu'elle s'est imposées et qui ne peuvent s'éteindre qu'avec le consentement de l'autre partie. Tel est le droit, tel doit être le fait. L'Etat a pu renoncer au bénéfice du concordat, il y a renoncé en constatant son incompétence. Dès-lors disparaît tout ce qui s'y trouve de restrictif de la liberté religieuse. S'en viendra-t-il argumenter contre nous de ce qu'il a détruit? Usera-t-il d'un pouvoir injuste dont il s'est lui-même dépouillé? S'obstinera-t-il à ne pas laisser au catholicisme qu'il ignore et dont il est ignoré, le droit de nommer ses pasteurs? Oserait-il bien une telle inconséquence?

Il faut le dire, ce serait maintenant chose étrange en France

qu'un Souverain choisissant, parmi les ministres d'une religion quelconque, ceux qu'il juge à propos d'élever au-dessus des autres : à peu près comme si quelque rabbin ou ministre protestant prétendait nommer maires et préfets. Comment! les évêques, successeurs des apôtres, premiers pasteurs de l'Eglise, qui ont hérité des pouvoirs, des fonctions et des priviléges du corps apostolique, qui de droit divin ont un degré de prééminence et d'autorité sur les simples prêtres, les évêques seraient désignés par une autorité qui efface la croix de son écusson, et peut, d'un jour à l'autre, devenir hostile au catholicisme? Et pour en venir là, une exception serait créée, tout exprès, contre eux. Je ne sache pas en effet que le gouvernement prétende désigner les chefs de la prétendue église saint-simonienne.

Eh! qu'importe, répondra-t-on, puisque la nomination de vos évêques est subordonnée à l'institution canonique. Il est vrai; mais si cette nomination est vraiment indifférente, si elle ne vous donne aucun moyen de tromper le Souverain-Pontife à votre profit comme au profit de vos créatures, si vous n'y croyez trouver l'occasion de dominer la religion de Jésus-Christ, et de la mettre au service de vos desseins, dérobez-vous à une charge importune, et reposez-vous sur l'Eglise du soin de choisir ses pasteurs. Si cela vous importe peu, cela nous importe beaucoup. Ainsi, croyez-nous, faites disparaître un fait qui renie vos principes : laissez-là cette espèce de suzeraineté du pouvoir civil, non moins illégal qu'insupportable; cessez de compter le catholicisme au nombre de vos vassaux. Nous vous le disons, il en est temps.

Comme nous l'avons établi, le gouvernement s'est reconnu incapable de nommer nos évêques en proclamant l'avénement *réel* de la liberté religieuse. S'il ne se dément pas, hâtons-nous de nous soustraire aux funestes influences qu'il n'a plus aucun prétexte de revendiquer.

En effet, comprend-on bien dans quelle position nous serions bientôt engagés si nous n'obtenions le libre exercice de nos droits imprescriptibles. Demain un protestant, un athée peut être appelé au ministère des cultes : c'est lui qui, par la bouche du Souverain, va nommer aux siéges épiscopaux. Pense-t-on que ce ministre protestant, athée, peu importe, s'inquiétera beaucoup de servir les intérêts de l'Eglise par le choix des hommes qu'ils réclament? Ennemi naturel d'une religion qui condamne ses erreurs, ne pourra-t-il pas lui déclarer une guerre sourde et continue, en présentant les prêtres

les moins propres à remplir les dignités ecclésiastiques? Ne saura-t-il pas rendre les droits du Saint-Siége illusoires en s'obstinant à désigner des sujets incapables? Mais le chef du gouvernement saura bien protéger la religion qu'il professe. — Outre qu'on parviendrait assez facilement à le tromper, les rênes de l'Etat ne peuvent-elles tomber entre les mains d'un homme indifférent ou antipathique? Une protection éventuelle est-elle une garantie suffisante? nos intérêts les plus chers seront-ils exposés à des chances aussi incertaines? et si l'hypothèse dont je parle se réalisait, si le pouvoir était hostile, que deviendrait la liberté des cultes? Une trompeuse chimère, conservée pour servir de masque au despotisme.

Ce n'est pas tout, cette nouvelle franchise sera féconde en effets salutaires. Le Souverain ne pouvant plus nommer ses créatures, nous échappons aux prélats de cour. Plus de sollicitations, plus de recommadations. On ne vendra pas son indépendance d'homme et celle de son caractère sacré au prix de la faveur. Et comme les amitiés d'antichambre ne disposeront pas de la crosse pastorale on ne prétendra plus lui faire lever une dîme ministérielle sur les consciences catholiques. Je fais remarquer que cette influence serait maintenant plus étrange encore et plus funeste qu'elle ne l'était naguère, parce que les nouveaux pouvoirs sans être hostiles, pourraient, beaucoup plus que les précédens, s'engager dans une voie anti-catholique. On assure que quelques ecclésiastiques indignes se disent prêts, si l'on veut, à renier le Saint-Siége; on parle avec douleur de quelques choix dont l'Eglise devrait gémir : eh! bien, ce sera ôter à ces malheureux une occasion de se perdre en essayant de nous perdre.

J'ignore d'ailleurs pourquoi « ce serait, comme disait d'Héricourt, une témérité de vouloir attaquer un point de discipline établi depuis deux cents ans, » maintenant que les choses ont complètement changé et qu'il ne s'agit plus de *conserver entre les mains d'une autorité catholique* le droit qu'exerçaient le clergé et les fidèles. Au contraire tout nous engage à *attaquer un point de discipline* qui toujours a varié suivant le cours des temps.

L'élection a précédé la nomination royale, nous pensons que c'est à l'élection qu'il faut revenir.

L'élection entraînait de graves inconvéniens auxquels le concordat passé entre Léon X et François Ier eût mission de remédier. Il est vrai, mais d'abord ils ne peuvent entrer en balance avec ceux que nous venons de signaler, de plus les

circonstances actuelles en font disparaître une partie ; en troisième lieu, on peut remédier aux autres par la composition du *corps électoral.*

Nous disons que le siècle où nous sommes rend le système d'élections moins fâcheux. En effet, ce n'est point un siècle où les dignités ecclésiastiques offrent de grands appâts à l'ambition, à la mollesse, à la cupidité. Dans l'avenir l'épiscopat se présente avec plus de peines, de travail et de périls que de pouvoir, de repos et de richesses. Lors même que les hautes et solides vertus du clergé français ne seraient pas une garantie suffisante, la mitre ressemblera un peu trop à la couronne d'épines et la crosse au sceptre de roseau pour ne pas repousser les brigues, les violences et les conventions simoniaques dont se plaignait Léon X dans le préambule du concordat. Non, un poste pénible auquel le courage et le dévoûment doivent seuls aspirer, ne nous expose pas aux *factions* et *intrigues* que redoutait le président Hénault, et le zèle de la charité demandant à supporter une plus grande part du fardeau sacré ne me paraît pas devoir troubler ou corrompre l'Eglise.

Et puis ne serait-ce pas ranimer le corps clérical, lui rendre quelque sentiment de son importance que de le faire rentrer dans le mouvement et l'action? N'y aurait-il pas des liens de bienveillance, de confiance, plus forts entre l'évêque et son clergé, lorsque celui-ci aurait lui-même élevé celui-là, qu'entre l'évêque souvent inconnu qu'un pouvoir extérieur fait tout-à-coup tomber au milieu d'un diocèse?

Pour en venir à la composition du *corps électorial,* c'est, comme nous l'avons dit, un point de discipline, sur lequel l'Eglise a souvent varié et dû varier, suivant l'exigence des temps, des mœurs, des localités. Il est, je pense, impossible de renouer la chaîne brisée par le concordat de Léon X : les traditions locales sont effacées; les anciens usages oubliés; les habitudes perdues. Il devient donc inutile de rechercher quelle fut la constitution individuelle de chaque diocèse, et comment elle a subi diverses variations sous l'impulsion des choses et des idées. Il n'y avait alors rien d'uniforme et de permanent, les simples fidèles, le métropolitain, les chapitres, le clergé, les Rois, eurent conjointement ou séparement plus ou moins de part aux élections. Tantôt la voix du peuple, tantôt les conciles provinciaux, puis la volonté royale, et comme faits particuliers, ici deux évêques imposant les mains à un prêtre

en font leur collègue (1), là sur la prière du peuple, un seul évêque nommant un autre évêque (2). L'institution canonique par le Saint-Siége paraît être le seul droit généralement reconnu.

Toutefois les règles à suivre dans l'élection même ont été posées d'une manière claire et précise par divers conciles et les Papes Innocent III, Boniface VIII, etc., etc. Sous ce rapport tout est préparé.

Reste uniquement à déterminer quels seraient les électeurs. C'est ici qu'il faut fonder tout un nouvel ordre de choses. Les mœurs ecclésiastiques étant uniformes en France et les localités n'ayant aucun antécédent, une institution générale est facile et il devient inutile d'entrer dans les détails embarrassans d'une foule d'institutions partielles plus ou moins compliquées.

Un grand nombre de combinaisons sont possibles : quelle est la plus favorable? Question grave, relativement à laquelle nous n'esquisserons nos rapides observations qu'avec une extrême timidité. Aux Etats-Unis le corps épiscopal se recrute lui-même : certes on ne peut nier que le corps épiscopal français ne soit tout-à-fait digne de cette mission vis-à-vis lui-même : ses vertus et ses lumières le mettent à l'abri des menées de l'intrigue en même temps qu'elles sont la garantie d'un discernement suffisant. Cependant est-ce à ce mode qu'il faut s'arrêter? Nous ne sommes pas portés à le croire. La difficulté des réunions, qui, à chaque nouvelle vacance d'un diocèse, priverait presque tous les autres de leur pasteur et multiplierait des déplacemens fâcheux, nous paraît entraîner de grands inconvéniens. Mais sur-tout, la majorité des évêques connaîtrait-elle assez intimement le diocèse vacant, pour lui choisir le prêtre avec lequel sympathiseraient davantage la nature des esprits, les opinions régnantes, les mœurs et les habitudes du clergé et des fidèles à diriger? D'un autre côté cette composition tout aristocratique du *corps électoral* ne trouverait probablement pas dans les masses la sanction d'un assentiment essentiel. Ne vaut-il pas mieux adopter d'abord une forme en harmonie avec les idées dominantes que de s'exposer à la voir bientôt disparaître dans le courant. — Quant aux élections purement populaires, elles nous semblent impraticables de nos jours. Outre la difficulté de faire réellement voter tout un diocèse, il entrerait dans l'assemblée électorale ainsi composée trop d'élémens indignes, et les populations ne

(1) Voyez les lettres de Sidoine Apollinaire. (2) *Idem.*

sont pas assez *unanimes*, pour donner à un tel acte le caractère qu'il doit porter. De plus ce serait retomber dans tous les inconvéniens qui déterminèrent le concordat primitif. — L'élection par le chapitre seul est sujette à de fortes objections. Le nombre de ses membres est trop restreint pour ne pas lui attacher une apparence défavorable de privilége. Puis reparaîtra cette ancienne défiance, plus ou moins fondée, contre son esprit de corps, qui, disait-on, lui faisait rarement rechercher hors de son sein les beaux caractères, les capacités supérieures, les modèles de sainteté.

Enfin, la combinaison qui nous semble préférable est celle qui tendrait à faire concourir le plus grand nombre possible de diocésains suffisamment éclairés, par exemple, celle qui comprendrait le chapitre, les curés de canton et un certain nombre des notables catholiques, ou, si l'on veut, une partie des présidens de fabrique. Cet ensemble nous paraît présenter toutes les garanties nécessaires. Les séances, assez rares pour ne pas produire de fâcheux effets, n'exigeraient pas de grands déplacemens. Cette espèce de petit conclave serait parfaitement à même de désigner, soit dans son propre sein, soit en dehors l'homme le plus propre à gouverner et administrer le diocèse. Sans avoir un caractère d'aristocratie, ni même une couleur de privilége, il réunirait l'élite de la population catholique, et échapperait aux tumultes, aux passions, aux *soudainetés* des assemblées populaires. Il serait trop variable dans ses membres et divers dans ses élémens pour faire redouter un esprit de corps exclusif. Il aurait encore l'avantage de resserrer les liens qui unissent les laïcs à l'Eglise, de rendre plus naturelle l'intimité qui doit régner entre l'évêque et son diocèse. Sur ces raisons nous appuyons notre préférence. Toutefois disons, avant de finir, que le Souverain-Pontife, seule autorité incontestable en cette matière, est celui qui, dans sa profonde sagesse, est appelé à peser les avantages et les inconvéniens des différens systèmes, et que c'est de lui, régulateur suprême de la discipline ecclésiastique qu'on doit recevoir une règle uniforme. N.

(*Le Correspondant*, n° 13, *tome III.*)

D'UNE ORDONNANCE DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (EN FRANCE).

Charte de 1830. — Art. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Art. 6. La religion catholique est professée par la majorité des Français.

Disposition supplémentaire. La chambre des députés déclare qu'il est nécessaire de pourvoir à la liberté de l'enseignement.

On nous a communiqué une circulaire écrite par M. le ministre des cultes aux évêques, pour les prévenir qu'à dater du mois de janvier prochain, les 1,200,000 fr. alloués aux petits séminaires par les ordonnances du 16 juin 1828 seraient supprimés.

Pourtant il y a aussi une morale constitutionnelle en finances. Il faut bien, dans l'application de cette partie de la richesse publique, qu'on prélève par les impôts, consulter, sinon une haute raison sociale, du moins l'esprit d'une constitution que l'on a reçue, et à laquelle on s'efforce de rallier les passions, les intérêts et les doctrines. Or, l'esprit de notre constitution, c'est bien l'empire de la majorité, c'est bien l'opinion et les besoins de la majorité pris pour règle dans la direction des affaires; et aussi long-temps qu'un besoin moral comme celui de la religion se trouvera en contact avec le pouvoir, c'est dans le sens de la majorité que le pouvoir devra le satisfaire. Eh bien, la religion catholique est la religion de la majorité des Français; et si la perpétuité du sacerdoce, qui est l'âme de la religion catholique, réclame la coopération de l'Etat, l'Etat devrait la lui accorder par respect pour la France; l'Etat la lui doit, selon le bon sens, la loi et la force des choses. Ainsi les 1,200,000 fr. alloués aux petits séminaires sont, jusqu'au beau jour de la liberté, une dette constitutionnelle; cependant nous ne réclamons pas là-dessus. On sait assez qu'il n'entre pas dans nos principes de nous prévaloir de dispositions fiscales, que nous aspirons à voir abolies.

Cette allocation quoique très-conforme aux principes admis, ne fut d'ailleurs accordée que comme palliatif à un grand mal. On voulait couvrir la plaie qu'on nous avait faite; on nous donnait cet argent en échange de la liberté, sans demander si nous consentions à l'échange. M. le ministre des cultes veut-il

casser ce violent contrat? Nous y souscrivons de grand cœur; qu'il garde les écus, et qu'il laisse aux évêques la liberté d'enseigner la parole de Dieu, et de lui consacrer de nouveaux apôtres; à l'Eglise, la liberté de multiplier ses enfans selon sa force et sa fécondité divine; à nous tous, la liberté de suivre les écoles qu'il nous plaira, et de faire nos affaires entre notre conscience et Dieu, sans qu'une circulaire administrative intervienne........ Car enfin, dès que vous ôtez ce voile financier dont une tyrannie doucereuse avait un peu caché notre servitude, la voilà nue, dégoûtante. L'avez-vous découverte pour la détruire, ou pour la donner en spectacle, et nous révolter de notre propre honte?

Voici ce que répond à cela M. le ministre des cultes. Il dit aux évêques, dans la même circulaire, *que les autres clauses des ordonnances du* 16 *juin*, *c'est-à-dire les clauses serviles*, *continueront d'être en vigueur.*

Comprenez-vous bien ce que vous dites là? Vous maintiendrez des mesures de colère, vous bouchant les oreilles aux frémissemens des consciences? Prenez garde : vous avez la grande, mais la seule mission de concilier, d'appaiser, de réunir : et vous ne savez que frapper, enchaîner, irriter! Vous n'avez pas d'autre moyen que cela pour vous attacher le Nord, la Bretagne et le Midi, qui veulent des prêtres, et qui en auront sans vous! Oui, sans doute, il se trouvera assez de zèle parmi les catholiques pour soutenir les ministres de leur religion, sans que leur argent passe par le ministère des finances : mais aussi quand on leur refusera la liberté de conscience, ils la prendront, et sauront bien reléguer dans les cartons de vos bureaux toutes ces circulaires d'inquisiteur.

Au reste, nous ne croyons pas qu'il faille chercher fort loin la cause d'une telle mesure, laquelle n'est qu'une contradiction avec les opinions professées par son auteur, trop éclairé pour n'en pas voir les conséquences. Entraver l'exercice ou plutôt l'existence d'un culte, quand on n'a cessé de prêcher la liberté de tous les cultes; fermer des écoles, quand on a encouragé de ses suffrages, et peut-être de sa coopération, un recueil dans lequel la liberté d'éducation était vivement réclamée; imposer des sermens à des religieux, parce qu'ils forment une association, quand on s'est montré partisan de la liberté des associations; tenir la main à l'étroite légalité des ordonnances d'un gouvernement tombé, en violant le principe le plus important de la constitution nouvelle; tout cela n'est explicable que par la pénible situation d'un ministère, qui,

ne pouvant faire le bien, glisse dans le mal, et qui voudrait masquer sa faiblesse contre un parti, par de la rudesse contre un autre. C'est une douleur amère, c'est un dégoût profond, jeté dans toutes les âmes de liberté et de bonne foi, que ce système intolérable qui se développe en d'innombrables tyrannies, qui insulte aux objets les plus sacrés pour la majorité des Français, et qui, fulminant la calomnie, appelle conspiration tout ce qui n'est point terreur, et invoque du sang sur toutes les têtes libres. C'est ce système pourtant qui pousse, à leur insu peut-être, des ministres dont les intentions sont bonnes, mais qui ne peuvent résister à leur position. Amis de l'ordre, quelles que soient vos théories, c'est à vous de refaire ce pouvoir délabré; donnez-lui, par votre concours, le courage du bien; il y va de tout ce que vous possédez, de tout ce que vous êtes; car ce n'est pas par respect pour vos propriétés, que l'on se met à confisquer vos consciences.

L. A. B.

(*Le Correspondant*, *n°* 14, *tome III.*)

DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE,

ET DE LA PLACE QU'Y OCCUPE LA CRISE ACTUELLE.

Le navigateur ballotté par les tempêtes se décourage en revoyant les mêmes écueils qu'il croyait avoir dépassés depuis long-temps. De même on se demande si l'histoire n'est qu'une déception, si l'humanité s'agite au hasard depuis six mille ans; ou bien, si elle marche vers un but, quel est ce but? Le progrès, même sans fin; est-il un but? Avance-t-on pour avancer, ou pour arriver? Après ces questions il s'en présente d'autres. Existe-t-il une loi de développement, loi fatale, invariable, intelligible à l'homme, susceptible d'être formulée? L'algébriste peut-il la déterminer d'avance comme une courbe spirale suivant les uns, cycloïde suivant d'autres? Pour nous, catholiques, l'histoire du genre humain est celle de l'Église, dans son sens le plus étendu. Son point de départ est la chute de l'homme, son terme est la restauration de l'humanité déchue. Ce grand ouvrage s'accomplit suivant une loi, non une loi mécanique, mais une loi vivante, et mystérieuse comme tout ce qui a vie. Au travers des révolutions, s'ourdit en silence la trame merveilleuse, sans cesse interrompue par l'imperfection

humaine, sans cesse renouée par la bonté divine. Son symbole visible est la conduite de la grâce à l'égard de l'âme prédestinée. Comme toutes les facultés de celle-ci doivent par une mortification volontaire renaître à une vie nouvelle, et l'anéantissement du vieil homme précéder l'homme nouveau de même aussi tous les élémens de l'humanité doivent mourir pour revivre de la vie du christianisme. Mais la Providence, qui aime mieux laisser subsister l'ivraie que d'arracher avec elle une parcelle de bon grain, ne condamne définitivement les institutions humaines que lorsque long-temps mises en contact avec le catholicisme, étreintes, pénétrées par lui, celui-ci a attiré à soi tout ce qu'elles avaient de bon et de vrai, c'est-à-dire, d'analogue à sa propre nature. C'est alors seulement qu'il les livre à la dissolution; souvent même dans son immense charité, de son souffle de vie il dispute encore un cadavre à la putéfraction.

Dès l'origine de notre ère ce travail d'assimilation se fait sentir. La distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel n'est point du fait ni de l'essence du christianisme. Elle n'est que le résultat de son établissement pacifique. Jusque-là tout culte nouveau, introduit par la conquête, avait eu pour conséquence immédiate le bouleversement de l'état social, et n'aurait pas cru pouvoir subsister sans des institutions nées de lui-même. De là, dans l'antiquité l'unité constante de l'ordre civil et de l'ordre religieux. Le christianisme, au contraire, trouve à sa naissance une organisation politique, une société, une science qui lui sont étrangères. Il ne cherche point à les détruire. Bien loin, il leur prête un reste de forces qu'elles n'avaient plus en elles-mêmes. L'empire romain subsiste encore quatre siècles de cette vie empruntée. Il meurt : la corruption était trop profonde, et la plaie sans remède. Un nouvel essai s'opère sur les peuples du Nord, en apparence, avec plus de chances de succès. Mais Dieu ne jugea pas encore son Eglise assez épurée pour lui accorder la victoire définitive. A peine triomphante du paganisme, des hérésies s'élèvent, de nouveaux combats, de nouvelles épreuves lui sont réservées. Les rapports entre l'Eglise et l'Etat avaient été, à dessein, laissés indécis. Ces deux élémens hétérogènes, essentiellement différens dans leur principe, ne purent jamais s'accorder que momentanément. Ainsi le type idéal de l'Eglise ne fut jamais complètement réalisé, et la grande tentative du moyen âge pour mettre en harmonie les deux pouvoirs, avorta faute de point d'appui. Cependant le catholicisme pénétrait l'organisation sociale sous la forme antique de l'initiation. Comme il est la vérité et la vie,

il ne séparait pas la science et l'action. Pour lui *savoir* était *pouvoir;* il n'admettait point de science abstraite, ne s'adressait point à une seule faculté de l'homme, mais à l'homme tout entier. Non-seulement l'école, mais encore le manoir et l'atelier, furent tout à la fois un lieu d'étude, d'exercice et d'édification. L'instruction était une épreuve, et chacun n'en recevait que le degré dont il était jugé digne. Dans la chevalerie, dans les universités, dans les corporations d'arts et métiers, véritable origine des municipalités modernes, enfin dans toutes les associations fondées sur le lien religieux, se retrouvent les mêmes degrés avec le même principe. Plus tard, il est vrai; quand ce lien vint à s'affaiblir, il ne resta plus qu'une forme sans valeur, qui quelquefois même ne servit qu'à couvrir des doctrines secrètes, empruntées au gnosticisme de l'Orient.

Dans la philosophie, même spectacle de l'élaboration par le catholicisme d'un principe tout à fait hétérogène. Il est évident, en effet, qu'une philosophie religieuse ne peut s'élever ni sur une doctrine qui prend la nature pour premier principe et pour terme le plus élevé, doctrine toute païenne, renouvelée de nos jours sous une forme plus savante; non plus que sur celle du *moi* concentré en lui-même, ou de la *pensée absolue.* Sur cette base fausse, en vain le génie des Scot Erigène, des Anselme, des Bernard, tente d'élever l'édifice d'une philosophie catholique; et le plus grand d'entre les scolastiques, saint Thomas-d'Aquin dut borner ses efforts à une conciliation temporaire et incomplète entre la foi et la raison, comme d'autres l'avaient tentée entre l'Eglise et l'Etat.

A l'aide du temps l'Eglise s'était constituée; son autorité était universellement reconnue, et le sol étranger où elle avait poussé ses racines, disparaissait sous la végétation vigoureuse du christianisme. Qu'arriva-t-il alors? Ce qui arrive à l'âme, lorsqu'après avoir triomphé des premiers obstacles, fondé en elle le règne de la foi, assoupli au joug ses passions sans en avoir encore détruit le germe; elle commence à goûter la paix. Alors elle s'établit dans son repos; n'ayant plus à lutter, elle se relâche; ses devoirs devenus faciles s'accomplissent sans efforts, mais aussi sans ferveur; et sa sécurité même devient le plus grand de ses dangers. Telle est aussi l'histoire de l'Eglise. Absorbée par les soins du dehors, elle néglige la meilleure part: science vivante, elle se perd dans un vain formalisme. Une chute était inévitable, et comme toute rechute plus profonde, plus longue à guérir que les précédentes. Le grand schisme du XVIe siècle éclate. Vers le même temps un nouveau con-

tinent se découvre ; un nouveau monde littéraire se revèle ; et cette masse immense et confuse de connaissances ignorées, vient, à la chute de l'empire d'orient, fondre tout-à-coup sur la science catholique. Alimens trop abondans pour un corps affaibli, le temps et la force lui manqueront également pour se les approprier.

Alors a commencé cette crise de trois siècles, qu'un médecin philosophe et religieux (1) a comparée à une maladie organique de l'humanité, et dont il a déterminé les momens principaux et les jours critiques. Cette crise touche à sa fin : cela est évident, mais quel en sera le résultat? La mort, après quelques intervalles plus tranquilles, ou bien une réaction salutaire, si la vitalité, énergique encore, réfugiée dans son dernier asile et livrant tout le reste en proie à la mort, l'y laisse se consumer elle-même faute de nourriture, et s'éteindre de sa propre négation.

Aux yeux de ceux pour qui nous écrivons, l'alternative n'est pas douteuse. La crise doit avoir lieu, et elle sera salutaire. Mais quand, et comment? Questions redoutables, qu'il semble présomptueux à l'homme de vouloir résoudre, mais que perce quelquefois un regard parti d'une société expirante, comme l'avenir se montre à des yeux déjà voilés par la mort. Oui, sans oser supputer les jours, les années ni les générations, nous pouvons le dire, le jour du salut est proche. L'aube blanchit l'horison, et nos regards unanimes se tournent vers les collines, d'où nous doit venir le secours. Depuis trois siècles, la fièvre s'est déclarée dans le corps social. De veine en veine, la vie et la mort se combattent, se repoussent tour à tour. Le christianisme, après une énergique résistance, abandonne successivement le pouvoir, la société, la science. Refoulé dans le sanctuaire, dans le cœur d'un petit nombre d'élus, s'y est-il donc affaibli? ne s'y est-il pas retrempé? N'y retrouve-t-il point une société d'âmes choisies, un pouvoir qui désormais n'a plus rien à démêler avec celui du monde, une science qui est en lui et dont l'essor n'est plus gêné par le vain échafaudage de la science humaine? Si les tièdes se sont retirés, la foi, le courage, la lumière manquent-ils aux soldats de Gédéon, aux derniers défenseurs du christianisme? et pendant ce temps, que devient ce pouvoir qui l'a repoussé? Il se proclame affranchi, et le voilà qui chancelle, tombe, tombe plus bas encore, et va toujours se subdivisant et s'amoindrissant. L'idée de liberté,

(1) Windischman, professeur de philosophie et de médecine à Bonne.

conçue d'une manière purement négative, est le dissolvant qui le tue, parce qu'il a rejeté la liberté véritable. La société se dissout en intérêts privés, se décime et se mutile à la recherche d'une égalité de misère et de faiblesse. La philosophie, aussi va se dissoudre, et expirer dans le vide. Dédaignant le point de départ que Descartes proclamait encore, la foi à la vérité (1), sans laquelle il n'est point de recherche de la vérité, elle veut s'élancer de la raison, faculté toute négative pour saisir à la fois, par une négation mutuelle, le fini et l'infini, Dieu et l'univers. Elle prétend créer l'être en niant le néant. Sous sa terminologie fantasmagorique, c'est toujours l'opposition de deux termes contradictoires, qui se détruisent réciproquement. Toutes ses formules se réduisent à celle-ci : $0 = 0$. En vain, sous le nom de doctrine scientifique (2), elle se réfugie dans l'idée de l'activité *autonome* (3) de l'esprit humain, la divinise dans le *mot* infini, dans l'*égothéisme*, si l'on peut user de ce mot. A cette hauteur, elle s'effraie de son isolement, cherche à reprendre terre par un élan désespéré. Elle veut réunir les deux mondes, l'idéal et le réel dans l'*identité absolue*, dans la *non différence du différent* (4). La chaîne lui échappe, le pont de Xercès se brise sous ses pieds. Elle cherche avec anxiété l'issue qu'elle n'a pas voulu voir, ne peut avancer, ne veut pas revenir sur ses pas ; sous peine de la vie, il lui faut du nouveau, et lorsqu'elle croit en avoir fait, il se trouve que ce n'est qu'un retour vers le catholicisme. Ainsi, en philosophie comme en politique, partout on s'aheurte à cet insoluble problème des temps modernes, l'*autonomie*. Partout se montre la négation aspirant à se transformer en positivité, et ne pouvant y parvenir. Tout tombe d'un côté, tout va se réédifier de l'autre.

Mais cette réédification, ce nouveau développement du catholicisme, aura-t-il lieu par une manifestation extraordinaire de la Providence ? Reverrons-nous ces jours des premiers apôtres où la foi transportait les montagnes ? Ou nous faut-il lever la tête, et chercher parmi les vertus des cieux ébranlées les signes précurseurs d'une révélation nouvelle promise aux derniers siècles ? Des miracles ! Et comment oserions-nous y pré-

(1) On lui reproche aujourd'hui d'avoir cherché dans la véracité de Dieu, la seule garantie que nous ayons de la réalité des objets extérieurs.

(2) Fichte.

(3) *Activité autonome*, activité qui a en soi son principe et sa regle.

(4) Schelling.

tendre? Qu'une âme de bonne foi, qui n'a point encore connu Dieu, et a porté jusque dans le péché une sorte d'innocence, s'ouvre aux premières impressions de la grâce, il lui semble qu'elle s'éveille dans un monde nouveau, comme Ève au milieu d'Eden. Surprise, ravie, transportée, elle plane de merveille en merveille, voit son Dieu face à face, et s'unit aux mystères impénétrables : mais lorsque Dieu s'est retiré pour l'éprouver, ou qu'elle-même l'a éloigné par ses rechutes, elle recommence à gravir péniblement la montagne, et n'a plus à attendre de ces secours extraordinaires. A cette intuition naïve qui perçait les cieux succède la réflexion qui se traîne sur la terre. Ainsi encore, lorsque le peuple d'Israël, après de longs malheurs, suite de longues infidélités, se tourna de nouveau vers son Créateur, le Seigneur n'ouvrit plus les flots sur son passage, ne le nourrit plus de la manne du ciel, ne lui suscita plus de prophètes inspirés. Ce fut dans la réflexion, dans la claire conscience de soi-même, que le judaïsme reçut enfin la plénitude de son développement mystique, et que, suivant la tradition, la gloire du second temple devint plus grande que celle du premier.

Ceux qui nous lisent savent que ces exemples ne sont pas seulement des comparaisons. Pour nous aussi, les prophéties ont cessé. C'est par une voie humaine en apparence, c'est par le retour sur soi-même, par la réflexion philosophique, que notre régénération doit s'accomplir. Voyez dans cette société, si occupée d'intérêts matériels, poindre ce vague besoin de croyances qui se manifeste sous les formes les plus bizarres; voyez la philosophie, plus avancée, demeurer stationnaire, parce qu'elle a atteint son point de rebroussement. Un nouveau jour se lève sur elle. Déjà, vivement frappé de cette lumière, l'auteur de la Doctrine scientifique (1) est descendu dans le royaume de l'éternité, où tous ses doutes ont reçu leur solution. Son émule (2) est encore plein de vie. Autour de lui se presse une foule d'amis et d'élèves; les uns disciples d'une philosophie de la nature toute païenne, la plus grande et la plus noble part (3), se ralliant sous les bannières de la foi catholique. Le maître lui-même, voyant où les a conduits la route

(1) Voyez les derniers écrits de Fichte, et sur-tout son *Introduction à la vie bienheureuse.*

(2) Schelling.

(3) F. Schlegel, Windischman, l'auteur anonyme de la *Philosophie de la tradition,* et d'autres encore, sans parler de la tendance catholique qui se remarque chez beaucoup d'écrivains protestans.

qu'il leur a ouverte, n'a, dit-on, ni rétracté le principe, ni repoussé la conséquence. Tandis qu'en France et en Allemagne des esprits distingués, partis de points divers, sans s'être concertés, présentent les bases d'une philosophie vraiment catholique, les sciences naturelles, long-temps hostiles à la révélation, ont pris un caractère religieux entre les mains des Schubert, des Steffens, des Bader, des Pfaff. La nature envisagée dans son essence symbolique, comme réflet de l'invisible (1), comme corps extérieur de la parole, va bientôt confirmer par ses oracles ces grandes vérités dévinées par les âges primitifs, et traitées par le nôtre de chimères. L'antique Orient, l'Egypte évoquée du fond de ses hypogées, viennent confirmer de leurs vieilles traditions éclaircies, la simplicité des nôtres. Partout les voies du Seigneur s'applanissent. Mais c'est de l'Église seule que doit sortir le salut. Lorsque la séparation du pur et de l'impur sera faite, lorsque le pouvoir spirituel mort au monde, ne vivant plus que de la vie de l'esprit, ne cherchera que ce qui est de Dieu, alors, suivant la promesse divine, le monde lui sera donné par surcroît : le pouvoir temporel reconnaissant son propre néant, recevra d'en haut la vie qui lui manque. L'Eglise et l'Etat seront enfin constitués dans leurs rapports véritables ; le Messie souffrant, fils de Joseph fera place au Messie triomphant, fils de David, et une nouvelle époque de développement commencera pour l'humanité.

Les yeux fixés sur cet avenir, pouvons-nous partager les regrets, les craintes, les espérances des partis? Non qu'il faille s'abandonner à une oisive et molle contemplation qui n'est point dans l'esprit du christianisme, et serait aujourd'hui une lâcheté. Chacun dans notre sphère, tâchons d'opérer le bien partiellement d'empêcher le mal quand nous le pourrons. Amis de l'ordre, secondons tout pouvoir qui s'efforcera de le maintenir; mais n'oublions pas que ce n'est pas de lui que doit venir notre délivrance, et que les vertus chrétiennes peuvent seules en hâter le moment. ***

(*Le Correspondant, n° 15, tome III.*)

---

(1) St. Paul. Hébr., II, 3.

DU CHŒUR DANS LES TRAGÉDIES DE MANZONI.

Manzoni est peut-être moins connu comme auteur tragique que comme romancier. C'est que ce poète, peu jaloux d'obtenir des applaudissemens de théâtre, n'a point porté ses tragédies sur la scène, et que ces tragédies elles-mêmes n'ont rien de bien frappant pour un œil inattentif. Là, point de ces récits déclamatoires, de ces dialogues monotones de grandeur et de majesté, de ces coups de théâtre à grand effet, de cette pompe du spectacle, dont Voltaire et quelques autres ont usé et abusé. Les événemens se pressent sous la plume de Manzoni, beaucoup plus que les paroles; il ne va point à la recherche des expositions, des transitions secondaires, de la vraisemblance dans la disposition minutieuse des petits faits; mais passant brusquement d'un point à l'autre, il ne s'attache qu'à conserver la plus grande vérité dans le développement des caractères. C'est à peu près la tragédie historique comme la conçoit M. Benjamin Constant, avec cette différence, que le poète italien oublie quelquefois les hommes de l'histoire pour peindre sous des noms connus les hommes de son imagination. Mais combien cette imagination est fécondé! Combien, avec cette simplicité, cette naïveté dont les *Fiancés* peuvent donner une idée, elle est puissante pour faire ressortir les passions, sans moyens artificiels! « Ce qui caractérise le beau talent de M. Manzoni, a dit Goëthe, » c'est une manière d'envisager le monde moral, franche, naturelle et large, à laquelle se prêtent sans effort le spectateur et » le lecteur. Par analogie sa langue est simple, noble et pleine, » dégagée de sentences, c'est par des pensées vives et fortes qui » découlent directement de la situation des personnages, qu'elle » élève et charme l'imagination. L'impression totale de l'ouvrage » est une impression sérieuse et vraie, comme celles que laissent » toujours les grands tableaux de la nature humaine (1). »

Notre but n'est point d'analyser les drames de M. Manzoni, après un maître tel que Goëthe; nous nous proposons seulement d'examiner le parti que l'auteur a su tirer des chœurs.

Dans les vastes amphithéâtres d'Athènes ouverts de toutes parts, et où l'illusion n'était point aidée par la magie des décors, le chœur occupait les intermèdes et conservait ainsi plus de vraisemblance dans l'action, en empêchant la scène de demeurer vide. Pendant

---

(1) Voyez le recueil périodique *Uber hunst und althertum*, 2e vol. 3e cahier.

la durée des actes il était toujours présent ; il connaissait les secrets des divers personnages, et jouait le rôle des confidens de nos tragédies modernes. Il était toujours disposé à prendre la parole. C'étaient des chants de triomphe après la victoire; de douloureuses élégies sur des infortunes dont le spectateur avait été témoin; des hymnes de mort ou de joyeux épithalames. Le personnage du chœur était sur-tout philosophe et moraliste :

Ille bonis faveatque et concilietur amicè,
Et reget iratos, et amet pacare tumentes;
Ille dapes laudet mensæ brevis; ille salubrem
Justitiam, legesque, et apertis otia portis;
Ille tegat commissa; deosque precetur et oret,
Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis (1).

Quelque charme et quelque bonne morale qu'il y eût dans ces maximes chantées par des vieillards *à la tête blanche* (2), ou par de jeunes filles *aux blonds cheveux ondoyans sur un cou d'albâtre* (3), il faut bien reconnaître qu'elles étaient en dehors de l'action ; et que leur principal mérite était d'interrompre de temps à autre la suite des événemens, pour enchanter par de plus doux accords l'imagination du spectateur. Aussi le chœur n'a-t-il été introduit que rarement dans les tragédies modernes, parce qu'on l'a considéré comme un hors-d'œuvre. Racine lui-même n'a pas réussi à le naturaliser parmi nous. Jamais sans doute poésie plus riche et plus entraînante que celle des chœurs d'Esther et d'Athalie n'avait paru sur la scène ; mais ces odes magnifiques revenant périodiquement à la fin de chaque acte se liaient à peine au drame, en embarrassaient la marche, et bien souvent l'impatience française les oubliait pour suivre plus rapidement les accidens de l'intrigue.

Manzoni a conçu un autre plan. Chez lui le chœur n'est pas toujours sur la scène, comme chez les Grecs ; il n'y vient pas non plus à intervalles déterminées comme chez les Français. Son rôle est court ; mais il est d'une magnifique exécution, et il attache d'autant plus qu'il forme une partie intégrante du drame, et ne le fait jamais languir. Depuis long-temps on critiquait ces récits multipliés et interminables dans lesquels les tragiques Français se plaisaient à mettre comme en parade, les trésors de leur imagination et d'une poésie souvent déclamatoire. Au moment où tous les ressorts de l'intrigue étaient le plus fortement compliqués, où l'intérêt était arrivé à son dernier période, où l'imagination attendait avec im-

(1) Horat., *de Arte poetica.*
(2) Voyez les *Perses* d'Eschyle.
(3) Voyez les *Coëphores.*

patience quelque grand événement, cet événement ne se montrait aux yeux qu'à travers le prisme d'une narration apprêtée. Rien sans doute de plus vicieux que ce système; pour le corriger, plusieurs auteurs modernes se sont précipités dans l'excès contraire. Ils ont tout mis sur la scène, quelqu'*anti-scéniques* que les événemens pussent être; dès-lors le succès a dépendu des convulsions d'une actrice, et le mérite d'une tragédie s'est trouvé subordonné au mérite du machiniste et du pantomime.

Manzoni a trouvé un milieu qui est de nature, si je ne me trompe, à satisfaire le goût et la raison. Lorsque les accidens de la fable ont amené une catastrophe, tout-à-coup le dialogue cesse. Ce n'est point un récit glacial que vous allez entendre; ce n'est point non plus une cruelle vérité dont vous allez être témoins; c'est un tableau vivant et animé dont toutes les couleurs sont brillantes et vraies, mais qui, vu d'une plus grande élévation, n'offre à l'œil que des teintes plus douces. C'est alors que le poète s'élève à toute la hauteur de son génie. Ses paroles commandent le recueillement de l'admiration et de la crainte.

Les armées de Venise et de Milan vont combattre : écoutez les chœurs :

« La voix de la trompette répond à la trompette; de toutes parts, les cavaliers et les fantassins font résonner la terre. Ici, un drapeau s'élève : là, un autre se déploie et s'avance. Voyez-vous ce bataillon rangé pour le combat? un autre bataillon marche contre lui.

« Déjà l'on n'aperçoit plus l'espace qui les sépare : l'épée repousse l'épée; le guerrier plonge son glaive dans le sein du guerrier. Le sang ruissèle; les coups se multiplient. Quels sont ces hommes? Montrez-moi l'étranger qui est venu porter la guerre dans ces belles régions! Montrez-moi le soldat généreux qui a juré de sauver sa patrie ou de mourir!

» Tous ces hommes n'ont qu'une patrie; ils parlent tous le même langage; l'étranger les dit frères, et les traits de leur visage indiquent une seule famille. Cette terre les a tous nourris! cette terre aujourd'hui baignée de sang, que la nature a séparée des autres, et entourée comme d'une ceinture par les Alpes et la mer.

» Grand Dieu! quel est celui qui a brandi le premier l'épée sacrilége pour frapper son frère? Quelle est la cause de cet exécrable combat? Ces guerriers l'ignorent. Ils sont venus ici, sans haine, sans colère, pour donner la mort ou mourir. Vendus à un général vendu lui-même, ils combattent avec lui et ne demandent pas pourquoi.

» O malheur! mais ces guerriers insensés n'ont-ils donc point

des mères, des épouses? Pourquoi ne vont-ils pas arracher ceux qu'elles aiment à ce champ de bataille déshonorant? Et les vieillards qui déjà sentent appesantir leur tête par les pensées religieuses de la tombe! d'où vient qu'ils ne viennent point appaiser par de prudentes paroles cette troupe furieuse?

» Comme le villageois assis au seuil de sa cabane voit tranquillement la tempête ravager des champs qu'il n'a pas labourés; ainsi, loin du cliquetis des armes, vous entendrez une foule insouciante parler des milliers de morts et du malheur des villes détruites.

» Là, ce sont des enfans suspendus au sein maternel, qui apprennent à ne connaître que sous des noms de mépris ceux qu'ils iront combattre un jour; ici, des femmes, qui dans de brillantes soirées se parent avec orgueil des chaînes d'or et des ceintures dont leurs maris ou leurs amans ont dépouillé les femmes délaissées des vaincus!

» Ah malheur! malheur! malheur! déjà la terre est couverte de cadavres; on ne voit que du sang dans l'immense arène; les cris augmentent; la fureur redouble; mais au milieu de ses rangs brisés, voyez-vous cette armée qui se soutient à peine? elle cède, et les guerriers qui désespèrent de vaincre, sentent renaître chez eux l'amour de la vie.

» Comme on voit le grain lancé par le vent se répandre dans l'air: ainsi par toute l'étendue de la plaine, les soldats vaincus se dispersent. Mais tout-à-coup de formidables bandes apparaissent devant eux, et ils entendent derrière eux le bruit terrible des cavaliers qui approchent.

» Ils tombent aux pieds de l'ennemi; ils rendent leurs armes, ils se livrent aux chaînes; les clameurs de la troupe victorieuse couvrent les gémissemens du malheureux qui expire. Un courrier est sauté à cheval; il prend un écrit, le cache, s'éloigne: il lâche la bride; il frappe de l'éperon; il dévore la route; les hameaux et les villes se réveillent au bruit.

» Pourquoi accourez-vous tous sur le chemin, de vos champs et de vos cabanes? chacun demande avec inquiétude à son voisin: Quelle heureuse nouvelle apporte-t-il? Malheureux! vous savez d'où il vient, et vous voulez qu'il vous parle de joie! les frères ont tué leurs frères; voilà l'horrible nouvelle qu'il vous donne!

» J'entends partout des cris de fête; les autels se couvrent de fleurs; les temples retentissent du chant des cantiques. Déjà il s'élève de ces chœurs homicides des hymnes et des actions de grâces que maudit le ciel. — Et là-bas, derrière le cercle des Alpes, l'étranger nous regarde; il voit les braves qui ont mordu la poussière, et les compte avec une joie cruelle.

» Hâtez-vous; comblez les vides des bataillons; suspendez vos

jeux et vos triomphes, retournez sous vos drapeaux. L'étranger descend; il est là. Vainqueurs, vous êtes faibles et en petit nombre, et c'est pour cela qu'il vient vous défier. Sa rage envieuse vous attend dans les champs où vos frères sont morts.

» O toi, qui paraissais petite à tes enfans! toi, qui ne sus pas les nourrir en paix! terre malheureuse! sois la proie des étrangers. C'est sur toi la première que ce jugement va s'appesantir. Un ennemi, que tu n'as pas offensé, vient d'un air insultant, s'asseoir à tes tables; il se partage les dépouilles des insensés; il arrache le glaive aux mains de tes Rois!

» Insensé moi-même! une nation fut-elle jamais heureuse par le sang et l'outrage? les malheurs ne tombent pas seulement sur les vaincus : la joie de l'impie se change bientôt en larmes : quelquefois la vengeance éternelle ne trouble pas son orgueilleux triomphe; mais elle le marque comme d'un sceau; elle veille, elle l'attend, elle le saisit à son dernier soupir.

» Tous nous sommes créés sur le même modèle; tous, nous avons été rachetés par une même rançon; à quelque heure, dans quelque partie du monde que nous suivions le cours de la vie, nous sommes frères; nous sommes liés par un même contrat. Maudit soit celui qui le brise, qui s'élève contre les pleurs du malheureux, et ne craint pas d'affliger une âme immortelle (1)! »

Quel parfum de tristesse et de douceur s'exhale de cette dernière inspiration chrétienne! Et quelle impression produit la pensée religieuse, lorsqu'elle n'est pas prodiguée comme dans les tragédies grecques, et qu'elle surgit tout-à-coup au milieu d'épouvantables catastrophes! Ce n'est pas ici un *confident* qui débite sa leçon; c'est une voix pure, céleste, mélodieuse, qui parle des choses de la terre, avec tout l'enthousiasme de l'inspiration.

D. L.

(*Le Correspondant, n° 15, tome III.*)

---

(1) Ce chœur magnifique termine le 2e acte du *Comte de Carnagnala.* J'en ai fidèlement exprimé le sens; mais ce qu'il est impossible de rendre, c'est la mélodie, la flexibilité, la puissance de l'italien de Manzoni.

DU BUDGET DU CLERGÉ FRANÇAIS.

Le premier besoin des catholiques, le plus précieux, le plus sacré de leurs droits, c'est que leur église soit libre, c'est que tous les liens qui l'attachent ou plutôt qui l'enchaînent à l'Etat soient brisés.

Ce droit résulte pour eux des principes sur lesquels repose la société moderne, et que l'ancienne et la nouvelle Charte ont consacrés. Tant qu'on n'aura pas satisfait à leurs réclamations, tant que la législation ecclésiastique des parlemens, de la convention et de l'empire restera en vigueur, la liberté religieuse ne sera qu'un vain mot, la Charte ne sera qu'un mensonge, un leurre pour amuser le peuple. Mais le jour de la vérité n'est pas encore venu : on proclame les *principes* à haute voix, on se prosterne devant eux, et on refuse de les appliquer, lorsque l'occasion se présente. Ainsi on établit que tous les cultes sont libres : mais quant aux ministres de ces cultes, c'est autre chose. Ils sont salariés, dit-on, et comme tels fonctionnaires publics : c'est pour faire sa volonté et non la leur que l'Etat les paie.

Telle est, en effet, la doctrine qu'ont professée nos gouvernemens les uns après les autres : le clergé, l'a laissée s'établir par crainte de pis sous Bonaparte, par un excès de dévouement et de confiance, depuis la restauration, et pourtant rien n'est plus faux que cette doctrine. Non, son traitement n'est pas un salaire, non, il n'en résulte pour lui aucune obligation, aucun engagement particulier. Ce traitement est une indemnité, une dette ; rien autre chose. C'est ce que prouve invinciblement, à ce qu'il nous semble, la dissertation de notre correspondant de Bayonne que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs. Nous n'aimons pas en général à nous appuyer sur ce qu'on appelle *l'ordre légal*, arsenal vaste et confus où tous les partis trouvent des armes, masse indigeste de lois, de décrets, de réglemens contradictoires et inconciliables, où le bon sens et l'équité ne savent plus retrouver leur chemin. Nous devions espérer que la révolution nous en débarrasserait et qu'elle répudierait franchement dans le passé tout ce qui blesse les principes inscrits sur sa bannière : mais il n'en est pas ainsi. On se reprend à la légalité comme de plus belle : car il n'y a pas d'acte arbitraire ou tyrannique qui n'ait sa sanction formelle dans quelque numéro du *Bulletin des lois.*

Cette arme tirée du fourreau, on ne l'y remettra pas de sitôt : nous connaissons trop bien l'esprit légiste pour ne pas savoir tout ce qu'il nous prépare dans ce genre : si M. de Broglie qui avait professé, comme écrivain, des idées larges et généreuses, les a si peu mises en pratique comme ministre, que sera-ce de MM. Isambert et Mauguin ?

Nous aimerions bien mieux parler au nom de la raison et de la justice, invoquer les principes qui nous sont communs avec nos adversaires, mais puisque ceux-ci se placent sur le terrain légal, nous les y suivrons, et nous nous y défendrons encore avec avantage. Ainsi il nous sera facile de prouver par les faits que la question du traitement du clergé est complètement indépendante de celle de la liberté de l'Eglise, et qu'il n'y a de ce côté aucun prétexte *légal* pour attenter à ses franchises. C'est la représentation de sa propriété, non de sa liberté. L'Etat lui doit du pain et l'indépendance : s'il lui retire l'un, il est banqueroutier : s'il enchaîne l'autre, il est oppresseur et violateur du pacte social. Voilà la position de l'Eglise telle que les lois et les constitutions l'ont faite.

Mais quelque fondée que soit cette distinction entre un salaire et une indemnité, elle n'a pas toujours été suffisamment comprise ; les gouvernemens et les peuples n'ont le plus souvent voulu voir dans les prêtres que des fonctionnaires : ceux-ci en se laissant traiter comme tels ont perdu de leur dignité : peut-être ne peuvent-ils recouvrer tout ce qui leur est dû en considération et en influence qu'en renonçant d'eux-mêmes à ce traitement auquel l'habitude attache une idée de servilité.

Nous examinerons cette grave question, que l'Eglise seule et non le gouvernement a le droit de résoudre, avec toute l'attention dont nous sommes capables. Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, c'est qu'en tout état de cause on nous doit la liberté pleine, entière, absolue; si le clergé faisait jamais l'abandon de son traitement, c'est qu'il jugerait ce sacrifice utile à la religion, c'est qu'il le croirait propre à ranimer le zèle et la charité des fidèles, mais ce ne serait pas un marché pour racheter des droits imprescriptibles : qu'il figure ou qu'il ne figure pas dans le budget, ces droits restent les mêmes. Ne nous faisons pas illusion : l'Eglise aura encore beaucoup à combattre avant de réconquérir son indépendance avant la voir pleinement reconnue par l'Etat : les vrais *libéraux* sont rares, et nous ne croyons guères aux progrès de la tolérance dans la gauche. Il y a dans la masse du parti dominant bien des haines irréligieuses à satisfaire : ainsi il est probable qu'on essaiera à la fois et de supprimer le traitement du clergé

et de faire peser sur lui plus que jamais les chaînes d'une législation soupçonneuse. C'est aux catholiques à savoir s'il leur convient de courber la tête sous un joug avilissant ou s'ils veulent lutter contre la tyrannie avec courage et persévérance. La lutte sera sans doute longue et pénible : mais heureux ceux qui combattent et qui souffrent pour la justice.

Bayonne, ce 15 octobre 1830.

Evêques et prêtres, dit-on, sont salariés par l'Etat ; ils doivent donc suivre dans l'exercice de leurs fonctions la direction que leur prescrit l'Etat, ou perdre *leur salaire.*

On affecte de rappeler à tout propos les 40 millions portés au budget pour le culte catholique, et un député de l'extrême gauche (1), en dénonçant à la chambre la résistance passive des évêques de France à des ordonnances aussi inconstitutionnelles que celles du 25 juillet, est allé jusqu'à dire : *Il s'agissait de remplir les conditions d'un marché avec l'Etat.*

Il est bon d'observer que 27 millions seulement sont appliqués au personnel, et que cette somme repartie entre 38,641 ecclésiastiques de tout ordre dont se compose le clergé actuel, leur donne, terme moyen, un peu moins de 40 sous par jour.

C'est le salaire d'un paysan, ce n'est pas même le salaire d'un ouvrier.

Pense-t-on avec ces 40 sous par jour avoir acheté la conscience du prêtre ?

M. de Villèle payait plus cher, dit-on, celles des fonctionnaires électeurs ou députés, et tous ces *bons citoyens* dont le *Moniteur*, chaque jour, nous donne la liste, mettent à plus haut prix leur fidélité et leur dévouement (2).

Mais enfin ces 40 sous par jour sont-ils vraiment *un salaire ? Non.*

Jadis le clergé catholique possédait des biens considérables, fruits de la charité de nos pères, de l'excellente administration de l'Eglise et de ses laborieux défrichemens (3).

---

(1) M. de Corcelles, séance du 29 avril 1829.

(2) Suivant le calcul du journal, *la Révolution*, la moyenne des salaires accordés aux députés promus à des fonctions publiques est de 45,000 fr., et un autre journal libéral nous a dit : « Un de nos 221 » honorables a eu l'honneur d'obtenir, pour sa très-honorable parenté, » dix-sept emplois salariés. »

(3) On sait assez que beaucoup de terrains donnés à l'Église étaient absolument incultes et n'ont dû leur fertilité, leur assainissement même qu'aux travaux personnels et constans des membres du clergé.

Dans son génie révolutionnaire, Mirabeau avait dit au clergé catholique : « Je ne connais que trois états dans le monde : « *mendiant, voleur ou salarié*, » et fidèle aux principes des encyclopédistes, 12 octobre 1789, il voulut faire décréter la motion suivante :

« Je demande que l'on décrète deux principes : 1° Que la propriété des biens du clergé *appartient à la nation*, à la charge par elle de pourvoir à l'existence des membres de cet ordre. »

« 2° Que la disposition de ces biens sera telle qu'aucun curé ne pourra avoir moins de 1,200 fr. avec le logement (1). »

Une vive discussion s'éleva dans l'assemblée à ce sujet.

Mirabeau le jeune, les évêques d'Uzès, de Clermont, de Nimes, l'abbé de Montesquiou et d'autres ecclésiastiques, démontrèrent péremptoirement les droits inviolables du clergé; mais présentons des témoignages moins suspects.

Un homme qui n'est pas du *parti prêtre*, le comte de Montlosier, s'exprimait ainsi :

« La nation est-elle propriétaire, le clergé est-il propriétaire? Qui est propriétaire des biens du clergé? On n'est propriétaire que d'une chose donnée ou acquise. Les biens du clergé n'ont pas été donnés à la nation ni acquis par elle, donc la nation n'en est pas propriétaire, le clergé comme corps moral n'est pas propriétaire et ne peut l'être. Les biens dont il jouit n'ont pas été acquis par lui; ils n'ont pas même été donnés à ce corps moral, mais à *des institutions particulières;* le clergé n'est donc pas propriétaire; qui donc sont les propriétaires de ses biens? Ces *propriétaires* sont *les institutions et établissemens auxquels ils ont été donnés.* La nation peut *disposer* de ces établissemens, elle peut *disposer* de leurs biens; elle ne peut en *disposer* par le droit de *propriété*, mais seulement par droit de *souveraineté et en dédommageant les titulaires ;* ainsi les titulaires actuels ne peuvent pas être dépossédés, mais le corps moral peut l'être, et je me résume. La nation peut-elle disposer des biens du clergé? *Oui.* La nation est-elle propriétaire? *Non.* Le clergé peut-il être dépossédé? Oui. Les titulaires peuvent-ils l'être? Non, *à moins qu'ils ne soient indemnisés*, et dédommagés par la nation. » (*Moniteur*, 13 octobre 1789.)

---

(1) Cette somme qui représentait au moins 2,000 fr. d'aujourd'hui, devait être allouée à chaque desservant qui, tous alors, avaient le titre de curé.

Ainsi donc, sans discuter cette singulière *idée libérale* du noble comte, *que, par droit de souveraineté, on peut disposer de ce dont on n'est pas propriétaire*, il reste démontré par lui *que les institutions et établissemens catholiques*, c'est-à-dire, *les évêchés, les cures, les séminaires, etc.*, n'ont pu être dépossédés sans être *indemnisés et dédommagés par la nation.*

L'ardent promoteur de la constitution civile du clergé et du serment schismatique de 1790, l'avocat Camus lui-même, était plus explicite encore.

« Celui-là est propriétaire, disait-il, qui peut disposer de son bien à l'exclusion de tout autre. Qu'est-ce que le clergé? une société d'hommes qui est gouvernée par d'autres hommes et qui existe dans l'Etat parce que l'Etat a voulu professer et conserver une religion : l'Etat ne peut rien sur l'état de cette société. Il ne pourrait toucher à ses propriétés qu'en détruisant ce corps social, et ce corps ne peut être détruit. *Donations, motifs, devoirs, conditions imposées, etc., enfin jouissance sans réclamations depuis six ou huit siècles, voilà la manière dont ces propriétés sont parvenues à ce corps social.* La loi doit veiller à l'acquittement des conditions imposées » (la piété y veillait bien mieux encore), « mais la loi ne peut détruire la propriété donnée à ces conditions. Le clergé est donc propriétaire. »

Malouet disait :

« Il ne dépendrait pas plus de nous d'abolir le catholicisme en France que le gouvernement monarchique; mais la nation peut s'il lui plaît détruire l'un et l'autre, non par des insurrections partielles, mais par un vœu unanime, légal, solennel, exprimé dans toutes les subdivisions territoriales du royaume. Alors les représentans, organes de cette volonté, peuvent la mettre à exécution (1). »

Malouet, qui professait ainsi dans ses plus extrêmes conséquences la doctrine, si funeste aux vraies libertés, de la souveraineté du peuple, de l'omnipotence parlementaire, ajoutait néanmoins :

« L'aliénation des biens du clergé est une des plus grandes innovations politiques, et nous n'avons ni des pouvoirs ni des motifs suffisans pour l'opérer. »

---

(1) Ce n'est pas tout-à-fait ainsi qu'on a procédé *avant, pendant et après la grande semaine.*

L'abbé Maury s'écriait :

« La ruine du clergé semble être décidée dans cette assemblée ; mais si c'est la force du raisonnement qu'il faut combattre nous pouvons ne pas désespérer de notre cause. Les biens du clergé appartiennent à la nation comme la province de Bourgogne appartient à la nation, et la province de Bourgogne a des propriétaires ; de même les biens du clergé appartiennent à la nation par le droit d'enclave, et le clergé a des propriétaires. Ses biens ne lui ont point été donnés par la nation, le clergé est propriétaire des fonds qu'il possède ; le clergé possède par ce qu'il a acquis ou qu'il a reçu ; qu'on prouve qu'il a usurpé. »

« Avec vos principes vous nous conduirez à la loi agraire. En effet, toutes les fois que vous remonterez à l'origine des propriétés, la nation y remontera avec vous. »

« Elle se placera à l'époque où elle est sortie des forêts de la Germanie, et demandera un nouveau partage. »

« Quelle propriété serait assurée, si aujourd'hui ce que nous avons défriché, ce que nous avons acquis, ce que l'on nous a donné nous est ôté? Vous avez pu nous ôter le droit d'acquérir (1), mais vous ne pourrez nous enlever ce que nous avons acquis.

» La propriété des églises a déjà été discutée.

» En 1783 les Célestins sont supprimés : la maison de Savoie donatrice réclame et s'il y avait droit de retour ; eh bien ! il est établi dans un mémoire de M. l'abbé de Périgord, aujourd'hui évêque d'Autun, que les donations sont irrévocables.

» La destruction des Jésuites n'a enrichi personne (ni sauvegardé les Rois); eh bien! des hommes qui travaillent depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, qui l'un dans l'autre ne coûteraient pas quatre cents livres, ont été détruits (2)! »

---

(1) Ce droit a été rendu à l'Église catholique par l'article 15 du concordat, ainsi conçu : « Le gouvernement prendra également des mesures pour que les catholiques français *puissent, s'ils le veulent,* faire » des fondations en faveur des églises. »

On observe ici qu'en citant le concordat comme autorité, on entend parler uniquement de la convention du 26 messidor an 9, qui ayant été consentie par le Souverain-Pontife fait loi pour les catholiques, et nullement des articles *organiques* qui dérogeant au concordat et décrétés sans le concours de la puissance spirituelle formellement reconnue par le concordat, sont frappés de nullité par le concordat même.

(2) Il n'était pas *ultramontain* celui qui a rendu ce témoignage.

« La question présente remonte fort loin : je vais esquisser sa généalogie.

» A Rome, des publicistes obligeans voulurent soutenir que tous les biens des Romains appartenaient à César. Ce principe destructeur du genre humain fut rejeté avec horreur. Le chancelier Duproit reproduisit ce système *en ne l'appliquant qu'au clergé pour l'appliquer ensuite à toutes les propriétés*, et ce système fut réprouvé de toute la France.

» M. de Paulmy le reproduisit encore et Louis XV le proscrivit et l'appela un système de Machiavel. Il vint alors se réfugier dans l'Encyclopédie, et c'est de là que M. de Mirabeau l'a tiré. »

Enfin l'archevêque d'Aix offrait de combler la dette publique et prophétisait les suites désastreuses de la vente des biens ecclésiastiques, véritable *loi agraire*, sans aucun profit pour le trésor.

« Le clergé doit donner tout ce qu'il peut donner : que l'assemblée le détermine, il s'y soumettra pour le bien de l'Etat, (disait-il dans sa candeur, comme si ses adversaires avaient eu en vue le bien de l'Etat.) Si nos propriétés étaient mises à l'encan, comme confiscations nationales, ces ventes ne nuiraient-elles pas à leur valeur? Dans le moment, six mille terres demandent des acquéreurs, et la ruine des particuliers serait une suite de celle du clergé. La confiance publique environnera-t-elle les nouveaux propriétaires? Les créanciers de l'Etat n'achèteront pas, ou bien ils feront des spéculations qui n'engendreront qu'une circulation de papiers. Ainsi s'évanouiront par degrés ces évaluations immenses.

» *Les impôts s'accroîtront*, *subsisteront sans cesse*, *la religion deviendra pour le peuple une charge dont les bons citoyens avaient voulu le soulager.* »

A tout cela que répondait le côté gauche? L'avocat Barnave disait (1) :

« Le clergé existe par la nation; la nation pourrait le détruire, la nation est forte, et le clergé est faible. »

L'avocat Thouret :

« La nation peut prendre les biens du clergé, puisque c'est elle qui lui a permis de les posséder. »

---

(1) *Moniteur,* 13, 23, 24, 30, 31 octobre; 1er et 2 novembre 1789.

L'avocat Treilhard :

« Le clergé ne peut abuser, il n'est donc pas propriétaire. Les fondateurs ont donné à l'Eglise, c'est-à-dire à la nation : qu'est-ce en effet que l'Eglise ? l'assemblée des fidèles. Hors l'Eglise point de salut. On ne peut pas entendre par là hors le clergé point de salut. »

L'avocat Péthion, dit *le vertueux* :

« Les fondations ecclésiastiques blessent en même temps la morale, la charité, la religion. Ce sont les immenses richesses des ecclésiastiques qui ont perdu leurs mœurs. »

Le journaliste Garat :

« Le clergé n'est point propriétaire. Il ne peut emprunter, hypothéquer, aliéner sans l'autorité du Souverain (1). Sous toutes les dynasties de nos Rois, *la nation*, dans les besoins publics *tourna toujours ses regards* sur les biens du clergé.

» Que le nombre des ministres soit trop grand, que les ministres paraissent trop riches, que la religion paraisse favoriser le déréglement et détruire les mœurs, la nation n'aura-t-elle pas le droit d'*abolir la religion*, *le culte et les ministres?* et d'en appliquer les fonds à une religion plus morale? Ne pourra-t-elle ni diminuer le nombre des ministres, ni diminuer leurs richesses, ni changer la religion?

» Je n'ajoute plus qu'une considération :

» Il importe à la nature d'une constitution publique et d'une nation que ses fonctionnaires ne soient payés que par la nation ; s'ils sont propriétaires, ils peuvent être indépendans; *s'ils sont indépendans, ils attacheront cette indépendance à l'exercice de leurs fonctions.*

Admirable logique! de laquelle il résulte que les forts peuvent détruire les faibles; que les majorats étant inaliénables, et la nation ayant permis de les posséder, elle peut les prendre : que ceux qui pourraient abuser, c'est-à-dire les prodigues et les interdits, sont les seuls vrais propriétaires, que, lorsqu'on a besoin d'argent, il faut *tourner ses regards sur les biens d'autrui;* que, pour avoir des garanties contre l'*in-*

---

(1) Le clergé avait autrefois le droit d'aliéner, et cette aliénation n'a été arrêtée que par des lois conservatrices. (Discours de l'archevêque d'Aix).

dépendance des fonctionnaires, des magistrats sur-tout, et pour conserver leurs mœurs, il faut confisquer leurs propriétés, enfin que, sur le rapport du *Figaro* et de ses pareils, il faut abolir la religion, le culte et les ministres, et appliquer les fonds destinés à l'entretien du culte catholique à une religion *plus morale*, celle des *Saint-Simoniens*, par exemple, qui damne *sinécuristes* et *cumulards*, ce qui, à vrai dire, est assez moral. Mais, malgré d'aussi solides argumens, malgré son éloquence et sa tenacité, Mirabeau fut forcé de changer sa motion, et la loi du 24 novembre 1789 porta :

« L'assemblée nationale décrète ; 1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la *disposition* de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces (1).

» 2° Que, dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1,200 livres par année, non comprès le logement et les jardins en dépendant.

Signé CAMUS, président, etc.

» Les Roi a accepté, et accepte ledit décret, ordonne en conséquence qu'il sera publié dans tout le royaume, et envoyé aux tribunaux et municipalités. »

Dans la première partie de son Mémoire, notre correspondant a exposé la curieuse discussion de l'assemblée constituante qui força Mirabeau à substituer à sa proposition première un texte très-différent, qui fut converti en loi : notre correspondant continue :

« Ainsi, par la loi du 4 novembre 1790, il a été reconnu que la nation n'était point propriétaire des biens ecclésiastiques ; pour pouvoir en disposer, la nation a contracté un véritable engagement envers l'Eglise catholique, c'est-à-dire envers la société des Français qui professent cette religion, envers les établissemens et institutions *catholiques*, à l'exception de tous autres.

---

(1) M. Malouet évaluait à trente millions de revenu les aumônes du clergé catholique.

Cet engagement réunit les quatre conditions essentielles à sa validité :

1° Le consentement de la nation représentée par le Roi et l'assemblée ;
2° Sa capacité de contracter ;
3° Un objet certain ; la *disposition* des biens de l'Eglise ;
4° Une cause licite ; les besoins de l'Etat.

Cet engagement a été confirmé de plus fort par le titre 5, art. 2 de la constitution du 14 septembre 1791, ainsi conçu :

« Sous aucun prétexte les fonds nécessaires à l'acquittement de la dette nationale, ne pourront être ni refusés ni suspendus.

» Le traitement des ministres du culte catholique pensionnés, conservés, élus ou nommés, fait partie de la dette nationale. »

L'engagement contracté envers les établissemens et les ministres du culte catholique est donc une obligation irrévocable, une véritable hypothèque qui grève tous les biens appartenant jadis à l'Eglise en quelques mains qu'ils se trouvent, et la position de l'Etat envers l'Eglise est celle d'un acquéreur chargé par son contrat d'une rente perpétuelle non encore rachetée.

Les communes aussi étaient propriétaires de biens fonds, elles l'étaient au même titre et de la même manière que le clergé.

Quand la Bérésina eut englouti notre armée et tout son matériel, il fallut à l'empire des ressources extraordinaires ; les biens du clergé n'existaient plus ; Napoléon tourna ses regards sur les biens des communes, et fit rendre la loi du 20 mars 1813, ainsi conçue :

« Art. 1er. Les biens ruraux, maisons et usines possédés par les communes, sont cédés à la caisse d'amortissement qui en percevra les revenus à partir du 1er janvier 1813.

» Art. 2. Sont exceptés les bois, les biens communaux proprement dits, etc., etc......

» Art. 3. Les communes recevront en inscriptions cinq pour cent, une rente proportionnée au revenu net des biens cédés, d'après la fixation qui en sera déterminée par un arrêt du conseil.

» Art. 4. La régie de l'enregistrement prendra possession au nom de la caisse d'amortissement des biens cédés par l'article premier, et ils seront mis en vente devant les préfets, etc. »

Biens du clergé, biens des communes ont été cédés à l'Etat,

vendus par l'Etat au profit et pour les besoins de l'Etat, les droits du clergé et des communes sont donc identiques.

Seulement l'Etat a rendu aux communes leurs biens non aliénés et il garde encore ceux du clergé (1).

Si la constitution de l'an 3 a dit par son art. 354, *la république* ne salarie aucun culte; si en conséquence la république a *suspendu ses paiemens* à l'égard des prêtres catholiques, ses créanciers et non ses serviteurs à gages comme on voudrait le faire croire aujourd'hui, ce n'est point une dérogation aux droits acquis, aux titres authentiques de l'Eglise, c'est *la hideuse banqueroute* (2), suite inévitable des révolutions, et jamais la violence et le manque de foi n'ont été considérés comme des moyens légitimes de libération.

Cette *banqueroute*, d'ailleurs, a été transigée par le concordat du 25 messidor an 9, traité de puissance à puissance; dans toutes les formes diplomatiques, entre l'Eglise catholique représentée par le Souverain-Pontife et le gouvernement de la république française, portant :

« Art. 12. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront remises à la disposition des évêques.

» Art. 13. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes biens, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.

» Art. 14. Le gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés dont les diocèses et les paroisses seront compris dans la circonscription nouvelle. »

Ce concordat confirma et sanctionna les actes de la constituante. L'Eglise abandonne à jamais ses biens vendus, et l'Etat s'oblige à *assurer* un *traitement* à ses ministres. L'engagement est réciproque, et suspendre sous quelque prétexte que ce soit, le paiement des prêtres catholiques, c'est violer le concordat

---

(1) Quand Louis XIII rétablit la religion catholique dans le Béarn, il ordonna, par un édit de septembre 1617, la main levée des biens ecclésiastiques saisis dès le temps de la Reine de Navarre, *quoique réunis au domaine du Roi.*

Ce prince ne voulait pas s'associer à la spoliation de l'Église.

(2) Expressions de Mirabeau.

qui, seul, a rendu aux biens de l'Eglise leur valeur commerciale, en rassurant les consciences. C'est autoriser les catholiques à revendiquer ces biens, c'est remettre en question la propriété des acquéreurs.

Enfin l'ancienne et la nouvelle Charte portent art. 70 :

« La dette publique est garantie, toute espèce d'engagement pris par l'Etat avec les créanciers est inviolable. »

La Charte a de plus, par un article spécial, reconnu les droits du clergé catholique, elle les a mis sur la même ligne que la liste civile et la dette publique, elle est impérative sur ces trois dépenses, les seules qu'elle ait spécifiées, et aucun pouvoir n'a le droit de les refuser, sans violer le pacte fondamental et tous les principes de la foi publique.

Ainsi, d'après les actes mêmes de la constituante et du consulat, d'après le droit public et le droit particulier, le clergé catholique n'est point *salarié ;* il est créancier de l'Etat. Il l'est au même titre que les communes expropriées comme lui et pour le même objet de *propriétaire* il est devenu *rentier ;* son budget devrait être porté au grand-livre de la dette publique, comme les rentes servies aux communes, et au jour de la justice, chaque paroisse, chaque évêché, chaque établissement ecclésiastique aura, sans doute, comme chaque commune et chaque rentier, son inscription spéciale sur le grand-livre.

Observons encore que la constituante en faisant vendre les biens du clergé catholique, sous couleur de soulager les charges de l'Etat, mais dans le fait pour attacher le peuple à la révolution par le pillage de ces propriétés, excepta de la vente, par décret du 1-10 décembre 1790 (1), *les biens des établissemens des protestans*, et que les protestans de l'Alsace, les seuls qui eussent des propriétés affectées à l'entretien de leur culte, les possèdent encore aujourd'hui ; en sorte que les ministres protestans seuls, qui n'ont rien cédé à l'Etat sont véritablement *salariés par l'Etat*, dont la majorité est catholique.

Mais, dira-t-on, quarante millions de rentes sont une indemnité trop forte pour les biens enlevés au clergé.

---

(1) L'assemblée nationale ouï le rapport qui lui a été fait de la part de ses comités de constitutions et des affaires ecclésiastiques, décrète ce qui suit :

Art. 1er. Les biens possédés actuellement par les établissemens des protestans des deux confessions d'Augsbourg et Helvétiques, habitans de la ci-devant province d'Alsace et des terres de Blamont, Clermont, Héricourt et Châtelor, sont exceptés de la vente des biens nationaux, et continueront d'être administrés comme par le passé.

Ecoutons à ce sujet le *Moniteur* du 15 janvier 1790.
Aperçu des biens du clergé :

« On demande à chaque instant quels peuvent être les revenus du clergé?

» Que l'on ouvre le grand dictionnaire de Morery, édition de 1759, conforme à celle de 1732, avec approbation et privilége du Roi, tome 3, page 713, à la suite de l'article France, et l'on y verra la note suivante :

» Les archevêques et évêques ont plus de quarante mille cures ou paroisses. Il se trouve treize cent cinquante-six abbayes, douze mille quatre cents prieurés, deux cent cinquante-six commanderies de Malte, cent cinquante-deux mille chapelles, ayant toutes des chapelains, à quoi il faut ajouter les abbayes de religieuses dont le nombre est de mille cinquante-sept. Outre cela il y a sept cents couvens de Cordeliers, et le nombre des Jacobins, Carmes, Augustins, Chartreux, Célestins, Minimes et autres religieux, monte à quatorze mille soixante-sept couvens.

» Tous ces gens d'église possèdent ensemble neuf mille châteaux et maisons avec moyenne, haute et basse justice. On compte deux cent cinquante-deux mille métairies et dix-sept mille arpens de vigne qui sont baillées à ferme, sans comprendre trois mille arpens ou ils prennent le tiers et le quart.

» Le revenu de tous ces biens ecclésiastiques monte à quatre vingt-douze millions d'écus, ou deux cent soixante-seize millions de livres, outre les réserves des baux qui vont à douze millions d'écus, ou trente-six millions de livres.

» Ce qui fait en tout trois cent douze millions de livres.

» Cette supputation a été extraite des mémoires de l'assemblée du clergé de France, tenue à Paris, en 1655. Mais comme la France s'est depuis agrandie par les conquêtes de Louis XIV, il y a un plus grand nombre de paroisses et les revenus sont beaucoup augmentés depuis ce temps-là.

» Motifs d'augmentation :

» 1° Celle du marc d'argent; il était alors à 28 livres 13 sous, ils est aujourd'hui à 56 livres.

» 2° Celle du prix des denrées : le blé pouvait alors être à 16 ou 18 sous, il est aujourd'hui, année commune, à 4 francs ou cent sous; et des autres à proportion.

» Le moule de bois était à 30 sous, il est actuellement à 13 ou 14 livres.

» 3° Dans cette déclaration n'étaient point compris les fo-

rêts, les bois de haute, moyenne et basse futayes, les moulins libres et canaux, les pressoirs, les fours, les tuileries, les forges et autres usines, les palais archiépiscopaux, épiscopaux, les maisons abbatiales et commensuelles, les presbytères, les parcs et les jardins.

» 4° Elle ne comprenait pas non plus les revenus des congrégations; savoir : ceux des oratoriens, des missions étrangères, de Saint-Lazare, de la doctrine chrétienne, des séminaires et des chapitres métropolitains et collégiaux, qui peuvent former un cinquième du revenu total du clergé.

» 5° Les provinces conquises ou réunies à la France depuis 1655, et qui sont : l'Alsace, la Franche-Comté, le Roussillon, les trois évêchés, le Hainault français, les Flandres française et maritime, l'Artois, le Cambrésis, la Lorraine, le Barois, les principautés d'Orange, de Monaco, le comté de Faix et l'île de Corse, où il y a cinq évêchés.

» Sur quoi il est à observer que dans le Cambrésis, l'état ecclésiastique possède les sept huitièmes des biens territoriaux.

» Dans le Hainault, les trois évêchés, et l'Artois, les trois quarts.

» Dans l'Alsace, la Franche-Comté et le Roussillon, la moitié.

» Partout ailleurs au moins le tiers.

» On évalue le revenu du clergé dans les provinces, à la moitié de celui du clergé de France.

» On se trompe lorsqu'on insère dans les almanachs de chaque année que le clergé de France n'a que 121 millions de revenu.

» On nous trompe effrontément lorsque l'on nous dit, dans l'*Encyclopédie*, édition de Genève, tome 8, page 268, que les impositions sur le clergé sont très-fortes, et qu'elles vont communément au sixième, souvent au septième, et quelquefois au cinquième du revenu, ce qui supposerait que le clergé de France n'aurait que vingt-cinq millions de revenu.

» On se trompe enfin volontairement lorsqu'on craint que ces revenus ne suffisent pas à payer la dette de la nation et les pensions des ecclésiastiques et des moines, sur-tout si l'on reverse les petites maisons religieuses dans des grandes, en ne donnant que demi-pension à chaque individu.

» Ces revenus, quoi qu'on en dise, montent au moins au quadruple de la déclaration de 1655, de trois cent douze millions, c'est-à-dire à *douze cent quarante-huit millions*. Ce qui donne en fonds un capital au moins de *trente milliards*. »

Ces biens étaient, au moyen des communautés religieuses,

l'apanage de toutes les classes de citoyens; ils étaient, dans les mauvaises saisons, de véritables greniers d'abondance pour tous les nécessiteux; ils étaient sur-tout des réfuges toujours ouverts au repentir.

Que l'on ajoute à ces trente milliards de biens-fonds les rentes constituées, les édifices, les églises et le riche mobilier que la piété avait consacré, mais qu'elle n'a pu conserver, et l'on aura un aperçu des capitaux immenses dont l'Etat a profité, ou plutôt que la révolution a dévorés.

Dans son rapport à l'assemblée constituante, l'évêque d'Autun, Talleyrand, en concluant à la vente des biens du clergé, disait : « *Cent millions* seront assurés au clergé, par privilége » spécial; » et le budget en accorde *quarante!*

Cessons de déclamer contre le superflu du clergé français qui enseigne et pratique la charité, quand le clergé anglican, le moins nombreux de tous, jouit de *deux cent trente-six millions* de revenu, et laisse le *paupérisme* dévorer l'Angleterre.

Quelques catholiques ont, dans l'intérêt de la religion, paru désirer que le clergé renonçât à son budget pour être plus indépendant de la puissance publique.

Oui, sans doute, il devrait le faire, si sa dépendance était le prix de ce budget, si, pour l'obtenir, il fallait condescendre à des capitulations de conscience.

Mais réclamer et exiger sa propriété, ce n'est point compromettre sa liberté. Tous les rentiers de l'Etat, en touchant leur semestre, croient sans doute rester fort indépendans du pouvoir, et pourquoi en serait-il autrement du clergé catholique, créancier comme eux? Le clergé doit aux hommes sa charité, ses œuvres et ses prières.

Trente millions, que, du propre aveu de la constituante, il consacrait par an au soulagement des pauvres; tant d'établissemens où il donnait gratuitement à tous l'instruction, qui coûte aujourd'hui plus de vingt millions à la France, tant d'artistes, dont il faisait valoir les talens, tant d'ouvriers dont il soutenait l'existence; enfin, tout ce qu'il produit encore aujourd'hui quand on ne l'opprime pas, témoigne si le clergé catholique sait remplir sa mission et ses devoirs envers l'humanité.

Mais que doit l'Eglise à l'Etat, qui l'a répudiée, et qui, en échange d'un capital de plus de *trente milliards*, lui paie un revenu de *quarante millions?*

Tant qu'il y aura une dette publique, tant qu'on n'aura pas proclamé la banqueroute révolutionnaire, le budget de l'Eglise doit nécessairement être voté, sans pour cela que la puissance

publique en acquière le droit de régler sa croyance, son culte, ses institutions, ses actes extérieurs ou ses prières.

Il y a plus : dans l'exacte justice, la disposition de ce budget ne devrait plus appartenir au gouvernement, qui, admettant dans son sein toutes les communions, même le judaïsme, peut être composé d'hommes essentiellement ennemis de l'Eglise catholique, et par conséquent intéressés à paralyser ses ressources.

Cette disposition serait naturellement dévolue à des commissaires spéciaux, choisis et nommés par l'Eglise catholique.

Il importe aujourd'hui que le clergé se pénètre bien de ses droits, et qu'il les fasse valoir tous;

Qu'il réponde à ces préfets, si curieux de savoir, avant l'époque où ils délivrent les mandats de traitement, si les curés de leur département chantent le *Domine salvum*, que tout retard arbitraire dans le paiement des ecclésiastiques qui chantent ou ne chantent pas serait une véritable forfaiture, aussi coupable que le refus arbitraire d'un semestre de rente consolidée, ou la disposition arbitraire d'une somme votée avec une destination spéciale. Qu'il démontre à ces députés qui voudraient une enquête sur *son existence* et *sur l'esprit qui l'anime*, que cet esprit est l'indépendance la plus absolue de tout gouvernement temporel dans l'exercice de ses fonctions; qu'il déclare que ces fonctions ne seront jamais réglées que par le Saint-Siége; puis, qu'il laisse *crier au parti prêtre.*

Un Père de famille.

(*Le Correspondant, n° 16 et 18, tome III.*)

CHOIX DES POÉSIES ORIENTALES,

Traduites en vers et en prose, par MM. Ernest Fouinet, Garcin de Tassy, Grangeret de la Grange, Humbert, Klaproth, Langlès, G. Pauthier, Reynaud et Sylvestre de Sacy; recueillies par M. F. Michel, de l'école royale des Chartes (1).

Ce n'est pas dans un petit volume comme celui que nous annonçons aujourd'hui, qu'on acquerra une connaissance profonde de la littérature orientale, qu'on puisera une appréciation savante du caractère poétique des Hindous, des Chinois,

(1) A Paris, au bureau de la *Bibliothèque choisie*, rue Férou, n° 28.

des Thibétains, des Arabes. Je suis sûr que si haute n'est pas la prétention des auteurs de ce recueil. Car figurez-vous, je vous prie, un livre intitulé *Choix de Poésies occidentales*, le tout en 300 pages, publié à Pékin, à Macao ou à Calcutta. Un Chinois ou un Indien aurait grand tort assurément de s'imaginer qu'avec ces extraits et ces notices il va connaître Shakespeare, Byron, Dante, Calderon, Corneille, Milton, Racine, etc., sans parler de l'antiquité romaine, qui était de l'Occident aussi. Prenons donc ce choix pour ce qu'il est; ne lui faisons point de querelles d'érudit, et acceptons-le comme simple petit recueil de fragmens destiné à répandre quelque parfum d'orientalisme sur nos vieilles lectures occidentales.

Tout le monde n'a pas entre ses mains les chefs-d'œuvre du théâtre indien dont M. Langlois nous a donné récemment une traduction de l'anglais, ni la Sacountala que W. Jones a fait goûter à l'Angleterre et M. de Chezy à la France, ni l'Anthologie arabe de M. Humbert de Genève, ni la Chrestomathie arabe de M. Sylvestre de Sacy, ni etc.; et pourtant tout le monde est curieux de voir le reflet de cet éclat oriental que, depuis notre enfance, nous admirons sur ouï-dire, auquel nous avons voué une sorte de culte classique sans le connaître. Eh bien! qu'on recueille pour nous quelque merveille dans l'immense jardin poétique de l'Inde (car il n'y en a point de plus fertile que celui-là), quelque élégie chinoise, quelque chant de guerre arabe, n'allons-nous pas nous prendre avec vivacité à la peinture d'une nature si brillante; notre imagination ne va-t-elle pas errer avec délices au milieu des palmiers, des sycomores, des bananiers, des angsokas et des nagassaris respirant, en passant, le parfum de tant de belles fleurs, de tant de beaux fruits? Ne va-t-elle pas, comme l'imagination du jeune bramine, au sein de cette nature calme et majestueuse, suivre, à travers un ciel étoilé, le cours de la lune, qui d'abord *pose son pied sur la tête de Suméru, Roi des montagnes, puis, en chassant les ténèbres, gravit jusqu'au palais central de Wishnou, et enfin disparaît, ôtant à la fleur de la nuit tous ses charmes, et laissant seulement un souvenir de son odeur.*

Ce serait avoir le goût de la poésie, le sentiment du beau peu développé, que de se trouver choqué et arrêté par ce qu'il y a d'étrange et d'insolite pour nous dans ces images et dans les mots qui servent à les exprimer. Car l'imagination de l'homme n'est peut-être jamais si ravie que quand quelque chose d'indécis se mêle aux spectacles qu'elle contemple et

aux harmonies qu'elle écoute : il faut qu'elle ne saisisse pas, qu'elle n'embrasse par son objet : dès qu'elle l'a saisi et embrassé, il me semble qu'elle ne l'aime plus, ou qu'elle l'aime moins; de même l'amour s'éteint dans la possession de l'objet aimé. C'est le contraire de la pensée qui demande à concevoir et à comprendre : ce qui fait l'impatience, le désespoir de la pensée fait le bonheur de l'imagination et du cœur; le réel et le positif sont le domaine de celle-là, le vague et le mystérieux le domaine de ceux-ci. Aussi, dit-on que l'imagination est capricieuse, et Mallebranche l'appelle-t-il la *folle ;* c'est vrai, elle est capricieuse, et Mallebranche a raison, elle est folle; c'est-à-dire que, gravitant vers l'idéal, l'inconnu, le mystérieux, elle aime mieux s'égarer quelquefois que jamais se reposer. Il ne faut donc pas repousser cet élément qui est un des charmes secrets et puissans de la poésie; il ne faut donc pas craindre de s'aventurer dans une région inconnue, de se livrer à l'éclat d'une lumière dont on n'a pas encore reçu l'impression. Voyez Bernardin de Saint-Pierre, Châteaubriand, Thomas Moore : quel intérêt et quelle sympathie n'ont-ils pas réveillés dans nos âmes pour cette couleur *locale* d'une nature si riche et si brillante! Qui ne veut pas d'illusions n'aime ni la peinture ni la poésie, mais qui aime la peinture et la poésie veut des illusions. Tous ces noms orientaux qui frappent notre oreille d'une si douce magie, qui nous pénètrent d'une harmonie à la fois musicale et poétique, si suave et si délicate, que nous nous livrons à cette impression sans nous en demander compte! Ces mots, expressions d'une nature que nous ne connaissons pas, mais que nous supposons belle et ravissante par l'enthousiasme qu'elle inspire à ceux qui la connaissent, et qui en parlent, n'est-ce pas au sens un peu mystique de notre imagination qu'ils s'adressent, n'est-ce pas le sentiment idéal qu'ils touchent en nous? C'est pourquoi si vous n'aimez pas voir la nature et l'humanité se refléter à travers le prisme oriental, parce que vous n'avez jamais vu de vos yeux l'Orient; si vous vous plaignez de voir l'âme humaine chercher les symboles de ses pensées et de ses passions dans un monde qui n'est jamais tombé sous vos sens, dont vous n'avez ni mesuré les montagnes, ni traversé les plaines et les fleuves, ni respiré les fleurs, ni goûté les fruits; si vous dites que cela ne vous touche point, parce que quelques mots vous échappent, parce que devant vous il y a du vague et de l'indéfini, et que vous veniez à vous fâcher, tant pis pour vous, rentrez dans l'Occident, ne regardez plus au-dessus de vous ni au-delà de votre horizon.

C'est sur-tout à donner une idée de la couleur de la poésie orientale qu'est utile le *Choix de poésies* dont nous nous occupons. Quant au caractère même de ces poésies, pour les raisons que nous avons indiquées au commencement de cet article, il ne le faut point chercher ici. Quelques citations, en même temps qu'elles feront connaître ce recueil, viendront peut-être à l'appui de ce que nous venons de dire : pour ceux qui sont sensibles aux douceurs de la vie contemplative, à la volupté du recueillement de l'âme, qui se plaisent à la peinture des vertus domestiques et hospitalières, de cette bonté du cœur qui porte spontanément l'homme vers l'homme, qui l'attendrit à la vue des bienfaits du ciel, il y aura dans les poésies sanscrites assez d'élévation, de simplicité, de tendresse même pour la délicatesse de leur goût et de leur humeur. Ils retrouveront là toutes leurs sympathies, car là aussi elles ont traversé des cœurs semblables aux nôtres, seulement en présence d'une autre nature, et sous l'influence de mœurs qui n'ont pas été retrempées par la force et la vertu du christianisme. Quelques petites pièces chinoises et thibétaines, le *Retour au village*, la *Fille soldat*, l'*Heureux présage*, l'*Hospitalité*, portent l'empreinte d'une naïveté douce et touchante, en même temps que du caractère un peu mou et non régénéré de ces peuples.

Sous l'influence de la tradition primitive, la sagesse et la piété indiennes se sont élevées à une assez grande hauteur pour faire entendre les paroles d'une belle philosophie et d'une belle poésie. Voici un extrait du *Bagavad-Gita*, ou chant divin sanscrit :

« Quiconque m'offre en sacrifice une feuille, une fleur, un fruit, de l'eau pure, je me nourris de cette offrande religieuse qui m'est chère.

» Quelque chose que tu fasses, ô Ardjouna, soit que tu manges, que tu offres un sacrifice, quelque chose que tu donnes, que tu exécutes par privation, fais tout en l'honneur de moi.

» C'est ainsi que tu te délivreras des liens des œuvres, que les fruits qu'elles portent soient bons ou mauvais, animé des vertus du *sannyasisme* et du *yoguisme* (1), et ayant obtenu ton émancipation, tu viendras dans mon sein.

---

(1) Le *sannyasisme* et le *yoguisme* sont deux états religieux, ou deux espèces d'ordres religieux de l'Inde. Le premier est le renoncement complet aux œuvres et à toute espèce d'actions humaines ; le second est, d'après l'étymologie de son nom même, l'*union* (*yogui, jugum*,

» Je suis le même pour tous les êtres vivans ; aucun n'est mon ami ou mon ennemi ; mais ceux qui m'honorent avec dévotion sont dans moi et moi dans eux.

» L'homme le plus pervers même, s'il revient à moi, sans suivre d'autres dieux, il doit être regardé désormais comme un homme probe et vertueux.

» L'homme pieux arrive promptement à la félicité éternelle, et crois moi, ô fils de Konti, quiconque m'honore ne succombe jamais.

» Quiconque se réfugie en moi, quand même il serait conçu dans le sein du péché, comme les femmes, les *vaisyas* (1) et les *soudras*, il obtiendra la vie éternelle.

» A combien plus forte raison alors les saints brahmanes, les Rois pieux et sages ! exilé dans ce monde fragile et plein de misères, souviens-toi de toujours m'honorer, ô Ardjouna !

» Pense à moi, révère-moi, sacrifie à moi, adore-moi sans cesse ; c'est ainsi que, lorsque tu me seras entièrement dévoué, tu viendras te réunir à moi. »

(*Extrait du Bagavad-Gita ou Chant divin.*)

Voulez-vous une chanson malaie traduite par M. E. Fouinet ?

PANTOUN.

Si devant moi vous marchez, ô ma belle !
Cueillez pour moi des fleurs du Camboja (2) ;
Sur les tombeaux leur ombre solennelle
S'étend déjà.
Si vous mourez la première, ô ma belle ;
Vous m'attendrez à la porte des cieux ;
O vous, mon cœur ! ô la douce prunelle
De mes deux yeux !

---

joug) de l'âme avec Dieu. Il ne renonce qu'aux fruits des œuvres. Lors de l'expédition d'Alexandre, les Grecs trouvèrent dans l'Inde des *sannyasis*, qu'ils nommèrent *gymnosophistes*. Le yoguisme en paraîtrait une reforme.

(1) Les *vaisyas* forment la troisième caste de l'Inde, composée de laboureurs, etc. Les *soudras* forment la quatrième caste, qui est comme l'esclave des autres ; elle est regardée comme née des pieds de Brahma. Les femmes sont considérées comme inférieures à la caste des brahmanes ; et, selon la croyance des *védas*, il faut que par la transmigration les âmes des femmes passent par le corps d'un brahmane pour obtenir la vie éternelle du ciel.

(2) Plumeria abtusa. Lin.

Un oiseau blanc, aussi blanc que la neige,
Vers un djati (1) s'envole en gazouillant :
O mon amour! vers quel ciel vous suivrai-je?
Quel ciel riant?
O de mon cœur, vous, la lampe fidèle,
Que puis-je voir sans vous? que puis-je aimer?
Oh! vers Lorang, Poulo Lorang, la belle
Il faut ramer.
Dans ce séjour mon regard ne voit qu'elle,
Excepté vous je n'ai plus rien de cher!
Oh! vers Lorang, Poulo Lorang, la belle,
Fendons la mer.

N'y a-t-il pas dans cette pièce grâce, sensibilité, harmonie? Ce souvenir angélique qui passe par le cœur du poète au moment où un léger oiseau s'élance vers le ciel, ce rendez-vous d'amour aux portes célestes, que se donnent deux âmes ne sont-ils pas de la touche poétique la plus délicate, du symbolisme le plus élevé et le plus pur?

Les poésies arabes qui font partie du recueil sont toutes des odes ou des élégies guerrières. C'est le cri de courage de quelque soldat qui, inspiré par la vue de son désert, s'excite à tout ce qu'il connaît de grand dans le monde, la rapidité à la course, la cruauté dans le combat, la fidélité à la parole promise. C'est le cri de douleur de quelque sultan implorant le secours de son frère pour conserver Jérusalem à Mahomet, ou le gémissement de ces malheureux vaincus de la Palestine ou de l'Espagne, que la défaite du croissant plonge dans le désespoir et qui, jetant un dernier regard sur les contrées qu'il a perdues, se demande s'il y a donc encore une patrie et une religion dans le monde.

« Toi qui vis dans l'insouciance, tandis que la fortune te donne des conseils, si tu es endormi, sache que la fortune est éveillée.

» Tu te promènes satisfait et exempt de soucis ; ta patrie t'offre encore des charmes; mais l'homme a-t-il une patrie après la perte de Séville?.....

» O vous qui montez des coursiers effilés, ardens, et qui, dans les champs où l'épée exerce ses fureurs, volent comme des aigles :

---

(1) Arbre ou bois de Teck.

» O vous dont les mains sont armées des glaives acérés de l'Inde, qui dans de noirs tourbillons de poudre, brillent comme des feux :

» O vous qui, par-delà la mer coulez des jours tranquilles et sereins ; vous qui trouvez dans vos demeures la gloire et la puissance :

» N'auriez-vous pas appris des nouvelles des habitans de l'Espagne? et pourtant des messagers sont partis pour vous instruire de leurs souffrances.

» Sans cesse ils implorent votre secours ; et cependant on les massacre, on les traîne en captivité. Quoi ! pas un seul homme ne se lève pour les défendre !

» Ne s'élevera-t-il pas au milieu de vous quelques âmes fières, généreuses, intrépides ?

» N'arrivera-t-il pas des guerriers pour secourir et venger la religion ?.........

» Ah ! si tu eusses vu couler leurs larmes au moment où ils ont été vendus, ce spectacle t'aurait pénétré de douleur et ta raison se serait égarée.

» Si tu les voyais consternés, errans, sans assistance, et couverts des vêtemens qui attestent leur honteux esclavage !

» O Dieu, faut-il qu'une montagne soit posée entre la mère et ses enfans ! faut-il que les âmes soient séparées des corps !

» Et les jeunes filles, aussi belles que le soleil, lorsqu'à son lever il répand le corail et le rubis :

» O douleur ! le barbare les entraîne malgré elles, pour les condamner à des emplois humilians, et leurs yeux sont baignés de pleurs, et leurs sens sont troublés.

» Ah ! qu'à ce spectacle cruel nos cœurs se fondent de douleur, s'il y a encore dans nos cœurs un reste d'islamisme et de foi ! »

Nous attendons, pour en rendre compte, la seconde partie de ce choix de poésies orientales, qu'on nous annonce, et qui doit renfermer des poésies persanes, géorgiennes, arméniennes, turques, indoustanes. G.

(*Le Correspondant*, n° 16, *tome III.*)

DES AFFAIRES DE LA BELGIQUE.

Les amis de la vraie liberté ont fait des vœux pour la cause des Belges : ils ont reconnu sa légitimité, ils ont désiré que le gouvernement *Hollandais* consentît à se faire *Belge* pour la Belgique : ils le désirent encore, mais peuvent-ils l'espérer ? nous commençons à en douter.

Le mal n'était pas d'hier. Un jour quelques hommes d'état enfermés dans un salon et les yeux fixés sur une carte d'Europe s'imaginèrent de la découper à leur guise. Entr'autres merveilles ils dirent : De ceci et de cela nous faisons le royaume des Pays-Bas ; à peu près comme : l'Asie-Mineure et la Bretagne formeront un même état; avec cette différence toutefois, que la Hollande et la Belgique étant limitrophes, trouvent dans leur rapprochement même des causes nouvelles d'antipathie et de rivalité. Qu'importe le droit des gens ! La religion, les mœurs, le sentiment national, les intérêts industriels et commerciaux, qu'est-ce cela ! Il faut affaiblir la France et lui opposer une digue de places fortes ; c'est le point : or, la Belgique n'étant pas assez anti-française pour les garder seule, elle subit la fatalité diplomatique, elle est accouplée à la Hollande. Cette étrangeté pouvait subsister à la rigueur, chaque état conservant son individualité; un même Roi, mais deux constitutions, telle était la forme nécessaire. C'est ce qu'on ne voulut pas. Il fallut que la Belgique devînt Hollandaise, c'est-à-dire qu'elle appartînt à la Hollande. Province conquise, non-seulement ses intérêts furent sacrifiés dans les systèmes communs d'impôts et de douanes, dans la reconnaissance onéreuse d'une dette étrangère, mais, comme on le sait, le gouvernement déclara une guerre d'extermination à sa nationalité, à ses croyances, à ses libertés, et jusqu'à ses langues diverses. Cette tyrannie d'un peuple sur l'autre est la plus rigoureuse, et la plus humiliante de toutes : les opprimés rongeaient leur frein : tout-à-coup l'orage français éclate ; la Belgique tressaille; un modèle d'exécution est sous leurs yeux, qu'importe la différence des causes; il est temps, on court aux armes. Le Roi des Pays-Bas surpris, se trouble et balbutie ; il est écrasé s'il offre, s'il provoque le combat : il cargue les voiles et laisse passer le coup de vent.

Ce Roi qui dans son intolérance protestante s'est fait le persécuteur et l'ennemi de ses sujets catholiques, ce Roi qui ne sait pas sacrifier ses antipathies et ses préjugés hollandais au maintien de la paix intérieure, et à ses propres intérêts, ce Roi, dis-je,

déploie une habileté machiavélique au profit de ses provinces du nord. Il sait que les mouvemens du genre de celui-ci ne résistent pas à l'action du temps, il temporise, peu-à-peu la première exaltation s'appaise; comme il n'y a pas de résistance ouverte, il n'y a ni succès, ni victoire, rien de ce qui alimente une insurrection: les nuances d'opinion se dessinent de plus en plus; la division s'annonce ou même éclate, on a soin de l'entretenir; à défaut de centre d'unité, de gouvernement provisoire (1), chacun agit de son côté, sans direction et par bouffée : tandis que l'enthousiasme s'use sur lui-même, le commerce languit, les ouvriers sans ouvrage s'ameutent, et se défiant des bourgeois exigent des armes pour protéger eux-mêmes leurs propres intérêts : des agens secrets excitent les classes inférieures contre les autres classes; ils les compromettent les unes vis-à-vis les autres, cependant les timides s'effraient, les intérêts privés se repentent, les gens apathiques soupirent après leurs habitudes et se fatiguent d'être *désheurés* si long-temps; on songe à la tranquillité, on la désire, on la veut; on va peut-être l'acheter moyennant quelques têtes, et l'abandon de ses droits. La Belgique a plus d'un souvenir de ce genre dans son histoire.

Et comment s'y prend-on pour amener ces résultats? on fait disparaître un ministre odieux, c'est *changer l'écriteau du chemin :* on parlemente, on tend la main; le fils du Roi va pleurer et promettre à Bruxelles; le Roi proteste de ses intentions, il veut la séparation; non-seulement lui, mais ses ministres; non-seulement ses ministres, mais un grand nombre de députés hollandais : puis il rattache son masque de libéralisme légal; il faut, dit-il, se tenir dans les termes de la constitution; tout le monde est d'accord, mais la forme! On le croit; il propose des états-généraux, on accepte; il offre de les ouvrir à La Haye, les députés belges vont à La Haye, la fournaise des orangistes; ils y sont insultés et menacés. Qu'ils prennent garde à eux s'ils restent *Belges!* Est-ce assez de déception! Est-ce assez de bonhomie!

La Hollande qui ne renferme que les deux cinquièmes de la population des Pays-Bas, envoie autant de députés que les Belges qui forment les trois autres cinquièmes. Passons. Les députés hollandais sont tout naturellement dévoués à leur propres intérêts, opposés aux intérêts belges; les députés belges, de leur côté, tiennent pour la Belgique : mais le gouvernement dispose des places et de l'argent; or il est pour les premiers, il achète quelques-uns des seconds, l'équilibre est rompu et la Belgique est sacrifiée. C'est ainsi que les choses se sont passées jusqu'à présent, pourquoi se

---

(1) On annonce qu'enfin il vient de s'en former un : c'est un peu tard.

passeraient-elles autrement aujourd'hui ? C'était bien la peine d'aller se faire insulter à La Haye, et de se mettre entre les mains d'un ennemi sans bonne foi !

Cependant les troupes s'avancent, elles prennent position, la campagne est occupée. Le peuple d'une ville est, pour quelques jours, tout-puissant dans ses murs ; qu'il se présente en plaine contre des troupes réglées, il est perdu. Bruxelles, Liège, etc. etc. seront cernées ; on pourra leur couper les vivres, bientôt elles demanderont grâce.

Rien n'a été oublié : Anvers, port de mer qui vit du commerce de haut bord, et profite des colonies propres à la Hollande, s'oppose à la séparation. La séparation en effet la priverait des avantages dont elle jouit en restant *hollandaise*. Le Roi a donc obtenu de cette ville une protestation adressée aux états-généraux ; il en est de même de Gand, pour d'autres causes. Gand est une ville manufacturière ; en ce sens, ses intérêts sont *belges ;* mais tous les ans le gouvernement vient au secours de ses manufactures en y versant une partie du *million de l'industrie.* Aussi les grands industriels, non contens de protester, menacent, dit-on, de fermer tous leurs ateliers, et de lancer leurs ouvriers contre Bruxelles, qui suspend les travaux en suspendant le commerce. En outre, Gand renferme un certain nombre d'anciens bonapartistes, gallicans, joséphistes, qui pour la plupart se sont faits orangistes, en haine du catholicisme et par amour des faveurs. Quelques-uns des chefs de l'ancien parti français sont entrés dans cette voie, mais non pas les *Français* du peuple. Tel est le secret de ces deux grandes exceptions. Ostende peut-être rangée sur la même ligne qu'Anvers, et pour les mêmes raisons. Toutefois les Anversois sont loin d'être unanimes ; la cause nationale compte de nombreux soutiens au milieu d'eux : d'ailleurs, les classes inférieures sont en partie *françaises* par souvenir de l'empire. On sait à quel rang Bonaparte voulait élever Anvers ; déjà une splendeur étonnante et progressive annonçait la rivale future de Londres ; depuis lors, cette ville a cessé d'être un port de guerre, et a tellement perdu de son importance que le nombre de ses habitans a diminué de moitié.

Outre cette dissidence éclatante et formelle la discorde intestine devient plus distincte à mesure qu'on avance. Sans compter les amis secrets ou avoués de la Hollande, le parti français et le parti belge pur, ne sont d'accord que sur un point ; ils veulent secouer le joug. Mais tandis que le premier tend à se réunir à la France, le second, s'y opposant s'en tient à la séparation pour assurer à la Belgique liberté et prospérité. Le parti français composé d'une faible portion de la classe inférieure, serait peu de chose, sans la position fâcheuse où se trouve actuellement la cause belge : plusieurs regar-

dent la France comme l'unique ressource contre la Hollande. Le clergé et les catholiques n'éprouvent pas une bien grande sympathie pour ce parti parce qu'ils se défient de l'intolérance des idées qui dominent actuellement chez nous. L'agriculture et l'industrie manufacturière préfèrent l'indépendance au droit commun des Français qui les forcerait à quelques sacrifices et les gênerait de quelques entraves dont elles peuvent se dispenser. La noblesse encore puissante et influente se refuse à subir le niveau français qui lui enleverait toute importance. La classe bourgeoise est dans les idées de la noblesse et, comme on l'a vu, s'est armée dans le même sens. Toutefois, à raison des circonstances, le parti français a fait quelques progrès : tant pis pour notre gouvernement, les toasts à la réunion doivent mal sonner à ses oreilles. Ouvrir les bras à la Belgique c'est déclarer la guerre à l'Europe, d'un autre côté peut-il les tenir fermés? L'opinion ne nous précipitera-t-elle pas malgré lui vers les limites naturelles? Des deux côtés la guerre, la guerre longue, fatale, sanglante, la guerre avec tous ses maux à l'extérieur et peut-être à l'intérieur le régime de terreur qu'elle nous a déjà valu. Et puis dans l'état où est l'Europe le contact de nos armées ne peut-il pas secouer et révolutionner les populations étrangères, les entraîner dans la calamité des querelles intestines et tarir ainsi, pour long-temps, les sources de la civilisation et du bien-être des peuples. L'horizon est sombre de ce côté.

L'Angleterre et le Roi de Prusse soutiennent la cause hollandaise : le Roi de Prusse par esprit de protestantisme plus encore que par politique. L'Angleterre craint que les forteresses élevées contre nous n'étant occupées que par des troupes belges, ne nous soient bientôt ouvertes. Ainsi le Roi, appuyé sur la Hollande et sur les deux puissances dont je viens de parler, paraît être sûr du succès de ses manœuvres; on assure qu'il parle déjà de faire fusiller les chefs de l'insurrection, et qu'il a fait arrêter quelques membres des principales familles des provinces méridionales.

Si l'énergie des Belges ne surmonte pas tant d'obstacles, si le sort des armes leur est contraire et si la France peut éviter l'intervention, quels seront les effets de leur mouvement? Le Roi victorieux dont l'antipathie est sans doute redoublée, va continuer son système de vexations et de mensonges : malgré l'irritation toujours croissante des opprimés, le mauvais succès d'une première tentative retardera l'explosion : les fers de la Belgique seront rivés avec plus ou moins de formes et d'adresse; mais s'il en est ainsi, un jour sans doute, forts de l'expérience du passé, ils se lèveront, et brisant le joug unique qui pèse sur eux, ils feront enfin triompher le droit des gens violé à leur égard. N.

(*Le Correspondant*, n° 6, *tome III.*)

INCENDIE D'ANVERS.

La Belgique achève de rompre avec une incroyable énergie les filets dont le machiavélisme hollandais l'avait d'abord enlacée. Toutes les adresses de la politique, toutes les menées de l'intrigue, tous les ressorts de la force organisée sont venus se briser contre un instinct de nation. Il a même triomphé des intérêts locaux. Au moment où l'indécision et l'irrégularité des premiers efforts semblaient annoncer un triste dénouement, l'attaque de Bruxelles par les troupes de la Hollande vint ranimer le génie languissant de la patrie. Dès ce moment la cause fut gagnée, et les Belges s'inscrivirent sur la liste des peuples.

Jamais les préjugés ignorans d'une certaine espèce de diplomates ne reçurent un démenti plus éclatant. Ils s'étaient imaginé, ces hommes à combinaisons théoriques, qu'on accouple deux peuples de mœurs, de religion, de langue, d'intérêts, je ne dis pas différens, mais opposés, comme on accouple deux chiens de même race. Ils s'étaient imaginé qu'attenter à la liberté individuelle de toute une nation n'était rien ; en effet, cela était aisé. Que disent-ils maintenant des affreux résultats de leur impéritie. Malgré eux, voilà le droit des gens qui triomphe; mais que de sang et de ruines!

De Bruxelles on aperçoit à l'horizon des reflets effrayans : c'est la tyrannie hollandaise qui s'en va; elle s'éloigne à la lueur des incendies qu'elle allume, au bruit du canon qui tue pour jamais la cause des Nassau; elle ne se défend plus, elle se venge, elle se venge sur la ville qu'elle trouva le plus long-temps crédule. Elle saisit un prétexte pour user de toutes les ressources de sa haine contre ceux qu'elle flattait naguère des protestations de son amour. Elle est là comme un ennemi mortel qui peut nuire sans triompher, et qui abuse d'une position surprise pour assouvir sa fureur. Elle se sert contre ceux qu'elle ose encore appeler ses sujets de projectiles dont les lois de la guerre défendent maintenant l'usage à des ennemis déclarés. Qu'une armée dévaste un pays pour ôter tout moyen de subsistance à une armée opposée, cela se conçoit; mais ici quels résultats favorables peut amener cette destruction atroce? qu'un redoublement de haine et peut-être les plus cruelles représailles. Le monde civilisé va pousser un cri d'indignation contre ces hommes qui ruinent pour ruiner, incendient pour incendier, tuent

pour tuer. Rien n'est respecté : les entrepôts de commerce, les magasins sont incendiés, les beaux hôtels de la place de Meer à moitié renversés, l'arsenal détruit, la maison de ville consumée, la cathédrale, une des plus belles du monde, endommagée par les boulets, la ville entière criblée. La Belgique se souviendra des adieux de la Hollande.

Cependant un congrès va, dit-on, s'ouvrir à La Haye. Qu'y veut-on faire? Oserait-on bien l'intervention après avoir reconnu pour nous le principe qui la repousse? S'imagine-t-on qu'elle soit facile? La France n'est pas loin de la Belgique, qu'on y prenne garde : et les provinces Rhénales de la Prusse, y songe-t-on? Voudrait-on imposer un Souverain à la Belgique après avoir fait peser sur elle le joug de toute la Hollande? On n'y parviendrait pas. Les Belges sont maîtres chez eux, maîtres absolus : on n'a contre eux ou sur eux ni droit ni pouvoir. Ils n'ont même à leurs propres yeux aucun antécédent qui les lie. Qu'ils se hâtent de se constituer définitivement et d'étouffer le germe de discordes qui pourraient remettre en question leur existence nationale. Remarquons ici que, jusqu'à présent, la bonne foi préside au triomphe de la légitimité belge. Les promesses qu'on fait, on les tient : les principes qu'on proclame on les applique : point de catégories. Le projet de constitution pose la liberté sans exceptions, que nous réclamons en vain des pouvoirs nés de juillet, liberté religieuse, liberté d'association, liberté de la presse, liberté d'enseignement, tout y est nettement défini et sera probablement sanctionné par le congrès national. Voilà bientôt les Français qui se disent les fils aînés de la liberté, réduits à envier celle des Belges.

En ce moment l'opinion publique est à la recherche de la famille qu'on doit placer à la tête du gouvernement. Il en est une à qui sa position, ses richesses, ses sacrifices, sa popularité semblent concilier la plus grande partie des suffrages, c'est la famille de Mérode : famille essentiellement nationale, d'un noble caractère, d'un dévoûment admirable aux intérêts belges, qui, au moment où il était encore périlleux de se désigner à la vengeance hollandaise, inscrivit son nom sur le front de la révolution, mit une partie de ses richesses au service de l'Etat, exposa, et peut-être sacrifia la vie de ses enfans, qui s'est montrée partout où la patrie avait besoin d'argent, de travaux ou de sang. Certes, plus que toute autre, elle a bien mérité de la Belgique : aussi parle-t-on de la récompenser dignement en l'élévant à la présidence héréditaire de la république belge. N.

(*Le Correspondant*, n° 17, *tome III.*)

LA MORT DE M. FRÉDÉRIC DE MERODE.

M. Frédéric de Mérode, blessé devant Anvers le 24 octobre, vient de mourir à Malines le 4 novembre, après l'amputation de la cuisse. Retiré depuis quelques années en France, M. de Mérode, au bruit des événemens de Bruxelles, avait quitté un père âgé de 93 ans, pour voler à la défense de sa religion et de son pays. Il est mort le onzième jour de sa blessure, à l'âge de 38 ans, au milieu des tendres soins que lui prodiguaient son épouse et tous les siens, après avoir reçu les sacremens avec toute la ferveur du chrétien et passé ses derniers momens dans un affreux et admirable délire, qui le transportait sur le champ de bataille et faisait briller à ses yeux la croix du catholicisme et l'étendard de la patrie.

La famille de Mérode était destinée à voir l'aurore de la liberté belge ensanglantée par la mort d'un de ses braves et vertueux enfans. Elle pleure aujourd'hui, cette noble famille, car voilà le tombeau d'un de ses fils; en même temps elle se réjouit avec orgueil, car voilà le vieux drapeau brabançon qui flotte dans ses campagnes et annonce le retour de la liberté. Nous aussi, catholiques français, frères des Belges, pleurons Frédéric de Mérode, prions pour lui, et saluons ce drapeau autour duquel on meurt pour Dieu et pour la liberté.

Belges! ayez toujours sous les yeux le soldat que vous venez de perdre, et n'oubliez pas les leçons d'honneur qu'il vous a données. Prenez garde que rien ne souille votre gloire qui est déjà grande et n'affaiblisse la sympathie qu'ont pour vous tous les honnêtes gens de la terre.

Belges! vos joies et vos douleurs retentissent au fond de nos âmes. Quand des barbares cherchent à flétrir votre belle cause, nous frémissons d'horreur : quand vos héros succombent, nous leur donnons nos larmes et nos prières! Honte aux barbares! Gloire aux martyrs de la liberté!

(*Le Correspondant*, *n°* 19, *tome III.*)

Des Vexations locales et de leurs Résultats.

Il est un fait dont on ne s'est pas encore généralement rendu compte, mais qui commence à préoccuper les esprits : un fait d'autant plus fécond et plus énergique, que personne ne peut s'en attribuer la création, et qu'il a surgi de la force même des événemens :

c'est la manifestation progressive, par toute la France, d'une pensée de fédéralisme. Dans cette pensée publique, rien de factice, point d'intrigue; elle est innée dans les choses d'aujourd'hui, se développera avec les choses de demain; elle a jailli de la dernière révolution comme un éclair; et la jeunesse, qui arrive en ce moment à Paris, nous l'apporte de toutes les provinces comme une inspiration de famille.

Le parti qui nous pousse aux extrémités de la démocratie, et dont le despotisme naissant n'a sa racine que dans une violente centralisation de l'opinion publique, ne paraît pas s'apercevoir qu'en sacrifiant tous les intérêts à ses rêves, il risque fort de réveiller des sentimens et des idées qui le frapperaient de mort. Les événemens de juillet ont montré à tous les départemens comment on peut répondre à ceux qui froissent la liberté des nations. L'émancipation belge a fait voir combien est révoltante l'oppression de peuple à peuple. On a déjà beaucoup souffert : les existences sont depuis long-temps menacées; mais si la perversité prolonge ce qu'une révolution a fait, les Français des provinces, qui en portent malgré eux le poids, pourraient bien aussi se déclarer maîtres chez eux, et prendre au sérieux cette souveraineté dont on les amuse.

Nous traiterons plus tard la question fédérale; observons seulement ici qu'une des causes qui en hâteront la solution, plus vite que ne pensent les politiques anti-chrétiens, incapables de sentir ce qu'une foi tyrannisée peut inspirer de terrible, c'est la persécution religieuse, et en particulier l'acharnement avec lequel on abat les signes du catholicisme dans des provinces catholiques. Qu'on enlève ces signes là où ils ne sont qu'un objet de risée, à la bonne heure : mais qu'on s'obstine à les briser parmi des populations qui les adorent; qu'on autorise, par faiblesse ou connivence, des bandes soudoyées à les détruire, là où chaque coup de marteau retentit douloureusement dans les âmes, là où ces profanations ont quelque chose qui nâvre et qui brûle, là où l'absence de ces signes, semble dire que Dieu a quitté la société des hommes, et leur laisse tout son sang à expier..... Oh que vous êtes insensés de croire qu'on s'endormira sur de telles insultes, et que vous aurez impunément provoqué jusqu'à l'exaltation l'instinct de la foi populaire !

On ose dire que ce sont seulement des croix de Jésuites qu'on enlève, et non des monumens du christianisme ! mais le peuple rejette ces absurdités à leurs inventeurs. A Angers l'enlèvement de la croix de mission n'en a pas moins consterné la population catholique. A Strasbourg, à Banne, à Nancy, en d'autres lieux encore, ces croix transférées dans les églises, y attirent des multitudes, dont le zèle s'échauffe évidemment par la persécution. Ici, on va prier au lieu où était la croix, on y fait amende honorable, on y proteste en si-

lence contre l'iniquité ; là on a recueilli les cendres d'une croix brûlée, on se les est partagées, on s'en est fait des reliques qui ne cesseront de crier, dans l'intérieur des maisons où la tyrannie ne saurait les atteindre, contre les profanateurs. Il est des localités où l'on s'éloigne de ceux qui, dans leur joie grossière et délirante, se sont faits les instrumens ou les fauteurs de ces émeutes déïcides : on aurait peur en les approchant, de participer à la malédiction qui les a frappés de vertige. A Romorantin, tant que la croix a été menacée, les habitans ont fait la garde autour d'elle, les hommes la nuit, les femmes le jour. A Montauban, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, plusieurs milliers de personnes ont environné la croix pour la défendre de toute insulte, et force a été de la respecter. A Lons-le-Saulnier les fidèles n'ont pas souffert que des mains sacriléges touchassent le monument de la foi chrétienne ; ils n'ont pas voulu que ce signe de liberté fût ébranlé dans leur ville par des haches de Vandales ; et on a vu une population presque entière, emporter processionnellement la croix dans le temple, avec ces chants lugubres que l'Eglise réserve aux grandes douleurs. Appelez cela du fanatisme, si vous le trouverez bon : c'est au moins le fanatisme de la liberté : malheur à qui le provoque et l'attise !

L'Irlande fut long-temps écrasée dans ses intérêts et dans ses croyances ; ces deux mobiles unirent leur action ; l'Irlande conquit d'abord légalement sa liberté religieuse, et qui sait ce qui sortira de la crise qui recommence en ce moment au sein d'une population qu'une longue oppression et de grandes calamités livrent aujourd'hui à d'aveugles ressentimens ?

En Belgique, l'oppression des consciences rendit insupportable la gêne des intérêts ; la liberté politique et la liberté religieuse unirent aussi leur voix ; et la séparation fut proclamée.

En France, la détresse commerciale s'agrave, les passions s'agitent, les divisions se prononcent ; des hommes qui se vantent d'avoir joué pendant quinze ans le pays, en se servant d'une charte que le pays trouvait bonne et contre laquelle eux seuls conspiraient, se mettent en mesure de précipiter un mouvement que le pays veut arrêter ; d'un autre côté, la foi outragée s'irrite : et les départemens accusent la capitale..... Non, la France ne sera pas morcelée ; mais si ces mécontentemens de diverse nature s'échauffent, s'ils s'allument les uns aux autres ; si les propriétaires continuent à trembler, le commerce à défaillir, les fermiers à être menacés par les incendiaires ; si la population vient à prévoir qu'elle sera de nouveau mise en *coupe réglée*, en l'honneur de quelques brouillons ; si la terreur sort de son antre ; si les hommes, qui comprennent déjà, disent-ils hardiment, le 18 fructidor, s'avisent de comprendre

aussi le 31 mai, pour préparer à d'autres l'intelligence du 2 septembre; si l'attente de toutes ces calamités, pénétrant les esprits, y réveille, comme autrefois, des pensées religieuses, ne fût-ce que par haine pour les tyrans, et qu'alors des hommes dévoués et habiles, dirigeant la colère publique, et lui découvrant la source de tous les maux, proclament l'émancipation des départemens, et une constitution féderative; qui est-ce qui se sentira de force à briser ce mouvement? Rien n'est grand, rien n'est uni, rien n'est compacte comme l'exaspération populaire, quand elle écrit sur ses drapeaux ces hauts motifs de *Dieu* et de la *liberté*. Ainsi les hommes qui comptent nous qualifier de quelques bouleversemens de plus, préparent eux-mêmes, sans le savoir, notre triomphe, en provoquant une opposition tout à la fois *catholique* et *fédérale*, à laquelle rien ne manquera pour s'emparer de l'avenir.

L. A. B.

(*Le Correspondant*, n° 19, *tome III.*)

DU DROIT D'ASSOCIATION.

Ce qui doit entretenir les espérances des amis de la religion, ce qui doit fortifier leur courage au milieu de ses anxiétés présentes, c'est le mouvement d'idées qui s'opère en ce moment chez les peuples voisins en faveur de la liberté civile et religieuse. Le triomphe progressif de ces idées au-delà de nos frontières ne peut rester sans influence sur notre état social. Lorsque partout l'opinon publique, accessible à toutes les pensées qui répondent aux besoins de l'humanité, s'entend et communique des deux extrémités du monde, lorsqu'une réaction immense et rapide s'exerce maintenant d'un peuple à un autre, nous ne pouvons plus douter que, si l'établissement définitif des droits réclamés par les catholiques n'est pas incessamment un don volontaire octroyé par un pouvoir sage et éclairé, il ne soit, dans un avenir plus ou moins rapproché, une nécessité imposée au gouvernement, une conquête de l'esprit humain sur l'obstination d'un parti aveuglément attaché aux traditions du vieux despotisme révolutionnaire.

Nous avons laissé le libéralisme, encore préoccupé de sa victoire et de ses espérances du moment, saluer la révolution belge comme une auxiliaire envoyée au secours de sa nouvelle puissance, et peut-être comme une vassale prête à se donner à lui : pour nous, envisageant ces événemens sous un point de vue plus conforme aux intérêts de l'humanité, nous avons pressenti que, dans la pensée

intime d'un peuple si long-temps froissé dans sa conscience, la liberté devait être plus qu'un vain mot de ralliement donné aux agitateurs de tous les pays. Au reste, la Belgique n'a point tardé à expliquer elle-même la cause ancienne de ses soulèvemens intérieurs, lorsque, s'adressant à toutes les consciences catholiques elle a proclamé avec tant de franchise les principes de droit public sur lesquels elle veut que la société soit désormais assise. C'est à cette liberté maintenant acquise au peuple belge que répondent nos vœux, nos sympathies et nos espérances; c'est elle qui deviendrait pour nous une arme puissante pour reconquérir la nôtre, si elle nous était refusée. Il faut bien que le parti vainqueur se le persuade; tout mouvement d'indépendance, quelle qu'en soit la cause, et quelque part qu'il se manifeste, ne peut plus tourner désormais qu'au profit de nos doctrines, parce que chaque pas que l'on fait faire à l'opinion dans les voies de cette émancipation morale vers laquelle tendent tous les esprits, est un pas de plus vers la religion, qui est la source de toutes les libertés de l'homme. Mais en accueillant comme amie toute idée d'indépendance qui surgit au milieu des commotions de la société européenne, nous laissons retomber sur les passions qui s'y mêlent le sang et les larmes qu'elles font répandre : car ce sont les bienfaits de la liberté que nous acceptons, et non pas une solidarité coupable avec ce libéralisme étroit qui calcule ce qu'une révolution voisine pourra susciter d'embarras et de calamités à des gouvernemens et à des peuples rivaux.

En considérant la position stationnaire du pouvoir en France, on serait porté à croire qu'il y aurait peu de sympathie entre le libéralisme français, et celui sous l'influence duquel les idées catholiques exercent chez nos voisins tant d'empire sur l'opinion publique. La tendance des deux révolutions ne serait donc pas la même, et la franchise avec laquelle la Belgique s'élance dans les voies de la liberté, aurait donc quelque chose de contraire à la politique de notre gouvernement. Là, en effet, point d'arrière-pensée, point de réserve, point de lenteurs apportées dans les concessions promises. La liberté absolue d'association n'est plus seulement un principe avec lequel les lois doivent se mettre plus tard en harmonie; c'est un fait solennellement reconnu par le projet de constitution.

En présence de ces faits qu'il nous importe de rappeler souvent au libéralisme français, la conduite de notre gouvernement doit paraître au moins extraordinaire. Lui aussi a proclamé la liberté dans la Charte nouvelle. Mais quoi! tandis qu'une révolution, fille de celle qui lui a livré le pouvoir, pose avec tant de netteté le principe au nom duquel il s'est annoncé comme le restaurateur des droits de la nation, il en est encore à exiger des citoyens qui dé-

sirent se livrer à l'enseignement la déclaration qu'ils n'appartiennent à aucune congrégation religieuse non légalement établie en France. Servile imitateur du système légal de M. Portalis, on a vu M. le duc de Broglie lui-même, au lieu de se mettre généreusement à la tête du mouvement qui s'opère en faveur de la liberté religieuse, et de remplir, en présence de l'Europe, le plus beau et le plus noble rôle dont un gouvernement puisse être chargé, celui de favoriser l'émancipation complète des consciences, il commence sa mission de liberté, en renouvelant toutes les restrictions mesquines que l'esprit de parti et les vues étroites d'une administration trop complaisante avaient inventées pour tyranniser les hommes religieux. Que le gouvernement y prenne garde cependant; s'il ne prenait hautement l'initiative de cette révolution morale qui s'accomplit en ce moment chez nos voisins, la France, au lieu d'imprimer le mouvement à la société européenne, serait elle-même entraînée par elle, et ne jouerait plus qu'un rôle secondaire dans le développement de l'esprit humain. Au lieu d'envoyer la liberté aux autres peuples, comme un présent magnifique de notre civilisation, nous serions tôt ou tard condamnés à la recevoir comme un esclave à qui on l'impose.

Nous serions heureux de croire que le gouvernement veut sincèrement la liberté. Mais il n'est que trop évident que préoccupé des passions qui ont conduit le libéralisme a renverser l'ancien ordre de choses, et voulant peut-être donner satisfaction à quelques-unes de ses antipathies, il n'a pas compris la nécessité de faire au parti vaincu une égale et juste application de ses principes; oubliant qu'une liberté qui n'est pas l'apanage commun de toutes les opinions, n'en est pas une. Nous savons qu'en effet le catholicisme n'est pas un intérêt dont se soucie beaucoup le parti vainqueur; et si l'on se rappelle par quelles désignations on le signale encore tous les jours aux haines et aux vengeances des partis, on n'est pas éloigné de croire qu'on se serait flatté peut-être d'établir au profit des auteurs de la révolution, une liberté qui le tiendrait plus que jamais captif et emprisonné dans les entraves du système légal. Chose étrange! tandis qu'aux Etats-Unis, en Belgique, en Irlande, partout où l'on porte quelque respect aux droits de citoyen, il n'est pas un seul mouvement d'indépendance qui ne profite au catholicisme et qui ne hâte son développement, la France seule ne pourrait subir dans sa constitution la plus petite modification libérale, sans que la religion vît s'agraver son asservissement, sans qu'il fût porté de nouvelles atteintes à la liberté des cultes. Il faut le dire; il y a dans cette anomalie choquante quelque chose qui accuse hautement les pouvoirs, ou qui témoignerait tristement de notre incapacité à soutenir la liberté, de notre singulière aptitude pour la persécution ou le

despotisme. Car s'il était vrai que l'opinion publique en France ne put comprendre la liberté qu'autant qu'elle serait oppressive des consciences catholiques, il faudrait désespérer de la liberté et croire que nous ne sommes point faits pour elle.

Le catholicisme, comme toutes les doctrines qui émanent de la conscience et de la foi, a ses conditions d'existence, ses lois de conservation, hors desquelles il n'y a point pour lui de liberté. Il est permis sans doute au gouvernement de méconnaître ses dogmes, et de l'abandonner à ses propres influences; mais toute protection qui voudrait le forcer d'être autre qu'il n'est par nature et par essence, toute gêne apportée au libre développement de ses principes et de ses effets, ne serait qu'un acte de persécution. Le libéralisme français s'est souvent vanté de sa tolérance religieuse, sans bien comprendre la valeur et l'étendue de ce mot. La véritable tolérance, qui n'est autre que l'application à autrui de la liberté qu'on réclame pour soi, consiste à souffrir qu'un principe produise toutes ses conséquences, qu'une doctrine se manifeste avec toutes les conditions de vie et d'indépendance qui lui sont propres. Et cette tolérance est un devoir d'autant plus strict, qu'elle a pour objet un culte que la loi de l'Etat déclare celui de la majorité des citoyens, et qu'on ne peut en entraver l'exercice, sans attenter aux droits d'une nation presque tout entière.

Or, l'une des conditions les plus essentielles du catholicisme, c'est le droit de s'associer, et cette condition lui est commune avec tous les intérêts moraux et matériels qui constituent l'ordre social. Le commerce et l'industrie jouissent au plus haut degré de la liberté d'association, et c'est d'elle en effet que dépendent toute leur prospérité et toute leur puissance. Les sciences, les arts, la littérature ne sauraient également s'en passer : car tel est le besoin immense d'instruction et de lumières qui se fait sentir de toutes parts, que les hommes éclairés de tous les pays sentent la nécessité d'établir entre eux une vaste correspondance, et de mettre en commun leurs travaux et leurs connaissances acquises pour le satisfaire. Comment serait elle donc refusée à la religion, c'est-à-dire, au principe le plus universel d'agrégation qui existe parmi les hommes? Il n'est pas nécessaire que le catholicisme soit rétribué par l'Etat, il peut exister sans lui. Mais il est nécessaire que ses membres se rassemblent et s'associent; car leur isolement opéré par la défense de former des sociétés et de vivre en commun, détruirait ce lien de charité, cette communauté d'intérêts et de croyances, cette conformité de pensées et d'action qui doivent les unir. L'Eglise chrétienne n'est autre chose qu'une immense association.

Que signifie donc cette obligation imposée à celui qui veut ouvrir un établissement d'instruction publique, de déclarer qu'il n'appar-

tient à aucune congrégation non légalement établie? Si cette déclaration n'était point faite, ou si l'on ne pouvait la faire, parce qu'on appartiendrait en effet à une congrégation religieuse à laquelle le gouvernement ne voudrait pas reconnaître une existence légale, on vous refuserait donc le diplôme ou l'autorisation d'enseigner, quelques garanties d'instruction et de moralité que l'on pût d'ailleurs présenter. Ainsi le fait d'être membre d'une association catholique constitue, suivant nos faiseurs de liberté, un titre d'exclusion; c'est-à-dire que le catholicisme tout entier, qui repose sur la liberté la plus illimitée d'association, est déclaré par le gouvernement incapable d'ouvrir des écoles. Nous voudrions savoir par quelle loi a été créée cette incapacité civile, si ce n'est par celles qui, dans la première révolution, avaient fermé les temples et proscrit les ministres de la religion. Si de nos jours une simple ordonnance suffit pour priver un citoyen du droit d'enseigner, était-ce la peine de faire une révolution pour échapper au régime des ordonnances?

Nous ne saurions d'ailleurs concevoir comment une pareille incapacité pourrait ressortir du simple fait d'appartenir à une congrégation religieuse, si le désir de tourmenter les consciences ne donnait l'explication de ce problème; car, dans toutes les législations du monde, la privation des droits civils n'est prononcée que par des jugemens, et ne frappe que des actions qualifiées par la loi *crimes* ou *délits*. Or, dans la question qui nous occupe, aucune loi, que nous sachions, ne donne cette qualification odieuse à l'un des actes les plus innocens de la vie sociale, l'exercice du droit inaliénable de s'associer et de vivre en commun.

Rien n'est donc plus tyrannique, et en même temps plus absurde que cet étrange abus que prétend faire encore le gouvernement des haines invétérées et soupçonneuses du vieux libéralisme contre la religion catholique et contre ses institutions les plus essentielles à son existence. Nous reviendrons souvent encore sur une question qui touche de si près aux intérêts les plus sacrés des consciences.

Au milieu des obstacles qu'une politique misérable semble se plaire à susciter contre l'établissement des principes que nous défendons, nous avons besoin de ne pas oublier que la liberté est à nos portes, qu'elle assiége toutes les issues de la France, qu'elle nous enveloppe de son immense réseau; nous pouvons donc dire avec confiance qu'elle est à nous, puisque l'opinion universelle des peuples est pour elle.

(*Le Correspondant*, *n*° 19, *tome III.*)

MÉLANGES.

— Le *Registre chrétien* est un annuaire destiné à rendre un compte exact et complet des assemblées annuelles tenues par toutes les sociétés d'Angleterre qui se proposent la propagation du christianisme et l'amélioration de l'éducation et de l'instruction du peuple. Nous venons de recevoir celui de 1830, et nous en profitons pour soumettre à nos lecteurs une liste exacte de ces diverses sociétés. Ce sont : la société Biblique britannique et étrangère ; celle des Amis de la nation hébraïque ; la société Philo-Juive (1) ; la société Irlandaise de Londres ; la société Missionnaire de l'église anglicane ; la société Hibernienne de Londres ; la société des Ecoles du dimanche ; la société des Traités religieux ; la société pour la Propagation du christianisme parmi les juifs ; la société Continentale (2), la société pour la construction et la réparation d'églises et de chapelles ; la société de l'Université de Londres ; la société Ambulante (3) (itinerant) de Londres ; la société Evangélique irlandaise ; la société qui visite les arrondissemens (district-vijiting-society) ; la société de l'Instruction chrétienne ; la société des Ecoles britanniques et étrangères ; l'union des Ecoles de dimanche ; la société du Port-de-Londres et de Bethel-Union ; la société des Ecoles nationales ; la société Missionnaire des méthodistes wesleyens ; l'Asile des marins ou établissement maritime de Brunswig ; la société des Amis des marins et des soldats ; la société britannique pour la prédication en plein-air (4) (*Br. open-air-preaching-society*), la société pour l'Avancement de l'instruction ecclésiastique ; la société Biblique navale et militaire ; la société

---

(1) Cette société se propose de délivrer les juifs des incapacités civiles dont ils sont affectés en Angleterre et de les disposer ainsi, et par d'autres bienfaits, d'accueillir ceux qui viendront leur prêcher le christianisme.

(2) Cette société veut répandre le protestantisme dans les pays catholiques du continent.

(3) Les membres de cette société voyagent dans les environs de Londres pour prêcher et instruire le peuple des campagnes.

(4) Le but de cette société est de protéger les ministres ambulans qui visitent les foires et prêchent en plein air, contre les agens du gouvernement et la police qui souvent veulent leur interdire la prédication. Elle en appelle à Jésus-Christ qui prêchait en plein air sur les montagnes, sur le bord des rivières.

des écoles de la Terre-Neuve et de l'Amérique du nord; la société des Livres de prières et des homélies; la société qui distribue des livres pour répandre l'instruction religieuse parmi le peuple; la société missionnaire des Baptistes.

— Parmi les nouveautés littéraires de l'Angleterre nous avons remarqué un ouvrage dont le titre déjà est curieux. Le voici : *la Bible opposée aux systèmes des trinitaires*, *des ariens et des sociniens*, par un théanthrope.

— Une réunion eut lieu à Dublin le 15 septembre, dont le but était de célébrer les événemens de Paris et d'attester la part que les Irlandais prennent à cette grande révolution. On lut à l'assemblée une lettre de M. O'Connel, d'où nous traduisons le passage suivant :

« Il est une circonstance dans ce grand et heureux changement, que je salue, comme catholique, avec la conviction la plus profonde de son utilité; c'est l'entière séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'incrédulité, qui de sa nature tend plus à la persécution que la plus intolérante de toutes ces sectes qui ont déchiré la robe sans couture de Jésus-Christ, et qui sont aussi fâcheuses pour l'honneur que pour les intérêts du christianisme, l'incrédulité, qui a inondé la France du sang du clergé concordataire (concordat clergy), avait graduellement perdu terrain depuis le concordat obtenu par Napoléon, mais les progrès de la vérité chrétienne et d'une piété sincère ont éprouvé beaucoup d'entraves depuis le retour des Bourbons, par suite du mélange fatal du zèle pour la religion avec un attachement servile aux Bourbons. La Religion et le Roi allaient de pair, et le dernier *paraissait* aussi-bien un objet de vénération que la première, mais ce n'était qu'une apparence. Le clergé catholique de France a été calomnié avec autant de bassesse que de cruauté par bien du monde, mais je le dis à regret par personne autant que par M. Brougham, lorsqu'il appelle les prêtres français des bigots et des sots. Ils ne sont ni l'un ni l'autre. Le reproche est dénué de fondement et tout-à-fait indigne de l'homme d'esprit qui l'a fait. Non! le clergé de France est instruit, pieux, exemplaire, et distingué par le zèle uni à la charité. Mais les prêtres ont été placés dans une fausse position. Les événemens de la première révolution, écrits en caractères de sang, leur ont persuadé que la conservation de la religion était liée avec celle du trône. Pensez au nombre presqu'incalculable de meurtres commis lors de la première révolution, sur le clergé catholique, car le clergé de toutes les autres re-

ligions fut menagé et protégé. Rappelez-vous que la première révolution a aboli jusqu'aux formes extérieures du christianisme, qu'elle a déclaré la mort un sommeil éternel, qu'elle a supprimé dans le calendrier le dimanche, le jour que Dieu même a consacré à son service. Considérez enfin que les libéraux d'aujourd'hui paraissent avoir hérité de toute la haine pour la religion chrétienne qui animait les jacobins de 1792. Considérez, pesez tout cela, et vous ne vous étonnerez plus de cette erreur qui fit croire au clergé de France que la religion et la royauté étaient deux choses inséparables..... La religion étant ainsi considérée comme une alliée des Bourbons, eut sa part de la haine que la conduite des Bourbons a fait naître. Presque tous les patriotes étaient adversaires de la religion, ou même des infidèles. Tous les courtisans, ou du moins la plupart, prétendaient avoir de la religion, et on les suspectait de montrer plus de piété qu'ils n'en sentaient réellement.

» La religion était ainsi placée dans une fausse position. Le catholicisme en France était à peu près dans la même position où le protestantisme a été en Angleterre; il l'est encore aujourd'hui jusqu'à un certain point en Irlande, on le regardait comme l'ennemi du peuple et de la liberté.

» Je me réjouis de tout mon cœur de ce que la dernière glorieuse révolution a changé cette position. La religion, abandonnée à son seul mérite intrinsèque, peut éprouver quelques attaques légères, et sera, sans nul doute, exposée à bien des calomnies; mais ses mérites, et la beauté céleste de ses préceptes et de ses pratiques aura plus de chances de pénétrer aujourd'hui où elle ne pourra plus être confondue avec un parti hostile. Le clergé catholique, avec sa douceur, son instruction, sa piété et son zèle, n'étant plus enveloppé dans la haine qu'on voue à des oppressions civiles, réussira, j'ai cette confiance en Dieu, à faire plus de prosélytes sincères, il sera entouré de moins d'hypocrites, et, j'espère, d'un plus grand nombre de vrais chrétiens, de chrétiens qui ne le sont pas seulement en paroles et en démonstrations extérieures, mais par une conviction intime et profonde, par une piété que personne à coup sûr, ne pourra accuser d'affectation, et qui sera consolante et édifiante. La religion a repris la place qui lui convient, et doit nécessairement porter ses fruits entre les mains de ces hommes saints et habiles qui en sont les organes. »

Les Unitaires (1).

« Je vivais depuis quelque temps à Philadelphie, où mes affaires m'avaient appelé et me retenaient. Un jour que je me promenais dans une de ses rues les moins fréquentées, je fus tiré tout-à-coup de la rêverie où j'étais plongé, par un grand bruit que j'entendais à distance et qui croissait de moment en moment. Bientôt je vis paraître quelques personnes qui fuyaient en criant : « Les voici! les voici! » Mais la rue ne tarda pas à se vider de nouveau, car elles se jetèrent dans toutes les portes qu'elles trouvèrent ouvertes. J'ignorais encore la cause de tout ce tumulte, quand je vis enfin deux chevaux qui s'élancèrent avec furie dans la rue, entraînant après eux les débris d'un char. « Mon enfant, mon pauvre enfant! » cria une femme placée à une fenêtre près de moi. Je regardai dans la même direction, et j'aperçus un enfant les bras tendus vers une jeune femme qui accourait à lui, avec des yeux dilatés par l'épouvante, des vêtemens en désordre et des cris tels que jamais je n'en avais entendu de semblables sortir de lèvres mortelles. Je m'élançai en avant pour prendre cette pauvre petite créature, qui se trouvait précisement sur la route des chevaux, j'aurais pu la saisir, si je n'en avais été empêché par une main vigoureuse, qui me repoussa en arrière au moment même où les chevaux, qui couraient au milieu d'un tourbillon de poussière, culbutèrent en passant l'enfant et la mère. « La » femme! la femme! sauvez-la! sauvez-la » disaient les personnes qui garnissaient les croisées. A ces nouveaux cris, l'homme qui m'avait retenu avec la vigueur d'un athlète, me lâcha et poursuivit ces animaux furieux jusqu'au coin d'une rue, où la rencontre d'une voiture, qui venait dans un sens contraire, les avait arrêtés. S'élançant au milieu de leurs harnais, cet homme en dégagea un corps que je reconnus bientôt être celui de la pauvre mère, dont les vêtemens s'étaient embarrassés dans l'attelage. Il sauta ensuite sur l'un des chevaux avec l'élasticité et la force d'un Centaure, avant que j'eusse pu le joindre pour l'aider; puis avec son bras de géant, il fit plier l'autre sur ses genoux et l'étendit ensuite sur le flanc. Sans l'exemple de cet homme extraordinaire je n'aurais jamais eu le courage d'intervenir, même pour sauver une femme qui me parut, lorsque

(1) Nous empruntons l'article suivant aux *Annales de Philosophie chrétienne*, recueil périodique que nous avons déjà recommandé à nos lecteurs, et qui nous semble justifier les espérances que nous en avions conçues.

j'en fus près, l'une des plus jolies créatures qu'on pût voir. La multitude, réunie autour de nous, était encore pétrifiée de terreur; mais le héros de cette scène paraissait impassible; il descendit de cheval, et, après avoir tranquillement brossé son habit, il allait poursuivre son chemin si je ne l'eusse prié de venir examiner avec moi l'état de l'enfant. Je m'étais déjà assuré que sa mère n'était que meurtrie et n'avait rien de cassé, quoiqu'elle se fût élancée au-devant des chevaux pour les faire changer de direction, et qu'elle eût reçu un coup de timon tandis qu'elle cherchait à se cramponer à leurs harnais.

» Quand je m'approchai, je trouvai encore l'enfant de cette jeune femme étendu sur le sol. Il était horriblement mutilé; car la voiture avait passé sur lui. Toutefois, il ne tarda pas à reprendre ses sens, et même à sourire à sa jeune mère. Je bénis le ciel du double miracle qui les avait sauvés l'un et l'autre.

» Mais, avant de poursuivre ma petite histoire, je dois dire un mot du caractère de l'étranger; sa figure ne m'était pas inconnue. Un mois auparavant, je l'avais rencontré dans un amphithéâtre de chirurgie. En attendant le professeur, quelqu'un éleva une question sur la structure de l'œil. Tous les élèves parlaient à la fois, et malgré l'attention que je prêtais, il me fut impossible de suivre le fil de cette discussion. Tout-à-coup, au milieu du tumulte, un homme d'une grande taille, avec des traits prononcés, une charpente osseuse très-forte et la plus grosse main que j'aie vue de ma vie, se lève, tire un petit canif de sa poche, prend un poisson qui était près de lui, ouvre son œil, et termine les débats par une des demonstrations les plus élégantes et les plus claires que j'aie jamais entendues. Quand il eut fini, mes voisins se demandaient les uns aux autres qui il était et d'où il venait; mais tout ce qu'on savait, c'est qu'il habitait Philadelphie depuis six mois; qu'il avait beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup lu et pensé davantage; qu'il avait un grand zèle pour la science; et qu'il annonçait que, par une disposition expresse de son testament, il avait prescrit que son corps fût disséqué après sa mort.

» Une heure après l'événement que je viens de rapporter, j'étais assis avec Abijah Ware, c'était le nom de l'étranger, près d'une fenêtre qui s'ouvrait sur le quai de Jersay. Il avait lui-même avec beaucoup d'adresse, pansé l'enfant, qui était couché près de nous; quoiqu'il fût éveillé, sa respiration pénible ressemblait à celle d'un enfant qui dort. Sa mère, constamment penchée sur son berceau, le considérait avec des yeux remplis d'inquiétude et d'une tendresse inexprimable;

puis elle portait ses regards sur mon nouvel ami, pour tâcher de pénétrer ce qu'il pensait de l'état de son fils.

« Pourquoi m'avez-vous arrêté quand j'allais prendre cet enfant? dis-je à David Ware. — Parce que je suis un Utilitaire, me répondit-il avec une voix basse et monotone. — Un, quoi? — Un U-ti-li-taire. » La jeune femme fit un mouvement de surprise, et je demandai à Abijah ce que cela voulait dire; car je l'ignorais alors. — « C'est-à-dire que je suis un sectateur de l'utilité, et que je recherche sans cesse le plus grand bien du plus grand nombre possible. — Je suis toujours dans les ténèbres, repris-je. Expliquez-moi comment le plus grand bien du plus grand nombre vous déterminait à m'arrêter au moment où j'allais sauver cet enfant. — Cela ne serait pas impossible; mais il était certain que si je ne vous eusse arrêté, deux vies se seraient trouvées compromises à la fois au lieu d'une. — Bien! mais alors pourquoi avez vous exposé la vôtre? — N'allons pas si vite, et ne compliquons pas les questions. Quel âge avez-vous? vingt-cinq ans je suppose. — A peu près; mais qu'importe! et qu'est-ce que mon âge avait de commun avec le salut de cet enfant? — Cette considération m'importait beaucoup. Je suis un Utilitaire, vous dis-je. Vous êtes parvenu à la maturité : et une vie comme la vôtre vaut mieux que quarante comme celle-là. — Et pourquoi? — A cause de ce qu'elle a coûté. » Je regardais M. Ware; il était tout-à-fait sérieux. Il avait tiré un crayon de sa poche et traçait rapidement des chiffres sur un morceau de papier qu'il avait trouvé sur la table. « Oui, monsieur, continua-t-il, les risques étaient hors de proportion avec le profit ou les avantages probables, et j'ai dû vous arrêter. — Je me félicite de ne pas ressembler aux Utilitaires, s'ils peuvent faire tous ces calculs avant d'aller au secours de leurs semblables, et d'écarter un pauvre enfant de la route d'un cheval fougueux. »

« Mon interlocuteur, sans être ému de ma vivacité, croisa ses grandes jambes l'une sur l'autre, aspira l'air profondément dans sa vaste poitrine, puis me riant au nez, me dit : Vous vous êtes conduit comme un enfant, et vous parlez de même. Je puis calculer des chances comme celles-là dans un instant, à un cheveu près. Il y avait cinquante probabilités contre une que vous ne sauveriez pas cet enfant, et cinquante autres que vous ne vous sauveriez pas vous-même. Ainsi j'ai dû vous arrêter, lorsque vous alliez vous perdre sans profit. »

NEW-YORK. — *Projet d'université.* — Il est question d'établir à New-York, au moyen de souscriptions volontaires, une

université où seront enseignées toutes les sciences, depuis les connaissances les plus nécessaires à la vie ordinaire jusqu'à celles de l'ordre le plus élevé. La rétribution annuelle sera de 54 à 81 fr. pour chaque élève. Les professeurs dépendront uniquement de ces honoraires, ce qui établira une concurrence continuelle. Le capital de l'université divisé en actions ne passera pas 1,355,000 francs; chacun des actionnaires aura le droit d'envoyer à l'université un ou deux étudians. Chaque canton de l'état de New-York pourra en outre proposer un certain nombre de jeunes gens d'une mérite reconnu, mais sans ressources suffisantes.

— Don Louis Casals de Tarrens a fait insérer dans un n° de la *Gazette de Madrid*, une annonce qui fait honneur au caractère espagnol. Il y est dit : « que le désir d'alléger les souffrances de l'humanité l'a déterminé à offrir l'usage gratuit de ses bains et sources minérales : 1° aux militaires de tout grade; 2° aux milices de l'Arragon et de la Catalogne; 3° à tous les employés des douanes; 4° à tous les capucins, cordeliers et carmélites, à perpétuité, et sans que ses héritiers puissent révoquer ce privilége; 5° aux membres de l'ordre de Citeaux en Arragon, Navarre, Catalogne et Valence; 6° à tous les bénéficiers des hôpitaux; 7° à tous les habitans d'Esco en Arragon, à perpétuité; 8° à tous les habitans de Dumbia, Yesa et Diedena en Navarre. Les bains et sources minérales de cet établissement sont ouverts à tous les pauvres depuis le 8 juin à la fin de septembre; ils sont admis sur l'exhibition d'un certificat d'un médecin et de leur curé, et le propriétaire entretient des employés de l'un et de l'autre sexe, pour avoir soin des pauvres qui se présentent et fournit le logement, le lit, le vêtement et le linge, ainsi qu'une nourriture conforme à l'ordonnance des médecins.

(*Le Correspondant, n°* 5, 6, 16 *et* 18, *tome III.*)

Sur les écoles des Frères et sur le projet de les supprimer en France.

Le nouveau préfet de la Seine a formé une commission pour l'amélioration de l'enseignement primaire à Paris. Les noms des membres de la commission sont faits généralement pour assurer ceux qui craignent l'influence du parti-prêtre. Les membres sont MM.

Alexandre de Laborde, de Gérando, de Doudeauville, Jomard, Francœur, Ternaux, de Tracy, Cochin, Boulay de la Meurthe, Benj. Delessert, Bally, Coletelle, Lebœuf, Barrière, Mandrou, Delacour, Viguier, Garnier-Pagès, Taillandier, Boullay, Drouot, Pontonié, Lourmaud, Camet, de La Bonnardière, de Chateaugiron, Le Jemptel, Fulchiron, Jullien, Cotelle, Gervais de Lasteyrie et Bouchené-Lefer. Or, le jésuitisme serait bien habile, s'il se glissait à côté d'hommes tels que MM. de Laborde, Jomard, Boulay de la Meurthe, etc. Plusieurs de ces personnages sont déjà connus par leur zèle pour la méthode d'enseignement mutuel; ils s'assemblent à l'Hôtel-de-Ville. Dans une de ces réunions, qui a eu lieu le mois dernier, M. le préfet de la Seine, qui la présidait, a lu un rapport sur l'état de l'instruction élémentaire. Il existe à Paris, suivant ce rapport, 6 asiles renfermant 800 enfans, 2 écoles normales, une pour les garçons et l'autre pour les filles, et 113 écoles, dont 57 pour les garçons et 56 pour les filles. Les premières reçoivent 10,311 garçons, et les secondes 8,905 filles; total, 19,216 enfans. Ces 113 écoles sont dirigées, 26 suivant la méthode d'enseignement mutuel, 63 par les Frères des écoles ou les Sœurs de la Charité, et 24 suivant la méthode d'enseignement individuel. Il y a de plus 26 ouvroirs, contenant 1,072 enfans, et 8 écoles du soir pour des adultes. Après avoir présenté cet état, M. Odilon-Barrot a dit :

« L'ancien gouvernement repoussait les méthodes qui aident le prompt développement de l'intelligence; on voulait retenir longtemps l'enfance dans les entraves d'un enseignement lent et pénible; on croyait avoir gagné beaucoup, lorsqu'en la traînant des années entières sur les bancs de l'école, on retardait le moment où l'esprit prend son essor. On ne voulait pas voir que, dans l'instruction comme dans la vie, l'économie du temps est la plus précieuse de toutes. Ce pitoyable système, auquel on croyait rattacher des vues politiques, avait déterminé sans doute la préférence presque généralement accordée aux écoles des Frères sur les écoles dirigées d'après ces nouvelles méthodes. L'un de nos premiers soins sera donc d'examiner par quelles mesures graduelles nous pourrons arriver à substituer les nouvelles méthodes aux anciennes, et remplacer les écoles de Frères par les écoles d'enseignement mutuel. Je ménagerai la transition, de manière à ce que la portion d'instruction que répandent les Frères, et qui a toujours son utilité, ne cesse point trop tôt de profiter au peuple. »

M. le préfet de la Seine nous paraît s'être mepris sur les intentions de ceux qui encourageaient les écoles des Frères. Leur but

n'a jamais été de retarder les progrès de l'intelligence. La préférence qu'ils accordaient aux Frères tenait à une autre cause; ils croyaient trouver dans de tels maîtres des garanties que ne leur présentaient pas des instituteurs isolés. Persuadés que la religion doit tenir la première place dans l'instruction, ils aimaient à voir l'enfance confiée aux soins d'hommes pieux, qui ne se bornent pas à la partie mécanique de l'enseignement, mais qui y joignent la partie morale et religieuse, trop souvent négligée ailleurs. Les Frères parlent de Dieu aux enfans, leur expliquent le catéchisme. leur apprennent à prier, leur inculquent la pratique de la religion. C'est sur la religion qu'ils appuient les préceptes de la morale, si froide, si insuffisante, si peu efficace, quand on ne lui donne pas cette base. Voilà ce qui recommande les Frères aux yeux de beaucoup de bons esprits. La méthode qu'ils suivent ne *retarde* point *le développement de l'intelligence*, mais elle dirige ce développement d'une autre manière; elle n'a pas pour objet *de retenir l'enfance dans les entraves d'un enseignement lent et pénible*, mais de faire de l'enfant un honnête homme et un chrétien, de lui apprendre à dompter ses passions, à être soumis à ses parens et à l'autorité, à aimer le travail, à pratiquer les vertus domestiques qui peuvent assurer son bonheur. Or, les Frères ne sont-ils pas plus propres par leurs vertus mêmes à réussir dans les soins qu'ils prennent? Leur modestie, leur régularité, leurs habitudes pieuses ne doivent-elles pas exercer une influence salutaire sur leurs élèves? Trouverait-on les mêmes avantages dans des maîtres qui tiennent au monde par mille liens, qui ne connaissent la religion qu'imparfaitement, qui ne la pratiquent guère, qui en parlent rarement ou qui en parlent d'une manière sèche et froide? Combien dans les campagnes et dans les villes ne voit-on pas de ces instituteurs qui tous ont les plus beaux certificats, qui possèdent même peut-être des méthodes plus expéditives, mais qui, par leur conduite, font plus de tort aux enfans qu'ils ne leur rendent de services par le talent de l'instruction? Je ne parle pas de ceux qui professent l'impiété et qui travaillent directement à corrompre l'enfance. Mais sans tomber dans cet excès, n'y en a-t-il pas beaucoup qui ne s'occupent que de l'enseignement élémentaire, sans se soucier d'y joindre des conseils de morale et de sagesse, et des exemples de bonnes mœurs et de vertus? Tous ceux qui ont vécu à la campagne savent que rien n'est si commun dans les provinces que ces maîtres indifférens sur la religion, peu réguliers dans leur conduite, peu réservés dans leurs discours, ne voyant dans leurs fonctions que le salaire qu'ils en retirent, ne cultivant, pour ainsi dire, que le dehors des enfans, sans travailler à nourrir leur cœur de bonnes maximes. Ces maîtres sont un sujet de chagrin pour les parens

chrétiens, et de désolation pour les pasteurs zélés; ils contrarient ces derniers dans l'exercice de leur ministère, et contribuent à répandre dans les campagnes l'oubli de la religion. Le demi-savoir qu'ils ont acquis, et qui souvent est pire que l'ignorance, leur inspire une vanité ridicule, et cependant leur donne une influence funeste sur des esprits grossiers et crédules, auxquels il est facile d'en imposer. Croit-on que de tels gens aident beaucoup au développement de l'intelligence, qu'ils propagent parmi le peuple une instruction véritable, qu'ils dissipent les préjugés répandus dans les campagnes, ou plutôt qu'ils n'y accréditent pas d'autres préjugés plus dangereux?

Telles sont les réflexions que nous a suggérées le rapport de M. le préfet de la Seine. On est fâché de voir l'autorité accueillir d'injustes préventions contre des hommes estimables qu'il serait de son intérêt d'encourager. Nous avons vu surtout avec peine le projet que manifeste M. Odilon-Barrot de remplacer les écoles de Frères par les écoles d'enseignement mutuel. La suppression des premières porterait, n'en doutons point un nouveau coup à la religion et à la morale. Puisque l'on convient qu'elles font quelque bien, pourquoi vouloir leur en substituer d'autres? Ne peut-on favoriser une méthode sans faire la guerre à l'autre? Ne doit-on pas quelques égards à une congrégation estimable, qui a rendu tant de services, et qui ne demande pas mieux que d'en rendre encore? Qu'on ne la laissât pas s'étendre davantage, ce serait déjà une extrême rigueur; mais lui ôter les établissemens qu'elle dirige, la chasser de ces écoles où elle s'applique avec tant de désintéressement et de zèle à l'instruction de la jeunesse, ce serait bien mal reconnaître son dévouement. Il y aurait là à la fois ingratitude, injustice et une sorte de cruauté, et nous voulons encore croire que l'administration reculera devant un procédé si dur pour les maîtres et si fâcheux pour les enfans.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1697.)

Considérations sur la Liste civile, par M. Grégoire, 1830, *in*-8°.

Fidèle à ses anciennes affections et à ses traditions révolutionnaires, M. Grégoire voit avec douleur qu'on n'ait pas cru en dernier lieu pouvoir nous rendre la république. *Il est permis de croire*, dit-il, *qu'une base monarchique n'est pas la plus solide pour assurer l'édifice social*, et *le régime républicain est incontestablement le moins cher*. Cependant, tout *en s'affligeant des obs-*

tacles qui repoussent l'application d'une théorie républicaine, l'auteur veut essayer de *réconcilier la royauté avec la liberté*, et *puisqu'on nous promet une monarchie démocratique*, il va tâcher *d'en effacer les anomalies et d'en rectifier les imperfections.* Or, le grand mal des monarchies, c'est d'avoir une grosse liste civile qui entretient le luxe des gens de cour. Là-dessus M. Grégoire est intarissable; il ressasse de vieilles plaisanteries sur les charges de la cour, sur les dépenses de la cour, sur les chasses, sur les écuyers, les gentilshommes honoraires, les menins et les aides-de-camp, sur la multitude des châteaux affectés à la liste civile, sur les fêtes ruineuses, etc. Sur tous ces points, le vieux conventionnel n'avait pas besoin de copier les écrits des autres. Il a traité lui-même ce sujet si souvent, qu'il n'a eu qu'à puiser dans ses propres ouvrages. Il répète donc tout ce qu'il avait déjà dit à cet égard dans son *Essai sur les libertés*, dans son *Histoire des sectes*, dans son *Essai sur la basiléolâtrie*, et dans d'autres déclamations et opuscules. Nous avons cité, n°s 1511 et 1590, quelques exemples de ses tirades révolutionnaires et de ses railleries républicaines.

Peu inventif apparemment, il a cru n'avoir rien de mieux à faire que de les reproduire dans sa nouvelle brochure. Vous retrouvez là toute l'antipathie de l'auteur pour les Rois, toute sa haine pour Louis XIV, dont il ne voit jamais que les désordres et les torts, sans lui tenir compte de ce qu'il fit pour les réparer. Il vous demandera encore à quoi bon des gentilshommes honoraires, à quoi bon donner 1,240,000 fr. à un ambassadeur, pour aller faire danser les dames russes à Moscou. Il vous dira encore que *l'ineptie et le crime, sauf quelques exceptions, gouvernent le monde*, et que *les plus grands criminels ne sont pas toujours ceux qu'on jette dans les bagnes, ou qu'on envoie à l'échafaud.* M. Grégoire ne nous fait grâce d'aucune de ces niaiseries brutales empruntées au langage révolutionnaire. Il fait même des appels à la force, et excite les peuples, comme dans le bon temps, à ressaisir leurs droits *imprescriptibles*; c'était le mot consacré. *Peuples abusés*, dit-il, *sondez les profondeurs de ces gouffres* (*les déficits creusés par la prodigalité des gouvernemens*), *et comme nous, Français, vous y retrouverez le titre de votre imprescriptible souveraineté et la Charte de vos droits...... Ces grands troupeaux appelés nations, que le despotisme peut encore tondre à son gré ou envoyer à la boucherie, après avoir si long-temps mouillé de pleurs et rongé leurs fers, finiront par les briser.* Ce fier langage, on l'avouera, prouve assez que M. Grégoire n'a point dégénéré de son ancienne vigueur, et que les glaces de l'âge n'ont point amorti en lui le feu de ce patriotisme dont il a donné autrefois des preuves si énergiques.

Le grand argument de M. Grégoire contre les monarchies, c'est que les républiques sont des gouvernemens à meilleur marché. Je ne sais si on ne pourrait contester ce fait, que l'auteur croit *incontestable.* Il me semble que la Convention et le Directoire n'étaient pas des gouvernemens à bon marché, et tant de millions absorbés, tant de dilapidations, de confiscations, d'emprunts forcés, de biens vendus, tant de moyens iniques de se procurer de l'argent, ne forment pas un exemple bien séduisant en faveur du régime républicain. J'ajouterais d'ailleurs, qu'en fait de gouvernement, le bon marché tout seul n'est pas une raison décisive de préférence. Une république à bon marché, qui ne maintiendrait pas le bon ordre, qui ne protégerait pas les citoyens, qui opprimerait la religion loin de la favoriser, qui pervertirait l'enseignement loin de lui donner une bonne direction, qui encouragerait de fausses doctrines; une telle république serait, malgré son économie, un gouvernement funeste aux peuples, qui finiraient par payer bien cher l'avantage de payer un peu moins.

Les rapprochemens et les calculs que fait sur ce sujet M. Grégoire sont donc de pures niaiseries. Un auteur a soutenu que les fonds accordés en Angleterre à Georges III et à sa famille, pendant son règne, auraient suffi à salarier un président des Etats-Unis depuis la création du monde jusque dans deux mille ans au-delà de l'époque actuelle. Que prouve ce calcul, s'il n'est pas exagéré? Peut-on comparer un peuple nouveau, un Etat naissant, des colonies qui ne jouissent de leur indépendance que depuis environ cinquante ans, et qui n'ont point autour d'elles d'ennemis à combattre, peut-on les comparer à un Etat ancien, mêlé à toute la politique de l'Europe, à un Etat obligé en conséquence à de grandes dépenses, et astreint à suivre les mœurs et les usages des monarchies du continent? Attendez que les Etats-Unis aient duré plus long-temps, pour juger s'ils peuvent se maintenir long-temps dans un système de rigide économie. Plus loin, M. Grégoire, qui est fécond en rapprochemens, calcule que la liste civile de Charles X eût suffi tout juste pour payer la présidence des Etats-Unis pendant 320 ans. Enfin, dans un autre endroit, prenant toujours pour type le président des Etats-Unis, car M. Grégoire ne sort point de cette comparaison, il consent qu'en France, pays trois fois plus peuplé que les Etats-Unis, le chef du gouvernement ait trois fois le traitement de l'autre, c'est-à-dire, 375,000 fr. C'est tout ce que sa générosité veut bien accorder au chef de l'Etat, quel qu'il soit. Voilà quelle est la politique profonde et la hauteur de vues de notre habile publiciste.

Cependant ce n'est pas à cela que se borne le mérite de la nouvelle brochure. Il ne suffit pas à M. Grégoire de montrer son mé-

pris pour les Rois et d'encourager les peuples à briser leur joug. Tout prêtre qu'il est, il n'a pas plus de bienveillance pour le clergé. Il se plaint que celui-ci a tout fait pour décrier la religion. Il trouve *inutile* un chapitre où on ne fait que prier pour les morts. Dans un moment où les prêtres sont en butte à tant de préventions et de calomnies, il vient nous dire que, *sans être coupable de jugement téméraire, on peut croire que la liste civile soudoyait les missionnaires nomades qui ont fatigué les diocèses, et qu'elle fomentait les trames ourdies sous le voile de l'ascétisme.* Et ailleurs : *La France a été la proie de l'émigration ecclésiastique et nobiliaire, qui, avec un zèle imperturbable et un déplorable succès, a provigné l'ignorance, le bigotisme et l'ultramontanisme.* N'admirez-vous pas le bon goût autant que les convenances d'un pareil langage dans la bouche d'un membre du clergé?

Au surplus, M. Grégoire convient lui-même, à la fin de sa brochure, qu'il ne nous a donné *qu'une esquisse très-informe, une série d'idées incohérentes.* Etait-ce bien la peine de prendre la plume pour cela? Mais vous entrevoyez peut-être le véritable but de cet écrit. Nous touchons aux élections, et l'auteur voulait faire songer à lui. On a de l'ambition à tout âge, et on n'en est pas toujours guéri à 80 ans. Les électeurs ont une grande injustice à réparer : on se rappelle l'affront sanglant que M. Grégoire essuya il y a 11 ans. Tous les départemens, dit avec raison un de nos journaux (*la Révolution*), devraient à l'envi venger l'injustice faite à l'illustre conventionnel. N'est-il pas horrible que d'autres journaux l'aient oublié sur leur liste? Quel homme a plus de droits en ce moment aux suffrages des électeurs qu'un des vétérans de la révolution, qu'un des fondateurs de la république en 1792? Plus il parut *indigne* il y a onze ans, plus il est digne aujourd'hui, et les mêmes raisons qui l'avaient fait expulser alors de la chambre sont des titres pour l'y faire admettre en ce moment.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1701.)

DU LABOUREUR MARTIN ET DE SES APPARITIONS.

On parla beaucoup, il y a 14 ans, d'un paysan nommé Martin, du village de Gallardon, près de Chartres, qui avait, disait-on, des apparitions, et qui eut ordre d'aller parler au Roi. Il vint en effet à Paris, et eut un entretien avec Louis XVIII. Nous ne pûmes alors rendre compte d'un fait assez extraordinaire; la censure était établie, et la police n'eût rien laissé passer de relatif à Martin.

D'ailleurs, nous avions quelques préventions sur les visions de ce paysan, et ces préventions ne sont même pas totalement dissipées aujourd'hui. Toutefois, comme on a recommencé depuis quelque temps à parler de Martin, qu'on raconte des apparitions nouvelles qu'il a eues et de nouvelles prédictions qu'il a faites, nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de dire quelque chose de la mission qu'on lui suppose et des particularités qui y sont relatives. Nous nous bornerons aujourd'hui à ce qui s'est passé en 1816, et nous suivrons principalement un écrit publié peu après, sous ce titre : *Relation concernant les événemens qui sont arrivés à un laboureur de la Beauce, dans les premiers mois de* 1816. Cet écrit, qui parut en 1817, est, dit-on, imprimé à Londres chez Cox fils, mais il fut véritablement imprimé à Paris. L'auteur était M. Silvy, connu par d'autres écrits, qui peut être contribuèrent à inspirer quelque défiançe pour celui-ci. Comme M. Silvy passait pour être fort attaché à un certain parti, on craignit d'abord que ce ne fût ce parti qui eût mis Martin en avant; la suite a montré que cette crainte n'était pas fondée. Nous allons donc donner un extrait de la *Relation.*

Thomas-Ignace Martin est un petit laboureur de Gallardon, à quatre lieues de Chartres; c'est un homme simple, qui ne s'était jamais occupé de politique, qui ne connaissait ni l'exaltation, ni l'enthousiasme, qui n'avait point de relations au dehors, et qui remplissait strictement ses devoirs de religion, s'approchant des sacremens à Pâque, ou tout au plus une autre fois dans l'année. Sa première apparition eut lieu le 15 janvier 1816; comme il était à travailler dans son champ, se présenta à lui un homme qui lui dit d'aller trouver le Roi, et de lui dire que sa personne était en danger, ainsi que celles des princes, qu'on voulait renverser son gouvernement, qu'il devait faire une police exacte, veiller à l'observation du dimanche, réprimer les désordres, exciter le peuple à la pénitence; sinon, que la France tomberait dans de nouveaux malheurs. Martin déclinait cette commission, mais l'inconnu persista à vouloir l'en charger. Il disparut ensuite. Martin le vit encore le 18, le 20, le 21 et le 24 janvier. Il s'en ouvrit à son curé, l'abbé La Perruque, qui chercha à le tranquilliser, et lui conseilla d'aller trouver M. l'évêque de Versailles, de qui l'ancien évêché de Chartres dépendait encore. M. l'évêque, c'était M. Charrier de La Roche, questionna beaucoup Martin, et l'engagea à rendre compte de tout à son curé. Celui-ci, de son côté, continua d'instruire M. l'évêque de tout ce qui se passait, et le prélat crut devoir en faire son rapport au ministre de la police.

Les apparitions continuèrent pendant le mois de février. On pressait toujours Martin d'aller trouver le Roi. Le 6 mars, il fut

mandé chez M. de Breteuil, préfet à Chartres, auquel il raconta tout ce qui s'était passé, et qui parut frappé de sa candeur. Il le fit partir pour Paris, sous l'escorte d'un lieutenant de gendarmerie, M. André. Le 8 mars, on conduisit le paysan chez le ministre de la police, M. Decazes, qui le fit interroger par ses secrétaires, et l'interrogea ensuite lui-même. On s'efforça vainement de l'intimider. Ses réponses furent toujours simples, mais nettes et précises. Le ministre chargea un médecin, feu M. Pinel, d'examiner Martin, qu'il supposait atteint de folie. Le 10 mars, l'inconnu apparut à Martin, et pour la première fois lui dit son nom; *je suis*, dit-il, *l'archange Raphaël.* Il lui annonça que la paix ne serait rendue à la France qu'après 1840. Il apparut encore plusieurs fois à Martin, tant à Paris qu'à Charenton, où on le mena pour le faire examiner par les médecins. C'est le 13 mars qu'on le conduisit dans la maison de santé; et il y resta jusqu'au 2 avril. Le directeur de la maison, M. Roulhac Dumaupas, et le médecin en chef, M. Royer-Collard, l'examinèrent et l'interrogèrent souvent, et le firent examiner et interroger; ils ne trouvèrent en lui rien qui sentît la folie, ni même l'exaltation. Il ne cherchait point à parler de ses apparitions, et répondit seulement quand on l'interrogeait.

Cependant le bruit de son affaire commençait à se répandre. Le 29 mars, M. de La Rochefoucauld et l'abbé Dulondel vinrent à Charenton; ils étaient envoyés par le grand-aumônier, M. de Taleyrand, depuis cardinal de Périgord, pour examiner Martin et savoir de lui-même le détail de ses apparitions. Ils en dressèrent une relation, et firent leur rapport au prélat. Celui-ci voulut aussi en conférer avec le curé de Gallardon, qui fut mandé pour cela à Paris. Ce fut sans doute d'après les informations qu'il prit, qu'il parla au Roi de Martin. Louis XVIII désira le voir, et ordonna à M. Decazes de le faire venir. Le 2 avril, on alla donc chercher Martin à Charenton, et on le conduisit chez le ministre, qui lui fit encore quelques questions. De là il se rendit aux Tuileries, où il arriva vers trois heures après-midi. La relation de sa conférence avec le Roi a été écrite d'après son récit par le curé de Gallardon, et signée de lui et du curé.

Le Roi fit asseoir Martin vis-à-vis de lui, et lui fit raconter les apparitions de l'ange, et ce qui lui avait été dit, qu'on avait trahi le Roi et qu'on le trahirait encore, qu'il s'était sauvé un prisonnier (Lavalette), que cette affaire avait été préméditée, que le Roi devait examiner tous ses employés et surtout ses ministres, se souvenir de son adversité et de sa détresse dans son exil, qu'il avait été rappelé contre toute espérance. Où étaient les actions de grâces pour ce bienfait? Martin lui rappela des particularités de son exil.

Le Roi, qui pleurait beaucoup, le pria de lui en garder le secret. Martin ajouta que le Roi était trop bon, que son extrême bonté conduirait à de grands malheurs, et qu'il devait s'efforcer de faire rentrer le peuple dans la voie chrétienne. Il l'engagea à faire observer le dimanche, à reprimer les désordres et les autres choses recommandées par l'ange. Le Roi voulut toucher la main de Martin, que l'ange avait serrée, et il l'invita à prier pour lui; après quoi, il le congédia. Cette relation est datée du 13 mai, et signée de l'abbé La Perruque et de Martin.

Mais on prétend que cette relation n'a pas tout dit. Martin avait dû garder au Roi le secret de quelques particularités très-secrètes, comme le Roi le lui avait recommandé. Quelles sont ces particularités? Il y en a une qui n'a pas de rapport avec le temps de l'exil du prince, mais qui remonte à une époque antérieure à la révolution. Cette particularité, Martin ne l'a racontée qu'après la mort de Louis XVIII. Il la communiqua au duc Matthieu de Montmorency, qui était venu le trouver de la part de Charles X, et qui le pressait de la part de ce prince de lui redire tout ce qu'il avait dit à son frère. Il aurait donc rappelé à Louis XVIII une chose très-secrète, et dont il n'aurait pu avoir connaissance que par révélation; c'est que ce prince avait eu autrefois dans une chasse la pensée de tuer Louis XVI. Le fait, s'il est vrai, doit être antérieur au 22 octobre 1781, époque de la naissance du premier dauphin, puisque depuis le comte de Provence n'aurait rien gagné à la mort de son frère. Dans la version de Martin, le prince avait tout disposé pour le succès de son projet; il coucha même le Roi en joue: mais un incident, une branche d'arbre qui l'arrêta, un seigneur qui vint à passer, firent manquer le coup. On ajoute que cette révélation de Martin fit beaucoup pleurer le Roi, et c'est à ce sujet sans doute que celui-ci lui dit, ainsi qu'il est marqué dans la relation imprimée: *Gardez-en le secret, il n'y aura que Dieu, vous et moi qui saurons jamais cela.* On assure en outre que Louis XVIII a fait lui-même confidence à une autre personne de la mauvaise pensée qu'il avait eue à la chasse.

Il a encore paru dans les *Mémoires d'une femme de qualité*, attribuées à madame du Cayla, un autre récit de la conversation de Martin avec le Roi; nous en avons donné un extrait dans ce journal, n° 1544, il y a environ 18 mois. Dans ce récit, il y a deux choses principales; Martin annonce la mort du duc de Berri, et rappelle au Roi une promesse qu'il avait faite. Tout cela ne se trouve point dans la relation de Martin, et ne repose que sur un témoignage assez suspect, puisque ces *Mémoires* ne sont point avoués de madame du Cayla, et qu'il paraît que quelque secrétaire a pu y ajouter de son chef.

Enfin depuis quelque temps on raconte encore une autre circonstance de l'entretien ; c'est que Martin aurait dit au Roi qu'il n'était point à sa place, qu'il occupait la place d'un autre. Ceci se rattache au système de ceux qui croient à l'existence d'un fils de Louis XVI ; système qui paraît tout-à-fait invraisemblable, et que nous ne voulons pas examiner aujourd'hui.

Après son entretien avec le Roi, Martin retourna à Gallardon. Le ministre de la police le força d'accepter une gratification de la part du Roi. Le bon paysan reprit ses habitudes paisibles. Il ne parut jamais tirer vanité, ni de son entretien avec le Roi, ni du grand nombre de personnes qui venaient le visiter, et qui voulaient entendre de sa bouche le récit de ce qui lui était arrivé.

La *Relation* est suivie du résultat des informations prises à Gallardon sur Martin, et de réflexions sur le caractère, la conduite et la mission du bon paysan. Martin fut-il imposteur? Obéit-il à une influence étrangère? Fut-il l'instrument d'un parti? On paraît prouver assez bien qu'aucun de ces soupçons n'est fondé. Après avoir réfuté les diverses hypothèses qu'on peut former, M. Silvy finit par conclure que la mission de Martin fut surnaturelle. Telle est aussi l'opinion de personnes graves qui ont vu Martin, qui l'ont interrogé et examiné, et qui n'ont rien découvert en lui que de propre à inspirer la confiance. Quant à nous, nous n'avons pas d'avis à émettre sur ce point, n'ayant pas assez étudié les faits, et n'ayant pas eu occasion de voir Martin. Il nous paraît seulement que le caractère de Martin, l'ensemble de son affaire et des témoignages respectables, forment en sa faveur un préjugé qui, s'il n'exclut pas tout doute, doit au moins rendre les esprits sages plus réservés à le condamner.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1703.)

Essai sur le système hiéroglyphique de M. Champollion le jeune, et sur les avantages qu'il offre à la critique sacrée, par M. l'abbé Greppo (1).

(Suite de la page 262, tome I.)

La seconde partie de l'ouvrage de M. Greppo est l'application du système hiéroglyphique à l'Ecriture-sainte ; c'est là, dit-il, l'objet essentiel de son travail ; ce qui précède n'étant

(1) Un vol. in-8°, prix, 5 fr. 50 cent. A Paris, chez Dondey-Dupré, et au bureau de ce journal.

qu'un préliminaire nécessaire pour l'intelligence des aperçus de l'auteur et des développemens où il devait entrer.

Il existe de nombreux rapports entre l'histoire sainte et l'histoire de l'Egypte, et le nom de ce pays se retrouve dans tous les livres historiques de l'ancien Testament. De plus, les Hébreux ayant résidé long-temps en Egypte, et les deux peuples ayant été long-temps mêlés, il a dû s'établir entre eux des échanges réciproques quant au langage, aux coutumes et aux mœurs. L'étude de l'histoire de l'Egypte était donc utile pour commenter et expliquer les Livres saints; aussi plusieurs savans s'étaient déjà livrés à des recherches plus ou moins heureuses sur ce sujet : mais les nouvelles découvertes de M. Champollion ont ouvert un champ plus vaste à cette partie de l'érudition sacrée, et le livre de M. l'abbé Greppo a pour objet d'appliquer ces découvertes aux difficultés qu'on peut former sur nos livres saints.

L'auteur indique d'abord quelques rapports entre les écritures égyptiennes et celles des Hébreux, et entre le style des Livres saints et celui de quelques légendes hiéroglyphiques. Il retrouve des noms égyptiens conservés dans la Bible. On sait que l'Ecriture ne désigne la plupart des Rois de l'Egypte que sous le nom de *Pharaon*, nom générique qui ne se trouve point dans les auteurs profanes de l'antiquité, mais qui a été généralement adopté par les modernes pour les Souverains antérieurs aux Ptolémées. Sans nous arrêter à l'étymologie de ce nom, nous remarquerons, après M. Greppo, que cette dénomination commune a répandu beaucoup d'obscurité sur la partie de nos Livres saints qui a rapport à l'histoire d'Egypte, et qu'il est fort difficile de reconnaître dans les Pharaons de la Bible les princes mentionnés dans les anciens historiens. Mais les découvertes de M. Champollion et les travaux chronologiques de son frère peuvent aider à éclaircir des difficultés. Au moyen des noms royaux inscrits sur les monumens, M. Champollion-Figeac a rétabli en grande partie la liste des dynasties égyptiennes de Manéthon, et il a fixé la date de quelques règnes, entre autres celle de Ménophrès ou d'Aménophis.

C'est de cette date, que M. Greppo regarde comme constatée, qu'il part pour fixer les époques des divers Pharaons. Il avoue qu'on manque de données pour trouver le nom de celui dont il est parlé dans l'histoire d'Abraham. Celui sous lequel Joseph arriva en Egypte serait le cinquième Roi de la dix-huitième dynastie, Thoutmosis, que MM. Champollion croient être le Mæris des Grecs. Le Pharaon qui fit Joseph son premier ministre serait Aménophis II ou Miphra-Thoutmosis. Le

Pharaon qui poursuivit les Hébreux à leur sortie d'Egypte serait Aménophis III. Ici M. l'abbé Greppo élève une question qui pourra surprendre; il se demande si ce Pharaon périt dans la mer Rouge; il pense que l'Ecriture-sainte ne nous oblige point à le croire. Il examine tous les passages où il est parlé de cet événement, et il prétend qu'on n'en peut conclure que Pharaon ait péri en personne, mais seulement que son armée fut ensevelie sous les eaux. Le lecteur appréciera les fondemens de cette opinion, qui s'écarte de l'opinion commune, et que M. l'abbé Greppo a adoptée, parce que, dans les calculs de M. Champollion, Aménophis III aurait survécu dix-sept ans au désastre de la mer Rouge.

L'auteur présente de même ses conjectures sur le Pharaon contemporain de David et sur celui qui fut le beau-père de Salomon. Il arrive à ceux auxquels l'Ecriture donne des noms propres. Il y en a six, Sesac, Zarach, Sua, Tharaca, Néchao et Ephrée; dans son système, Sesac est Sesonchis, chef de la vingt-deuxième dynastie; Zarach est Osorchon, fils et successeur de Sesonchis; Sua est Sevechus, de la vingt-cinquème dynastie. Quant à Taraca, M. Champollion croit avoir trouvé son nom sur plusieurs monumens. Néchao est le Néchao II des historiens, et Ephrée est l'Apriès d'Hérodote. M. Greppo établit ces rapprochemens sur des conjectures dont plusieurs sont assez heureuses.

Ce savant ecclésiastique paraît adopter la chronologie de Manéthon : il la regarde comme confirmée par les manuscrits et les monumens; mais il convient qu'il faut distinguer dans sa chronique deux parties distinctes, l'une vraiment historique, l'autre fabuleuse et environnée d'obscurités, comme le berceau de tous les peuples, et qui s'étend, en remontant, au-delà de la seizième dynastie, la dernière dont il ait été possible jusqu'ici de constater l'existence. Il est juste, dit-il, de ne pas juger trop sévèrement Manéthon sur l'usage qu'il a fait de traditions hasardées ou même évidemment fabuleuses; elles lui étaient en quelque sorte imposées par sa position. L'auteur ne veut pas même recourir, pour justifier Manéthon, au système des dynasties parallèles, système qui, selon lui, n'explique rien, et a l'inconvénient de jeter dans l'arbitraire. On a fait contre la chronologie de Manéthon une objection grave; on a présenté la suite de sa dynastie comme étant en opposition avec la chronologie des Livres saints, vu l'antiquité exagérée qu'il donne à sa nation. Des incrédules du dernier siècle en ont en effet abusé, mais M. l'abbé Greppo se flatte qu'on n'adopterait pas aussi aveuglément aujourd'hui les as-

sertions légères de Voltaire, dont l'autorité, en fait d'érudition, doit être réduite à sa juste valeur. Il estime d'ailleurs que la distinction qu'il a faite des temps historiques et des temps fabuleux, dans la chronique de Manéthon, suffit pour en ôter tout le danger. Ce que nous connaissons d'historique par rapport à l'Egypte, dit-il, ne remonte guère plus haut qu'Abraham; or, dans les temps qui restent jusqu'au déluge, on pourrait encore placer plusieurs dynasties, sur-tout si on admet la chronologie des Septante, qui paraît la plus autorisée. Avec cette chronologie disparaissent les difficultés qu'on a faites sur le tableau des dynasties de Manéthon, dont les premières, dépourvues de tout appui historique, se rangent naturellement dans la classe des faits fabuleux, comme les règnes de ses dieux et de ses demi-dieux. MM. Champollion reconnaissent que les légendes pharaoniques ne permettent pas de remonter d'une manière satisfaisante au-delà de la dix-septième dynastie, et qu'on ne pourra probablement rien retrouver qui puisse nous éclairer complètement sur la seizième et sur les précédentes.

M. l'abbé Greppo, dans un chapitre sur la géographie biblique de l'Egypte, présente ses conjectures sur le nom et la position de quelques villes dont il est parlé dans l'Ecriture, Héliopolis, Ramessès, Taphnis, No-Ammon, sur la Terre de Gessen. Il croit possible de déterminer approximativement la partie de l'Egypte qu'habitèrent Jacob et sa famille, et il souhaiterait que les savans fissent à cet égard des recherches sur les lieux mêmes.

Voltaire et quelques autres ont prétendu que Moïse ne pouvait pas être l'auteur du Pentateuque, attendu qu'on ne savait pas alors écrire. De nombreux manuscrits sur papyrus, conservés dans le musée de Turin, répondent à cette objection; il y en a un sur-tout, le plus ancien de tous, qui présente un acte de la cinquième année du règne de Thoutmosis III, cinquième Roi de la dix-huitième dynastie, prince qui vivait du temps de Joseph, et par conséquent bien avant Moïse. L'écriture était donc connue et pratiquée dès-lors; et ce seul manuscrit renverse la difficulté des incrédules. Ils en ont tiré une autre de la magnificence du tabernacle et de tous les ornemens exécutés pour y servir au culte divin et mentionnés dans l'Exode. Les Israélites, ont-ils dit, étaient trop pauvres pour fournir à de telles dépenses, et trop barbares pour réussir dans ces ouvrages d'art. Mais 1° les Israélites n'étaient pas si pauvres, puisqu'ils avaient emporté les dépouilles des Egyptiens; 2° ils n'étaient pas étrangers aux arts, puisque c'est

à cette époque, comme le croit M. Champollion, que l'Egypte produisit le plus de temples, de palais, de statues et autres monumens pleins de grandeur. Le silence de l'Ecriture sur Sésostris et sur ses conquêtes a donné lieu à une autre difficulté des incrédules; mais cette difficulté s'évanouit en adoptant les calculs de M. Champollion, qui place les conquêtes de Sésostris à l'époque où les Israélites erraient dans le désert avant d'entrer en Palestine. Ils n'eurent donc alors rien à démêler avec le conquérant, et leur histoire a pu ne pas faire mention d'une expédition qui occupa beaucoup moins de temps que les Hébreux n'en passèrent dans le désert.

Une autre objection a fait grand bruit, c'est celle qu'on a tirée du zodiaque de Denderah et d'Esné. On sait combien l'incrédulité triompha de ces zodiaques, et combien Dupuis et les autres s'empressèrent de voir dans ces monumens un démenti victorieux donné à la Genèse. Plusieurs écrits parurent à ce sujet, les uns pour, les autres contre; mais M. Champollion a terminé la controverse, en lisant sur les temples de Denderah et d'Esné les noms des premiers Empereurs romains. Ainsi ces monumens, auxquels on s'était hâté de donner une antiquité très-reculée, appartiennent au temps de la domination romaine en Egypte. M. Letronne est parvenu au même résultat par une autre voie, et l'époque du zodiaque ne peut plus être aujourd'hui un objet de contestation.

C'est ainsi que M. l'abbé Greppo applique les travaux de MM. Champollion à l'éclaircissement des difficultés de l'Ecriture. Son *Essai* annonce à la fois beaucoup de sagesse, de savoir et de critique; les explications qu'il présente et les raisons sur lesquelles il les appuie supposent beaucoup de lectures, de réflexion et d'étude. On voit avec plaisir un ecclésiastique se livrer à de telles recherches, qui peuvent être aussi utiles qu'honorables pour la religion. Seulement j'oserais croire que le savant auteur montre un peu d'enthousiasme pour des découvertes qui ont peut-être encore besoin d'être confirmées par des observations nouvelles, d'être mûries par le temps et sanctionnées par le suffrage et l'autorité des hommes le plus exercés dans ce genre d'érudition, et à qui il appartiendrait de fixer à cet égard l'opinion.

(*L'Ami de la Religion, n° 1705.*)

Sur un Rapport de M. de Broglie, relativement aux petits Séminaires.

M. le duc de Broglie, dans sa circulaire du 2 octobre aux évêques, parlait d'un Rapport adressé au Roi sur l'exécution des ordonnances du 16 juin 1828. Ce Rapport a pour objet de rendre compte des mesures prises pour l'exécution des ordonnances et des résultats qu'on avait obtenus. Par la première ordonnance, la maison de Saint-Acheul a été supprimée ; celles de Billom et de Dôle ont été changées en colléges communaux ; les cinq autres écoles, Aix, Bordeaux, Forcalquier, Montmorillon et Auray sont rentrées sous le régime de la seconde ordonnance. Le ministre, parlant de la déclaration prescrite par l'article 2, remarque que cinq évêques seulement ont adressé les déclarations individuelles prescrites, six ont déclaré les avoir reçues, vingt-quatre se sont bornés à dire que les directeurs n'appartenaient à aucune congrégation non autorisée, et quarante-trois autres ont répondu que ces directeurs, étant prêtres séculiers ou prêtres du diocèse, étaient dans le cas d'exercer sans contrevenir aux ordonnances. Le ministre trouve ces réponses *trop vagues*. Ajaccio et Chartres n'avaient pas eu à répondre, n'ayant point d'écoles.

Quant à l'exécution de la seconde ordonnance, le ministre l'examine article par article. Sur l'article 1er, qui restreignait le nombre des élèves à 20,000, il remarque que des ordonnances royales des 26 novembre, 14, 21, 22, 31 décembre 1828, 19 et 27 janvier, 15 mars et 24 mai 1829, insérées au *Bulletin des lois*, portaient à 19,860 le nombre des élèves des 78 diocèses dont les écoles avaient été autorisées ; donc on n'avait pas dépassé le taux fixé par l'ordonnance. Pour le second article, le ministre reconnaît que 127 écoles ont été autorisées dans 78 diocèses ; 35 en ont chacun une, 39 en ont 2, 3 en ont 3, 1 en a 5. Pour l'article 3, qui défendait de recevoir des externes, M. le duc de Broglie dit que *cette disposition paraît absolue*, et que cependant on a admis des exceptions, quand le local des petits séminaires ne permettait pas d'y recevoir tous les élèves accordés au diocèse. Il y eut donc des ordonnances rendues en 1829 pour treize diocèses, et pour 1,375 élèves ; nous les avons dans le temps citées dans ce journal.

Sur l'obligation de porter l'habit ecclésiastique, le ministre veut bien reconnaître que rien n'annonce que cette obligation ait été négligée. Il en est de même pour les diplômes. Quant à l'approbation des supérieurs et directeurs, cette disposition fut exécutée

complètement pour la rentrée des classes en 1828; mais depuis, dit le ministre, très-peu de nominations ont été soumises à l'agrément du Roi, et il se proposait d'*interroger* les évêques pour savoir si cette formalité avait été omise. L'article 7 de l'ordonnance ne pouvait donner lieu à aucune difficulté, puisque les bourses avaient été supprimées. Enfin sur l'art. 8, le ministre disait qu'on n'avait fait rentrer aucune école ecclésiastique sous le régime de l'Université, mais qu'il allait *exercer une surveillance soutenue* pour assurer l'exécution de cet article. Il concluait ainsi son Rapport :

« J'oserai appeler l'attention de V. M. sur un point très-important, la déclaration prescrite par l'art. 2 de la première ordonnance. On ne peut considérer comme remplissant suffisamment le but de cet article, les seules déclarations effectivement produites par les directeurs ou professeurs des écoles des six diocèses indiqués ci-dessus; pour tous les autres diocèses, rien ne remplace l'affirmation par écrit positivement exigée. Mon opinion ne saurait être incertaine; mais le souvenir des dissidences et des débats, qui s'élevèrent, lors de l'apparition des ordonnances, me faisait un devoir d'en rendre un compte particulier à V. M., avant de demander impérativement ces déclarations.

» Il est aussi resté dans les esprits des doutes sur la fidélité mise à restreindre le nombre des élèves dans les limites posées. Rien ne prouve jusqu'à présent que ces limites aient été franchies. La surveillance sévère que je vais faire exercer par les recteurs d'académies, dès la rentrée des classes, complètera sans doute à cet égard, comme pour la prohibition des externes, toutes les garanties désirables. V. M. ne manquera pas d'approuver, au surplus, l'intention où je suis de rappeler à MM. les évêques les différentes conditions fixées par les ordonnances, et de les avertir que l'existence de leurs écoles ecclésiastiques dépend de l'accomplissement, sans aucune réserve, de ces conditions. »

La première chose qui frappe à la lecture de ce Rapport, c'est cette défiance pour le clergé et ce besoin de l'entourer de vexations et d'entraves. Qui n'aurait cru que les ordonnances du 16 juin auraient dû tomber, à une époque de liberté? Toutes ces exactions minutieuses ne forment-elles pas un contraste avec cet ordre légal qu'on nous promet? Quand on a tant crié contre des ordonnances, devrait-on en faire revivre d'autres qui portent le cachet de l'arbitraire? Quoi de plus ridicule, du temps qui court, que d'exiger une déclaration que l'on n'est pas membre d'une congrégation? Oserait-on demander une telle déclaration à un administrateur, à un magistrat, à un fonctionnaire public, quel qu'il soit,

quand on sait cependant que beaucoup d'entre eux appartiennent à des sociétés secrètes, aux *Amis du peuple*, ou à d'autres du même genre? N'est-ce pas une odieuse tyrannie que de vouloir fouiller ainsi dans le secret des consciences, et cette singulière inquisition exercée envers une seule classe d'hommes n'est-elle pas une insulte et une cruauté, tandis que l'on proclame pour toutes les autres des maximes de tolérance et de liberté? On se confond de tant de contradictions.

Au surplus, il est remarquable que la circulaire et le Rapport n'ont pas réussi à M. de Broglie. S'ils voulait par là plaire au parti dominant, il aura perdu son temps. Sa chute a suivi de bien près cette concession faite aux ennemis de la religion. Il est probable même que son renvoi était déjà résolu, quand il publia sa circulaire. Serait-ce la destinée des fameuses ordonnances de ne pas porter bonheur à tous ceux qui y ont pris part? Des exemples frappans semblent autoriser ce soupçon.

(*L'Ami de la Religion*, n° 1711.)

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

Rome. Le comte Anatole de Montesquiou, envoyé par le Roi des Français Louis-Philippe Ier, pour faire part au Saint-Père de son avénement au trône, a eu le 27 septembre, à son retour de Naples, l'honneur d'être admis à l'audience de S. S., par laquelle il a été accueilli avec bonté. Le lendemain, il est reparti pour Paris, portant la réponse du Saint-Père à la lettre de son souverain. (*Diario di Roma*).

Paris. Un des plus anciens prélats vient d'être enlevé à son diocèse. M. Etienne-Martin Maurel de Mons, archevêque d'Avignon, est mort dans cette ville le 4 octobre, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Le prélat était né à Aix le 18 avril 1752, et était avant la révolution grand-vicaire de Viviers. Il n'imita point la conduite de son évêque, M. de Savines, et nous avons vu une lettre de ce dernier où il avouait à son grand-vicaire toutes ses erreurs et tous ses torts. Après le concordat de 1802, M. l'abbé de Mons devint grand-vicaire de Paris. Il avait été nommé à l'évêché de Troyes après la mort de M. de Noé; mais ce choix fut ensuite révoqué, sur les représentations de M. le cardinal Fesch, qui pensait qu'il fallait placer de préférence quelques anciens prélats. M. de Mons ne parvint à l'épiscopat

qu'en 1805; il fut sacré évêque de Mende le 21 avril 1805. La cérémonie fut faite à Notre-Dame par M. le cardinal de Belloy. Le nouvel évêque se montra vigilant et actif; non-seulement il visita son diocèse, qui comprenait alors deux départemens, il remplissait même les fonctions du ministère ordinaire et confessait dans sa cathédrale. Il assista au concile de 1811. En 1821, le Roi le nomma à l'archevêché d'Avignon, et en 1827 il se trouva compris dans l'ordonnance du 5 novembre qui créa un grand nombre de pairs. Il forma dans son diocèse des établissemens utiles à la religion, et publia des mandemens que nous avons quelquefois fait connaître. Son esprit vif et enjoué rendait sa conversation intéressante. Il avait, en politique, des principes très-prononcés, et ses mandemens en sont un témoignage. Jusqu'à ces derniers temps, sa constitution, quoique assez faible en apparence, s'était néanmoins soutenue; mais elle déclina cet été. On conseilla au prélat d'aller respirer l'air salutaire de Nice, et c'est au retour de ce voyage qu'une nouvelle attaque l'a emporté à l'âge de 78 ans.

— Sous le dernier gouvernement, sous le consulat, sous l'empire, l'agrément de l'autorité civile pour les nominations aux titres ecclésiastiques fut toujours regardé comme une pure formalité. Le ministre des cultes aurait-il envie d'être plus sévère que Bonaparte, qui, comme tout le monde sait, ne tenait nullement à son autorité? C'est ce que des personnes soupçonneuses pourraient conclure d'une circulaire du 30 septembre dernier. Les évêques y sont engagés à ne pas faire connaître les sujets nommés par eux, avant l'agrément du Roi, et on ajoute : Vous sentirez mieux que moi, Mgr., la suite de ces indiscrétions, si des nominations connues du public ne recevaient pas ensuite l'approbation de Sa Majesté. » Nous sommes convaincus qu'il n'y a là aucune arrière-pensée. Dieu nous préserve du péché de juger témérairement notre frère; mais, dans le cas où les évêques ne partageraient pas notre conviction, peut-être croiraient-ils que si, pour rendre à César ce qui est à César, ils ne doivent choisir que des hommes pacifiques et soumis aux lois, ils doivent aussi, pour rendre à Dieu ce qui est à Dieu, n'être pas moins sévères à s'assurer qu'ils sont de fidèles sujets de l'Église et de courageux défenseurs de ses droits.

— La ville d'Orléans a fait cet été une perte qui a été vivement sentie par un bon nombre de ses habitans. M Simon-Antoine Blandin, curé de la paroisse de Saint-Paterne, a terminé

le 7 août dernier son honorable carrière. Né à Beaune en 1759, d'une famille vertueuse et aisée, il fit concevoir dès sa jeunesse les plus heureuses espérances. La douceur de son caractère, la pureté de ses mœurs, son penchant pour la piété, présageaient également sa vocation; aussi, ses premières études terminées, il témoigna le désir d'embrasser l'état ecclésiastique, et il entra au séminaire Saint-Sulpice à Paris. Ses bonnes inclinations se développèrent encore dans cette excellente école; il s'y fit aimer de ses condisciples et estimer de ses maîtres. On l'employa aux catéchismes que l'on faisait dans la paroisse, et il s'en acquittait avec autant de talent que de zèle, proportionnant ses instructions à l'âge de ses élèves, et leur faisant en même temps connaître et aimer la religion. Etant devenu prêtre, il fut associé au clergé de la paroisse, mais ce fut pour peu de temps. Rappelé dans son diocèse, on lui confia la cure de Sautenay, où il fut accueilli avec empressement, et où il se concilia l'attachement de ses ouailles. Il fut nommé chanoine d'Autun en 1789; mais, sans refuser ce bénéfice, il demanda à jouir de l'année d'option. Les événemens le tirèrent d'embarras, et le refus du serment le priva même de sa cure. Il revint à Paris; et, pour ne pas rester inutile, il se livra, jusqu'au 10 août, au soin des malades de l'hospice Necker. Averti alors par la sœur Clavelot, supérieure de la maison, qui avait été prévenue par le docteur Beauvais qu'on allait faire des visites domiciliaires, il prit des précautions pour s'y soustraire, ainsi qu'aux fatales journées des 2 et 3 septembre. Ce fut après cette époque de douloureuse mémoire qu'il vint à Orléans, où il est toujours resté depuis. On ne sait ce qui l'y attira, mais il s'y rendit bientôt utile. Plusieurs familles y conservent le souvenir des dangers auxquels il s'exposa pour assister des personnes qui leur étaient chères. Il faisait souvent des courses de nuit; *mais je n'avais pas peur*, disait-il naïvement, *je me croyais sous les ailes de Celui avec qui on peut tout.* Au mois de juillet 1802, M. Blain, grand-pénitencier et grand-vicaire d'Orléans, ayant été nommé curé de la cathédrale, s'adjoignit M. Blandin comme vicaire. Celui-ci se montra digne coopérateur d'un pasteur si pieux, si sage, si révéré. L'instruction de la jeunesse, la direction des consciences, la consolation des malheureux l'occupaient presque constamment, et il ne regrettait que de ne pouvoir assister tous ceux qui étaient dans la peine. En octobre 1813, il fut nommé à la cure de Saint-Paterne. Dans cette place, il n'eut rien à changer aux habitudes de sa vie. Ses premiers regards se portèrent sur l'éducation des enfans. Il y avait déjà sur sa paroisse des frères des écoles et

des sœurs de la sagesse; mais les uns et les autres n'avaient que des classes si étroites, qu'à peine la moitié des enfans pouvait y être reçue. M. Blandin acheta les maisons contiguës à ces écoles, et fit construire des classes proportionnées au nombre des enfans. Il forma aussi le projet de procurer à des vieillards indigens un asile gratuit, et c'est dans cette vue qu'on voit s'élever, par ses soins et sur les fonds de la Providence, un vaste bâtiment, qui sera sans doute un monument de la charité et de la prévoyance du généreux pasteur. C'est au milieu de ces travaux que la mort est venue frapper M. Blandin. Il a fini sa carrière dans les sentimens d'une profonde piété. Son convoi a fait assez voir de quelle estime il jouissait dans la ville, et combien toutes les classes sentaient une telle perte.

— Les divisions qui affligent l'église de Philadelphie aux Etats-Unis, faisaient chercher depuis long-temps les moyens d y porter remède. Le concile de Baltimore s'en est occupé, et il est à croire que les évêques en ont conféré avec M. Conwell, évêque de Philadelphie. Le prélat a refusé de donner sa démission; mais, ne pouvant remplir ses fonctions, il a désiré lui-même qu'on lui donnât un coadjuteur qui pût concilier les esprits, et faire cesser un état de discorde trop fâcheux. On dit que cet évêque et M. l'archevêque de Baltimore, au nom du concile, ont demandé pour coadjuteur de Philadelphie M. François Patrice Kenrick, missionnaire dans le Kentuckey. M. Kenrich travaille dans cette mission depuis dix ans. Il a été professeur dans le collége, a enseigné la théologie dans le collége, et c'est sur-tout distingué dans la prédication et dans la controverse. Il a soutenu des discussions avec les ministres protestans, et s'en est tiré avec honneur. Il avait toute la confiance de M. Flaget, évêque de Bardstown. Le Pape a approuvé ce choix, et l'a nommé évêque d'Arath *in partibus*, et coadjuteur de Philadelphie. Le 19 mai dernier, M. Kenrick annonça sa nomination au clergé et au peuple du diocèse de Philadelphie par une longue lettre qui est nourrie de passages de l Ecriture, et pleine de sagesse et d'onction. Il donne aux ecclésiastiques les conseils les plus propres à assurer le succès de leur ministère, et s'adresse aussi aux religieuses et aux laïcs. On a lieu d'espérer que le prélat ramènera la paix dans une église si long-temps agitée. Son sacre a dû avoir lieu le 6 juin à Bardstown, M. Flaget ayant voulu imposer lui-même les mains à un coopérateur et un ami dont il se sépare à regret. Il devait être assisté dans cette cérémonie par M. England, évêque de Char-

leston, qui, après avoir visité la Nouvelle-Orléans, s'embarqua le 18 mai sur le Mississipi, pour se rendre au Kentuckey.

Rome. Le 11 octobre, le Saint-Père se rendit à la basilique de Saint-Paul, et, après avoir fait sa prière devant l'autel du Saint-Sacrement, voulut visiter avec soin l'état des travaux de cette grande restauration. S. S. témoigna sa satisfaction de tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Il sera peut-être agréable aux lecteurs de connaître les progrès des travaux, et une courte description fera juger de la magnificence du vaisseau. L'arc dit de *Placidie*, que l'on peut regarder comme la clef de tout l'édifice, a été fait tout entier à neuf; il est appuyé sur deux colonnes colossales de granit de Sempion, substituées à celles que l'incendie et des dommages plus anciens avaient rendues insuffisantes pour le soutenir. Les bases, les chapiteaux d'ordre ionique et les cimaises, tout en marbre de Carrare, sont d'un travail achevé. Le gros mur qui s'élève au-dessus est au niveau des murs de côté, et à la hauteur des voûtes que l'on commencera sous peu. On a déjà posé les échafauds dans toute la nef, et l'on a restauré et fortifié le haut des murs sur lesquels doivent poser les voûtes. La mosaïque, ouvrage du treisième siècle, qui orne le haut de l'abside, est complètement restaurée, et on y a conservé le style de l'époque. Quant à la grande nef du milieu, on a déjà préparé 27 des 40 bases attiques en marbre de Carrare et 10 chapiteaux corynthiens d'un beau travail; 26 autres chapiteaux reçoivent la dernière main sous le ciseau d'habiles artistes; 12 fûts de colonnes, tous d'un seul morceau, sont déjà déposés dans la basilique, et on a presque achevé de les polir. On en a embarqué 8 autres, qui arriveront sur les bords du Tibre avant la fin de l'année. On ne cesse point cependant de préparer l'immense charpente de sapin qui doit couronner l'édifice, et de disposer les pierres et les marbres, tant pour les murs et le pavé, que pour la décoration intérieure, et on prépare également les machines qui serviront à élever les 40 colonnes de la grande nef, à construire les murs supérieurs et à établir les voûtes. On voit par là avec quelle activité la commission s'occupe de seconder les désirs du Saint-Père.

— La jeunesse libérale de Strasbourg vient de faire voir comment elle comprend la liberté religieuse. Le professeur de philosophie du collége est M. l'abbé Bautain, ancien disciple de M. Cousin; il professait autrefois la philosophie allemande; mais ses propres recherches et la justesse de son esprit l'ont

détaché des sèches abstractions d'une métaphysique obscure. M. Bautain, devenu sincèrement religieux, est même entré dans le sacerdoce; dès-lors il a perdu, aux yeux de certaines gens, son talent, son savoir et son mérite. La jeunesse libérale l'a jugé indigne de faire son cours. On se proposa d'exciter du bruit à ses leçons. M. Bautain fut forcé d'en différer l'ouverture. Ce n'était point assez, les jeunes gens voulurent lui faire donner sa démission; ils se rendirent chez lui à cet effet. Il résista à leurs instances. Ils allèrent alors chez le recteur pour insister sur la nécessité de remplacer M. Bautain; le recteur consentit à suspendre le professeur, et à charger un autre du cours, et les jeunes gens voulurent bien se contenter de cette mesure, qui, au fond, légitimait leurs procédés. C'est ainsi que cela se pratique aujourd'hui; ce sont les jeunes gens qui sont juges du mérite de leur professeur. Ils repoussent celui qui n'a d'autre tort que d'être franchement religieux, et, pour l'éloigner, ils tiennent des réunions, indiquent des rassemblemens, prennent des délibérations et traitent de puissance à puissance avec l'autorité. Le *Courrier du Bas-Rhin* lui-même, journal libéral, ne peut s'empêcher de blâmer leur conduite; on peut être sûr cependant qu'ils l'emporteront.

— Nous nous étions abstenus de répéter une nouvelle donnée par le *Courrier français*, et suivant laquelle M. Spiegel de Desemberg, archevêque de Cologne, aurait publié une circulaire adressée aux catholiques de son diocèse, où il annonçait que tous les jours de jeûne et d'abstinence étaient supprimés jusqu'à nouvel ordre, et que le Vendredi-Saint seul était excepté. Nous ne pouvions croire à une concession extraordinaire, et, quoique plusieurs journaux eussent répété la nouvelle, nous résolûmes d'attendre de plus amples informations. Nous apprenons, en effet, que l'article du *Courrier* était tiré de la *Gazette d'Etat* de Berlin; et celle-ci revient sur ce sujet dans son numéro du 6 novembre, et reconnaît l'erreur qu'elle avait commise; il n'était question, dans la circulaire de l'archevêque, que de quelques adoucissemens à la loi de l'abstinence, tels qu'il est d'usage d'en accorder suivant les circonstances. Sans savoir quels sont ces adoucissemens, il est clair qu'il y a loin de là à l'abrogation entière d'une loi aussi ancienne et aussi générale. (*L'Ami de la Religion*, nº 1696, 1699, 1702, 1708 *et* 1712.)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.